SOUS LA DIRECTION DE
**Eyolf Jul-Larsen, Pierre-Joseph Laurent,
Pierre-Yves Le Meur, Éric Léonard**

Une anthropologie entre pouvoirs et histoire

Conversations autour de l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau

APAD - IRD - KARTHALA

UNE ANTHROPOLOGIE

ENTRE POUVOIRS ET HISTOIRE

APAD sur internet : www.association-apad.org
IRD sur internet : www.ird.fr
KARTHALA sur internet: http://www.karthala.com

Couverture : « Le vertige des masques », tableau de l'artiste ivoirien Tanochy Ahonso (DR) [Site : http://grahpoll.free.fr/poemes.htm]. Avec en épigraphe sur le site de l'auteur : « Notre société actuelle, est en proie à une crise identitaire et humanitaire à l'échelle planétaire. Une société qui célèbre l'individu et parle de mondialisation. Une société où toutes les passions sont exacerbées et où l'autre devient suspect. Une société qui se veut pourtant hétérogène et où la mixité est de plus en plus évidente. Une société où tout peut encore arriver. »

© IRD et Karthala, 2011
ISBN (IRD) : 978-2-7099-1720-9
ISBN (Karthala) : 978-2-8111-0586-0

SOUS LA DIRECTION DE

Eyolf Jul-Larsen, Pierre-Joseph Laurent,
Pierre-Yves Le Meur, Éric Léonard

Une anthropologie entre pouvoirs et histoire

Conversations autour de l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau

APAD
Po Box 631
SE-751 26 Uppsala

Karthala
22-24, bd Arago
75013 Paris

IRD
44, bd de Dunkerqe
13572 Marseille cedex 2

L'APAD

Fondée en 1991 par J.-P. Olivier de Sardan, l'APAD (Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement) est un réseau international réunissant des chercheurs et des institutions qui travaillent sur les processus sociaux liés au développement et sur le devenir des espaces publics en Afrique. L'APAD promeut les échanges d'idées et d'expériences entre chercheurs européens et africains ainsi qu'entre les praticiens du développement. L'APAD organise également des conférences thématiques bisanuelles et publie une revue, le Bulletin de l'APAD, en version électronique (www.revues.org) et papier.

APAD, Dept. of Cultural Anthropology and Ethnology,
PO Box 631,
SE-751 26 Uppsala
Suède

1

INTRODUCTION

La gouvernementalité comme millefeuille

De l'art de la métaphore pâtissière chez Jean-Pierre Chauveau

Pierre-Yves Le Meur[1]

« ... fou du roi, l'anthropologue a beau ne pas être régicide, il ne peut s'empêcher non seulement de penser, mais de constater que le sérieux tue. »

Mike Singleton

« La droite est grande, précise, sage, c'est la plus sage des lignes. »

Eugène Zamiatine

Récemment, lors d'un séminaire de l'École des hautes en sciences sociales à la Vieille Charité organisé à Marseille sur le thème « Terre, ressources naturelles, conflits dans les sociétés du Sud », Jean-Pierre nous a offert une présentation intitulée « Transferts fonciers coutumiers, question foncière et crise politico-militaire en Côte d'Ivoire forestière » (2009a). Son exposé faisait la part belle à la longue durée pour interpréter les ressorts de la crise ivoirienne ; le concept de gouvernementalité occupait une place de choix dans la description et l'analyse des articulations entre échelles et entre formes de gouvernement des hommes et des ressources. Les dispositifs de gouvernementalité étaient assimilés, sans plus de précision, à des dispositifs de pouvoir et l'accent était mis sur leur pluralité : gouvernementalité étatique, cheffale, lignagère, intergénérationnelle, intrafamiliale... Par ailleurs, la gouvernementalité rurale de la Côte

1. Anthropologue, IRD, UMR 220 GRED, Nouméa ; pierre-yves.lemeur@ird.fr. Je remercie ici en toute amitié Jean-Philippe Colin, Jean-Pierre Jacob, Pierre-Joseph Laurent, Philippe Lavigne Delville et Éric Léonard pour leurs lectures précieuses de ce texte.

d'Ivoire contemporaine était vue comme le résultat composite des interactions entre ces diverses couches, à la profondeur historique variable.

Cet exposé s'inscrit dans la continuité de travaux que Jean-Pierre a conduits depuis une quarantaine d'année en Côte d'Ivoire forestière sur les transformations mutuelles de l'économie de plantation, des relations foncières, des arènes politiques locales et des modalités d'ancrage local de l'État. Il met en particulier l'accent sur les relations entre les dimensions foncières et sociopolitiques qui règlent l'accès à la terre des étrangers dans les communautés locales en Côte d'Ivoire forestière. Il montre que cette relation traverse des moments de connexion et de déconnexion relatives à l'échelon local et que ces variations ne sont compréhensibles qu'en relation avec un mode de régulation politique de la question foncière et ses formes de mise en débat à l'échelon national. Cette présentation s'insère dans une série de textes récents de Jean-Pierre qui explorent cette thématique selon des angles complémentaires et mettent l'accent sur la relation de tutorat qui règle les modalités d'insertion foncière et sociopolitique des « étrangers »[2] dans les sociétés villageoises, en lien avec la thématique des transferts fonciers (Chauveau, 2006a et b ; Chauveau et Colin, 2010) et celle des relations intergénérationnelles en milieu rural (Chauveau, 2005b ; Chauveau et Bobo 2003), et aussi sur les interventions foncières de type « plan foncier rural » (Chauveau et *al.*, 1998 ; Chauveau, 2003) et plus largement sur l'économie politique de la loi foncière ivoirienne de 1998 (Chauveau, 2002a et b ; 2009b).

Si le concept de gouvernementalité qui structure la présentation évoquée en amorce de cette introduction est finalement peu mobilisé dans ces autres textes (voir toutefois Chauveau, 2005a et b ; Chauveau et Bobo, 2008), il occupe pourtant une position significative quant à une manière de conceptualiser et d'écrire qui signe les travaux de recherche de Jean-Pierre. Nous verrons que le recours parfois implicite à Foucault cache une généalogie conceptuelle, marquée par une grande continuité dans l'ambition de saisir les jeux d'échelle dans une lecture historique des transformations des arènes locales et nationales ivoiriennes. Il marque aussi un tournant (ou un retour) vers une approche plus empirique et partiellement interactionniste liée à la création de l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du développement et du changement social (APAD), en 1990, dont Jean-Pierre fut un acteur clef. La notion de gouvernementalité, de par sa relative flexibilité – on peut en avoir un usage plutôt substantif

2. Dans le réflexion de Jean-Pierre Chauveau, comme dans le cadre de ce texte, la notion d'étranger est employée au sens émique qui lui est conféré dans les contextes villageois, c'est-à-dire pour désigner l'ensemble des individus dont les origines sont exogènes à la société dans laquelle ils sont installés et qui les a accueillis, qu'il s'agisse de non-Ivoiriens ou d'Ivoirens allochtones. Les durcissements coloniaux des frontières ethniques tendent à faire du statut d'« étranger » un état permanent et trans-générationnel (l'introduction revient sur ce thème, ainsi que plusieurs contributions de l'ouvrage, en particulier *Lentz*, ainsi que celles rassemblées dans la section « Autochtonie et citoyenneté » (*Geschiere*, *Dozon*, *Hochet* pour le milieu rural ; *Hilgers* pour une extension de la discussion vers le monde urbain).

ou plutôt exploratoire (cf. Blundo et Le Meur, 2009 : 8-12) – permet de penser deux articulations centrales dans les travaux de Jean-Pierre : entre les échelons locaux et supra-locaux, et entre logiques des acteurs et jeu des structures et des institutions (le second terme tendant à remplacer le premier à partir du milieu des années 1990 ; cf. Chauveau, 1997a). D'un point de vue diachronique, la gouvernementalité, entre autres du fait même de cette plasticité conceptuelle, a accompagné et mis en forme le tournant plus interactionniste, « apadien », de Jean-Pierre dans les années 1990, et la remontée vers une réflexion renouvelée sur la variation et l'intégration des échelles : l'acmé pâtissière évoquée dans le titre de cette introduction. On verra enfin que les références conceptuelles de Jean-Pierre, et surtout la manière dont il les manipule, se manifestent dans une écriture de type historique, « braudélienne », par opposition au style plus « wébérien » de son collègue et ami Olivier de Sardan.

Cet ouvrage n'a pas pour seul objectif de rendre hommage à un auteur important – ce but pourrait en l'occurrence suffire –, il plaide pour une manière de faire de l'anthropologie attentive au jeu des relations de pouvoir et de savoir, nécessairement ancrée dans l'épaisseur de l'histoire. C'est ce que les contributions réunies ici nous rappellent, au-delà de leur diversité, dans la conversation qu'elles entretiennent avec Jean-Pierre et son œuvre, chacune à leur manière, plus ou moins explicite ou indirecte selon les cas, comme nous le verrons tout au long de cette introduction. Nous en ferons également une présentation rapide en fin de chapitre, avec l'organisation d'ensemble de l'ouvrage.

La gouvernementalité, un concept structurant chez Jean-Pierre ? Courte archéologie

L'usage explicite du concept de gouvernementalité est tardif dans les écrits de Jean-Pierre. Il est notamment absent de ses réflexions sur le développement, la participation et le populisme bureaucratique. Foucault est certes mentionné (1994 : 29), mais en référence à des travaux (*Les mots et les choses*, 1966 ; *L'archéologie du savoir*, 1969, *L'ordre du discours*, 1971) qui sont antérieurs à l'élaboration du concept et au tournant qu'il opérera en direction d'une approche non plus « archéologique » (discursive et teintée de structuralisme[3]) mais « généalogique », pour reprendre la formule de Dreyfus et Rabinow (1984), qui désormais thématise les relations de pouvoir, entre autres en rapport avec les enjeux du savoir[4].

3. Foucault s'est défendu de manière plus (2001/1969 : 816) ou moins (2001/1967 : 608-612) nette d'être structuraliste ; voir Veyne (2008 : 166-171) et la préface de Dreyfus et Rabinow (1984).

4. Foucault développe au début des années 1970 la notion de généalogie comme histoire des interprétations plutôt qu'interprétation de l'histoire, en référence explicite à

> « Nous utilisons dans l'intitulé le terme "d'archéologie" (au sens de Foucault) de préférence à celui "d'histoire" pour éviter de laisser croire que la participation paysanne aurait été – et serait encore aujourd'hui – un objet de connaissance unifié dont il serait possible de décrire rétrospectivement le développement – conception linéaire et cumulative, en un mot positiviste, qui nourrit précisément les malentendus actuels. Il convient plutôt de considérer la participation des populations à l'œuvre de développement comme un élément régulier de la structure de connaissance et du système de valeurs caractéristiques des sociétés dites modernes » (1994 : 28-29).

Plaçant les dispositifs du développement au centre du fonctionnement des sociétés contemporaines et ne les voyant plus comme des épiphénomènes exogènes, étrangers au « fonctionnement réel » des sociétés africaines, ce passage est clair quant à l'objectif du texte : analyser des récurrences, des « invariants structurels » dans le discours du développement pour en mettre au jour les tendances, tout aussi structurelles, à l'amnésie, et non pour en livrer une vision structuraliste et a-historique. Il s'agit, à la suite de Foucault, de prendre au sérieux les « pratiques discursives » et leurs effets sociaux. En même temps, il faut remarquer que Jean-Pierre est, au fond, venu à la question du développement *via* une approche historique relativisant la place du projet de « mise en valeur coloniale » dans l'explication du succès de l'économie de plantation ivoirienne (cf. Chauveau, 1985 ; Chauveau et Dozon, 1985). En même temps, comme le montrent bien *Chantal Blanc-Pamard* et *Philippe Lavigne Delville* dans leurs contributions à ce livre, l'intérêt de Jean-Pierre pour les dispositifs du développement et les malentendus qu'ils génèrent est ancien (Chauveau 1979c, 1992/1982)[5].

Curieusement, un texte de 1987 coécrit avec Jean-Pierre Dozon, qui met en perspective historique les relations de construction mutuelle entre État et ethnies en Côte d'Ivoire, revendique quant à lui l'usage d'une méthode généalogique, sans référence à Foucault cette fois, mais selon une justification similaire à celle qui fondait le recours à la démarche archéologique :

> « Il ne peut plus être question d'une reconstitution terme à terme (chaque ethnie prise individuellement face à un État extérieur) mais d'un décryptage de cristallisations successives dont la stratification permettra de rendre compte de la situation de l'État contemporain face à "ses" ethnies. À la méthode historique rétrospective qui postule un minimum de

---

Nietzche et à sa *Généalogie de la morale* (Foucault, 2001/1971), avant de faire de cette notion la pierre angulaire de ses travaux ultérieurs (Foucault, 1975, 1976 ; voir aussi Dreyfus et Rabinow, 1984 : 155-173), lui permettant de problématiser en termes institutionnels les relations entre savoir et pouvoir au-delà de l'analyse des formations discursives qui prédominait dans sa période « archéologique ».

5. L'intérêt de Jean-Pierre pour le développement – si ce n'est l'approche privilégiée – remonte à plus loin encore, comme en témoigne le titre de son mémoire de maîtrise en sociologie (Chauveau, 1969).

> linéarité et d'invariance pour être cohérente, l'on doit substituer une *méthode généalogique* [italique des auteurs] qui s'efforce de situer des filiations historiques sans préjuger de déterminations posées *a priori* » (1987 : 233).

On remarquera le vocabulaire imprégné d'archéologie (« stratification »), voire de géologie (« cristallisation »), dont l'empreinte marquera les élaborations ultérieures de Jean-Pierre dans le domaine de la « tectonique des plaques » qui viendront enrichir autant qu'égayer les travaux sur la question foncière discutés dans le cadre du séminaire annuel de l'EHESS de la Vieille Charité dont Jean-Pierre a été – est – le pilier. Notons aussi que l'une des formes de cristallisation – Latour et Callon parleraient « d'inscription » – des interactions entre ethnies et État en Côte d'Ivoire est constituée par la succession de « cartes ethniques » dont les transformations représentent autant d'états successifs de la relation. Cette « raison cartographique » (*ibid.* : 234) fait écho – mais non référence – au Foucault « nouveau cartographe » de Deleuze (1986 : 31 *et sq.*), s'attelant à une topographie des lieux et des flux qui irriguent la microphysique du pouvoir.

Revenons à la gouvernementalité. Le concept même, forgé dans les années 1977-78 (Foucault, 2001/1978, 2004a et b), a connu un succès plus tardif dans les sciences sociales, entre autre à mesure que les écrits souvent dispersés et les cours de Foucault étaient rassemblés et édités. Si l'on se situe par rapport à des ouvrages importants qui ont jalonné l'histoire de l'anthropologie du développement, on s'aperçoit que le terme apparaît chez Ferguson (1994) et Escobar (1995), dans le cadre d'une approche discursive et déconstructionniste, ou « néo-dépendantiste » pour reprendre l'expression très juste de Bierschenk (2008), approche parfois un peu simpliste aussi[6], puis sous une forme beaucoup plus empirique et productive d'un point de vue heuristique, en particulier dans les travaux d'Agrawal (2005) et Li (2007).

Le terme est également resté longtemps absent des travaux de Jean-Pierre sur le foncier (1997a) et la crise ivoirienne (2000). On repère une première occurrence dans Chauveau et Lavigne Delville (2002 : 214), dans un titre de section – « mode de gouvernementalité postcolonial » –, mais sans définition ni référence précise[7]. Le titre de la contribution de Jean-Pierre au dossier sur « Les jeunes ruraux en Afrique de l'Ouest » qu'il a lui-même dirigé porte explicitement sur le thème : « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays gban (Côte d'Ivoire) » (2005b). La notion est reprise sans référence à Foucault :

---

6. En fait, Escobar utilise peu le terme de gouvernementalité, et essentiellement en référence à l'étude de Ferguson (1995 : 143-146) et son usage de Foucault, centré sur les pratiques discursives constitutives de la machine développementiste, se situe plutôt du côté de la période « archéologique ».

7. Le terme fut en fait suggéré par Philippe Lavigne Delville, dans l'acception large de « façon d'exercer le pouvoir d'État » (communication personnelle).

> « L'ancrage local de l'État (colonial comme postcolonial) a toujours dépendu de son contrôle sur une catégorie d'intermédiaires et de "courtiers politiques" locaux et de la capacité de ces courtiers à contrôler les catégories sociales hétérogènes qui composent la société paysanne locale tout en faisant valoir leurs propres intérêts. Nous reprendrons le terme de 'despotisme décentralisé', utilisé en anthropologie politique, pour désigner ce type de gouvernementalité » (Chauveau, 2005b : 63).

L'introduction du dossier reprend également le terme à trois reprises et elle donne lieu à un développement plus complet mais analogue à l'usage précédent. Le terme est posé comme déjà défini, parce que, peut-être, il appartiendrait au sens commun sociologique, et utilisé pour qualifier une forme particulière de gouvernementalité :

> « Elle [la large diffusion des milices en Afrique rurale] ne manifeste pas seulement l'échec des États à satisfaire les besoins de sécurité et de services publics des populations, mais elle éclaire aussi le mode concret de gouvernementalité de la plupart des États africains. L'enjeu primordial de ce mode de gouvernementalité – que nous qualifions de "despotisme décentralisé", en reprenant Mamdani (1996) – est double. D'un côté, celui de l'ancrage dans les campagnes du dispositif étatique national, de nature urbaine et concentré dans les capitales et les grandes villes, et, d'un autre côté, l'enjeu de la stabilisation, dans les campagnes, d'un ordre politique négocié de nature non démocratique et par nature instable (Bierschenk, 2004). Ce sont ces zones "informelles" de gouvernementalité que les jeunes s'efforcent d'investir parce qu'elles sont les seuls espaces effectifs de médiation entre ces différentes échelles de citoyenneté et d'accès aux ressources publiques. Cela explique, dans les situations rurales très conflictuelles, que les revendications de jeunes se limitent rarement au domaine foncier et débordent largement sur des revendications de citoyenneté locale et nationale et sur des critiques radicales des modes d'intervention politique et économique des États » (Chauveau, 2005a : 22-23).

Le texte de 1994 sur la participation paysanne et le populisme bureaucratique citait Foucault sans recourir à la gouvernementalité. À partir de 2005, Jean-Pierre va régulièrement mobiliser le terme, sans jamais citer Michel Foucault. Il reste toutefois absent de textes importants sur le tutorat compris dans ses dimensions foncières et sociopolitiques (2006a et b) et sur l'histoire et l'économie politique de loi foncière ivoirienne de 1998 (2008 ; 2009b). L'usage du concept de gouvernementalité s'inscrit dans une vision pluraliste, « feuilletée » (*multilayered*), des interactions entre répertoires de gouvernementalité comme autant de dispositifs de pouvoirs partiellement (ou semi) autonomes. En même temps, Jean-Pierre ne se livre à aucun travail exégétique de l'œuvre de Foucault, contrairement à d'autres usagers du mot (Rose, 1999 ; Merry, 2001 ; Bayart, 2004 ; Rose et *al.*, 2006 ; Li, 2007 ; Blundo et Le Meur, 2009), se contentant de justifier son emploi par opposition au terme de gouvernance à connotation normative et donnant de la notion une définition relativement lâche – la

gouvernementalité comme « mode politique de gestion des ressources » (Chauveau et Bobo, 2008 : 105-106)[8].

Cet usage ouvert lui permet d'intégrer naturellement la problématique de l'intermédiation et du courtage à la réflexion sur l'ancrage de l'État, qu'il soit colonial ou postcolonial, en lien ou non avec les dispositifs du développement, comme on va le voir par la suite[9]. Et les thèmes du courtage et du feuilletage des articulations politiques sont naturellement traversés par le motif du malentendu, toujours générateur de social, que *Chantal Blanc-Pamard* met en avant comme constitutif du développement et dont Pierre-Joseph Laurent a exploré empiriquement les implications (Laurent, 1998 ; Le Meur, 2008).

Dépendance, néo-dépendance et ancrage local de l'État : une généalogie des années 1960-70

La gouvernementalité peu foucaldienne – ou très foucaldienne, dans sa fluidité même ?[10] – de Jean-Pierre renvoie à une généalogie plus profonde

8. Pour mémoire, rappelons deux définitions classiques de la gouvernementalité : « J'appelle "gouvernementalité" la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi » (Foucault 2001/1978 : 1604). Dans son texte plus cité que lu sur « La gouvernementalité », il propose une définition qui est en fait inséparable de son travail sur la notion de biopouvoir, « à savoir l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique » (2004a : 3) : « Par gouvernementalité, j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » (2001/1978 : 655). Parmi les nombreux commentateurs du terme, citons deux des plus pertinents. Nikolas Rose insiste sur l'idée de problématisation inhérente à la notion de gouvernementalité : « The analytics of governmentality [...] distinguish[es] between historically variable domains within which questions of government have been posed : the way in which certain aspects of the conduct of persons, individually or collectively, have come to be problematized at specific historical moments, the objects and concerns that appear here, and the forces, events or authorities that have rendered them problematic » (1999 : 20-21). Tania Li quant à elle (2007 : 12-17) met en avant l'inscription historique du triangle gouvernementalité-discipline-souveraineté.

9. Pour une approche qui systématise la place centrale des phénomènes d'intermédiation et de traduction dans la construction de l'État colonial en Afrique, voir Osborne (2003), Lawrence et *al.* (2006), et bien sûr *L'étrange destin de Wangrin* d'Amadou Hampaté Bâ (1973).

10. Voir le commentaire de Sally Engle Merry : « Foucault's work on governmentality is both tantalising and frustrating. He never developed a full theory nor wrote a book on the subject, yet his concepts and approaches are suggestive and intriguing, if also unclear and even contradictory » (2001 : 27n) ; voir aussi Blundo et Le Meur (2009 : 8) : « Governementality : useful, though elusive ».

que l'on pourrait analyser à la lumière des observations de Thomas Bierschenk (2008) relatives à l'émergence dans les années 1990, sur les décombres de la théorie de la dépendance, d'une théorie « néo-dépendantiste » du développement qui voit Foucault se substituer à Marx en tant que référence dominante. Bierschenk pointe un certain nombre de faiblesses de ces approches – faiblesse empirique, biais fonctionnaliste, populisme idéologique (parfois dans sa forme misérabiliste, à l'instar de son aïeule néo-marxiste) – tout en reconnaissant ses mérites. Ceux-ci sont autant de défis lancés à l'approche plus interactionniste défendue, entre autres, à l'APAD ou à Wageningen, en particulier du fait de son intérêt pour l'amont du dispositif du développement (les agences de coopération internationale) et pour les effets de composition du développement, de « production du monde », au-delà des arènes localisées générées par des projets.

Revenons à la théorie de la dépendance. Jean-Pierre a baigné dans le néo-marxisme qui occupait une place de choix dans l'anthropologie française des années 1960 et 1970. Son positionnement à l'époque correspond bien à la critique adressée à la théorie de la dépendance par les anthropologues se réclamant, dans des veines diverses, de l'articulation des modes de production (Meillassoux, 1975). En même temps, il en fait un usage historiciste qui lui a sans doute permis d'éviter la tentation structuro-fonctionnaliste à laquelle ont succombé bien des gloses sur l'articulation des modes de production. Une partie importante de ses travaux du début des années 1970 est centrée sur la période précoloniale en pays baoulé (Chauveau, 1976, 1977, 1979b, 1987)[11], tandis qu'il commence à explorer les fondements de l'économie de plantation qui va organiser le développement ivoirien après la seconde guerre mondiale, avec un géographe, Jacques Richard (Chauveau et Richard, 1972, 1975, 1977, 1983) puis un anthropologue, Jean-Pierre Dozon (Chauveau et Dozon, 1985, 1987, 1988), parfois avec les deux (Chauveau et *al.*, 1981).

Le texte publié en 1977 avec Jacques Richard sur une « périphérie recentrée » présente clairement son positionnement. D'un côté, il s'agit de dépasser les approches, courantes à l'époque, qui formulent la question de l'émergence de l'économie de plantation en termes binaires de continuité et changement. La critique adressée à ces combinaisons de culturalisme et

11. Jean-Pierre arrive en 1969 au centre ORSTOM de Petit Bassam et ses recherches porteront tout d'abord sur la production et le commerce de l'or précolonial, sur le terrain de Kokumbo, en pays baoulé (voir Chauveau, 1972a et b, 1978, et la bibliographie complète dans *cet ouvrage*), avant de passer à son avatar brun (le cacao) dans la zone de Bodiba. Outre l'orientation géologique de ce premier centre d'intérêt, qui jamais ne se démentira, il faut aussi noter que ce petit pas géographique (les quelque cinquante kilomètres séparant Kokumbo de Bodiba) fut un grand pas dans le cheminement intellectuel de Jean-Pierre, vers une anthropologie du changement social qu'il défendra opiniâtrement par la suite (cf. *infra*; je remercie Bruno Losch et Éric Léonard, entre autres choses, pour avoir attiré mon attention sur ce point; voir la note 5 *supra* également, ainsi que *Losch* dans cet ouvrage).

de théorie de la modernisation est que « les conditions historiques, sociales et politiques du développement de l'économie de plantation sont quelque peu négligées au profit d'un schéma de diffusion de l'économie marchande, sous l'effet de conjonctures particulières » (Chauveau et Richard, 1977 : 485). De l'autre côté, les apports de la théorie de l'articulation des modes de production, appliquée par Samir Amin au cas ivoirien, sont reconnus – ils dépassent les dualismes culturalistes et développementistes – mais également critiqués : « Cependant, en privilégiant l'aspect "tronqué" de la structure sociale (absence de la bourgeoisie "centrale"), ces analyses introduisent une autre forme de dualisme : le déterminisme du rapport Centre-Périphérie occulte la dynamique propre des rapports sociaux au sein même des formations périphériques » (*ibid.* : 486). L'équivalent local du paradigme Centre-Périphérie, à savoir la structuration de l'économie de plantation autour du couple autochtone (petit producteur à tendance « rentière »)/allochtone (planteur à tendance « capitaliste »), est lui-même remis en cause, au profit d'une analyse fine des stratégies paysannes qui met au jour l'hétérogénéité interne et les ressemblances de ces deux catégories, ainsi que la diversité de leurs relations sociales et économiques, en particulier en fonction de l'origine des migrants. « En définitive [...], les disparités entre exploitations tiennent à une différenciation entre gros et petits exploitants – et cela aussi bien chez les autochtones que chez les allochtones. Les disparités liées à la distinction autochtones-allochtones résultent de l'installation tardive de ces derniers » (*ibid.* : 500). Partant de l'étude des questions d'accès à la terre (mais la problématisation de l'enjeu foncier est encore embryonnaire) et au travail (en particulier le salariat agricole) pour analyser les rapports sociaux de production, les auteurs dessinent les contours d'un « système local de l'économie de plantation » qui « renvoie aux conditions globales médiatisées par le niveau local » (*ibid.* : 500). La « périphérie recentrée » rend compte de l'autonomie relative des sociétés locales, en termes d'enjeux, de stratégies et de groupes d'acteurs, mais sans perdre de vue l'enchâssement du local dans des rapports sociaux plus large. Est en particulier soulignée l'importance des modes et des temporalités de l'insertion des différentes catégories de migrants dans le système local d'économie de plantation comme facteur discriminant générateur d'une « spécialisation fonctionnelle » entre des groupes, caractérisés en première approximation par leur origine ethnique (*ibid.* : 503-504).

L'insertion de l'économie locale dans des rapports de production capitalistes produit un système hybride : « Les conditions sociales, non contractuelles, du contrat de travail sont telles que ce dernier se situe hors des rapports sociaux capitalistes – même si l'économie de plantation est régie, en dernière analyse, par la rationalité du marché capitaliste international et repose sur l'utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée » (*ibid.* : 510). Et finalement, le nœud des contradictions et de l'exploitation se situe « dans le rapport social entre le paysan et l'État (et corrélativement la bourgeoisie d'État) » (*ibid.* : 522).

La perspective nuancée et empirique qui imprègne ce texte important et en même temps significatif de l'époque permet de déceler des lignes d'investigation qui seront explorées et théorisées par Jean-Pierre dans ses écrits ultérieurs : la question foncière et l'ancrage local de l'État (voir *infra*). Entre-temps, Jean-Pierre va tenter d'enrichir le canevas néo-marxiste d'une dimension sociologique largement absente de cet « économisme historiciste », en mobilisant des catégories telles que celles de « nouveaux milieux sociaux » (Chauveau, 1979a)[12] et de « société civile » (Chauveau et Dozon, 1985) en lien avec un traitement relationnel et non substantif de la question ethnique (Chauveau et Dozon, 1987, 1988), autant de thèmes que *Bierschenk, Hagberg et Bjarnesen*, et *Geschiere* déclinent et approfondissent à leur manière et sur d'autres terrains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun et au-delà) dans cet ouvrage. *Jean-Pierre Dozon* et *Peter Geschiere* prolongent les réflexions de Jean-Pierre en redonnant sa profondeur historique (si ce n'est conceptuelle) à la notion d'autochtonie, à travers une généalogie ivoirienne dans le cas du premier, un comparatisme large, partant du Cameroun pour rejoindre la Grèce antique et l'extrême droite européenne, pour le second.

Ces travaux des années 1970 et 1980 visent à « rompre avec une certaine vision "marxiste" qui, par excès d'économisme, s'interdit de comprendre ce qui fait la trame de la société ivoirienne » (Chauveau et Dozon, 1985 : 64). En même temps, les notions de « nouveaux milieux sociaux » et de « société civile » ne sont pas problématisées en tant que telles. Elles sont plutôt mobilisées pour leur pouvoir d'évocation de l'autonomie des sociétés locales : « À l'interprétation courante d'une articulation de type tributaire entre dispositif colonial et systèmes de production locaux, nous préférons celle de la constitution rapide d'une société civile face à l'État colonial » (Chauveau et Dozon, 1985 : 77). On s'approche ici de la sociologie de l'innovation, thème que Jean-Pierre a longuement exploré autour de la diffusion de la culture du cacao et du café en Afrique de l'Ouest (Chauveau, 1995, 1997b, 1999 ; Chauveau et Léonard, 1996) et de la pêche piroguière, en particulier à partir d'un terrain sénégalais (Chauveau, 1989, 1991 ; Chauveau et Samba, 1989). Elle met l'accent sur les capacités d'action et de réinterprétations des acteurs locaux, subsumés sous le terme flou mais suggestif de « société civile ». Elle a ainsi permis de prendre au sérieux les pratiques et stratégies paysannes en tant que telles et non comme simple reflet des rapports de production (Chauveau, 1997c),

12. En l'occurrence le terme de « nouveaux milieux sociaux » était utilisé en référence directe au titre du dossier thématique des *Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines* dans lequel cet article fut publié. Le thème du lien entre migrations rurales et créations de nouveaux milieux sociaux avait été défini lors d'un colloque qui avait réuni en 1972 à Abidjan un certain nombre de membres du Comité technique, présidé par Georges Balandier, et de chercheurs de la section de sociologie et de psycho-sociologie de l'ORSTOM (Schwartz, 1979 : 7). Jean-Pierre précise d'ailleurs en préambule à ce texte les limitations de cette notion qui n'est pas explicative mais bien à expliquer, en la resituant dans le contexte historique de rapports sociaux plus larges (Chauveau, 1979a : 59-61 et 80-81).

thématique sur laquelle reviennent *Jonas Ibo* et *Thierry Ruf* dans cet ouvrage.

Une autre ligne théorique va du néomarxisme à la gouvernementalité foucaldienne, sans que Jean-Pierre ait pour autant donné dans des versions orthodoxes de la dépendance ou plus tard de la néo-dépendance critiquées par Thomas Bierschenk. Cette ligne passe par une réflexion sur le rapport à l'État et son ancrage local, que dessine en creux la notion de société civile dont l'emploi par Jean-Pierre, même s'il n'est pas fortement conceptualisé, est proche de la vision relationnelle et dynamique proposée par Bayart[13]. Jean-Pierre a ici emprunté à Gerd Spittler et à sa thèse de l'État-paysan – *Bauernstaat* (1981)[14] – et à la notion de despotisme décentralisé développée par Mahmood Mamdani (1996). Nous avons déjà cité un passage de l'article que Jean-Pierre consacre au cas ivoirien dans le dossier qu'il a dirigé sur les jeunes ruraux en Afrique de l'Ouest. Il mobilise la notion de despotisme décentralisé pour qualifier le type de gouvernementalité caractérisé par le rôle clef joué par des intermédiaires et courtiers politiques dans les processus d'ancrage local de l'État – qui cherche à les contrôler tandis que ceux-ci essaient de contrôler les catégories sociales hétérogènes qui composent la société paysanne locale (Chauveau, 2005b : 63). Allusion est aussi faite à Bierschenk (2004) qui parle, lui, de « forme non démocratique d'ordre politique négocié » et de « participation non représentative » à propos du fonctionnement des arènes locales en milieu urbain au nord Bénin. Et la notion d'État paysan est traduite en « modèle paysan de gouvernementalité » – dont le despotisme décentralisé serait une caractéristique – dans Chauveau et Bobo (2008 : 111 ; voir aussi Chauveau et *al.*, 2011 : 22), alors qu'ailleurs (Chauveau, 2000 par exemple), elle est mobilisée sans référence au concept de gouvernementalité. On y trouve en revanche des expressions comme « régime de gouvernance » et « structures de gouvernance » (*ibid.*: 102), assorties de la précision sur l'usage qui est fait du terme, un usage descriptif et non, comme souvent dans la littérature développementiste, normatif (*ibid.*: 101n).

> « Le rapport social dominant est celui qui unit, d'un côté, les dispositifs central et local du pouvoir d'État, dont les agents sont en quelque sorte les seuls "citoyens" à part entière, avec quelques autres catégories sociales urbaines privilégiées qui opèrent en relation étroite avec eux (notamment les opérateurs chargés de mettre en marché les produits d'exportation) ; et,

13. « On retiendra donc ce concept de société civile comme désignant "la société" par rapport à l'État [...] en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec "l'État" ou encore, plus précisément, comme le processus "d'avancée" de la société et de "dé-totalisation", contradictoire par rapport au processus simultané de totalisation mis en œuvre par le pouvoir. Le concept de société civile a donc trait à une relation dynamique, complexe et ambivalente (c'est-à-dire pas seulement conflictuelle) entre l'État et la société, et non forcément à un champ distinct, repérable en tant que tel, entretenant des rapports de pure extériorité avec un pouvoir territorialisé ailleurs » (Bayart, 1983 : 99).

14. Jean-Pierre utilise l'article en anglais paru dans *Sociologia Ruralis* (Spittler, 1983).

> de l'autre, les producteurs ruraux, censés répondre aux consignes de "mise en valeur" et dont la position sociale n'est guère différente des "sujets" coloniaux. Mais, comme dans le cas de l'État colonial, la faiblesse de l'État postcolonial, en particulier les difficultés de son ancrage local, suppose des organisations relais, des catégories d'acteurs qui servent d'intermédiaires entre le pouvoir central et les collectivités paysannes locales » (Chauveau, 2000 : 102)

Le modèle proposé articule plusieurs relations qui ne se superposent que partiellement – entre État et sociétés locales, citoyens et sujets, citadins et villageois – et dont la mise en cohérence est pour partie assurée par des intermédiaires et courtiers politiques que sont les représentants du parti (unique jusqu'en 1990), les élus locaux, les chefs administratifs, les cadres membres d'« associations de ressortissants ». Le « mode de gouvernementalité clientéliste de "l'État local" » (Chauveau et Bobo, 2008 : 109) repose sur un « cercle clientéliste » (*id.*) d'enchaînement d'interactions et d'échanges de biens et services entre État, courtiers et populations, explicatif de la régulation politique du développement ivoirien des années 1960-1980. C'est ce « cercle vertueux » (euphémisme d'économie politique...) qui se rompt dans les années 1980 et 1990 sans que le schéma clientéliste d'ensemble soit questionné. Résultat : « La compétition féroce pour le contrôle de ressources raréfiées a mis l'élite politique dans l'incapacité de redéfinir les base de la légitimité de l'ancrage local de l'État et a provoqué, à l'inverse, un délitement régionaliste de la citoyenneté » (*ibid.* : 113).

Au-delà de la question du jeu des références qui apparaît très stable tout au long des années 2000, c'est la lecture historique de la formation de l'État et de ses formes d'ancrage local qui domine. Les éléments de continuité entre les périodes coloniales et postcoloniales sont soulignés, ainsi qu'une vision plurielle et relationnelle des dispositifs de pouvoir ; en définitive une microphysique très foucaldienne, même en l'absence de citation explicite, citation que l'on pourrait insérer sans peine ici :

> « Or l'étude de cette microphysique suppose que le pouvoir qui s'y exerce ne soit pas conçu comme une propriété, mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une "appropriation", mais à des dispositifs, à des manœuvres, à des tactiques, à des techniques, à des fonctionnements ; qu'on déchiffre en lui plutôt un réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir [...]. Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne se possède » (Foucault, 1975 : 35).

Lorsque Jean-Pierre décrit les imbrications et concaténations entre dispositifs de pouvoir ou modes de gouvernementalité en mobilisant l'image géologique de la tectonique des plaques, ou celle, pâtissière et plus appétissante, du millefeuille, il rend compte sur le registre de la métaphore, de la nature circulatoire, relationnelle, du pouvoir comme ensemble

de processus à l'issue incertaine qui « s'enracinent dans l'ensemble du réseau social » (Foucault, 1984 : 318).

Le tournant des années 1990 : acteurs, institutions et variations d'échelles

Cela a été suggéré plus haut, le recours à la notion de gouvernementalité accompagne un retour de Jean-Pierre vers une approche plus empirique et micro-politique. Dans les années 1980, l'économie de plantation était conçue par Jean-Pierre, en particulier dans ses textes en collaboration avec Jean-Pierre Dozon, comme un « analyseur » clef des transformations de la société ivoirienne, « c'est-à-dire un objet à plusieurs entrées et plusieurs dimensions qui nous permet de passer du local au global, de l'économique au politique, des ethnies à l'État tout en conservant la trame d'un récit historique » (Chauveau et Dozon, 1985 : 65)[15]. On l'a dit plus haut, certains éléments, en germe dans les textes des années 1970 et 1980, ne seront réellement problématisés par Jean-Pierre que dans les années 1990. Il s'agit de la question foncière et des modalités d'ancrage local de l'État. Concernant le premier thème, la mobilisation des notions de despotisme décentralisé et d'État paysan, analysée ci-dessus, peut prêter le flanc à la critique, dans la mesure où elles tendent à minimiser la marge de manœuvre des acteurs locaux et la multiplicité des relations et imbrications entre acteurs et registres du rural et de l'urbain, du local et du national, du traditionnel et du moderne (cf. Bierschenk dans cet ouvrage). Or c'est précisément cette multiplicité, ce feuilletage que Jean-Pierre redessine dans ses textes. Le cadre proposé par Mamdani et Spittler

15. « L'autre terrain » de Jean-Pierre, la pêche piroguière au Sénégal, qu'il a exploré alors qu'il était en affectation dans ce pays au début des années 1980, constitue également un lieu privilégié de ce tournant vers une réflexion articulée autour du binôme acteur-institution. Mettant à profit d'austères retraites aux fins fonds de la garrigue montpelliéraine (les années paires) ou de fjords norvégiens (les années impaires, à moins que ce ne soit l'inverse), la co-écriture avec Eyolf Jul-Larsen de l'introduction à l'ouvrage collectif sur la pêche piroguière en Afrique de l'Ouest constitue un aboutissement impressionnant à cet égard (Chauveau et Jul-Larsen, 2000). On pourrait comme dans le cas de l'économie de plantation ivoirienne identifier les moments du basculement progressif de l'approche théorique vers une approche plus interactionniste et institutionnaliste, en l'occurrence à partir d'une critique du « paradigme halieutique » – le triangle constituée par la ressource piscicole, les techniques et l'organisation directe de la production (*ibid.* : 19) – et de ses biais : « son point de départ naturaliste, technique et productiviste » (*ibid.* : 27). Au-delà des labels théoriques, il s'agit au fond « d'enquêter large » en accord avec le holisme méthodologique aux fondements de l'anthropologie, en allant voir ce qui se passe à l'extérieur du triangle halieutique, en particulier du côté des logiques composites des acteurs, de la migration, des dispositifs du développement et de la construction de l'État. On retrouve aussi dans ce terrain et cet objet les composantes de l'anthropologie inséparablement historique, économique et politique de Jean-Pierre.

permet de souligner des continuités historiques tandis qu'une approche plus interactionniste – la mobilisation des notions d'arène et de courtage – prévient le risque de la simplification hâtive. L'engagement dans l'APAD dès la fondation de l'association n'est pas étranger à ce retour empirique, comme Jean-Pierre me le signalait lui-même dans une discussion déjà ancienne.

L'entrée dans la thématique foncière va permettre à Jean-Pierre de revisiter ces questions dans une perspective qui n'est pas seulement plus interactionniste mais aussi plus institutionnaliste. Si le texte de 1997, « Jeu foncier, institutions d'accès à la terre et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », signale ce tournant foncier, le renouvellement de la problématique se fera pas à pas, et pour partie collectivement, en particulier dans le cadre de l'Unité de recherche « Régulations foncières, logiques d'acteurs et politiques publiques » que Jean-Pierre dirige de 2001 à 2005, avant de laisser la place à Jean-Philippe Colin. *Jean-Pierre Jacob*, membre influent de ce groupe, souligne dans sa contribution à cet ouvrage, la dimension collective de la réflexion et la capacité de Jean-Pierre à revoir son point de vue en fonction de contributions nouvelles[16], en l'occurrence le lien fort que Jean-Philippe Colin en particulier a su établir entre la nature des droits fonciers et leur origine (voir Colin, 2004, 2008).

Le centre de gravité de l'analyse se déplace de l'économie de plantation comme « analyseur » de la société ivoirien, vers le tutorat comme relation foncière et institution sociopolitique d'intégration des étrangers dans une communauté locale, ainsi qu'enjeu de gouvernementalité et d'ancrage local de l'État. Le texte paru en 2006 dans le livre collectif dirigé par Carola Lentz et Richard Kuba, *The politics of belonging in West Africa*, représente la synthèse la plus achevée de cette période des travaux de Jean-Pierre (Chauveau, 2006b). Ici encore, le jeu de références mobilisé par Jean-Pierre est significatif d'un usage plus instrumental qu'exégétique de la littérature. Il s'organise, dans la discussion qui conclut l'article (*ibid.*: 232), autour des trois polarités renvoyant à trois anthropologues régulièrement lus et mobilisés par Jean-Pierre (à côté de Lucy Mair et, bien sûr, d'Émile Dujardin, 1948)[17] : la polarité entre institution et conven-

16. *Chantal Blanc-Pamard*, citée en conclusion de ce chapitre, insiste aussi sur l'effort de recomposition permanente de sa pensée chez Jean-Pierre, en l'occurrence sur l'exemple de ses analyses du développement.

17. La collaboration d'Émile Dujardin avec Lucy Mair a pris forme au cours de l'université d'été organisée à Sussargues en juillet 1937 par l'université d'Oxford, sous l'égide bienveillante de l'Amicale tauromachique franco-britannique, qui avait pris pour habitude de célébrer sa réunion annuelle dans ce riant canton. La publication des actes de cet événement a un peu tardé, entre autres du fait d'un litige portant sur les droits de propriété des communications, qui a opposé l'ATFB et une Association cabanière authentique sussargoise (ACAS), groupuscule néo-rural à la chefferie incertaine, qui revendiquait un tutorat sur la réunion et ses participants (je remercie Jean-Pierre Chauveau d'avoir porté à ma connaissance un compte-rendu sommaire des échanges entre L. Mair et É. Dujardin, dont il n'a pas voulu dévoiler l'origine). Ce litige – forme de « communication dans l'affronte-

tion, reprise à la très durkheimienne (bien que britannique) Mary Douglas (1987), entre règles normatives et pragmatiques du très interactionniste (et très britannique) Frederik Bailey (1969), entre processus de régularisation et d'ajustement situationnel, popularisée par la très juridico-processuelle (mais britannique) Sally Falk Moore (2000). L'hétérogénéité apparente des univers théoriques mobilisés exprime l'ambition qui n'avait pas été abandonnée, mais laissée de côté le temps d'un salutaire détour interactionniste, d'articuler les échelles ou les sites de production des normes et plus largement du jeu politique. Le passage de l'économie de plantation au tutorat comme analyseur des mutations de la société ivoirienne ne correspond donc pas simplement à une « descente » interactionniste vers le « local », mais à une volonté de combiner dans le cadre d'une approche qui reste historique et se fait plus processuelle le jeu des acteurs et des institutions. *Carola Lentz* apprécie ainsi cette tension productive :

> « However, it is particularly Chauveau's pertinent analyses of both micro-level dynamics of intergenerational and intra-village conflict and larger regional and national configurations of political power shape the tutorat, from which I have benefited most » (*cet ouvrage*).

On verra plus loin (voir aussi *Olivier de Sardan*) que le tournant institutionnaliste ne se dilue pas dans l'interactionnisme, loin s'en faut, puisque le référentiel théorique de Jean-Pierre en matière d'institution combine l'économie institutionnelle (elle-même très hétérogène, anciennes ou « néo », plus ou moins historisante et/ou nourrie d'individualisme méthodologique) au néo-durkheimisme de Mary Douglas appliqué à des institutions comprises comme des « conventions naturalisées » (Douglas, 1987 ; voir aussi *Richards*).

L'intérêt de cette entrée par la relation de tutorat est qu'elle est à la fois une relation dyadique, de type clientéliste, d'échange de biens et de services, en particulier fonciers, et aussi une institution sociale et une unité de gouvernementalité permettant de problématiser l'intégration des étrangers à une communauté morale selon des normes, et dans le cadre d'une

---

ment », dirait Jean-Pierre – a poussé É. Dujardin à se pencher sur la toponymie locale et l'histoire du peuplement, revoyant entièrement ses premières propositions théoriques, comme en témoigne son article cité plus haut. C'est bien sûr une nouvelle démonstration de la portée heuristique de l'entrée par les conflits. Notons aussi – coïncidence troublante – la probable parenté d'Émile Dujardin avec Émile Dujardin-Weber, spéléologue né en 1915, qui découvrit le même été 1937 (en août toutefois) et également dans le Languedoc-Roussillon, très exactement dans l'aven des Cambous, les premiers *troglocharis* de France. L'hypothèse d'une influence de ce dernier sur Émile Dujardin est fort plausible et elle explique l'intérêt jamais démenti de celui-ci pour la géologie et les théories révolutionnaires d'Alfred Wegener (1929), intérêt transmis à Jean-Pierre, qui a su habilement marier, grâce à sa science du feuilletage, cet apport à son anthropologie poststructuraliste. Je remercie Éric Léonard pour m'avoir mis sur la piste de ce faisceau d'indices de nature à nous éclairer sur la genèse de la pensée de Jean-Pierre Chauveau (ainsi que Jean-Pierre Olivier de Sardan pour la mise à disposition de documents ronéotypés inédits d'É. Dujardin).

citoyenneté locale spécifiques (voir Le Meur, 2006 et à paraître; Jacob, 2007; Kea 2010, Jacob et Le Meur, 2010, *Hochet*). Elle autorise une reformulation de la question des appartenances, dans une perspective proche de celle proposée par exemple par Sandra Greene (1996) ou Carola Lentz (2006 et *cet ouvrage*). Elle ouvre à des comparatismes, entre autres en direction du monde urbain, quand par exemple *Mathieu Hilgers* (cet ouvrage) analyse l'autochtonie comme un capital social dont la structure est faite de « l'appartenance à une collectivité, le rôle dans l'histoire de son développement, la position dans l'histoire de son peuplement ».

Cette ouverture comparative, dont un moment a été synthétisé dans le cadre du programme de recherche sur les changements fonciers en Afrique de l'Ouest (Chauveau, 2006a), n'a pas été explorée empiriquement de manière directe par Jean-Pierre, mais *via* ce même programme (Chauveau et *al.*, 2006) ainsi que dans une publication commune avec Jean-Philippe Colin, qui traite de la question de l'enchâssement social des transferts fonciers en Côte d'Ivoire (Chauveau et Colin, 2010). Jean-Philippe Colin (2009 et *dans ce livre*) a développé cette dimension comparative; il a en particulier essayé d'évaluer le caractère plus ou moins central de l'institution du tutorat selon les contextes régionaux et travaillé sur l'impact économique du devoir de reconnaissance inscrit dans la relation de tutorat. C'est également le lien entre institutions sociales et transferts fonciers que *Thomas Bassett* explore dans cet ouvrage, sur la base d'une comparaison nord-ivoirienne, tout comme *Sara Berry* qui propose un comparatisme élargi entre les mécanismes de fermeture des frontières internes (en lien avec les enjeux de la mobilité et de la marchandisation foncière) en zones de savanes (Burkina Faso, Bénin) et de forêts (Ghana, Côte d'Ivoire). Complémentaire de la dimension régionale, l'autre direction comparative, la dimension historique – à quel moment le tutorat devient-il une institution foncière et sociopolitique dominante face à d'autres modalités de contrôle de la terre et des personnes? – a été un peu négligée. Il en va ainsi de l'hypothèse, testée au Bénin (cf. Le Meur, 2005, 2006), selon laquelle la centralité du tutorat correspond à la séquence coloniale indigénat-postindigénat qui débouche dans les années 1950-60 sur une conjonction entre des formes de villagisation, la tendance d'origine coloniale à l'ethnicisation des relations entre autochtones et étrangers, et le fort développement des migrations rurales permis par la libéralisation du régime colonial après 1946. L'analyse des transformations du tutorat que propose Jean-Pierre s'est placée sous l'angle de la « conventionnalisation » de l'institution du tutorat:

> "'Following Mary Douglas' distinction between 'institution' and 'convention', my central argument is that the development of the *tutorat* can be regarded as an uneven and partial transformation from an institution, anchored in the self-regulating cognitive apparatus of local societies that function by means of self-enforceable rules enabling actors to reach a consensus themselves, into a convention which embodies specific mechanisms of enforcement" (Chauveau, 2006b: 216).

Deux textes récents expriment chacun à leur manière la productivité de ce détour interactionniste-institutionnel dans les réflexions de Jean-Pierre, approfondissant l'idée de l'économie de plantation comme « fait social total » mobilisant différents niveaux et échelles (Chauveau et Dozon, 1985 : 66). Le premier est un article coécrit avec Paul Richards visant à rechercher dans le temps long des sociétés agraires les logiques des mobilisations miliciennes et des guerres civiles ivoiriennes et sierra léonaises (Chauveau et Richards, 2008 ; voir aussi *Richards* dans cet ouvrage). Les deux auteurs revisitent la notion de « mode de production lignager » qui avait fait les riches heures du néo-marxisme africaniste des années 1970, mais en l'utilisant comme un « concept pragmatique » (*ibid.* : 527) permettant d'explorer comparativement les mécanismes expliquant des conflictualités divergentes mais conjoncturellement liées en Sierra Leone, dans le centre-ouest ivoirien et dans le pays akan au sud-est de la Côte d'Ivoire. La structure égalitaire ou hiérarchique du mode de production lignager est mise en avant, mais sans viser la réouverture du débat de l'époque sur sa nature intrinsèque, de classe ou égalitaire. Il s'agit plutôt de mettre en évidence des variations – on pense ici à Paul Veyne, écrivant en référence à Foucault : « Ontologiquement, il n'existe que des variations » (2008 : 20) – et de les corréler avec d'autres facteurs historiquement situés (insertion dans le commerce à longue distance, monopole des aînés sur les biens de prestige et la circulation des épouses, existence d'une frontière interne) pour *in fine* proposer un modèle qualitatif expliquant la variabilité des formes prises par les guerres civiles en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, de classe et non ethnique dans le premier cas, générationnelle et ethnicisée dans le second. La catégorie du tutorat est insérée dans la comparaison en tant qu'opérateur de l'intégration des étrangers, qui est à l'œuvre dans les deux cas mais alimente des trajectoires divergentes.

Quant au second texte, il s'agit de la contribution de Jean-Pierre aux mélanges en l'honneur d'Olivier de Sardan où il interroge la question de la variation d'échelle sous l'angle des tensions entre la rigueur d'un qualitatif ethnographique restreint, mobilisant des « données observationnelles », et le risque interprétatif pris lorsque l'on intègre à l'analyse des échelons non directement observés (Chauveau, 2007). Ce texte, qui, de par sa profondeur et sa rigueur sans concession, constitue un hommage particulièrement fort à l'œuvre de son camarade, peut être mis en regard des propres textes de Jean-Pierre Chauveau. C'est d'ailleurs ce qu'il fait déjà dans le texte même, sous la forme d'un contrepoint foncier à l'analyse du travail sur la gouvernance et la bureaucratie d'interface d'Olivier de Sardan, qui sert de base à la démonstration. L'objet du texte est méthodologique : il est centré sur la tension que recèle l'effort de combinaison « dans une même approche de la "description au sens restreint", fondée sur les "données observationnelles", et la "description au sens large", incorporant à forte dose des "données non observationnelles" » (*ibid.* : 444). Il montre qu'Olivier de Sardan opte en définitive plutôt pour la description au sens restreint, typique de la socio-anthropologie contrairement

à la description au sens large qui insère les données observationnelles dans une mise en intrigue faisant appel au « hors champ » de la description restreinte – « ce qui se passe à une échelle plus vaste » ou « avant ou après le phénomène décrit » (Olivier de Sardan, 2003 : 14, 18, cité par Chauveau, 2007 : 448). Ce choix limite la prise de risque interprétatif et permet un contrôle empirique fort dans une logique de « quasi-réfutabilité ». Pour ce faire, concernant l'ethnographie de la gouvernance qui constitue l'exemple de référence, Olivier de Sardan opère une « réduction méthodologique maximale des référents empiriques larges, caractérisés par des espaces-temps hétérogènes – l'État et sa bureaucratie –, en des référents empiriques restreints, à espace-temps circonscrit – la "bureaucratie d'interface" » (*ibid.* : 452°), saisie du point de vue des acteurs et des interactions quotidiennes. Le hors-champ et les variations d'échelle ne sont pris en compte que de manière limitée et la transversalité des processus d'échelles différentes, au cœur d'une interprétation large, est en quelque sorte remplacée par le comparatisme multi-site rigoureux, tandis que « le changement social s'explique par le pouvoir structurant de la répétition et de l'agrégation de nombreux micro-épisodes similaires » (*ibid.* : 468), « indexés aux référents empiriques circonscrits de même échelle » (*ibid.* : 471). Or Jean-Pierre plaide pour « inclure dans la "boîte à outils" de la socio-anthropologie une manière de faire de la description et de l'interprétation "au sens large" qui lui soit spécifique » (*ibid.* : 445). Cela passe par « une combinaison plus étendue des pratiques micro-sociologiques et d'un investissement spécifique dans l'exploration des données non observationnelles (ou difficilement observables à partir des méthodes d'enquête qualitative) à partir des intuitions issues du terrain » (*ibid.* : 470). Et Jean-Pierre de reprendre dans une note de bas de page la place pivot du tutorat que nous avons évoquée plus haut :

> « Dans une étude basée sur une enquête qualitative approfondie et sur un long pas de temps dans une région de Côte d'Ivoire et sur une enquête historique de l'intervention étatique sur les dispositifs politiques et administratifs locaux de gestion foncière (incluant les "interprétations émiques" locales, tant au niveau villageois que des services administratifs), on a ainsi pu identifier les normes et les pratiques relatives à l'accueil des "étrangers" dans les villages autochtones comme le dispositif institutionnel "pivot" autour duquel s'articulent et se confrontent la gouvernance foncière étatique nationale et locale, d'une part, et les principales lignes de discontinuités sociales en milieu rural, d'autre part (entre les différents groupes de paysans locaux ; entre les pouvoirs villageois et les pouvoirs politiques locaux et nationaux ; au sein des familles rurales entre générations et entre résidents villageois et migrants citadins » (Chauveau, 2007 : 470n).

Jean-Pierre rapatrie l'idée d'intuition dans une vision élargie de « la rigueur du qualitatif » (Olivier de Sardan, 2008)[18]. On pourrait ici reprendre

18. *Peter Geschiere* parle d'une « inspiring combination of very grounded field-work and creative imagination ».

le fil de la discussion sur les notions de gouvernance et de gouvernementalité qui ont orienté, telle une boussole, notre périple à travers l'œuvre de Jean-Pierre. La gouvernementalité est absente de ce texte, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où il s'agit de mettre en débat les travaux d'Olivier de Sardan qui ne recourt pas à ce terme. La gouvernance est en revanche discutée et, au fond, c'est le caractère « amorphe » du concept du point de vue des variations d'échelle qui se révèle, Jean-Pierre montrant bien qu'Olivier de Sardan part d'une définition très extensive du terme – « l'ensemble des processus de traitement et de délivrance de biens et services publics, par les appareils d'État officiels certes, mais aussi par d'autres opérateurs » (Olivier de Sardan, 2004 : 141) – pour finalement en exclure des pans importants et privilégier, selon le processus de réduction empirique décrit plus haut, la bureaucratie d'interface. À ce plan « en coupe » de la gouvernance correspond l'image de la « membrane » de l'interface bureaucratique – on oscille entre la référence cinématographique et laborantine, même si l'interface a des origines cybernétiques –, membrane semi-perméable aux interactions entre agents de l'État et usagers de l'administration.

Si la gouvernance est amorphe relativement à la question des échelles, ce n'est pas le cas de la gouvernementalité qui apparaît comme une notion dynamique ou « articulante » (*bridging*), ou plus précisément un médiateur au sens de Latour (2006 : 58). Le tutorat tel qu'il est dépeint par Jean-Pierre constitue plus qu'une relation dyadique liant un migrant à son tuteur autochtone ; plus qu'une institution locale d'intégration d'un étranger dans une communauté villageoise, c'est un opérateur de « localisation du global » et de « redistribution du local » pour poursuivre dans les termes de Latour (*ibid.* : 253-318). Dans cette optique, le tutorat qui problématise les mouvements des plaques tectoniques étatiques, villageoises, familiales, rurales et urbaines, générationnelles, chères à Jean-Pierre, apparaît bien comme une unité de gouvernementalité qui permet de penser le hors champ des données observationnelles, de réassembler le millefeuille de la politique villageoise. Mais comme nous l'avons noté plus haut, c'est peut-être la force de la logique inductive qui sous-tend sa démarche qui a empêché Jean-Pierre de s'engager dans un comparatisme plus large qui aurait permis de confronter de manière plus systématique l'analyse en termes de tutorat avec des « théories adverses » dans l'interprétation des faisceaux de relations nouées entre autochtones et migrants en Côte d'Ivoire et au-delà[19]. Et pourtant, comme nous le rappelle *Christian Lund* dans cet ouvrage, avec lequel Jean-Pierre a amicalement polémiqué sur les excès de l'interactionnisme et du « processualisme » de certains : « While scholarly agreement can be pleasant, disagreement is often more productive »...

19. Je remercie Jean-Philippe Colin pour avoir attiré mon attention sur ce point important. Le travail d'équipe effectué dans le cadre du programme « Transguerres » financé par l'ANR sur les dispositifs miliciens dans le sud de la Côte d'Ivoire s'engage toutefois dans cette voie (voir Chauveau et *al.*, 2011 pour les premiers résultats).

C'est précisément la voie qu'emprunte *Bruno Losch* en se demandant pourquoi les travaux novateurs de Jean-Pierre et de ses collègues sur l'économie de plantation comme analyseur de la formation de l'État et de la société en Côte d'Ivoire n'ont pas été appropriés puis approfondis dans le cadre d'un nouveau « débat ivoirien » sur la faillite du pacte national postcolonial. La réponse qu'il esquisse ouvre une piste essentielle, effectivement inexplorée par Jean-Pierre, pour des raisons disciplinaires et méthodologiques, autour de la formation d'un capitalisme ivoirien articulé aux marchés internationaux, entre autres *via* des dispositifs de régulation comme la caisse de stabilisation, d'origine coloniale, certes, mais rapidement appropriés par les élites politico-économiques et qui leur ont permis une prise de contrôle de pans majeurs de l'économie du pays à l'occasion des privatisations des années 1990 (voir Losch 1997, 1999).

Style de recherche, style d'écriture

On pourrait trouver d'autres champs de recherche dans l'œuvre de Jean-Pierre qui illustrent ce souci de l'intégration de l'observationnel avec le hors champ. On pense ici en particulier à ses travaux sur l'innovation (Chauveau, 1997b, 1999 ; Chauveau et Léonard, 1996) qui relèvent aussi de la mise en intrigue sur une durée longue de ressorts techniques, agro-écologiques et sociopolitiques de la diffusion de la cacao-culture en Afrique de l'Ouest dont le fonctionnement local est par ailleurs observé et décrit. Ses travaux sur la pêche piroguière relèvent d'une logique similaire (cf. Chauveau et Jul-Larsen, 2000), tout en intégrant différemment la question de la mobilité dans la constitution des sociétés, en mobilisant en particulier le modèle génétique de la frontière interne de Kopytoff (1987 ; voir aussi Chauveau, Jacob et Le Meur, 2004). Les contributions à visée comparative de *Tilo Grätz* sur l'économie morale de l'orpaillage au Mali et au Bénin et de *Sara Berry* sur la manière dont se forment les frontières agraires en Afrique de l'Ouest poursuivent cette piste, recourant également à la frontière « kopytoffienne ». L'innovation, inséparablement technique, institutionnelle et politique, apparaît comme un objet d'interface qui organise la rencontre entre différentes dynamiques et échelles d'action.

Notre long cheminement nous a ramené à la présentation de 2009 qui a servi d'accroche à cette introduction. On voit bien à quel point pensée et style sont liés, même si un powerpoint ne constitue certes pas le meilleur site de perception de ce lien – encore que (pour ceux qui étaient présents) il y aurait sans doute matière à glose dans la mise en page et le bleu outremer des caractères choisis. Les métaphores forgées par Jean-Pierre, qu'elles empruntent à la géologie ou à l'art culinaire, sont autant enchâssées dans un style de recherche que dans un style d'écriture. On pourrait

pour tenter d'approcher ce phénomène mettre en regard les manières de Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan d'exprimer leur pensée. Le second a développé un style en quelque sorte weberien, marqué par la capacité à extraire certaines variables pour construire des modèles qualitatifs cohérents avec l'approche socio-anthropologique « restreinte » dont Jean-Pierre nous a donné une lecture précise, rapidement retracée dans la section précédente. À cette aptitude à extraire des idéaltypes de leur gangue historique et événementielle correspond une écriture déliée, une sorte d'équivalent anthropologique de la « ligne claire » qui a fait la réputation de la bande dessinée belge. Jean-Pierre (Chauveau) propose une écriture historique plus touffue, revendiquant une mise en intrigue complexe qui intègre le hors-champ sur un mode narratif que l'on pourrait trouver, selon les moments, plutôt « braudelien » ou plutôt « foucaldien ».

En même temps, il a bâti au fil du temps un jeu de références à la fois précis et composite, reflétant la tension entre un interactionnisme resserré et une narration plus historique, références dont il fait un usage plus instrumental qu'exégétique. Cette tension s'exprime fortement dans l'usage que fait Jean-Pierre de la notion d'institution, oscillant selon le cadrage choisi entre un point de vue institutionnaliste – les institutions comme règles du jeu – et un point de vue « douglassien » – les institutions comme convention naturalisée. Cette tension est très perceptible dans son article de 2006 sur le tutorat, qui le voit passer d'une définition néo-institutionnaliste (2006b : 215n[20]) à un développement théorique mobilisant le livre de Mary Douglas et le travail de Jean-Pierre Jacob (*ibid.* : 215-216). On pourrait presque parler d'une « tentation structuraliste »[21], tentation qui le situe toutefois très loin de Lévi-Strauss, peut-être plus près d'une variante britannique – Leach ? – mâtinée d'influences néo-marxistes anciennes (mais un néo-marxisme non fonctionnaliste ; cf. *supra*) et d'un néo-durkheimisme que son compagnonnage intellectuel avec Paul Richards sur les chemins des conflits ruraux en Afrique de l'Ouest a ravivé. Mais il en va de l'institution comme de la gouvernementalité : leur mobilisation vient nourrir un discours historique qui laisse peu de place au « durcissement théorique », et beaucoup plus à la description fine du feuilletage des « couches » de gouvernementalité et des formes d'institutionnalisation qui se sont succédé, télescopées et influencées à travers le temps.

---

20. Empruntée, il est vrai, à un sociologue et non à un économiste institutionnaliste : « By institution, I mean 'the cognitive formations (categories, typifications, scripts) entailing constitutive understandings upon which action is predicated' (DiMaggio, 1994 : 37) » ; voir *Olivier de Sardan* dans cet ouvrage pour une analyse des différences disciplinaires au sein de la galaxie néo-institutionnalistes, en particulier quant au degré d'empirisme et à la place réservée aux processus culturels et normatifs.

21. Je dois l'expression à Éric Léonard (communication personnelle, 12 avril 2011).

Présentation du livre

Évidemment, cette introduction à l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau est très orientée par le choix d'avoir privilégié un étrange fil conducteur, « présent-absent » dans son œuvre, à savoir la notion de gouvernementalité. Ce choix nous a permis de mettre en perspective la manière de faire de Jean-Pierre, son rapport à l'anthropologie et à l'histoire. En même temps, il n'épuise pas la richesse de ses travaux, ni la diversité des chapitres de cet ouvrage qui en éclairent chacun un pan à sa manière. Nous avons choisi d'organiser ce volume en cinq sections plus une. Les cinq premières sections reprennent chacune une thématique structurante dans la trajectoire de Jean-Pierre. Elles sont ordonnées selon une logique qui n'est que partiellement chronologique, sachant que certains sujets, la généalogie et les dispositifs du développement en particulier, la politique et les modalités d'ancrage local de l'État également, ont parcouru l'ensemble de sa carrière scientifique.

La première section intitulée « Changement agraire et pratiques paysannes » renvoie au thème des stratégies et logiques d'acteurs (*Ibo*) ainsi qu'à celui, connexe, de l'innovation (*Ruf*). *François Ruf* exporte les apports de Jean-Pierre sur l'économie de plantation en direction d'un autre système de production, l'hévéaculture ivoirienne – là encore une manière d'élargir collectivement le comparatisme, tout en poursuivant empiriquement la réflexion lancée par Jean-Pierre sur la « sortie de la cacao-culture : le cycle de caoutchouc des années 2000 comme innovation et enjeu économique, politique et foncier. Les deux chapitres de *Kojo Amanor* et *Sara Berry* élargissent la focale en direction des logiques sociopolitiques dans lesquelles s'inscrivent les pratiques des acteurs et leurs éventuelles stratégies innovantes (Chauveau, 1999). Aspect à la fois annexe (pour cette section) et fondamental (quant à la trajectoire professionnelle de Jean-Pierre), *Jonas Ibo* revient aussi sur l'influence que celui-ci a exercée, depuis son poste « orstomien » de Petit Bassam, sur la formation des chercheurs ivoiriens en sciences sociales et la structuration des études ivoiriennes. *Chantal Blanc-Pamard* insiste aussi dans la section suivante sur cette dimension collective et pédagogique dans l'évolution et la socialisation des approches développées par Jean-Pierre.

La seconde section attaque sous plusieurs angles le thème des « Dispositifs du développement » dont on a bien vu que Jean-Pierre (1985 en particulier), à l'instar d'historiens comme Frederik Cooper (1997, 2010), insistait sur une généalogie coloniale. *Chantal Blanc-Pamard* revient sur la place paradoxalement structurante du malentendu, plus ou moins productif selon les moments et les points de vue, dans la construction du développement. Elle rappelle aussi que Jean-Pierre a su combiner cette idée, que d'autres ont fait fructifier (par exemple Laurent, 1998), avec une perspective de longue durée, pour envisager le développement comme partie intégrante de l'expérience historique des « développés ». Malen-

tendu et participation ont partie liée dans le contexte développementiste, comme le montrent, chacun à leur façon, *Chantal Blanc-Pamard* et *Philippe Lavigne Delville*, s'inspirant tous deux du texte fameux sur « participation paysanne et populisme bureaucratique » (Chauveau, 1994). La question que pose le second (poursuivant un dialogue déjà entamé avec Jean-Pierre ; Chauveau et Lavigne Delville, 1998), en écho à la première et sur la base des transformations récentes de la pratique de la participation, est au fond celle de la capacité de « l'impératif délibératif » à lever, au moins partiellement, les malentendus constitutifs de la situation de développement. *Mike Singleton* nous dit cela – le malentendu en particulier et aussi la singularité historique du développement (un hapax) – en des termes choisis que son passé romain nous aide à mieux savourer.

La question foncière est devenue une préoccupation majeure de Jean-Pierre à partir du milieu des années 1990 (cf. Chauveau, 1997a). En chemin, il a rencontré dans ce champ des collègues de divers horizons, pour certains engagés de longue date sur ce thème (Colin, 1990), plusieurs d'entre eux étant passés par la matrice apadienne. Il a engagé avec eux un dialogue parfois indirect, souvent fructueux. Ce sont ces conversations dont les textes réunis dans cette section intitulée « La politique du foncier » constituent une série d'échos partiels et comparatifs à l'échelon ivoirien (*Bassett*, *Colin*) ou régional (le Ghana pour *Lund*, le Burkina Faso pour *Lentz*, les îles du Cap-Vert pour *Laurent et Furtado*). *Tilo Grätz*, quant à lui, élargit la comparaison dans une autre direction, ou plutôt vers un autre objet, puisqu'il s'intéresse aux droits de propriété et plus largement à l'économie morale qui organisent l'orpaillage artisanal au sud-est du Mali et au nord-ouest du Bénin.

La quatrième section consacrée à « L'autochtonie et la citoyenneté » est organiquement liée à la précédente. Appartenances, citoyenneté locale et propriété foncière sont des thèmes intrinsèquement liés, et c'est l'un des mérites de Jean-Pierre que d'avoir formulé cette intuition, comme *Jean-Pierre Jacob* nous le rappelle fort à propos dans son chapitre (voir aussi Kuba et Lentz, 2006 ; Jacob et Le Meur, 2010). L'entrée par l'autochtonie – déjà présente dans la contribution de *Carola Lentz* centrée sur la longue durée, l'entrée foncière et la fonction « articulante » du tutorat – est privilégiée par *Peter Geschiere*, *Jean-Pierre Dozon* et *Mathieu Hilgers*, tandis que *Peter Hochet* développe la notion de citoyenneté locale. La terre n'est jamais loin dans ces contributions, puisque Peter Hochet met en relations les formes de la citoyenneté locale avec, entre autres, des dispositifs fonciers et territoriaux (voir aussi Jacob et Le Meur, 2010), tandis que la notion même d'autochtonie renferme une vision littéralement « générative » de la relation entre terre et appartenance (voir aussi Geschiere, 2009). *Jean-Pierre Dozon* revient quant à lui à l'usage de l'autochtonie dans la contexte ivoirien, tel que lui, Jean-Pierre, et d'autres ont pu l'utiliser dans le champ des études agraires, sous la forme du binôme autochtone/allochtone (cf. *supra*), puis du point de vue de la cristallisation progressive d'une idéologie de l'autochtonie dont les effets se

sont depuis déployés – une « autochtonie politique » comme il écrit en écho au « tribalisme politique » que John Lonsdale (1992) oppose à « l'ethnicité morale ».

« État et politique » : le thème de la cinquième section a traversé les écrits de Jean-Pierre depuis ses débuts, plusieurs des textes présentés ici émanent d'auteurs ayant collaboré avec lui à un moment ou à un autre, *Thomas Bierschenk* et *Giorgio Blundo*, à l'époque du tournant apadien, par exemple sur les thème du courtage en développement (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000 ; *Lund* symbolise ce courant dans le chapitre foncier), *Paul Richards*, plus récemment dans le cadre de recherches sur les racines agraires des insurrections en Afrique de l'Ouest. *Sten Hagberg et Jesper Bjernesen* explorent quant à eux la crise ivoirienne à travers le prisme du débat publique et des arènes politiques burkinabè, regard essentiel et non périphérique si l'on pense aux liens organiques que les deux pays ont noués dans la durée coloniale et postcoloniale (du réservoir de main-d'œuvre à la base arrière de la guerre civile) et au rôle du président burkinabè dans les tentatives de médiations. Le positionnement de *Nikolaus Schareika* est relativement décentré, puisqu'il interroge l'anthropologie politique de Jean-Pierre sous un angle que ce dernier n'a pas vraiment abordé, à savoir celui de la rhétorique politique et de sa dimension performative. Finalement, autant *Bierschenk, Blundo* et d'une certaine manière *Hagberg et Bjarnesen* et *Schareika* interpellent la veine interactionniste de Jean-Pierre en ramenant le débat du côté des arènes locales et des groupes stratégiques, mais aussi du côté d'une vision non culturaliste de la culture – la culture comme ensemble de pratiques et représentations partagées et indexées à un domaine, un group ou contexte spécifique (Olivier de Sardan, 2010 : 443) –, autant *Richards* tire la conversation du côté d'un historicisme structuraliste (si je puis me permettre cet apparent oxymore), présent de longue date dans l'outillage théorique de Jean-Pierre et sans doute réactivé par les chaleureuses polémiques qu'il entretient avec opiniâtreté avec Jean-Pierre Jacob[22]. La résolution de cette tension passe, dans l'œuvre de Jean-Pierre, par l'intégration du hors champ historique (du point de vue ethnographique) dans l'interprétation des transformations du champ politique, transformations envisa-

22. Jean-Pierre Jacob dans son ouvrage sur le gouvernement de la nature et des hommes au Burkina problématise le changement social autour d'un jeu complexe de permanence, de changement et d'articulation d'échelles – la dialectique hétéronomie/autonomie (2007 : chapitre 8). S'appuyant sur les travaux d'histoire orale de Jan Vansina (1985), il insiste sur les ruptures historiques perçues (la « succession des mondes ») contre une vision continuiste de l'histoire. Il fait des notions de culture et de structure des quasi-synonymes situés sur l'axe temporel de la diachronie. Cet axe est orthogonal au sociétal et à l'action (*agency*) qui sont rabattus sur la synchronie, ici en référence explicite à Lévi-Strauss. La culture n'est plus un ensemble « d'attributs partagés par tous les membres d'une communauté, mais [...] un cadre d'intégration essentiellement temporel, par lequel un groupe négocie son rapport à la continuité et à la discontinuité, au passé, au présent et au futur, au système et à l'événement, en bref à la collectivité et à l'individualité » (*ibid.* : 214).

gées dans la double longue durée de l'histoire de son terrain et de celle de sont rapport à ce terrain.

Enfin, trois chapitres finaux offrent des ouvertures nourries par un dialogue au long cours avec Jean-Pierre. *Jean-Pierre Olivier de Sardan* reprend à nouveaux frais le dialogue entamé de longue date par Jean-Pierre avec l'économie institutionnelle, ancienne et nouvelle (cf. Chauveau et Jul-Larsen, 2000), et dont un texte récent coécrit avec Jean-Philippe Colin montre qu'il ne l'a pas laissé de côté (Chauveau et Colin, 2010). *Jean-Pierre Jacob*, tout en montrant la portée des intuitions de Jean-Pierre dans la réflexion collective sur le foncier, revisite cette question à la lumière de travaux océanistes récents, ceux de Marylin Strathern (2009) en particulier, qui étudient les relations à la terre, conçue à la fois comme bien matériel et bien immatériel, en l'occurrence la fertilité produite par un investissement en travail autochtone, redevable d'une analyse en termes de droits de propriété intellectuelle. Ce faisant, il retrouve les préoccupations de Jean-Pierre quant à la problématisation des relations entre autochtones et étrangers, à la terre et son histoire dans la constitution des sociétés. Quant à *Bruno Losch*, son ouverture est une réouverture, celle du « débat ivoirien » – en écho au fameux « *Kenyan debate* » qui avait opposé les tenants de théories alternatives du développement (cf. Leys, 1996) –, dont il regrette l'inachèvement, tant au plan politique (c'est un euphémisme), qu'au plan intellectuel. Pour lui, le repli sur une microsociologie (du foncier, du politique) détourne les sciences sociales de l'analyse des articulations entre les échelles locales, nationales et internationales qui sont au fondement de la formation de l'État et du capitalisme ivoiriens, articulations qui permettent de réinterpréter les conflits factionnels violents des années 2000 comme une rupture des compromis fondateurs. Sa posture disciplinaire – l'économie politique (et non pas la nouvelle économie politique qui a cours à la Banque mondiale) – a nécessairement attiré son attention vers des phénomènes que Jean-Pierre, par prudence méthodologique, a laissés hors-champ, sans pour autant y avoir été insensible. En témoigne son travail d'exégèse de la loi foncière ivoirienne, en termes de classes et de formation d'un État national (Chauveau, 2008, 2009b).

Un débat, qu'il soit ivoirien ou kenyan, disciplinaire ou transdisciplinaire, amical, professionnel ou public, est une partition à plusieurs voix, qui s'écrit dans l'écoute des dissonances et des divergences, également dans la reconnaissance des accords fondamentaux. C'est tout le mérite de Jean-Pierre Chauveau d'avoir réussi à fédérer, à sa manière inimitable, un tel faisceau de points de vue : *Chantal Blanc-Pamard* nous le rappelle, « que ce soit dans son bureau, sur le terrain, dans les réunions et les séminaires, Jean-Pierre réfléchit tout haut ». Ainsi, le plus grand nombre en profite, comme en témoignent le nombre et la diversité des contributions réunies ici en son hommage.

Bibliographie

AGRAWAL, A. 2005, *Environmentality. Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham : Duke University Press.

BÂ, A.H., 1973, *L'étrange destin de Wangrin*, Paris : Éditions 10/18.

BAILEY, F.G., 1969, *Stratagems and Spoils. A Social Anthropology of Politics*, Oxford : Blackwell.

BAYART, J.-F., 1983, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine* 11 : 95-127.

–2004. *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard.

BIERSCHENK, T. 2004, « Pouvoir, négociation et violence dans une ville africaine moyenne (Parakou, République du Bénin ». Traduction de « Herrschaft, Verhandlung und Gewalt im modernen Afrika. Zur politischen Soziologie einer afrikanischen Mittelstadt (Parakou, Bénin) », *Afrika Spectrum* 34 : 321-348.

– 2008, *Anthropology and Development. An historicizing and localizing approach*, Arbeitspapier 87, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Mayence : Université Gutenberg.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P. et J.-P. OLIVIER DE SARDAN (dir.) 2000, *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris : APAD-Karthala.

BLUNDO, G. & P.-Y. LE MEUR 2009, « An Anthropology of Everyday Governance : Collective Service delivery and Subject Making », in : Blundo, G. & P.-Y. Le Meur (éd.), *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*, Leiden, Brill : 1-37.

CHAUVEAU, J.-P. 1969, *Essai d'analyse de la notion d'obstacle socioculturel au développement économique*, mémoire de maîtrise de sociologie, Faculté des Lettres de Bordeaux.

– 1972a, *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo. La période précoloniale*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines, V, 7), multigr.

– 1972b, *Note sur la place de Baoulé dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, multigr.

– 1976, « Notes sur les échanges dans le Baule précolonial », *Cahiers d'études africaines* 63-64, XVI (3-4) : 567-602.

– 1977, « Société baule précoloniale et modèle segmentaire. Le cas de Kokumbo », *Cahiers d'études africaines* 68, XVII (4) : 415-434.

– 1978, « Contribution à la géographie historique de l'or en pays baule, Côte d'Ivoire », *Journal des Africanistes* 48 (1) : 15-70.

– 1979a, « Économie de plantation et "nouveaux milieux sociaux" : essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé (Côte d'Ivoire forestières) », *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines* XVI (1-2) : 59-82.

- 1979b, *La région de Kokumbo. Notes sur l'histoire économique et sociale (pays baoulé, Côte d'Ivoire)*, Travaux et documents 104, Paris: Éditions de l'ORSTOM.
- 1979c, « Occupation spatiale et histoire économique et sociale du Baoulé », in: *Maîtrise de l'espace agraire et Développement en Afrique Tropicale*, CNRST-ORSTOM, Paris, éd. de l'ORSTOM: 45-51.
- 1985, « Mise en valeur coloniale et développement », in: Boiral P., J.-F. Lantéri & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Paysans, experts, chercheurs en Afrique Noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Karthala: 143-166.
- 1987, « La part baule. Effectif de population et domination ethnique: une perspective historique », *Cahiers d'études africaines* 105-106, XXVII (1-2): 123-165.
- 1989, « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation », *Cahiers des sciences humaines* 25: 237-287.
- 1991, « La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables », in: Le Bris, E., Le Roy, E. & P. Mathieu (éd.), *L'appropriation de la terre en Afrique. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala: 109-115.
- 1992 (1ère éd. 1982), « Pour une sociologie historique du développement », in: *Institutions et pratique du développement*. Itinéraires, ORSTOM (département SUD).
- 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in: Jacob, J.-P. & Ph. Delville (dir.), *Les associations paysannes en Afrique: organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED: 25-60.
- 1995, « L'innovation cacaoyère: histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest », in: Byé, P. & J. Muchnik (éd.), *Innovation et sociétés. I. Dynamismes temporels de l'innovation*, Montpellier, CIRAD: 43-58.
- 1997a, « Jeu foncier, institutions d'accès à la terre et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », in: Contamin, B. & H. Memel-Fotè (éd.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM: 352-360.
- 1997b, « Cocoa as Innovation. African Initiatives, Local Context and Agro-ecological Conditions in the History of Cocoa Cultivation in West African Forest Lands (c. 1850-c. 1950) », *Paideuma* 43: 121-142.
- 1997c, « Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique". Histoire, usages et remise en question d'un concept pluridisciplinaire », in: Blanc-Pamard, Ch. & J. Boutrais (éd.), *Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Paris, ORSTOM: 179-217.
- 1999, « L'étude des dynamiques agraires et la problématique de l'innovation », in: Chauveau, J.-P., Cormier-Salem, M.-C. et E. Mollard

(éd.), *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, Éditions de l'IRD : 9-31.
- 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125.
- 2002a, « La loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural et l'agriculture de plantation villageoise : une mise en perspective historique et sociologique », *Réforme agraire* 2002/1, FAO : 62-78.
- 2002b, *Une lecture sociologique de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural. Formalisation des « droits coutumiers » et contexte sociopolitique en milieu rural ivoirien*, document de travail n° 6 de l'UR RÉFO, Montpellier : IRD.
- 2003, « Plans fonciers ruraux : conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits », in : Lavigne Delville, Ph., Ouédraogo, H., Toulmin, C. & P.-Y. Le Meur (dir.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, IIED-GRET-GRAAF : 35-48.
- 2005a, « Introduction thématique : les jeunes ruraux à la croisée des chemins », *Afrique contemporaine* 214 (2) : 15-35.
- 2005b, « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays gban (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », *Afrique contemporaine* 214 (2) : 59-83.
- 2006a, « Les transferts coutumiers de droits entre autochtones et "étrangers". Évolutions et enjeux actuels de la relation de "tutorat" », in : J-P. Chauveau, J-Ph. Colin, J-P. Jacob, Ph. Lavigne Delville & P-Y. Le Meur, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Résultats du projet de recherche CLAIMS, Londres, IIED : 16-29.
- 2006b, « How does an institution evolve ? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers : 213-240.
- 2007, « Socio-anthropologie et variation d'échelle. Ouvrir le jeu entre "rigueur du qualitatif" et "interprétation au sens large" », in : Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 443-474.
- 2008, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre « autochtones » et « étrangers » en zone forestière », in : Eberhard, C. (éd.), *Law, Land use and the Environment. Afro-Indian Dialogues*, Pondichéry, Institut Français de Pondichéry : 155-190.
- 2009a, *Transferts fonciers coutumiers, question foncière et crise politico-militaire en Côte d'Ivoire forestière*. « Terre, ressources naturelles,

conflits dans les sociétés du Sud », Marseille, EHESS, 24-27 novembre 2009.
– 2009b, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in : Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y. et É. Léonard (dir.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 105-140.
CHAUVEAU, J.-P. & K. S. BOBO 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine* 89 : 12-32.
– 2008, « Crise de la ruralité en Côte d'Ivoire forestière. Ethnicisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation », in : Ouédraogo, J.-B. et E. Sall (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA : 105-124.
CHAUVEAU, J.-P., BOBO, K.S., KOUASSI, N. & M. KONÉ 2011, *Milices et sociétés rurales en Côte d'Ivoire durant le conflit (Zone Sud). Reconceptualiser le « dispositif milicien »*, Rapport de recherche, ANR « Transguerres » (Transformations des guerres. Dispositifs privés et publics de mobilisation et de gestion de la violence), multigr.
CHAUVEAU, J.-P., BOSC, P.-M. & M. PESCAY 1998, « Le Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire », in : Lavigne Delville, Ph. (dir.). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française : 553-582.
CHAUVEAU, J.-P. & J.-Ph. COLIN, 2010, « Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire. Revisiting the embeddedness issue », *Africa* 80 (1) : 81-103.
CHAUVEAU, J-P. COLIN, J-P., JACOB, J.-P., LAVIGNE DELVILLE, P. & P-Y. LE MEUR 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Résultats du projet de recherche CLAIMS, Londres : IIED.
CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1) : 68-80.
– 1987, « Au cœur des ethnies... l'État », in : Terray, E. (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 221-296.
– 1988, « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire », *Revue française de science politique* 38 (5) : 732-747.
CHAUVEAU, J.-P., DOZON, J.-P. & J. RICHARD 1981, « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte d'Ivoire », *Africa* 51 (2) : 621-658.
CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR 2004, « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Autrepart* 30 : 3-23.
CHAUVEAU, J.-P. & E. JUL-LARSEN 2000, « Introduction : du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles », in :

Chauveau, J.-P., Jul-Larsen, E. et C. Chaboud (dir.), *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Karthala-IRD-CMI : 9-85.

CHAUVEAU, J.-P. & Ph. LAVIGNE DELVILLE 1998, « Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés », in : Deler et *al.* (dir.), *ONG et développement : du nord aux suds*, Paris, Karthala : 193-214.

– 2002, « Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'Ouest francophone ? », in : Lévy, M. (dir.), *Comment réduire pauvreté et inégalités en Afrique. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala : 211-239

CHAUVEAU, J.-P. & É. LÉONARD 1996, « Côte d'Ivoire's pioneer fronts : historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation », in : W. G. Clarence-Smith & F. Ruf (éd.), *Cocoa Pioneer Fronts since 1800. The Role of Smallholders*, Planters and Merchants, Londres : 176-194.

CHAUVEAU, J.-P. & J. RICHARD 1972, *Problèmes soulevés par l'inventaire et la localisation du peuplement en zone forestière : note méthodologique (le cas du pays Gagou ou Gban, sous préfecture d'Oumé)*, Abidjan, ORSTOM, multigr.

– 1975, « Orgzanisation socio-économique gban et économie de plantation », Abidjan ORSTOM, *Sciences Humaines*, vol. VIII (2).

– 1977, « Une "périphérie recentrée" : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines* 68, XVII-4 (1) : 485-523.

– 1983, *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'État : petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*, Atlas des structures agraires au sud du Sahara 19, Paris : Éditions de l'ORSTOM.

CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS 2008, « West African Insurgencies in Agrarian Perspective : Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared », *Journal of Agrarian Change* 8 (4) : 551-552.

CHAUVEAU, J.-P. & A. SAMBA 1989, « Market Development, Government Interventions and the Dynamics of Small-scale Fishing Sector : An Historical Perspective of the Senegalese Case », *Development and Change* 20 : 599-620.

COLIN, J.-Ph. 1990, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris : Éditions de l'ORSTOM.

– 2004, *Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique*, Document de travail de l'UR REFO 8, Montpellier : IRD.

– 2008, « Dinsentengling intra-kinship property rights in land : a contribution of economic ethnography to land economics in Africa », *Journal of Institutional Economics* 4 (2) : 231-254.

– 2009, *Les transactions foncières en Côte d'Ivoire rurale : diagnostic des pratiques et besoins de sécurisation*, Paris : GRET (version publique

du rapport d'expertise « Étude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire ». Rapport 1. Diagnostic des pratiques. République de Côte d'Ivoire, ministère de l'Agriculture & Délégation européenne, 2008).

COOPER, F., 1997, « Modernizing Bureaucrats, Backward Africans, and the Development Concept », in: Cooper, F. & R. Packard (éd.), *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press: 64-92.

– 2010, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris: Payot.

DELEUZE, G. 1986, *Foucault*, Paris: Minuit.

DIMAGGIO, P. 1994 « Culture and Economy », in: Smelser, N.J. & R.S. Swedberg (éd.), The Handbook of Economic Sociology, Princeton/New York, Princeton University Press: 27-57.

DOUGLAS, M. 1987, *How Institutions Think*, London: Routledge & Keegan Paul.

DUJARDIN, É. 1948, « De la grotte au cabanes: pour une économie politique poststructuraliste du peuplement rural dans le Haut-Sussargois », in: Dujardin, É. & L. Mair (éd.), *Chefferie, tutorat et tectonique des plaques en milieu occitan*, Castries & Oxford, Presses Académiques de l'Amicale tauromachique franco-britannique: 43-79.

DREYFUS, H. & P. RABINOW 1984, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris: Gallimard.

ESCOBAR, A. 1995, *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton: Princeton University Press.

FERGUSON, J. 1994 (1st ed. 1990), *The Anti-Politics Machine. 'Development', Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis: University Press of Minnesota.

FOUCAULT, M. 1966, *Les mots et les choses*, Paris: Gallimard.

– 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris: Gallimard.

– 1971, *L'ordre du discours*, Paris: Gallimard.

– 1975, *Surveiller et punir*, Paris: Gallimard.

– 1976, *Histoire de la sexualité, Tome 1: La volonté de savoir*, Paris: Gallimard.

– 1984, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », in: Dreyfus, H. & P. Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard: 296-321.

– 2001/1967, « La philosophie structuraliste permet de diagnostiquer ce qu'est "aujourd'hui" », in: Foucault, M., *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard: 608-612.

– 2001/1969, « La naissance d'un monde », in: Foucault, M., *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard: 814-817.

– 2001/1971, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in: Foucault, M., *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard: 1004-1024.

– 2001/1978, « La gouvernementalité », in: Foucault, M., *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard: 635-657.

– 2004a, *Sécurité, territoire, population*. Cours au Collège de France, 1977-1978. Paris : Seuil-Gallimard.
– 2004b, *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France, 1978-1979, Paris : Seuil-Gallimard.

GESCHIERE, P. 2009, *The Perils of Belonging. Autochthony, Citizenship in Africa and Europe*, Chicago : The University of Chicago Press.

GREENE, S. 1996, *Gender, Ethnicity, and Social Change on the Upper Slave Coast. A History of the Anlo-Ewe*, London-Portsmouth : James Currey-Heinemann.

JACOB, J.-P. 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*, Paris : IRD Éditions.

JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR 2010, « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud », in : Jacob, J.-P. & P-Y. Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 5-57.

KEA, P. 2010, *Land, Labour and Entrustment : West African Female Farmers and the Politics of Difference*, Leiden : Brill.

KOPYTOFF, I. 1987, « The Internal African Frontier : The Making of African Political Culture », in : Kopytoff, I. (éd.), *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press : 3-84.

KUBA, R & C. LENTZ (éd.), 2006, *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden : Brill Academic Publishers.

LATOUR, B. 2006, *Changer de société ~ Refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte.

LAURENT, P. –J. 1998, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris : Karthala.

LAWRENCE, B.N., OSBORNE, E.L. & R.L. ROBERTS (éd.), 2006, *Intermediaries, Interpreters, and Clerks : African Employees in the Making of Colonial Africa*, Madison : Wisconsin University Press.

LE MEUR, P.-Y., 2005, Access to land, the production of strangers, and governmentality in Central Benin. Panel « Land governance in Africa and the social embeddedness of property », European Conference on African Studies, AEGIS, Londres, 30 juin-2 juillet 2005.
– 2006, « State Making and the Politics of the Frontier in Central Benin », *Development and Change* 37 (4) : 871-900.
– 2008, « Le développement comme constructivisme. Point de vue anthropologique », *Sociétés politiques comparées* 8, www.fasopo.org/reasopo/n8/societespolitiquescomparees8_article.pdf.
– à paraître, « Grandeurs villageoises : la politique des ressources et des appartenances au centre du Bénin », *Cahiers d'études africaines*.

LENTZ, C. 2006, *Ethnicity and the Making of History in Northern Ghana*, International African Library 33, Edinburgh : Edinburgh University Press.

LEYS, C. 1996, *The Rise and Fall of Development Theory*, Nairobi-Bloomington-London : EAEP-Indiana University Press-James Currey.

LONSDALE, J. 1992, « The Moral Economy of Mau Mau. Wealth, Power and Civic Virtue in Kikuyu Political Thought », in : Berman, B. & J. Lonsdale, *Conflict in Kenya and Africa (Book 2 : Violence & Ethnicity)*, Athens-Oxford, Ohio University Press & James Currey : 315-504.

LI, T. M. 2007, *The Will to Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics*, Durham : Duke University Press.

LOSCH, B. 1997, « À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne », in : Contamin, B. & H. Memel-Fotê (éd.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM : 205-230.

– 1999, *Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire. Une relecture de la trajectoire ivoirienne*, thèse de doctorat, Montpellier : Université de Montpellier I.

MAMDANI, M. 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton : Princeton University Press.

MEILLASSOUX, C. 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : Maspero.

MERRY, S.E. 2001, « Spatial Governmentality and the New Urban Social Order : Controlling Gender Violence through Law », *American Anthropologist* 103 (1) : 16-29.

– 2000 [1ère éd. 1978], *Law as Process*, London : Routledge & Kegan Paul.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 2003, « « Observation et description en socio-anthropologie », in : Blundo, G. & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Pratiques de la description*, Paris, Éditions de l'EHESS (*Enquête* 3) : 13-40.

– 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine* 96 : 139-162.

– 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant.

– 2010, « Le culturalisme traditionaliste africaniste. Analyse d'une idéologie scientifique », *Cahiers d'études africaines* 198-200, L (2/4) : 419-453.

OSBORNE, E.L., 2003. « 'Circle of Iron' : African Colonial Employees and the Interpretation of Colonial Rules in French West Africa », *Journal of African History* 44 : 29-50.

ROSE, N. 1999, *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*, Cambridge : Cambridge University Press.

ROSE, N., O'MALLEY, P. & M. VALVERDE, 2006, « Governmentality », *Annual Review of Law and Social Science* 2 : 83-104.

SCHWARTZ, A. 1979, « Migrations rurales et création de nouveaux milieux sociaux en Afrique tropicale : exemples sénégalais, ivoiriens et camerounais – Présentation », *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines* XVI (1-2) : 7-17.

SPITTLER, G. 1981, *Verwaltung in einem afrikanischen Bauernstaat. Das koloniale Französisch-Westafrika 1919-1939*. Wiesbaden: Franz Steiner Verlag

– 1983, « Administration in a Peasant State », *Sociologia Ruralis* 23: 130-144.

STRATHERN, M. 2009. « Land: Intangible or Tangible Property ? », in: Chesters, T. (éd.), *Land Rights. The Oxford Amnesty Lectures* 2005, Oxford, Oxford University Press: 13-38.

VANSINA, J. 1985, *Oral Tradition as History*, London: James Currey.

VEYNE, P. 2008, *Foucault. Sa pensée, sa personne*, Paris: Albin Michel.

WEGENER, A. 1929 [1915], *Die Entstehung der Kontinente und Ozeane*, Braunschweig: Friedrich Vieweg & Sohn Akt.-Gesellschaft.

PREMIÈRE PARTIE

CHANGEMENTS AGRAIRES ET PRATIQUES PAYSANNES

2

Des pratiques paysannes à l'État

L'apport de Jean-Pierre Chauveau à la formalisation d'une socio-anthropologie des dynamiques sociales dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire

Jonas IBO[1]

Destinée à rendre hommage à mon Cousin, mon *dougbin* Jean-Pierre Chauveau, cette contribution va, dans son introduction, sortir des cadres établis en matière de publication scientifique car elle ne servira pas à poser le problème de la recherche, ni à en souligner les enjeux. Ici je me contenterai d'abord de décrire le contexte de ma première rencontre et de ma collaboration, longue de plus de 20 ans, avec Jean-Pierre Chauveau; ensuite je dirai quelques mots sur le rôle important de l'homme en matière de renforcement des capacités des chercheurs ivoiriens.

Rencontre et collaboration avec Chauveau

J'ai d'abord connu Chauveau à travers ces écrits. Jeune chercheur à l'ORSTOM-Côte d'Ivoire en 1986, je m'attelais à faire une revue de littérature sur la problématique écologique lorsque j'ai découvert un texte intitulé : « Milieu rural, société et intervention extérieure : mise en perspective historique de quelques exemples en zones forestières ivoiriennes ». Dans ce texte, Chauveau (1985 : 1) m'a rappelé les thèses marxistes sur les dynamiques des interactions milieux-sociétés, en notant : « Le milieu naturel n'exerce pas à proprement parler de détermination positive étroite sur les activités humaines mais plutôt une détermination de type per-

1. Maître de recherches en histoire et sociologie de l'environnement et des ressources naturelles, Université d'Abobo Adjamé, 04 BP 293, Abidjan 04, Côte d'Ivoire, ibojonas@yahoo.fr

missif ». Depuis lors j'ai commencé à lire Chauveau et à découvrir d'autres textes et notes méthodologiques sur les sociétés ivoiriennes. Des Baoulé de Kokumbo aux Gban d'Oumé en passant par la loi foncière sur le domaine foncier rural du 23 décembre 1998 et le tutorat, je n'ai plus jamais cessé de lire, de « consulter » Chauveau.

En chair et en os, j'ai rencontré l'homme en 1987 au centre IRD de Petit Bassam à Abidjan lors de l'un de ses multiples retours sur son terrain. Et depuis nous nous voyons, échangeons, collaborons.

Dans le cadre du Groupement interdisciplinaire en sciences sociales de Côte d'Ivoire (GIDIS-CI) dont il est membre fondateur, Jean-Pierre Chauveau participe à l'animation scientifique, en donnant des séminaires méthodologiques, en contribuant au différents ateliers, et surtout au colloque international organisé en 1994 par le GIDIS-CI sur le thème du « Modèle ivoirien en question », dont il avait déjà livré une analyse critique au cours des années 1980 (Chauveau et Richard, 1983 ; Chauveau et Dozon, 1985). Dans le *Bulletin du GIDIS-CI*, d'abord, et le *Journal des Sciences Sociales*, aujourd'hui, Jean-Pierre n'a cessé d'apporter un précieux concours à la diffusion de l'information scientifique au sein du réseau du GIDIS-CI. C'est avec intérêt que Jean-Pierre rédige des articles pour ces deux supports de diffusion des résultats de recherche. Pour le *Journal des Sciences Sociales*, Jean-Pierre instruit régulièrement les projets d'articles que je lui soumets au nom du comité de rédaction de cette revue.

En 1996, Chauveau nous a intégrés (Mariatou Koné, Gabin Kponhassia et moi-même) dans une mission d'expertise dirigée par le CIRAD et chargée d'évaluer le Plan foncier rural (PFR). J'ai eu l'opportunité de faire du terrain, pour la première fois, à ses côtés (voir Chauveau et *al.*, 1998).

Entre 2002 et 2006, nous avons pu, avec l'appui de Jean-Pierre Chauveau, intégrer l'équipe de recherche du Projet CLAIMS – *Changes on Land Access, Institutions and Market in West Africa*. Je dois avouer que mon « glissement » sur le champ d'analyse du foncier rural est dû à Jean-Pierre Chauveau.

La collaboration avec Jean-Pierre touche donc une large gamme d'activités qui, toutes, ont concouru au renforcement de mes capacités personnelles. J'étais attaché de recherche lorsque je rencontrai Chauveau, et les collaborations que nous avons entretenues, ainsi que les appuis de l'ORSTOM-IRD, en tant qu'institution de coopération Nord-Sud, ont largement participé à ma promotion comme maître de recherche. Je suis passé à Abobo-Adjamé en décembre 1997, en « chercheur mûr », selon l'expression de l'actuel président de cette université, grâce à cette fructueuse collaboration avec les équipes de l'IRD.

Chauveau et la formation des chercheurs ivoiriens

L'ORSTOM, maintenant l'IRD, développe des mécanismes de partenariat et de formation à la recherche. Lorsque je fis la connaissance de Jean-Pierre Chauveau en 1987, dans l'organigramme de l'ORSTOM, il existait une structure qu'on appelait Service des relations extérieures qui pilotait un « paquet » de mécanismes de coopération en matière de formation à la recherche par la recherche. Il s'agissait des allocations de recherche, des contrats de chercheurs associés, des accueils scientifiques de haut niveau, des dotations budgétaires, etc.

Si les allocations de recherche consistaient en l'attribution de bourses à des étudiants de troisième cycle pour soutenir leurs frais de terrain et de documentation, le contrat de chercheurs associés se présentait comme un budget de recherche alloué pour deux ans à des chercheurs du Sud travaillant en équipe avec les chercheurs de l'IRD en affectation dans le pays ; la dotation budgétaire était une forme intégrée de financement de la recherche du chercheur du SUD qui émargeait alors sur le budget de recherche d'une unité de recherche de l'ORSTOM. Les accueils de haut niveau scientifique, antécédents des actuels « échanges scientifiques de courte durée », donnaient l'opportunité à des chercheurs du Sud de travailler au sein d'une équipe dans un laboratoire de l'ORSTOM situé en France métropolitaine.

Jean-Pierre Chauveau a permis à de nombreux chercheurs et étudiants ivoiriens d'accéder à ces différents mécanismes de financement de la recherche. Des chercheurs et professeurs des centres de recherche et universités de Côte d'Ivoire ont pu ainsi tirer profit de ces mécanismes. Je peux citer le Prof Affou Yapi Simplice, l'un des premiers directeurs de recherche en sciences sociales en Côte d'ivoire, le Dr Tanoh Kouadio, chargé de recherche au CIRES, le professeur Mariatou Koné, maître de conférences des universités, le Dr Ori Boizo, actuellement député à l'assemblée nationale ivoirienne, etc.

Jusqu'à une date récente, l'UR qui a été dirigée par Chauveau, ensuite par Jean-Philippe Colin, puis par Éric Léonard, a permis à des étudiants ivoiriens de bénéficier des bourses par alternance. Cette UR a soutenu la création du Laboratoire des études foncière de Côte d'Ivoire (LEFCI) au sein de l'Institut d'ethnosociologie de l'université de Cocody. Les fruits de ces soutiens sont en train de se manifester. Trois thèses uniques ont été soutenues au cours des années 2009 et 2010 par les étudiants ivoiriens « portés » par l'équipe de Jean-Pierre Chauveau.

Un apport central à la formalisation d'une socio-anthropologie des pratiques paysannes

Malgré toute cette longue histoire de pratique et de collaboration avec Chauveau, il m'est difficile, voire trop ambitieux, de traiter de l'apport de Chauveau à la formalisation d'une socio-anthropologie des pratiques paysannes, tellement l'œuvre est immense et complexe. Pour contourner cette immensité et cette complexité, sans en altérer la portée, j'ai choisi de focaliser l'attention sur trois points particuliers de cet apport. Cette posture me paraît non seulement peu risquée mais aussi et surtout plus pédagogique.

Aussi, dans cette contribution insisterai-je d'abord sur les points saillants *des leçons de méthodologie*. Ensuite, je présenterai quelques conclusions concernant la *déconstruction des idées fort répandues dans le domaine de l'anthropologie économique sur les itinéraires* (foyers historiques), la diffusion de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire et le rôle de l'autorité coloniale dans ce processus. Puis, je mettrai en lumière quelques résultats de la révolution opérée par Jean-Pierre dans *l'approche des questions foncières* (approche des conflits fonciers, éclairage sur le tutorat, des pratiques d'acteurs) en Côte d'Ivoire.

Ces trois pistes qui peuvent, parmi tant d'autres, mener aussi à l'immense héritage de Jean-Pierre Chauveau, serviront de piliers à la charpente de cette contribution.

Les leçons de méthodologie

Je citerai en préambule une note synthétique de Chauveau (1994b: 85-86) caractérisant trois approches en sciences sociales. « *L'approche dite interactionniste* tente de concilier les deux approches classiques en sciences sociales que sont *l'approche « structuro-fonctionnaliste »*, qui privilégie la détermination par les contraintes des structures et des institutions, et l'*individualisme méthodologique*[2] qui privilégie l'action autonome des individus. Cette approche s'est révélée productive dans les domaines de l'étude du changement social et dans l'étude des faits de développement, en particulier dans les micro-études de cas ».

Chauveau (1994b), l'interactionniste, en s'appuyant sur une longue expérience de travail de terrain dans les sociétés africaines postcoloniales en plein « changement social », va énoncer quelques principes méthodologiques qu'il juge nécessaires pour une meilleure approche de ces sociétés.

2. Les passages en italique sont mis en relief de mon fait.

« a) Étudier en tant que tels les processus de changement ; b) Pour cela, considérer que les processus de changement sont empiriquement identifiables par les comportements d'acteurs ; c) Analyser les comportements en termes de stratégies d'acteurs ou de groupes d'acteurs (*approche "interactionniste"*) en considérant que ces stratégies valorisent les marges de manœuvres, aussi minimes soient elles, que possède tout acteur social, même dominé, dans ses relations avec les institutions et les autres acteurs » (Chauveau, 1994b : 85-86).

À ce propos, Chauveau (1997) nous enseigne que pour mieux appréhender le changement social, porté par des acteurs sociaux agissant selon des stratégies, l'approche qualitative et compréhensive est la mieux appropriée. En effet, selon lui, sans se désintéresser du « pourquoi » des choses, il s'agit de rendre compte d'abord du « comment » (ou des processus émergents). L'approche qualitative et compréhensive privilégie le point de vue des acteurs ordinaires et un cadre d'analyse qui prend en compte les interactions plus générales entre les hommes, les sociétés et les milieux. Quatre principes méthodologiques en découlent, selon Chauveau.

> « a) Une production de données empiriques originales, qui se justifie parce que les comportements des agriculteurs sont complexes et évolutifs et relèvent de situations locales ou régionales particulières. b) Une attitude compréhensive à l'égard du comportement des acteurs : les agriculteurs ont toujours des raisons, bonnes ou mauvaises, d'agir comme ils le font. c) Ne pas isoler les comportements économiques des agriculteurs de leurs dimensions sociales, culturelles et politiques : les agriculteurs sont avant tout des acteurs sociaux intervenant à des niveaux différents de la réalité sociale. d) Accorder autant d'importance aux contingences, aux discontinuités sociales, aux conflits et aux changements qu'aux caractéristiques d'ensemble et aux effets de structure : les agriculteurs ont toujours des arbitrages et des choix à faire pour s'aménager une marge de manœuvre, aussi faible soit-elle, à l'égard des contraintes structurelles, qu'il s'agisse du poids des institutions sociales et culturelles locales ou des contraintes de l'environnement socio-économique et bio-écologique » (Chauveau, 1997 : 195-196).

Pour Chauveau (*ibid.* : 196-197), le respect de ces principes permet d'éviter « les stéréotypes les plus courants sur le collectivisme et l'égalitarisme des paysanneries africaines, sur le patriarcat tout-puissant, ou encore le stéréotype inverse de l'agriculteur-homo œconomicus en bute à l'arbitraire des politiques économiques ; sur la passivité ou, au contraire, la perpétuelle résistance au changement des agriculteurs africains, etc. ».

Pour couronner cette itinéraire méthodologique, Chauveau (*ibid.* : 200) nous propose une grille d'analyse tridimensionnelle :

– Privilégier l'identification et l'analyse des conflits, confrontations, négociations et compromis. Les conflits et les négociations sont des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société locale. Ce sont des indicateurs de changement social (qui n'excluent pas bien sûr de consensus).

– Identifier, dans la mesure où les sources le permettent, des champs ou des arènes de confrontations d'acteurs ou de groupes d'acteurs en interaction autour d'enjeux communs.

– Identifier les groupes stratégiques. Le groupe stratégique est une sorte de groupe virtuel qui nous aide à penser la convergence des stratégies entre certains individus ou catégories d'individus dont on peut penser qu'ils partagent une même position face à un même problème.

C'est fort de ces principes et orientations méthodologiques que Chauveau remet en cause des idées fort répandues sur l'histoire de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Là, Chauveau, me semble-t-il, adopte une posture déconstructiviste dont on ne peut véritablement rendre compte qu'en lui cédant la plume. Pour ce faire, je propose de parcourir ensemble des extraits importants et structurants, de mon point de vue, des textes dans lesquels il défend cette thèse déconstructiviste des stéréotypes sur, notamment, les foyers originels des cycles cacaoyers en Côte d'Ivoire et la place qu'il reviendrait d'accorder aux méthodes coercitives des autorités coloniales dans la diffusion de cette spéculation.

La déconstruction des thèses de l'anthropologie économique classique

Il est ici utile de citer *in extenso* des passages de deux chapitres importants de Jean-Pierre qui exprime clairement sa manière, ancrée dans l'histoire, de faire de l'anthropologie économique.

> « À partir des années 1880, apparaissent des plantations africaines de cacaoyers aux alentours de Lagos (Nigeria), Accra (Gold Coast) et de la frontière ivoiro-libérienne. Ces pionniers représentent une fraction très particulière de la population côtière : traitants d'huile de palme et de caoutchouc sauvage. Les premiers producteurs de cacao combinent activités commerciales et activités agricoles (avec usage de main-d'œuvre non familiale, salariée ou captifs d'origine ; ils sont intégrés au milieu social et culturel européanisé et christianisé des centres de traite côtiers ; enfin, ils ont une expérience directe des fluctuations et des cycles économiques par leurs activités commerciales, notamment au cours du dernier tiers du XIXe siècle qui correspond à une phase de récession du commerce international [...]. C'est précisément cette conjonction qui incite ces gens à s'intéresser à la cacaoculture comme produit de substitution. Pour ces pionniers, la cacaoculture représente d'abord un produit de reconversion, parmi d'autres, face à la crise qui touche leurs domaines principaux d'activités menacés par la concentration du commerce européen de traite et par la chute des prix des produits du palmier dans le dernier tiers du XIXe siècle. La culture et le commerce de cacao interviennent comme un élément nouveau dans un système de polyactivité antérieur destiné à rééquilibrer les risques et les opportunités du système dans son entier (la cacaoculture

ne deviendra pas pour ces agents une activité exclusive) » (Chauveau, 1994a : 105).

« Contrairement à ce qui est souvent affirmé, l'histoire de l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire ne débute ni dans les pays agni du sud-est, ni sous le seul effet de la contrainte coloniale. Les cas de la région de Tabou et de la région de l'Asikaso montrent au contraire que, pour le premier, c'est bien dans le sud-ouest que, dans le dernier quart du XIXe siècle, un processus de reconversion indigène vers la cacaoculture était à l'œuvre, analogue à ce qui se passait à la même époque dans l'arrière-pays d'Accra et de Lagos ; et que, pour le deuxième, l'adoption de la cacaoculture dans l'Asikaso, qui passe pour le principal foyer de démarrage de la cacaoculture, ne relève pas de la seule contrainte coloniale » (Chauveau et Léonard 1995 : 67).

« On peut même soutenir la thèse que, dans la région du sud-est ivoirien, les méthodes autoritaires employées par les autorités coloniales françaises (au contraire des Britanniques) pour "mettre au travail" les populations a retardé d'une vingtaine d'année la diffusion volontaire de la cacaoculture. Les tentatives d'étendre par la contrainte la culture du coton, la pratique généralisée du travail forcé, la mise à l'écart des autochtones de la commercialisation du cacao au profit d'intermédiaires sénégalais, "gold-costiens" puis libanais ont contribué à retarder en Côte d'Ivoire l'adoption du cacao comme la moins mauvaise des reconversions possibles dans le contexte... ou, comme dans le cas du pays kru, à la faire apparaître comme impraticable alors qu'elle était en cours » (*ibid.* : 69).

« [...] les reconstitutions historiques auxquelles procèdent excellemment Groff (1980) et d'autres auteurs sur la même région ou des régions voisines (Kindo, 1978 et Ekanza, 1983) montrent clairement que, contrairement aux conclusions de Groff, le moteur de la diffusion de la cacaoculture à partir des années 1910 ne fut pas principalement la contrainte coloniale mais bien une succession de crises économiques dans toute le vallée du fleuve Comoé consécutives à la monopolisation du commercial le plus lucratif par les maisons de traite européennes, à la marginalisation des activités d'extraction aurifère et enfin à l'effondrement du prix du caoutchouc naturel qui avait servi d'exutoire aux crise antérieures des années 1890-1900. À l'image de la diffusion du cacao en Gold Cost et en pays Yoruba, c'est bien en réponse à la nécessité de reconvertir les bases économiques de leur pouvoir que les chefs et les notables anyi (en rapport avec les réseaux de traitants ashanti et fanti de Gold Coast) ont non pas simplement "adopté" la cacaoculture mais s'en sont faits les innovateurs et les vulgarisateurs » (*ibid.* : 68).

« Sur le plan social et politique, la nouvelle situation coloniale génère en effet des réajustements qui jouent en faveur de la cacaoculture. Le sentiment de frustration éprouvé par les intermédiaires et les "évolués" suscite une sorte de politisation de l'entreprise cacaoyère. La culture du cacao apparaît comme un moyen d'émancipation économique et politique pour la bourgeoisie africaine du littoral » (Chauveau, 1994a : 106).

« En définitive, le pouvoir colonial a retardé la diffusion de la cacaoculture, comparativement aux colonies britanniques de Gold Cost et du Nigeria, en voulant imposer par la contrainte ses propres normes basées sur une division régionale du travail et un modèle d'exploitation villa-

geoise point trop extensif et contrôlable par l'administration locale. Il n'a pas cependant été en mesure de s'opposer à une dynamique des plantations indigènes d'une toute autre nature, dynamique qui, bien que décalée dans le temps, est tout à fait analogue à celle des plantations akan et yoruba des colonies britanniques » (Chauveau et Léonard, 1995 : 71).

Ces développements portent en filigrane les éléments pour discuter des dynamiques sociales en cours dans le processus d'appropriation des ressources foncières dans les zones d'économie de plantation, balayées depuis les années trente par trois courants majeurs de fronts pionniers correspondant aux éléments structurants du modèle du cycle cacaoyer proposé par François Ruf (1997 : 250) :

> « Le processus de déplacement des foyers de production est endogène, inhérent à un cycle du cacao, dépendant de la forêt tropicale et de migrations. Ce processus est dominant dans l'histoire économique du cacao. Les booms cacao s'expliquent toujours surtout par des défrichements massifs de forêts associés à de puissants courants de migrations [...] la récession cacaoyère, définie comme une chute de production, et presque toujours de revenus et d'emplois dans une région, est presque incontournable ».

Il est donc naturel que Chauveau fasse une large place dans ces travaux anciens comme récents à la question foncière en Côte d'Ivoire.

L'approche de la question foncière

Comme pour les autres pans de son héritage, Chauveau nous instruit que pour mieux appréhender la question foncière, il faut accorder une place prépondérante aux pratiques des acteurs.

L'approche par les pratiques des acteurs

Il s'agit, selon Chauveau (1998 : 36), « d'un angle d'approche particulier de la question foncière en Afrique : celui qui privilégie le point de vue des acteurs et des groupes d'acteurs concrets pour rendre compte des pratiques foncières ». Mais en même temps, Chauveau insiste sur le fait que cette approche par les pratiques des acteurs « ne traduit pas nécessairement une position de principe, mais plutôt un point de vue méthodologique qui n'exclut pas les autres approches juridiques ou normatives. Sa justification est de rendre compte de manière empirique des pratiques foncières existantes, sans forcer leur cohérence ni porter un jugement » (Chauveau, 1998 : 36 ; voir aussi 2001a)

L'approche par les pratiques des acteurs repose sur trois hypothèses fortes que Chauveau résume de la manière suivante dans le même chapitre :

> « a) le phénomène foncier est d'abord d'ordre social et historique : les systèmes "juridiques" coutumiers sont des créations "néo-traditionnelles" ; ils connaissent des changements dans la mise en pratique des principes "traditionnels" et par la renégociation de ces principes eux-mêmes ; b) les relations entre les hommes et les terres dépendent d'abord des relations des hommes entre eux et de la manière dont ils formulent et dont ils traitent, par la coopération et par le conflit, les problèmes liés à l'accès à la ressource foncière ; c) dans leurs relations entre eux à propos de la terre, les actions des hommes (individuelles et collectives) ne sont pas mécaniquement déterminées par le poids des structures et des institutions foncières ou par les effets de domination économique, sociale et politique. Les acteurs ont la capacité de se créer des marges de manœuvre en jouant sur les règles ou en négociant de nouvelles règles, même si ces marges de manœuvre dépendent de la position des acteurs et des groupes dans le champ politique. Le résultat agrégé de ces pratiques influe sur les structures et les règles foncières reconnues, de manière institutionnelle ou non (ce dernier étant le plus fréquent) » (Chauveau, 1998 : 36-37).

L'approche par les pratiques des acteurs a permis à Chauveau de mettre en évidence l'institution néo-coutumière du tutorat et d'en souligner le rôle structurant dans la dynamique des sociétés locales et celle de l'économie de plantation ivoirienne, notamment dans la région du Grand Ouest ivoirien. Après avoir traité de ce sujet de manière incidente, Chauveau, va, à la faveur du projet CLAIMS, consacré un texte entier à cette institution.

Le tutorat foncier, institution agraire des sociétés paysannes ouest-africaines

Pour Chauveau (2004 : 20 ; voir aussi 2006b), « la relation de "tutorat foncier" correspond à une institution agraire générale aux sociétés paysannes africaines. Elle s'insère dans le dispositif normatif caractéristique d'une économie morale dans laquelle il existe un consensus sur le fait que le déroulement des processus économiques ne doit pas remettre en cause l'accès de tout individu, même étranger à la communauté, aux moyens de subsistance pour lui et sa famille – à charge pour "l'étranger" de respecter "un devoir de reconnaissance" à l'égard de son tuteur et de la communauté d'accueil, dans la perspective de son intégration plus ou moins explicitement recherchée et plus ou moins complète dans la communauté politique hôte ».

Analysant cette institution dans le cadre spécifique de la Côte d'Ivoire, Chauveau (*ibid.*: 18) insiste sur:

> « l'interférence particulièrement forte sur le tutorat de la part de l'État pour promouvoir la mise en valeur accélérée de l'ouest forestier par des colons agricoles ». De fait, et « après l'échec de la réforme législative de 1962 visant à renforcer la mainmise de l'État sur la gestion des ressources foncières, la politique foncière de l'État ivoirien est passée par des canaux largement informels, par des stratégies 'd'arrangements politiques', fortement enchâssés dans des principes moraux, des obligations politiques et des avantages matériels. Progressivement, le tutorat a été la clé de voûte des deux éléments majeurs de régulation du système socio-économique ivoirien: le modèle "pionnier" de mise en valeur agricole (le tutorat imposé assure une large disponibilité foncière aux migrants et permet aux autochtones et à certains migrants de rémunérer le travail agricole par des cessions foncières) et le modèle politique clientéliste (l'affectation des ressources foncières et les conflits autour de la terre étaient régulés par une sorte de compromis historique entre les différents groupes) ».

Ce compromis historique est résumé par Chauveau de la manière suivante:

> « a) en contrepartie de garanties données aux ruraux sur les prix, les débouchés, les intrants et l'amélioration de leur niveau de vie, il est attendu leur totale soumission politique et la reconnaissance du monopole de l'État-parti et de ses agents sur l'appropriation et la gestion de la rente agricole et forestière. Cette rente provient pour une part de plus en plus importante de la production des migrants sous le couvert du tutorat; b) en contrepartie de leur collaboration à la politique de mise en valeur accélérée des ressources foncières et forestières, les "courtiers politiques" locaux peuvent accéder aux avantages du système clientéliste et en faire bénéficier leur propre clientèle locale, ce qui renforce leur "durabilité politique". L'un des points clés de leur collaboration attendue est de convaincre la fraction autochtone de leur *clientèle* locale des avantages d'accueillir les migrants sous le couvert du tutorat » (*ibid.*: 19).

Dans cette position, le tutorat, selon Chauveau, « a non seulement structuré les relations foncières entre autochtones et migrants, mais également les relations entre les micro-entités politiques locales et le dispositif étatique, dont l'ancrage local est fragile » (*ibid.*: 16). Pour avoir occupé cette place centrale au cœur du modèle de croissance agricole, du modèle de division sociale du travail et du modèle de régulation politique clientéliste de la société ivoirienne, « le tutorat n'est pas réductible à une simple procédure de délégation de droits sur la terre et les ressources naturelles. Il constitue par conséquent une pièce stratégique des systèmes fonciers locaux et de leur transformation, mais aussi des relations sociales entre les hommes à propos de la terre et des ressources, et donc de la paix sociale » (*ibid.*: 21). De là, il ne reste qu'un pas à franchir pour aborder

les conflits, dont l'émergence serait liée, entre autres, au processus de « désenchâssement social » du tutorat. « [...] les situations de conflits les plus violentes en milieu rural sont associées à la remise en cause des relations de tutorat, dans sa double dimension politique et économique. En outre, les interprétations contradictoires du tutorat par les communautés autochtones et les communautés de migrants peuvent contribuer à la politisation de la question foncière, notamment par les relais clientélistes que les unes et les autres entretiennent avec le pouvoir en place, et interférer par conséquent sur le jeu politique national et sur les relations entre l'État et les communautés locales » (Chauveau, 2004 : 22 ; voir aussi Chauveau, 2000).

Les conflits fonciers en question chez Chauveau

La récurrence et la gravité des conflits fonciers dans l'aire d'étude de Chauveau l'ont amené à s'intéresser particulièrement à ce sujet. Il enseigne qu'il existe plusieurs notions pour désigner une situation de turbulence sociale au sein d'un groupe : concurrence, désaccords, litiges, différends, oppositions déclarées ou affrontements violents, etc. Mais pour Chauveau (Chauveau et Mathieu, 1998 : 243), « il n'y a cependant de conflit ouvert et déclaré que lorsque la charge de violence symbolique ou physique dépasse ce qui est considéré comme tolérable dans les relations de vie sociale quotidienne ».

Pour cette raison, il enseigne que « l'identification des conflits est relative à chaque société et à ses modes de régulation des conflits, selon les types d'affrontements susceptibles d'intervenir. [...] seule une bonne information empirique peut permettre d'identifier ce qui relève du conflit violent et ce qui relève du "conflit consensuel" ou "de la paix par la guerre privée" » (*ibid.* : 243).

Dans cette perspective, Chauveau donne les raisons de la forte médiatisation de certains conflits au détriment d'autres plus fréquents et parfois plus destructeurs en termes de cohésion sociale. Il les situe dans « la relativité culturelle de ce qui différencie les "tensions" supportables des antagonismes irréductibles, et la multiplicité des manières de les réguler ou les neutraliser [...] » (*ibid.* : 244).

Mais pour mieux appréhender les conflits, Chauveau nous donne la boussole qui nous indique la direction suivante : « [...] il faut aussi souligner l'importance de tous les processus peu ou pas visibles par lesquels des acteurs en concurrence élaborent des compromis, renoncent à l'escalade d'un conflit possible et arrivent à cohabiter sur le mode de la tension et/ou la négociation, plutôt que celui de l'affrontement violent » (*ibid.* : 244).

À la suite de ces indications relatives au repérage des conflits, Chauveau revisite les différentes conceptions qui ont cours dans la littérature appropriée. Ses analyses sont suffisamment édifiantes pour mériter d'être restituées *in* extenso par la citation suivante :

> « La conception la plus courante voit dans les conflits fonciers des phénomènes entièrement négatifs, à résoudre ou prévenir autant que possible par les autorités compétentes externes qui s'en donneraient les moyens. Cette conception se justifie par la place donnée à l'intégration sociale comme élément structurant des sociétés et par la composante de violence et d'injustice, source de dégâts humains et sociaux souvent présente dans les conflits. Une conception moins courante mais très présente dans les théories scientifiques du conflit considère que les conflits sont une forme normale et quelquefois nécessaire et bénéfique de la vie sociale. Elle peut être défendue selon deux points de vue différents: l'un privilégie la détermination des comportements des individus par les structures et les institutions globales, les conflits expriment un décalage entre les institutions sociales et les problèmes nouveaux qui se posent au système social [...] les conflits fonciers sont vus comme des mécanismes de médiation à travers lesquels s'exprime une "demande sociale" de changements institutionnels. Lorsque la terre devient rare, valorisée et objet de convoitises accrues, on pourrait (on devrait ?) voir apparaître des processus d'innovations institutionnelles. L'autre point de vue privilégie les interactions entre les acteurs, leurs marges de manœuvre à l'égard des macrostructures sociales et les significations attribuées aux situations particulières: le conflit est un moyen de communication, parmi d'autres, entre différents acteurs ou groupes d'acteurs. Tout conflit n'implique pas en effet un aboutissement dramatique, et il convient de distinguer soigneusement ce qui relève du 'jeu', où l'on cherche à convaincre l'adversaire de la justesse de ses positions, du 'débat', au cours duquel on cherche à emporter le plus d'avantages, et du "combat" où il s'agit d'éliminer ou de vaincre l'adversaire » (Chauveau et Mathieu, 1998: 244-245).

À l'issue de cette approche définitionnelle, Chauveau opte pour la dernière conception des conflits qui « ne diabolise pas un phénomène consubstantiel à la vie sociale (coopération et conflit coexistent toujours dans une société), et parce qu'elle fait du conflit un élément intelligible des dynamiques sociales plutôt qu'un phénomène dissocié et pathologique » (*ibid.*: 245-246).

Ce choix est judicieux. Dans l'histoire des sociétés, les processus de formation, de formalisation et de consolidation des structures sociales sont les résultantes des dynamiques internes et externes, qui engendrent également leurs propres contraires, leurs antithèses. La recherche de solutions idoines à ces antithèses sociales génère des conflits dont la résolution crée de nouvelles conditions d'évolution de la société.

Historiquement, donc les conflits ne sont pas, en soi, des entraves à l'évolution de tel ou tel corps social. Ils représentent, parfois, des forces motrices, des vecteurs naturels de l'évolution de la société. Ce qui pose problème, c'est certainement l'incapacité ou le refus des acteurs engagés dans cette lutte sociale à mettre en avant les solutions que les conflits génèrent, naturellement, pour leur propre résolution durable.

Mais Chauveau (*ibid.*: 246) met en garde contre l'utilisation exclusive de cette approche: « Toutefois, une approche des conflits qui serait

uniquement basée sur leur caractère "fonctionnel" tomberait dans le cynisme et risquerait de ne plus distinguer selon la gravité des conflits et des enjeux ».

En Côte d'Ivoire, le milieu rural est le théâtre de conflits fonciers depuis de longues années. L'État a choisi d'y mettre fin en légiférant. Une loi a été promulguée le 23 décembre 1998 sur le domaine foncier rural. Cette loi a naturellement retenu l'attention de Jean-Pierre Chauveau.

Chauveau et la loi de 1998 en Côte d'Ivoire

Cette loi a fait l'objet d'un traitement singulier de la part de Chauveau (2001b, 2006a). Ce traitement repose sur une réflexion préalable quant à la position du chercheur relativement à un objet éminemment politique, à la charge conflictuelle évidente, qui résonne de la manière suivante :

> « En tant que scientifique, nous ne discutons pas du bien-fondé de cette disposition de la loi, et nous ne mettons pas en doute le pouvoir souverain de l'État et des représentants de la Nation, dont les différents partis ont voté la loi à la quasi-unanimité, de se doter d'une législation foncière selon les orientations qui leur semblaient les plus appropriées pour assurer la cohésion nationale et le développement rural. Notre propos est de considérer la loi comme un fait social et d'examiner ce que, dans le jargon anthropologique, nous appelons le fonctionnement social de la loi, c'est-à-dire chercher à identifier, dans le comportement des différents acteurs concernés par la loi, les différences que la nouvelle loi est en mesure de produire effectivement, que ces différences correspondent ou non aux objectifs théoriquement recherchés par la loi » (Chauveau, 2001b : 2).

Pour une meilleure compréhension de sa démarche, Chauveau résume les principales dispositions de ladite loi.

> « La loi réserve la propriété foncière aux Ivoiriens. Elle prévoit une première phase de dix ans durant laquelle tout détenteur de droits fonciers impliquant une appropriation de la terre (à l'exclusion des modes de faire-valoir indirects) doit faire connaître ses droits pour obtenir un certificat foncier (individuel ou collectif). Passé ce délai, la terre est immatriculée au nom de l'État et l'exploitant en devient locataire. Au terme d'une seconde période de trois ans, les certificats fonciers détenus par des Ivoiriens doivent donner lieu à une immatriculation individuelle et aboutir à la délivrance d'un titre de propriété privée définitif. Les exploitants non ivoiriens ne peuvent aspirer qu'à une promesse de bail emphytéotique, soit auprès des titulaires autochtones de certificats fonciers, au cas où ceux-ci les auraient fait figurer parmi les 'occupants de bonne foi', soit auprès de l'État si la terre est immatriculée au nom de celui-ci » (Chauveau, 2006a : 6).

Après analyse, Chauveau (2006a) soutient que « la loi donne indirectement une "prime à l'autochtonie" dans la procédure de reconnaissance des

droits avant leur certification. Elle pose la reconnaissance des droits coutumiers "existants" comme préalable à l'identification des droits, au détriment non seulement des non-nationaux, mais également des migrants de nationalité ivoirienne » (*ibid.*: 7).

De ce fait, Chauveau (2006a: 8) considère que cette loi a débouché sur des effets non attendus et non souhaités par certains de ses promoteurs:

> « Alors que la situation exigeait que la nouvelle loi réponde à une fonction d'arbitrage politique concernant les conflits d'appropriation entre autochtones et migrants, elle a été détournée vers une logique de régulation politique interne à court terme. Il semble que l'exclusion des non-Ivoiriens de la propriété ait constitué un exutoire commode des sentiments xénophobes et ethno-régionalistes croissants, faisant consensus au sein des partis. Il semble aussi que, pour le gouvernement, dont une fraction importante de la clientèle politique est constituée par les migrants baoulé et akan originaires de l'Est et implantés dans l'Ouest forestier, l'exclusion des non-Ivoiriens de la propriété permettrait de ménager les droits acquis par ces allochtones ivoiriens dans l'Ouest. En réalité, la loi contribua à ouvrir la boîte de Pandore de l'ensemble des transferts coutumiers passés, qu'ils concernent tant les allochtones que les allogènes, et le combat politique, poussé à son extrême sur des bases ethno-régionalistes, n'offrit guère les moyens de contrôler les effets socio-politiques de la nouvelle donne ».

À l'issue de cette analyse critique et constructive[3] de la loi sur le domaine foncier rural, Chauveau dégage les principaux paramètres que pourraient combiner les différents scénarios possibles de renégociation des droits, en particulier lors de la procédure d'établissement des certificats fonciers.

Ces paramètres se présentent comme suit:

> « a) la force de la reconnaissance, par les acteurs locaux, du "droit de tutorat", dont les ayants-droits autochtones peuvent se prévaloir; b) la force de la reconnaissance, par les acteurs locaux, du droit d'occupation fondé sur des transactions antérieures ("vente", "don", "prêt"), dont les détenteurs sont en mesure de faire valoir la réalité; c) l'état des relations sociales bilatérales entre cédant autochtone et l'occupant non-ivoirien (niveau de confiance et de sociabilité); d) l'état des rapports de force entre communautés autochtones et communautés de migrants, qui peuvent inter-

3. Chauveau (2001b: 2) a souligné par ailleurs que « son objectif de recherche peut contribuer à éclairer les décideurs sur les effets sociaux réels et non intentionnels de la loi ou, dit autrement, sur les conditions d'appropriation de la loi au cours de sa mise en œuvre par les différentes catégories d'acteurs en situation de confrontation ou de négociation. Cela peut donc aider à anticiper sur les effets non recherchés de la loi afin de les maîtriser dans la mesure du possible, en particulier vis-à-vis des conditions de durabilité de l'agriculture de plantation villageoise de café et de cacao, dont la nature pérenne nécessite des formes de sécurisation foncière particulières ».

férer sur l'état des relations bilatérales ; e) le degré de tolérance de l'administration pour appliquer les sanctions de la loi (la stricte application de la loi pouvant conduire l'État à enregistrer à son nom une part notable du domaine rural, en cas de conflits ou si les délais de certification et d'immatriculation ne sont pas respectés) ; f) la capacité et surtout la capacité de l'administration de faire prévaloir l'esprit d'équité de la loi, notamment la primauté reconnue à l'autochtonie comme source de droit, mais aussi le souci de protéger les droits d'occupation antérieurs exercés de manière paisible » (Chauveau, 2001b : 7).

La loi du 23 décembre 1998, en reconnaissant la tradition et les normes coutumières de transmission de la terre comme le fondement de l'identification initiale des droits, à partir de laquelle la loi peut clairement établir l'origine des droits de propriété, ouvre la « boîte de Pandore des transferts fonciers passés » (Chauveau, 2009 : 122). Les populations autochtones des zones forestières, qui ont été longtemps soumises au dictat des migrants sous forte escorte administrative, tentent de mettre les pendules à l'heure. Chauveau en fait une excellente analyse.

« Cette redistribution des cartes à l'avantage des autochtones représente un enjeu considérable pour les anciennes régions de frontière de l'Ouest, qui constituent historiquement le pivot de la géopolitique interrégionale ivoirienne. Celle-ci, hormis la brève parenthèse des décrets de 1955-56, était en effet basée sur la facilité laissée aux migrants originaires du Centre et de l'Est forestier et des régions de savanes du Nord d'accéder aux réserves forestières de l'Ouest. Désormais, les dispositions de la nouvelle législation permettent en particulier aux nouvelles générations d'autochtones et aux héritiers des anciens "tuteurs" de réinterpréter rétroactivement le faisceau des droits concédés aux anciens migrants et le faisceau des obligations auxquelles ils étaient tenus » (*ibid.* : 123).

Les effets d'annonce de cette lois ont justement conduit les jeunes des zones de forestières à passer à l'action et à exiger la révision de contrats de cession antérieurs. Ce qui a donné lieu à la vague de retraits ou de tentatives de retrait de terre dans certaines zones forestières. Du coup, sans le vouloir, les dispositions de la loi ont contribué à exacerber les tensions préexistantes. Cette situation n'est pas passée inaperçue dans l'analyse de Chauveau qui écrit :

« Les conflits intercommunautaires à base foncière préexistaient de longe date à la guerre civile intervenue en septembre 2002. Ils se sont multipliés et aggravés tout au long des années 1990 dans la zone forestière productrice de cultures pérennes d'exportation. Les tensions les plus manifestes et les plus politisées concernent les transferts des droits entre autochtones et "étrangers", originaires des savanes, du Centre du pays (les Baoulé) et des savanes du Nord et des pays voisins, dont certains ont été accueillis de longue date dans le cadre de l'institution coutumière du "tutorat"... » (*ibid.* : 107).

L'un des objectifs majeurs, qui est d'apporter la sécurité foncière par la clarification des droits fonciers, la réduction des conflits et la création d'un cadre juridique pour le règlement des conflits, est loin d'être assuré. Pire, la loi de 1998, pour Chauveau (2006a: 15-16) a ramé contre-courant et pour cause.

Ce n'est donc par hasard que cette loi a fait l'objet de débats lors de la Table Ronde de Linas-Marcoussis en janvier 2003. Les accords issus de cette table ronde ont recommandé l'amendement de l'article 26 de cette loi. Ce qui a été fait en 2004. Mais, ces amendements, pour Chauveau (2009: 108) « ne concernent que quelques dizaines de propriétaires étrangers disposant d'ores et déjà de titre fonciers – et non la multitude d'exploitants non ivoiriens qui ont obtenu leur terre de tuteurs locaux dans un cadre coutumier ». D'où l'actualité de cette autre interrogation de Chauveau: « Dans ces conditions, la question la plus urgente n'est pas: que faire de la loi de 1998 ? » (2006a: 20).

Conclusion

Dans un texte destiné à être publié dans un ouvrage collectif, l'espace fait cruellement défaut pour rendre compte de l'immense contribution de Chauveau à l'avancée des connaissances des sociétés de l'ouest forestier ivoirien, mais aussi de l'État ivoirien lui-même. J'ai tenté de rendre compte, à ma manière, de ce que j'ai pu retenir d'innovant et de constructif chez Chauveau pendant ces vingt ans de vie professionnelle passées à ses côtés. Mais ce que j'aimerais qu'on retienne davantage de Chauveau, c'est son attachement à la Côte d'Ivoire, terrain de recherche certes, mais un pays dont le destin socio-économique et politique l'a toujours préoccupé.

Les travaux de Chauveau sont tous de véritables « fiches techniques » qui peuvent éclairer les décideurs ivoiriens, pour peu qu'ils s'en donnent le temps et les moyens.

Ce qui est certain, c'est qu'un courant de pensée axé sur les « pratiques des acteurs » est en gestation à l'université de Cocody, au sein de l'Institut d'ethnosociologie. Il est porté par le Laboratoire d'étude foncière en Côte d'Ivoire (LEFCI), que Chauveau a contribué à créer au début des années 2000. Ce laboratoire est dirigé par l'une des élèves de Chauveau, en l'occurrence, Mariatou Koné, devenue aujourd'hui maître de conférences des universités et directrice de l'IES.

Ce courant saura, j'en suis convaincu, compter encore sur la disponibilité de Jean-Pierre Chauveau pour se raffermir et se consolider.

Je voudrais enfin le remercier pour tout cela et souhaiter qu'il connaisse une retraite la plus longue, paisible et active possible.

Bibliographie

CHAUVEAU J.-P. 1985, « Milieu rural, société et intervention extérieure : mise en perspective historique de quelques exemples en zones forestières ivoiriennes », in : *Milieu naturel et société rurale : problématique d'approche*, Montpellier, IAM.
- 1994a, « Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (années 1980-1945) », in : *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles*. Actes de la Table-Ronde, Bingerville, 30 novembre-2 décembre 1992 : 105-116.
- 1994b, « L'anthropologie historique de l'exploitation des ressources maritimes et côtières », in : Cormier-Salem M-C (éd.), *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, Paris, ORSTOM, collection Colloques et Séminaires : 85-86.
- 1997, « Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique". Histoire, usages et remise en question d'un concept pluridisciplinaire », in : Blanc-Pamard, Ch. & J. Boutrais (éd.), *Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Paris, ORSTOM : 179-217.
- 1998, « Quelles place donner aux pratiques des acteurs fonciers », in : Lavigne-Delville, Ph. (éd.), *Quelles politiques foncières en Afrique ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française : 36-39.
- 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 17 : 94-125.
- 2001a, Approches anthropologiques de la question foncière en Afrique. Séminaire UR-LEFCI, octobre 2001.
- 2001b, Mise en perspective historique et sociologique de la loi ivoirienne de 1998 sur le Domaine foncier rural au regard de la durabilité de l'agriculture de plantation villageoise. Communication à la Conférence internationale « L'avenir des cultures pérennes ». Yamoussoukro, 5-6 novembre 2001.
- 2004, Conflits, crise de la ruralité et crise foncière en Côte d'Ivoire forestière : le « tutorat » entre autochtones et migrants au centre des tensions. Communication à l'atelier CLAIMS, Bamako, juin 2004.
- 2006a, La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers. Une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière. Communication au Colloque international « Les frontières de la question foncière », Montpellier.
- 2006b, « Les transferts coutumiers de droits entre autochtones et "étrangers". Évolutions et enjeux actuels de la relation de "tutorat" »,

in: J-P. Chauveau, J.-Ph. Colin, Ph. Lavigne Delville, P.-Y. Le Meur, *Changes in Lands Access, Institutions and Markets*, rapport final du programme de recherche européen CLAIMS, Londres, IIED: 16-29.

– 2009, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La politique des transferts des droits entre "autochtones" et "étrangers" en zones forestières », in: J.-Ph. Colin, P.-Y. Le Meur, É. Léonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala: 105-140.

CHAUVEAU J.-P., BOSC, P.M. ET PESCAY, M. 1998, « Le Plan foncier rural en Côte d'Ivoire », in: Lavigne-Delville, Ph. (éd.), *Quelles politiques foncières en Afrique? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française: 553-582.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1): 68-80.

CHAUVEAU J.-P. & É. LÉONARD 1995, « Les déterminants historiques de la diffusion de la cacaoculture et des fronts pionniers en Côte d'Ivoire », *Bulletin du GIDIS-CI* 11: 66-94.

CHAUVEAU J.-P. & P. MATHIEU 1998, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in: Lavigne-Delville, Ph. (éd.), *Quelles politiques foncières en Afrique? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française: 243-258.

CHAUVEAU J.-P. & J. RICHARD 1983, *Bodiba en Côte d'Ivoire, Du terroir à l'état, petite production marchande et salariat agricole dans un village Gban*, Paris, ORSTOM, Col. ASAS n° 19, 119 p.

EKANZA S. P. 1983, *Mutations d'une société rurale. Les Agni du Moronou: XVIIIe siècle-1939*, Thèse de troisième cycle à l'Université d'Aix-en-Provence, 2 vol.

GROFF D. 1980, *The development of capitalism in the Ivory Coast: the case of Assikasso, 1880-1940*, Ph. D Thesis, Stanford University.

KINDO B. 1978, *Dynamique économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni du N'Denean et du Djuablin*, Abidjan, Université de Côte d'Ivoire, 328 p.

RUF, F. 1997, « Les cycles du cacao en Côte d'Ivoire: la remise en cause d'un modèle? », in: Contamin, B. & H. Memel-Fotê (éds) *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustement, recomposition*, Paris, Karthala-ORSTOM: 249-264.

3

Pareto en Côte d'Ivoire

Cycle du caoutchouc et concentration foncière

Francois Ruf[1]

> « Loin d'être un élément négligé par les acteurs sociaux, le cycle bio-écologique de la cacaoculture a été anticipé dans le déroulement de leurs stratégies sociales, déjà tournées, il y a plus d'une génération, vers la sortie de la cacaoculture » (Chauveau, 1995a: 55).

Les travaux de Jean-Pierre Chauveau sur l'économie du tutorat et la dimension foncière de l'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire ne doivent pas faire oublier sa contribution scientifique sur l'innovation, en l'occurrence « l'innovation cacaoyère » (Chauveau, 1985, 1992, 1995a, 1995b). Ces recherches sont tout à fait utiles pour aborder « l'innovation hévéicole » et le nouveau cycle du caoutchouc en Côte d'Ivoire, innovation qui va nous ramener inévitablement aux enjeux fonciers.

Une plantation de cacao établie après défrichement de forêt produit fort bien pendant 15 à 25 ans puis décline inexorablement, et les planteurs villageois le savent. Cette anticipation du cycle bio-écologique du cacao par les planteurs d'Afrique de l'Ouest est tout à fait exacte. Mais faute d'alternatives viables, au moins en Côte d'Ivoire, jusqu'au début des années 2000, cette stratégie de sortie échoue, y compris dans la scolarisation. Certes, les planteurs de cacao investissent dans l'école, avec l'espoir de voir les enfants accéder à des emplois urbains et notamment à la fonction publique. Certes, comme le souligne J.-P. Dozon, le « double urbain » du villageois est la seule réplique des planteurs face à la paupérisation, du moins pour les planteurs se réclamant de l'ethnie bété, se considérant comme autochtones (Dozon, 1981). Mais faute de développement économique dans les secteurs secondaires et tertiaires, l'effort de ces planteurs dans la scolarisation génère beaucoup de frustration. Beaucoup de jeunes

---

1. Agro-économiste, CIRAD, UMR Innovation, Montpellier; francoisruf@gmail.com.
Cette version a largement bénéficié de la lecture attentive et très stimulante d'Éric Léonard que je remercie vivement.

ont dû revenir à la terre et au cacao dans les années 90 pour découvrir qu'ils étaient devenus les nouveaux allogènes de leur région d'origine, à la fois cassés dans leur projets de migrations urbaines et privés des forêts cédées aux migrants (Ruf, 1992; Beauchemin, 2000; Chauveau, 2005b, 2010). Quant aux immigrants, aux stratégies de scolarisation moins systématiques, ils ont pu substituer le cacao au café, moins rentable, mais jusque dans les années 2000 ils ont peu ou pas d'alternative agricole au cacao. L'anticipation du cycle bio-écologique du cacao par les planteurs de Côte d'Ivoire a donc longtemps joué en faveur des migrations et de la course à la forêt pour créer de nouvelles plantations.

Mais à la fin des années 2000, surgit un nouveau produit dans les statistiques agricoles de Côte d'Ivoire, le caoutchouc. Une « nouvelle culture », une innovation, l'hévéa clonal[2], l'émergence d'un nouveau cycle économique, donne une belle illustration *a posteriori* de cette analyse de « sortie de la cacaoculture » par Jean-Pierre Chauveau. À la base de l'innovation hévéicole, il y a d'abord eu quelques projets à la fin des années 70 et dans les années 80, introduisant le matériel végétal et des techniques dans quelques villages (Losch, 1983; Hirsch, 2002). Puis l'innovation hévéicole prend son envol, encore discret, au cours des années 90, en grande partie sous l'effet de la crise cacaoyère. Au-delà des prix du cacao qui s'effondrent, la crise cacaoyère est bien celle du cycle bio-écologique du cacao, posant le problème de la replantation, impliquant plus de travail et de capital au moment où les ressources déclinent par la chute combinée des rendements et des prix (Ruf, 1991, 1996; Léonard et Oswald, 1995, 1996). Après des années de déforestation et d'échecs répétés de replantation cacaoyère dans un environnement dégradé, les planteurs commencent à découvrir que l'hévéa permet de recoloniser les jachères avec une chance de succès bien supérieure. Si le cacaoyer dépend de la « rente forêt », l'hévéa génère probablement une « rente jachère » (Ruf, 2009a et b).

Les années 2000 sont le théâtre de changements majeurs au regard de l'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire. D'une part, sans préjuger de l'avenir du cacao dans ce pays, le boum du caoutchouc est en train de prendre le relais du cycle cacao dans plusieurs régions du pays[3]. Pour la première fois en 2005, la production des plantations villageoises dépasse celle des plantations industrielles.

---

2. Après la phase des hévéas sauvages exploités en forêts, est venue l'époque de la culture de « seedlings », issus de graines. Puis l'hévéa a été une des premières plantes pérennes tropicales à se cultiver sous forme de clones, par des techniques de greffe. Cette technique de reproduction végétative permet de conserver tous les critères d'amélioration obtenus dans une variété. Cette technique a permis de multiplier par trois les rendements et la productivité du travail.

3. Au début de la décennie 2010, ce scenario de substitution du caoutchouc au cacao au premier rang des exportations agricoles du pays paraît encore éloigné. La production nationale de cacao s'élève à environ 1 200 000 tonnes et celle de caoutchouc à 210 000 tonnes. En réponse à une question de l'agence Reuters, j'avais évoqué des perspectives de chute du cacao vers le seuil de 500 000 tonnes et un rapprochement du seuil de 1 000 000 tonnes pour le caoutchouc. Mais l'écart entre les deux secteurs va inévitablement se resserrer.

D'autre part, derrière la catégorie statistique des « plantations villageoises d'hévéa » se dissimule une nouvelle catégorie d'acteurs, les « cadres ». Le phénomène des cadres et de politiciens investissant dans la terre n'est pas complètement nouveau. Divers cadres du régime Houphouët-Boigny ont pu se créer de grandes plantations de palmier à huile, d'ananas ou banane poyo et, pour quelques uns, quelques premières plantations d'hévéas. Mais le phénomène semble prendre de l'ampleur sous le régime Gbagbo. Ce rôle des cadres et des politiciens investissant l'enjeu foncier, notamment de « certains barons du régime qui capitalisent de grandes superficies de terre dans le Sud-Ouest », est d'ailleurs évoqué par J.-P. Chauveau (2000). Mais au-delà des stratégies foncières, il y a bien une stratégie « hévéa », traduisant une course vers une nouvelle rente.

Les « planteurs cadres » peuvent avoir des racines familiales dans la région mais c'est loin d'être la règle. Ils vivent à Abidjan, voire à l'étranger, et ont des postes importants dans l'administration, voir au sommet de l'État, ou dans les professions libérales et services, parfois dans l'agro-industrie. Ils s'opposent donc aux « planteurs villageois », lesquels, sauf exception, vivent en permanence dans le village avec des revenus essentiellement agricoles. Ces cadres achètent la terre par lots de dizaines ou centaines d'hectares et plantent aussitôt l'hévéa. Dans quelques cas, à la fin des années 2000, on voit apparaître un mode d'accès par le contrat de Travailler-Partager ou Planter-Partager, notamment chez des investisseurs qui n'ont pas de connexions politiques avec le régime[4].

Ce boum du caoutchouc soulève des questions sur le thème de la concentration foncière, plutôt inédite en Côte d'Ivoire, non sans écho avec la course aux terres arables des pays du Sud, à laquelle se livrent les détenteurs de capitaux et qui agite l'actualité de ces dernières années à l'échelle mondiale (Cotula et *al.*, 2009 ; Teyssier et *al.*, 2010). Ce rôle des cadres dans le boum de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire commence à être évoqué dans les médias mais reste peu analysé. C'est l'objectif principal de ce chapitre.

Quelle est la réalité de cette concentration foncière ? Peut-elle s'approcher du fameux modèle de Pareto, observant à la fin du XIXe siècle que 20 % de la population italienne possède 80% de la richesse nationale, d'où le nom de la loi 80-20 ou 20-80 ? (Pareto, 1896). Quels en sont les principaux déterminants ? Quels sont les réseaux d'innovation qui jouent dans la diffusion de la culture hévéicole ? Qui sont ces cadres, qui en sont les acteurs ? La crise politique traversée par le pays joue t-elle un rôle ? Enfin, quelles premières conséquences sociales et économiques se dessinent face à cette éventuelle concentration ?

4. Le contrat de Travailler-Partager ou Planter-Partager : selon cet arrangement celui qui a des droits fonciers, le « bailleur », confie une terre à un « preneur », lequel s'engage à défricher et à planter la culture convenue avec le bailleur. La plantation est partagée en principe au moment de l'entrée en production. Comparativement à la vente/achat, cet arrangement, plus avantageux pour le bailleur et moins risqué du point de vue du preneur est en plein essor au cours des années 2000, y compris chez certains cadres (Colin et Ruf, 2011).

Ces questions sont traitées modestement à l'échelon monographique, à travers l'histoire d'une petite région proche d'Agboville, autour du village d'Offumpo, à 80 km au nord est d'Abidjan, où un timide projet hévéicole villageois est proposé tardivement à la fin des années 1990, sombrant avec le coup d'état de décembre 1999. Ce village fait partie d'un observatoire mis en place depuis 2000 pour suivre la production cacaoyère. Le phénomène « cadres et hévéa », à l'état de traces dans les années 80, non pris en compte dans le choix des villages, explose dans le courant des années 2000. Au-delà de la simple monographie illustrant et analysant un processus de concentration foncière local, les observations détaillées ici témoignent de l'importance de ce phénomène et autorisent quelques extrapolations, au moins dans les régions proches d'Abidjan.

Offumpo avant 2005 : un village de cacaoculture familiale

Bien avant l'arrivée des cadres, le processus de cession des terres aux migrants par les autochtones, accéléré par les politiques du régime Houphouët-Boigny, s'applique largement au village d'Offumpo. Le village est créé dans les années 1960 par quelques autochtones Abbey, venus chercher des forêts considérées comme libres, aux confins des terroirs des villages Abbey préexistants. Ensuite, dans les années 1970, les migrants baoulé et, ici, surtout burkinabè s'installent à la faveur de déclassements de forêts. Ils obtiennent des superficies proches de 10 hectares, parfois plus[5]. Grâce à une force de travail abondante et motivée, ils défrichent et plantent rapidement caféiers et cacaoyers.

Dans les années 1980, des Ivoiriens de l'Est et du nord du pays, les Abrons et surtout les Sénoufo, viennent à leur tour tenter leur chance pour accéder à la forêt et planter des cacaoyers. Si les anciennes forêts classées ont déjà disparu, il reste beaucoup de forêts « secondaires », autrefois mises en culture et laissées au recrû forestier. On retrouve alors à Offumpo tout le processus de construction de l'économie de tutorat, formalisée par Jean-Pierre Chauveau. Le temps de se faire connaître des autochtones et de rassembler une petite épargne, ces migrants travaillent d'abord comme manœuvres pour les Abbey. Puis les liens d'amitié et la nécessité aidant, il devient plus simple pour les autochtones de rémunérer leurs manœuvres en forêt plutôt qu'en billets de banque, toujours rares. Au fil des années, les problèmes domestiques, depuis les frais de scolarité jusqu'aux funé-

5. Dans la région d'Agboville, la mise en place d'une usine textile et de plantations industrielles consommatrices de main-d'œuvre incitait le politique à attirer des migrants Burkinabè, y compris pour produire de quoi alimenter les manœuvres. C'est en partie dans cette perspective que le régime Houphouët-Boigny avait déclassé 400 hectares de forêt protégée au profit de Burkinabè.

railles, sont autant d'occasions de vendre une parcelle de forêt – d'autant que la vente inaugure une relation de tutorat qui légitime des sollicitations récurrentes auprès des migrants pour contribuer aux besoins monétaires de leurs tuteurs Abbey. Cette forêt tropicale, si précieuse pour planter les cacaoyers, sert d'épargne de précaution. En cas de problème, l'autochtone en vend un ou deux hectares.

Comme dans la majorité des histoires de migrations agricoles, le capital initial des migrants joue peu parce que ceux-ci sont pauvres, fuyant la misère dans leurs villages d'origine, cherchant la terre et la forêt, à leurs yeux synonyme de promesse de revenus cacaoyers. Le premier grand déterminant de la différenciation sociale est donc la date d'arrivée, laquelle détermine le rapport entre l'offre et la demande de forêt. Les premiers arrivés ont des chances d'obtenir des superficies plus grandes que les suivants (Chauveau et Richard, 1977 ; Ruf, 1982, 1988). On le vérifie dans une certaine mesure dans le village d'Offumpo. La majorité des migrants ayant obtenu plus de 10 ha sont arrivés avant 1980. La majorité des planteurs ayant moins de 5 ha de cacao et café se lancent dans les plantations après 1985 (figure 1).

Figure 1. *Date de la première plantation et surface des plantations*

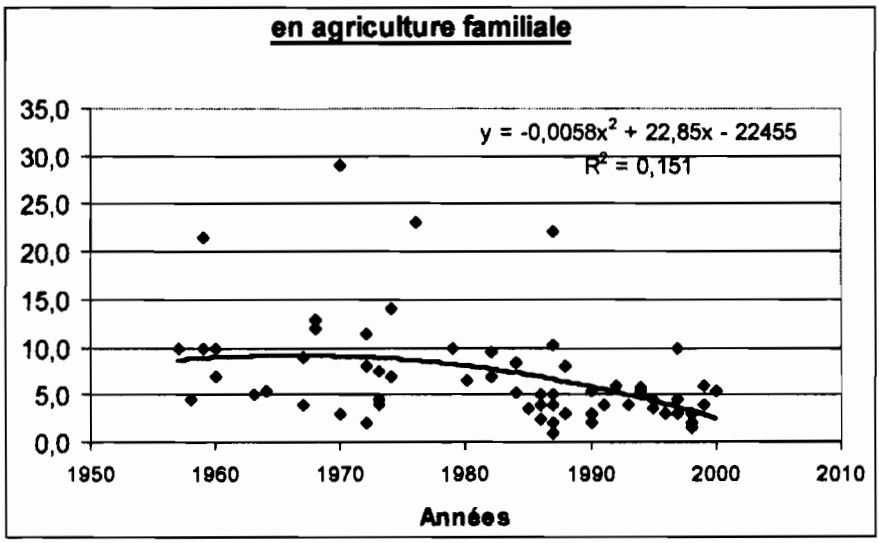

Cette rencontre entre autochtones et deux à trois vagues de migrants génère donc bien une certaine différenciation sociale, mais on en vérifie les limites sur le cas du village d'Offumpo. En 2002, date de la première enquête, 90% des exploitations se situent entre 2 et 15 ha de plantations.

Le maximum est ici de 29 hectares, appartenant à un autochtone âgé, ayant vieilli avec ses plantations, de faible rendement, sans processus d'accumulation.

À la date d'installation équivalente, les investissements dans les plantations sont nettement supérieurs chez les migrants, notamment les Burkinabè, comparativement aux autochtones (tableau 1). Au-delà des superficies, une prise en compte de l'état des plantations, de leur entretien, et donc de la production et des revenus ferait encore mieux apparaître le processus de différenciation sociale se creusant entre migrants et autochtones. Ainsi, les revenus cacao des migrants burkinabè se situent au moins au double de celui des autochtones. D'autres groupes de migrants, les Abrons et surtout les Sénoufo, d'abord handicapés par une arrivée tardive et un accès plus lent à la terre, opèrent un rattrapage dans les années 2000, grâce à leur organisation encore très solidaire et très efficace. Les migrants d'origine Abrons et Sénoufo semblent parmi les plus performants sur le cacao[6].

Tableau 1. *Superficie moyenne des plantations créées par exploitation, selon l'origine ethnique et la classe d'âge du chef d'exploitation*

	Nombre planteurs	**Superficie (ha)**			
		Cacaoyers	**Caféiers**	**Palmiers***	**Total**
Jeunes Abbey	21	3,0	1,5	0	4,5
Vieux Abbey	14	5,5	3,3	0,1	8,9
Abrons	3	6,0	0,2	0	6,2
Sénoufo	11	3,0	0,7	0,1	3,8
Burkinabè	20	5,5	2,9	0,4	8,8

* Et hévéa (pour un seul planteur villageois en 2002).

En 2002, l'hévéa est encore absent. Les autochtones d'Offumpo, dont la moitié sont très âgés, n'accèdent pas à l'innovation. Le village est passé à côté d'un projet arrivé tardivement, à la fin des années 1990, avorté à la suite du coup d'État de 1999, marquant le début de la crise politique du pays. Sur les 69 planteurs villageois alors enquêtés, un seul commence à se diversifier vers l'hévéa : un migrant Sénoufo. Au fil des années, la différenciation sociale évolue en faveur des migrants, en particulier des Burkinabè puis des Sénoufo, aux dépens des autochtones. On retrouve ici un processus général en Côte d'Ivoire, notamment décrit par Jean-Pierre Chauveau dans le centre-ouest du pays[7].

6. Le campement baoulé à plusieurs kilomètres du village n'a pas été intégré dans l'étude.
7. Citons ici Venance Konan, romancier, pour son talent à représenter la frustration des autochtones face à la réussite des Burkinabè, surnommés les « catapila » par analogie à

> « Le creusement de la différenciation économique locale au profit des planteurs étrangers a été un facteur de renforcement des tensions intercommunautaires. Lors de la phase d'expansion de la frontière, cette différenciation jouait en faveur des planteurs baoulé qui, outre la protection administrative particulière dont ils jouissaient, bénéficiaient de capital pour employer de la main-d'œuvre baoulé et du Nord. Au cours de la crise économique, ce sont les planteurs burkinabè qui ont tiré le mieux, ou le moins mal possible, leur épingle du jeu par leur capacité à mobiliser à faible coût la main-d'œuvre familiale ou venue du Burkina Faso, par leur moindre investissement dans la scolarisation et les dépenses sociales et par la plus grande diversification de leurs activités » (Chauveau, 2005b : 13).

Des rééquilibrages s'opèrent donc entre migrants. Tout se passe comme si le cycle cacao des migrants venus du centre de la Côte d'Ivoire était relayé par le cycle du cacao « burkinabè » (Chauveau, 1995b ; Léonard et Oswald, 1995 ; Ruf, 1996). On retrouve ce type de processus à Offumpo, avec des autochtones abbey déjà en difficultés dans les années 1970, relayés par les Burkinabè arrivant à leur apogée de planteurs entre 1995 et 2000. Ces derniers sont à leur tour rattrapés par l'âge et les problèmes liés au changement de génération. Depuis 2000, ils sont eux-mêmes sur le déclin, tandis que la dernière vague de migrants, d'origine Abron (est de la Côte d'Ivoire, à la frontière avec le Ghana) et surtout Senoufo (nord de la Côte d'Ivoire) entament un 3e cycle cacao, arrivant dans les années 1980-90, progressant rapidement.

Enfin, dans chaque groupe, le changement de génération, le jeu des héritages peut aussi limiter des accumulations familiales. Finalement, après plus de 30 ans de migrations et de jeu social entre autochtones et migrants, la concentration foncière exprimée en surface de plantation appropriée reste limitée dans un village comme Offumpo. En 2002, 22% des exploitations, les plus grandes (entre 10 et 30 ha de plantations), possèdent 46% des superficies plantées et récoltées en cultures pérennes (tableau 2).

Certes, aux surfaces en plantations, il faudrait ajouter les superficies en cultures vivrières et les jachères et toutes terres apparemment non cultivées. En 2002, même si les immigrants en achètent régulièrement pour agrandir leurs plantations et sécuriser leur alimentation de base, ces terres non cultivées, vieilles plantations abandonnées, recru forestiers, jachères dégradées alternant avec des mises en cultures annuelles (riz, maïs, manioc, igname) sont encore globalement sous contrôle des vieux Abbey. Ces réserves de terre peuvent être utilisées comme épargne de précaution et aussi générer quelques revenus par la location aux immigrants. Mais le contrôle de ces terres est fragile, souvent l'objet de conflits intra-villageois mais aussi et surtout intra-familiaux. Les travaux de Jean-Pierre Chauveau mettent bien en exergue le processus.

---

leur capacité de défrichement à la machette, assimilée à la puissance des « caterpillars » (Konan, 2005).

Tableau 2. *Répartition des planteurs et cumul des surfaces plantées par groupe d'exploitation (définis par la surface plantée en culture pérennes) en 2002*

	Nombre de planteurs	Surface totale des plantations dans le groupe	Pourcentage des planteurs	Pourcentage des plantations possédées
0-5 ha	34	121	49 %	25 %
5,1-10 ha	20	134	29 %	28 %
10-30 ha	15	220	22 %	46 %
Ensemble	**69**	**475**	**100 %**	**100 %**

« En Côte d'Ivoire, les conflits locaux intercommunautaires sont largement attisés par les tensions intra-familiales, et les revendications des jeunes portent autant sur le monopole par les aînés de la rente sur les étrangers, que sur leur souhait de mettre en valeur par eux-mêmes les terres éventuellement récupérées sur ces derniers » (Chauveau 2005a, 24).

« Cela (la réussite des immigrants et notamment des Burkinabè) a contribué à renforcer chez les jeunes Gban un fort ressentiment à leur égard, mais aussi à l'égard de leurs chefs de famille qui leur concèdent des plantations ou des terres familiales en métayage, en location, en garantie ou en « ventes » déguisées en cas de besoins urgents de numéraire. Les « vieux » passent ainsi de manière générale pour être en collusion avec les étrangers » (Chauveau 2005b, 13).

On va vérifier que cette fragilité du contrôle des terres non plantées est une des clefs du processus d'entrée des cadres dans le marché foncier. Cependant, outre la difficulté pratique à évaluer les surfaces réelles de ces terres avant qu'elles soient vendues, cette ambiguïté du contrôle foncier nous conduit à évaluer la concentration en « capital plantations » plutôt que la concentration en « terre ».

Au stade de cette histoire de cacao et café, on retiendra pour l'instant l'aventure courageuse de familles de migrants démunis, cherchant à améliorer leurs conditions de vie, quitte à tout abandonner dans leurs villages d'origine ou à adapter un parcours migratoire déjà riche d'étapes. En arrivant dans un village de la zone forestière comme Offumpo, ils acquièrent la terre avec peu de capital, par différents moyens : soit ils profitent d'un déclassement de forêt, organisé ou toléré par l'Etat ; soit ils arrivent parmi les tous premiers dans le village et profitent d'un don de forêt, dans un contexte d'abondance de la ressource ; soit ils prennent le temps de s'intégrer parmi les autochtones, se faisant recruter comme manœuvres, souvent comme métayers, et tissent des liens personnels pour finalement obtenir une parcelle. Plus récemment, dans un contexte de raréfaction des terres, émerge le planter-partager (cf. note 3).

Face aux migrants, les autochtones Abbey s'en tirent plus ou moins jusqu'au début des années 2000. Certes comme dit un Burkinabè, c'est depuis la « nuit des temps » que les Abbey vendent des forêts pour financer des funérailles, un séjour à l'hôpital ou l'envoi d'un enfant à l'école. Mais, dans l'ensemble, les Abbey parviennent à capter une part de travail des migrants sans leur céder « toute » la terre. En superficie de plantations, en 2002, ils restent à parité avec les migrants, vivant au village avec eux et/ou dans les campements environnants. En termes de production et revenus, les migrants prennent largement le dessus mais la différenciation économique migrants/autochtones reste de l'ordre de 1 à 3.

Ainsi, des années 60 à 90, à Offumpo comme dans le reste du pays, les politiques publiques favorisent les migrations rurales depuis les zones de savane vers les zones de forêts, mais les cadres s'en mêlent peu. Ils s'intéressent peu au cacao et à l'agriculture. Certes, au temps du premier président et « planteur » Houphouët-Boigny, quelques cadres proches du régime se constituent des domaines privés, rachetant des plantations de banane aux Européens (Chaléard, 1996), mettant à profit la mise en place d'une filière agro-industrielle de l'ananas (Colin, 1990) et participant aux projets « palmiers à huile » au cours des années 80 (Nai Nai et *al.*, 2000 ; Ruf, 2006). Mais le phénomène reste localisé, autour des usines de transformation agro-industrielle. Quelques cadres des sociétés hévéicoles et quelques individus tel un directeur des Douanes ou un forestier européen savent aussi investir dans l'hévéa dès les années 90. Mais sur l'ensemble du pays, et dans le cas de ce village d'Offumpo, on ne peut guère parler de concentration foncière, plutôt d'appropriation et redistribution entre familles villageoises. À partir des années 2000 et surtout à partir de 2005, le changement de cap est radical.

2005-2008 : l'hévéa et des cadres, le modèle Pareto

Sur le terroir d'Offumpo, le premier cadre s'installe en 2001, juste avant la crise politique nationale déclenchée par la tentative de coup d'état de septembre 2002. Puis soudainement, à partir de 2005, c'est une nouvelle « course à la terre ». Divers cadres arrivent par dizaines pour se procurer des terres, trouvent un régisseur et recrutent des centaines de manœuvres. Dans ce paysage de cacaoyers et de caféiers, chacun de ces cadres plante des dizaines ou des centaines d'hectares d'hévéa. Ils écrasent la différenciation sociale paysanne migrants/autochtones pour créer une nouvelle dichotomie « paysans/cadres ». Parmi les cadres, dont le niveau de capital est sans comparaison avec celui des familles paysannes, on retrouve l'importance de la date d'arrivée : les premiers se créent de grands domaines en achetant les forêts secondaires, jachères, plantations abandonnées à un coût très bas, principalement aux autochtones Abbey, mais aussi à quel-

ques migrants. Ensuite le processus se répète avec l'arrivée d'autres cadres, mais sur des lots de surface un peu inférieures ou de plus en plus éloignées du village et de la route. Mais sur l'ensemble des exploitations, associant planteurs villageois et planteurs cadres, le capital disponible supplante la date d'arrivée dans la différenciation sociale. À titre illustratif, la courbe de régression s'inverse (figure 2 comparée à la figure 1).

Figure 2. *Date de la première plantation et surface des plantations*

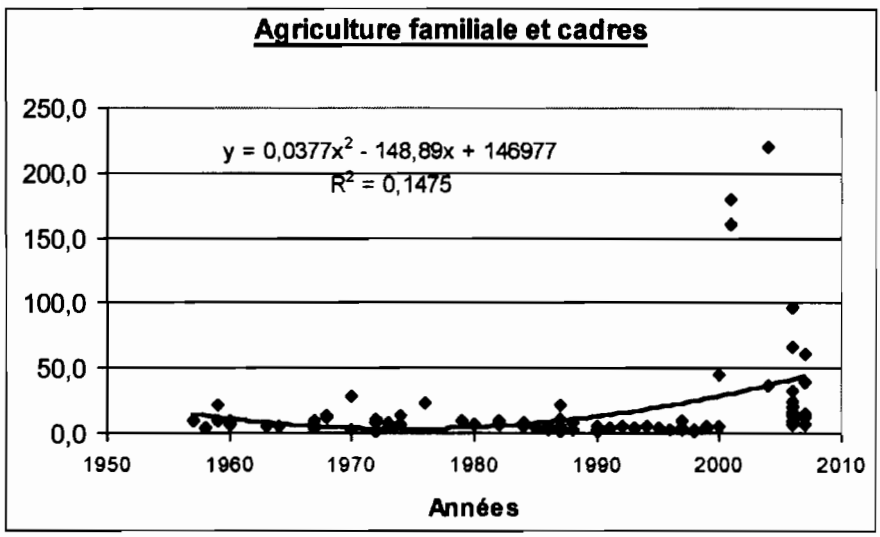

Les cadres installés dans cette région d'Offumpo et par extension dans une grande partie du département d'Agboville, investissent très rapidement. En 2010, à l'exception des bas-fonds peu propices à l'hévéaculture, la quasi-totalité des surfaces acquises sont plantées en hévéas. 33% des exploitations les plus riches possèdent près de 80% des plantations (tableau 3).

Pendant ces 8 années, de 2002 à 2010, les planteurs villageois ont surtout désinvesti en vendant les terres aux cadres et très peu investi eux-mêmes: quelques plantations de cacao, mais peu ou pas d'hévéas, sauf quelques Sénoufos, la seule communauté à connaitre un développement local, mais sans commune mesure avec les domaines des cadres. Tout se passe comme si ces derniers ouvraient un 4e cycle économique dans le terroir du village, substituant l'hévéa au cacaoyer, mais beaucoup plus menaçant pour les communautés villageoises, notamment des jeunes.

Avec 80% des surfaces en plantations détenues par 33% des exploitations, on ne serait donc plus très loin du modèle Pareto. Comment, à partir d'un modèle relativement égalitaire, avec un rythme de cession de terres ancien mais relativement lent et profitant à un grand nombre, peut-on

Tableau 3. *Répartition des planteurs et cumul des surfaces plantées et en cours de plantations par groupe d'exploitation en 2008*

	Nombre de planteurs	Surface totale des plantations dans le groupe	Pourcentage des planteurs	Pourcentage des plantations possédées
0-5 ha	34	121	41 %	10 %
5,1-10 ha	21	141	26 %	12 %
10-30 ha	18	251	22 %	21 %
20 -250 ha	9	680	11 %	57 %
Ensemble	**82**	**1 193**	**100 %**	**100 %**

atteindre autant d'inégalité, si rapidement ? Une première réponse est fournie par la guerre de 2002 et la sociologie des cadres « nouveaux planteurs ».

Qui achète ? Sociologie des cadres

À quelques exceptions près, les premiers cadres arrivent à Offumpo à partir de 2002/03. Il paraît difficile de ne pas lier ce phénomène à la crise nationale, débouchant sur la guerre de septembre 2002. En même temps, c'est un paradoxe. Pourquoi investir dans son pays en temps de crise ? La sociologie des acheteurs est très éclairante à cet égard.

Des avocats et juges aux préfets, en passant par les comptables et les directeurs des ministères et des cadres des sociétés hévéicoles ou des structures professionnelles liées au monde du caoutchouc et du cacao, voire de sociétés de la téléphonie mobile, tous les types de cadres profitent de ce regain d'opportunité sur l'hévéa. Mais au moins trois grands « nouveaux types » de cadres investisseurs émergent dans les années 2000, très liés à la crise militaro-politique du pays. Ils jouent un rôle décisif dans l'accélération de la concentration foncière à partir de 2005.

La filière « militaire »

La crise et la guerre ont un impact direct sur l'investissement en hévéaculture. D'une part la guerre génère des revenus pour de nombreux militaires et para-militaires. De nombreux gradés partis de peu ou pas d'épargne avant 2002 peuvent soudain réinvestir le pactole accumulé entre 2003 et 2005. D'autre part les conflits fonciers croissants entre villageois,

conflits intra-communautaires et intra-familiaux, aiguisés par la crise,[8] conduisent de nombreux villageois à vendre les terres aux militaires, avec l'idée que personne n'osera remettre leur vente en cause, compte tenu du prestige et de l'autorité derrière l'uniforme.

La filière « justice »

Les avocats, les juges, voir les procureurs viennent aussi massivement vers l'hévéa. On va voir qu'ils sont aussi perçus par les villageois comme des gens intouchables à qui on peut vendre des terres en litiges, à moindre risque. Par leur seul statut, ils pourront et sauront se dépêtrer des problèmes.

Les cadres des institutions « régulatrices » du cacao

Vers 2000, les vents de la libéralisation conduisent à la dissolution de la « caisse de stabilisation », l'outil historique théoriquement créé pour « stabiliser » le prix au producteur face aux aléas du cours mondial. En réalité, il s'agissait bien sûr d'un outil de prélèvement sur la filière cacao pour financer d'autres activités de l'État, ainsi que les réseaux politiques qui s'étaient constitués autour du président Houphouët-Boigny et de son successeur, Konan Bédié. Pour la Banque mondiale, l'objectif de la libéralisation est alors de diminuer la taxation et le coût de la régulation. L'objectif est vite détourné par le régime en place. La pseudo libéralisation du secteur cacao s'accompagne d'une augmentation de la taxation du cacao et aussi du coût des 3 structures ARCC, BCC, FDPCC[9], plus élevé que celui de l'ancienne caisse de stabilisation. L'opacité de la gestion est notoire. Cette pseudo libéralisation ou plutôt ce détournement de la libéralisation crée presque une nouvelle classe sociale, captant une partie des revenus du cacao et pouvant les réinvestir « ailleurs », notamment dans l'hévéa. Or là aussi, la crise politico-militaire est instrumentalisée pour justifier ces structures, tel un signe de résistance aux velléités de contrôle de la Côte d'Ivoire par la communauté internationale.

---

8. En 2003, une des actions les plus visibles des « jeunes patriotes » avait été leur pression sur les autochtones villageois pour ne plus proposer de terres en location aux étrangers. Cette action est mentionnée en 2003 par J.-P. Chauveau, dans la région d'Agboville, comme un signe préoccupant. Mais comme tous les chercheurs travaillant sur la Côte d'Ivoire, il observe que la réprobation morale qui a pu se manifester vis-à-vis de la délégation temporaire de droits d'exploitation avec contrepartie marchande (notamment sous forme de contrats de location) semble être en voie de disparition à peu près partout (Chauveau, 2008). Voir aussi Jean-Philippe Colin qui montre bien les limites de ce discours « patriote » de 2003 face aux nécessités des locations dans la région de la basse côte proche d'Abidjan (Colin et *al.*, 2007).

9. ARCC : Autorité de régulations du café et cacao. BCC : Bourse du café et du cacao. FDPCC : Fonds pour le développement et la promotion des coopératives café et cacao.

En résumé, la situation d'exception politique de la période 2002-2010 crée une nouvelle classe sociale, ou qui élargit sa base, avec les barons de l'armée et les paramilitaires, les nouvelles nominations aux postes de haut-fonctionnaires dans et hors la filière cacao, les professions libérales actives en temps de crise. À travers la crise politico-militaire, cette classe sociale s'accroît, acquiert globalement des moyens financiers et politiques qu'elle n'avait pas auparavant.

Toutefois, si la crise paradoxalement multiplie le nombre de cadres bénéficiant du régime, d'anciennes fortunes liées au régime précédent auraient pu et dû s'investir plus tôt et plus significativement qu'elles ne l'ont fait[10]. Après la sociologie des acheteurs, celle des vendeurs et leurs motivations vont s'avérer tout aussi éclairantes.

Qui vend ? Conflits inter-communautaires et intra-familiaux

Qui vend la terre à ces cadres et pourquoi ? À deux reprises, tant pour les militaires que pour les juristes, on a évoqué les conflits entre villageois. Tout se passe comme si la vente aux cadres constituait un moyen de régler définitivement le conflit avec un membre de la famille, de la communauté ou d'une autre communauté. Est-ce bien le cas ?

88 parcelles de forêts, jachères, vielles plantations représentant 1 622 hectares, vendus aux cadres, principalement entre 2002 et 2009, ont fait l'objet d'un questionnaire passé auprès des vendeurs : 67 planteurs abbey et 10 planteurs burkinabè. Telle est bien la répartition des ventes aux cadres : une large majorité d'Abbey, de tous âges, mais aussi une minorité non négligeable de Burkinabè, surtout des moins de 40 ans, la 2e génération, les héritiers plutôt que les créateurs des plantations.

Les motivations déclarées ne laissent guère de doute sur le rôle fondamental des conflits. Au-delà des raisons classiques de financement des soins médicaux, des funérailles et de l'école (la « trilogie » fatale aux autochtones : 38-40% des motivations entraînant la vente de terre), on voit émerger les conflits pour 40% des cas, et même 50% des superficies vendues (tableau 5). Parmi les litiges, le conflit intra-familial est devenu le plus important : pour surmonter un conflit sur une parcelle avec un frère, un oncle, une tante, l'individu la vends, et de préférence à une personne dont le statut va museler les rivaux.

> « Mes tantes voulaient vendre contre l'avis de mon père et l'ont tué par sorcellerie. J'ai préféré vendre » (Jeune Abbey).
>
> « Chaque frère se cachait pour vendre. J'ai décidé de vendre une fois pour toute, à un capitaine » (Jeune Abbey).

10. Même si le régime du Président Bédié avait fait l'erreur historique de rétrécir le cercle de ses bénéficiaires.

Certes, le principe de vendre comme moyen d'affirmer son droit de propriété n'est pas nouveau dans l'économie de plantation ivoirienne. Dans la région de Gagnoa, J.-P. Dozon (1975, 1981) en avait mis le principe en évidence dès les années 70. Mais comme l'ont montré les travaux plus récents de Dozon, Chauveau, Colin, Léonard, les conflits intra-familiaux prennent de plus en plus d'importance.

Du fait des jachères dont ils disposent encore, ce sont surtout les autochtones qui s'affrontent au sein des familles mais les migrants n'y échappent plus avec l'étape du transfert du patrimoine entre générations, au besoin en s'appuyant sur le tuteur autochtone.

« Suite au décès de mon père, ses frères (mes oncles) voulaient s'accaparer la plantation et la jachère de mon père. J'en ai parlé à mon tuteur Abbey qui m'a présenté son frère Avocat à Abidjan, désireux d'acheter des terres pour planter l'hévéa. Je lui ai tout vendu. C'est ainsi que je me suis débarrassé de mes oncles » (jeune héritier burkinabè, 25 ans).

Tableau 4. *Fréquence des raisons de la vente d'une parcelle, avancées par les vendeurs*

	Abbey	Burkinabé	Total	%	%
Résoudre des problèmes financiers, sans autre précision	2		2	2%	
Maladie d'un membre de la famille	11	1	12	14%	
Funérailles	12		12	14%	38%
Scolarisation	9		9	10%	
Passer un concours (Ecole, principalement Gendarmerie, ..)	6		6	7%	
Passer du temps libre, loisirs, le "show au bar"	4		4	5%	
Doter une femme	1	1	2	2%	18%
Rembourser une dette (du Chef de famille, ou du fils)	3		3	3%	
Pour construire une maison			0	0%	
Suite à la chute du prix du cacao	1		1	1%	
pour surmonter un litige foncier intrafamilial	23		23	26%	
Pour résoudre un litige foncier entre 2 villages Abbey	1	1	2	2%	40%
Pour surmonter un litige entre Burkinabé et Abbey		10	10	11%	
99 = ne sait pas	2		2	2%	
Total	75	13	88	100%	

Certes, dans le discours des Burkinabè, les conflits intercommunautaires dominent, avec 10 cas sur 13 et 147 hectares concernés sur 180, mais on voit simultanément émerger le changement de génération comme accélérateur des conflits. Leurs formules semblent très explicites :

> « Il y a eu palabre entre Burkinabè et Abbey et j'ai été bastonné par des jeunes Abbey dans mon champ. J'ai été sauvé par mes enfants arrivés à temps. Mais à la suite de ça, j'ai vendu la forêt à un cadre Attié pour évider le pire » (Burkinabè, 50 ans, mais héritier de la plantation).
>
> « Les enfants de notre tuteur décédé n'arrivaient pas à s'entendre, les uns voulant nous la reprendre, d'autres la vendre directement. Nous avons

Tableau 5. *Répartition des surfaces vendues selon les raisons de la vente*

	Abbey (ha)	Burkinabé (ha)	Total (ha)	%	%
Résoudre des problèmes financiers, sans autre précision	30		30	2%	
Maladie d'un membre de la famille	75	25	100	6%	
Funérailles	308		308	19%	30%
Scolarisation	82		82	5%	
Passer un concours (Ecole, principalement Gendarmerie, ..)	48		48	3%	
Passer du temps libre, loisirs, le "show au bar"	52		52	3%	
Doter une femme	6	1	7	0%	10%
Rembourser une dette (du Chef de famille, ou du fils)	30		30	2%	
Pour construire une maison			0	0%	
Suite à la chute du prix du cacao	31		31	2%	
pour surmonter un litige foncier intra familial	581		581	36%	
Pour résoudre un litige foncier entre 2 villages Abbey	110	7	117	7%	52%
Pour surmonter un litige entre Burkinabé et Abbey		147	147	9%	
99= ne sait pas	90		90	6%	
Total	1442	180	1622	100%	

fait appel à un frère qui connaissait un capitaine des Eaux et Forêts pour lui expliquer. Finalement, pour éviter que l'on nous arrache carrément la parcelle, nous l'avons vendu à ce capitaine des eaux et forêts » (Burkinabè, héritier de 40 ans).

Tant ces citations, représentatives des réponses des 77 planteurs enquêtés, que les chiffres confirment bien l'hypothèse : outre des opportunités de revenus liés à la crise politico-militaire, un des facteurs clef des achats massifs de terre par certains cadres au cours de cette période 2002-2010 a été la cristallisation des conflits fonciers.

En conclusion partielle, les gradés en uniforme, militaires, gendarmes, agents des eaux et forêt, douaniers, l'élite de ces fameux « corps habillés » comme les appellent couramment les Ivoiriens, ou ceux porteurs d'autorité juridique en ont tiré une rente, profitant ainsi une 2e fois de la crise.

Mais comment opèrent les liens entre guerre et acquisitions de terres par les cadres ? Avec les travaux de Chauveau, Colin, Léonard, Losch, on sait déjà que ces conflits fonciers villageois sont très imbriqués au processus de la crise politico-militaire. Ils en sont à la fois causes et conséquences. Néanmoins, quel lien avec les ventes aux cadres ? Un des meilleurs moyens de tester le lien entre guerre et décision de vendre aux cadres est de le demander aux vendeurs eux-mêmes.

Le poids de la guerre

Sur ce point, les planteurs villageois abbey et burkinabè se démarquent plus nettement. Les premiers sont en majorité dans le déni de l'impact de

la guerre, surtout les plus âgés. Les seconds, ayant tous connu des harcèlements, des menaces, des pillages de biens, notamment au cours de l'année 2003, affirment très fort et très explicitement l'imbrication de la guerre et du processus de vente des terres aux cadres (encadré 1). Au total, un tiers seulement des planteurs reconnaissent ouvertement le poids de la guerre (tableau 6).

Encadré 1. *Relation entre le mouvement des jeunes patriotes et les achats des cadres*

Les « jeunes patriotes » venus d'Abidjan et Agboville ont sillonné la région pour diffuser les atrocités commises par les rebelles dans le nord du pays, encourageant les villageois Abbey à la revanche

De fait, l'objectif de ces tournées est atteint. Les Abbey s'en prennent aux Burkinabè et Sénoufo. Ils saisissent le cacao de la coopérative des planteurs Sénoufo, les stocks des femmes sénoufo et burkinabè relatif à leurs commerces, les kiosques à café. Ils obligent les Burkinabè à cotiser pour entretenir les éléments d'auto-défense constitués par les « patriotes locaux ». Puis comme vu plus haut, vint la décision d'interdire la location de terre aux étrangers, qui n'a pas tenu très longtemps.

Dans les villages environnant Offumpo, plusieurs Burkinabè ont été chassés en 2003 par des jeunes Abbey pour faciliter la reprise de toutes les terres acquises par les Burkinabè mais pas encore plantées en cacaoyers, gardées en jachères pour les cultures vivrières. À Offumpo, grâce aux relations entre le chef de la communauté burkinabè et le chef abbey, les Burkinabè ont pu rester au village (mais n'ont donc pas échappé aux menaces physiques et pillages).

Ces dommages à la bonne relation entre Abbey et migrants « nordistes » ont indéniablement favorisé les parrains des patriotes, parrains qui n'ont pas hésité à acheter la forêt et à payer comptant quand les opportunités se sont présentées. Ils constituent une composante de ceux que l'on appelle les cadres aujourd'hui.

Pour ceux qui le reconnaissent, les formules sont à la mesure des frustrations subies. Chez les Burkinabè, on ne peut pas être plus explicite :

> « La plupart des ventes de terre sont dues à la guerre qui nous a beaucoup menacés. Nous prions tous Dieu pour que la guerre prenne fin ».
>
> « La guerre a amené la méfiance entre nos tuteurs et nous. C'est pendant la guerre qu'ils se sont rendu compte de leur erreur de nous avoir vendu la terre et c'était l'occasion de nous les reprendre ».
>
> « Pendant la guerre, les Abbey nous ont arraché nos biens. Donc nous aussi on a vendu la forêt pendant la guerre ».
>
> « C'est la guerre qui nous fait procéder à la vente. Sinon, jamais les Burkinabè n'auraient vendu. Nous en sommes aigris ».

Tableau 6. *Perception des planteurs sur le rôle de la crise politico-militaire dans les ventes de terre*

La guerre a-t-elle joué un rôle dans les ventes de terre de ces dernières années?	Abbey	Burkinabé	Total	%
Non, aucune relation (lié à l'aménagement et querelles famille)	50		50	67%
Oui, influence évidente (sans plus de précision)	1		1	
Oui car la guerre a rendu la vie chère et dure	3		3	
Oui, la guerre a joué en faveur des "ETRANGERS" : les cadres d'Abidjan	1		1	
Oui, les hauts cadres, jusqu'au sommet de l'Etat, profitent de l'appauvrissement des paysans	3		3	19%
Oui, la vente de terre a augmenté fortement depuis, devenue la "principale activité"	1		1	
Oui, notamment via les fonctionnaires affectés au nord, venus se refugier dans leur village d'origine	3		3	
Oui, les enfants des Abbey en ville avec de petits revenus, employés, ayant subit la crise de plein fouet, les familles Abbey ont du vende des terres pour les aider	2		2	
Oui, la pression des Abbey sur les Burkinabé a considérablement augmanté depuis la guerre		10	10	15%
Oui, car la guerre a fait germer la méfiance entre Abbey et Burkinabé, et leur a donnée l'idée de reprendre les terres		1	1	
Total	64	11	75	100%

Chez les 20% d'Abbey confirmant le poids de la guerre, certains sont aussi d'une remarquable lucidité, surtout chez les jeunes.

> « La Guerre a permis aux cadres de se procurer les terres de nos pères. Sinon, avant la Guerre, on n'avait jamais constaté de telles ventes de terre. *Et c'est maintenant que ces ventes sont légalisées !* »
>
> « La guerre a fait beaucoup de mal aux planteurs. Ils sont démunis et les autres s'enrichissent sur leur dos, jusqu'au sommet de l'État. Il y a beaucoup plus de ventes de terre depuis la guerre, comparé à avant la guerre.

Ils évoquent aussi des effets plus directs, relatifs aux membres de la famille, des employés modestes affectés dans le nord du pays au moment de la guerre et qui ont tout perdu. Ceux-là ont fait appel à la famille et aux ventes de terres pour l'urgence.

> « La guerre a obligé des familles à vendre des terres pour aider leurs enfants en ville pour qu'ils se sortent de la crise et puissent scolariser leurs enfants »
>
> « La guerre a appauvri les gens. Par exemple un simple policier à Bouna, sans galons, a fuit la guerre, revenu ici a Offumpo, son village origine et a vendu 25 ha sur les 40 ha possédés par sa famille pour s'en sortir avant d'être réaffecté à un nouveau poste. D'autres ne l'ont jamais été ».

La majorité des Abbey réfutant l'idée de l'accélération des ventes de terre avancent presque tous l'argument selon lequel la vente existe « depuis toujours » ou « bien avant la guerre ». Mais les ventes qui ont eu lieu entre 1975 et 1995 relevaient de ce que certains villageois appellent désormais la « petite vente », aux migrants d'origine villageoise, du centre et du nord du pays, et du Burkina Faso. Les surfaces cédées étaient de l'ordre de 1 à 15 hectares, simplement consignées par un « petit papier » signé au village. Ces ventes intra-villageoises n'avaient rien de commun

avec les « grandes ventes » qui se développent à partir de 2002, par lots allant plutôt de 10 à 100 hectares, voire plus, co-signées par un conseil de famille, et validées/légalisées par la sous-préfecture, moyennant un paiement de l'ordre de 10% (souvent sans vérification sur le terrain). Tout un système profite de cette évolution.

À ce stade de l'analyse, on peut résumer en confirmant que la crise politico-militaire, le changement politique et les contradictions croissantes de l'économie de plantation villageoise, notamment au changement de génération, ont joué un rôle central dans le processus de la concentration foncière et d'émergence de ces « nouveaux acteurs » de l'économie de plantation.

La sociologie des vendeurs et des acheteurs a donc permis d'expliquer pourquoi ce phénomène « cadres » explose sur cette période 2002-2010. Toutefois, puisque cette concentration foncière se réalise avec l'hévéa comme support dans les années 2000, les facteurs socio-politiques jouant sur le foncier interagissent nécessairement avec des facteurs économiques et politiques relatifs à la concurrence entre cacao et caoutchouc.

Économie politique du nouveau binôme cacaoyer-hévéa

Reformulons les questions. Pourquoi cet effet hévéa ne joue pas plus tôt ? Pourquoi l'effet cadre a si peu joué avec le cacaoyer, la culture historique, extraordinairement promue à partir des années 1960 par le président fondateur Houphouët-Boigny ? L'hévéa, introduit dans les années 1950 sous forme de plantations industrielles et comme culture de diversification dans quelques villages au cours des années 70/80 par le régime d'Houphouët, connaît un boum sous le régime du président Gbagbo et s'accompagne en partie d'un processus de concentration foncière, au moins dans les régions proches d'Abidjan, comme celle d'Agboville. Quel rôle spécifique joue l'histoire de l'hévéa par rapport à celle du cacaoyer ?

La rente cacaoyère, captée par l'État : pas « d'effet cadre »

Comme évoqué plus haut, le principe des cadres s'intéressant à l'investissement agricole n'est pas nouveau mais il n'a jamais vraiment pris sur le cacao. À cela, nous voyons trois raisons, l'une en termes d'efficacité des structures de production, les deux autres en termes de prix.

Tout d'abord, la culture du cacao offre peu ou pas d'économies d'échelle. On le vérifie à l'échelle du village où les exploitations de plus de 10-15 hectares de cacao ont des rendements inférieurs aux exploitations entre 5 et 10 ha. De grandes exploitations de propriétaires absen-

téistes sont peu efficaces. À l'échelle de la région, quelques rares cadres tel qu'un député ont voulu faire planter des cacaoyers sur 40 hectares et subissent des échecs. Ils reprennent leurs investissements vers l'hévéa. En osant un saut du village à l'histoire mondiale, cette absence d'économie d'échelle en cacaoculture semble pour l'instant quasi universelle. Sauf à des périodes de prix extrêmement favorables, les grandes plantations se hasardent rarement dans le secteur cacao ou sont amenées à en ressortir dès que les prix s'effondrent (Clarence-Smith, 2000).

Ensuite, interviennent les facteurs prix. D'une part, depuis le pic historique de 1977 et jusqu'en 2006, le cours mondial du cacao connaît un déclin structurel, qui le rend peu attractif pour des investisseurs. D'autre part, et c'est sans doute le facteur le plus crucial, intervient un facteur de politique nationale, marqué en Côte d'Ivoire : la lourde taxation du secteur cacao n'encourage pas les cadres à investir dans les plantations cacaoyères. En référence implicite aux phénomènes d'intégration des éleveurs européens à des groupes produisant des aliments pour bétail, certains chercheurs ont même comparé le statut de planteur en Côte d'Ivoire à celui de « travailleur à domicile » (Dozon, 1985). Les rentes cacao et café sont en partie captées par l'État. Sous le régime Gbagbo, le niveau de prélèvement reste très important malgré un contexte de cours mondial timoré, commençant à remonter seulement en 2006/07. Ainsi, de 2004 à 2007, le niveau de prélèvement par l'État dépasse encore 45 cents d'euro/kg alors que le prix payé au producteur oscille entre 45 et 60 cents d'euro/kg.

La rente hévéa et la hausse du cours du caoutchouc

Jusque dans les années 1970, l'hévéa se développe en plantation industrielle. Puis s'amorce le schéma bien connu de projets en milieu paysan, avec des contrats proposés par ces industries à des planteurs villageois, en périphérie des usines et des grandes plantations. Cette histoire, où le secteur privé, bien organisé, défend bien ses intérêts, alors que son chiffre d'affaires reste encore modeste, explique la situation des années 1980 : l'État contribue à financer le développement de la filière (principalement en empruntant aux grands bailleurs de fonds) mais n'impose pas en retour de taxation élevée. Quelques cadres, y compris des décideurs politiques, commencent à profiter d'un projet spécifique, financé à leur intention.

Puis vient le temps de la libéralisation, au début des années 1990. L'État se désengage de tout financement du secteur hévéa. Surtout, à l'opposé du secteur cacao, la taxation sur le caoutchouc est insignifiante (1,5 cent d'euro par kg). Cette libéralisation coïncide avec une hausse des cours internationaux et la dévaluation de 50% du franc CFA en 1994. L'effet combiné de la libéralisation et de la dévaluation joue à plein sur les prix locaux du caoutchouc alors qu'ils restent très contrôlés sur le cacao. L'effet de mimétisme commence à jouer en faveur de l'hévéa. La réussite des quelques exploitations familiales dont les hévéas arrivent en produc-

tion va avoir beaucoup d'impact sur les voisins. Le boum hévéa se prépare dans les exploitations familiales. Les cadres s'y intéressent aussi mais encore en nombre limité, probablement par manque d'information et aussi parce que l'interaction avec les processus de ventes par les villageois n'opère pas encore.

En définitive, depuis 20 ans, les rapports de prix du caoutchouc et du cacao en Franc CFA sont bien sur expliqués par l'évolution des cours mondiaux mais aussi par l'histoire locale de ces deux filières et leur intégration très différente dans le paysage politique. En retour, ce rapport de prix et de revenus explique en partie des comportements opposés des cadres vis-à-vis de la culture « historique » et de la culture de « diversification » (figure 3).

Figure 3. *Estimation des revenus bruts par hectare*

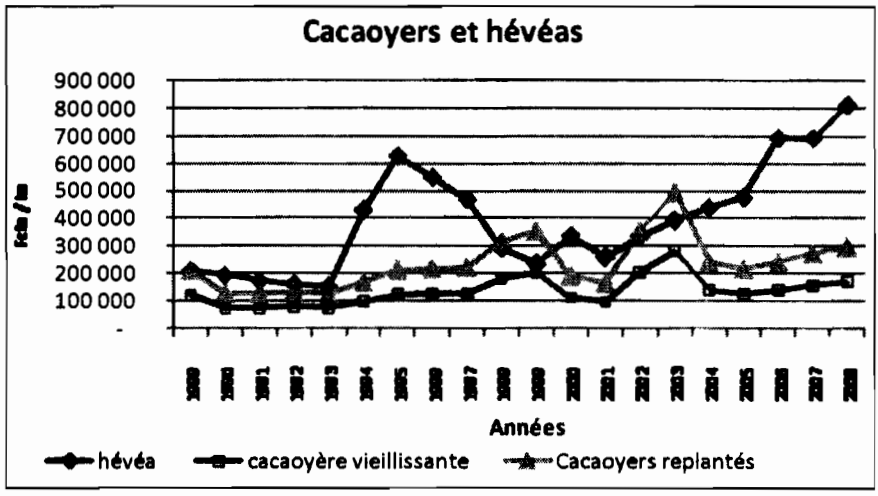

C'est à partir de 2004 et surtout 2006 et 2007 que la remontée spectaculaire du cours du caoutchouc, toujours associée à des prélèvements insignifiants par l'État, assure à nouveau des revenus très élevés à ceux qui ont la chance d'avoir des hévéas. La comparaison donnée en revenus bruts suffit à le démonter, mais, les charges étant très inférieures sur un hectare d'hévéa en comparaison d'un hectare de cacaoyers, elle serait encore plus significative en revenus nets. Aux prix de 2007, hors amortissement, la marge nette à l'hectare varie de 900 à 1600 euros par hectare contre 150 à 400 euros pour le cacaoyer. En 2010, malgré la hausse du prix du cacao, l'écart grandit encore sous l'effet de la flambée des cours du caoutchouc. A nouveau, sans le démontrer ici, cette efficience économique de l'hévéa clonal évoque la construction d'une nouvelle rente.

Cette rente « hévéa » facilite la rencontre entre industriels et les cadres se découvrant une vocation d'investisseurs privés. D'une part la concurrence entre sociétés industrielles s'accroît sur le territoire ivoirien. D'autre part, malgré le renversement de situation au plan mondial, avec des sociétés multinationales se jetant à nouveau sur les terres arables, les sociétés de plantations industrielles ne peuvent plus guère se lancer dans des plantations de plusieurs milliers d'hectares dans un contexte social tendu, traversé par de multiples conflits fonciers. La hausse du cours mondial du caoutchouc est donc une chance pour l'agriculture familiale. Mais la chance est encore plus grande pour les cadres disposant de capital pour démultiplier le nombre d'hectares plantés en hévéas clonaux. Ce contexte incite les sociétés achetant du caoutchouc à bien accueillir les cadres investissant dans 50, 100 ou 200 ha ou plus, et à leur fournir un appui technique, allant de l'investissement dans la plantation jusqu'à la gestion de leurs plantations en régie.

Le cycle bio-écologique du cacao et l'usure des sols, propice à l'hévéa

Plusieurs décennies de culture de cacao ont consommé la forêt et la rente forêt du pays. Le paysage a radicalement changé, la forêt ayant laissé la place à une mosaïque de plantations de cacao et de jachères, devenues l'objet d'un marché de la location de terres pour les cultures vivrières. Une grande partie du verger cacaoyer villageois a vieilli. Une grande partie du verger caféier a déjà été reconverti en plantations d'hévéas. De fait, ces plantations villageoises de cacao et café, en perte de vitesse, voir abandonnées, où les grands arbres de la forêt naturelle ont déjà été éliminés, deviennent un excellent précédent cultural pour l'hévéa. Par exemple, à Offumpo, un des moyens de nettoyer les vieilles parcelles de cacao est l'activité de charbon de bois, qui connait un essor au début des années 2000.

Pourquoi ces terres deviennent-elles si défavorables au cacaoyer et si favorables à l'hévéa ? D'une part l'hévéa est sensible à une maladie, le fomes, qui se transmet par les racines des arbres de la forêt naturelle. Plus une parcelle a été défrichée et débarrassée des racines, ce qui est le cas lorsque les migrants utilisent une technique de feu appliquée arbre par arbre avant de planter les cacaoyers, mieux se porte l'hévéa. Par ailleurs, l'hévéa résiste mieux que le cacaoyer aux sols acides, à pH très bas : le cas des jachères. Enfin, la racine pivot de l'hévéa s'enfonce plus profondément que celle du cacaoyer. Tout se passe comme si l'hévéa permettait d'aller puiser sinon des éléments minéraux au moins des ressources en eau dans une couche jusqu'alors peu exploitée par le cacaoyer.

Les planteurs villageois ont mis du temps avant de prendre conscience de la valorisation des jachères par l'hévéa, ce qui a pu peser sur les prix de la terre et favoriser les cadres.

Déforestation, cycle du cacao et prix de la terre

Comme dans presque toutes les régions de Côte d'Ivoire, le « prix de la terre » reste bas à Offumpo. Il est d'à peine 100000 FCFA (150 euros) par hectare de jachère en 2001, au moment où les cadres arrivent pour se lancer dans l'hévéa. Ce bas prix explique aussi pourquoi les cadres se précipitent sur la terre dans les années 2000. En monnaie constante, le prix de la terre ne cesse de s'effondrer en Côte d'Ivoire, jusqu'au début des années 2000 (figure 4). Ce prix de la terre suit globalement la débâcle du prix du cacao. Entre 1970 et 2000, en prix constants de 1994, on passe de l'ordre de 210000 à 80000 FCFA par hectare et de 800 à 300 FCFA par kg de cacao, soit une chute de 60%.

Les hauts cadres dont les revenus résistent mieux à l'inflation que la moyenne, notamment les cadres proches du régime en place, profitent d'un véritable effet d'aubaine. À partir de 2002, leur soif de terre va faire remonter les prix de la terre, du moins en prix courants, permettant une simple stabilisation des prix en francs constants, jusqu'en 2008.

Les cadres bénéficient de cette longue phase récession des prix sur la terre depuis les années 70, au moment d'investir dans une nouvelle culture qui va faire remonter rapidement la valeur de la terre sur le marché. Au-delà des revenus de l'hévéa, ils jouent aussi sur une forme de spéculation foncière.

Figure 4. Évolution du prix de la terre à Offumpo

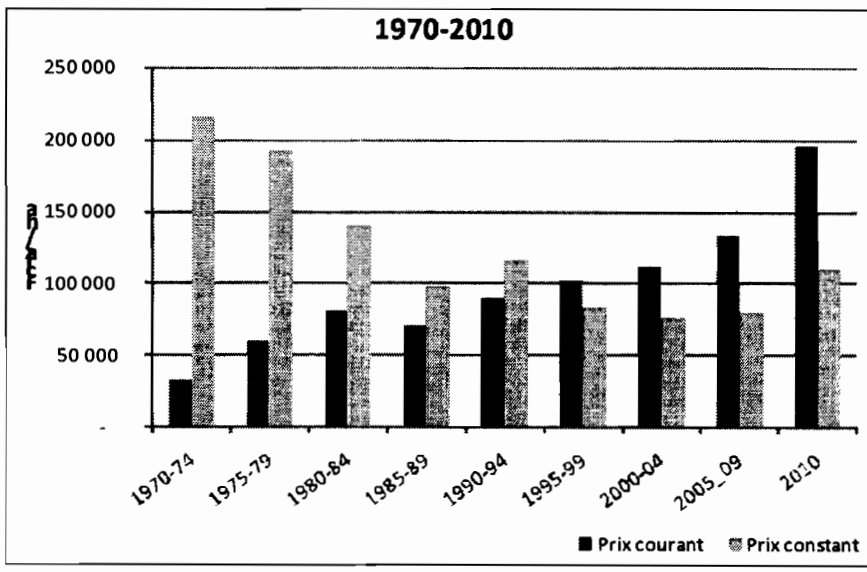

De même que 30 ou 40 ans plus tôt, les cessions de forêts aux migrants se sont parfois faites par ignorance et sous-estimation de la valeur potentielle de ces forêts une fois converties en cacaoyères, les cadres bénéficient d'une relative sous-estimation paysanne de la valeur des jachères et de leur nouveau potentiel économique, grâce à l'hévéa. Ce délai dans l'information a aussi servi les cadres dans l'achat à bon compte de jachères. Ces terres dégradées, où il est devenu difficile de replanter les cacaoyers, se vendent fort bien à ceux qui ont les capitaux pour se constituer un domaine foncier puis investir dans l'hévéa.

En résumé, ceux qui achètent la terre à Offumpo et plus largement en Côte d'Ivoire pour planter de l'hévéa bénéficient d'une information privilégiée, voir d'une forme de rente d'information, leur permettant de tirer le meilleur parti des faibles prix de la terre, liés aux bas prix du cacao et aux faibles rendements.

Le syndrome de Tabou

Comme dans d'autres régions du pays, et comme pour les cessions aux migrants, certains autochtones d'Offumpo déclarent ne pas considérer leurs ventes aux cadres comme définitives. En 1999, sous le régime du président Bédié, direct successeur du président Houphouët-Boigny, et suite à la ratification de la loi foncière de 1998, le pays connaît un incident de grande ampleur entre autochtones et migrants, duquel les autochtones semblent sortir vainqueurs[11]. Les migrants sont chassés de leurs plantations et les autochtones les récupèrent, au moins provisoirement. Le phénomène est localisé, dans le sud-ouest du pays, et concerne quelques centaines ou milliers de planteurs (Schwartzn 2000), mais il a une incidence sur les esprits au plan national. Pour reprendre une expression de J.-P. Chauveau, certains planteurs y voient volontiers une illustration de leurs velléités de « remise à zéro des compteurs de l'histoire » (Chauveau, 2000 et 2002). Cet évènement de Tabou, sous la présidence de Konan Bédié, a certainement influencé les autochtones et, à partir de 2002, a été de toute façon instrumentalisé sous le régime Gbagbo, distillant le sentiment auprès des autochtones que les compteurs pourraient remonter en arrière.

Mais bien sur, face à ces cadres, ces « nouveaux allogènes » qui ont pris toutes leurs précautions administratives pour sécuriser leurs investissements fonciers, il serait et sera très difficile de « remettre les compteurs à zéro ». Les cadres, notamment ceux proches du régime Gbagbo, se heurtent ici à la contradiction de leur système, et seraient en situation de reprendre à leur propre compte l'interrogation cuisante du chercheur J.-P. Chauveau en 2010 : « Que faire de la loi de 1998 ? »

---

11. Sur l'impact de la loi foncière de 1998, voir les très nombreux travaux de J.-P. Chauveau (notamment 2002, 2003, 2006, 2009).

Les risques de la concentration foncière

En soi, la décision d'un cadre d'investir dans l'agriculture de son pays paraît légitime et utile pour le pays. Sans nécessairement les démontrer, faute de recul dans le temps, on peut au moins lister quelques risques et dangers potentiels.

Manque de terre pour les générations futures

Les cadres ceinturent littéralement le village d'Offumpo. Depuis leur arrivée, donc depuis 2002, le prix des jachères remonte doucement, vers 130000 FCFA en francs courants, se stabilisant en francs constants, surtout sous l'effet de la demande des cadres en terre. On voit maintenant arriver une nouvelle vague d'acquéreurs, les Ivoiriens de la diaspora en Europe, aux USA et même en Asie, et quelques étrangers. À la limite de l'anecdote et de la prospective, on voit même des diplomates ivoiriens en Extrême Orient et des citoyens chinois résident à Abidjan se joindre aux investisseurs. En 2010, le prix remonte autour de 250000 FCFA par hectare (près de 400 euros/ha) dans la région d'Offumpo, faisant enfin rebondir le prix de l'hectare en francs constants (figure 5).

Figure 5. *Évolution du prix de la terre à Offumpo*

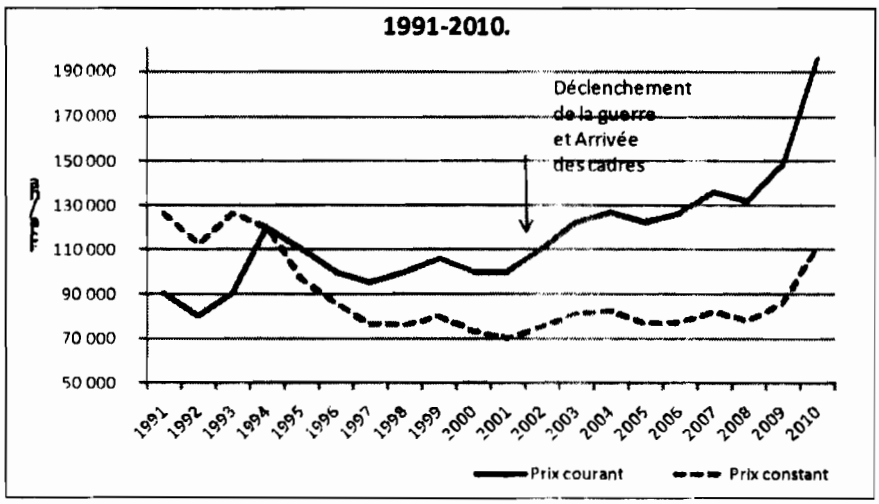

Manque de terre pour s'alimenter : le marché des locations

> « Nous n'avons plus assez d'espace pour les vivriers. Il faut s'attendre à le payer un jour » (migrant burkinabè, Agboville, mars 2003).

À la fin des années 1980 ou début des années 1990, la majorité des migrants ont planté toutes leurs terres en cacaoyers. Comme partout en Côte d'Ivoire, c'est la décennie de l'émergence d'un nouveau marché foncier, jusque-là inexistant, le marché locatif[12]. Ainsi à Offumpo, en 2001 et 2002, 80% des migrants ont besoin de louer une parcelle pour assurer une part de leur alimentation. 90% louent à des autochtones Abbey. Comparativement aux ventes, les locations sont chères : de l'ordre de 15000 à 20000 F/ha en 2002, soit 15 à 20% d'une cession « définitive ». Une des raisons de la sous valorisation de la vente par rapport à la location réside dans les difficultés financières chroniques des autochtones. À Agboville comme partout en Côte d'Ivoire, les autochtones n'ont ni épargne de précaution ni stratégie d'épargne. Comme évoqué plus haut, la terre et la cession d'un hectare font office d'épargne de précaution. Dans un contexte de pénurie de trésorerie au village et de besoin d'argent pressant pour faire face à un incident tel que les funérailles d'un parent, le prix est toujours négocié à la baisse en faveur de l'acquéreur[13].

En 2003, sous l'effet de propagande active de jeunes autochtones, de la vague des « jeunes patriotes », voulant pénaliser les « étrangers », voire les chasser, guidés en sous-main par le régime, le marché connaît un léger coup de frein. Néanmoins, 67% des migrants trouvent encore à louer de la terre.

Mais ce sont surtout les autochtones qui y perdent. En 2003, leur contribution comme loueur de terres tombe à 39% (tableau 7). De nouveaux loueurs apparaissent en substitution. On trouve d'autres migrants qui ont des réserves de terre, notamment ceux touchés par la mortalité de leurs cacaoyers, en particulier au sein du groupe baoulé, libérant de la place pour les cultures vivrières (33%). Les domaines récemment acquis par les cadres émergent alors comme nouvelle offre de locations (28%). Ces derniers, ou leurs contremaîtres, profitent surtout de l'arrangement consistant à faire défricher une parcelle et à laisser y planter du maïs, de façon à bénéficier d'un terrain prêt pour l'hévéa.

En 2007 et 2008, les autochtones tombent à 25% de part du marché locatif, principalement au profit des cadres auxquels ils ont vendu la terre. En 2008, apparaît une nouvelle « catégorie » de loueurs, les « Abbey vendeurs » : certains Abbey ont un ultime sursaut en se dépêchant de louer

---

12. Avec quelques exceptions. Selon J.-P. Colin, le contrat de location serait apparu dès les années 1960 en Basse Côte d'Ivoire, à l'est d'Abidjan, à la faveur du développement de la culture de l'ananas, alors très rentable (Colin, 2004).

13. Et en face des autochtones, se trouvent des Burkinabè fort bien organisés, notamment sous forme de tontines, prêts à acquérir ces terres (Léonard et Vimard, 2005).

aux Burkinabè une parties des terres qu'ils viennent de vendre aux cadres, avant que ces derniers aient le temps de s'en apercevoir (20%). Mais en 2008, une bonne moitié des terres susceptibles d'être louées passent sous contrôle des cadres.

Tableau 7. *Statut des individus mettant des terres en location*

	Abbey	**Planteurs Migrants**	**Cadres**	**Abbey vendeurs**	**Total Locations**
2002	90%	10%	0%	–	100%
2003	39%	33%	28%	–	100%
2008	25%	20%	35%	20%	100%

Au plan des prix de location, le boum de l'hévéa et l'accaparation des terres par les cadres n'affectent pas encore le marché de façon très visible. Les coûts en francs courants restent similaires en 2003 et 2008, de l'ordre de 15000 FCFA/an pour un hectare de maïs et de l'ordre de 20000 FCFA/an pour un hectare de bas-fonds pour le riz, parfois 25000 F en 2008.

L'erreur de stratégie des autochtones est considérable. Bloquer les locations alors qu'au même moment ils lâchent non seulement leur monopole mais aussi leur suprématie sur le foncier conduit inévitablement à perdre sur tous les fronts. Une grande partie des hectares encore loués par les cadres en 2008 seront des plantations d'hévéas en production dans les années à venir. Alors que les prix des locations vont inévitablement monter, les autochtones ressentiront de plus en plus leur erreur stratégique.

Celle-ci peut s'expliquer directement et indirectement par la crise. Jusque dans les années 1990, les Abbey gardent un équilibre à leur avantage dans leurs négociations avec les migrants venant demander des terres. En revanche, dans les années 2000, ils cèdent au choc de la rencontre avec les cadres et de leurs millions de francs CFA immédiatement disponibles. La réduction de l'offre de location contribue à laminer les chances de l'agriculture familiale. À Offumpo, les cadres cassent la perspective économique de revenus de location pour les autochtones. Au cours des années à venir, à l'exemple d'Offumpo, la Côte d'Ivoire va probablement perdre une partie de sa capacité à contenir la hausse des prix des produits vivriers pour les consommateurs.

Concurrence sur la main-d'œuvre

Les moyens accumulés par les cadres, leur volonté de planter l'ensemble de leur domaine en 3 ou 4 ans et les anticipations qu'ils font sur

leurs revenus tirés de l'hévéa les amènent à investir lourdement dans la main-d'œuvre. Ils le peuvent d'autant plus que le bas prix du cacao comprime les coûts moyens du travail dans le pays[14]. Les salaires qu'ils offrent dépassent ceux pratiqués au sein de l'agriculture familiale[15]. Par exemple, le contrat de journalier semble rester similaire en plantation de villageois et de cadre, à raison de 1 000 FCFA (1,5 euro) par demi-journée (de 7h00 à 11h00), mais le nombre de jours proposés chaque mois par les cadres atteint facilement 25 jours, soit 38 euros par mois. Certains cadres dont les besoins augmentent avec l'entrée en production de leurs premiers hévéas proposent une prime du dimanche (chômé mais payé), soit un revenu mensuel de 45 euros équivalent à un revenu annuel de l'ordre de 530 euros avec une durée de travail quotidien limitée. C'est deux fois plus que ne peuvent offrir les derniers planteurs de cacao encore capables de payer un salarié annuel entre 180 et 230 euros (logé et nourri). C'est surtout beaucoup plus que les rémunérations familiales accordées aux jeunes Burkinabè par leurs pères planteurs.

Une conséquence logique est un détournement de la force de travail des jeunes Burkinabè aux dépens de leurs parents et des autochtones. Les jeunes autochtones y trouvent provisoirement leur compte dans la mesure où les cadres se sentent obligés de louer les services des fils de leurs vendeurs. Mais on devine déjà que, dès les certificats de propriété délivrés aux cadres nouvellement propriétaires, le sentiment d'obligation sera moins vivace. Comme dans toutes les régions de Côte d'Ivoire, la raréfaction relative de la main-d'œuvre pourrait théoriquement valoriser le travail des autochtones, mais globalement l'offre et la demande en travail restent très favorables aux communautés burkinabè, lesquelles conservent une réputation d'ardeur et d'efficacité au travail.

Une conséquence, inattendue et caustique, est un phénomène de bascule dans le comportement des militaires et des gendarmes. Depuis que nombre d'entre eux possèdent des plantations, ils harcèlent moins les Burkinabè sur la route. Au contraire ils les courtisent parfois pour les faire venir dans leurs plantations, eux et leurs cousins potentiels restés au Burkina Faso, en leur fournissant des laissez-passer.

Concurrence sur toutes les ressources aux dépens du cacao

On voit mal comment autant de reconversions dans les ressources en terre et en travail et même en capital ne se feront pas sentir au plan de la

14. On peut là aussi y voir une forme de rente : les cadres bénéficient du bas coût du travail déterminé par la culture du cacao encore dominante. Ou tout au moins, les cadres, en tant qu'employeurs de nombreux manœuvres, capturent une grande part de rente.

15. Avec des aléas : au moment des ultimes révisions du chapitre, dans les semaines qui suivent les élections présidentielles de novembre 2010, et le dérapage que l'on connaît, on observe déjà des difficultés des cadres à assure la paie de leurs manœuvres en fin de mois.

production de cacao. Certes, nous observons encore des mouvements récents de réinvestissement de l'agriculture familiale vers le cacao, notamment dans l'est et au centre du pays, plutôt sous forme de replantations. Au terme d'un premier cycle de cacao (le planteur et sa plantation meurent à peu près ensemble), les fils reviennent et replantent. Par ailleurs, à l'ouest, les migrations ont continué aux dépens des dernières forêts classée du pays, comme celle de Monogaga, près de Sassandra, ou celles de Goin Debe et Cavaly, près de la frontière avec le Liberia. Plus au nord, on voit aussi le cacao remplacer les dernières forêts classées, jusque vers Seguela. Enfin, il reste encore quelques vieilles plantations de café qui laissent du sursis aux cacaoyères. Ces caféières sont utilisées en priorité pour une replantation en hévéas. En termes de rendements, la campagne 2010/11 s'annonce faste. Il convient donc de rester prudent sur des pronostics trop alarmistes, également dépendants de la crise politico-militaire. Par ailleurs la Côte d'Ivoire peut et doit diversifier ses revenus d'exportation

Mais un déclin de la production de cacao de la Côte d'Ivoire semble néanmoins inévitable, contribuant à une hausse du cours mondial qui va profiter à d'autres pays. Ce processus fait partie intégrante du modèle bio-écologique des cycles du cacao et de la composante politique qui se répète souvent dans ces situations de récession cacaoyère.

Risque de reconversion plutôt que diversification

Pour certaines exploitations d'Agboville, pour toute la région et pour d'autres encore, l'engouement vers l'hévéa est tellement fort qu'il peut presque annihiler la dynamique de diversification en la poussant vers une forme de reconversion d'une monoculture à une autre, avec tous les dangers que cela implique. Le « tout hévéa » est du moins la règle chez la majorité des cadres.

Paupérisation des autochtones

Quelques Agni, quelques Baoulés, et même quelques Burkinabè ayant vieillit, ou leurs fils, sentant le vent tourner, liquident leur patrimoine mais encore une fois ce n'est pas la communauté burkinabè dans son ensemble qui est la perdante, bien au contraire. Paradoxalement, les perdants semblent plutôt les jeunes autochtones, ceux qui ont longtemps servi de base militante au régime Gbagbo.

Conclusion

Le boum du cours mondial du caoutchouc et le boum des investissements dans l'hévéa constituent une belle opportunité, à la fois pour l'agriculture familiale et pour les cadres. À l'aube de la décennie 2010, l'innovation « hévéa clonal » a déjà atteint un stade d'irréversibilité.

Comme annoncé en introduction, l'innovation hévéa et ce que l'on peut nommer la rente hévéa[16] nous a ramené au cœur des enjeux fonciers, dans le jeu social de captation de cette nouvelle rente. Comme l'illustre la monographie présentée ici, au moins dans certaines régions proches d'Abidjan, la conjonction entre la crise politique ivoirienne, le boum du cours mondial du caoutchouc et la rente hévéa, face à l'usure des cycles du cacao, favorise une concentration des terres au profit de cadres.

Une partie des investisseurs s'engagent dans l'hévéaculture avec une épargne légitiment gagnée, par leur métier et leur travail. Mais, derrière la crise politico-militaire, la formation plus douteuse de nouvelles petites et grandes fortunes, chez de nombreux cadres militaires et civils, y compris parmi les dirigeants des organismes de régulation de la filière cacao, joue un grand rôle. Par comparaison avec l'analyse de « l'innovation cacaoyère » de Jean-Pierre Chauveau, ces cadres font partie d'une nouvelle connexion hévéicole », au contact du pouvoir politique, de l'argent public et de l'information.

Derrière le principe « d'usure du cycle du cacao », les changements écologiques par la déforestation et l'épuisement des ressources naturelles ont conduit certains paysans, découragés par leurs échecs sur le cacaoyer, à lâcher la terre plus facilement, au profit de cadres.

Derrière l'idée « d'usure du cycle du cacao », il reste une crise d'ordre politique et donc économique, par excès des prélèvements de l'État sur la filière, un grand classique dans l'histoire universelle du cacao, dont l'une des expressions à consisté en un phénomène d'enrichissement de cadres du régime ou proches de ce régime. Les prélèvements contribuent à maintenir un très bas coût de la terre, dont profitent ceux qui ont le plus bénéficié de ces prélèvements et qui investissent massivement dans la terre et l'hévéa au cours des années 2000.

Paradoxalement, le clientélisme du régime et le discours politique surfant sur la loi foncière de 1998, censée protéger les intérêts des autochtones aux dépens des étrangers, a pu inciter les premiers à vendre. Ainsi

16. Tout au long de ce chapitre, la notion de rente hévéa est effleurée à travers diverses composantes telles que la capacité de l'hévéa à valoriser le capital de ressources naturelles laissé dans les sols de jachère par un cycle de cacaoyers ou caféiers, telles que le capital intégré dans le matériel végétal clonal, tels que des coûts du travail maintenus bas par la dominance du secteur cacao, tels qu'une rente politique favorisant l'accès à la terre et à l'information. Ces composantes sont brièvement abordées dans une communication à un séminaire SFER (Ruf, 2009b) mais méritent une formalisation qui ne pouvait être développée dans le cadre de ce chapitre.

les « jeunes patriotes », qu'il fallait maintenir en les intégrant pour partie dans les forces de sécurité, devaient néanmoins trouver de l'argent, ne serait-ce que pour passer les concours. Ainsi, ils revenaient au village pour convaincre le père de vendre quelques hectares, avec un argument imparable : « ces terres seront récupérées dès que la loi sera passée ».

Après des années de conflits et à l'aube de la mise en place d'un système juridique de régulation foncière, la période est sans doute aussi optimale pour se créer des domaines fonciers, alors que le coût de la sécurisation administrative reste modeste. La concentration foncière qui en découle dans plusieurs régions s'explique par la conjonction de toutes ces composantes de la crise ivoirienne. À ce stade, il est encore difficile de prévoir l'importance de cette concentration foncière à l'échelle du pays mais certaines conséquences sont prévisibles.

Parmi les aspects positifs, on peut souligner l'intérêt des élites politiques, à différents niveaux de la société, ayant presque tous acquis des plantations d'hévéas, à ne pas taxer exagérément la filière caoutchouc, à l'opposé de ce qui s'est produit dans le secteur cacao. L'agriculture familiale devrait donc en profiter aussi, du moins celle qui passe à l'hévéa. Sur le même principe, les cadres ont désormais besoin de se conserver un volant de main-d'œuvre qualifiée. Ils se retrouvent donc objectivement dans la situation de ménager les Burkinabè et les populations originaires du nord. Cette évolution, en clin d'œil à l'histoire du cacao, peut jouer en faveur de l'apaisement des conflits en Côte d'Ivoire.

Mais il peut y avoir des contrecoups d'ordre social et économique. L'évolution dans un village comme Offumpo est tellement brutale qu'elle ferait presque deviner un modèle brésilien de villages sans terres, coincé entre 2 ou 3 fazendas. Dans un pays troublé comme la Côte d'Ivoire, cet itinéraire est explosif. Que deviendront les jeunes autochtones dans 10 ans ? Autre source d'inquiétude, l'agriculture familiale pourrait perdre du terrain sur une de ses bases économiques, ce qui fait sa solidité : sa capacité à maintenir une production vivrière et ainsi résister aux chutes de prix des produits d'exportation, tout en assurant une certaine sécurité alimentaire au pays. Le pays pourrait aller vers plus d'insécurité alimentaire.

Enfin, au plan de l'hévéaculture elle-même, il est encore trop tôt pour comparer l'efficacité économique respective des deux types de structures, de planteurs villageois et de planteurs cadres, mais la question est pour le moins ouverte. Peut-être les industries du caoutchouc, du cacao, et les villageois redécouvriront-ils quelques mérites à diverses formes d'agriculture contractuelle adaptée à l'hévéaculture. En attendant, entre industries du caoutchouc et du cacao, entre plantations villageoises et celles des cadres, entre autochtones et migrants, entre fils d'autochtones et fils de migrants, les dualismes et les intérêts se sont entrechoquées dans le chaos politique postélectoral que l'on a connu. Même après un retour à la normalité politique dans le pays, les talents de négociation de certains de ces acteurs sera durement testée par l'ampleur des enjeux fonciers.

Bibliographie

BEAUCHEMIN, C. 2000, *Le temps du retour ? L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique*, thèse de doctorat, Université Paris VIII, Institut Français d'Urbanisme.

CHALÉARD, J.-L. 1996, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala : Paris.

CHAUVEAU, J.-P. 1985, « L'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère en Côte d'Ivoire. Les leçons de l'histoire », *Cahiers de la Recherche-Développement* 8.

– 1992, « Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (Années 1890-1945) », in : GIDIS-ORSTOM (éd.), *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire : les dimensions sociales et culturelles*, Actes du séminaire du 30 novembre au 2 décembre 1992, Bingerville : 105-116.

– 1995a, « L'innovation cacoyère : histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest », in : Byé, P. & J. Muchnik (éd.), *Innovation et sociétés. I. Dynamismes temporels de l'innovation*, Montpellier, CIRAD : 43-58.

– 1995b, « Land Pressure, Farm household life cycles and economic crisis in a cocoa farming village (Côte d'Ivoire) », in : Ruf, F. & Siswoputanto, P.S. (éd.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*. Woodhead Publishing. Cambridge : 107-123.

– 2000, « Question fonciere et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125.

– 2002, « La loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural et l'agriculture de plantation villageoise : une mise en perspective historique et sociologique », *Réforme agraire* 2002/1, FAO : 62-78.

– 2003, « Plans fonciers ruraux : conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits », in : Lavigne Delville, Ph., Ouédraogo, H., Toulmin, C. & P.-Y. Le Meur (dir.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, IIED-GRET-GRAAF : 35-48.

– 2005a, « Les jeunes ruraux à la croisée des chemins » *Afrique contemporaine* 214 (2) : 15-35.

– 2005b, « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays gban (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine* 214 (2) : 59-83.

– 2006, « How does an institution evolve ? Land, politics, intra-households relations and the institution of the *tutorat* between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Brill Academic Publishers, Leiden : 213-240.

– 2008, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire : une économie politique des

transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in : Eberhard, C. (éd.), *Law, Land Use and the Environment : Afro-Indian dialogues*, Pondichery : Institut Français de Pondichery.

– 2009, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in : Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y. et É. Léonard (dir.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 105-140.

CHAUVEAU J.-P. & J. RICHARD 1977, « Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'Études Africaines* XVIII (4) : 485-523.

CLARENCE SMITH, W.G 2000, *Cocoa and Chocolate, 1765-1914*, London-New York : Routledge.

COLIN, J.-P. 1990, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris : Éditions de l'ORSTOM.

– 2004, « Le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain. Éléments d'analyse », *Économie rurale* 282 : 21-41.

COLIN, J.-P., KOUAMÉ, G. & D. SORO 2007, « Outside the autochthon-migrant configuration : access to land, land conflicts, and inter ethnic relationships in a former pioneer area of lower Côte d'Ivoire », *Journal of Modern African Studies* 45 (1) : 1-27.

COLIN, J.-P. & F. RUF 2011, « Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats de Planter-Partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire », *Revue Tiers-Monde* 207 (3) : 169-187.

COTULA, L., VERMEULEN, S., LEONARD, R. & J. KEELEY 2009, *Land grab or Development opportunity ? Agricultural investment and International land deals in Africa*, Londres-Rome : IIED/FAO/IFAD.

DOZON, J.-P. 1975, *La problématique rizicole dans la région de Gagnoa*, Abidjan : ORSTOM–SODERIZ, multigr.

– 1981, « Les métamorphoses urbaines d'un "double" villageois », *Cahiers d'études africaines* 21 (81/83) : 389-403.

– 1985, *La société Bété*, Paris : ORSTOM-Karthala.

HIRSCH, R. 2002, *L'hévéaculture ivoirienne après les privatisations et la libéralisation de la filière : essai de bilan*, Paris : AFD.

KONAN, V. 2005 (3e éd.), *Robert et les catapila*, Abidjan : NEI.

LÉONARD, É & M. OSWALD 1995, « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire. Responses to a predicted crisis », in : Ruf, F. & P.S. Siswoputanto (éd.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing : 125-150.

– 1996, « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro écologiques et innovations paysannes en Côte d'Ivoire », *Natures Sciences Sociétés* IV (3) : 202-216.

LÉONARD, É. & P. VIMARD 2005, *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire*, Paris : IRD-Karthala.

LOSCH, B. 1983, *L'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire*. Mémoire de DESS, Montpellier : CIRAD.

NAI NAI, S., CHEYNS, E. & F. RUF 2000, « Adoption du palmier à huile en Côte d'Ivoire », *OCL* 7 (2) : 155-165.

PARETO, V. 1896, *La courbe de la répartition de la richesse*, Université de Lausanne, Recueil publié par la Faculté de Droit à l'occasion de l'exposition nationale suisse, Genève, 1896, reproduit in : Vilfredo Pareto, *Écrits sur la courbe de la répartition de la richesse*, Oeuvres complètes, tome III, Genève (1967).

RUF, F. 1982, « Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte d'Ivoire », *Économie rurale* 147-148 : 111-119.

– 1988, « Fonction d'un projet de développement en zone pionnière : l'exemple du sud-ouest ivoirien », in : CIRAD (éd.), *États, développement, paysans*, Actes du colloque CIRAD-MESRU, septembre 1985, Montpellier : 184-197.

– 1991, « Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ?, *Cahiers d'études africaines* 121-122, XXXI (1-2) : 83-134.

– 1992, « Crises et ajustements structurels spontanés. Le cacao et le département d'Abengourou », in : Proceedings of the seminar « Crises et ajustements structurels : les dimensions sociales et culturelles », Abidjan, ORSTOM & GIDIS-CI : 118-133.

– 1996, « De l'économie familiale de plantation à l'économie familiale de replantation », in : Pichot, J., Sibelet, N., & J.-J Lacoeuilhe (éd.), *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides*, Actes du séminaire, 13-17 nov. 1995, CIRAD, Montpellier : 451-463.

– 2006, *Éléments d'une stratégie d'amélioration du peuplement végétal des plantations pérennes paysannes en zone forestière de Côte d'Ivoire*, vol. 2 : *La demande en matériel végétal et son utilisation par les planteurs*. BDPA et CIRAD, 220 p.

– 2009a, *L'Appui à l'hévéaculture familiale. Capitalisation sur l'expérience de l'AFD. Étude du cas. Rapport Côte d'Ivoire. Le processus d'innovation dans la région de Gagnoa*, Série évaluation et capitalisation ex post 26, Paris : AFD.

http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/admirecherche/public/ExPost/Expost%2026%20-%20Rapport%20C%C3%B4te%20d'Ivoire%20consolid%C3%A9.pdf

– 2009b, L'adoption de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire, Troisièmes journées INRA-SFER-CIRAD, http://www.sfer.asso.fr/content/download/3013/27367/version/1/file/E1+-+RUF.pdf

SCHWARTZ, A. 2000, « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè de novembre 1999 : une lecture à la lumière de l'institution krouman », *Afrique contemporaine* 193 : 56-66.

TEYSSIER, A. RAMAROJOHN, L. ANDRIANIRINA, L. & R. RATSIALONANA 2010, « Des terres pour l'agro-industrie internationale ? Un dilemme pour la politique foncière malgache », *EchoGéo* (en ligne), numéro 11 | http://echogeo.revues.org/11649.

4

Youth, migrants and agribusiness in cocoa frontiers

Land, labour, child trafficking and the crises of governance in West Africa

Kojo Sebastian AMANOR[1]

In *Bitter Chocolate*, Carol Off narrates that in the late 1990s, the documentary filmmakers Brian Woods and Kate Blewett teamed up with American activist, Kevin Bales of the NGO Free the Slaves, to make a film exposing the practice of child labour in third world countries. They intended to cover the cotton industry in West Africa in the last section of the film. However, on arriving in Côte d'Ivoire, the filmmakers arrived in the cocoa harvesting season and found themselves in the midst of allegations by NGOs of child trafficking in the cocoa industry. They moved between plantations, shooting interviews with youths, largely between the ages of fourteen and eighteen, who described deplorable conditions of exploitation, physical abuse, coercion, and non-payment of wages. The film, *Slavery: A Global Investigation*, aired on the British television station Channel 4 in September 2000, to a shocked and outraged public, many of whom wrote letters of complaint to British chocolate manufacturers. More stories about young, exploited labourers from Mali and Burkina Faso working in Côte d'Ivoire's cocoa industry surfaced in the media. A number of international NGOs began to take up the cause of child labour on West African cocoa plantations. News of child trafficking in West African filtered through to the US, where Congressman Eliot Engels and Senator Tom Harkin proposed a legislative amendment to fund a "no child slavery" label for chocolate products sold in the United States (Off, 2006).

The large transnational chocolate manufacturers and cocoa bean grinders admitted that much of their supply of cocoa came from Côte d'Ivoire.

---

1. Anthropologist, Associate Professor and Deputy Director at the Institute of African Studies, University of Ghana, Legon; kojoamanor@gmail.com.

However, they insisted that the cocoa production chain lay outside their control. The Ivoirian government also refused to accept responsibility for child labour, and argued that those to blame were foreign farmers from Burkina Faso and Mali, who had come to Côte d'Ivoire at the invitation of former president Houphouët-Boigny, and had brought in children from their home countries to work. Under threat of a tainted image, the chocolate industry engaged paid lobbyists, and eventually agreed to the Harkin-Elgin Protocol[2], a voluntary arrangement under which they agreed to work to eliminate "child slave labour" on cocoa plantations and to introduce a monitoring and verification system, with support from the International Labour Organisation and NGOs (Off, 2006).

Since then, several reports have been published, either confirming the prevalence of child labour in West African cocoa plantations or arguing, as for instance do the International Institute of Tropical Agriculture (2002) and the Fafo reports (Bøås and Huser 2006), that child exploitation has been exaggerated and that most children involved in cocoa production work on their own family farms in conditions that are within the norms of their culture.

Beyond the sensationalism of the accounts of child labour, lie a number of symbols, which have been deeply embedded in the structure of cocoa production over its long history. These revolve around concepts of pre-colonial and domestic slavery, tradition, custom, moral economy, global markets, and frontiers; and the relationships between youth, chiefs, elders, labourers, migrants, investors, the state, markets and philanthropic organisations. This paper is concerned with unravelling the significance of these symbols within a political economy framing the development of cocoa frontiers within West Africa, the restructuring of markets and the state, and the emergence of agribusiness and global food chains. The works of Jean-Pierre Chauveau on cocoa frontiers, land tenure arrangements, national state construction of land rights and citizenship, and on migrants and youth provide a useful and vital entry-point into this field. Chauveau's work merges ethnographic approaches, moral economy and political economy, and provides an alternative framework to the rather static, essentialist, and stereotypical culturalist framework that underlies much recent work on conflicts within West Africa (Chauveau and Richards, 2008).

The origins of cocoa production in West Africa

In the 1820s, cocoa first began to be cultivated in West Africa as production on Caribbean plantations declined and fell victim to plant

2. Officially the "Protocol for the growing and processing of cocoa beans and their derivative products in a manner that complies with ILO Convention 182 concerning the prohibition and immediate action for the elimination of the worst forms of child labour".

diseases. This occurred in a period of growing demand for cocoa, following the invention of the cocoa press by Houten, which enabled cocoa powder to be extracted from cocoa butter and manufactured into chocolate bars. The centre of West African cocoa cultivation was then situated on the islands of São Tomé and Principe, where Portuguese-owned plantations were established. Production on these islands was characterised by indentured and forced labour recruited from Angola, in conditions that were little more than disguised slavery. During the 1850s, reports on the conditions of production on these islands began to feature in *The Reporter*, the bulletin of the British Anti-Slavery Society. In 1904, Henry Nevinson wrote a series of damning articles in *Harper's Monthly Magazine*, which culminated in the publication of *A Modern Slavery* in 1906. The reports were damaging to British chocolate manufacturers such as Cadbury, owned by renowned Quaker social activists with long-standing involvement in the anti-slavery movement, and advocates for ethical trade. Their promotion of the cocoa trade had grown out of concern about the negative social consequences of the trade in alcohol. Cadbury gained around half their cocoa supplies from São Tomé and Principe, and they sought to limit the damage to their image and business by first questioning the findings of Nevinson in a bid to buy time, and then seeking alternative supplies of cocoa elsewhere (Satre, 2005).

The Gold Coast emerged as the main alternative centre for cocoa, where popular history attributes the origins of cocoa cultivation to a master blacksmith, Tetteh Quashie, who migrated to São Tomé. Tetteh Quashie observed the potential of cocoa cultivation and smuggled some seeds back to the Gold Coast for planting. By the 1920s, the Gold Coast emerged as the largest producer of cocoa in the world, providing over 50 percent of world supplies. In contrast with São Tomé and Principe, it was autonomous African cultivators who produced cocoa on the Gold Coast.

The military conquest of West Africa in the late nineteenth century had taken place with the assumption by advocates of "constructive imperialism" (Milner, 1907) that this was to be followed by the investment of European capital and the development of productive enterprises run by European industry. However, it rapidly became evident that private investors were unwilling to make the considerable investments required for the transformation of the West African hinterland. By contrast, European mercantile firms were well established in West African and had a long history of engaging in import and export merchandising rather than directly investing in production. They had extensive networks through which they had been purchasing a number of staple agricultural commodities since the early nineteenth century, including palm oil, groundnut and cocoa, and forest products such as rubber and timber. They were highly influential within the commercial communities of some European cities (Nworah 1971; Suret-Canale, 1971). Direct European investment in production threatened their trade and the low prices they were able to impose on African producers.

The cause of British mercantile firms in British West Africa was taken up by a coalition of interests, which identified itself as "the Third Party." Its leading members were the trader John Holt, Mary Kingsley, and E.D. Morel, the editor of the *African Mail*. Among its sympathisers were William Cadbury and the MP Josiah Wedgwood (Nworah, 1971). The Third Party had powerful influence within the Liverpool Chamber of Commerce and used this to lobby the British Parliament. The interests of the Third Party were galvanised by French expansion into the Congo and the granting of monopoly trading interests to French companies. This undermined the interests of British mercantile companies in the area, the largest of which happened to be John Holt (Suret-Canale, 1971). With evidence of forced labour and other inhuman actions in the Congo on the part of both French and Belgian administrations, the Third Party was to launch a concerted campaign against French and Belgian colonial policies in the Congo, as highlighted in the writings of Morel. The success of this campaign was to tarnish the image of French and Belgian colonial ventures in the Congo, and create growing public concern about forced labour in Africa.

After the First World War, the League of Nations and the International Labour Organisation (ILO) gave consideration to monitoring domestic slavery and forced labour in colonial Africa (Cooper, 1996). In the context of British Colonial policy, the Third Party would elaborate an alternative framework to the "constructive imperialism" that had been advocated by Chamberlain in the Foreign Office. The basis of this alternative was a notion of "trusteeship", in which the aim of colonial rule was to preserve African control over land, limit European investment in agricultural production, limit the development of capitalist land markets, promote autonomous African peasant household production of export crops, and create favourable conditions for import and export trade (Nworah, 1971; Morel, 1968; Cowen and Shenton, 1991).

By the 1920s, this framework of "trusteeship" came to predominate in both British and French colonies in West Africa. The colonial authorities became the trustees of a development process that sought to preserve notions of African custom through an alliance with custodians of this tradition – although in many cases these chiefs were created or refashioned by colonialism. This alliance formed the basis of *indirect rule* in British colonies and *association* in some French colonies. In both British and French colonial empires in West Africa, the old mercantile firms were successful in preventing large-scale agro-industrial capital from investing in agriculture and developing large-scale plantations[3]. Hence, Lever Brothers found little enthusiasm for its plans to gain West African concessions in the colonial administrations in West Africa, and eventually estab-

3. Although European plantations existed in the Côte d'Ivoire and French Guinea, these were individual plantations owned by settlers rather than tied to agro-industrial production.

lished its oil palm estates in the Congo (Nworah, 1972; Pedler, 1974; Hopkins, 1973).

Creating "free" mobile labour in West Africa

The Third Party and the *African Mail* launched a vigorous campaign against European exploitation of African labour and the dangers that would ensue from the expropriation and proletarianisation of a class of African peasant proprietors. However, it was little concerned about domestic slavery within Africa, or exploitation of the rural poor by African ruling nobility and chiefs; there should be no colonial interference in forms of domestic slavery or of bonded labour, which would effectively undermine the African ruling class and its traditions (Morel, 1968).

This was contrary to the dominant "humanitarian" policies of the late nineteenth century, which sought to justify the conquest of Africa by asserting the need to intervene to suppress internal slavery and end "barbaric" customs. However, the conquest of the African interior required considerable labour for the movement of troops and supplies, and the maintenance of roads. Faced with difficulties in recruiting wage labour, the colonial administrations turned to their African allies to recruit slaves and use other forms of forced labour for their campaigns (Akurang-Parry, 2000). After the imposition of colonial rule, colonial administrations continued to rely on various forms of forced and conscripted labour for the development of public works and also to met the needs of European enterprises – although the latter proved more controversial and was condemned by the ILO in the 1920s (Cooper, 1996; Suret-Canale, 1971).

Suret-Canale (1971) shows that the *librevilles* created as havens for former slaves became recruiting grounds for forced labour on the part of the French colonial administration, to the extent that former slaves often preferred to find new slave-masters rather than be subject to the exactions of the French colonial administration. In many areas, such as northern Nigeria, Sierra Leone and the Futa Jallon of Guinea, the colonial administrations prevented slaves from escaping to freedom, and introduced policies that ensured they continued to provide some form of bonded labour, or else ensured that they had to work within the export crop sectors to gain the necessary money to pay for their manumission (Klein, 1999; Lovejoy and Hogendorn, 1993; Grace, 1975; Diop, 2007). This ensured that wage labour was available in the export crop sectors and colonial enclaves. Conscription by chiefs was also used to recruit labour, by which Chiefs were paid per head recruited and given quotas they had to meet, on pain of punishment. Conscripted labour was supplemented and eventually replaced by taxation, which forced the peasantry to migrate in search of work to meet their tax obligations, or to convert their monetary tax obli-

gation into provision of labour. Taxation policies were not uniform throughout the colonies: certain areas with large concentrations of population, or hierarchical social formations that favoured recruitment for labour services, became the focus of taxation to create labour migrants. In French West Africa, the Mossi area of Upper Volta was a favoured area for labour recruitment. Albert Londres describes the areas as:

A reservoir of manpower: 3 million Negroes. Everyone comes here to get them as one would go to a well for water. For the building of the Thiès-Kayes and Kayes-Niger railroad the Mossi are tapped. For the railroads of the Ivory Coast, Mossi country is tapped. The [French] woodcutters leave their lagoons [coastal areas] to tap the Mossi (Londres, 1929: 126, quoted in Skinner, 1965).

Similarly, the Grunshi areas of northern Ghana were a recruiting ground for labour in the Gold Coast. The 1905 *Annual Report of the Northern Territories* of the Gold Coast comments:

With the enormous population that exists in this part of the country I have great hopes of these young men forming in the near future a source of labour for the mines at Tarkwa, and Ashanti. This would bring money into the county, which is badly needed, and the chiefs recently interviewed on the matter have taken much interest in the question, and expressed themselves desirous of sending their young men to work (Gold Coast, 1905: 9-10).

During the early twentieth century there was much resistance to forced labour and taxation policies, which was reflected in riots, refusal to pay, and flight from settlements. The unpopularity of forced labour policies tended to reinforce migration, since the most successful means of evading compulsory labour was to migrate to other destinations. While administrative coercion through forced labour and taxation ensured the creation of wage labour, it was less successful in dictating the areas to which labour migrated, which became increasingly determined by economic opportunity.

In 1928, migrant labourers earned 39 francs a month in Côte d'Ivoire as compared to the equivalent of 270 francs in the Gold Coast (Cordell et *al.*, 1996; Marchal, 1980). Large numbers of Mossi men chose to migrate to the cocoa belt of the Gold Coast, rather than to the officially favoured and designated colonial sectors in the Côte d'Ivoire, the Office du Niger, and Senegal. In 1929, the Gold Coast colonial administration registered 79000 Mossi entering the Gold Coast on the Volta Crossing (Suret-Canale 1971). Delavignette (1950) estimated that the threat of recruitment for forced cotton cultivation in the 1930s encouraged about 100000 Mossi to migrate to the southern Gold Coast. Coulibaly (1986) records that, between 1935-1937, officials counted between 75000 and 100000 Mossi migrants on the Gold Coast, but that the actual numbers of migrants was likely to be much larger. By the late 1950s, it was estimated that there were between 300000-400000 Mossi working in the Gold Coast (Rouch 1960). Similarly, migrant labour from the Northern Territories of the Gold

Coast preferred to work on the plantations of southern Ghanaian cocoa farmers rather than in the European goldmines, since remuneration and conditions of work were considered better in this sector.

During the 1920s, the colonial administration in the Côte d'Ivoire promoted expatriate French cocoa and coffee plantations and redirected forced labour towards these plantations. In southern Côte d'Ivoire, many inhabitants fled in large numbers from their villages rather than be subject to forced labour on French plantations (Suret-Canale, 1971; Chauveau and Léonard, 1996). Ivoirians frequently left their villages to evade conscription to work on French plantations, which resulted in serious labour problems in this sector. It was only after forced labour policies were halted, and the *indigénat* régime abolished in 1947, that cocoa and coffee began to exhibit economic vitality. However, this expansion of cocoa was largely the product of the indigenous Ivoirian farms, which rapidly displaced expatriate plantations when given the chance (Chauveau and Léonard, 1996).

The frontier economy

The movement of labour from the Sahelian region and the Northern Territories of the Gold Coast into the forests of the Gold Coast enabled cocoa production to expand into new frontier areas. By the 1920s, the backbone of the Gold Coast cocoa industry was migrant labour and what Hill (1963) defines as rural capitalists, migrant farmers willing to invest in labour and purchasing land for the purposes of expanded accumulation in cocoa plantations.

In this period of frontier development, migrants were often welcomed into the forest region, since they were seen as an important social impetus for the development of commercial agriculture. During the initial stage of frontier development, land was released to migrants on highly favourable terms. In the 1890s and 1900s, cocoa farmers from Akuapem, Accra and the Dangme areas of southeastern Ghana were able to move into the forested area of Akyem Abuakwa and purchase large tracts of land. These sometimes consisted of whole valleys and their slopes up to the crest of hills, which could extend in excess of one square km. These were acquired by groups of farmers who subdivided the land among themselves according to financial contributions, or by a small number of rich associates, who parcelled out plots through their kin networks in return for labour services (Hill, 1963).

The movement of large numbers of migrant labourers from the Sahelian region into the forest during the 1920s facilitated the rapid expansion of cocoa plantations. New institutional arrangements were created to enable the absorption of migrant labour. This included the annual labourer

and the *abusa* caretaker system. The annual labourers usually worked in the forest country for a year, before returning home with their savings and goods they had purchased in the towns of the southern Gold Coast. They were provided with accommodation, clothing, food and plots of land on which to grow food by their hosts. At the end of the year, they were remunerated for the annual labour contract and this guaranteed that they had savings and did not dissipate their earnings before returning home (Hill, 1956; Adomako Sarfoh, 1974). In contrast, the *abusa* caretakers worked for a number of years in the cocoa country before returning home and were responsible for managing, weeding and harvesting existing plantations. They received one third of the proceeds of the cocoa at harvest for their labour. They were also allowed to freely cultivate land for their food needs.

In the Gold Coast, rich cocoa farmers frequently had many plantations in different states of development in different areas of the frontier. In the new frontier areas, extended family members were often responsible for creating new plantations in mature forest for the owners, and their activities were supplemented with hired casual labour. The efforts of the family members would be rewarded with future gifts of parcels of land and cocoa plantations, which they had helped establish. Sharecrop (*abusa)* caretakers and annual labourers were employed on already established plantations in older frontier areas (Amanor, 2001, 2005). Once many migrant labourers were attracted to new frontier areas, indigenous landowners could begin to exploit this labour for the development of cocoa plantations rather than transact land with migrant investors. A number of new tenancy institutions were created to facilitate contractual relations with migrants. Chiefs and landowners released land to migrants under sharecropping arrangements. The migrants were responsible for converting mature forest into cocoa plantation. In one variant of this system, the tenant created, managed and farmed the plantation and received two thirds of the proceeds of the cocoa harvest. In another variant, the tenant received one third of the plantation they had created as their own property, which they farmed independently, and the remaining two thirds accrued to the landlord or chief (Hill, 1956; Amanor, 1999).

In newly opened-up districts, where indigenous local people were constrained by lack of availability of labour and low capital formation, the landlords and chiefs often exhibited great generosity towards migrants. Hill and McGlade (1957) report that in Sefwi, in the early days of cocoa cultivation, chiefs often gave gifts of lands to northern migrants, knowing that they would bring their kin and friends to help them with the venture. Large numbers of migrant labourers would converge on the new frontier areas, creating the conditions for rapid expansion of cocoa and increased demand for land, and enabling local farmers to expand their plantations through the hiring of labour. As large numbers of migrants descended on the new frontier areas, the largesse of the indigenous landowners evaporated and revised conditions were created for transactions and transfers of

land. Boni (2005) shows how, in Sefwi, gifts of lands were replaced by land sales, and later by sharecropping arrangements. Each subsequent development was made to apply retrospectively to earlier arrangements as customary land tenure was reinvented and adapted to new circumstances. Thus, migrants who thought they had purchased land, found that the monies they had parted with for the purchase of land were redefined as customary prestations to gain access to sharecropping land. As cocoa production matured within frontier districts, relations between migrants and locals soured over different understandings of customary arrangements and often turned into brooding and violent conflicts.

In the Côte d'Ivoire, attempts by French colonialism to promote cocoa and coffee in the early decades of the twentieth century were not successful. The local population resisted attempts to enforce compulsory cultivation and forced labour on European plantations (Chauveau and Léonard, 1996). By the 1910s, coffee and cocoa were taken up by Dioula people moving into the Baoulé area. Baoulé farmers, who began moving southwards into wetter forest to evade forced labour, also experimented with coffee and cocoa. They preferred to work as labourers and tenants in the Agni area, rather than on French plantations (Köbben, 1956).

By the late 1940s, it became evident that expatriate French plantations had failed and that coercive labour policies had merely frustrated the development of indigenous cultivation. The expansion of the Ivoirian cocoa industry thuslargely occurred in the era of emergent nationalism. The "Ivoirian miracle" largely coincided with the rapid expansion of the cocoa frontier into southwest Côte d'Ivoire.

Migrant cocoa planters from the Baoulé region were strongly represented within the leadership of the nationalist movement of the 1940s and 1950s. Houphouët-Boigny was himself a representative of wealthy Baoulé cocoa farmers (Losch, 2000). The *Parti Démocratique de Côte d'Ivoire* (PDCI) in alliance with the *Rassemblement Démocratique Africain* (RDA) championed the rights of the Dioula, Senufo and Mossi, and campaigned in Upper Volta (now Burkina Faso) for the end of forced labour and independence. This alliance emanated from the annexation of the southern part of Upper Volta to the Côte d'Ivoire from 1932 to 1947, and the reliance of French colonial administration on recruiting labour from the Mossi area. The separation of these two territories in 1947 was an attempt to weaken the PDCI-RDA nationalist alliance (Boone, 2003). During the 1950s, migrant Ivoirian farmers forcefully articulated demands for land reforms, which would recognise the rights of migrants to stable land rights, and rights to land based on national economic integration and national citizenship rather than on indigeneity. For instance, during the 1950s, Baoulé migrants in Oumé made the following representation:

> "We regard ourselves as equal in rights with the Gouros with whom we have, in the past, suffered together on European plantations during forced labour, and also at the time of repression. At that time we were

> brothers and they did not ask us for anything. Now, the land we have been farming for a long time should be ours. We should be able to buy it, be the owners of it, and not the eternal tenants" (Raulin, 1957: 57, quoted in Colin and Ayouz, 2006: 408).

The linkages between nationalist organisation in Côte d'Ivoire and Haute-Volta, and the interest of the Baoulé in opening up cocoa frontiers within the forest region with the assistance of Mossi labour, resulted in migrant interests being well represented in the Ivoirian state, with their demands for access to land outside their ethnic homelands. In contrast to the effective representation of Baulé farmers within the state, the indigenous landowning people in the southwest were organised in small isolated polities, and were not able to articulate clear political demands or invest significant capital in expanded accumulation of cocoa (Chauveau, 2000). The Ivoirian state gained considerable revenues from the expansion of cocoa through its control over cocoa marketing. Therefore, it was in the interest of the state to encourage migrant investment in cocoa development in the forest zone, and to facilitate the acquisition of land by migrant farmers, and opening up cocoa cultivation to immigrants from neighbouring Sahelian countries. In 1971, at the Congress of the PDCI, Houphouët-Boigny announced:

There is enough cultivatable land, but a shortage of manpower. The government and the party have decided, in the national interest, to grant all citizens – whether Côte d'Ivoire is their country of origin or adoption – who cultivate a plot of land of whatever size, the right to permanent ownership which can be passed on to their heirs (quoted in Diaby, 1996: 151).

This declaration coincided with the expulsion of Burkinabè migrants from Ghana and their relocation to Côte d'Ivoire. Village chiefs in the forest region were encouraged to give land to migrants and were incorporated into the civil service with the task of mobilising local people to implement the government's development objectives.

As in Ghana, land leasing and sharecropping were common institutions for allocating land to migrants in the Agni areas of the southeast, where there was a relatively longer history of agricultural commodification, cocoa and coffee production, and growing land scarcity (Kouame, 2010). In contrast, within the southwest, large areas of uncultivated forest were available. Uncultivated forest land was mainly allocated to migrants through the institution of the *tutorat*. The *tutorat* established a relationship between indigenous landlords, family heads or chiefs, and migrants, which was rooted in a conception of moral economy and patronage. These migrants are given access to land in return for accepting social obligations to respect the landowners, provide them with annual gifts of agricultural produce, contribute towards local development and social expenditures such as funeral costs incurred by their hosts, and perform labour services. Since this was conceived as a relationship of generalised reciprocity, the terms of the transaction were not specifically laid out but evolved over

time, reflecting economic change within the cocoa sector and the increasing commodification of agriculture (Chauveau 2000, 2006; Colin et *al.*, 2006; Chauveau and Colin, 2010).

While the land rights of migrants were guaranteed by the state, the migrants did not gain any formal legal recognition of these rights, nor did state institutions intervene in the allocation and registration of land until the Land Law of 1998 and the implementation of Rural Land Plans. Chiefs, dignitaries and family elders who agreed to open up their areas to cocoa production were rewarded by the state with resources for local development. As demand for forest land among migrants increased, these dignitaries could gain considerable revenue from land, by increasing the amounts to be paid in prestations by migrants to gain access to land. At one level, the rituals of land transactions were represented as gifts and counter-prestations within an economy based on patron-client relations. This was necessitated to a certain degree by the state's dictum that land fees were not to be levied on migrant settlers. At another level, the monetarisation of the initial prestations made to gain access to land, and their upward adjustment in relation to the profitability of commercial agriculture, led migrants to believe they had purchased the land. The adaptation of the *tutorat* to state developmental objectives facilitated the rapid expansion of cocoa, but it gave rise to contrary interpretations of the nature of land transactions, which were to eventually fester into a national crisis over land and citizenship (Chauveau, 2006; Chauveau and Colin, 2010).

The expanding frontier of cocoa cultivation formed the basis for a national development coalition. The state gained its major revenues from cocoa marketing, and disbursed these to promote the further expansion of cocoa and to mobilise political support for its programmes of national integration and urban development. While this enabled Sahelian immigrants to freely participate in rural agrarian production, this was conceived as the lowest rung of national development. Revenues accruing from the development of cocoa were used to implement a national project based on a vision of socially and economically upgrading rural Ivoirians through education and movement intotowns, where they would benefit from improved standards of living. This vision depended upon the expansion of cocoa cultivation by mobilising migrant labour from surrounding Sahelian countries to rapidly carry out conversion of the forests. During 1960-1973, Cordell et *al.* (1996) estimate that about 55% of all cross-border migrations from rural Upper Volta ended up in Côte d'Ivoire, as compared to only 18 percent to Ghana. However, the influx of migrants was dependent upon the existence of the frontier, the expansion of cocoa production, stable international markets and prices for cocoa, and state control over cocoa marketing. When these factors began to be undermined during the 1990s, the basis of the coalition between migrants, rural land dignitaries and the state began to unravel into a national crisis and then civil war.

During the period of frontier development, labour is the major constraint on the expansion of cocoa plantations, and the success of new

frontier areas depend upon their ability to attract migrants. New frontier areas have to compete with older areas, offering better incentives to migrants. Since these new areas are less developed than the existing zones of production, the major resource they are able to use to attract migrants is land. However, once migrants are attracted to the area and labour becomes readily available, land becomes regarded as a more valuable resource, resulting in attempts to transform and redefine existing land relations. The influx of migrants in search of land eventually leads to land shortage and increasing social differentiation. A stratum of wealthy farmers accumulating plantations and land comes into being, closely associated with the availability of migrant labour. The accumulation of land directly impacts on the emergence of a rural poor unable to invest in commercial agriculture and experiencing the diminishing availability of new land for use by family members as it is productively put to use by the class of accumulating farmers. Among the poorer households this scarcity of land takes on an inter-generational dimension. The poorer sectors of youth become the first category of farmers to experience severe land hunger.

The decline of the frontier

Migrants have played a critical role in the opening up of West African cocoa production. However, their success in this venture has often generated conflicts as the colonisation of land eventually results in land scarcity among the local population. This factor was recognised by Hill and McGlade (1957: 9-10) in the 1950s when they wrote:

> "The stranger farmers are opening up the Sefwi area with a vigour quite foreign to the native Sefwi farmers, whose farms are usually very small (an eighth of an acre is a typical sort of size we have heard). Perhaps in the end the native farmers will come to resent the encouragement given to the immigrants by the chiefs. But for now there is little evidence of a conflict between the chiefs and the people".

These tensions were also recognised in southern Côte d'Ivoire in the 1950s by Raulin (1957) in a study of immigrants. As one chief in the Gban area narrated:

> "At the beginning, the strangers come to ask you to yield a corner of the bush to them; as they are polite, one does not refuse. Then they let their 'little brothers' come to help them and those also want land to settle... it goes on until there are more of them than people of the area. Then they become demanding and unkind... We want to remain masters in our own country and, above all, maintain agreements amongst ourselves, but this is not possible and more, as soon as the strangers arrive, even without

meaning to, they 'sow discord'" (Raulin 1957: 45-46, quoted in Chauveau 2006: 219).

The cocoa frontier is highly vulnerable. The rapid opening up of new areas tends to keep prices for cocoa down. As new frontiers expand rapidly, prices for cocoa do not reflect the higher costs of production in old frontier areas. Old frontier areas are susceptible to pests and epidemics engendered by a monocultural tree economy. This is reflected in the outbreaks of swollen shoot, capsids and black pod disease, which have plagued old cocoa districts. Re-establishing cocoa plantations in old districts is highly problematic, since with the removal of mature forest cover, the labour and input costs in re-establishing plantations are much higher, and not reflected in the price of cocoa. Rising prices result in the opening up of new frontier districts in other areas, which halts the upward adjustment of prices to reflect the increasing costs of production in old frontier districts (Ruf, 1997). Hiring labour becomes problematic in old plantation zones, and migrant labourers often prefer to move to new frontier areas where conditions of work are better. Old frontier districts frequently become subject to land disputes, since previous patterns of accumulation often result in a skewed distribution of land, the increasing commoditisation of land, and shortage of land for the youth. Since the nation states within the cocoa zone of West Africa are highly dependent upon cocoa revenues for investment and social redistribution, the decline of cocoa impacts upon the whole economy of the nation, creating economic decline and malaise (Ruf 1997). This decline frequently results in foreign immigrants being blamed for deteriorating economic conditions and for unemployment, and it gives rise to xenophobia.

Conflicts over land and access to livelihood resources

From the 1950s on, a number of conflicts emerged in the cocoa districts over rights of migrants to land and the impact of migrants on local livelihoods. Conflicts between indigenous people and immigrants have not been confined to the cocoa sector. For instance, Skinner (1963) records that in the late 1950s, a group of unemployed educated Ivoirians organised the *Ligue des Originaires de la Côte d'Ivoire*, and petitioned government that jobs were been given to Dahomeans and other nationalities while Ivoirians remained unemployed. When members of this group were arrested, rioting broke out in towns throughout Côte d'Ivoire and violence was systematically directed against other foreign African nationals. However, conflicts within the cocoa sector and the national economy are often linked, particularly when cocoa forms the largest sector of the economy, as in Ghana and Côte d'Ivoire. A downturn in the fortunes

of cocoa results in a national economic recession, which is often blamed on migrants.

In Ghana, conflicts between migrant cocoa farmers and indigenous Sefwi people broke out in the 1950s. Boni (2005) writes that, in the early 1950s, the Sefwi District Council, under the authority of its paramount chief, sought to register "stranger farmers" with the intention of renegotiating land agreements and transforming the tenure relations of migrant farmers so as to generate more revenues from land. Highly suspicious of the motives of the chiefs, the migrants refused to comply, and the chiefs organised local youths to physically assault the migrants and dispossess them of their farms. As violence spread, the government was forced to intervene.

During the 1950s, land hunger became pronounced among the youth in some areas of Ghana, such as the Eastern Region. This was reflected in the emergence of networks of youths who took up alternative livelihoods, such as groups of rattan weavers that emerged in the Enrisi and Asamankese area (Amanor, 2001). Patterns of reciprocity between family members in cocoa production began to break down in this period, becoming more pronounced in the 1970s. Well-established cocoa farmers now had insufficient resources to meet the needs of their extended family networks. However, they were dependent upon provision of non-monetised labour for cocoa development from their kin, within a framework of moral obligations and generalised reciprocity, in which their kin could expect future rewards in land and cocoa plantations. As the cocoa sector began to experience recession, and new land became scarce, conflicts emerged between husbands and wives, sons, nephews, fathers and uncles, and between lineage elders, in the distribution of land among their networks of kin (Amanor 2001, 2005, 2010). Disillusioned youths often felt that their family elders had failed to provide them with a secure future. From their perspective, this included access to land, education, training, and the ability to gain a livelihood. With insecurity in access to family land, many of the youths chose to work as casual labourers or as sharecrop tenants. They often found that opportunities in these sectors were blocked by the existence of migrant labourers who worked for low wages. Thus, increasing resentment grew against the migrant labourers (Amanor, 1999, 2006).

During the late 1960s, as economic crisis spread through the Ghanaian economy, migrants became the scapegoat for these economic woes. The Busia government introduced an Aliens Compliance Act in 1968, which expelled migrants from surrounding West African states who were without formal papers or rights of abode. Since it was not the norm for migrants in the informal sector to have papers, considerable numbers of migrants were expelled. These government policy measures were largely focused on small traders and the informal urban sectors, but the anti-migrant sentiments rapidly spread into the rural areas where the indigenous youth began to organise independently to intimidate migrant farm labourers and farm tenantsinto leaving. While the government and rich cocoa farmers

attempted to retain migrant farm labourers in Ghana, they were unsuccessful in the xenophobic atmosphere of the time, and the Sahelian migrant cocoa labourers joined the exodus of repatriated "aliens", the term which was used to connote West African immigrants from neighbouring countries (Amanor, 2006, 2010; Adomako-Sarfoh, 1974). Many northern Ghanaians were also intimidated and newspapers of that time are filled with stories of northern Ghanaians forced to leave the south, and of petitions from northern Ghanaians to government that they should be provided with national identity cards in order to prevent their expulsion.

Following the Aliens Compliance Act, local youths began to control labour within the cocoa belt, and to replace annual labourers and *abusa* tenants as casual daily labour and sharecrop tenants. Following this, labour shortages became more pronounced in the old cocoa-producing areas, and cocoa farmers complained of the high cost of labour. Attempts to replant cocoa became increasingly difficult and expensive, and many farmers replaced old cocoa plantations with food crops. This ushered in a period of extended economic and political crisis that continued in Ghana throughout the 1970s into the 1980s (Amanor, 2001; Adomako-Sarfoh, 1974).

During the 1980s, similar tensions emerged in the cocoa-producing areas of Côte d'Ivoire. The rapid expansion of the cocoa frontier resulted in land shortage among the youth. It also contributed to declining world cocoa prices, as the expansion of production in Côte d'Ivoire, Malaysia and Brazil enabled international traders to build up large buffer stocks of cocoa. This decline in prices occurred in a period during which frontier land was rapidly diminishing in Côte d'Ivoire. By the late 1980s, new production of Ivoirian cocoa originated from the rehabilitation of old plantations rather than from colonisation of new frontiers (Ruf, 1997, 2001). The crisis came to a head in the late 1980s as world market prices declined, and cocoa production in Malaysia and Brazil collapsed as a consequence.

The Ivoirian government attempted to halt the slide in world market prices by withholding its stocks of cocoa in 1989. Since the major international processors held stocks that accounted for about two-thirds of existing demand, this strategy was self-defeating. The government became entangled in a financial crisis, which was compounded by its lack of financial assets to purchase the new cocoa crop, on which it depended for revenue. Forced to adopt a restructuring programme imposed by the IMF, Ivoirian cocoa marketing became privatised (Losch, 2002; Lavin, 2007). This privatisation of cocoa ultimately undermined government influence on the cocoa sector, and with it the complex web of patronage, compromise and obligations and distribution of resources, which constituted rural development and maintained peace and accommodation within Côte d'Ivoire (Chauveau, 2000).

In the economic crisis of the late 1980s and 1990s, the fortunes of the politically influential Baoulé cocoa farmers declined. Baoulé cocoa strate-

gies were based on continual expansion into new land, establishment of extensive plantations, and use of hired labour often of Sahelian migrant origin (Léonard and Oswald, 1997). With success in cocoa, Baoulé farmers had invested in urban real estate, trading, and the education of children. The conjunction of rapidly diminishing areas of new frontier lands, rapidly declining and fluctuating prices for cocoa, and declining state social welfare provisioncombined with increasing costs of education and social provisioning resulted in a crisis for the large Baoulé cocoa farmers. The Baoulé cocoa farmers found it increasingly difficult to continue to make investments in extensive cocoa plantations, while maintaining the social and family expenditure and web of social obligations on which their ability to mobilise labour depended, along with their capacity to maintain themselves as relatively prosperous cocoa farmers with social standing (Léonard and Oswald, 1997; Léonard, 1997; Chauveau and Léonard, 1996). The decline of new frontier land has resulted in rapidly increasing costs of rehabilitating old cocoa plantations. Ruf (2001) estimates that it costs twice as much to establish a cocoa plantation on fallow land as it does on forested land. Thus, the large Baoulé farmers began to abandon cocoa production as their standards of living became seriously eroded. The Baoulé cocoa farmers were replaced by Burkinabè farmers, who cultivated much smaller plots and farmed them more intensively. They planted their seedlings in nurseries, used more inputs, and had mastered the clearing of the weed *Chromolaena odorata*, which had come to dominate much of the forest country following the El Niño bush fires of 1983 (Ruf 2001). In contrast to the Baoulé, Burkinabè migrants were accustomed to lower standards of living, and had fewer social investments in education for their children. Those who had land were able to draw upon the large networks of Burkinabè migrants to negotiate cheaper labour and engage in reciprocal labour ties. The more prosperous Burkinabè farmers had also developed networks of credit and money-lending, which enabled them to gain access to loans for investment in land. The Burkinabè cocoa farms were farmed more intensively than the Baoulé plantations, resulting in higher returns on capital and labour (Léonard and Oswald, 1997; Léonard, 1997). By the 1990s, Burkinabè farmers had begun to intensify investments in purchasing old cocoa land for rehabilitation and thus became the dominant force in cocoa.

The decline of the frontier and of the politically influential Baoulé farmers, and the loss of state control over cocoa marketing has resulted in the unravelling of the fine balance of patron-client ties that have characterised the coalitions on the cocoa frontier. This has placed the Burkinabè farmers in an increasingly vulnerable political position, and ultimately resulted in ethnic tension, xenophobia and ethnic violence. Increasingly, local citizens in the cocoa belt began to challenge the framework under which migrants held land. Notions of *ivoirité* (the exclusive rights of Ivoirians to the benefits of citizenship, including land) began to spread and were articulated in state circles as a way of mobilising political

support. They were useful in deflecting the lack of any clear programme or sense of vision for the renewal of the Ivoirian state under economic recession, which characterised the political void that followed the death of Houphouët-Boigny in 1993 (Losch, 2000). Local youths in the cocoa belt became increasingly disgruntled over their lack of access to land, and lack of livelihoods and employment opportunities in both urban and rural areas. They compared their lack of any sense of a viable future with the apparent success of Burkinabè migrants in agriculture. They became particularly vocal in articulating xenophobic sentiments (Chauveau, 2006; Chauveau and Richards, 2008; Kouame, 2010). These grievances were based on an underlying perception that their parents' generation had failed to provide them with a solid foundation for gaining a meaningful livelihood, and that it had sold out their land rights (their rightful heritage) to migrants for short-term gain (Chauveau, 2000; Chauveau and Richards, 2008).

These conflicts were also exacerbated by international development policies, which began to articulate notions of community participation based on promoting indigenous institutions and traditional authorities. Indigenous rights became apparent in international development discourse following the 1994 Rio Earth Summit. This constituted an important part of the World Bank neoliberal agenda on Africa, in which, as part of an ideology of "rolling back the state," the state was presented as being anti-community, anti-culture, and as appropriating the resources of community and customary sectors (World Bank, 1989). The recognition of customary practices and customary authorities began to be promoted as an antidote to and a check on the abuses of the state in international development policy. The World Bank began to fund philanthropic associations established by chiefs of particular ethnic groups, including the Asantehene in Ghana. Within Côte d'Ivoire, these notions of indigenous rights began to play out in rural development initiatives in the 1990s. These ideas moved out of party political circles into the implementation of rural forestry, rural land administration, and the NGO sector (Diaby, 1996; Stamm, 2000; Chauveau, 2009). In 1995 a new electoral code was ratified which was concerned with the issue of nationality of candidates. Diaby (1996: 165) writes:

> "The nationality issue that faced the candidates in the 1995 presidential elections led certain Ivoirians, who were hostile to the massive 'foreign presence' in Côte d'Ivoire (where a number of responsible posts are occupied by 'foreigners') to interpret the code in a somewhat different light. This in turn led to the use of such phrases as 'Côte d'Ivoire for the Ivoirians', mainly by party officials or representatives of NGOs".

Rural dignitaries and chiefs were invited to parliament to provide information on the customary rules governing tenure and to make recommendations for the formulation of a new land law. In 1998, a new land

reform law was announced which would restrict ownership of land to nationals and did not recognise the acquired land rights of non-nationals. This implicitly privileged autochthony as the main principle for acquiring land rights outside of the formal commercial sector. These tensions were further amplified by the Rural Land Plans, which sought to take stock of existing land rights and record rights to land as perceived by rural people, which led to increasing questioning of the land rights of non-Ivoirians (Stamm, 2000; Chauveau, 2003, 2009). These events exacerbated tensions within the southwest cocoa frontier, where autochthonous communities and youths began taking action against migrants to exert their claims under the banner of *ivoirité*. These tensions also spread into the southeast (Kouame, 2010). By 1999, they had escalated into violent confrontations, with large numbers of Burkinabè forced to flee the country. However, the issue of autochthony and indigeneity does not only concern relations between Ivoirians and non-Ivoirians, but also relations between autochthones and the large number of internal migrants of northern Ivoirian origin living in southern Côte d'Ivoire. The issue of national identity is also clouded by the historical relationship between Côte d'Ivoire and Upper Volta under colonialism, and the close relations between the people of northern Côte d'Ivoire and southern Burkina Faso. This escalated into a crisis of national identity and citizenship, and an overt national conflict based on a north south divide (Dozon 2000).

Global food chains and the framing of the labour question

During the 1980s and 1990s, major transformations occurred in international agriculture and agribusiness. New processing technologies, information technologies and the growing freedom of capital to move across borders resulted in the increasing concentration of agribusiness through mergers and acquisitions, and the rise of large global supermarket chains. These developments had a major impact on the cocoa sector in West Africa. During the late 1990s, four multinational firms have emerged to control over 40 percent of the market, including Archer Daniel Midland (ADM), Cargill, Barre Callebaut and Nestlé (Kaplinsky, 2004; Fold, 2002; Losch, 2002). The three top grinding firms are all traders who have bought into cocoa grinding through takeovers during the 1980s and 1990s. Only Nestlé is a chocolate manufacture.

During the 1990s, the number of cocoa-grinding companies in Europe declined from around forty to nine (Fold, 2002). Before this, cocoa grinding and product marketing were carried out by the same companies, which sourced particular qualities of cocoa beans from around the world and mixed them together to achieve distinct brands of products. New technologies created in the 1980s enabled grinders to achieve a wide range of

different products through processing techniques, and new economies of scale. Most manufacturers have become dependent upon specialised grinders rather than sourcing and processing their own cocoa. The large volumes that need to be processed using these techniques and the volatility of cocoa prices have made grinding a risky business for small companies (Fold, 2002). The ability to buy up large volumes and source from different countries, developments in bulk shipping, and the complex logistics based on just-in-time provisioning to chocolate manufacturers have undermined smaller traders and grinders. The high costs of branding and marketing have resulted in high levels of concentration within cocoa markets (Kaplinsky, 2004; Fold, 2002). The increasing competitiveness of cocoa production and falling prices for cocoa has also resulted in increasing geographic concentration of cocoa, with production rapidly declining in Brazil and Malaysia in the late 1990s. Côte d'Ivoire, Ghana, and Indonesia now account for over 75 percent of global production.

The expansion of large agribusiness corporations into cocoa grinding during the 1980s set the scene for international pressures on West African governments to privatise the marketing of cocoa. Since Côte d'Ivoire had built up a considerable international presence in cocoa grinding, with intricate linkages with international cocoa traders and processing facilities in Europe, it became the site of a struggle with multinational firms interested in taking over the Ivoirian industry, in spite of determined resistance from the Ivoirian state (Losch 2002). The takeover was facilitated by the conditionalities of structural adjustment, which eroded the powers of the *Caisse de Stabilisation* (the state marketing board). The misjudged attempt by Côte d'Ivoire to withhold supplies from the world market during the price slump of 1989 – in a period of high buffer stocks, large futures markets, and rapid expansion of production in southeast Asia – resulted in the collapse of Ivoirian state cocoa marketing and a crisis in state budgetary accounts (Losch, 2002; Lavin, 2007). The major traders used these events to make the transition into grinding, ushering in the "cocoa wars" (Losch, 2002). By the late 1990s, ADM, Cargill and Barre Callebaut had emerged as the world's major cocoa grinders through takeovers and mergers emanating from the Côte d'Ivoire cocoa processing industry, at a time where Côte d'Ivoire was producing over 40 percent of global cocoa output.

However, the ensuing national crisis and rapid decline in the quality of Ivoirian cocoa have acted as a further stimulus for these transnational firms to expand their operations as global grinding monopolies, through establishing plants elsewhere in a bid to secure supplies, in case the civil war in Côte d'Ivoire were to adversely affect cocoa trading. All three companies have established cocoa-grinding plants in Ghana, with considerable tax concessions[4]. The collapse of an effective governance structure over cocoa in Côte d'Ivoire has led to a re-orientation of strategies in

4. Barry Callebaut and Cargill both operate out of the Tema Export (tax) Free Zone. ADM's plant is based in Kumasi Free Zone.

Ghana, away from pressures for the government to liberalise international trading in cocoa[5], towards a partnership between transnational grinders and governments, based on notions of national value-added processing and development of governance over food-value chains.

The rise of transnational agribusiness, global supermarket chains and liberalisation of food trade, has given rise to a number of food scares, concerns about pesticide levels in food, environmental factors, and fair trade issues. This has resulted in increasing concern about quality, safety and health standards, and increasing product differentiation and grading systems, which require international traders to establish a set of rigorous controls throughout the chains of production. This has led to the conception of food chain governance. Through rigorous quality controls, labour and health standards, logistics and information systems management companies are now able to monitor production from source, ensure compliance with standards, and exclude producers who are unable to upgrade their production techniques to meet these requirements. New quality control mechanisms require major changes in the ways in which food is produced and increase the regulation of small-scale producers throughout the world. The development of national systems of monitoring standards and grades is increasingly becoming a requisite that determines the ability to gain access to export markets. Transnational food corporations are no longer concerned with being able to gain access to cheap commodities, but are now concerned with the branding and packaging of the product, and the reputation and loyalty they are able to build among their clientele. The rigours of successful global marketing serve to concentrate agricultural production in the hands of a few monopoly firms and supermarket chains. These firms also determine barriers to production that can exclude particular categories of farmers that do not meet the stringent quality controls and do not effectively respond to the logistics of production (Dolan and Humphrey, 2000; Weatherspoon and Reardon, 2003; Gereffi, 1994; Ponte and Gibbon, 2005; Kaplinsky, 2004; Fold, 2008).

Concerns about the exploitation of "child slave labour" in West African cocoa plantations began to be articulated at precisely the moment when new global transnational cocoa traders began to dominate West African production, gain control over grinding, and establish food chain governance. During this period of transition, the control of the cocoa food chain began to move away from the client relationships established in parastatal cocoa marketing and extension services, to agribusiness firms. Food governance became embedded in notions and networks of corporate social responsibility and food chain governance. The Harkin-Elgin Protocol facilitated this process in the cocoa industry by threatening to blacklist states in which there was evidence of child and forced labour. To counter

5. The internal trade in cocoa was privatised in 1993 to licensed buying agents. However, the Ghana Cocoa Board continued to maintain a monopoly on the export of cocoa and forward buying through offices in Accra and London.

these accusations and clear their name, states required a level of marketing savvy and image branding within global value chains and international institutions that they did not possess. The accusations against them were presented in symbols that reflected the cultural constructions of branding and advertising within global value chains in the US, rather than reflecting any substantive historical, social or policy analysis of West African cocoa. These accusations could only be rebutted through access to networks and knowledge embedded in global value chains, global trade, standards and values monitoring organisations, and systems of certification based on external assessors connected to global trade monitoring institutions. Thus, the large transnational firms were the only organisations with the institutional and financial capacity able to mobilise the relevant knowledge and networks to create a system of certifying cocoa as "child slave labour-free".

The dangers of national blacklisting made states increasingly compliant with the aims of transnational grinders to create governance over cocoa production. The information systems and institutional networks that were required to monitor and establish controls over labour relations and respond to international concerns could also serve to build other processes of quality and logistic control. Establishing these systems required a high level of cooperation between transnational cocoa traders and the state, which began to increase the costs of participating in international cocoa marketing, enabling the large transnational traders to exert increasing monopoly control through takeovers.

In the case of the Ghanaian state, cooperation with transnational grinders in exerting increasing quality control over cocoa production rendered some potential benefits to the state in protecting the high price differential that Ghanaian cocoa enjoyed. However, increasingly the state is participating in maintaining the governance objectives of transnational agribusiness. The transnational traders are gradually replacing the state in devising programmes for cocoa development, "sustainable" cocoa production, certification schemes, farmer field schools, social and economic research, and social and welfare programmes, including child education and health provision. They are working in partnership with NGOs to develop this new vision. For instance, in Ghana, Cargill is working in partnership with Care International in developing a Farmer Field School promoting "sustainable" cocoa production. Agribusiness is gradually moving into community development as corporate social responsibility and providing social amenities to communities. However, this also forms part of the branding and image of the commodities marketed, which can attract premium prices for being socially conscious. The corporations contribute a small proportion of their profits towards community development, while gaining significant tax concessions. Redistribution of wealth appears as a part of the social consciousness of the company, rather than as a component part of national development based on redistribution of the national income through taxation.

While the symbols associated with child slave labour have been politically effective in contributing towards the restructuring of cocoa value chains, they are rather crude. They combine a modern sensibility about the rights of children with an old framework that pre-dates colonialism and paints Africa as a barbaric continent enmeshed in slavery, which requires external intervention on humanitarian grounds. These symbols ultimately derive from those that were used to justify colonial conquest in the late nineteenth century. They were rejected by the Third Party as paternalistic and racist, and by the colonial administrations during the 1920s as they attempted to work out a form of administration that could be built on political accommodation and alliances with African rulers and élites and forms of trusteeship. This led to the development of ethnography and anthropology within the colonial setting, which sought to understand the logic of African ritual, social, political and economic organisation, initially for the purposes of administration (Salamone, 2000; Moore, 1994). However, the trusteeship perspectives of indirect rule and *association* were equally paternalistic, and often privileged the perspective of the African notables and ruling class, while downplaying forms of social oppression. They perpetuated and devised new forms of forced labour and oppression which were categorised as part of an essentialist African culture and tradition (Mamdani, 1996; Chauveau and Richards, 2008; Akurang-Parry, 2000; Suret-Canale, 1971; Grace, 1975). The return to the older framework of constructivist imperialism based on economic interventionism reopens a new wave of re-conquest, but this time at the economic level. This is embedded in the notion of food chain governance, which enables transnational corporations to directly intervene in household production in the name of corporate social responsibility. This undermines the autonomy of the small farmer household, whose cultural habits now have to pander to the sensibilities of affluent western consumers in search of ethically satisfying products.

The framework and symbols of "child slave labour-free" certified chocolate fails to place the events of the last two decades in the Côte d'Ivoire – around which they were constructed -within a historical and social context. These events developed within the context of what Losch (2000) terms the "cocoa war" between the Côte d'Ivoire state and the cocoa transnational traders, the end of the forest frontier, the imposition of structural adjustment, and the collapse of cocoa prices. Structural adjustment policies undermined the fine balance of patronage that the state had cultivated in providing social amenities, urban employment, and education to the landowning communities in the southern forests, in return for opening up lands to the Ivoirian and non-Ivoirian migrants cocoa farmers and labourers. It undermined state support services for the development of cocoa production and marketing, which were now under pressure to be privatised. The decline of the frontier raised the costs of cocoa rehabilitation, but the overproduction of cocoa, the increasing competition within markets characterised by futures buying, large stocks, and increasing takeo-

vers resulted in the collapse of international cocoa prices. The price of cocoa on international markets dropped from £901 per tonne in February 1999 to £545 in December 1999 (Losch, 2002). These conditions led to severe deprivation and crisis in both formal and informal social safety nets (Akindes, 2000). This hastened the exit of the Baoulé cocoa farmers, and placed severe pressures on the labour and credit networks of the Burkinabè farmers, creating the conditions in which the labour abuses documented in *Slavery: A global investigation* arose. These conditions were an anomaly, the outcome of an extreme crisis in the fundamental fabric of Ivoirian society, which undermined the social contract between state and people, the social and economic relations of extended family and smallholder family farming, and the relations between different ethnic groups based on the free movement of peoples. They also reflected the contradictions of the internal logic of the path of development chosen by the Ivoirian government, which in its bid to promote rapid accumulation to sustain the "Ivoirian miracle", failed to address the problems of frontier development, the land question, the labour question, the dangers of overdependence on cocoa, and the overproduction of cocoa. The crisis of labour within the Ivoirian cocoa sector was a product of the breakdown of moral economy in a crisis of capital accumulation, not a product of peculiar Ivoirian cultural constructs rooted in pre-capitalist relations of production.

Issues about "child slave-free" chocolate have been addressed in some fashion by the corporate sector, in the sense that all the large cocoa grinders now have web pages documenting their commitment to corporate social responsibility, their adherence to codes of conduct on labour developed and monitored by the International Cocoa Verification Board, their opposition to exploitative child labour and forced labour, and their commitment to develop projects to promote sustainable cocoa production, certified cocoa, Fair Trade, etc. But beyond the projects of civil society initiated by these transnational agribusiness corporations, many of the underlining conditions remain unresolved. While cocoa prices have markedly improved in the last ten years, as demand for cocoa products has outpaced supplies, markets and prices continue to be volatile and long-term trends uncertain. The cocoa traders and grinders are also encouraging new producers in new areas to enter into the market with the spectre of future overproduction. There are increasing pressures on farmers to intensify production so as to lower the costs of production.

Conclusion

The problems facing the youth within the cocoa sector in West Africa are not peculiar to cocoa or to West Africa. Chauveau and Richards (2008) argue that the problems of youth insurgencies and militancy that have

emerged in both Côte d'Ivoire and Liberia in the age of economic liberalism are not a problem of culturalism or African exceptionalism, but relate to processes of accumulation, social differentiation and marginalisation operating at both the state and community levels. Losch (2000, 2002) and Campbell (2000) have argued that these problems in Côte d'Ivoire are related to the lack of vision of a rentier state that failed to renew itself, find a path through the maze of a globalised liberal economy, and mobilise its population for a new inclusive programme of social transformation. In place of this, the debate on economic reform has largely been constructed in terms of good management and technical efficiency, public sector accountability and legal frameworks, within the narrow instrumentalist World Bank construct of good governance.

Although Ghana is frequently portrayed as a paragon of the virtues of successful adjustment to neoliberal economic management, many of the elements of rural discontent characteristic of Côte d'Ivoire are also evident there. In studies I carried out in the Akyem area during the late 1990s and early 2000s, many young men expressed a distinct form of alienation and despondency, built on a feeling of insecurity and betrayal. They blamed their parents, their elders and the state for failing to provide them with a sound education that would enable them to gain secure employment, or access to sufficient land and capital to engage in viable commercial farming. Their conversation was frequently punctuated by the phrase "everything is a money matter" (*nyinyinaa ye sika asem*), delivered with a flat, resigned, world-weary and cynical inflection. This reflected both perceptions that money was difficult to come by but necessary to get on in life, and that processes of accumulation were increasingly shutting down avenues for youth. In contrast, some of the elders depicted the youth as lazy, disrespectful, unwilling to serve them, and not worthy of gifts of land (Amanor, 1999, 2001). All attempts by youths from poor rural households to develop viable alternative livelihoods to agriculture were rapidly shutdown. The movement of youths into on-farm chainsaw timber production was criminalised as timber concessions for the export trade were extended into farmland. Similarly, youths involved in small-scale gold mining and diamond winning found their activities criminalised as the allocation of concessions to foreign mining companies rapidly expanded and mining companies employed security personnel to protect their concessions. In commercial farming areas, youths were increasingly excluded from land as government and chiefs gave out large areas of land to foreign and national investors, and as family elders preferred to transact family land with commercially-oriented farmers on sharecropping leases rather than give it out freely to family members. The neoliberal emphasis on facilitating the market, export-oriented production and investment frequently undermines the rural poor and the youth stratum of this social category, which bears the brunt of capital accumulation and land and livelihood loss.

Within the state organs, this process of accumulation through external investment is presented as creating employment opportunities for local

youth, which presumes that the youth do not initially have access or rights to resources that enable them to gain a livelihood. For instance, the Ghanaian *Daily Graphic* of September 18 2005 reports:

> "The Eastern Regional Minister, Mr. Yaw Barimah, has suggested to the chiefs of Manya Krobo Traditional Area to take a second look at their land tenure system with a view to releasing land for commercial mango farming. He explained that mangoes grow well in the area and their cultivation could form the raw material base for the development of agro-industry to provide employment for the youth of the area"[6].

In reality this attempt to reform land tenure in the interests of commercial investment tends to displace the rural poor. Rarely do such initiatives create significant employment opportunities for the youth, since the state has created very few opportunities for training, education and employment support for rural youth. Agro-industries located in rural areas tend to create very few employment opportunities in relation to the relative size of the population.

In recent years, the smallholder farmer paradigm promoted by the World Bank in the 1970s and 1980s has been challenged within Bank circles, and has become subject to internal debate. This reflects moves within international agribusiness from contracts with smallholder outgrowers to contracts with large-scale high-tech companies. In recent publications on agriculture, the World Bank has countenanced the increasing displacement of poorer sections of the rural population by commercial smallholder and large-scale agriculture. Recent policy prescriptions advocate that land should be allocated to the most efficient farmers and that the least efficient cultivators should be encouraged to move out of agriculture: "Preparing people to migrate out of agriculture is the flipside of the economy's structural transformation as agriculture grows" (World Bank, 2008: 248). Since the youth tend to start farming ventures with little available capital or experience, they form one of the social strata that are most vulnerable to displacement by "efficiency".

From the 1950s-1970s on, international agricultural development models tended to favour an inclusive development of smallholder farmers. This was reflected in land redistribution programmes that favoured the break-up of large estate holdings, and access of the rural poor to small plots that would contain rural unemployment and civil strife, and obviate the need to create social welfare to cater for a rural surplus population (Prosterman et *al.*, 1990; Borras, 2007). This was also reflected in populist paradigms about the greater efficiency of smallholder production over large estates (Binswanger et *al.*, 1995). In recent years, this has changed, and many supermarket chains now prefer to source produce from large and medium-scale entrepreneurial farms, from those most able to participate in infor-

6. *Daily Graphic*, 18th September 2005.

mation technology, quality control, standards monitoring, and highly synchronised production to deliver fresh and seasonal products. Colin et *al.* (2006) note these tendencies in pineapple production in the southern Agni region of Côte d'Ivoire. They argue that increasing screening of pineapples for the European market will result in the decline of small-scale pineapple growing, most of which was produced by farmers of Burkinabè origin, who are now displaced by the rise of high-tech entrepreneurial large-scale production. This trend is likely to become more pervasive, leading to a more dynamic and volatile rural landscape, characterised by increasing diversification into different export commodities, more efficient production, and rapid decline of particular chains of agricultural commodities as a result of price fluctuations and global competition. This is likely to make life harder for the rural poor. They will experience great difficulty in finding stable employment in an urban sector characterised by high levels of unemployment, retrenchment of labour and stagnant manufacturing sectors. They will also find themselves pushed out of a rural sector that increasingly becomes the focus of high-tech entrepreneurial activity, foreign investment, land-grabbing, quality controls, regulated labour, and food governance. As we have witnessed in recent years, the logic of accumulation and marginalisation comes with social costs that can have grave consequences.

Acknowledgements

This research has grown out of a larger research project, which has been supported by a Good Family Fellowship at the Department of History, Queens University, Ontario, and a Smuts Commonwealth Fellowship at the Centre of African Studies at Cambridge University. I am grateful to Bob Shenton for the many hours we spent in discussing some of the issues presented, to Stefan Ouma, to Eric Léonard for comments on an earlier draft of this paper, and to my colleagues at the Institute of African Studies, University of Ghana, who made useful comments on a seminar presentation of this paper.

Bibliography

ADOMAKO-SARFOH, J. 1974, "The Effect of the Expulsion of Migrant Workers in Ghana's Economy, with particular reference to the Cocoa Industry", in : Amin, S. (éd.), *Modern Migrations in West Africa*, London, International African Institute : 139-152.

AKINDÈS, F. 2000, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : la paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? », *Politique africaine* 78 : 126-141.

AKURANG-PARRY, K.O. 2000, "Colonial Forced Labor Policies for Road-Building in Southern Ghana and International Anti-Forced Labor Pressures, 1900-1940", *African Economic History* 28 : 1-25.

AMANOR, K.S. 1999, *Global Restructuring and Land Rights in Ghana: Forest food chains, timber and livelihoods,* Research Report 108, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.

– 2001, *Land, Labour and the Family in Southern Ghana: A critique of land policy under neo-liberalism*, Research Report 116, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet.

– 2005, «La fracture de l'exploitation familiale agricole: Jeunes, migrants et marchandisation de l'agriculture au Ghana", *Afrique contemporaine* 214 (2) : 85-102.

— 2006, "Customary land, mobile labor and alienation in the Eastern Region of Ghana", in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers : 137-159.

– 2010, "Family Values, Land Sales and Agricultural Commodification in South-eastern Ghana", *Africa* 80 (1) : 104-125.

BINSWANGER, H, DEININGER, K. & G. FEDER 1995, "Power Distortions, Revolt and Reform in Agricultural Land Relations", in : Behrman, J. & T. N. Srinivasan (éd.), *Handbook of Development Economics*, volume 3B, New York and Oxford, Elsevier Science : 2659-2772.

BØÅS, M. & A. HUSER 2006, *Child Labour and Cocoa Production in West Africa: The case of Côte d'Ivoire and Ghana,* Oslo : Fafo Institute for Applied International Studies.

BONI, S. 2005, *Clearing the Ghanaian Forest: Theories and practice of acquisition, transfer and utilization of farming titles in the Sefwi-Akan area*, Legon : Institute of Africa Studies.

BOONE, C. 2003, *Political Topographies of the African State. Territorial Authority and Institutional Choice*, Cambridge : Cambridge University Press.

BORRAS, S.M. 2007, *Pro-Poor land Reform: A critique*, Ottawa : University of Ottawa Press.

CAMPBELL, B. 2000, « Réinvention du politique en Côte d'Ivoire et responsabilité des bailleurs de fonds multilatéraux », *Politique africaine* 78 : 142-156.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », *Politique africaine* 78 : 94-125. Also in English as *The Land Question in Côte d'Ivoire: A lesson in history*, IIED Drylands Programme Issues Paper n° 95, London : IIED.

– 2003, *Rural Land Plans: Establishing relevant systems for identifying and recording customary rights*, Issue Paper no 122, London : IIED.

- 2006, "How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire)", in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers : 213-240.
- 2009, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in : Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y. & E. Léonard (dir.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 105-140.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-Ph. COLIN, 2010, "Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire. Revisiting the embeddedness issue", *Africa* 80 (1) : 81-103.

CHAUVEAU, J.-P. & É. LÉONARD 1996, "Côte d'Ivoire's pioneer fronts: historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation", in : W. G. Clarence-Smith & F. Ruf (éd.), *Cocoa Pioneer Fronts since 1800. The Role of Smallholders*, Planters and Merchants, Londres : 176-194.

CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS 2008, "West African Insurgencies in Agrarian Perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared", *Journal of Agrarian Change* 8 (4) : 551-552.

COLIN, J.-P. AND AYOUZ, M. 2006, "The Development of Land Markets? Insights from Côte d'Ivoire", *Land Economics* 82 (3) : 404-423.

COLIN, J.-P., KOUAMÉ, G. & D. SORO 2006, "Outside the autochthon-migrant configuration: Access to land, land conflicts and inter-ethic relationships in a former pioneer area of lower Côte d'Ivoire", *Journal of Modern African Studies* 45 (1) : 3-59.

COOPER, F. 1996, *Decolonization and African Society: The Labor Question in French and British Africa,* Cambridge : Cambridge University Press.

CORDELL, D. D., GREGORY, J.W. & V. PICHÉ 1996, *Hoe and Wage: A social history of a circular migration system in West Africa,* Boulder : Westview Press.

COULIBALY, S. 1986, « Colonialisme et migrations en Haute-Volta (1896-1946) », in : Gauvereau, D. Gregory, J.W., Kempeneers, M. & V. Piché (éd.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde,* Montreal, Centre for Developing Area Studies, McGill University: 73-110.

COWEN, M.P & SHENTON, R.W 1991, "The Origins and Course of Fabian Colonialism in Africa", *Journal of Historical Sociology* 4 (2) : 143-174.

DELAVINETTE, R. 1950, *Freedom and Authority in French West Africa*, London : Oxford University Press for International African Institute.

DIABY, N. 1996, "Land Disputes in the South-West Region of Côte d'Ivoire", in : *Managing Land Tenure and Resource Access in West*

Africa, Proceedings of a Regional Workshop, Gorée, Senegal, November 18-22, 1996, Université de Saint-Louis, GRET, IIED, ministère français de la Coopération and British Overseas Development Administration, London, IIED : 158-166.

DIOP, M. 2007, *Réformes foncières et gestion des ressources naturelles en Guinée: Enjeux de patrimonialité et de propriété dans le Timbi au Fouta Djalon*, Paris : Karthala.

DOLAN, C. & HUMPHREY, J. 2000, "Governance and Trade in Fresh Vegetables: The Impact of UK Supermarkets on the African Horticulture Industry", *Journal of Development Studies* 37 (2) : 147-76

DOZON, J.-P. 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique africaine* 78 : 45-62.

FOLD, N. 2002, "Lead Firms and Competition in 'Bi-Polar' Commodity Chains: Grinders and branders in the global cocoa-chocolate industry", *Journal of Agrarian Change* 2 (2) : 228-247.

– 2008, "Transnational Sourcing Practices in Ghana's Perennial Crop Sectors", *Journal of Agrarian Change* 8 (1) : 94-122.

GEREFFI, G. 1994, "The Organization of Buyer-driven Global Commodity Chains: How U.S. shapes overseas production networks", in : Gereffi, G. & M. Korzeniewicz (éd.), *Commodity Chains and Global Capitalism*, Westport, CT, Praeger : 95-122.

GOLD COAST 1905, *Annual Report of the Northern Territories*, Accra : Government Printer.

GRACE, J. 1975, *Domestic Slavery in West Africa: With particular reference to Sierra Leone*, London : Frederick Muller.

HILL, P. 1956, *The Gold Coast Cocoa Farmer*, London : Oxford University Press.

– 1963, *The Migrant Cocoa-Farmers of Southern Ghana: A study in rural capitalism*, Cambridge : Cambridge University Press.

HILL, P. & C. MCGLADE 1957, *An economic Survey of Cocoa Farmers in Sefwi-Wiawso*, Cocoa Research Series no 2, Accra : Economic Research Division, University College of Ghana.

HOPKINS, A. G. 1973, *An Economic History of West Africa*, London : Longman.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF TROPICAL AGRICULTURE 2002, *Child Labour in the Cocoa Sector of West Africa: A synthesis of findings in Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana, and Nigeria*, Sustainable Tree Crop Programs, Ibadan : International Institute of Tropical Agriculture.

KAPLINKSY, R. 2004, *Competitions, Policy and Global Coffee and Cocoa Chains*, Brighton : IDS, accessed on December 10 2010 at: http: // www.ids.ac.uk/ids/global/pdfs/RKaplinskycocoacoffee05.pdf

KLEIN, M. 1999, *Slavery and Colonial Rule in French West Africa*, Cambridge : Cambridge University Press.

KÖBBEN, A. 1956, « Le Planteur Noir », *Études Éburnéennes* 5 : 7-189.

KOUAME, G. 2010, "Intra-Family and Socio-Political Dimension of Land Markets and Land Conflicts: The case of Abure, Côte d'Ivoire", *Africa* 80 (1) : 126-146.

LAVIN, A. 2007, "The risky business of cocoa in Ghana: Local entrepreneurs in a buyer-driven chain", in: Fernandez Jilberto, A. & B. Hogenboom (éd.), *Big Business and Economic Development: Conglomerates and economic groups in developing countries and transition economies under globalisation,* Abingdon, Oxford, Routledge : 317-339.

LÉONARD, E. 1997, "Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole : Ajustements et recomposition sociales sur les anciens fronts pionniers Ivoiriens », in : Contamin, B. & H. Memel-Foté (éd.), *Le modèle Ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, ORSTOM.

LÉONARD, E. & M. OSWALD 1997, "Cocoa Smallholders Facing a Double Structural Adjustment in Côte d'Ivoire: Responses to a predicted crisis", in : Ruf, F. & P.S. Siswoputranto (éd.), *Cocoa Cycles: The economies of cocoa supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Limited : 125-150.

LONDRES, A. 1929, *Terre d'Ebène (La traite des noirs)*, Paris : Albin Michel.

LOSCH, B. 2000, « Introduction au thème: La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », cahier thématique *Côte d'Ivoire. La tentation ethnonationaliste*, *Politique africaine* 78 : 5-25.

– 2002, "Global Restructuring and Liberalization: Côte d'Ivoire and the end of the cocoa market? », *Journal of Agrarian Change* 2 (2) : 206-227.

LOVEJOY, P.E. & J.S. HOGENDORN 1993, *Slow Death for Slavery: The course of abolition in Northern Nigeria*, Cambridge : Cambridge University Press.

MAMDANI, M. 1996, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of colonialism,* Princetown, NJ : Princetown University Press.

MARCHAL, J-Y. 1980, *Chronique d'une cercle de l'AOF: Ouahiouya (Haute-Volta) 1880-1941*, Paris : ORSTOM.

MILNER, V. 1907, *Constructive Imperialism*. London : the National Review Office.

MOORE, S.F. 1994, *Anthropology and Africa: Changing perspectives on a changing scene*, Charlottesville : University of Virginia Press.

MOREL, E.D. 1968 [1st ed. 1902], *Affairs of West Africa*, London : Frank Cass.

NEVINSON, H. W. 1906, *A Modern Slavery,* New York : Shocken.

NWORAH, K.D. 1971, "The Liverpool 'Sect' and British West African Policy 1895-1915", *African Affairs* 70 (281) : 349-364.

– 1972, "The Politics of Lever's West African Concessions, 1907-1913", *The International Journal of African Historical Studies* 5 (2) : 248-264.

OFF, C. 2006, *Bitter Chocolate: Investigating the dark side of the world's most seductive sweet*, Toronto : Random House Canada.

PEDLER, F. 1974, *The Lion and the Unicorn in Africa: The United Africa Company 1787-1831*, London : Heinemann.

PONTE, S. & GIBBON, P. 2005, "Quality Standards, Conventions and the Governance of Global Value Chains", *Economy and Society* 34 (1) : 1-31.

PROSTERMAN, R. L, TEMPLE, M.N. & T.M. HANSTAD 1990, *Agrarian Reform and Grassroots Development: Ten case studies*, Boulder : Lynne Reinner.

RAULIN, H. 1957, *Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. Fascicule 3 : Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et de Daloa*, Paris : ORSTOM, miméo.

ROUCH, J. 1960, « Problèmes relatifs à l'étude des migrations traditionnelles et des migrations actuelles en Afrique occidentale », *Bulletin d'IFAN* 22 (3-4) : 369-78.

RUF, F. 2001, "Tree Crops as Deforestation and Reforestation Agents: The case of cocoa in Côte d'Ivoire and Sulawesi", in : A. Angelsen & D. Kaimowitz *Agricultural Technologies and Tropical Deforestation*, CAB International.

– 1997, "From Forest Rent to Tree-Capital: Basic 'laws' of cocoa supply", in : Ruf, F & P.S. Siswopuytanto (éd.), *Cocoa Cycles: The economies of cocoa supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 1-53.

SALAMONE, F.A. 2000, "The International African Institute: The Rockefeller Foundation and the development of British social anthropology In Africa", *Transforming Anthropology* 9 (1) :19-29.

SATRE, L.J. 2005, *Chocolate on Trial: Slaver, politics and the ethics of business*, Athens: Ohio University Press.

SKINNER, E.P. 1963, "Strangers in West African Societies" *Africa* 33 (4) : 307-320.

– 1965, "Labour Migrations among the Mossi of Upper Volta", in Kuper, H. (éd.), *Urbanisation and Migration in West Africa*, Berkeley, CA, University of California Press.

STAMM, V. 2000, *The Rural Land Plan: An innovative approach from Côte d'Ivoire*, IIED Drylands Programme Issues Paper no 91, London : IIED.

SURET-CANALE, J. 1971, *French Colonialism in Tropical Africa 1900-1945*, London : C. Hurst and Company.

WEATHERSPOON, D.D. & REARDON T. 2003, "The Rise of Supermarkets in Africa: Implications for agrifood systems and the rural poor", *Development Policy Review* 21 : 333-355.

WORLD BANK 1989, *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth*, Washington : World Bank.

– 2008, *World Development Report 2008*, Washington : World Bank.

5

When frontiers close

Land, authority and migration in the cotton zones of western Burkina Faso and east central Benin

Sara BERRY[1]

Despite the importance of agriculture in the region's economies, foreign scholars and officials paid little attention to West Africa's farmers until the 1930s, when administrators began to take seriously complaints that uncertain food supplies and malnutrition were sapping the productivity of African peasants and workers. As geographers, ecologists and anthropologists began to carry out detailed studies of African farming practices and the social organization of agricultural production, they began to appreciate the depth of West African farmers' environmental knowledge, and the ingenuity and sophistication of their farming systems. An early contributor to this emerging field of research, Jean-Pierre Chauveau has played a leading role in its subsequent development. Building from his early, finely grained studies of food crop farming and rural social and economic relations in Côte d'Ivoire (Chauveau and Richard, 1977; Chauveau et *al.*, 1981), Chauveau went on to contribute to scholarly and policy debates on issues ranging from ethnogenesis to the political economy of development and land tenure reform, using his in-depth knowledge of Côte d'Ivoire to promote comparative historical analysis of development, politics and social transformation in both francophone and anglophone countries across West Africa (see, *e.g.*, Bierschenk, Chauveau and Olivier de Sardan, 2000; Lavigne Delville et *al.*, 2002; Kuba and Lentz, 2006). Some of his most widely cited work illuminates the "pioneering" role of migrant farmers in export crop development and the social tensions and conflicts that accompanied the closing of the forest "frontier" after 1980. Thanks to his and others' efforts, there is now a rich body of interdisciplinary research comparing histories of agricultural boom and bust on

1. Professor of anthropology and history, Johns Hopkins University, Baltimore; sberry@jhu.edu.

West Africa's forest frontiers during and after the period of colonial rule (see, among others, Chauveau, 1979, 2000, 2006; Chauveau and Richard, 1977; Clarence-Smith, 1996; Ruf and Siswoputranto, 1995)[2].

In the spirit (if not at the level) of these discussions, the present essay offers a few reflections on similarities and differences between agrarian frontiers in the forest zone, and areas in the savanna where migrant farmers have also played a key role in agricultural development. Taking examples from studies carried out in east central Benin and western Burkina Faso, I discuss changes in land and labour relations that accompanied increased rates of in-migration and agricultural production in both areas, setting them against the uneven histories of economic change, governance and state intervention in rural development since the time of independence[3]. The last section offers a brief four-way comparison of struggles over land and authority that have arisen as frontiers closed, comparing these two savanna frontiers in Burkina Faso and Benin with the forest frontiers of southwestern Ghana and Côte d'Ivoire (see also Berry, 2009).

In contrast to Kopytoff's vision of African history as a chronicle of self-reproducing social and spatial frontiers, this essay focuses on frontiers of economic opportunity, centred on agricultural production for export, that close when land becomes scarce and market conditions deteriorate (Kopytoff, 1987). In all four of the cases cited above, competition over access to land has become increasingly commercialized and contested in recent decades, politicizing land claims, intensifying pressures to protect some people's positions by subordinating or excluding others, and complicating efforts to design common blueprints for land tenure regulation.

State and agriculture in Benin and Burkina Faso

Since the end of the colonial era, thousands of farmers have migrated into east central Benin and western Burkina Faso, bringing previously untilled land under cultivation, drawing local economies into wider circuits

2. In addition to his work on agrarian and rural development and political economy, Chauveau has also contributed to the study of small-scale fishing enterprises that span the riverbanks and coasts of West Africa from Mauritania to Angola. Chauveau, Jul-Larsen and Chaboud (2000).

3. Examples discussed in this paper are taken from the rich body of case studies carried out by both African and non-African scholars on local histories of agrarian change, land claims and relations of authority in francophone West Africa. I have not done research in these areas myself, but have been inspired by these and other studies to think about my own work in Ghana and Nigeria in comparative perspective. The present essay grows out of some of those reflections.

of exchange through expanded production of marketed crops, and challenging established relations of authority in their host communities. Sometimes described as the "granary" of Benin, Savè and Ouessè sub-prefectures in Zou Province received the highest rates of in-migration recorded for any locality in the country between 1980 and the end of the century (Gbessemehlan and Rijnierse, 1995; Edja, 1997). In Burkina Faso, migration to the western provinces of Banwa, Houet and Kénédougou began during the Sahelian drought of 1968-73 and rose steadily for twenty years afterwards. By the late 1980s, the western savannas had become "the leading cotton-producing region of the country" ("*la première région de production cotonnière du pays*") (Drabo, 2000/1: 52), giving rise to intense contestation over land and relations of authority and obligation within families and communities, as well as between immigrants and hosts[4].

In both cases, the state has played a significant, but not necessarily determinant, role in agricultural development. Compared to the forest frontiers of southwestern Ghana and Côte d'Ivoire, the savanna economies of east central Benin and western Burkina Faso were poorer, less dominated by one agricultural export crop, and less important as sources of revenue for the state. During the colonial period, Benin served as a corridor between the coast and the central savannas; Burkina Faso (Upper Volta) as a labour reserve for the rest of French West Africa[5].

Following the abolition of forced labour in 1946, the number of workers leaving Upper Volta rose dramatically – many gravitating to Côte d'Ivoire, where cocoa and coffee production increased rapidly after 1945. In Benin, cross-border trade with Nigeria grew steadily, reaching unprecedented heights during the Nigerian oil boom of 1972-83 (Igué and Soulé, 1992). In both countries, post-colonial governments relied heavily on the export of services – labour from Burkina Faso, re-exports from Benin – and devoted few resources to enhancing agricultural production (Igué, 1999: 80) until the debt crisis of the late 1970s prompted a change in policy. Inspired, perhaps, by the success of peasant cotton-growing in Côte d'Ivoire (Bassett, 2001), both governments turned their attention to cotton. Cotton parastatals – Sofitex in Burkina Faso, SONAPRA in Benin – were established to manage the cotton commodity chain from farmgate to port; farmers' associations were formed to distribute inputs, extension advice and credit; and "resources began to pour into the cotton sector..." (Gray, 2008: 69; Baffes, 2005; Bassett, 2008).

---

4. In the following discussion, I enclose both terms in quotation marks to emphasize that their meanings are historically contingent, and often intensely contested among people who use them to distinguish between themselves and others in a particular social context. For recent stimulating discussions of these issues, see Le Meur (2006b), Jacob (2005), and Zongo (2005).

5. Anignikin et *al.* (1992). According to Igué and Soulé (1992: ch. 1) France took control of Dahomey during the period of colonial conquest, in order to provide a corridor between the coast and present day Niger.

While the success of these efforts varied over time, cotton exports did increase (Igué and Soulé, 1992: 45; Lecaillon and Morrison, 1985; Savadogo et *al.*, 2002). By the early 2000s, cotton and the re-export trade supplied over 70 % of Benin's foreign exchange (OECD 2007: 123-4; IMF, 2004: 78. Compare Bako-Arifari, 2001). In Burkina Faso, cotton exports began to grow in the late 1970s, after a WHO-sponsored programme to eradicate onchocerciasis opened the Volta River valleys and western savannas to "colonization" (encouraged by the state) by migrants from the poor soils and densely populated plains of the central plateau. By the late 1990s, cotton accounted for 30-40 % of Burkina's annual export earnings, bringing in significant amounts of foreign exchange, but subject to the vagaries of a volatile world market (IMF, 1999, 2005).

With less to gain by extracting surplus from the agricultural export sector, postcolonial regimes in Benin and Burkina Faso did not build extensive institutional structures linking peasants to the state, as Nkrumah did in Ghana, or exercise the kind of close, informal supervision of rural officials practiced by Houphouët-Boigny and the ruling party in Côte d'Ivoire (Boone, 2003; ch. 4, pt. 2). Preoccupied with factional struggles among merchants, trade unions, students, civil servants and other urban-based professionals, and limited in the resources available for state and party patronage, both states left much of the daily work of rural governance to local authorities and an emerging cohort of self-made rural brokers (Le Meur, 2006a and b; Chauveau et *al.*, 2006). Strategies for rural development reflected the political concerns of the ruling regime as much as the economic needs of farmers. Both states created showpiece agricultural development schemes that generated publicity and cost a great deal of money, but produced little in the way of increased output and farm incomes. Short of funds to invest, both governments relied on domestic price controls to promote increased productivity and food security[6].

Like many of their neighbors, Benin and Burkina Faso were ruled by a succession of civilian and military regimes after the end of colonial rule. Adopting Marxism-Leninism as the official ideology of the state, in 1975 General Mathieu Kérékou launched a "revolution", declaring his intention to transform Benin into a socialist society. During the next four years, the state nationalized banks and industries, and laid out ambitious plans for mobilizing the peasantry and banishing "feudalism" from the countryside. While not all these plans were carried out, the Kérékou regime did organize farmers' cooperatives (*Groupements villageois* – GVs) in many villages, and created Peasant Associations (*Unions sous-préfectorales de producteurs* – USPPs) throughout the country to promote commercialization of the cotton sector[7]. "Peasant organizations... played an important

6. Le Meur (1995); Savadogo et *al.* (2002: 13ff, 19); Zagré (1994: ch. 4).

7. The GVs distribute inputs within villages and weigh farmers' cotton after harvest. The USPPs distribute inputs to the GVs, collect harvested cotton, and weigh it again before transporting and selling it to ginneries owned and operated by SONAPRA, the parastatal responsible for delivering ginned cotton to the port. Igué, 1999: 154-57, 178-9.

role" in local politics, continuing to do so after 1991, when Kérékou's "*état commando*" gave way to multi-party elections and civilian rule[8].

Once the crop left the field, it passed out of farmers' hands. Cotton prices were set by the state, and ginning, grading and extra-local marketing carried out by SONAPRA, the parastatal that supplied inputs and extension advice to growers via the USPPs. Under the terms of the structural adjustment programme adopted after Kérékou stepped down in 1990, some of SONAPRA's operations were privatized, with uneven results. Excess private investment in new gins created a serious problem of excess capacity, and firms pressed for quotas to protect their market shares (Igué, 1999: 175-7; IMF, 2004).

In Burkina Faso, migrant farmers spearheaded the growth of cotton production, beginning in the 1970s. Like cocoa "pioneers" in Ghana and Côte d'Ivoire, many Burkinabè farmers left depressed, overcrowded rural areas in search of better opportunities at home and abroad. Some traveled south to the cocoa frontiers of west central and southwestern Côte d'Ivoire; others headed west to the sparsely populated plains of their own country. Government pinned its hopes for agricultural development on "colonization" of the west, but was too poor to invest much in rural infrastructure or services to farmers. Cotton exports increased, but the country continued to depend heavily on foreign aid. Ranked as "one of the poorest countries in the world" (OECD, 2007: 149), with a per capita income of $400 in 2005 (*idem*), Burkina Faso was one of the first West African countries to qualify for debt forgiveness and concessionary loans under the World Bank/IMF programme of assistance for Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) launched in 1996.

During the first two decades of independence, Burkina's poverty was compounded by political instability. During this period, the government changed hands nine times, four of them between 1980 and 1983 (Otayek, 1989). Capt. Thomas Sankara, the charismatic young military officer who came to power in the last of these coups d'état, launched an ambitious "revolution" aimed at destroying "feudalism" throughout the country. Excoriated by international donors for nationalizing land and instituting cumbersome price and marketing controls[9], Sankara's National Revolu-

---

The "*ristourne*" (basically the difference between the value of cotton sold by the GVs to the USPPs and the amounts paid out to individual farmers) is treated as a collective good, to be used on behalf of the village. "The principal source of finance for local budgets", the *ristourne* is a central bone of contention in village politics (Bako-Arifari, 1997: 15; see also Le Meur et *al.*, 1999: 10-12).

8. "[L]es organizations et associations paysannes ont connu un essor très important..." Commenting on the "strong associative dynamics" ("forte dynamique associative") of non-governmental mutual aid and rotating credit associations, Le Meur et *al.* draw attention to the "bureaucratization" of local non-profit organizations, illustrated by "the extraordinary success" of a colonial law passed in 1901 to promote the dissemination of a bureaucratic model for voluntary organizations (*ibid.*: 10).

9. During Sankara's tenure, Burkina Faso received not a penny from the IMF or the World Bank, despite the fact that the state made deep cuts in government spending, laying

tionary Council also built over 800 rural reservoirs, established farmer cooperatives throughout the country, and invested in rural schools, roads and primary health care centres. Although Sankara was assassinated in 1987, less than four years after he came to power, his achievements laid the groundwork for many of the changes to follow in the next 25 years[10] (Zagré, 1994: 145, 170ff; Otayek, 1989 and 1996).

Broadly speaking, then, migration into the savanna frontier areas of east central Benin and western Burkina Faso took place with less pervasive state oversight than was the case in either of the forest frontiers of Ghana and Côte d'Ivoire. Even in the 1980s, when the accelerated pace of frontier settlement led to increased tension over access to land, conflicts between migrant farmers and established residents were handled, for the most part, by local authorities. When national regimes did turn their attention to rural society, during periods of "revolutionary" leadership and, again under decentralization in the 1990s and after, they encountered local populations long accustomed to living with little systematic intervention from the state. As the frontiers closed toward the end of the century, changing patterns of access to land and labour owed as much if not more to local political struggles over authority and belonging, as they did to legislative change or land registration exercises organized by the state. Before inquiring further into accompanying changes in rural property relations, it will be useful to look more closely at histories of migration, settlement and agricultural expansion in each region.

Land, labour and local authority: east central Benin...

Once a buffer zone between warring armies, the grasslands of east central Benin witnessed a "complex history of mobility" in the latter half of the 20th century (Anignikin, 1992; Le Meur, 2006b). Men left Savè and Ouessè districts to work as labourers on cocoa farms in Togo, later moving on to Côte d'Ivoire, Ghana and Nigeria, and returning to Benin with money which they used to marry and invest in trade, taxis, and housing[11] (Edja, 1997: 9; Le Meur and Adjinacou, 1998: 125). A number of these

---

off thousands of state employees, cutting the perquisites of others, and reducing the budget deficit from FCFA 24,5 billion to 4,5 billion between 1984 and 1985 (Zagré, 1994: 164).

10. In their zeal to replace the dominant alliance of state, urban petite bourgeoisie, customary chiefs and church hierarchy with "a 'new alliance' between state and peasantry, Sankara and the CNR completely underestimated their opponents' ability to subvert the new regime's efforts to put Sankara's revolutionary vision into effect. The chiefs, in particular, sabotaged the work of CDRs established in the rural areas to build the "new alliance" (Otayek, 1996: 10-11, and 1989: *passim*.). Sankara was assassinated less than four years after he took power.

11. The number of women emigrants rose rapidly after independence, reaching one-third of the annual total by 1975 (Blion, 1996: 141).

returnees were Mahi – an ethnically heterogeneous category of diverse origin – many of whom had left their home areas in east central Benin after 1945 to seek economic opportunities outside the country. By the 1980s many returnees found their "ancestral" lands occupied by "strangers" who had moved into the area during their absence. These settlers included migrants from Atacora, Benin's poorest rural province in the northwest, who grew cereals for home consumption and tobacco, peanuts and castor oil seeds for sale (*ibid*: 126; Edja, 1997: 8), as well as Fon and Idacha farmers from the southeast who specialized in cultivating yams and groundnuts for sale in Benin and abroad (Edja, 1997: 9; Le Meur et *al.*, 1999: 34-5). By the time Mahi returnees began to arrive in the 1980s, the rural population was considerably greater than it had been when they left, and it continued to grow (Edja, 1997: 1). Despite the inflow, Savè and Ouessè remained two of the least densely populated districts in Benin. By the 1990s, news of available land there was beginning to attract a new category of immigrant – urban residents with resources to invest in commercial farming on a larger scale than was possible among earlier migrants, or to buy land to hold as an asset for the future (Edja, 1997: 2; Le Meur et *al.*, 1999: 43).

Relations between hosts and strangers varied from one local area to another. Among each new group of migrants, early arrivals obtained permission to farm from local authorities – lineage heads, village chiefs, 'big men" – in exchange for a symbolic initial gift to elders of the land-holding lineage elders, followed by periodic gifts of produce from their farms (Edja, 1997: 10; Le Meur, 2006b: 881ff). Among Fon and Idacha migrants, the first man to settle in a particular location often became the head of a new migrant village, mediating between subsequent arrivals and their Sàbé hosts. New immigrants approached these migrant village heads (known as *balè de hameau*, to distinguish them from Sàbé village heads, *balè de village*), asking to be introduced to local lineage heads who were known to have available "reserves" of land. As more immigrants arrived, *balè de hameau* expanded their role as intermediaries, helping late-arriving migrants find jobs, introducing them to local land-holders, represented them in dealings with local authorities and, in some cases, allocating land directly to incoming migrants rather than leading them to Savè lineage elders to ask for permission to farm (Edja, 1997: 13). Under Kérékou's regime, the state's policy of land to the developer made it difficult for local lineage heads to protest[12].

12. Similar policies were adopted in Côte d'Ivoire under President Houphouët-Boigny's avowedly capitalist regime, and briefly in Burkina Faso, during Sankara's short-lived "revolution", but neither Kérékou, Sankara nor Houphouët-Boigny attempted to write private rural land ownership into law (Chauveau, 2000: 10). In Benin, the constitution (*loi fondamentale*) of 1977 "acknowledged...private collective and individual rights over land...but the state remained the official owner of the land" (Le Meur, 2002: 137). Plans to recognize customary land rights were under discussion from the 1990s (Le Meur, 2006a).

By the 1980s, many farmers in Savè and Ouessè were growing cotton, including many of the Mahi who had returned from Nigeria or other regions of Benin. Emphasizing their status as "autochthones" with deep historical roots in the region, Mahi returnees claimed the right to cultivate without seeking permission from anyone else. Some simply appropriated uncultivated land for their own use; others attempted to evict earlier arrivals from Atacora or the southeast, arguing that the latter were "strangers" who had never been given land outright, but only allowed to use it until it was needed by "autochthonous" Mahi (Le Meur, 2006b: 889).

With its close ties to Nigeria's booming oil economy, Benin escaped the full effects of the debt crisis that beset other West African economies in the late 1970s and early 1980s. Their luck ran out, however, in 1983-4, when falling world oil prices sent the Nigerian economy into recession and cut deeply into Nigerian demand for imported goods arriving via Benin. Sharp reductions in government spending led to layoffs, falling incomes and declining demand for goods and services, particularly in the urban sector. To alleviate the crisis, the state encouraged urban residents to return to the countryside, adding to the flow of new arrivals in Savè and Ouessè. Better educated than their rural relatives, and more conversant with state policies and the ways of NGOs, these "*ressortissants*" took an active interest in community and lineage affairs, joining local Development Associations and promoting public debate over land issues and development projects (Edja, 1997, 1999; Le Meur et *al.*, 1999; Brüntrup-Seideman et *al.*, 2000; Bierschenk et *al.*, 2000).

As land pressures increased in the 1990s, landholders began to demarcate boundaries around fields lent to "strangers", rather than simply indicating a starting point on the ground and leaving it to the farmer to decide how much s/he could cultivate. Fields were also let for limited periods of time, to be renegotiated when the tenant's term of use expired, rather than loaned for as long as the migrant wished to use them, and migrants were asked for annual payments of rent, specified in advance, rather than voluntary gifts of produce (*ibid.*: 17; Le Meur, 2002: 140). In effect, what had formerly been open-ended relationships between patrons and clients began to resemble commercial leases, but overtones of patronage remained (Chauveau, 2006; Le Meur, 2006b).

The move toward leases was encouraged by urban *ressortissants* who saw limited rental arrangements as a means of securing their families' permanent claims to land. With their assistance, some landholding lineages began to keep written records ("*livres fonciers*") of the names of their "tenants" and the terms of their land use agreements. As their role in land issues increased, *ressortissants* reinforced efforts of local chiefs to reassert their influence and undercut that of immigrant village heads (*balè de hameau*) (Edja, 1997: 15, 27).

By the 1990s, the remaining open spaces in Savè and Ouessè had begun to attract civil servants and other urban-based clients seeking to buy land to farm or simply to hold as an asset for the future. Most of these

buyers continued to live and work in the city, managing their land on an absentee basis. Landholding lineages were deeply divided over the merits of these arrangements. Lineage elders were willing to sell portions of their land outright; younger people objected that sales jeopardized their own futures. Among urban *ressortissants*, those who opposed land sales warned that permanent land alienation would promote commercial exploitation and increase the risk of environmental degradation (Edja, 1997: 21; 1999)[13].

During the 1990s, access to land was subject to frequent disputes, along with debates over the social positions of landholders and land users. Rather than two separate and opposing categories of "locals" and "strangers" or "commoners" and chiefs, land givers and land acquirers comprised socially heterogeneous groups, engaging one another in various different ways. "Autochthonous" families quarreled among themselves over the management of family land, as well as with migrants who balked at renegotiating the terms of access (Le Meur, 2006b). In a suggestive example, Edja presents evidence on land sales in one Savè village (Boubouh) in a table, arranged in two columns, which describes six migrant farmers (*"colons agricoles")* who bought an average of 9 ha. apiece as "outsiders" (*"allochthones"*), while five "people from outside the village..." (*"personnes extérieures du hameau (fonctionnaires d'État, originaires ou non de la localité)")* who bought 20 ha. each are referred to as *"autochthones"*[14] (Edja, 1997: 18). In a village in Ouessè where tension between "autochthons" and "strangers" rose after village leaders imposed "taxes" on migrant farmers, Le Meur and Adjinacou found that "autochthonous" residents were also divided among themselves by religion, generation, personal rivalries, and contests over chiefly succession (Le Meur and Adjinacou, 1998; Le Meur, 2002: 142-3; Doevenspeck, 2004).

Along with cross-cutting divisions and alliances within villages, structures of authority varied from one village to another. In migrant villages occupied primarily by Idacha or Fon, the formalization of land use arrangements was accompanied by a shift in the balance of power from *balè de hameau* toward land-holding lineages – a move both reflected and reinforced in newcomers' increasing tendency to negotiate directly with local lineage heads for access to land, rather than going through the *balè de hameau* (Edja, 1997: 26). While chiefs regained some of the influence they'd lost under Kérékou, their "come-back was not institutionalized... [C]hiefs received only potential space to manœuvre and realise their strategies...[and] success... depended greatly on the local context..." (Le Meur, 1999: 199; Bako-Arifari and Le Meur, 2003). In Boubouh, where settlers had no history of chieftaincy in their home area (Atacora), and leadership

13. In addition to opposing land sales per se, CATs also tried to limit their extent by challenging the way lineage elders divided their land between "cultivated land" and "reserves" (Edja, 1997: 20ff).

14. In a later work, Edja changed "autochtones" to the more straightforward, but less suggestive term "urbains" (Edja, 1999: 181).

was dispersed among several "big men" rather than concentrated in the hands of a *balè*, migrants were more successful in renegotiating land arrangements on their own terms (Edja, 1997: 14).

In short, rather than a binary division based on shared antagonism between autochthones on the one hand and strangers on the other, recent studies portray the social landscape of the agricultural frontier as a shifting mosaic of fissures and alliances among migrants (early vs. late arrivals, *balè* vs. other villagers, Fon *vs.* Idacha), rival landowners, land buyers, intellectuals, and officials[15]. Shaped by a 'complex articulation between labour control, access to land and natural resources, and migration', Le Meur argues, the occupation of the agricultural frontier was further complicated by the *Projet de Gestion des Terroirs et Ressources Naturelles* (PGTRN, originally PGRN) – a multi-faceted programme of rural development, land reform and decentralization launched by the state, under pressure from international donors, in 1993. Carried out by several overlapping and competing state and non-governmental agencies, the PGTRN aimed to demarcate and register both individual land holdings and community *terroirs*, as part of a larger effort to strengthen both rural productivity and sustainable resource management. Both categories presumed a uniformity of tenure and management arrangements that "simply did not exist..." in the savannah frontiers of Ouessè and Savè, where the on-going history of in- and out-migrations, individually negotiated tenure arrangements and spatially dispersed social networks and allegiances produced a "polycentric political [and social] landscape" that eluded the process of villagization envisioned by the PGTRN (Le Meur, 2006b: 896; Edja, 1999: 174-5).

... and Burkina Faso

Like Savè and Ouessè Districts in Benin, the savannas of western and southwestern Burkina Faso attracted thousands of immigrants during the last three decades of the 20th century. Migrants included Fulbè herders who moved their livestock south during periods of drought, as well as Dioula and others who came primarily to farm, but the majority were Moose from the arid plateau that bisects Burkina Faso from the northwest to the region around Ouagadougou[16]. Many went south to work or farm in

15. Officials themselves were "split...between forestry officers following a conservationist policy and agricultural extensionists guided by a concern for development..." (Le Meur, 1999: 197-8).

16. Moose (Mossi) began moving into the central plateau from the north in the 15th century, and spread south over the next 400 years. They spent much of the 19th century fending off Mandé from the northwest, Gonja et *al.* from the south, and gathering into concentrated settlements for security (Savonnet-Guyot, 1985: 30).

the relatively prosperous economies of Ghana and Côte d'Ivoire (Gregory et *al.*, 1989: 86); others moved to sparsely populated savannas in western and southern Burkina Faso (Breusers, 1999; Breusers et *al.*, 1998). These movements accelerated in the 1970s, impelled by drought but also attracted by fertile soils, rising cotton prices, and the eradication of onchocerciasis in the valleys of the Mohoun and other branches of the Volta. By the 1980s, western Burkina Faso had become the principal cotton-producing region in the country (Zongo, 2005).

Arriving in the grasslands west of the Mohoun River, migrants found themselves in a multi-ethnic social landscape of dispersed, autonomous villages, governed by family heads, village elders and ritual specialists. In the past, local villagers had welcomed new arrivals, competing among themselves to incorporate strangers into their demographically precarious lineages. Land allocated to immigrants was not demarcated, nor time limits placed on the migrants' rights to use them, and migrants were assimilated as social juniors, welcome as long as they respected the authority of their hosts, acknowledging their generosity with small annual gifts of produce after the harvest. These gifts were not retained by the head of the host lineage, but were passed on to the *chef de terre* who was responsible for making sacrifices to the deities that guarded the fertility of the soil. As in east central Benin, migrants were treated as clients rather than tenants by host communities, for whom land served as a means of social reproduction through the accumulation of wealth-in-people, rather than the accumulation of wealth in cash or in kind (Zongo, 2005: 6, 11-13; see also Jacob, 2005; Mathieu et *al.*, 2003a; Şaul, 1993).

As land pressures increased, younger "autochthones" became anxious about their own continued access to lineage land in the future, and began to reclaim some of the land that their elders had allocated to migrants. Tensions were aggravated by confusion over the Agrarian Reform law (*Réorganisation agraire et foncière* or RAF) promulgated by Sankara in 1984. Although (perhaps because) the RAF was never implemented, it was widely publicized and misunderstood. In keeping with Sankara's "revolutionary" agenda, the new code placed all land in the National Domain (not just "vacant" land, as previous laws had done), making private sales of any kind illegal. What many people heard, however, were radio broadcasts announcing that Sankara promised land to all Burkinabè, and that land belonged to whoever developed it. In the western savannas, migrants took this to mean that they owned the lands they farmed (Faure, 1995 and 1996; Zongo, 2005: 11; Paré, 2001: 23). Threatened by the thought of losing control over their lineage lands, younger "autochthones" retaliated by forcibly, sometimes "brutally", evicting migrants from their farms (Mathieu et *al.*, 2003b: 113-4; Gray and Kevane, 2001: 583). Accumulation of wealth-in-people had given way to "social reproduction by exclusion" (Zongo, 2005: 23). Autochthonous elders allowed migrants to remain, but renegotiated the terms of their agreements, turning open-ended "loans" into leases with time limits and payments in cash. Transac-

tors also began to write down the terms of their agreements, hoping to forestall future conflict when it came time to renew the lease (Drabo, 2000-01: 52; Paré, 2001; Mathieu et *al.*, 2003a: 113).

If short-term leases were readily accepted as a means of coping with rising pressure on land, land sales were not. The problems have been vividly described in studies of Comoé and Poni Provinces in the extreme southwest, where land-seekers converged from several directions during the 1990s. In addition to "new actors" from the cities and Moose farmers who had been driven out of the old cotton zone, Moose and other Burkinabè began returning from Côte d'Ivoire, where some had lived and farmed for years, but now faced increasing hostility from their Ivoirian hosts. By the late 1990s, farmers also found themselves competing with a "massive influx of gold-diggers", whom some villagers likened to a "'swarm of locusts'" and the traders, food sellers, etc., who gathered around the mining camps[17]. Together, the sudden influx of migrants contributed to an uncertain social environment, in which land sales occurred, but had "not [yet] acquired 'social visibility'", leaving both tenants and buyers "unsure of the rights actually acquired" (Mathieu et *al.*, 2003b: 15, 12). In 2001, a civil servant who bought land in Mangodara agreed with the seller

> "That I should say that he gave me the right to plant trees because we are on very good terms. Even when I will go get official papers from the administration that is what I will say, because the law forbids the sale of lands" (quoted in Mathieu et *al.*, 2003a: 118).

Indeed, Zongo is careful to point out that cash payments and even evictions do not amount to full privatization. Rather than land tenure "evolving" toward individual ownership, commercialization and rising pressure on land were accompanied by a downward shift in *de facto* authority over land allocation, from *chefs de terre* ("earth priests") to *chefs de lignage* to *chefs d'exploitation* (Mathieu, 2003b: 113, citing Paré, 2002; Zongo, 2005: 13; compare Peters, 2004). Instead of pressing reluctant elders to subdivide lineage or household lands among their sons, "younger autochthones... opposed land sales", accusing lineage chiefs of putting the money to personal use and jeopardizing the collective rights of the lineage by disposing of its lands (Zongo, 2005: 18; compare Jacob, 2005; Mathieu et *al.*, 2003b; Şaul, 1993).

Elsewhere, rising competition over land heightened tension between locals and strangers, but did not give rise to the kind of polarized antagonism toward all immigrants (*allochthones* and *étrangers*) that exploded in

17. Werthmann (2006: 126). When gold was discovered near one village in 1998, "a kind of Wild West boomtown sprang up right next to the village" within a few weeks. Idem. On recent migration into the southwest, see Zongo (2005), Mathieu (2003b), Paré (2001), M. Ouédraogo (2003), and *Grätz* in this volume.

Côte d'Ivoire in the 1990s. Rather than see *all* migrants as potential dispossessors, however, "*indigènes*" in western Burkina accorded differential treatment to immigrants from different ethnic groups[18]. In particular, they singled out the Moose and Peul as groups who, in different ways, failed to recognize or live up to their responsibilities as local "citizens", and sometimes refused to grant them even temporary access to village lands.

Moose in particular stood out among the migrant population, both for their numbers and for their distinctive approach to settlement in the cotton zone[19]. The first to arrive in a given village would request land from local lineage elders or the *chef de terre*, cultivate it for one or two cropping seasons, go home for a visit and return accompanied by relatives and friends. After obtaining permission to cultivate, the immigrants built their houses close together, forming separate villages rather than settling among their hosts, governing themselves independently of local authorities, and generally "'reconstituting the social landscape they left" (Breusers, 1999: 302). Their aloofness may have been encouraged by host villagers who frequently relegated them to the edge of the village or the surrounding bush to build their houses. In one portion of the Volta Valley Development Project (*Autorité d'Aménagement des Vallées des Volta*, or AVV), "certain 'autochthonous' villages" responded to the influx of immigrants attracted by the project by "preserv[ing] themselves from Mossi colonization or confin[ing] it to the margins of their territory" (Bridier, 1990: 55).

By the 1980s, Moose outnumbered locals in many villages in the valley and the cotton zone, adding to local anxieties over their presence (*idem*; Drabo, 2000-01: 46; Mathieu, 1994: 439). Emboldened by their numbers and concentrated in self-governing villages, Moose often ignored their hosts' requests for contributions, challenging their authority and undermining the reciprocity of the *tutorat* (Jacob, 2005: 13; Şaul, 1993: 87; Schwartz, 1991; Zongo, 2005). Those who failed to contribute to ceremonies or join work parties to dig ditches or water storage pools for the entire village were resented for undermining social reproduction, and subverting the rules of "rural citizenship" (Jacob, 2005: 22; Zongo, 2005: 24). In Comoé Province, researchers found villages that accepted Dagara, Lobi, and other immigrants, but were "closed" to Moose and Peul (Zongo, 2005: 18; Jacob, 2007).

Breusers suggests a somewhat different picture of Moose mobility and settlement practices in the west. Among Moose who established farms and separate villages "abroad", he argues, circular migration did give way to more permanent settlement in both western Burkina Faso and Côte d'Ivoire, but emigrants did not abandon ties with their lineages at home.

---

18. For contrasting interpretations of farmer/herder conflicts in Burkina Faso, see Diallo (2003) and Breusers (1999: ch. 8).

19. Compare studies of Moose migrants in Côte d'Ivoire: Blion (1996), Chauveau (2000), Breusers (1999), Zongo (2003).

No longer dependent on their elders to provide bridewealth, migrants married at earlier ages than their fathers, who often had to work on lineage farms for years before receiving goods for bridewealth and permission to marry from the lineage head. But they still felt bound by their elders' choice of prospective brides: when word arrived that a wife had been found, most migrants dropped whatever they were doing and hurried home to marry. Rather than relocate permanently from the central plateau to the western savannas, Breusers argues, Moose find security in mobility – creating extended "pools of territory" ("pools *de territoires*"), any one of which they can leave for a time without fear of losing "access to the land when they wish to return" ("*l'accès à la terre quand ils voudraient y retourner*") (Breusers, 2003: 52, 53). "What tends to be permanent is the establishment of a compound, which is then inhabited by families who succeed one another at that place. The compound might be understood as constituting a kind of relay" – a nodal point in a network that allows members of an extended family to take advantage of regional differences in economic opportunity[20].

In comparison...

In both western Burkina Faso and east central Benin, in-migration and expanding agricultural production altered the dynamics of social reproduction in rural families and the communities they live in. Ideas about land allocation differed among hosts and migrants as well as between them, reflecting shifting intersections between changes in settlement patterns, land use, social positioning and configurations of authority among both migrants and long-term village residents. As Zongo writes à propos Bwaba villagers in the "old" cotton zone of western Burkina Faso, over the course of the 20th century, the process of social reproduction shifted from incorporation to exclusion. Rather than accumulate wealth-in-people by offering strangers access to lineage land, by the 1990s Bwaba youth were pressuring lineage elders to protect their descendants' futures by limiting migrant farmers to short-term leases, charging them rent, or even evicting them altogether from land they had farmed for a generation (Zongo, 2005: 12, 18). In Savè and Ouessè districts of east central Benin, open-ended land use arrangements also gave way to more restrictive contracts, replacing annual gifts of produce with cash payments in

20. Breusers (1999: 313ff); Compare Berry (1985) on "extended Yoruba kinship networks" in southwestern Nigeria. In Côte d'Ivoire, Chauveau argues that closely knit family networks enabled Burkinabè migrants to weather the economic crisis of the 1980s and 90s, often more successfully than their Bété hosts – adding, ironically, to the intensity of anti-immigrant sentiment in the years preceding the civil war (Chauveau and Léonard, 1996: 188).

exchange for land use rights, and limiting the duration of land use agreements. In both cases, land sales were subjects of contestation – between elders and youth within lhandholding lineages, and between local lineages who opposed land sales and strangers who sought to secure long-term access to land by purchasing it outright[21].

As savanna frontiers filled up with migrant farmers, cotton fields, and *de facto* land sales to absentee buyers, rising pressures on land were accompanied by changes in social locations of authority over both land and people. In both countries, contestation over land sharpened social divisions but not along a single axis of ethnicized antagonism between "autochthones" and "strangers", as happened in southwestern Côte d'Ivoire or, as in southern Ghana, between landholding chiefs and everyone else (Berry, 2009). In western Burkina Faso, local villagers looked askance at Moose and Peul, whose social practices challenged or conflicted with the authority of local lineage heads or appeared to threaten the security of their descendants' future access to land. Migrants who were more inclined to mingle with their hosts were accepted, even welcomed, whether or not they practiced similar lifestyles or spoke the same language as their hosts. In east central Benin, authority over land allocation shifted between lineage elders, *balè de hameau*, *ressortissants*, early and late-arriving migrants, and others, as land use practices changed and new categories of land-seekers appeared. In Savè, the king has extended his authority beyond his own family lands by intervening in land disputes as an "arbiter" (Le Meur, 2002: 141) – building on "the ambiguous resurgence of chieftaincy" in tandem with the proliferation of local political actors that followed the "*Renouveau démocratique*" of 1990 (Bako-Arifari and Le Meur, 2003: 138ff). In both Savè and Ouessè, many Mahi "autochthones" returned in the 1990s to "recolonize" "ancestral" lands formerly allocated to immigrants from Atacora (Edja, 1997: 9; Le Meur and Adjinacou, 1998: 122).

While commercialization and rising land pressure were accompanied by social tension and sometimes violent conflict, studies carried out in the 1990s found little evidence of outright privatization of land ownership. The size of farming units declined with increased immigration and the spread of cotton cultivation – notably in Burkina Faso, where households had replaced lineages as the principal units of agricultural production – but land remained subject to the authority of lineage elders, who were pressured by the youth to preserve the lineage *patrimoine* rather than subdivide the land among individual lineage members. As Zongo explains, authority over land shifted downward, from *chefs de terre* to *chefs de lignage* to *chefs d'exploitation*, but tensions between youth, elders, local villagers and Moose migrants inhibited land sales and complicated ques-

21. In Benin and Burkina Faso, as elsewhere in West Africa, rural land transactions of all kinds have become politicized as well as commercialized under colonial and postcolonial rule (see, *e.g.*, Chauveau and Richards, 2008).

tions of ownership. Local lineages no longer competed to attract strangers as a form of wealth-in-people, but exclusion focused not on immigrants in general, but primarily on Moose, whose preference for autonomy challenged local understandings of rural "citizenship, and threatened the security of the *patrimoine* (Jacob, 2007). Similarly, in Ouessè and Savè, rising land values have, if anything, multiplied the number of claimants jockeying for land on the basis of social position and historical precedent, as well as the power of the purse. Far from converging towards a universal pattern of individual ownership, land claims have become increasingly politicized, subject to "negotiation[s] of political relations between [and within] communities" (Edja, 1999: 174) which play out differently in different localities.

As Chauveau and others have shown (see Chauveau et *al.*, 2004), West African frontiers have been sites of economic and social transformation and political contestation throughout the 20th century. Centred on the exploitation of land and natural resources, spatial and economic frontiers have opened new zones of possibility, only to close as untapped supplies of resources dwindled. Far from defusing tensions and reproducing familiar social forms, as Kopytoff proposed, frontier closures have threatened both the livelihoods of local residents, and the revenues and power of both local and national governing authorities. Acting as centrifuges of economic growth and decline, the dynamics of the frontier have spilled over into surrounding political economies, fuelling economic booms and busts, multiplying contenders for control over people and resources, intensifying social and political exclusions, catalyzing and complicating struggles over access and belonging long after they have "closed."

Bibliography

ANIGNIKIN, S., CODO, C. & L. DOSSOU 1992, « Le Dahomé (Bénin) », in: Coquery-Vidrovitch, C. (éd.), *L'afrique occidental au temps des français: colonisateurs et colonisées (1860-1960)*, Paris, Editions la Découverte: 371-405.

BAFFES, J. 2005, « The 'cotton problem' », *World Bank Research Observer*, 20 (1): 109-44.

BAKO-ARIFARI N. 1997, *Démocratie entre formes officielles et dynamiques locales... Founougo, Bénin*, Working papers on African Societies 6, Berlin: Das Arabische Buch.

– 2001, « La corruption au port de Cotonou: douaniers et intermédiaires », *Politique africaine* 83: 38-58.

BAKO-ARIFARI N. & P.-Y. LE MEUR 2003, « La chefferie au Bénin: une résurgence ambiguë », in: Perrot, C.H. & F.X. Fauvelle-Aymar (éd.), *Le retour des rois. Les autorités traditionelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala: 125-143.

BASSETT, T. 2001, *The peasant cotton revolution in West Africa: Côte d'Ivoire, 1880-1995*, Cambridge: Cambridge University Press.

– 2008, « Producing poverty: power relations and price formation in the cotton commodity chains of West Africa », in: Moseley, W. & L. Gray (éd.), *Hanging by a thread: cotton, globalization, and poverty in Africa*. Athens, OH, Ohio University Press.

BERRY, S. 1985, *Fathers work for their sons: mobility and class formation in an extended Yoruba community*, Berkeley and Los Angeles: University of California Press.

– 2009, « Property, authority and citizenship: land claims, politics and the dynamics of social division in West Africa », *Development and change* 40 (1): 23-45.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN (éd.), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête des projets*, Paris: APAD-Karthala.

BLION, R. 1996, « Migrants internationaux et de rétour au Burkina Faso, acteurs et témoins d'un circulation migratoire multiforme », in: Otayek, R. (éd.), *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*. Paris: Karthala.

BOONE, C. 2003, *Political topographies of the West African state*, Cambridge: Cambridge University Press

BREUSERS, M. 1999. *On the move: mobility, land use and livelihood practices on the Central Plateau in Burkina Faso*, Münster: LIT Verlag.

– 2003, « Identité et mobilité. La dynamique foncière et la poursuit d'une sécurité de subsistence dans la province du Sanmatenga, Burkina Faso », in: Kuba, R., Lentz, C. & C.N. Somda (éd.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala: 41-58.

BREUSERS, M., NEDERLOF, S. & T. VAN RHEENEN 1998, « Conflict or symbiosis? Disentangling farmer-herder relations: the Mossi and Fulbe of the Central Plateau, Burkina Faso », *Journal of Modern African Studies* 36 (3): 357-80.

BRIDIER, B. 1990, « Délimitation des terroirs villageois au Burkina Faso », *Les Cahiers de la recherche développement* 26: 54-64.

BRÜNTRUP-SEIDEMAN, S., FLOQUET, A. & P.-Y. LE MEUR 2000, « Political and development arenas in rural Bénin », In: Graef, F., Lawrence, P. & M. von Oppen (éd.), *Adapted Farming in West Africa: Issues, Potentials and Perspectives*, Stuttgart, Verlag Ulrich E. Grauer: 273-282.

CHAUVEAU, J.-P. 1979, « Economie de plantation et "nouveaux milieux sociaux": essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé (Côte d'Ivoire forestières) », *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines* XVI (1-2): 59-82.

– 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78: 94-125.

– 2006, « How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* between autochthons

and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers: 213-240.

CHAUVEAU, J-P. COLIN, J-P., JACOB, J.-P., LAVIGNE DELVILLE, P. & P-Y. LE MEUR 2006, *Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies*, results of the CLAIMS research project, London: IIED.

CHAUVEAU, J.-P., DOZON, J.-P. & J. RICHARD 1981, « Histoires de riz, histoires d'igname: le cas de la moyenne Côte d'Ivoire », *Africa* 51 (2): 621-658.

CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR (éd.), 2004, *Gouverner les hommes et les ressources: dynamique de la frontière interne*, Autrepart, Paris: IRD-Armand Colin.

CHAUVEAU, J.-P., JUL-LARSEN, E. & C. CHABOUD 2000, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris: Karthala-IRD-CMI.

CHAUVEAU, J.-P. & É. LÉONARD 1996, « Côte d'Ivoire's pioneer fronts: historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation », in: W. G. Clarence-Smith & F. Ruf (éd.), *Cocoa Pioneer Fronts since 1800. The Role of Smallholders*, Planters and Merchants, Londres: 176-194.

CHAUVEAU, J.-P. & J. RICHARD 1977, « Une "périphérie recentrée": à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'Etudes africaines* 68, XVII-4 (1): 485-523.

CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS 2008, « West African Insurgencies in Agrarian Perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared », *Journal of Agrarian Change* 8 (4): 551-552.

CLARENCE-SMITH, W.G. (éd.), 1996, *Cocoa Pioneer Fronts since 1800: The Role of Smallholders, Planters and Merchants*, London: Palgrave-Macmillan.

DIALLO, Y. 2003, « Éleveurs et agriculteurs du Komonola (sud-ouest du Burkina) », in: Kuba, R., Lentz, C. & C.N. Somda (éd.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala: 183-199.

DOEVENSPECK M. 2004 « Migrations rurales, accès au foncier et rapports interethniques au sud du Borgou (Bénin). Une approche méthodologique plurielle », *Afrika Spectrum*, 39 (3): 359-80.

DRABO, I. 2000-01, « Migration agricole et insécurité foncière en pays bwa du Burkina Faso », *Espaces, Populations, Sociétés*: 43-55.

EDJA, H. 1997, *Phénomènes de frontière et problèmes de l'accèss à la tere. Le cas de la sous-préfecture de Savè au Bénin*, Working Papers on African Societies 12, Berlin: Das Arabische Buch.

– 1999, *Colonisation agricole spontanée et milieux sociaux nouveau: la migration rurale dans le Zou-Nord au Bénin*, Kiel: Wissenschaftsverlag Vauk Kiel KG.

FAURE, A. 1995, *Private land ownership in rural Burkina Faso*, Issue Paper 59, London: IIED.

– 1996, *Le pays Bissa avant le barrage de Bagré: anthropologie de l'espace rural*, Paris: Sépia.

GBESSEMEHLAN, V. & E. RIJNIERSE 1995, « Les elections en milieu rural: le cas de Ouessè », *Politique africaine* 59: 70-81.

GRAY, L. 2008, « Cotton production in Burkina Faso: international rhetoric versus local realities », in: W. Moseley & L. Gray (éd.), *Hanging by a thread: cotton, globalization and poverty in West Africa*. Athens, OH: Ohio University Press.

GRAY, L. & M. KEVANE 2001, « Evolving tenure rights and agricultural intensification in southwestern Burkina Faso », *World Development* 29 (4): 573-87.

GREGORY, J. et *al.*, 1989, « La mobilisation de la main-d'œuvre burkinabè, 1900-1974 », *Canadian Journal of African Studies* 23 (1): 73-105.

IGUE, J.O., 1999, *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Paris: Karthala.

IGUÉ, J.O., & G. SOULÉ 1992, *L'état entrepôt au Bénin*, Paris: Karthala.

IMF, 1998, 2004, *Country reports – Benin*, Washington: IMF.

– 1999, 2005, *Country reports – Burkina Faso*, Washington: IMF.

JACOB, J.-P. 2005, *Securité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques reflections à partir du cas Burkinabè*, Etude 6, Ouagadougou: ACE/RECIT.

– 2007, *Terres privées, terres communes: Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*, Paris: IRD Éditions

KOPYTOFF, I. 1987, *The African frontier: the reproduction of traditional African societies*, Bloomington: Indiana University Press.

KUBA, R. & C. LENTZ (éd.), 2006, *Land and the politics of belonging in West Africa*. Leiden: Brill.

LAVIGNE DELVILLE, P., TOULMIN, C., COLIN, J.-P. & J.-P. CHAUVEAU 2002, *Negotiating access to land in West Africa: a synthesis of findings from research on derived rights to land*. London/Paris: IIED/GRET.

LECAILLON, J. & C. MORRISON 1985, *Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Burkina Faso, 1960-1983*, Paris: OCDE.

LE MEUR, P.-Y. 1995, « Le palmier vu d'en bas. État, paysannerie et pouvoirs locaux au Sud-Bénin », *Politique africaine* 59: 82-101.

– 1999, « Coping with Institutional Uncertainty: Contested Local Public Spaces and Power in Rural Benin », *Africa spectrum* 34 (2): 87-211.

– 2002, « Trajectories of the politicization of land issues. Case studies from Bénin », in K. Juul & C. Lund (éd.), Negotiating property in Africa, Portsmouth, NH: Heinemann: 135-155.

– 2006a, « Governing land, translating rights: the Rural Land Plan in Benin », in: Lewis, D. & D. Mosse (éd.), *Development brokers and translators: the ethnography of aid agencies*, Bloomfield, Kumarian: 75-99.

– 2006b, « Statemaking and the politics of the frontier in central Benin », *Development and Change* 37 (4): 871-900.

LE MEUR, P.-Y. & C. ADJINACOU 1998, « Les pouvoirs locaux à Gbanlin (Zou) entre migration, commerce et religion », in: Bierschenk, T. &

J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Karthala: 121-166.

LE MEUR, P.-Y., BIERSCHENK, T. & A. FLOQUET 1999, *Paysans, État et ONG au Bénin*, Arbeitspapiere zu afrikanischen Gesellschaften 33, Berlin: Das Arabische Buch.

MATHIEU, P. 1994, « Le foncier et la gestion des resources naturelles », in: Hesseling, G. & B. Ba (éd.), *Le foncier et la gestion des ressources naturelles au Sahel*, Ouagadougou and Paris, CILSS et Club du Sahel.

MATHIEU, P., ZONGO, M. & L. PARÉ 2003a, « Monetary land transactions in western Burkina Faso: commoditization, papers and ambiguities », in: Benjaminsen, T. & C. Lund (éd.), *Securing land rights in Africa*, London, Cass.

MATHIEU, P., LAVIGNE-DELVILLE, P. OUEDRAOGO, H. PARÉ, L. & M. ZONGO 2003b, *Making land transactions more secure in the western region of Burkina Faso*, London: IIED.

OECD 2007, *African Economic Outlook-Burkina Faso*, Paris: OECD.

OTAYEK, R. 1989, « Burkina Faso: between feeble state and total state, the swing continues », in: D. Cruise O'Brien, et *al.* (éd.), *West African states: failure and promise*, Cambridge, Cambridge University Press.

– 1996 (éd.), *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris: Karthala.

OUÉDRAOGO, M. 2003, *New stakeholders and the promotion of agro-sylvo-pastoral activity in southern Burkina Faso*, Issue Paper 118, London: IIED.

PARÉ, L. 2001, *Negotiating rights: access to land in the cotton zone, Burkina Faso*, London/Paris: IIED/GRET

PETERS, P. 2004, « Inequality and social conflict over land in Africa », *Journal of Agrarian Change* 4 (3): 269-314.

RUF, F. AND P. SISWOPUTRANTO (éd.), 1995, *Cocoa cycles: the economics of cocoa supply*, Cambridge: Woodhead.

ŞAUL, M. 1993, « Land Custom in Bare: Agnatic Corporation and Rural Capitalism in Western Burkina », in: Basset, T. & D.E., Crummey (éd.), *Land in Agrarian Systems*, Madison, The University of Wisconsin Press: 75-100.

SAVADOGO, K. et *al.*, 2002, « Analyzing growth in Burkina Faso over the last four decades », www.gdnet.org/pdf/draft_country_studies

SAVONNET-GUYOT, F. 1985, « Le prince et le naaba », *Politique africaine* 20: 29-43.

SCHWARTZ, A. 1991, *L'exploitation agricole de l'aire cotonnière Burkinabé: caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques*, Ouagadougou: ORSTOM.

WERTHMANN, K. 2006, « Gold diggers, earth priests and district heads: land rights and gold mining in southwestern Burkina Faso », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land and the politics of belonging in West Africa*. Leiden, Brill: 119-136.

ZAGRÉ, P. 1994, *Les politiques économiques du Burkina Faso: une tradition d'ajustement structurel*, Paris: Karthala.

ZONGO, M. 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 90: 113-126.
– 2005, *Les prélèvements en milieu rural. Les contreparties pour l'accès à la terre dans les zones de vieille colonisation et de nouveaux fronts pionniers (ouest et extrême ouest Burkina Faso)*, Étude 7, Ouagadougou: ACE/RECIT.

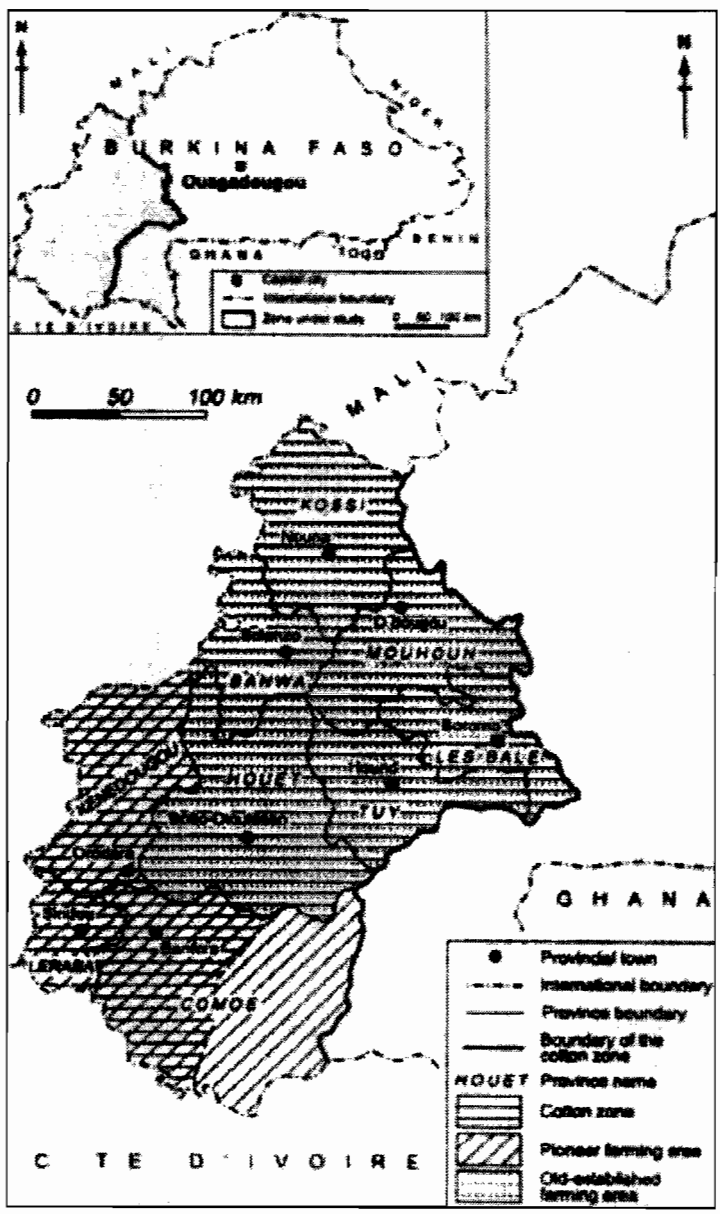

Map 1. *Western Burkina Faso*

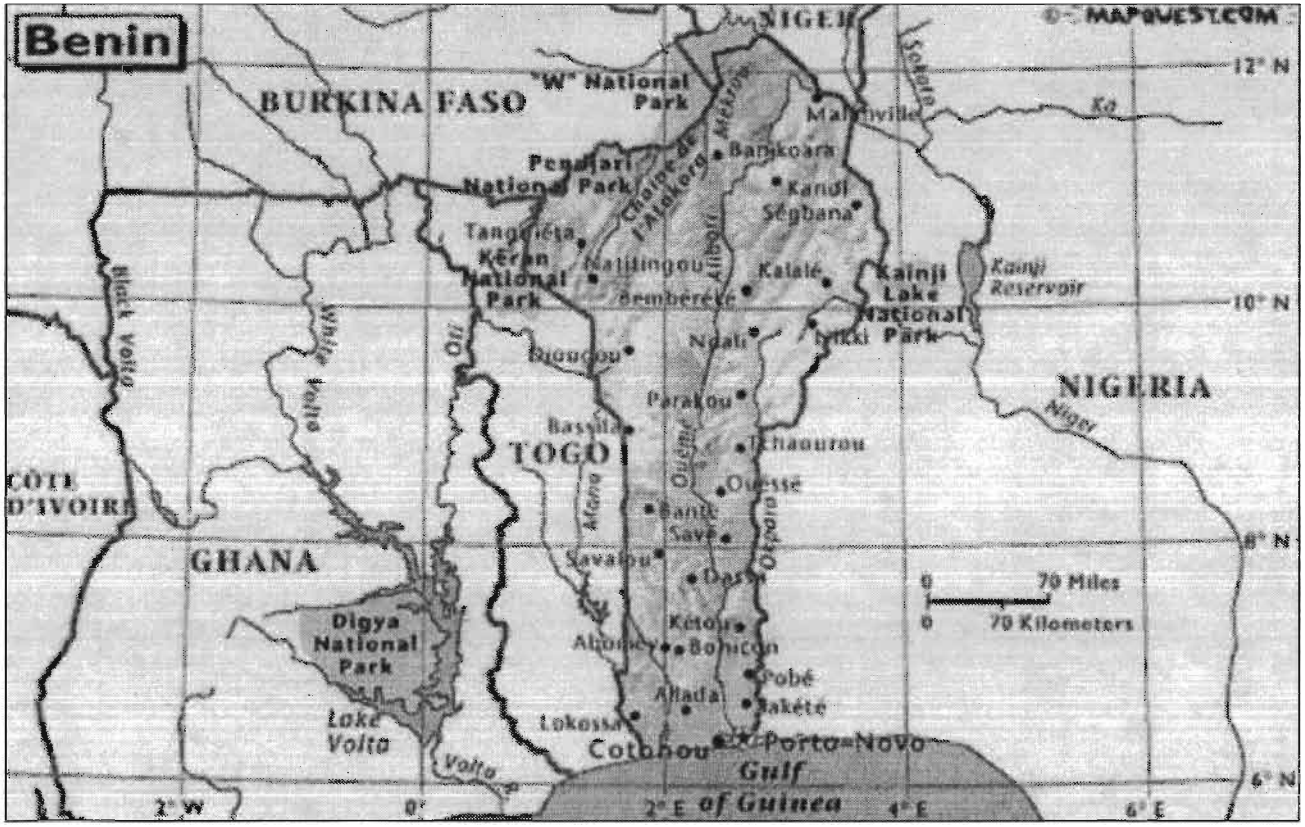
Benin
© MAPQUEST.COM
NIGER
BURKINA FASO
"W" National Park
Pendjari National Park
Kéran National Park
Kainji Lake National Park
Kainji Reservoir
NIGERIA
TOGO
GHANA
CÔTE D'IVOIRE
Digya National Park
Lake Volta
Gulf of Guinea
Cotonou
Porto-Novo
Bassila
Parakou
Ouessé
Savalou
Kétou
Pobé
Allada
Lokossa
Kalalé
Nikki
Djougou
Tanguiéta
Natitingou
Bembéréké
Banikoara
Kandi
Ségbana
Malanville
Black Volta
White Volta
Oti
Volta R.
Mekrou
Alibori
Ouémé
Okpara
Niger
Ka
Sokoto
12° N
10° N
8° N
6° N
2° W
0°
2° E
4° E
6° E
0 70 Miles
0 70 Kilometers

Map 2. *Benin*

DEUXIÈME PARTIE

DISPOSITIFS DU DÉVELOPPEMENT

6

Petites histoires de malentendus

Chantal BLANC-PAMARD[1]

« Le monde ne marche que par le malentendu. C'est par le malentendu universel que tout le monde s'accorde. Car si, par malheur, on se comprenait, on ne pourrait jamais s'accorder. »

Charles Baudelaire, *Mon cœur mis à nu*, 1864.

Que ce soit dans son bureau, sur le terrain, dans les réunions et les séminaires, Jean-Pierre Chauveau réfléchit tout haut, en passant au crible d'une stricte critique les idées admises ; il recompose les structures et leurs liaisons, affine les instruments conceptuels et méthodologiques, analyse les complexes interactions que tissent par exemple développeurs et développés ; il met en évidence les stratégies d'acteurs ou pointe l'échec de la formule communautaire pour proposer une voie et une politique mieux adaptées aux réalités des sociétés. Jean-Pierre pratique une cogitation ouverte marquée autant par l'humour que par le sérieux.

Jean-Pierre Chauveau développe en permanence dans son œuvre une analyse du malentendu, thème récurrent des politiques de développement rural et des stratégies des acteurs. Jean-Pierre s'est toujours engagé avec détermination et lucidité dans les complexités et les simplismes du développement rural. Il prend de la distance vis-à-vis des illusions des politiques avec leurs impératifs de progrès et de changements techniques.

Ma contribution visera à montrer que ce thème du malentendu perdure et reste une clef pour analyser les enjeux de développement, les politiques environnementales et la gestion des ressources naturelles mais aussi les politiques foncières qui sont un élément incontournable des politiques de développement.

---

1. Géographie, CNRS, Paris, cbp@ehess.fr.

Les lieux d'une rencontre

Trois lieux de réflexion et de discussions qui nous sont communs ont marqué nos parcours.

C'est tout d'abord l'enseignement de Formation à la recherche en Afrique noire (FRAN) créé en 1969, enseignement pluridisciplinaire (histoire, anthropologie, sociologie, géographie) destiné à des étudiants désirant après leur licence ou maîtrise se consacrer à des recherches en Afrique. L'animation est confiée à un groupe de jeunes chercheurs ayant déjà travaillé en Afrique noire. L'enseignement théorique est complété par un stage de terrain en France d'une quinzaine de jours (Copans et Pouillon, 1977). Pour l'année 1970-71, nous nous sommes retrouvés Jean-Pierre et moi-même étudiants et nos enseignants ont été Marc Augé, Jean Copans, Bernard Guillot, Émile Le Bris.

Le stage d'enquêtes sur le terrain a eu lieu dans le Morvan dans les communes de Bazoches, Champignolles-le-Bas, Domecy-sur-Cure et Saint-Léger-Vauban (Yonne). L'objectif était d'expérimenter un certain nombre de techniques et de procédures d'enquête concernant le milieu rural. Le terrain a d'abord été une initiation au travail de recueil direct des matériaux : photo-interprétation, levés à la planchette, dépouillement cadastral, recours aux archives locales, établissement de généalogies, mise au point de questionnaires et de fiches d'exploitation... Les modalités de recueil des informations (contact avec l'informateur, mode d'entretien, prise de notes...) ont également constitué une expérience de pratique réelle de la recherche sur le terrain. Les discussions ont été un temps fort de ce stage : remise en cause des méthodes employées, impasses de l'enquête, relation enquêteur-enquêté. La rédaction d'un rapport de stage a constitué une autre occasion de réfléchir aux conditions de l'étude et de présenter les difficultés rencontrées. Ce furent aussi les premières discussions sur les problèmes inhérents au développement et aux mutations en cours dans les campagnes du Morvan où nous avons identifié des agriculteurs « innovateurs » et des « traditionalistes » (Rapport de stage Morvan, 1971). Et ceci avant de travailler sur le terrain africain et de s'y poser la question de la logique du développement (Balandier, 1957).

En 1971, premier terrain africain et deuxième lieu de réflexion : la Côte d'Ivoire, le pays baoulé et le Centre ORSTOM[2] de Petit Bassam[3] auquel le nom de Pierre Étienne reste lié. Allocataire de recherche, je menais une étude sur les relations entre écosystèmes et systèmes de production dans la zone de contact forêt-savane au fond du V Baoulé. Jean-Pierre avait

2. Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, actuel IRD, Institut de recherche pour le développement.

3. L'ORSTOM réalisa en 1969 des installations de recherche pour sa section de Sciences Sociales à Petit Bassam, dans un quartier d'Abidjan, en complément du centre de recherche d'Adiopodoumé, créé en 1946 en dehors de la ville, où se concentraient les sciences de la nature.

engagé ses recherches sur l'anthropologie historique et économique du pays baoulé méridional. Le centre de Petit Bassam a constitué un milieu de réflexion qui a énormément compté pour les chercheurs. Le Colloque organisé par le Comité technique de sociologie et de psycho-sociologie de l'ORSTOM sur la « structure et la dynamique des communautés rurales » à Abidjan en février 1972 a été un temps fort (Communautés rurales et paysanneries tropicales, ORSTOM, 1976).

Troisième lieu et milieu actif : le séminaire pluridisciplinaire « Dynamique des systèmes agraires » initié par André Lericollais et moi-même et organisé de 1983 à 1995 au 131 boulevard Saint-Michel puis à l'Institut de géographie, 191 rue Saint Jacques, sous la forme de réunions bimensuelles par des géographes du Centre d'études africaines (URA 94-CNRS/EHESS) associés à des chercheurs de l'ORSTOM, a été le lieu d'une comparaison des expériences et des réflexions de chercheurs et de praticiens, en particulier africanistes, appartenant à des disciplines et des institutions diverses[4]. Jean-Pierre Chauveau y a pris une part de plus en plus importante par ses interventions et discussions (Chauveau, 1995 et 1997).

En quatre décennies, le thème du malentendu émerge comme une composante irréductible, à la fois du dispositif du développement et du rapport entre le chercheur, son terrain et la pratique du développement.

Le « malentendu productif » dans le processus du développement

Les questions soulevées sont nées d'une certaine pratique de la recherche et d'un contact direct avec l'Afrique qui repose sur une analyse de situations concrètes en prenant en compte les processus historiques. Les réflexions sur les questions de « Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale » s'affirment avec le colloque qui réunit à Ouagadougou en 1978 praticiens du développement, chercheurs et universitaires[5]. Et de reconnaître que le changement technique et le changement social forment un processus indissociable et qu'il faut accorder une grande

4. La série *Dynamique des systèmes agraires* publiée dans la collection « Colloques et séminaires » de l'ORSTOM rassemble en neuf volumes les contributions de ce séminaire de recherche.

5. Retenons aussi un article de Gilles Sautter paru dans *L'Espace géographique* en 1978 : « Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé ». L'auteur attire l'attention sur un profond malentendu entre deux logiques de l'utilisation du sol en Afrique tropicale : l'une opère au sein des sociétés rurales et structure les systèmes de production ; l'autre, venant d'acteurs reliés à la ville et au système étatique, se réfère à la modernité. Derrière les difficultés et les insuccès, l'auteur met en évidence la stratégie des partenaires ruraux, à la fois défensive (refus de ce qui menace l'identité sociale et la liberté de décision) et offensive (détournement des moyens modernes par rapport aux objectifs « affichés »).

attention aux différentes étapes du changement socio-économique comme l'a montré Jean-Pierre dans sa recherche sur l'économie de plantation villageoise en pays baoulé.

> « On ne peut donc analyser correctement les effets et potentialités des opérations de développement en considérant une supposée "logique paysanne" baulé, en la coupant des effets contextuels imposés par les appareils dominants (métropole coloniale, agents de l'économie capitaliste internationale, couches dominantes de l'État). Il y a plutôt confrontation d'intérêts dont la convergence n'est pas acquise d'emblée. L'action volontariste implique donc que soient examinées dans le même mouvement non pas seulement la "logique paysanne" mais aussi la "logique" (explicite et implicite) des opérations d'aménagement proposées à l'égard de la société concernée. Quant à la différence des deux "logiques" au niveau de la "rationalité", elle est de l'ordre de la contingence historique et ne me semble pas suffisante à départager "développeurs" et "développés" » (Chauveau, 1979 : 51).

Parvenus à ce point, il paraît opportun de retenir quelques textes de Jean-Pierre Chauveau sur la question qui nous occupe, celle d'une relation dynamique entre dispositifs de développement et sociétés rurales, prenant en compte les dynamiques rurales avec lesquelles toute action de développement doit composer et en référence au contexte socio-historique dans lequel elle s'établit[6]. C'est ce chantier d'« une sociologie "sur" le développement » que Jean-Pierre a contribué de manière décisive à ouvrir en proposant le concept de « malentendu productif » pertinent pour analyser les relations entre différents acteurs des projets de développement en tant qu'il révèle le processus – ni contrôlé, ni contrôlable – de transformation des sociétés. Le malentendu n'est pas une impasse ; il entraîne une dynamique qui peut décevoir, surprendre ou déconcerter mais avec laquelle il faut compter[7].

> « Ce qu'oublient souvent les théories du développement, même les plus ouvertes à la légitime spécificité des "développés", c'est que le développement fait partie de l'expérience historique de ces populations » (Chauveau, 1985 : 143).
>
> « La dimension historique transcende justement les frontières disciplinaires parce qu'elle révèle la part d'autoproduction et d'invention, voire de bricolage imprévisible qui existe dans la vie des sociétés. Mieux vaut relativiser la portée des politiques de planification et des prévisions inhérentes aux pratiques de développement que de les engager sur des voies illusoires » (Chauveau 1992b : 20).

---

6. Le processus ici décrit doit sans doute beaucoup à une connivence entre Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Dozon comme le suggère leur article de 1985 sur « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire ».

7. Rappelons l'exergue de l'ouvrage de Pierre de Schlippé sur l'agriculture zandé (1986) : « un dialogue de sourds entre un encadreur agricole et un paysan à propos de la culture du sésame ».

« D'un côté, les dysfonctionnements des structures locales de développement sont attribués au particularisme des sociétés et cultures locales, et corrigées par davantage de règles et de contrôle ; d'un autre côté, les solutions pragmatiques pour adapter ces règles sont considérées comme manifestation d'inaptitude et de corruption ; néanmoins les caractéristiques communautaires des collectivités paysannes sont sollicitées pour assurer aux organisations paysannes cohérence, représentativité et durée. À partir de là, se déroule un processus de "malentendu productif" et d'ajustement sans fin entre les "stratégies paysannes" (révélant bien évidemment l'hétérogénéité sociale et économique du milieu paysan) et les stratégies des opérateurs de développement (révélant le caractère politique et contraignant de leur action ainsi que l'existence de pratiques très éloignées des règles formelles de l'organisation rationnelle) » (Chauveau 1992c).

La construction du malentendu dans les politiques de développement : un éclairage malgache

Les travaux de Jean-Pierre Chauveau concernent l'Afrique de l'Ouest et plus particulièrement la Côte d'Ivoire, mais nous ferons un détour par Madagascar. Notre « focale » sera le malentendu qui règne entre différentes parties prenantes s'accordant sur le fait de ne pas se comprendre. Le maintien du non-dit, du malentendu est à la fois une stratégie d'évitement des conflits de la part des différentes parties, et relève aussi d'une logique constructive, visant à « se donner du temps » pour construire des compromis autour du contenu de l'intervention et de ses attendus « non explicités ». On est bien dans le registre du « malentendu productif ».

Dans un contexte de globalisation, les politiques de développement ont évolué en suivant les agendas des institutions internationales et des bailleurs de fonds et en mettant en avant la conservation de la biodiversité ou en posant la dimension foncière comme un élément clef du développement. L'apport de Jean-Pierre Chauveau est précieux car il souligne l'importance d'analyses contextualisées et d'« approches empiriques compréhensives », nous incitant à rester attentifs aux « pratiques des acteurs » et à aller voir de plus prés dans la « boîte noire » des processus. Des formulations telles que le « malentendu productif », les approches « labellisées », « les incessants détournements » sont employées pour qualifier utilement les projets de développement. Autant de pistes toujours actuelles offertes par Jean-Pierre Chauveau pour réfléchir aux situations de développement et aujourd'hui aux conséquences des politiques environnementales et foncières sur les sociétés rurales. Tout comme le développement, la question environnementale et la question foncière continuent d'être pensées de l'extérieur.

Un premier exemple : les opérations de gestion participative des ressources naturelles

On commencera par examiner la question du développement en relation avec le thème de la participation et celui de l'environnement dont la prise en compte date d'une vingtaine d'années, Madagascar s'étant doté d'un Plan d'action environnemental en 1990. Le PAE, dans un contexte de décentralisation, s'est accompagné d'un changement des pratiques afin d'assurer l'appropriation des projets par les populations et leur participation à leur mise en œuvre. D'abord sollicitée, la participation est désormais imposée[8]. La loi 96-025 GELOSE (Gestion locale sécurisée) et l'adoption du décret de 2001 relatif à la mise en œuvre de la Gestion contractualisée des forêts (GCF) constituent les fondements de la participation des communautés de base à la gestion des ressources naturelles. Les contrats de TGRNR (Transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables) initient ce mode local de gestion qui implique la population en liaison avec le Service des Eaux et Forêts. La politique de transfert de gestion des ressources repose sur le potentiel d'organisation des communautés, mais ce dernier ne fonctionne pas comme attendu et reste mobilisé en vue d'objectifs qui ne sont pas ceux de la conservation. La gestion a créé du participatif par une structure socio-organisationnelle qui reconstitue ou prolonge en fait des micropouvoirs locaux autour des notables, à l'origine d'une « illusion participative » (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). Les dispositifs collectifs de gouvernance de l'accès aux ressources qualifient de nouveaux territoires pour lesquels les groupes en présence, pourtant réunis en une communauté de base, n'ont pas les mêmes possibilités pour l'accès aux ressources, leur contrôle et leur usage. Les différents acteurs s'arrangent sur la gestion des ressources en faisant semblant d'être d'accord sur les réglementations qui portent à la fois sur des espaces physiques (zonage des espaces à protéger) mais aussi sur les droits d'usage, d'accès, de production et de commercialisation (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2007).

Dans notre étude sur le nord du corridor forestier de Fianarantsoa en pays betsileo et tanala, l'engagement des acteurs dans la gestion communautaire des forêts se traduit par une cohabitation entre normes prescrites et pratiques locales dans des espaces bornés et qualifiés. Les mutations des rapports aux ressources sont imposées aux acteurs par des normes, des types de dispositifs, des territoires, autant de réglementations qui corsètent les paysans pour leurs activités agricoles, sylvicoles et de chasse-pêche-cueillette. Les normes sont formulées dans un langage « expert » qui

8. Pour Jean-Pierre Chauveau, le modèle participatif de développement rural est une « configuration à la fois intellectuelle, culturelle et sociale à peu près constante, typique du dispositif institutionnel de développement depuis la fin de la première guerre mondiale » (Chauveau, 1992a). Il nous invite d'ailleurs « à ne jamais séparer l'anthropologie du développement de l'anthropologie des développeurs ».

précise le zonage, le calendrier, les règles techniques et les acteurs locaux doivent apprendre à fonctionner dans ce moule. Le contrat, rédigé en malgache dans la mesure où le français est étranger aux contractants, reste peu accessible, d'autant plus que les lettrés sont rares. Les termes du langage environnementaliste sont de trois types : termes de politique environnementale, termes de participation, termes de réglementation. Le transfert de notions étrangères dans le langage local est net dans la mesure où les termes malgaches retenus sont « convenus » pour être officiellement ceux qui désignent les concepts qu'on veut formaliser[9]. En fait, ces mots ont une autre signification. Par exemple, dans l'expression « Ressources naturelles renouvelables », ressources est traduit par *harena,* mot malgache dont le sens premier est richesse. *Fikajiana* est le mot choisi pour « conservation » ; or, *fikajiana* signifie « le fait de prendre soin » et non de conserver. De même, la traduction malgache de l'expression « transfert de gestion » par *famindram-pitantana* porte à confusion car il est interprété par les membres de la COBA comme un renouveau de leurs droits perdus sur les ressources forestières. Le terme *mitantana* est attribué à quelqu'un qui a les pouvoirs sur quelque chose ou sur des personnes. Ce décalage entre le message du gestionnaire et le sens des termes retenus pose la question de la traduction en malgache d'énoncés français qui relèvent d'un domaine particulier. Afin de faciliter l'apprentissage de savoirs du Nord, il faudrait créer un vocabulaire de l'environnement et de sa politique, ce qui reflèterait la volonté de communiquer, de comprendre et de se faire comprendre, mais suffirait-il à résoudre tout malentendu ? On peut symétriquement se demander si l'imprécision de la traduction et le flou construit à l'occasion du passage du langage expert à celui des « développés » ne sont pas une démarche consciente de la part des opérateurs du dispositif pour ménager aux différentes parties la possibilité de construire des compromis autour d'un « malentendu productif ».

En fait, loin d'être captifs des dispositifs réglementaires et loin de se laisser enfermer dans un système de contraintes, certains paysans que nous qualifions d'éco-opportunistes opèrent soit individuellement soit le plus souvent dans le cadre de leur groupe une relecture des réglementations, afin de les ajuster pour les transformer en opportunité technique, économique et/ou foncière (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2007).

La mise en carte du transfert de gestion est une autre illustration d'un malentendu (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2008). La carte enregistre le plan d'aménagement (zonage des différentes unités) qui reconfigure et réévalue l'usage des ressources. Elle produit par là même un savoir

9. Nous renvoyons ici à tout un champ de littérature : celui de l'APAD, et on sait combien Jean-Pierre a amplement contribué à la réflexion apadienne (Long, 1994 ; Lavigne Delville, 1996 ; Bierschenk et Le Meur, 1997), et à un courant fort de la sociologie du développement (Long et Villareal, 1993 ; Le Meur, 2008). Ces auteurs se sont interrogés sur les processus de traduction entre les modes « expert » et « local » de connaissance et sur le rôle des « courtiers » ou « passeurs » locaux dans ces processus.

territorial de gestion qui s'inscrit dans une organisation sociale. Cette requalification des savoirs, des pouvoirs et des territoires repose sur des critères de nature différente : critère de l'« objectivité » scientifique naturaliste pour la conservation, critère de l'appropriation lignagère d'un espace de ressources pour l'entité sociale. Il en résulte un territoire illisible, voire inintelligible dont les parties prenantes s'arrangent. En effet, la recomposition territoriale ne crée pas qu'un espace de contraintes. Elle offre aussi à certains groupes des possibilités de recomposer leurs territoires. Les groupes gagnants sont ceux auxquels l'engagement dans le transfert de gestion accorde une plus grande autonomie de la gestion de leur territoire. Par contre, le transfert déstabilise ceux qui contrôlaient le territoire et qui se trouvent désormais concurrencés par des groupes extérieurs ou qui doivent faire face en leur sein même à des stratégies constatées d'appropriation foncière.

Il y a un accord sur le malentendu avec lequel composent, dans différents registres, des paysans. Il n'en reste pas moins que le transfert de gestion provoque une incompréhension par rapport à son objectif affiché qui est d'améliorer le niveau de vie des villageois à travers une gestion améliorée et durable des forêts et des zones qui les entourent.

Un second exemple : l'opération de certification des droits fonciers dans le domaine rural

Prenons des exemples dans le champ foncier où la recherche d'une sécurisation foncière mobilise les politiques actuelles (Teyssier et *al.*, 2007).

Le Programme national foncier est un processus de réforme de la législation foncière rurale engagé par le gouvernement malgache depuis 2002 avec le soutien d'institutions de développement et d'organismes de coopération internationale. L'objectif principal est de mettre en place une sécurisation foncière, dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits écrits. Il s'agit d'une gestion foncière communale s'appuyant sur la délivrance par les maires de certificats fonciers attestant des droits faisant consensus (http://www.foncier.gov.mg/). Cette nouvelle politique a pour objectif une gestion foncière favorable à l'investissement privé, à la production agricole, à la protection des ressources naturelles, au développement des collectivités décentralisées par la mise à disposition d'outils de gestion territoriale et fiscale.

Une ambiguïté générale vient d'une certaine perception de la réalité et du sens des mots qui n'est pas partagé. Ainsi il semble acquis que les agriculteurs vont produire plus quand ils auront leur certificat foncier, vu comme un titre individuel. En fait, une étude dans une société fortement structurée par l'organisation lignagère (Menabé, ouest malgache) montre que le sentiment de sécurité est déjà très présent dans le système tradi-

tionnel, au moins pour les terroirs rizicoles (même en l'absence d'un véritable titre) aménagés depuis longtemps (Fauroux et *al.*, 2008). L'insécurité foncière tient plutôt à la longue coexistence d'un système foncier villageois et d'un système moderne considéré comme déconnecté des réalités locales.

La propriété individuelle désormais officialisée par le certificat foncier risque de supplanter la propriété lignagère, en mettant sur le marché les anciennes parcelles lignagères. C'est ainsi que, vu l'augmentation du prix de la terre, la plupart des détenteurs « sécurisés » de certificats fonciers seront tentés de vendre leur parcelle et se retrouveront métayers ou iront grossir les rangs des chômeurs en ville. Au modèle envisagé d'agents devenus sûrs de leurs droits qui vont investir dans leur exploitation se substitue celui de détenteurs, devenus sûrs de l'aspect individuel (non lignager) de leurs droits, qui vont vendre sans avoir à demander l'avis des autres membres de leur lignage. La sécurisation peut aussi contribuer à activer des conflits du fait de l'explicitation des non-dits, des malentendus sur lesquels reposent parfois les arrangements fonciers, en particulier au niveau intra-familial. C'est le risque de « dire les malentendus » ou d'expliciter les non-dits à travers les interventions visant à sécuriser les droits fonciers. Le décalage entre le besoin de sécurité foncière des paysans et la capacité de l'État central à délivrer des titres de propriété présentés comme un frein important au développement est à l'origine de l'outil PNF. En fait, le besoin de sécurité foncière est très inégalement ressenti alors qu'un système uniforme est mis en place sans tenir compte des particularités locales dans des sociétés animées par la compétition des individus et des groupes sociaux.

Et Jean-Pierre a bien raison de souligner fermement que :

> « Dans le cadre de politiques de développement décentralisées, dans le domaine de la gestion des ressources foncières comme tant d'autres, il sera tôt ou tard nécessaire de repenser le mode de désignation des autorités villageoises et le poids des "anciens" dans ce "processus" » (Chauveau, 2005).

Un autre malentendu concerne les deux catégories d'« immatriculation » et de « certification ». Il traduit des stratégies génératrices de confusion et d'incertitude qui perturbent la sécurisation. La délimitation d'une parcelle de certification, acte visant une reconnaissance officielle, n'est pas claire pour les différents acteurs. Depuis le régime foncier de l'immatriculation mis en place par l'administration coloniale, il y a plus d'un siècle, ce sont les bornes qui fixent la représentation du foncier légal : la borne est la délimitation physique, reconnue par la loi, d'une parcelle titrée. Or, le nouveau concept de certification repose sur des marqueurs spatiaux simples (arbres, diguettes, éléments naturels divers...). Et toute délimitation physique consensuelle autre que la borne vaut délimitation officielle, reconnue elle aussi par la loi, d'une parcelle certifiée. Les

séances de sensibilisation du PNF expliquent avec force détails qu'il ne faut pas, dans le cadre d'une demande de certification de parcelles, mettre en place des bornes semblables à celles qui sont exigées par l'immatriculation des terres. En effet, ce dispositif interfère avec le processus de titrisation, ce qui prête à confusion car ériger une borne est une disposition législative propre à l'immatriculation. Dans la perception paysanne, les bornes restent la seule délimitation légale et reconnue par tous ; leur présence est une assurance de légitimité officielle.

Les paysans considèrent que, immatriculation (titrisation) et certification étant deux procédures légales, il importe peu que la délimitation soit une borne ou pas. Dans la compréhension paysanne, borner signifie délimiter avec des pierres. Pour le PNF par contre, il ne faut pas borner, car borner relève de la prérogative législative de l'immatriculation : il s'agit d'une implantation de pierres rectangulaires frappées de l'inscription IF propre à l'immatriculation. Ainsi pour les paysans, borner c'est délimiter alors que pour le PNF, borner signifie titrer. Mais les deux parties s'accordent sur ce malentendu à défaut de se comprendre sur la signification réelle des termes.

Les processus de construction du malentendu dans les politiques malgaches de développement mettent en évidence trois phénomènes complémentaires. Ce sont la désignation des autorités légitimes dans l'organisation des opérations « participatives » (commissions villageoises, « guichets fonciers » municipaux) ; la « mise en mots » des objets de l'intervention à travers la traduction d'un « langage-expert » et l'intervention de médiateurs ou de passeurs locaux ; la production des espaces de l'intervention, à travers leur délimitation, par la cartographie ou l'identification de marqueurs spatiaux.

Conclusion

Cette mise en scène de malentendus dans le champ du développement vise à en explorer les mécanismes et les enjeux, et à analyser l'usage qui en est fait. Madagascar présente un cas exemplaire d'explosion de malentendus, vérifiant et confirmant les analyses de Jean-Pierre Chauveau. Le concept de malentendu se révèle tout à fait puissant pour améliorer la compréhension sociale et économique des pays soumis à des politiques de développement. Autrement dit, le potentiel heuristique du concept apparaît de plus en plus évident. On arrive à rassembler les éléments contradictoires d'une « culture du développement » (Chauveau, 1994), c'est-à-dire le mélange complexe et évolutif de tout ce qui constitue l'ensemble de comportements, ce à quoi se ramène la notion même de développement. Et si le malentendu était, plus qu'un frein, une ressource essentielle du développement ?

La conclusion que Jean-Pierre Chauveau a tirée de l'étude des agricultures africaines confrontées à des politiques gouvernementales est toujours de mise : « On ne peut à la fois considérer les processus comme une simple "boîte noire" (ou simplement ignorer les changements en cours) et prétendre en commander l'orientation future » (Chauveau, 1995).

Bibliographie

BALANDIER, G. 1957, « Les conditions sociologiques du développement », *Politique étrangère*, 3 : 301-310.

BIERSCHENK, T. & P.-Y. LE MEUR (éd.) 1997, *Les courtiers locaux du développement*, cahier thématique *Bulletin de l'APAD* 12.

BLANC-PAMARD C. & E. FAUROUX 2004, « L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches », *Autrepart*, 31 : 3-19.

BLANC-PAMARD, C. & H. RAKOTO RAMIARANTSOA 2007, « Normes environnementales, transferts de gestion et recompositions territoriales en pays Betsileo (Madagascar). La gestion contractualisée des forêts », *Natures Sciences Sociétés* 15 : 253-268.

– 2008, « La gestion contractualisée des forêts en pays betsileo et tanala (Madagascar). Les effets biaisés d'un modèle universel », *Cybergeo*, http://www.cybergeo.eu/index19323.html

CHAUVEAU, J.-P., 1979, « Occupation spatiale et histoire économique et sociale du Baoulé », in : *Maîtrise de l'espace agraire et Développement en Afrique Tropicale*, CNRST-ORSTOM, Paris, éd. de l'ORSTOM : 45-51.

– 1985, « Mise en valeur coloniale et développement. Perspective historique sur deux exemples ouest-africains, in : P. Boiral, J.-F. Lanteri, J.-P. Olivier De Sardan (éd.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire : Sciences Sociales et développement rural*, Paris, Karthala-CIFACE : 143-166.

– 1992a, « Le "modèle participatif" de développement rural est-il "alternatif" ? Éléments pour une anthropologie de la culture des "développeurs" ». *Bulletin de l'APAD* 3 : 20-30.

– 1992b, « Pour une sociologie historique du développement », in : Baré, J.-F. & Ph. Couty (éd.), *Institutions et pratiques de développement : itinéraires*, Paris, ORSTOM, 1992 : 13-24 (multigr.).

– 1992c, « Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'ouest », *Bulletin de l'APAD* 4 : 23-32.

– 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in : J.-P. Jacob & Ph. Lavigne Delville (éd.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED : 25-60.

– 1995, « Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière », in: Blanc-Pamard, Ch. & L. Cambrézy (éd.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, Coll. Colloques et séminaires: 107-130.
– 1997, « Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique". Histoire, usages et remise en question d'un concept pluridisciplinaire », in: Ch. Blanc-Pamard & J. Boutrais (dir.), *Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Paris, ORSTOM: 179-217.
– 2005, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre-Terre* 11: 247-264.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1): 68-80.

COPANS, J. & F. POUILLON 1977, « Les stages de terrain en milieu rural français pour la Formation à la Recherche en Afrique Noire (FRAN) », *Études rurales*, 66:47-58

FAUROUX, E., RAKOTOMALALA, L., SAMISOA, RANARIVELO J. & C. MELLY 2008, *Analyse des appréhensions et des besoins spécifiques en sécurisation foncière des populations du Menabé (Ouest malgache)*, Rapport Saha Menabé Intercoopération suisse (multigr.).

LAVIGNE DELVILLE, Ph. (dir.) 1996, *Le développement négocié: courtiers, savoirs, technologies*, Cahier thématique *Bulletin de l'APAD* 11.

LE MEUR, P.-Y. 2008, « Le développement comme constructivisme. Point de vue anthropologique », *Sociétés politiques comparées* 8, www.fasopo.org/reasopo/n8/societespolitiquescomparees8_article.pdf

LONG, N. & M. VILLAREAL, 1993, « Exploring development interfaces: from the transfer of knowledge to the transformation on meaning », in: Schurman, F.J. (éd.), *Beyond the Impasse: New Directions in Development Theory*, London Zed Books press: 140-168.

LONG, N. 1994, « Du paradigme perdu au paradigme... retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs », *Bulletin de l'APAD* 7, cahier thématique *Les sciences sociales et l'expertise en développement*: 11-34.

ORSTOM 1976, *Communautés rurales et paysanneries tropicales*, Travaux et Documents de l'ORSTOM, 53, Paris.

RAPPORT DE STAGE, Morvan, 1971, FRAN, 83 p. multigr. et annexes.

SAUTTER, G. 1978, « Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé », *L'Espace géographique* VII: 233-243.

SCHLIPPÉ, P. DE 1986 (1ère éd. 1957), *Écocultures d'Afrique (Shifting cultivation in Africa)*, traduit de l'anglais et adapté par F. Onclincx, M. Favart et H. Dupriez), Paris: Éditions Terres et Vie/L'Harmattan.

TEYSSIER, A., RANAIVOARISON, R. & Z. RAVELOMANANTSOA 2007, *L'information géographique, clé de voûte de la réforme foncière malagasy*, GéoCongrès Québec, Canada, 2-5 octobre 2007.

7

Du nouveau dans la « participation » ?

Populisme bureaucratique, participation cachée et impératif délibératif

Philippe LAVIGNE DELVILLE[1]

> « L'approche participative peut donc rompre avec la figure du populisme bureaucratique, à la double condition que, du point de vue de la théorie, le "populisme méthodologique" soit clairement distingué du "populisme idéologique" et que, du point de vue de l'action, l'intervention de développement soit dissociée de la croyance positiviste en l'ingénierie sociale » (Chauveau, 1994 : 54).

La question de la « participation » a été structurante dans les débats sur le développement des années 1980-90 : les discours mettant en avant les capacités propres des paysans et valorisant des démarches « participatives » sont devenus progressivement hégémoniques ; l'ensemble des institutions du développement a semblé converti au principe des « paysans d'abord » (Chambers 1983 ; Chambers et *al.*, 1989), tous les projets de développement ont été rebaptisés « participatifs » et ont modifié leur démarche, de façon plus ou moins sensible. On a assisté à une multiplication de méthodologies plus ou moins sophistiquées et systématiques pour promouvoir une telle « participation ».

Quinze à vingt ans après, la « bulle participationniste » est retombée. Le principe est acquis dans les discours, même si les pratiques n'ont pas toujours beaucoup changé dans les projets. Il s'est diffusé à de nouveaux espaces, en particulier le débat sur les politiques : depuis les Stratégies de réduction de la pauvreté, tout processus d'élaboration ou de revue de politique publique se doit d'être « participatif », avec de nombreuses questions sur le contenu, les modalités et les impacts de cette « participation », qui demeure souvent largement instrumentale.

---

1. Anthropologue, directeur de recherche à l'IRD ; philippe.lavignedelville@ird.fr.

Cependant, loin du fusionnel des années 1980 (des communautés paysannes unies au service desquelles devaient se mettre les techniciens), une partie du discours contemporain du développement sur la participation met en avant l'importance de la délibération, de la confrontation de points de vue, de la co-production des diagnostics et des décisions. De façon plus ou moins construite et raisonnée, un certain nombre d'expériences tentent de partir de la reconnaissance de la diversité des acteurs et de leurs logiques et recherchent, avec plus ou moins de succès, des procédures aptes à organiser leur confrontation de façon productive.

En remettant les discours participatifs dans leur histoire, en montrant les liens entre participation et bureaucratie, en insistant sur « l'économie politique locale de l'exclusion » au sein de laquelle se déroulent les démarches participatives, les écrits de Jean-Pierre Chauveau des années 1990 constituent une déconstruction en règle des conceptions naïves de la participation. Après avoir rappelé ces apports et illustré leur pertinence dans le cas des diagnostics participatifs, je voudrais dans ce chapitre poursuivre la réflexion et proposer un questionnement sur ces nouveaux dispositifs participatifs ou délibératifs, en les replaçant dans les débats contemporains sur le renouveau de la participation, entre instrumentalisation néo-libérale et émergence de nouveaux rapports entre État, citoyens et experts/techniciens.

Institutions du développement, populisme bureaucratique et participation

Développement et participation dans l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau

La question des institutions du développement, de leur culture institutionnelle et des effets de leurs pratiques n'est pas l'axe central des travaux de Jean-Pierre Chauveau. Ce sujet l'a pourtant mobilisé dès la première moitié des années 1980, avec différentes publications sur l'histoire des interventions de développement en Côte d'Ivoire et ailleurs (Chauveau, 1982; 1983a; 1983b; 1985). Dès 1982, il participe à un dossier de sociologues et d'économistes de l'Orstom intitulé « histoires de développer » (Aubertin et *al.*, 1982 a et b), où on trouve sans doute la première formulation empirique du « développement », reprise ensuite largement par l'anthropologie du développement: « il y a développement là où il y a des développeurs » (Aubertin et *al.*, 1982a: 302). Jean-Pierre a applique alors à cet objet qu'est le « développement » le même souci de mise en perspective historique de moyenne et longue durée qui a traversé l'ensemble de ses travaux de cette période (Chauveau, 1986; 1988; Chauveau et Dozon, 1987). Une dizaine d'années plus tard, il poursuit sa réflexion sous l'angle de la participation, d'une part, et de l'innovation en agriculture

(Chauveau, 1997 ; Chauveau et *al.*, 1999), d'autre part. Ses deux chantiers sur la participation, l'un sur le « populisme bureaucratique » (Chauveau, 1994) et l'autre (Chauveau, 1997 ; Chauveau et Lavigne Delville, 1998) sur « la participation cachée » des populations fondent une socio-anthropologie de la participation comme dispositif de gestion des rapports entre « développeurs » et « développés » sous le double angle de son histoire institutionnelle et de ses effets sociologiques.

La participation, partie intégrante du populisme bureaucratique

Jean-Pierre Chauveau commence par montrer que la « naissance » de la participation dans les années 1970-80 est largement un mythe. À partir des écrits des administrateurs coloniaux de différentes époques, Chauveau propose dans « Participation paysanne et populisme bureaucratique » (Chauveau 1994) une analyse dense et parfois ardue, mais particulièrement subtile et convaincante, de l'histoire de la participation. De fait, nombreux sont les administrateurs coloniaux ou les responsables de politiques de « mise en valeur » qui, tout au long de l'histoire coloniale, insistent sur la voie paysanne du développement et critiquent les interventions autoritaires. Dès lors, et même si la fréquence du recours au terme de « participation » est caractéristique des discours depuis les années 1970, l'opposition entre grands projets technocratiques descendants et développement participatif, sur laquelle se fondent les promoteurs actuels de la participation, est largement fictive. Au mieux, cette opposition réfère à une période particulière et courte, celle des années 1960 où l'État a voulu promouvoir un développement rapide par des grands projets d'infrastructures (phase qui répondait elle-même, outre à des changements politiques[2], aux critiques sur le développement communautaire du colonialisme tardif et sur l'animation des premières années des Indépendances). Au pire, c'est une réécriture de l'histoire, autour d'une « image repoussoir » qui permet de légitimer la prétendue nouveauté de la participation, dans les luttes d'influence au sein du système d'aide, « une néo-tradition » (29[3]).

En effet, explique Jean-Pierre, le problème de l'adhésion des populations aux projets qui les concernent (projets politiques comme projets de changement économique) se pose dès que le recours à la coercition est impossible et donc, dès les années 1920, à la fin de la phase de conquête et après l'échec de tentatives de mise en place d'une économie planifiée de type tributaire. La participation des populations, la mise en place de structures locales plus ou moins autonomes et responsabilisées sur des

2. Marginalisation politique de Mamadou Dia au Sénégal, coup d'État contre Diori au Niger, pour deux pays phares de « l'animation ».

3. Dans toute cette section, le n° entre parenthèse correspond au numéro de page du texte analysé.

secteurs d'activités, sont à la fois des conditions d'adhésion et des conditions d'efficacité.

> « Durant l'entre-deux-guerres, experts et administrateurs coloniaux formalisent une théorie cohérente de la politique agricole fondée sur la prise en compte de la spécificité du "paysan noir" et l'impossibilité de toute autre alternative que la promotion du "paysannat" ou de la "voie paysanne" pour développer l'agriculture » (32)[4].

Même si ces conceptions du développement rural ont été balayées dans les années 1940, qui ont remis en première ligne des approches directives, centrées sur les besoins de la métropole, la participation des années 1970 et 1980 est bien une réémergence, dans une histoire marquée par la coexistence structurelle de deux visions, portées par des acteurs différents, et qui sont l'une ou l'autre plus fortes selon les périodes.

Mais Jean-Pierre va au-delà du simple constat de cette tension. Il ne suffit pas d'opposer les tenants de la participation et ceux de la chicotte :

> « Ce qui est précisément troublant, c'est la capacité du modèle autoritaire à se couler dans le moule participatif et, réciproquement, la tendance très forte de l'approche participative à se faire autoritaire et centraliste – ne serait-ce qu'en enjoignant les populations à déclarer quels sont leurs vrais besoins et à se mettre à la tâche pour y pourvoir, sous conditions supplémentaire que ces besoins et les moyens de les satisfaire soient jugées compatibles avec la mission et les compétences des agences qui "provoquent" la participation ! » (53).

De fait, tous les dispositifs de développement se structurent sur une double logique :

– d'une part une logique bureaucratique : « les représentations que les développeurs se font d'eux-mêmes et de leurs pratiques sociales réfèrent, classiquement, à l'ordre légal rationnel et bureaucratique caractéristique de la culture occidentale [...] Le développement rural n'est, à ce niveau, que le transfert de la croyance en l'ingénierie sociale que la culture occidentale s'est d'abord appliquée à elle-même. [...] Les développeurs s'identifient à des agents de progrès organisant le transfert du modèle bureaucratique (et accessoirement démocratique) pensé comme universel tant au plan de sa légitimité que de son efficacité » (42) ;

– d'autre part, une logique populiste, autour des « représentations que les développeurs se font des « développés », de leurs pratiques sociales et de leur altérité vis-à-vis du milieu social et culturel occidental que les opérateurs de développement sont précisément chargés de promouvoir »

4. En soulignant à plusieurs reprises « le parallélisme historique entre la genèse et le développement du travail social dans les métropoles coloniales et ceux du populisme colonial » (33), Chauveau initie au passage un début d'analyse comparée de l'histoire des institutions d'intervention sociale.

(43), avec les deux variantes identifiées par Passeron et Grignon et reprises par Olivier de Sardan (1990), la variante populiste au sens strict, qui valorise le peuple, ses capacités, son autonomie, et la variante misérabiliste, qui met l'accent sur ses manques, la domination qu'il subit, sa dépendance.

Chauveau qualifie de « populisme bureaucratique » cette combinaison structurelle et paradoxale, inhérente aux dispositifs de développement, qui « prétend en définitive concilier les vertus de l'efficacité dépersonnalisée de la bureaucratie (entendue comme idéal-type d'organisation) et les vertus de la communauté, de la solidarité, et des particularismes qui sont censés régir les paysanneries africaines »(45). Or, la coexistence de ces deux logiques ne va évidemment pas de soi. Elle génère des contradictions permanentes. Elle suscite des débats et critiques internes permanentes, aboutissant à des mouvements de balanciers en faveur de l'une ou de l'autre.

Ainsi, les critiques, fréquentes et parfois féroces, des développeurs contre certaines pratiques se jouent au sein de ce complexe du populisme bureaucratique et contribuent à le renforcer, par un « processus de « malentendu productif » et d'ajustement sans fin entre les stratégies paysannes (révélant bien évidemment l'hétérogénéité sociale et économique du milieu paysan) et les stratégies des opérateurs de développement (révélant le caractère politique et contraignant de leur action ainsi que l'existence de pratiques très éloignées des règles formelles de l'organisation rationnelle). La lutte contre les dysfonctionnements alimente la croissance de la bureaucratie en même temps qu'elle nourrit les stratégies paysannes de « détournement » des objectifs bureaucratiques » (45-46). « Tout se passe comme si la variabilité de la combinaison entre populisme et misérabilisme, provoquée en permanence par le jeu de la fonction critique au sein de la composante bureaucratique, réactivait du même coup l'ensemble des valeurs contradictoires du développement participatif comme prototype du développement » (50), sans sortir du cadre conceptuel qui les lie comme deux dimensions à la fois contradictoires et consubstantielles.

Non seulement, Jean-Pierre identifie ainsi un nœud central des contradictions des approches participatives, mais il pose en même temps les bases d'une théorie sociologique des institutions de développement, réintroduisant les idées comme composantes à part entière :

> « Le dispositif de développement désigne ainsi non seulement les structures concrètes et organisées de conception et d'administration des interventions, mais aussi un ensemble complexe de représentations et de normes acquises structurant les manières de percevoir, de penser et d'agir des agents de développement. Un tel dispositif constitue une véritable institution sociale dans laquelle la culture "commune" du développement est redoublée par une culture organisationnelle ou professionnelle » (40).

Intuition qui ne sera vraiment reprise qu'une dizaine d'années après, dans les travaux francophones (par ex. Lavigne Delville, 2000a ; Atlani-

Duault, 2005; Le Meur, 2006; Baré, 2006; Colin et *al.*, 2009; Fresia, 2009).

Dispositifs participatifs, inégalités et « participation cachée » : un « pessimisme méthodologique »

Dans le discours développementiste, la participation est censée permettre à la fois une meilleure adéquation des projets aux réalités locales, et une meilleure prise en compte des groupes vulnérables, contribuant ainsi à réduire la pauvreté. Jean-Pierre a coordonné à la demande de la FAO un groupe de travail de l'APAD sur la participation (Chauveau, 1997; Chauveau et Lavigne Delville, 1998), qui a questionné ce postulat à partir d'une analyse des enjeux sociaux de la participation dans l'économie politique locale de « l'exclusion ». En effet, les rapports sociaux en Afrique rurale sont fondés sur des logiques clientélistes ou de patronage. La vulnérabilité de certains acteurs n'est pas tant le fruit d'une pauvreté monétaire que d'une faiblesse des liens sociaux avec des acteurs dominants, capables de mobiliser des ressources à leur profit dans une relation inégalitaire mais à double sens; de ce fait, vouloir orienter l'aide vers les groupes les plus pauvres est ambigu, tant dans ses finalités (un simple pansement à l'ajustement structurel ?) que dans ses conditions de possibilités locales, au regard des logiques sociales et des modes d'accès et d'exclusion des ressources stratégiques: des stratégies ciblées sur les pauvres peuvent, soit être bloquées et récupérées par les acteurs dominants, soit couper ces groupes de leurs réseaux de dépendance et de solidarité, et les fragiliser (1997: 5-6).

Dès lors, on peut légitimement être sceptiques sur les changements introduits par les dispositifs participatifs dans les arènes locales:

– Les projets participatifs partagent des caractères communs avec les projets non participatifs. Tout projet, participatif ou non, provoque une confrontation de systèmes de sens et de logiques, suscite des enjeux politiques locaux, et des stratégies pour se répartir les ressources nouvelles injectées par les projets, ou pour assurer ou renforcer par le biais de la participation aux projets leur position vis-à-vis de tel « enjeu » local, régulé ou disputé par les différents groupes d'acteurs (1997: 9-10).

– « Même dans les projets non participatifs [...], chaque groupe d'acteurs essaie de tirer le meilleur profit des solutions nouvelles ou d'en minimiser les conséquences défavorables. [...]. En ce sens, tout projet, qu'il soit ou non participatif, déclenche une participation cachée[5] des populations, différente de celle qui est autoritairement assignée (dans le cas des projets non participatifs) ou suscitée (dans celui des projets participatifs) par le projet. L'essentiel de cette participation reste caché aux yeux des opérateurs de développement pour deux raisons. La première est qu'il

5. Souligné par moi.

s'agit de manœuvres et de subterfuges qui, pour être efficaces, doivent rester discrets. La seconde est que les opérateurs de développement eux-mêmes rejettent ce genre d'initiative hors du domaine de la Participation, celle qui va dans le sens prévu par les projets » (1998 : 197).

– De nombreux projets engendrent « des phénomènes d'exclusion accrue parce que ceux-ci déstabilisent provisoirement les formes locales de coopération et de coordination, et augmentent l'incertitude et le risque pour les bénéficiaires » (1997 : 21). « Se soustraire à des formes de dépendance ou de clientèle implique presque toujours un coût social immédiat et des conflits de loyauté, risque quelque fois de provoquer un effet de stigmatisation et peut s'avérer contradictoire avec des stratégies d'émancipation en cours » (*ibid.* : 30).

– Même dans un projet participatif, les innovations proposées ne touchent pas forcément l'ensemble de la population-cible mais des groupes locaux qui sont en mesure de s'approprier le projet sur la base des dynamiques préexistantes. « Les innovations orientées vers les groupes vulnérables sont soumises à une série de filtres imposés par l'économie politique de la pauvreté et de l'exclusion. Ce filtrage social et politique provient des structures clientélistes au niveau national et régional » (*idem*).

Bref, le discours sur la participation, lorsqu'il prétend favoriser l'influence des acteurs dominés sur la décision des projets, tend à mêler deux débats différents, celui du rapport techniciens et paysans et celui de la « démocratie » interne aux sociétés locales, le plus souvent sans les traiter sérieusement. Une forte participation des acteurs locaux aux différentes phases des projets peut être contradictoire avec la volonté d'améliorer la situation des groupes vulnérables car elle peut renforcer les dynamiques sociales dominantes ou créer de nouvelles inégalités. Invoquer une démarche participative ne garantit en rien les effets attendus en termes de pertinence des actions et d'impact positif pour les populations vulnérables : les projets participatifs orientés sur les groupes vulnérables cumulent même les sources d'incertitudes sur leurs effets réels (*ibid.* : 6). Autant dire que la différence éventuelle introduite par les projets participatifs doit être questionnée de façon empirique et rigoureuse, tant dans leurs finalités affichées, leurs dispositifs institutionnels et leurs pratiques, que dans les représentations[6] et les stratégies, ouvertes ou cachées, qu'ils suscitent.

Se décentrer des événements participatifs suscités pour analyser les jeux, les négociations, les manœuvres auxquels se livrent les différents groupes d'acteurs, pendant, autour, à côté de ces événements suscités, est dès lors la meilleure clé d'entrée pour comprendre les enjeux que représente l'intervention pour ces différents groupes, et pour mettre en évidence

6. Cf. ce projet forestier au Niger, devenu « participatif » à l'occasion d'un renouvellement de phase, et où la contribution accrue demandée aux villageois était perçue comme un refus d'assistance (Maman Sani, 1994 ; voir le résumé dans Olivier de Sardan, 1995 : 167-169).

sans les idéaliser ni les sous-estimer les différentes stratégies et « ruses » (Laurent, 1998) des acteurs en situation de domination sociale, tant vis-à-vis des acteurs locaux dominants que vis-à-vis des intervenants externes.

Pour analyser les projets participatifs, Jean-Pierre propose une posture de *« pessimisme méthodologique »*, inspirée de la distinction introduite par Jean-Pierre Olivier de Sardan (1990, 1995) entre « populisme méthodologique » et « populisme idéologique ».

> « L'exercice du "pessimisme méthodologique" vise à expliciter les critiques et insatisfactions qu'inspire la mise en œuvre de l'approche participative, à les dédramatiser en montrant *qu'elles correspondent à des situations somme tout "sociologiquement normales"*, eu égard aux conditions locales et à l'environnement socio-économique ; à les rendre constructives en assumant pleinement les limites et les difficultés de la participation » (79, souligné par lui).

Pour autant qu'il combine une entrée par les conflits, les inégalités, l'économie politique de l'exclusion avec une analyse des négociations et des manœuvres non conflictuelles suscitées par l'intervention, un tel « pessimisme méthodologique » est « le plus sûr moyen d'éviter deux dérives opposées qui parasitent les débats sur la participation et sa mise en œuvre : la rhétorique participative et son contraire, la rhétorique du pessimisme idéologique, qui consiste à penser que tout projet participatif est voué à être récupéré par les plus forts et les plus nantis » (*idem*).

La prise en compte de la « participation cachée » et celle de la diversité des acteurs et de leurs logiques ouvrent sur la thématique de la thématique de la négociation, de « la communication dans l'affrontement » : « reconnaître l'existence de groupes aux logiques contradictoires mais néanmoins légitimes, reconnaître qu'une réalisation est avant tout le fruit de compromis socio-politiques, aboutit à faire éclater la notion vague de participation au profit de celle de négociation » entre acteurs hétérogènes (*idem*).

Des interventions de développement qui assument le fait d'être « des interventions dans des systèmes dynamiques » (Elwert et Bierschenk, 1988) doivent donc renoncer à une ingénierie sociale standardisée, et se donner les moyens d'agir le moins possible en aveugle, dans des dispositifs d'intervention qui privilégient l'appui aux processus (et pour cela intégrer la souplesse et la réactivité, favoriser l'émergence d'une demande structurée, diversifier leur offre en fonction de ces demandes) et avec une compréhension suffisante des rapports sociaux et des enjeux pour les différents groupes stratégiques, et un suivi des négociations et conflits suscités par l'intervention[7].

---

7. Les démarches de suivi de processus (Mosse, Rew et Farrington, 1998) sont un exemple de ce type de suivi.

Sans constituer véritablement une anthropologie des dispositifs d'intervention et des impacts de leur ancrage institutionnel sur les pratiques, cette approche considère ainsi le dispositif projet (les acteurs, les logiques, les règles du jeu, les pratiques) comme objet d'étude en tant que tel, et met en avant la question des procédures et des règles du jeu, qui est au cœur des débats actuels sur la participation (cf. *infra*).

Les MARP/PRA : innovations méthodologiques et reproduction du populisme bureaucratique

Prolongeant la réémergence du thème de la participation dans les années 1970, la vague des méthodes de diagnostic participatif des années 1990 – et en particulier celle des PRA/MARP[8] – offre une magnifique illustration de la pertinence du concept de populisme bureaucratique et de l'enjeu de la prise en compte de l'économie politique de l'exclusion et de la participation cachée. L'émergence de ces méthodes se veut une réponse au développement « descendant », ignorant les réalités locales. D'une logique de « diagnostic rapide externe », leurs promoteurs ont fait évoluer leur démarche vers une ambition de co-production de savoirs et d'apprentissage partagé entre paysans et techniciens, sur la base d'un dialogue ouvert facilité par le recours à des outils visuels, prétendant renverser la logique descendante du développement, mettre les « paysans d'abord » (Chambers), et les techniciens à leur service.

De nombreuses analyses montrent que ces méthodes relèvent du populisme idéologique : idéalisation du « peuple » ; vision communautaire sous-estimant les clivages, conflits et contradictions des sociétés locales, etc. Il n'y a guère chez leurs promoteurs d'analyse des logiques institutionnelles qui structurent les rapports entre populations et dispositifs de développement, aboutissant à produire et reproduire à la fois des rapports de domination et des logiques de méconnaissance (Hobart, 1993 ; Jacob, 2000). Tout en voulant contribuer à « l'empowerment » des populations, les Marpistes ont en fait une conception très ambiguë du pouvoir (Nelson et Wright, 1995 ; Lavigne Delville et Mathieu, 2000), les amenant à en sous-estimer les enjeux, tant au sein des espaces locaux qu'entre acteurs locaux et intervenants externes, à ne pas questionner les logiques institutionnelles de l'aide qui conditionnent pourtant largement les représentations de ses agents et leurs pratiques. Le changement attendu dans les

8. Je me centre ici sur la mouvance RRA/PRA/PLA (*Rapid rural appraisal*, *Participatory rural appraisal*, *Participatory learning approach*) et son équivalent francophone, la MARP (Méthode accélérée de recherche participative, rebaptisée Méthode active de recherche et de planification participative). Dans le foisonnement de démarches qui ont fleuri à cette époque, celle-ci, la plus visible et la plus diffusée, est très symptomatique des conceptions dominantes au sein du système d'aide. Cette section s'appuie sur Lavigne Delville, Mathieu et Sellamna (2000) et Lavigne Delville (2007) ; voir aussi Cooke et Kothari (2001) pour une critique voisine.

pratiques du développement repose essentiellement sur une meilleure compréhension des situations locales par les acteurs des dispositifs d'intervention, grâce à une « conversion » individuelle des techniciens découvrant le peuple. Cependant, l'accent mis sur le seul diagnostic limite singulièrement la portée pratique de la « participation » dans la conduite du projet. En outre, loin d'être un moment ouvert de discussion équilibrée entre populations et intervenants externes, les MARP sont le plus souvent des événements sociaux à la prise de parole contrôlée (Mosse, 1994), suscitant elles-aussi une participation cachée.

En fait, les MARP standard reposent sur une triple illusion (Lavigne Delville, 2007) : une illusion communautaire (les « communautés locales » sont consensuelles), une illusion communicationnelle (un dialogue direct et transparent est possible entre populations et acteurs externes, pour peu que ces derniers soient ouverts et aient les bons outils) et une illusion empiriciste (pas besoin de cadre théorique pour comprendre et interpréter, ni de procédure construite d'enquête : la parole des acteurs locaux suffit).

Tout en partant de constats incontestables sur les rapports développeurs/développés et la nécessité de dialogue entre populations et acteurs externes pour la pertinence et la qualité des projets, les démarches issues de la mouvance PRA/MARP s'inscrivent en fait totalement dans le populisme bureaucratique. Du fait de leur « théorie sociologique » sous-jacente, elles ne remplissent pas les conditions de rupture énoncées par Chauveau (citation en exergue). En tentant de répondre à une partie des critiques, le glissement des PRA vers les PLA (*Participatory Learning Approaches*) combine un discours de plus en plus ambitieux (constituer une alternative à la science standard) et en même temps une dilution des démarches pratiques, dans ce qui ressemble à une fuite en avant face aux contradictions de la démarche (Sellamna, 2000). Ceci, couplé aux résultats naturellement décevants de l'intégration forcée d'une méthodologie standardisée à des dispositifs projets inchangés, explique pour une bonne part la disparition rapide des MARP en Afrique francophone.

« Impératif délibératif » et processus négociés : pour une socio-anthropologie des dispositifs déliberatifs

Au-delà de la déconstruction

Tant l'analyse historique de la culture du développement que l'analyse sociologique des jeux d'acteurs autour des dispositifs participatifs proposées par Jean-Pierre constituent une déconstruction en règle des « participationnismes naïfs », dans lesquels des acteurs externes semblent découvrir les acteurs locaux et s'illusionnent sur la possibilité d'un dialogue transparent dans un contexte d'asymétrie structurelle des positions, des

intérêts et des pouvoirs, ou instrumentaux, ainsi que de la rhétorique que leurs promoteurs utilisent pour légitimer la prétendue nouveauté de leur approche.

Cela doit-il disqualifier toute démarche participative, et donc rendre inutile toute recherche nouvelle sur ce thème ? Le risque de la déconstruction, comme le souligne Chauveau, est de tomber dans une « rhétorique réactionnaire » (Hirschmann) et de « conclure à l'inanité, à la perversité, ou même aux dangers de l'approche participative quant aux objectifs fondamentaux du développement » (Chauveau, 1994 : 30).

Or, tant au Nord qu'au Sud, les démarches participatives sont nécessairement ambiguës, la force et la faiblesse de cette notion tenant précisément, pour Blondiaux (2008 : 10) « à son indétermination, à sa capacité à s'inscrire dans les stratégies et les registres de légitimation politique les plus disparates ».

Le fait que les démarches participatives ne puissent pas faire la « révolution » des « paysans d'abord » promise par leurs promoteurs ne veut pas dire qu'elles n'aient jamais d'effets, même partiels, sur les rapports entre acteurs et/ou la pertinence des actions dans des situations données. De bons animateurs, un minimum au fait des enjeux de pouvoir, utilisent les outils des MARP de façon stratégique, en fonction de leur compréhension des enjeux[9]. Mais surtout, comme on l'a déjà souligné, les événements participatifs peuvent être une opportunité pour des acteurs d'en bas, dans des stratégies de « participation cachée » trop rarement analysées de façon systématique.

Depuis une dizaine d'années, le paysage institutionnel du développement a assez fortement évolué. Là où les « projets » (publics ou d'ONG) mettaient en face à face des équipes censées maîtriser les techniques et contrôlant les décisions de financement, et des « villages », les dispositifs de développement sont de plus en plus des dispositifs institutionnels complexes, associant communes, organisations locales et pouvoirs publics, où les décisions sur les réalisations locales se font dans des instances partagées voire sont transférées à des instances locales. La concentration du pouvoir entre les mains des équipes projets est théoriquement plus faible, obligeant ces dernières à davantage négocier avec les acteurs locaux.

Enfin, tous les promoteurs de la participation ne partagent pas ces mêmes postulats[10]. Sans avoir nécessairement formalisé leur approche, de nombreux praticiens expérimentés, consultants nationaux ou internationaux, ont une analyse assez réaliste des rapports entre acteurs, prennent acte de la diversité des positions et des logiques d'acteurs, et tentent de construire et négocier des dispositifs institutionnels et des procédures visant à réduire les effets des asymétries de pouvoir, tant au sein des espaces locaux qu'entre acteurs locaux et populations. Alors que la majo-

9. Cf. Floquet et Mongbo (2000) pour un exemple.

10. Cf. Castellanet et Jordan (2002), pour un exemple de recherche formation développement, négocié entre une organisation paysanne et une équipe de recherche au Brésil.

rité des nouveaux dispositifs d'intervention sont conçus dans une logique fonctionnaliste, sans remise en cause des logiques globales de l'aide, et sont mis en œuvre de façon routinière et bureaucratique, certains acteurs tentent de promouvoir des dispositifs fruits de stratégies explicites prenant en compte les asymétries et les rapports de force, dans des contextes qui demeurent bien sûr marqués par les enjeux politiques de la participation, les rapports de pouvoir entre pouvoirs locaux et populations, et les rapports de domination inhérents au système d'aide.

Pour ces trois raisons, il semble utile de rouvrir le dossier de la participation et d'analyser s'il s'agit seulement « de vin nouveau dans de vieilles outres »ou bien si ces dispositifs – dans certains cas au moins – permettent une certaine ouverture, un certain déplacement des équilibres, en faveur de qui, et à quelles conditions. Il semble en particulier utile de s'intéresser explicitement aux cas conçus et mis en œuvre par des « artisans de la participation » ayant une réflexion structurée et cherchant à prendre en compte les asymétries de relations : la recherche en sciences sociale[11] a finalement plus critiqué les applications naïves de la participation qu'analysé de façon fine si des processus conduits (à peu près) intelligemment avaient ou non des effets, et dans quelle mesure. En décrivant et analysant de façon plus fine et systématique la diversité des dispositifs et des stratégies, en analysant plus finement les jeux d'acteurs et leur participation tant « directe » que « cachée » dans leur définition et leur mise en œuvre, de telles recherches portant sur des processus réfléchis renouvelleraient les analyses sur la participation, tout en contribuant à identifier si elles remplissent, au moins partiellement, les conditions de ruptures avec le populisme bureaucratique, telles que Chauveau les a explicitées (citation en exergue).

Trois exemples de dispositifs négociés

On peut, sans souci d'exhaustivité, identifier trois thèmes qui sont aujourd'hui, de façon plus ou moins explicite, intégrés par un certain nombre de projets et d'opérateurs, et où la question des rapports entre acteurs et des conditions d'un rééquilibrage des pouvoirs est explicitement ou implicitement posée.

Les fonds de développement : des dispositifs institutionnels de partage du pouvoir de décision ?

Une des critiques justifiées sur les projets de développement, participatifs ou non, est que les équipes projets conjuguent savoir technique,

11. Y compris l'ouvrage que j'ai co-dirigé sur les enquêtes participatives.

contrôle des ressources financières. Dès lors, la relation avec les populations est structurellement déséquilibrée, et le pouvoir de décision reste entre les mains de l'équipe projet, qui est à la fois juge et partie, et ne retient des demandes locales que celles qu'elle veut bien prendre en compte. L'offre, réelle ou supposée, des projets conditionne la « demande » locale, reproduisant les thèmes d'actions classiques malgré les diagnostics participatifs. Les projets de développement local, et aujourd'hui d'appui à la décentralisation, tentent de rééquilibrer la relation et de travailler plus clairement en appui aux demandes locales. Pour cela, ils séparent les deux fonctions d'appui technique aux initiatives locales et de décision sur le financement, à travers des mécanismes de « fonds de développement » (Lavigne Delville et Gauthier, 2001). Suite à un travail d'animation préalable plus ou moins élaboré, des groupes d'acteurs locaux formulent une demande, au sein d'une thématique d'intervention plus ou moins large définie par le projet (Barrau, 2008). L'équipe technique apporte un appui au groupe porteur en termes d'identification et de préparation du micro-projet, y compris en termes d'organisation, de budget, de plan de financement. Le dossier est présenté (par les porteurs de projets ou les animateurs selon les cas) devant une instance de décision, en général conçue à une échelle décentralisée, et impliquant des acteurs locaux : élus, responsables d'organisations locales, représentants de l'État, etc. L'équipe apporte ensuite un appui à la maîtrise d'ouvrage des réalisations par le groupe porteur. Dès lors que les critères de pertinence des projets ont été définis et négociés, ces instances de décision sur les micro-projets peuvent être l'occasion d'un débat sur la qualité de ces micro-projets et leur degré de préparation. Mais surtout, pour autant que le pouvoir de décision soit réel, ces instances peuvent être un lieu où organiser la tension entre le technique et le politique dans les décisions de financement, et d'apprentissage des conditions de qualité des micro-réalisations.

Tant au niveau des groupements que des instances de décisions, la maîtrise des coûts et des budgets, le contrôle des financements (fût-ce à l'échelle de micro-réalisations) peuvent être un puissant outil d'apprentissage. Dans les années 1990, le Fonds d'investissement local de Sikasso avait innové en exigeant des bureaux d'études une restitution publique, au village et en bambara, de leurs propositions ; en élaborant avec les comités villageois le budget des micro-barrages en préparation, en bambara, en FCFA et en doromé, ainsi que le plan de financement ; en organisant la restitution des propositions financières des bureaux d'études consultés et leur mise en débat. L'instance de décision, exclusivement composée de représentants villageois à l'échelle de la petite région, avait à décider de l'affectation d'une enveloppe entre plusieurs idées de projets différents, et le suivi des chantiers leur avait permis en quelques années de développer leur expertise, tant des critères de réussite des micro-projets que de la qualité du travail des prestataires techniques. Dans le contexte de la décentralisation, de tels dispositifs à l'échelle communale, associant élus et représentants associatifs, peuvent en théorie contribuer à une plus grande cohérence des investissements sur le territoire communal,

De même que les budgets participatifs, même s'ils portent sur des sommes limitées, peuvent être des outils de mobilisation sociale (Gret et Sintomer, 2002), comme des simulacres portant sur des enjeux dérisoires, les fonds de développement peuvent être des bureaucraties gérant des contrats (d'animation, d'étude, de financement) et déresponsabilisant les acteurs locaux, comme ils peuvent être des outils d'apprentissage et de responsabilisation. Selon qu'il y a des enjeux dans la décision (un budget à gérer et affecter), que les procédures sont construites ou non pour favoriser le débat et la prise de responsabilité, selon la façon dont les règles de décision, de gestion des fonds, de contrôle qualité sont définies et mises en œuvre, les fonds de développement peuvent décentraliser la pratique de la corruption et de l'irresponsabilité, ou donner des outils pour des décisions débattues et partagées. Une analyse comparative de dispositifs de fonds de développement et de leurs impacts pourrait mettre en évidence si, et à quelles conditions, ils peuvent permettre des apprentissages et de progressifs rééquilibrages des relations entre dispositifs d'intervention, dispositif politico-institutionnel et populations.

Délibérations locales et participation : une ouverture de l'espace public local ?

La participation dans les projets de développement vise à permettre une meilleure pertinence des projets de développement et, pour certains, à favoriser un débat public sur l'analyse de la situation et des problèmes à traiter, avec des effets attendus en termes de démocratisation et d'ouverture d'un espace public local (débat élargi sur les choix, intégration de points de vue des groupes défavorisés, etc.).

Au-delà de sa dimension fonctionnelle (faciliter le déroulement des projets de développement), la participation a pour une partie de ses promoteurs une dimension politique, visant à faire évoluer les rapports sociaux locaux vers plus de démocratie et d'inclusion à l'échelle locale. Implicitement, ces démarches s'inspirent d'un idéal communicationnel (cf. Habermas) selon lequel le débat ouvert permet des choix démocratiques et pertinents, mais font souvent l'impasse sur les rapports sociaux, sur l'enjeu stratégique du contrôle de l'information, sur les cadres sociaux de la négociation et sur la façon dont les rapports sociaux conditionnent la possibilité de prise de parole et les modalités du débat public. De fait, les conditions de la délibération habermassienne sont loin d'être réunies dans les sociétés inégalitaires et clientélistes, marquées par un État arbitraire et autoritaire. À l'échelle villageoise, les assemblées de village sont un lieu de débat public, fortement structuré autour du conseil des anciens, d'une citoyenneté locale réservée en pratique aux chefs de ménage des familles autochtones, et d'une organisation formelle de la prise de parole. Dans

certaines villes, « la cité s'érige en tant qu'espace public dans des places dédiées à des pratiques d'assemblée » (Holder, 2004 : 1). Dans les deux cas, l'accès à l'espace public se fonde sur la distinction « entre citoyens et sujets, c'est-à-dire entre ceux qui participent personnellement de l'espace politique en tant qu'acteurs et ceux qui, tout en étant intégrés à celui-ci, ne le déterminent pas » (*idem*), le principe de palabre visant à maintenir les équilibres sociaux.

L'objectif d'inclusion sociale des démarches participatives (les jeunes, les femmes, les pasteurs, etc.) et l'idéal d'un débat entre citoyens égaux se confrontent naturellement à ces conceptions de la citoyenneté locale et du débat public. Pour autant, les évolutions sociales et politiques peuvent légitimer des ouvertures relatives. Ainsi, là où des dynamiques associatives autonomes sont en place, comme dans la zone d'émigration internationale du fleuve Sénégal (Lavigne Delville, 2000b), l'accent mis par les nouveaux responsables associatifs sur les associations comme fusion des classes d'âge et sur la démocratie justifie un élargissement de l'espace public aux « jeunes » des lignages dominants et parfois (en fonction du statut social de ces leaders) aux castés, voire (de façon plus limitée) à certains descendants de captifs. Différents modes locaux de gouvernance coexistent et se confrontent dans l'espace local, même si le modèle de la chefferie reste largement dominant (Olivier de Sardan, 2009).

Dans le cadre des appuis à la décentralisation, de nombreuses initiatives tentent de promouvoir des projets territoriaux, à l'échelle des communes, élaborés en concertation entre acteurs locaux (population et/ou autorités locales, et/ou responsables associatifs locaux) et élus. Diagnostics territoriaux, élaboration participative de plans de développement communaux, fleurissent, avec des approches très variées. S'ils aboutissent souvent à une liste à la Prévert de « demandes » mal identifiées (cf. Barrau et Lavigne Delville, 2008), ces processus peuvent aussi potentiellement permettre une vision plus globale du territoire communal (contrebalançant partiellement le tropisme du chef lieu), et un débat politique sur l'équilibre entre demandes locales et cohérence territoriale des choix d'investissements. Les cadres de concertation mis en œuvre cherchent à élargir le débat au-delà des seuls élus, dans l'objectif louable d'assurer une prise en compte de l'ensemble du territoire communal, mais avec le risque de faire entrer dans le jeu des notables ayant perdu les élections, et de fragiliser la légitimité émergente de la commune (Ciavolella, 2007). Ces cadres de concertation et plus largement les modes communaux de gouvernance qui se construisent en hybridation entre les modes chefferiaux, modes coloniaux et modes associatifs de gouvernance (Olivier de Sardan, 2009), sont ainsi un lieu intéressant d'analyse des dynamiques sociales et politiques locales, sous l'angle de l'émergence ou non d'un espace public communal et de l'effet des procédures d'élaboration et de négociation sur cet espace public. Autant une MARP ponctuelle n'a logiquement aucun impact, autant on ne peut pas totalement présager de l'impact sur le moyen terme de dispositifs institutionnalisés de débat ou de concertation, et de la façon

dont les acteurs locaux (nouveaux notables, courtiers locaux, jeunes cherchant une place politique, etc.) s'en saisissent.

La participation au débat sur les politiques publiques : seulement une instrumentalisation ?

Un troisième champ de recherche émerge, celui de la participation aux politiques publiques. La question des politiques publiques de développement ré-émerge en Afrique subsaharienne à la faveur de la remise en question de l'ajustement structurel et du débat sur les politiques de lutte contre la pauvreté. Les DSRP (documents stratégiques de réduction de la pauvreté) promus par les institutions internationales au milieu des années 1990 sont censés avoir été élaborés dans une approche « participative ». Les analyses de ces processus d'élaboration montrent ce qu'a été, en pratique, l'ambition d'une co-élaboration État/société civile : pilotage par une cellule du ministère des Finances, exclusion des parlementaires sous prétexte de participation de la « société civile », biais plus ou moins massifs dans la sélection des organisations consultées, absence d'accès préalable aux dossiers permettant aux organisations d'élaborer leur position, etc. De fait, les DSRP de première génération ont largement repris les postulats libéraux, avec quelques ajustements (Campbell et Losch, 2002) ; leur mode « participatif » d'élaboration est très discutable (Cissoko et Toure, 2005). Ces expériences ont cependant légitimé le principe de consultation ou co-élaboration sur les politiques publiques, et permis un apprentissage de la part de certaines organisations, quant aux conditions de processus ouverts. Dans certains pays, le second DSRP semble avoir été plus débattu, l'État comme la société civile ayant tiré certaines leçons du premier exercice. Dans quelle mesure ? Avec quels effets ?

Du fait du fort pluralisme juridique et de la diversité des intérêts en jeu, le champ du foncier a été un des lieux privilégiés d'élaboration participative/concertée/négociée[12] des politiques ou législations. L'analyse détaillée du processus d'élaboration de la politique de sécurisation foncière au Burkina Faso (Thieba, 2010) explique très clairement comment l'équipe chargée du processus a construit une démarche élaborée, croisant concertations avec les principaux groupes stratégiques (les organisations paysannes, les entrepreneurs ruraux, les élus, l'administration) et concertations régionales, et finalisée lors d'un atelier national. Le premier texte d'orientation a été significativement modifié et amélioré au fur et à mesure des débats, montrant un réel impact des concertations. Pour autant, l'équipe a sous-estimé la diversité interne aux organisations paysannes, aboutissant à une

12. Bien que la distinction entre ces termes soit importante, je ne rentre pas ici dans les différences.

marginalisation des organisations pastorales. Elle n'a pas eu la maîtrise de l'organisation des concertations, qui est restée du ressort des services techniques, avec des impacts négatifs : convocations tardives, débat sans dossier préalable, etc. Mais surtout, certains points cruciaux (dont l'équilibre politique entre soutien à l'agriculture familiale et agro-business) n'ont pas été traités, et l'élaboration de la loi censée traduire en orientation la déclaration de politique n'a pas été « participative », laissant la main libre à l'État.

Dans plusieurs pays, la société civile a engagé de son propre fait des processus participatifs d'élaboration de propositions. Ainsi, au Sénégal, suite au blocage politique du dossier foncier, le CNCR (Conseil national de coordination des ruraux) a mis en œuvre avec l'appui de chercheurs spécialistes du foncier un processus construit de concertation au sein du monde rural, aboutissant à des propositions structurées et argumentées, qu'il n'a cependant pas réussi à faire passer au niveau politique (CNCR, 2004).

De tels processus permettent-ils effectivement une meilleure prise en compte des intérêts de certains des acteurs concernés, à quelles conditions, dans quelles limites ? Quelles stratégies des acteurs publics ou des initiateurs pour contrôler le processus et ses résultats ? Quelles stratégies des acteurs de la société civile pour contourner ces stratégies ?

Dispositifs participatifs et « impératif délibératif »

En travaillant sur les modalités institutionnelles de l'intervention, sur la structuration des lieux de décision, sur les modes de communication et de mise en débat, ces expériences souhaitent améliorer la pertinence des décisions, des projets et des politiques, tout en contribuant – le temps des démarches ou plus durablement – à un rééquilibrage au moins partiel des rapports entre acteurs. Elles ne prétendent pas révolutionner les rapports entre acteurs locaux et dispositifs d'interventions, et/ou entre populations et pouvoirs locaux (en particulier dans le cadre de la décentralisation) ou nationaux (dans la négociation des politiques publiques), mais utiliser les procédures, les règles, les dispositifs pour produire des déplacements partiels et ouvrir des espaces de débat au profit de certains acteurs.

Une diversité de logiques, entre instrumentalisation néo-libérale et projet de démocratie participative

De ce point de vue, et malgré leur faible théorisation[13], ces expériences se rattachent au renouveau international de la question de la participation.

13. La faiblesse de l'élaboration conceptuelle et théorique sur la participation dans le système d'aide peut être considérée comme révélatrice de la logique essentiellement instrumentale qu'elle y prend.

Ce renouveau à la fin des années 1990, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays émergents ou en développement, en Amérique latine en particulier, est largement souligné par de nombreux chercheurs, qui cherchent à en comprendre l'émergence et à en analyser les conséquences politiques et pratiques, à partir d'analyses approfondies à l'échelle nationale (entre autres Barthe, 2002; Blatrix, 2002) et internationale (Bacqué et *al.*, 2005; Neveu, 2007).

Dans les pays industrialisés, cette nouvelle vague (Blondiaux, 2008) émerge pour partie des insatisfactions des citoyens et de la crise du politique (revendications environnementales), de débats sur l'approfondissement de la démocratie et la remise en cause de la « double délégation » du pouvoir des citoyens et des usagers aux politiques et aux experts (Callon et *al.*, 2001), mais son succès découle aussi de tentatives du système politique de refonder sa légitimité à travers une meilleure écoute des citoyens, dans une logique assez instrumentale. Dans les pays du Sud, elle renvoie pour partie au discours sur la (bonne) gouvernance, dont la participation est partie intégrante (Gaudin, 2002), mais aussi aux tentatives de refonder les rapports entre État et populations par une décentralisation participative, en particulier en zones indigènes d'Amérique latine (Recondo, 2007).

Au-delà de la grande diversité des démarches et des contextes, trois registres d'argumentation, porteurs d'une signification politique différente, légitiment la participation contemporaine: une volonté d'améliorer la gestion et de moderniser l'administration locale, une ambition de changement des rapports sociaux, une volonté d'étendre la démocratie au-delà de la démocratie représentative (Bacqué et *al.*, 2005: 31). Dans tous les cas, et dans des configurations et des rapports de force variés, « le détour par l'écoute des citoyens se donne comme une figure obligée de l'action publique et comme nouvel art de gouverner » (Blondiaux, 2008: 6); la multiplication des procédures participatives et délibératives valorise le débat et l'écoute, et vise à modifier les modalités et le contenu des décisions: elles ont pour effet attendu d'« augmenter ce que nous proposons d'appeler leur discutabilité, c'est-à-dire le degré auquel ces décisions sont susceptibles d'être soumises à un régime de discussion publique » (Barthe, 2002: 61). Bref, même si « l'espace de la participation se trouve aujourd'hui largement déconnecté de l'espace des problèmes et de la décision » (Blondiaux, 2008: 87), un « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002) structure le débat politique contemporain.

À l'échelle internationale, les expériences actuelles de participation recouvrent un vaste ensemble (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005; Neveu, 2007), entre instrumentalisation néo-libérale, où le dialogue direct avec les citoyens et le transfert de morceaux de responsabilités servent un projet de marginalisation de l'État et de renforcement des logiques managériales du social (Abrahm, 2007; Jaglin 2005), de contournement du politique et des mouvements sociaux par un système politique soucieux de reconstruire sa légitimité par des consultations de façade, et expérimenta-

tion tâtonnante de nouveaux rapports entre État, société et marché à travers l'implication de citoyens organisés.

Certains chercheurs en ont une vision assez négative : pour Catherine Neveu, les processus participatifs mis en œuvre par les ONG ou les instances étatiques ou internationales induisent « délégitimation accélérée ou impuissance croissante des instances, substitution à une légitimité issue de l'ancrage dans les mouvements sociaux d'une légitimité fondée sur la visibilité publique, accroissement des tensions entre groupes sociaux ou socio-ethniques, ouverture d'une nouvelle niche pour des pratiques clientélistes que la participation visait notamment à affaiblir » (Neveu, 2007 : 16).

Mais pour Bacqué, Rey et Sintomer, qui proposent des typologies très utiles, la diversité des expériences ne peut être réduite à une grille d'interprétation unique, en particulier aux lectures en termes d'instrumentalisation néo-libérale : « En fonction des dispositifs mis en place, des contextes sociopolitiques et des dynamiques à l'œuvre, la tendance lourde au développement de la participation que nous connaissons à l'échelle internationale prend des significations différentes » (2005 : 295). Blondiaux souligne aussi que « partout, ces approches co-existent, à l'exemple des États-Unis, où les versions les plus "marketing" de la participation côtoient les expériences les plus avancées, ou du Brésil, où la version néo-libérale du projet participatif est également présente » (Blondiaux, 2008 : 20) à côté des expériences de budget participatif.

Les règles du débat, entre instrumentalisation et espaces de contestation

L'ambivalence structurelle des dispositifs participatifs permet les récupérations et instrumentalisations les plus évidentes, au Nord comme au Sud : en invitant les citoyens à se prononcer à une échelle ou les décisions ne se prennent pas ou sur des enjeux mineurs, en sélectionnant les participants, en évinçant les acteurs contestataires, en restreignant l'accès à l'information et aux éléments du débat, en définissant de façon unilatérale les règles du jeu, en maîtrisant à la fois le calendrier et l'agenda, en contrôlant l'organisation des débats ou l'élaboration des conclusions, etc., les autorités qui organisent les processus participatifs disposent de différentes techniques pour maîtriser « le risque politique qu'instaure de la participation » (*ibid.* : 75). De fait, de nombreux dispositifs participatifs ne suscitent guère de mobilisation, tant ils paraissent verrouillés. La volonté de « faire participer » suscite souvent résistance et méfiance, voire ironie de la part des acteurs d'en bas (Barbier, 2005). « Aux frustrations des citoyens happés par la chose publique, se mêlent les critiques adressées cette fois par les militants associatifs, soupçonneux *a priori* à l'égard de dispo-

sitifs qui visent parfois à les concurrencer et dont la position envers les procédures oscille en permanence entre une stratégie d'entrisme et la crainte d'être instrumentalisés en retour par le pouvoir » (Blondiaux, 2008 : 34-35). Une mobilisation suppose deux conditions : un véritable enjeu et une confiance dans les procédures, et « la question se pose de savoir si ce ne sont pas précisément les conditions dans lesquelles la participation est organisée et gérée qui expliquent cette absence d'intérêt » (*ibid.* : 33).

Mais si le flou du terme de participation permet toutes les instrumentalisations (et les cas sont nombreux), il rend aussi possible leur contestation. Le consensus affiché sur le principe du débat permet le débat sur ses formes et ses modalités : il n'y a jamais assez de participation, les conditions ne sont jamais assez bien remplies, tous les groupes n'ont jamais été associés... Dans les pays industrialisés, de nombreux travaux montrent que, sans bien sûr renverser radicalement les rapports de force et les asymétries, l'impératif délibératif ouvre des espaces de jeu et de négociations (Barthes, 2002). L'organisation de débats publics ne supprime pas les autres modes de contestation mais élargit le répertoire d'action des groupes contestataires, ou permet une « division du travail » entre associations (Blatrix, 2002) ; l'expertise acquise par des associations ou groupes de citoyens ne peut être niée par les promoteurs d'infrastructures, d'autant moins que les premiers acquièrent à la pratique une expérience de la communication et du lien aux médias (*idem*).

Le débat se construit autour d'une série de scènes, formelles ou informelles, de nature différentes. S'intéresser à l'ensemble du processus de décision et à l'ensemble des débats, controverses et contestations, aux différentes formes de participation cachée « conduit à une appréciation beaucoup plus nuancée des effets du débat » (Barthe, 2002 : 84) que ce qu'une simple description du contrôle de la procédure par les défenseurs du projet pourrait laisser croire. « Le débat gagne à être appréhendé comme un enchaînement de lieux et d'actions dont l'issue n'est jamais fixée une fois pour toutes. [...] On observe ainsi une grande capacité des acteurs à s'approprier les procédures, à les détourner de leurs fonctions premières ou à s'en détourner quand elles leur paraissent par trop orientées » (Blatrix, 2002 : 101).

Bref, l'ambiguïté de la position des initiateurs ne suffit pas à conclure que les processus participatifs sont nécessairement et totalement instrumentalisés par eux. Une analyse empirique fine des jeux d'acteurs et des processus est nécessaire. À cet égard, tant la réflexion des praticiens que l'analyse scientifique mettent en avant l'enjeu de deux dimensions corrélées : d'une part, les procédures des dispositifs participatifs, d'autre part, la sociologie des professionnels de la participation. L'organisation et les procédures d'un dispositif participatif ne suffisent certes pas à renverser un contexte politique peu favorable, mais ils structurent assez fortement la façon dont se déroulent les débats et favorisent ou au contraire freinent les instrumentalisations par les promoteurs :

> « Dans des contextes similaires, les processus participatifs auront une signification différente selon qu'ils se baseront sur des comités de quartier ou sur des budgets participatifs, selon que la délibération sera organisée ou non selon des règles claires, selon que des savoir-faire sur la participation ou l'organisation de la discussion y seront ou non mobilisés » (Bacqué et *al.*, 2005 : 294).

De même, le profil des « professionnels de la participation » influe sur leur conception des finalités de la participation et leur volonté ou non de tenter de jouer sur les rapports de pouvoir et d'ouvrir l'espace du débat, tant dans la conception et la négociation des dispositifs, que dans leur mise en œuvre. Se distinguent ainsi, sous réserve de typologies plus fines, les acteurs engagés (en France, souvent d'anciens militants politiques « reconvertis » dans la mise en œuvre de démarches participatives) et les structures de consultation qui trouvent là un marché (Carrel, 2007 ; Blondiaux, 2008 : 22-24). Alors que les seconds se contentent de remplir une commande, en référence exclusive à leur client, les premiers tentent de négocier les règles du jeu et de peser sur les choix réalisés.

Conclusion

En Afrique, les expériences participatives et délibératives se déroulent dans des contextes où les rapports sociaux sont fondés sur des logiques de clientélisme et de patronage, où la volonté politique est faible ou ambiguë, où les configurations des arènes politiques locales sont porteuses de fortes asymétries et exclusions dans la prise de parole, où les logiques développementistes dépolitisantes sont fortes, et où la capacité de la société civile à les subvertir ou à mobiliser les médias pour peser sur les processus est faible. Le clientélisme est au cœur des logiques sociales, comme des enjeux de la participation (Jobert, 1983) ; la légitimité de la parole des « gens d'en bas » est peu garantie, voire contestée pour les acteurs en situation de dépendance statutaire ; le populisme bureaucratique du système d'aide et ses logiques instrumentales sont particulièrement forts. On est bien loin de l'idéal habermassien (lui-même assez loin d'être réalisé dans les pays industrialisés), et il ne saurait donc être question de postuler que les nouveaux dispositifs participatifs cités ci-dessus produisent des évolutions significatives. Le pessimisme méthodologique et l'attention à l'économie politique locale de l'exclusion, prônés par Jean-Pierre Chauveau, demeurent indispensables.

Il me semble cependant que ces expériences interpellent la recherche en sciences sociales sous deux angles :

– d'une part, *celui de la diversité des dispositifs participatifs, et de leur signification politique* (conceptions sous-jacentes de la démocratie, de la

délibération et de la décision) pour ceux qui les promeuvent ou les mettent en œuvre. Les typologies récentes peuvent aider à décrire et à qualifier les différents dispositifs rencontrés, dans leur diversité, et à sortir de visions trop englobantes ou postulant une instrumentalisation (développementiste ou néo-libérale) sans se donner la peine de les interroger sérieusement ;

– d'autre part, *celui des processus participatifs eux-mêmes et de leurs effets sociaux*. Sans perdre de vue le pessimisme méthodologique, les mises en perspectives internationales évoquées ci-dessus invitent à mettre davantage l'accent sur les différentes formes de participation cachée, aux pratiques des acteurs d'en bas, aux ruses, aux mises en scènes, condition pour une analyse fine des processus évitant les conclusions mécaniques. « Le schème de l'action manipulatrice sous-estime le caractère "exploratoire" de ce type de procédures [délibératives], lesquelles ne sont jamais totalement contrôlées par une seule catégorie d'acteurs. Leur possible instrumentalisation n'étant pas réservée aux gouvernants ni aux promoteurs des projets, elles peuvent produire des effets inattendus même si ceux-ci, il est vrai, sont souvent décalés dans le temps » (Barthe, 2002 : 59-60).

Les rapports entre contexte socio-politique, volonté des commanditaires et des animateurs, et procédures sont au cœur d'une telle analyse, visant à comprendre les modalités, les enjeux et les effets des dispositifs participatifs. En particulier, les procédures de participation ou de débat public ont un enjeu important, que l'on retrouve dans les trois champs de recherche proposés, et mériteraient d'être plus explicitement prises en compte. Dans cette perspective, s'intéresser aux dispositifs et aux procédures n'est pas succomber à une croyance positiviste dans l'ingénierie sociale, c'est se donner les moyens de comprendre, d'une part la façon dont les règles du jeu structurent en partie les processus et les jeux d'acteurs, et d'autre part la façon dont le contexte politique (qu'il faut évidemment analyser finement) conditionne les marges de manœuvre dans la définition de ces règles, et finalement les négociations et conflits autour de la définition, la mise en œuvre, la contestation voire la subversion des règles du jeu.

Distinguer entre pessimisme méthodologique et idéologique dans l'analyse de la participation suppose ainsi de prendre au sérieux les tentatives raisonnées, celles qui, comme le souligne Chauveau, tentent de rompre avec le populisme idéologique et la croyance naïve dans l'ingénierie sociale. Non pas pour postuler leur efficacité, mais pour interroger simultanément :

– les acteurs qui les portent et leur trajectoire ;

– la façon dont elles s'inscrivent dans des modes de gouvernance ou des rapports de pouvoir préexistants (l'économie politique de l'exclusion), et dans des rapports entre initiateurs/décideurs et populations ;

– la façon dont le processus permet ou non d'ouvrir des espaces de jeu, même limités, dont certains acteurs (et pas tous) se saisissent ou non ;

– les jeux d'acteurs autour de ces dispositifs, pour les subvertir ou les neutraliser, du côté des dominants comme des dominés (la « participation cachée »).

De telles recherches contribueraient à une meilleure compréhension de la diversité des expériences participatives et de leur signification sociale dans un contexte de crise du modèle postcolonial et de « modernité insécurisée » (Laurent, 2008), entre outils du néo-libéralisme et recherche d'un nouveau contrat social plus inclusif, entre enjeux sociaux macro (dans les rapports entre État, élus, experts et citoyens) et enjeux sociaux micro dans les arènes locales. Enfin, au-delà de ces apports à la compréhension des dynamiques politiques contemporaines, de telles recherches permettraient d'identifier les conditions minimales en deçà desquelles les démarches participatives relèvent de l'instrumentalisation complète, donnant ainsi aux acteurs engagés de la participation des repères tant pour construire des dispositifs qui aient du sens, et aux acteurs dont on réclame la participation des repères pour lutter contre les instrumentalisations les plus grossières.

Bibliographie

ABRAM, S. 2007, « Participatory Depoliticisation : the Bleeding Heart of Neo-Liberalism », in : Neveu C. (dir.), *Cultures et Pratiques Participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan : 113-134.

ATLANI-DUAULT, L. 2005, *Au Bonheur des autres, Anthropologie de l'aide humanitaire*, Paris : Société d'ethnologie.

AUBERTIN C., CABANES R., CHAUVEAU J.-P., COUTY Ph., PONTIÉ G. & ROBINEAU C., 1982a, « Histoires de développer... », *Revue Tiers Monde* XXIII, 90 : 297-305.

– 1982b, « Esquisse d'un programme », *Revue Tiers Monde*, XXIII, 90 : 335-344.

BACQUÉ, M.H., REY, H. & Y. SINTOMER (dir.) 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris : La Découverte.

BARBIER, R. 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés* 13 : 258-265.

BARÉ, J.-F. (dir.) 2006, *Paroles d'experts – Études sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris : Karthala.

BARRAU, E. (avec l'équipe PMRU), 2008, *Manuel de l'animateur urbain. Les bases du métier*, Coll. Guides pratiques, Nogent-sur-Marne : Éditions du GRET.

BARRAU, E. & Ph. LAVIGNE DELVILLE 2008, « Le diagnostic préalable dans les projets d'appui au développement local. Quelle démarche pour quelles finalités ? », in : Barrau E., Lavigne Delville Ph. & D. Neu, *Adapter les démarches de développement local au contexte institutionnel et aux acteurs. Diagnostic, appui aux porteurs de projets et*

maîtrise d'ouvrage des réalisations : trois notes méthodologiques, Coopérer Aujourd'hui n° 62, GRET : 5-20.

BARTHE, Y. 2002, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix* 15, 57 : 57-78.

BLATRIX, C. 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix* 15, 57 :79-102.

BLONDIAUX, L. & Y. SINTOMER 2002, « L'impératif délibératif », *Politix* 15, 57 : 17-35.

BLONDIAUX, L. 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris : Le Seuil/La république des idées.

CALLON, M., LASCOUMES, P. & Y. BARTHE 2001, *Agir dans un monde incertain – Essai sur la démocratie technique*, Paris : Le Seuil.

CAMPBELL, B. & B. LOSCH 2002, « Les pauvres, bénéficiaires ou otages des stratégies de réduction de la pauvreté », *Politique africaine* 87 : 175-184.

CARREL M., 2007, « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur la « participation des habitants » », in : Neveu, C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Coll. Logiques Politiques, Paris, L'Harmattan : 95-112.

CASTELLANET, Ch. & C.F. JORDAN 2002, *Participatory Action Research in Natural Resource Management : A Critique of the Method Based on Five Years' Experience in the Transamazônica Region of Brazil*, New York : Taylor and Francis.

CHAMBERS, R. 1983, *Rural Development : Putting the Last First*, London : Longman. Traduit en français sous le titre : *Développement rural. La pauvreté cachée*, Paris, Karthala, 1990.

CHAMBERS, R., PACEY, A. & L.A. THRUPP (éd.), 1989, *Farmer First : Farmer Innovation and Agricultural Research*, London : IT Publications. Traduit en français sous le titre : *Les paysans d'abord. Innovation des agriculteurs et recherches agromomiques*, Paris, Karthala, 1994.

CHAUVEAU, J.-P., 1982, « La "mise en valeur" coloniale en pays baule : régression économique et autonomie paysanne », *Revue Tiers Monde* XXIII, 90 : 315-320.

– 1983a, « Évolution des politiques d'intervention en milieu rural en Côte d'Ivoire » in ORSTOM (éd.), *Le développement, idéologies et pratiques,* actes du séminaire interdisciplinaire de l'Orstom (1978-1981) : 46-53.

– 1983b, « Pratique et "philosophies" du financement des économies sous-développées par des sources extérieures », in ORSTOM (éd.), *Le développement, idéologies et pratiques*, actes du séminaire interdisciplinaire de l'Orstom (1978-1981) : 19-26.

– 1985, « Mise en valeur coloniale et développement. Perspective historique sur deux exemples ouest-africains », in : Boiral, P., Lantéri J.F. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, CIFACE/Karthala : 143-166.

- 1986, « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XVe siècle », *Cahiers d'études africaines* 26, 101 : 173-235.
- 1988, « Histoires de riz, histoires d'igname. Le cas de la Moyenne Côte d'Ivoire », *Africa* LI (2) : 621-658.
- 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in : Jacob, J.-P. & Ph. Delville (dir.), *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED : 25-60.
- 1997, « Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique". Histoire, usages et remise en question d'un concept pluri-disciplinaire », in : Blanc-Pamard, Ch. & J. Boutrais (dir.), *Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Paris, ORSTOM : 179-217.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1987, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », in Terray, E. (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Pais, L'Harmattan : 221-296.

CHAUVEAU, J.-P. coord. (avec la collaboration de LEBAS P. & LAVIGNE DELVILLE Ph.) 1997, *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural*, Série Participation populaire n° 11, Rome : FAO.

CHAUVEAU, J.-P. & Ph. LAVIGNE DELVILLE 1998, « Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés », in : Deler et *al.* (dir.), *ONG et développement : du nord aux suds*, Paris, Karthala : 193-214.

CHAUVEAU, J.-P., CORMIER-SALEM, M.-C. & E. MOLLARD (éd.) 1999, *L'innovation en agriculture, questions de méthodes et terrains d'observation*, Coll. À travers champs, Paris : IRD.

CIAVOLELLA, R. 2007, *Une analyse anthropologique du processus de concertation dans des communes du Guidimakha : enjeux locaux et influences externes, conflits politiques et citoyenneté communale*, GRDR.

CISSOKO, K. & R. TOURÉ 2005, « Participation des acteurs sociaux et gouvernance d'État. Le cas du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Mali », *Politique africaine* 99 : 142-154.

CNCR 2004, *Actes du séminaire national des ruraux sur la réforme foncière*, Dakar : CNCR.

COLIN, J.-Ph., LE MEUR P.-Y. & É. LÉONARD 2009, « Introduction générale : Identifier les droits et dicter le droit. La politique des programmes de formalisation des droits fonciers », in : Colin, J.-Ph., Le Meur, P.-Y. & É. Léonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 5-67.

COOKE, B. & U. KOTHARI 2001, *Participation : The New Tyranny*, London : Zed Books.

ELWERT, G. & T. BIERSCHENK 1988, « Development aid as an intervention in dynamics systems », *Sociologia ruralis* 38 : 99-112.

FLOQUET, A. & MONGBO R., 2000, « Production de connaissances et de consensus pendant les MARP et au-delà », in : Lavigne Delville, Ph. et *al.* (éd.), *Les enquêtes participatives en débat*, Karthala/Gret/Icra : 269-291.

FRÉSIA, M. 2009, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris : L'Harmattan.

GAUDIN, J.-P. 2002, *Pourquoi la gouvernance ?* La bibliothèque du citoyen. Paris : Presses de Sciences Po.

GRET M. & Y. SINTOMER 2002, *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, coll. Sur le Vif, Paris : La Découverte.

HOBART, M. (éd.), 1993. *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*. London : Routledge.

HOLDER G., 2004, « La cité comme statut politique. Places publiques, pratiques d'assemblée et citoyenneté au Mali », *Journal des Africanistes* 74 (1/2) : 56-95.

JACOB, J.-P. (dir.) 2000, *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Nouveaux cahiers de l'IUED 10, Paris/Genève : PUF/IUED.

JAGLIN, S. 2005, « La participation au service du néo-libéralisme ? Les usagers dans les services de l'eau en Afrique subsaharienne », in : Bacqué M.H., Rey H. & Y. Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte : 271-292.

JOBERT, B. 1983, « Clientélisme, patronage et participation populaire » in *Revue Tiers-Monde* XXIV, 95 : 537-556.

LAURENT, P.-J. 1998, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris : Karthala.

– 2008, « Éléments pour une socioanthropologie de la défiance : l'inhumain et l'humain, esquisse d'une comparaison à partir de la société mossi du Burkina Faso », in : Furtos, J. (dir.), *Les Cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*, Paris, Masson.

LAVIGNE DELVILLE, Ph. 2000a, « Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique », in : Jacob, J.-P. (dir.), *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Nouveaux cahiers de l'IUED, 10, PUF/IUED : 69-99.

– 2000b, « Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? les responsables d'associations villageoises de développement dans la région d'émigration internationale (Sénégal ; Mali) » in Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Stuttgart/Paris, APAD-Karthala : 165-187.

– 2007, « Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural en Afrique de l'Ouest : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/MARP », in : Neveu, C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Coll. Logiques Politiques, Paris, L'Harmattan : 313-330.

LAVIGNE DELVILLE Ph. & M. MATHIEU 2000, « Donner corps aux ambitions : le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social », in : Lavigne Delville, Ph., Sellamna, N & M. Mathieu (éd.), *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris/Montpellier, Karthala/GRET/ICRA : 497-536.

LAVIGNE DELVILLE, Ph., SELLAMNA, N. & M. MATHIEU, M. (dir.) 2000, *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*. Paris/ Montpellier : Karthala/GRET/ICRA.

LAVIGNE DELVILLE, Ph. & N. GAUTHIER 2001, *Financement du développement : la mécanique des fonds ; Ambitions et pratiques des « fonds de développement »*, Coopérer Aujourd'hui n° 25, Paris : GRET.

LE MEUR, P.-Y., 2006, « Governing land, translating rights : The Rural Land Plan in Benin », in : Lewis, D. and Mosse D. (éd.), *Development Brokers and Translators*, Bloomfield, Kumarian Press : 75-99.

MAMAN SANI, S. 1994, *Socio-anthropologie d'une expertise. Cas d'une évaluation externe d'un projet au Niger*. Niamey : Mission de Coopération.

MOSSE, D. 1994, « Authority, Gender and Knowledge : Theoretical Reflections on the Practice of Participatory Rural Appraisal », *Development and Change* 25(3) : 497-526.

MOSSE, D., FARRINGTON, J. & A. REW (éd.) 1998, *Development as process ; concepts and methods for working with compexity*, London : Routledge/ODI.

NELSON N. & S. WRIGHT 1995, « Introduction : participation and power », in Nelson N. & S. Wright S. (éd.), *Power and participatory development : theory and practice*, Londres, IT Publications : 1-18.

NEVEU, C. (dir.) 2007, *Cultures et pratiques participatives. Une perspective comparative*, Paris : L'Harmattan.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 1990, « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales. Idéologie, action, connaissance », *Cahiers d'études africaines* 120 : 475-492.

– 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris : APAD-Karthala.

– 2009, « Gouvernance chefferiale et gouvernance associative dans les campagnes nigériennes », in : Olivier de Sardan, J.-P. & M. Tidjani Alou (dir.), *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1. À la veille de la décentralisation*, Dakar/Paris, Codesria/Karthala : 15-36.

RECONDO, D. 2007, « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine. Une comparaison des trajectoires mexicaines et colombienne », in : Neveu, C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Coll. Logiques Politiques, Paris, L'Harmattan : 255-276.

SELLAMNA, N. 2000, « Du Rapid Rural Appraisal au Participatory Learning and Action : la participation a-t-elle besoin d'un paradigme scientifique ? », in : Lavigne Delville, Ph. et *al.* (éd.), *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*, Paris-Montpellier, Karthala-GRET-ICRA : 453-496.

THIEBA, D. 2010, *L'élaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso,* Comité technique foncier et développement/AFD/MAEE, Rapport de recherche, GREFCO/AFD.

8

Le développement ? C'est de la m...!

Michael SINGLETON[1]

Il ne s'en souvient sûrement pas, mais j'ai rencontré Jean-Pierre pour la première fois en 1982 au Sénégal, chez les Dominicains de Kaolack, où nous avions discuté, entre autres, d'une éventuelle étymologie du Lac de Guiers (dont il est enfin question un quart de siècle plus tard dans un recueil d'*Histoires d'eaux africaines* (Singleton, 2010) ! L'impression que j'avais eu affaire à un « gentleman scholar » doté d'un sens de l'humour taquin presque « british » (si on me permet un lapsus ethnocentrique) fut confirmée par la suite dans le cadre du lancement de l'APAD et les premières manifestations du réseau, que ce soit en Europe ou en Afrique. Nous avions même projeté d'écrire ensemble un texte sur l'expertise, mais idiosyncrasies irréductibles obligent, c'est finalement moi qui l'ait fait tout seul (Singleton, 2002). Bien qu'irréguliers, nos (r)apports ont toujours pris, d'emblée et d'office, une allure de « *joking relationship* » – peut-être parce que fou du roi, l'anthropologue a beau ne pas être régicide, il ne peut pas s'empêcher non seulement de penser, mais de constater que le sérieux tue. C'est pourquoi je me permets de lui offrir quelques pages dont seul le titre est provocateur. Car ceux qui croient sérieusement que le développement est le sens définitif de l'anthropogenèse pourraient effectivement, même si c'est à l'insu de leur plein gré, hâter la Fin apocalyptique sinon du monde, du moins de notre monde humain. Je sais que Jean-Pierre pardonnera mes excès (e)schatologiques, mais pour me prévenir contre toute insinuation scatophile, je ferai noter que ce cumul de références scabreuses a débuté en 1980, quand, à l'Institut des Sciences de l'Environnement à Dakar, j'avais commencé un dossier sur le « Péril fécal », un sujet sur lequel le très sérieux *Monde Diplomatique* est revenu récemment (Black, 2010).

---

1. Anthropologue, Université catholique de Louvain-la-Neuve ; singleton@demo.ucl.ac.be.

Même s'ils sont gros, n'ayons pas peur des mots : au sens « propre » comme au figuré, le développement c'est de la merde ! D'abord, et en supposant que « Hors Culture il ne peut rien y avoir », le développement, loin de naître et d'être le sens même de l'anthropogenèse, ne peut être qu'un phénomène sociohistoriquement circonscrit : à savoir cette modernité occidentale symboliquement déterminée (*pars pro toto*) par la Révolution industrielle. Ensuite, et en supposant cette fois-ci que des effets pervers sont inclus dans les coûts cachés de n'importe quel Choix de Société, la mondialisation (ou occidentalisation) en cours, loin de n'avoir connu ou de ne provoquer encore que des regrettables dérapages provisoires (comme le voudrait une distinction de la philosophie pérenne en Occident entre une substance foncièrement saine et des accidents de parcours), pourrait être intrinsèquement immonde.

Le développement fut proprement de la merde

Le développement, qu'il soit individuel ou collectif, a souvent démarré et démarre encore dans la merde. S'agissant de la croissance personnelle, on sait que pour Freud (1910, 1969), entre les jeux excrémentiels de l'enfance et les élans esthétiques de l'âge adulte, il n'y a qu'un pas sublimé – franchi, entre autres, par Leonardo da Vinci. Pour sa part, Jones (1923 : 694), le disciple le plus fidèle de Freud, voit dans le prix qu'un adulte rattache à son argent « une continuation directe de la valeur que l'enfant attache à ses produits excrémentiels ». À l'origine de l'étalon or, l'étron ? Le lien entre la fascination d'un acteur socio-économique pour sa grosse commission et sa fétichisation du « *Gold Standard* » serait des plus prononcé (*ibid.* : 197). Moins complexé, en apparence, le pauvre Gargantua qui, à la recherche « dung torchecul » convenable, s'étant échorché le derrière à « la dorure dung tas de sphères de merde » accrochées à des « aureillettes de satin cramoisy », demande que « le feu de Sainct Antoine arde le boyau culier de lorfebure que les feit et de la damoiselle qui les pourtoyt ! » (Rabelais, 1829 : 53). Plus simples encore paraissent les habitants d'Utopia qui fabriquent leurs vases de nuit en or massif (More, 1907 : 140).

Du côté « changement de mode de production », selon des archéo-anthropologues, la vue des bêtes scatophages (le chien et le cochon surtout) aurait inspiré à certaines cultures ce bond en avant que fut la domestication des animaux (Bökönyi, 1989 : 23). Mais plus à notre propos, le développement comme « fait » historique des temps modernes prendrait pied directement dans le fumier. Les italiques – pour rappeler (Singleton, 1991b), étymologie oblige, qu'un fait (*factum*) est non seulement une fabrication mais un hapax – les Chinois n'ont pas plus fait de la fumure (entre autres humaine) le développement qu'ils ne se sont servis de la

poudre pour fabriquer des canons. Une (hypo)thèse (Wrigley, 1988 : 37-38) veut en effet que si l'Angleterre a su libérer beaucoup de bras de paysans désœuvrés pour son industrie naissante, c'est parce que son agriculture, sensiblement plus productive que celle des ses rivaux continentaux, engraissait non seulement ses fils, mais les champs du Royaume, grâce à l'énergie et aux déjections des animaux. Dieu sait combien plus vite aurait été le décollage si, comme les Chinois et la mère Caca de Zola (1983 : 122), les Anglais avaient eu recours à leurs propres selles. Mais le purin n'est pas une panacée. N'oublions pas qu'au-delà d'un certain seuil les « effets inattendus », de « bénéfiques » deviennent « pervers » : les appétits démesurés de nos estomacs développés pour la viande bovine trouent plus l'ozone par bouses de vache interposées que nos pots d'échappement. Bruckner (1983 : 135) a peut-être raison de ridiculiser la thèse du bœuf occidental qui « vampirise le globe », mais il aurait moins de raison de rire des bovins dont les rots ruminés renvoient du méthane dans l'atmosphère par millions de litres annuels.

En prenant une partie pour le Tout, le Développement ce fut proprement de la merde ! Ce qui suppose (*dato non concesso*) qu'on puisse en parler au singulier. En effet, « tout groupe de chercheurs tend à reconstituer une interprétation unitaire, à penser le développement au singulier, obéissant ainsi à la loi d'appartenances sociales et politiques, d'homogénéité de milieu, de classe... Car le développement au singulier traduit le singulier d'un milieu... le développement au singulier impose toujours la loi du pouvoir » (Boudon, 1986 : 247). Il serait mieux de parler d'un champ complexe où le fumier, bien que pouvant représenter un facteur clef, n'explique pas, à lui tout seul, le choix des Anglais pour un essor industriel à base du feu et donc de l'exploitation d'énergies fossiles. Car déjà à l'époque, un autre choix était possible à et aurait comporté moins de conséquences catastrophiques (Gras, 2007). Sans l'humidité proverbiale du Lancashire (qui rendait les fils du coton moins cassants), sans l'esclavage à l'origine du coton des Amériques, sans la marginalité mutante des Non-conformistes (protestants radicaux exclus de l'Ordre établi, mais débordant d'énergies aussi bien théoriques que pratiques) et trente-six autres singularités responsables de la situation spécifique du Royaume Uni de l'époque, « La » Révolution industrielle n'aurait jamais eu lieu. Néanmoins, le côté lapidaire de notre formule merdique nous rappelle opportunément le caractère irréductible et irréversible de n'importe quelle réalité socio-historique (Castoriadis, 1977).

P. Bairoch avait souligné en 1971 déjà la singularité et la spécificité du démarrage économique de l'Occident du XVIIIe au XXe siècle. De nos jours c'est surtout S. Latouche (1986, 1989) qui a décodé le développement en une occidentalisation du monde. Mais c'est un fait général que, dès qu'on a affaire à des historiens professionnels, l'événementiel et l'existentiel prévalent sur l'univoque et l'universel au point qu'on serait tenté de conclure qu'un anthropologue authentique ne saurait être que nominaliste sinon solipsiste. Ainsi, dans son ouvrage monumental sur la ville au

Moyen Age, J. Heers (1990 : 100, 118, 130, 132, 141, 146, 186, 201, 235), loin de dégager des « tendances profondes » (car celles-ci finissent souvent par faire figure de « principes producteurs » des phénomènes observés), se sent obligé de traiter chaque cité comme un cas à part entière. De fait, et sans vouloir ressasser la querelle des universaux, seuls des esprits imbus d'idéalisme platonicien ou d'holisme hypostasiant peuvent imaginer, par exemple, que les différentes révolutions de l'histoire, de la Néolithique à l'Industrielle en passant par la Française, ne seraient, en dernière analyse, que des avatars accidentels d'une Révolution archétypique. Généraliser est une chose inéluctable, abstraire est tout autre chose (une lubie aristotélicienne). Pour en sortir vivant, il faut bien ranger les particularités rencontrées dans des casiers aux contenus dont la crédibilité est fonction des causes qu'une culture à un moment donné estime dignes d'être défendues. Mais cette nécessité vitale ne doit pas être confondue avec cette illusion d'optique onto-épistémologique charriée par une certaine philosophie pérenne qui croit qu'en faisant abstraction des aspects accidentels on aboutit à un sous-jacent essentiel.

Si le développement c'est de la merde, c'est qu'il est, comme toute histoire, un hapax, un événement qui ne se produit qu'une fois et qui ne peut pas être reproduit ailleurs ou autrement. Le développement n'a pu avoir lieu qu'à un moment donné et dans un seul milieu, et cet espace-temps unique n'est autre que l'Occident. D'ailleurs, tant les premiers théoriciens que les praticiens débutants du développement ne s'y sont pas trompés. Anathématisé par ses successeurs, Rostow, pour finir, aurait raison : il n'y a pas trente-six développements ni quatre chemins pour l'atteindre. Le développement est un et indivisible et pour y arriver il faut non seulement passer par l'Occident, mais s'occidentaliser. Un seul exemple : pour profiter pleinement de l'aspirine, ne faut-il pas souscrire entièrement à l'anthropologie occidentale qui dichotomise corps et psyché là où, dans certaines visions africaines, l'homme est fait d'au moins sept composants et tend de toute façon à attribuer ses maux intérieurs à des forces extérieures – telles la sorcellerie ou la possession ? En Occident l'aspirine agit sur le matériel neurophysiologique et non pas sur un intangible spirituel. Mais en Afrique, qui profite de l'aspirine – l'ombre qui fait partie intégrante de l'identité, la partie du soi qui est revenue du monde des ancêtres, les viscères siège des (res)sentiments... ? Et si on n'intervient pas du côté de la belle-mère que tout le monde sait responsable des migraines de sa bru, à quoi bon, en définitive, donner à cette dernière un analgésique (Singleton, 2009b) ?

Par contre, ceux qui, en définitive, se sont trompés et qui continuent à se tromper et à tromper tout le monde ou presque, même si c'est sans le savoir et surtout sans le vouloir, ce sont ceux qui ont essayé par tous les moyens imaginables et possibles d'extraire de la débâcle du développement en acte un noyau dur, hors culture. Voulant à tout prix sauver leurs meubles, ils accrochent le développement à une dernière planche de salut, faite soit 1) d'une fuite en avant adjectivale. Tour à tour le développement

devient « indigène », « autocentré », « intégré », « soutenable »... – mais à force de donner mille et un sens au terme, ne finit-il pas par ne plus en avoir aucun ? –; soit 2) d'une distinction aussi scolastique que suspecte entre une essence (foncièrement saine) et des accidents (parfois aberrants). Ce faisant, ils tombent dans le panneau des ecclésiologues qui, au lieu d'admettre que l'Inquisition est incluse dans la logique même d'une Église (ainsi que de tout système totalitaire qui se réfère à un réel objectivement (sur)naturel), voudraient qu'elle n'ait été qu'un parasite adventif, un dérapage regrettable; soit 3) d'une évacuation de toute substance spécifique. Prenant au fur et à mesure qu'on le défeuille de plus en plus la figure d'un oignon plutôt que d'un artichaut, le développement finit en une simple hypothèse heuristico-eudémonique du genre rhétorique « qui ne souhaiterait pas que les choses changent pour le mieux ? ». Pour éviter d'arriver un paradigme en retard, il suffirait de distinguer entre genre et espèce. Le changement pour le mieux est une chose, et cette chose, comme le disait B. Russell, est, épistémologiquement parlant, de l'ordre de la classe; le développement est tout autre chose, en l'occurrence, un des membres non seulement imaginable et possible, mais même réalisé, de la classe en question.

Certes on peut comprendre que des gens ordinaires, au Nord comme au Sud, télescopent leur rêve légitime d'un « changement pour le mieux » avec la réalité cauchemardesque d'un monde enfin développé... plein à craquer (c'est le cas de le dire !) non seulement de voitures, de frigos et de télévisions, mais même d'usines, d'hôpitaux et d'écoles. On peut comprendre aussi que des académiques imaginent pouvoir analyser le phénomène du développement sans se positionner pour ou contre. Après tout on peut étudier le cancer sans l'avoir et écrire sur la religion primitive tout en étant catholique ou même agnostique. Mais ceux qui pensent pouvoir faire ainsi doivent assumer le caractère ethnocentrique, pour ne pas dire équivoque, d'un paradigme qui oppose la théorie pure à la pratique engagée, là où un Heidegger (Schürmann, 1982) ou un Levinas proposeraient un horizon herméneutique alternatif, peut-être plus philosophiquement plausible et éthiquement plus satisfaisant, dans la mesure où il primordialise un agir impliqué et responsable.

Si le développement a fait et continue à faire des problèmes, il ne constitue aucunement en lui-même un problème. Rien de plus clair que la recherche productiviste du profit personnel par le progrès techno-scientifique – ce qui non seulement par définition *a priori*, mais par constat empirique, est au cœur même du Projet Développementaliste et donc de tout projet de développement (cf. Singleton, 1991c, pour cette distinction entre Un Projet Global et les projets particuliers qui le portent en avant). Ce qui est vraiment problématique, c'est l'obstination de certains à maintenir coûte que coûte l'appellation qu'ils contrôlent: le développement. Mais malheureusement pour eux, l'incompressibilité idiosyncrasique des phénomènes humains qui constitue un des piliers du paradigme socio-historique, dans la mesure où il implique moins que leurs modèles substanti-

alistes, fait reposer l'*Onus probandi* sur leurs épaules. Le rasoir d'Occam tranchant en faveur du nominalisme, des essences universelles du genre d'un « développement transculturel » qui l'émousseraient doivent être rendues crédibles par leurs inventeurs. La thèse portant sur des Touts Culturels et donc sur l'existence d'un Tout Culturel ayant pour nom propre Le Développement faisant moins d'escalade empirique, elle devrait en principe épistémologique l'emporter sur son anti-thèse proclamant l'existence d'En Soi Absolus (tels que la divine Providence ou le Progrès naturel).

Ceux que l'histoire a fait gagner nourrissent souvent une secrète culpabilité sympathique à l'égard des perdants – qu'on pense à notre fascination pour les dinosaures. Le théoricien du « non au développement » comprend que les Instituts de développement et les individus spécialisés dans le développement veuillent bien changer l'eau, mais pas le bain et encore moins leur bébé. Il n'empêche que les chimistes ont évincé les alchimistes et que les astrologues ne survivent que dans les dernières pages des revues pour femmes d'aujourd'hui. Les royalistes impénitents ont beau crier « Le roi est mort, vive le roi », en attendant sa disparition définitive, la monarchie constitutionnelle est tout autre chose que la royauté divine. L'acharnement des développementalistes à maintenir leur mort-né en vie a quelque chose de touchant et de tragique à la fois. Car si le développement ne s'était pas montré mortel dès le départ, à la limite, il mériterait d'échapper à la mort. Malheureusement le développement qui a commencé avec le fumier a abouti aux horreurs d'Hiroshima en passant par les charniers de Verdun. Le développement est mourant, ne manquons pas son enterrement !

Le développement, c'est aussi un merdier

« Guerre et Paix » peut-être, mais « Guerre EST Développement » sûrement. À la suite de Marx, d'autres ont souligné le caractère foncièrement violent du développement « capitaliste » (voir entre autres *The Development Dictionary* édité par W. Sachs, 1991). Même pour Giddens, le conseiller privilégié de Tony Blair, le développement, en plus de faire figure d'un accident intrinsèquement inexplicable de l'histoire occidentale, fonctionne fondamentalement en vue de la guerre (Jarry, 1991). C'est la nature congénitalement violente du développement qui le rend foncièrement répréhensible. Si au Nord, ayant gagné la bataille du développement, nous vivons bravement « en paix », c'est que le front s'est déplacé vers le Sud. N'ayant plus de mines, nous ne pouvons plus y mettre des mineurs et encore moins des enfants, mais en Bolivie oui, où 10 000 des 200 millions d'enfants « au travail » dans notre *Global Village* travaillent toujours pour nous. Nous ne « concentrons » plus des adolescentes dans

des fabriques, mais à qui étaient destinées les poupées que fabriquaient les filles brûlées vives récemment dans leur usine-prison à Bangkok ? Nos pluies acides et nos « *conspicuous consumptions* », le transfert de nos industries polluantes (Bhopal) et le dumping de nos déchets toxiques en Afrique, ne sont que la partie la plus manifeste des coûts cachés que notre développement fait supporter par tout le monde et même par le monde tout court.

L'animal humain se targue de rationalité. Mais avant qu'il soit devenu rationalis à l'âge de la raison et après qu'il ait cessé d'être *sapiens* en tombant dans la démence sénile, l'Homme est foncièrement *Homo defaecens*. En tant qu'individu, du berceau au tombeau, il ne cesse de métamorphoser la bonne chère en merde immonde. En tant qu'espèce, l'Homme occidental ou occidentalisé n'aura apparemment de cesse qu'il n'ait transformé en déchets toutes les choses et jusqu'aux cultures absorbées par son Imaginaire productiviste et phagocytaire. L'entropie « propre » à une économie capitaliste est, au sens le plus fort du terme, une entropie emmerdante. Pas de profit sans production et une production (auto)subsistante est une production stagnante. Il n'y a encore que des doux rêveurs à parier sur la décroissance conviviale (Latouche, 2007). Il n'empêche que produire toujours plus, c'est à terme non seulement faire des dégâts, mais surtout accumuler des déchets. Le Bon Sauvage – *Homo silvaticus* – fut au moins sapiens. *Homo defaecens* saura-t-il devenir plus que *deficiens* ?

Mais n'insistons plus sur le prix humain à payer pour le développement, d'autres l'ont fait mieux que nous (Hobsbawm, 1974) – non pas que la décroissance soit sans prix sociologique (Singleton, 2006). Insistons sur le fait et contre ceux qui ne le croient pas qu'il est possible d'éviter les emmerdes du développement. Les hommes chagga de Tanzanie, étant censés avoir eu l'anus cousu lors des rites d'initiation, pouvaient donner l'impression d'être exempts d'emmerdes (Moore, 1976). Évidemment, et bien que tout le monde fît semblant d'y croire, personne, en fait, surtout pas leurs femmes qui les soignaient en cas de dysenterie, ne se faisait d'illusion à ce sujet. Mais nous ne sommes pas des Chagga !

En outre, ne plus se laisser emmerder par le développement n'est pas retourner en arrière ou renoncer à des lendemains qui chantent plus vrai. On peut refuser le développement tout en reconnaissant des acquis et même en accélérant certaines avancées. Au bas mot, chercher autre chose que le développement c'est, par exemple, ne pas sacrifier à l'impératif bio-technologique (qu'on pense, sinon au niet de Jacquard, au moratoire d'Atlan) ou reconnaître que la santé doit plus à l'invention du papier hygiénique et au tout-à-l'égout qu'aux progrès techniques et à des prouesses chirurgicales. Mais le caractère absolu de notre « non » au développement n'est pas uniquement dû au fait que le développement des uns suppose le non-développement des autres, il est surtout un « oui » tout aussi radical à autre chose que le développement. Si ces alternatives restent encore au stade de Projet prophétique, ce n'est pas parce qu'elles seraient moins fiables économiquement, peu sympathiques humainement,

ou totalement invisibles. Certes l'essor du sujet (Kaufmann, 2007) et la crise structurelle de nos jours ne signalent pas la fin de la modernité, mais tout au plus sa réédition critique (Touraine, 1992). Gorz a pu en montrer néanmoins la fiabilité « purement » économique (1988 : troisième partie). La mouvance du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales), sous la houlette d'un Godbout et d'un Caillé (1992), voudrait voir un esprit de don animer la lettre du Projet post-développemental. Latouche (1991) parle même d'une planche de salut informelle à laquelle l'Afrique se serait déjà agrippée (Singleton, 1998b). Les cyniques blasés rétorqueront que ces mutants marginaux sont loin de faire masse critique. Mais si les premiers chrétiens, les syndicalistes pionniers et les prophètes écologistes s'étaient laissé décourager par leur petit nombre et l'immensité du défi, le Vatican, le BIT et même Copenhague n'auraient jamais existé.

Quoiqu'en pensent certains (Jacob, 1991), l'après du développement n'est pas un retour romantique à un passé totalement dépassé, ni un recours fasciste à des valeurs anti-humanistes. L'enjeu n'est pas gagné d'avance et de toute façon ne saurait jamais être gagné définitivement. Peu de postmodernes croient encore à la Cité céleste. Mais le rêve des altermondialistes de voir tout le monde quitter Davos pour Porto Alegre risque de n'être qu'un cauchemar de plus, inspiré par le sédentarisme eschatologique d'un judéo-christianisme sécularisé. Comme n'importe quelle autre, notre espèce n'en sortira pas sur-vivante, si ce n'est à force de nomadiser d'étape en étape jusqu'à son épuisement ou métamorphose. Néanmoins, en attendant, ne brûlons pas les étapes ; avant qu'on ne puisse la dépasser, il faut que la société post-développementale advienne ! Dans l'immédiat il faut sans doute ré-enchasser l'économie dans le social en attendant de pouvoir la chasser tout court (Singleton, 1998a). Pour qui sait les lire, les signes avant coureurs de la venue du post-développement sont prometteurs (Calame, 1993). S'ils sont encore peu lisibles, c'est peut-être parce que les effets merdiques du développement, évacués provisoirement vers le Sud, n'ont pas encore provoqué suffisamment de relents pour dégoûter définitivement le Nord. Et pourtant les prémices d'un refus massif du développement et de la recherche-action alternative se manifestent déjà, que ce soit en général – l'essor, par exemple, d'une conscience environnementale – ou pour ne prendre qu'un exemple particulier, la crise non seulement conjoncturelle mais structurelle de l'automobile. À partir du moment où le développement emmerdera tout le monde, le monde ira mieux.

Mais même à supposer (*dato non concesso* !) que le développement est ce que l'humanité, grâce à l'Occident, a fait de mieux jusqu'ici, cet acquis ne saurait jamais s'absolutiser, s'éterniser indéfiniment. Il y a encore quelque chose de typiquement judéo-chrétien dans la conviction que le développement est pour demain et pour toujours. Or il suffit souvent de spécifier sous forme de syllogisme ce qu'on entend par développement pour se rendre compte que tout le monde ne saurait pas en jouir d'ici peu :

« si le développement = X, Y, Z (par exemple 1 médecin pour 300 habitants et 1 instituteur pour 30 élèves, 1,7 enfants par femme et 75 % de l'économie aux mains des PME, alors les A, B et C (les gens de Dakar, du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest), aux rythmes de croissance actuelle, ne seront pas développés avant l'an 3000 au plus tôt ». De toute façon, que le développement tarde à venir n'est que secondaire au vu de la biologique qui régit tout phénomène humain. Le développement est né, modestement, en marge de l'ordre hégémoniquement établi dans l'Angleterre du XVIIIe siècle ; en grandissant il s'est relocalisé (au prix de sa transformation) au centre d'un nouvel ordre socio-historique ; mais puisqu'en principe, même des réalités socio-historiques du gabarit du Christianisme ou de La Science (Singleton, 1997) sont prédestinées à mourir un jour ou l'autre (ne serait-ce qu'au vu de l'espérance de vie d'une espèce comme la nôtre – +/- 6 millions d'années), il n'y a pas de raison de penser que le développement puisse échapper à sa mort annoncée. On n'a jamais vu de croissance qui n'ait pas été suivie par une décroissance. La croissance durable, même se rapprochant de zéro, est un oxymore aussi énorme que celui d'un jésuite honnête ou d'une bombe atomique propre. Toutes choses, bonnes ou mauvaises, ont une fin. La seule chose qui n'a pas de fin, c'est le Tout qui se perpétue de Big Crunch en Big Bang !

Conclusion

Ce texte a sans doute quelque chose d'excessif. Mais il serait trop facile d'évacuer les enjeux éthiques et épistémologiques qu'il épingle en imaginant qu'il serait possible de sauver l'essentiel, à savoir, Le Développement, en faisant un effort de Le rendre plus propre, moins merdique. Vous n'aurez rien compris au sens de ces pages si vous n'avez pas compris que, bien au-delà du simple phénomène du « non-développement », il y a eu et il y a encore, un Projet tout à fait plausible et qui est porté par un retentissant « NON au Développement ! » À l'encontre du phénomène du changement en général et de la conversion en particulier, le refus de bouger a été peu étudié par les anthropologues. Toute modestie à part, par la force de mes terrains, j'ai eu à me pencher sur le rejet d'un projet de développement (Singleton, 1994), sur la résistance rusée à l'emprise cléricale (Singleton, 2004b), voire sur le refus de la grâce divine (Singleton, 2004a).

Déjà les archéologues et les préhistoriens font état d'un phénomène qui prend fréquemment le contre-pied de l'allant de soi d'une adoption automatique d'innovations technologiquement plus avancées. *A priori*, on imagine qu'une meilleure réponse mécanique et manifeste à la satisfaction des besoins dits (mais de manière eurocentrique ; Singleton, 1989) aussi universels qu'urgents, s'impose d'emblée et d'office. Or ce n'est tout

simplement pas le cas. Il arrive que des cultures se côtoient dans un même milieu, mais les progrès réalisés par un groupe dans la maîtrise des ressources matérielles peuvent en laisser un autre indifférent pendant des millénaires et parfois à tout jamais (Camps, 1982: 88, 96, 164; Cauvin, 1997). De nos jours, bien que vivant depuis des siècles en synergie avec des agriculteurs bantous, des Pygmées ont continué à opter pour leur mode de (re)production chasse-cueillette.

Du côté des effets pervers faisant figure de coûts cachés d'un certain développement, L. Mumford (1966: 386) fait état d'une mise au travail des enfants de cinq ans suite à une délocalisation du travail manufacturier de la ville à la campagne au XVIe siècle. L'émergence à cette époque d'un État central, capable d'imposer son autorité sur tout son territoire, réduisit l'emprise jusqu'alors quasi exclusive des municipalités sur les activités économiques et permit aux opérateurs industriels de faire travailler des villageois à des prix défiant toute concurrence et surtout de battre en brèche les taux de rémunération plus ou moins équitables qui avaient été fixés par les guildes urbaines. Pour « profiter » de cette première délocalisation « libérale », les paysans condamnaient leurs enfants à travailler aux métiers à tisser dès leur bas âge. Et nous savons que cela n'a guère changé depuis: si les enfants du Nord ne travaillent plus dans les mines ou dans les filatures, les enfants du Sud passent le peu d'années qu'ils ont à vivre sur terre, soit sous terre, soit enterrés « vivants » dans des fabriques de tapis, de ballons de foot, de pièces d'ordinateur... pour nous permettre de faire des économies. Voltaire avait déjà incriminé l'inconscience du Blanc privilégié: quand, au Surinam, son Candide demande à un esclave noir comment il se fait qu'il a perdu sa main droite et sa jambe gauche, l'estropié lui répond: « quand nous travaillons aux sucreries et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main; quand nous voulons nous enfuir on nous coupe la jambe; je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe ». Voltaire aurait sûrement sympathisé avec les Luddites et autres Canuts qui, comme les capitalistes de l'époque, ne se faisaient pas d'illusion quant au droit de tout le monde au développement (Hobsbawm, 1977: 257).

Bien qu'ils ne l'aient guère problématisé, des anthropologues ont été frappés par l'indifférence de leurs peuples élus aux joyeusetés de la civilisation. Evans-Pritchard s'étonnait du mépris que ses Nuer affichaient à l'égard des gens qui s'encombraient du matériel de la modernité. Sewane fait souvent état de l'incompréhension non seulement des administrateurs coloniaux mais de l'actuelle intelligentsia togolaise face au refus des Batammariba de se moderniser (2003: 53, 333, 608, 672, 762; pour des cas de résistance tout aussi récents cf. Nicolas, 1971; Bergeron, 1992). Ces refus peuvent être primesautiers et provisoires – les modes de production nomades ou pastoraux ne permettent guère le cumul d'objets compatible avec la sédentarité. Il n'empêche que la réticence a pu être à l'occasion redoutablement raisonnée. Au tournant de notre siècle, des Africains, à qui on avait fait faire un tour en Europe pour les épater et les appâter par

le spectacle du Développement, ont fait preuve d'une redoutable lucidité et d'un refus de se laisser aussi bien faire que ferrer. Ainsi un certain Martin Akou du Togo, étudiant en médecine à Bâle entre les deux guerres, écrit :

« Quel bouleversement il y a eu au cours du siècle passé chez l'Européen. Des questions toutes différentes ont surgi dans ce siècle de mécanique et de science, du capital et de la grande finance. Les grandes questions de l'humanité ont reculé à l'arrière-plan. On ne pensait qu'aux classes et aux partis, mais l'argent se tenait au-dessus de tout, il est devenu l'idéal des hommes, il a déterminé ses décisions et ses actes... J'ai senti qu'un temps nouveau s'était levé pour l'Europe, un temps sans âme. On parle cependant d'un siècle de progrès » (Westermann, 1943 : 316).

Akou continue en parlant de la valeur de la civilisation africaine dans des termes qu'un Senghor n'aurait pas récusés, même s'ils ne plaisent plus aux Axel Kabou de la génération actuelle plaidant pour un accueil inconditionnel du Développement. Un accueil faute de mieux est tout autre chose – si les pêcheurs sénégalais voulaient des chalutiers, ce n'était pas tant pour progresser mais pour profiter autant que les Russes, Polonais et autres Japonais de ce qui restait de leurs ressources halieutiques (Singleton, 1991a). Un siècle plus tard, un autre Togolais trouve la voie unique préconisée par l'Occident tout aussi inique : « Nous, les Africains, nous sommes perdants dès le départ si nous décidons de suivre le même chemin que l'Europe en reproduisant jusqu'à ce qui fait son malheur » (Sewane 2003 : 648).

Mais même au Nord, une petite, mais significative minorité de scientifiques fait preuve de courage en opposant un « Non ! » tout aussi catégorique que l'impératif qui veut qu'« On n'arrête pas le Progrès ! » D'autres se résignent à voir l'homme finir inéluctablement par faire tout ce qu'il peut pratiquement faire. Le clonage humain est à portée de la main des biotechniciens. Mais le diktat du développement doit-il automatiquement transformer tout ce qui est faisable en fait accompli ?

Ce n'est évidemment pas tout de décrire et de décrier le développement dans toute sa splendeur spécifique. Il faut penser sérieusement à ce que pourrait être un monde qui a réussi à dire Non au développement en inventant le post-développement. Difficile de donner un nom propre à ce qui n'est pas encore né. L'appeler la Décroissance ne plaît pas à tout le monde, même aux objecteurs de croissance. Pour sa part, l'anthropologue se plaît à trouver des appuis altermondialistes dans l'autrement de l'ailleurs et de l'autrefois. Il ne s'agit pas de retourner à la lettre d'antan ou d'autrui, mais de se laisser inspirer par son esprit. Le non-développement des sociétés que Lévi-Stauss appelait « froides » reposait sur une religiosité (*re-ligare*) faite d'obligations réciproques en réseaux humains et de responsabilité respectueuse à l'égard de ressources dont la quantité, tout en ne variant guère, était réversible. Chaque année les ancêtres, sollicités rituellement en tant que nus propriétaires, reversaient aux leurs la pluie, le gibier et même des « nouveaux » nés, faisant figure des revenants

puisés dans un numerus clausus d'âmes disponibles. Si ce retour régulier du Même n'avait rien d'aussi « grandiose » que celui décrit par Eliade et exalté par Nietzsche, il excluait toute idée de Progrès indéfini ou de Croissance exponentielle. L'abondance se trouvait « dans l'autosuffisance et non dans l'accumulation » (Breton, 1989 : 53) – d'éventuels surplus étant « généreusement » et « religieusement » réinvestis dans la sécurité sociale des (r)apports humains (Singleton, 2003 et 2009a).

Je ne peux ici que donner un exemple de la convergence interpellante entre le « paradis primitif » et l'utopie postmoderne de la simplicité volontaire. Un autre des piliers sur lequel un monde post-développé devrait s'appuyer serait un retour-recours sur la différence fondamentale entre la consommation et la consumation, développée par J. Poirier dans le chapitre « L'homme, l'objet et la chose » du premier des trois volumes qu'il a édités en 1990 sur l'*Histoire des mœurs*. Là où, même dans l'ancienne société européenne, pour ne pas parler des sociétés non occidentales, le mode de production était essentiellement « économe », l'économie qui est au cœur du développement est foncièrement dispendieuse. Là où le non-développement « animiste » entretient une interlocution avec des choses comme si c'étaient des personnes, le développement objective les individus en autant de ressources humaines. Même chez mes Wakonongo de la Tanzanie, j'ai vécu ce passage entre un monde où le péché capital était le gaspillage et un monde qui jette allègrement tout à la poubelle. Un jour Richard, le fils aîné du vieux Jakobo Kasalama chez qui je logeais, avait remarqué que j'avais pris note du fait que son père ramassait par terre quelques grains de riz qu'une de ses belles-filles avait laissé tomber de son van. Un peu gêné et comme pour excuser son paternel, Richard m'a dit quelque chose comme « Qu'est-ce que tu veux, les vieux sont comme ça, un peu trop regardants et pingres, peut-être parce qu'ils n'ont pas toujours eu la vie facile ». Mais ce que j'avais noté, c'était à la fois le parallèle avec ce que ma mère faisait pendant la Guerre en raclant les emballages de beurre ou de sucre pour ne rien perdre, mais surtout le sentiment qu'étant obligé pour tout à l'Autre, il fallait se comporter en bon gestionnaire de la propriété nue. Un autre des fils de Jakobo, Carolo, qu'il m'avait donné comme « *boy* », m'a dit aussi un jour dans l'oreille, en présence de son père qui déballait délicatement un des innombrables paquets de « choses » emballées dans du plastique qu'il conservait dans des boîtes poussiéreuses et des caisses rouillées en dessous de son lit : « pourquoi conserver tous ces papiers et ces objets ; avec tout ça, le vieux serait un peu sorcier, que ça ne m'étonnerait pas ! » Encore trop pauvres pour être des membres à part entière de notre société de « consumation », il me semblait malheureusement que la jeune génération des Wakonongo se pré-programmait pour le tout à l'égout ! L'herbe du voisin paraît toujours plus verte que la sienne jusqu'au moment où, y ayant pris pied, on se rend compte qu'elle est artificielle.

Notons en passant que l'Esprit de Don qui animait la plupart de ces sociétés « primitives » pesait positivement aussi sur cette attitude

« économe » : les hommes n'étant que des usufruitiers à la fois des fruits de la terre et de la forêt (les propriétaires nus étant les ancêtres et les esprits tels que Limdimi, le gardien des animaux, que j'ai « rencontré » en Tanzanie ; Singleton, 1982), il fallait faire attention de ne pas abuser des gratuités en question. Rien de plus précieux pour un MuKonongo qu'un don. Paradoxalement puisque désormais chez nous tout se paie et se monnaie, le caractère gratuit du don nous donne le droit d'en disposer comme bon nous semble, même de le gaspiller.

Comme le dit Poirier, autrefois, que ce soit en ville ou au village, « on ne jetait pratiquement rien, on conservait tout, on ne détruisait rien, on entassait tout, car tout pouvait servir » ; mais aujourd'hui « hormis les survivances... l'esprit de conservation et d'économie apparaît désormais comme un comportement anormal, quasi pathologique » (*ibid.* : 939). Si c'est vrai, comme il le remarque aussi, que certaines sociétés non occidentales « consumaient » aussi à l'occasion, c'était justement occasionnel – lors d'une fête ou d'une cérémonie (l'anthropologue pense surtout au potlatch !) – et avait une fonction, ostentatoire certes, mais surtout sociale (qui consumait – en claquant du fric par exemple pour faire la fête – pouvait toujours, et à cause de cela même, compter sur sa communauté pour satisfaire ses besoins de consommation. La consumation primitive, par son côté excessif (le privilégié devait tout donner, tout détruire) ruinait à plus ou moins brève échéance le riche consumateur, tel le *Big Man* qui devait se retirer du jeu, laissant la place à plus fortuné que lui – qui allait se ruiner à son tour tôt ou tard ! « C'est une technique très efficace de non-développement, en ce sens qu'elle tend à écrêter toute "réussite" et à gommer les initiatives individuelles » (*ibid.* : 939). Mais marginales, ces cérémonies consumatrices avaient lieu sur fond d'une culture de la consommation renouvelée et donc durable. Des Aborigènes d'Australie, par exemple, qui pour une raison ou une autre avaient réussi à gagner une voiture, s'ils voulaient rester aborigènes et donc continuer à compter sur les leurs pour la consommation quotidienne, devaient mettre « leur » 4x4 à la disposition de tout le monde... ce qui diminuait sérieusement son espérance de survie (Myers, 1991).

Ce ne sont que des exemples, des cas limites même, de cultures qui, loin d'être forcées et contraintes, ont choisi de ne pas se développer, du moins pas au-delà d'un seuil critique certain. C'est le genre de choix qui pourrait s'imposer désormais à un monde qui, s'il ne sort pas du développement, risque fort de rester dedans !

Bibliographie[2]

BAIROCH, P. 1971, *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris : Gallimard.
BERGERON, R. 1992, *L'anti-développement, le prix du libéralisme*, Paris : L'Harmattan.
BLACK, M. 2010, « Le tabou des excréments, péril sanitaire et écologique », *Le Monde Diplomatique*, janvier : 14-15.
BOKONYI, S. 1989, « Definitions of animal domestication », in : Clutton-Brock, J. (éd.), *The Walking Larder : Patterns of Domestication*, London, Unwin Hyman.
BOUDON, R. 1986, *L'idéologie et l'origine des idées reçues*, Paris : Fayard.
BRETON, S. 1989, *La mascarade des sexes : fétichisme, inversion et travestissements rituels*, Paris : Calmann-Lévy.
BRUCKNER, P. 1983, *Le sanglot de l'homme blanc*, Paris : Seuil.
CALAME, P. 1993, *Mission Possible*, Paris : Édima.
CAMPS, G. 1982, *La préhistoire : à la recherche du paradis perdu*, Paris : Perrin.
CASTORIADIS, C. 1977, *L'institution imaginaire de la société*, Paris : Seuil.
CAUVIN, J. 1997, *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture*, Paris : Flammarion.
FREUD, S. 1910, « Eine Kindheitserinnerung des Leonardo da Vinci », in : *Gesammelte Werk von Sigmund Freud*, vol. 8, S. Fischer Verlag, Frankfurt.
– 1969, « Sur les transpositions des pulsions plus particulièrement dans l'érotisme Anal », in *La vie sexuelle*, Paris, PUF.
GODBOUT, J.T. avec A. CAILLÉ. 1992. *L'esprit du don*, Paris : la Découverte.
GORZ, A. 1988, *Métamorphose du travail : quête du sens*, Paris : Galilée.
GRAS, A. 2007, *Le choix du feu : aux origines de la crise climatique*, Paris : Fayard.
HEERS, J. 1990, *La ville au Moyen Age*, Paris : Fayard.
HOBSBAWM, E.J., 1974, « The human results of the Industrial Revolution », in : Cohen, Y. (éd.), *Man in Adaptation : The Cultural Present*, Chicago, Aldine : 528-538.
– 1977, *The Age of Capital : 1848-1875*, London : Abacus.
JACOB, J. 1991, « La derive du tiers-mondisme : défense de l'identité ou antimodernisme ? », *Espaces Temps* 45-46 : 73-80.
JARY, D. 1991, « Society as time-traveller : Giddens on historical change, historical Materialism and the nation-state in world society", in : Bryant, C.G.A. & D. Jary (éd.), *Giddens' Theory of Structuration : A Critical Appreciation*, London, Routledge : 116-159.

2. (Si je me permets de (trop) nombreux renvois à mes propres publications, c'est pour amoindrir le côté péremptoire et apodictique de pas mal des affirmations du texte présent).

JONES, E. 1923, *Papers on Pyscho-analysis*, London : Baillière, Tindall & Cox.

KAUFMANN, J-Cl, 2007, *L'invention du soi. Théorie de l'identité*, Paris : Hachette.

LATOUCHE, S. 1986, *Faut-il refuser le développement ?*, Paris : PUF.

– 1989, *L'Occidentalisation du Monde*, Paris : la Découverte.

– 1991, *La planète des naufragés : essai sur l'après-développement*, Paris : la Découverte.

– 1998, *L'Autre Afrique. Entre don et marché*, Paris : Albin Michel.

– 2007, *Le pari de la décroissance*, Paris : Fayard.

MOORE, S.F., 1976, « The Secret of the Men : A Fiction in Chagga Initiation and its Relation to the Logic of Chagga Symbolism », *Africa* 46 (4) : 357-370.

MORE, Th. 1907, *Utopia*, London : The Walter Scott Publishing Co.

MUMFORD, 1. 1966, *The City in History*, London : Penguin.

MYERS, F. 1991, « Burning the truck and holding the country : property, time and the negotiation of identity among Pintupi Aborigenes », in : Ingold, T., Riches, D. & J. Woodburn (éd.), *Hunters and Gatherers*, vol.2 : *Property, Power and Ideology*, Oxford, Berg : chap.3.

NICOLAS, G. 1971, « Processus de résistance au "développement" au sein d'une société Sahélienne », *Civilisations* XXII (1).

POIRIER, J. 1990, « L'homme, l'objet et la chose », *Histoire des Mœurs*, vol.1 Paris : Gallimard.

RABELAIS, F. 1829. *Œuvres*, tome 1, Bruxelles : Louis Tencé.

SACHS, W (éd.), 1991, *The Development Dictionary*, London : Zed.

SCHURMANN, R. 1982, *Le principe d'anarchie. Heidegger et la question de l'agir*, Paris : Seuil.

SEWANE, D. 2003, *Le souffle du mort. La tragédie de la mort chez les Batammariba du Togo, Benin*, Paris : Plon.

SINGLETON, M. 1982, « De l'intendance indigène du gibier à une gestion endogène de la faune », in : Singleton, M. & P.P., Vincke (éd.), *Gestion de la Faune Sauvage : Facteur de Développement ?*, Actes du Colloque 5-7 Mai 1982, Dakar, ISE-ENDA-UNESCO/MAB : 70-107.

– 1989, « Besoins essentiels : l'évidence même ou une équivoque épistémologique et ethnocentrique ? », in : *Pesticides et Médicaments en Santé Animale*, Bruxelles/Liège, PRELUDE/PUN : 207-213.

– 1991a, « ... et s'ils voulaient des chalutiers ? », *Politique africaine* 42 : 121-125.

– 1991b, « Du bon usage de l'épistémologie en ethnologie », Notes et Documents, CIDEP (DN/AT/MS/04), Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

– 1991c, « Projet et projets », *Cahiers du CIDEP* 7.

– 1994, « L'African Auxiliary Association de Karema (Tanzania) : le Peuple entre l'imaginable et le possible », in : Jacob, J.-P. & Ph. Delville (dir.), *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED : 179-198.

- 1997, « Galilée, mort ou vivant? La fin de la science », *La Revue Nouvelle*, Septembre: 58-73.
- 1998a, « Réenchasser l'économique – ou le chasser tout court? » in: Kioni, A-R. (éd.), *La République Démocratique du Congo face aux défis du siècle: hommage à Michel Norro*, Louvain la Neuve, Academia: 33-50.
- 1998b, « La fin du développement », *Penser le développement*, Dakar, Goethe-Institut: 115-131.
- 2002, « Experts expertisez-vous ! », *Recherches Sociologiques* XXXIII (2): 31-57.
- 2003, « L'au-delà, l'en deçà et l'à-côté du religieux », *MAUSS* 22: 181-196.
- 2004a, « Le refus... de bonne et de mauvaise grâce », in: Pirotte, J. (dir.), *Résistances à l'évangélisation*, Paris, Karthala: 71-100.
- 2004b, « Indicible la ruse ? » in: Latouche, S., Laurent, P-J., Servais, O. & M. Singleton (éd.), *Les raisons de la ruse. Une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, Karthala: 119-152.
- 2006, « Le coût caché de la décroissance », *Entropia* 1: 42-54.
- 2009a, « Généreux mais pas gratuit », in: Ariès, P. (éd.), *Viv(r)e la gratuité! Une issue au capitalisme vert*, Lyon: Golias.
- 2009b, « L'aspirine est-elle un médicament universel ? », *L'Écologiste* 28 (9): 26-28.
- 2010, *Histoires d'eaux africaines. Essais d'anthropologie prospective*, Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant.

TOURAINE, A. 1992, *Critique de la Modernité*, Paris: Fayard.

WESTERMANN, D. 1943, *Autobiographies d'Africains*, Paris: Payot.

WRIGLEY, E.A., 1988, *Continuity, Chance and Change: the Character of the Industrial Revolution in England*, Cambridge: CUP.

ZOLA, E. 1983, *La Terre*, Paris: Seuil.

TROISIÈME PARTIE

POLITIQUE DU FONCIER

9

The dynamics of property in Africa

Christian LUND[1]

Movement, structure and institutionalization

While scholarly agreement can be pleasant, disagreement is often more productive. Jean-Pierre Chauveau has always known how to make productive disagreements pleasant, however. My contribution to the present Festschrift owes an important debt to Jean-Pierre, whose comments on my work have always forced me to think twice, or three times, about how property is structural and processual at the same time. What follows are slightly edited elements from my book *Local Politics and the Dynamics of Property in Africa* (Lund, 2008). It is based on research in northern Ghana in and around the town of Bolgatanga[2].

Of all issues in African local politics, land remains perhaps the most prominent one. Questions of access and control over landed property can quickly mobilize individuals and groups, and "the land question" is consistently an important item on the agenda of most African governments (Bruce and Migot Adholla, 1994; Peters, 2004; Toulmin and Quan, 2000; World Bank, 1996, 2003). There is, of course, no single "land question"; the burning issue varies from country to country and between various groups within different societies, but the mere fact that land questions are so contentious is a clear indication of the political and social transformative dynamics in the negotiation of property. Land tenure has in recent years secured a strong scholarly interest[3]. Increasing scarcity of land due

---

1. Anthropologist, Roskilde University, Denmark. clund@ruc.dk

2. I am grateful to Cambridge University Press for letting me rework parts of this text for the present publication.

3. Central works on land tenure in Africa include Basset and Crummey (1993), Berry (1988, 1993, 2001, 2002a and b); Bohannan (1963); Bruce (1993); Bruce and Migot-Adholla (1994); Chanock (1991a and b); Comaroff and Roberts (1981); Downs and Reyna (1988); Fitzpatrick (2005, 2006); Juul and Lund (2002); Le Roy, Karsenty, and Bertrand (1995); Moore (1978, 1986); Ostrom (1990); Peters (1994, 2002, 2004); Platteau (1996); Shipton (1989); Shipton and Goheen (1992); and Toulmin and Quan (2000).

to population growth, environmental degradation, and the slow rates of economic development has led to increased competition for land among rural producers (Berry, 2002b: 639). Urbanization combines these processes. It has meant that land values have gone up and that land has been taken out of agricultural production, resulting in land scarcity. In many growing urban areas, the result has been various forms of urban agriculture (Temple and Moustier, 2003). Land rights obviously vary tremendously throughout Africa, but *claims* to land all seem to be fashioned around social identity. Increasing land scarcity fuels politics of identity and belonging from the household to the societal level, defining boundaries between strangers and locals, insiders and outsiders, and people with entitlements and those without. Consequently, land becomes politically central, as it links important resources to authority in particular ways.

The institutional and normative plurality prevailing in most of Africa means not only that people struggle and compete over access to land but that the legitimate authority to settle conflicts is equally at stake. It is never merely a question of land but a question of property and of social and political relationships in a very broad sense. Struggles over property are therefore as much about the scope and constitution of authority as about access to resources (Berry, 2002b: 640; Lund, 2002). The essential point is that property is distinguished from mere momentary possession or longer-term access by virtue of being recognized by others, through enforcement by society or the state, and by custom, convention, or law (MacPherson, 1978: 3).

The processes of recognition work in tandem. Recognition of property rights by an institution simultaneously constitutes a process of recognition of the legitimacy of this institution. In this perspective, property and the public authority of the institution are essentially precarious. Property is property only if socially legitimate institutions sanction it, and the institutions are effectively legitimate only if their interpretation of social norms (in this case property rights) is heeded. Hence, public authority is continually constructed in the everyday practices of ordinary people and by the recognition by other institutions of their jurisdiction. The many rules relating to interests in land and other resources and the plurality of institutions of public authority turn the process of recognition into a political process of competition and negotiation. Thus, sometimes hitherto hegemonic institutions, which have guaranteed property rights, cease to be sufficiently powerful, and the status of the property they previously guaranteed becomes uncertain. Obviously, controlling land is not the only source of public authority. Security, citizenship, and development are but three alternative areas through which institutions can build up public authority. The centrality of land in most African societies, nevertheless, makes the field of property particularly propitious. The relationship between public authority and property is not a permanently established relationship, however. It is a social, politico-legal construction maintained

and challenged through active and contested reproduction of property relations. While property and public authority are precarious, they are not necessarily mercurial and constantly changing. However, their constant reproduction entails a lot of political elbow grease, and if stakeholders weaken, rules, rights and prerogatives rearrange themselves.

In a comprehensive article, Peters takes issue with recent increasing attention to the negotiability of rules and socioeconomic position in Africa. Although the notion of negotiability was once a welcome challenge to simple economistic premises about the insecurity of all property that is not privately owned, Peters (2004: 305) argues that it has now gained so much currency that processes of inequality and social differentiation drift out of focus. We should pay as much attention to processes that limit negotiation and exclude certain groups. There is much to be said for this argument. Groups are marginalized economically and politically, and people are very unequally positioned in negotiating how land rights and property are to be defined. As Amanor (1999: 44) puts it, "[t]he majority of people are merely forced to abide by interpretations of what is determined to be customary by the powerful, or to operate outside legality." However, if efforts to contest prevailing patterns are ignored or classified as insignificant merely because they may have been unsuccessful, then actual outcomes become endowed with a quality of *inevitability,* which removes from the historical process its precariousness and multistranded nature.

While unsuccessful in radically overthrowing domination, actions of the dominated – however mundane or foolhardy – are hardly inconsequential for domination's configuration. At the very least, they reflect people's experience and grasp of opportunities at the time. "History" should be allowed to unfold not as pure happenstance but with a due measure of openness toward other possible outcomes of particular dilemmas, conflicts, and confrontations. In the words of Bendix (1984: 48), the task is to give "back to men of the past the unpredictability of the future and the dignity of acting in the face of uncertainty." Analyses that claim to have uncovered the singularly predominant or general logic in a particular case may easily fall into the trap of retrospective determinism – in particular, if counter-examples and questioning of the argument are kept to a minimum. Analyses that claim to uncover multiple entangled logics may conversely convey a sense of indetermination where fluidity is of the lowest possible viscosity. In most cases, however, several social logics are indeed entangled in complex ways.

Disentangling the variety of logics through careful analysis may, in the best of cases, enable us to understand what happened in a particular situation and suggest how to draw more general parallels with other similar cases. The intention is, therefore, not to argue that anything could have happened in a particular case, but to keep in mind that things did not turn out as they did because they could not have turned out otherwise. The meticulous recording of relevant events and of the contextual, historical

situation of the argument is a valid way to undergird plausibility. The challenge is, I believe, to link small-scale, open-ended transactions and larger processes of increasing exclusivity of rights and intensified competition over jurisdictions controlled by no individual. On this particular aspect, my work aligns with that of Chauveau. A strong *leitmotif* in Chauveau's work is his efforts to situate ethnographic micro-stories within the broader political economy and the governmentality of different socio-political fields, and his capacity to link the present to the *longue durée* (Chauveau, 2006, 2007). This enables Chauveau (and those who observe such balance) to acknowledge the singularity of the moment without fetichizing the unique, and to identify patterns without succumbing to determinism.

Watershed events are interesting in this respect, as they reshape the general structure of opportunities. Events like land reforms may entitle some while disenfranchising others. However, the 1979 reform in northern Ghana, reverting land to "original owners" from government in whose trust it had been held since 1902, provided an opportunity primarily for chiefs and politicians, landowners, and tenants to reassert positions and interests (Lund, 2008). The reform privileged a certain register of traditional authority and ownership to be "filled out" by these groups.

In this perspective, the agency of decisive transformative capacity is in principle attributed to all actors whose concrete, discrete, individual acts form patterns when aggregated. The weight of small players may be significant, sometimes because of their numbers and sometimes because of serendipity or special skills. This does not mean that power does not enter into the process or that events are completely arbitrary. Although poor and disadvantaged people may sometimes negotiate improvements to their lives, these may just as swiftly be winnowed out again.

Institutionalization of political control

Property in land had been central for political control in the colonial and postcolonial eras in Ghana. As a consequence, efforts to register, fix, consolidate, and institutionalize particular meanings of land and particular rights and responsibilities between groups and authorities vis-à-vis land have been exercised by actors of different shapes and sizes. However, the significance of property in land changes over time with shifts in economic and sociopolitical contexts.

The institutionalization of legal pluralism owes much to the process of colonization in Africa. The development of customary law and, particularly for the British colonies, the implementation of indirect rule were deliberate attempts to formalize what was seen as the equivalent, albeit in less sophisticated forms, of law and polity in the imperial centres. If the political structure of society and access to land were linked before coloni-

zation, the policies and practices it introduced seemed to integrate polity and land tenure in a complex of indirect rule and customary law. In the first phase of colonization, British and French authorities claimed extensive authority over land. "Specific legislative instruments varied from one colony to another, but they conveyed a common message. From Senegal to Malawi, French and British authorities claimed that 'by right of conquest', all 'vacant and ownerless' land belonged to the colonial state. Vast tracts of land were often judged 'vacant and ownerless' on the basis of cursory inspection or none at all" (Berry, 2002b: 641-42). Some land was sold or granted to settlers or companies in different colonies, but, in practice, most land remained under African control. The history of Ghana is interesting for its diversity. In the South of the country, in the Colony and Ashanti areas, the élite, powerful chiefs and the intellectuals, mainly lawyers, managed to prevent the colonial government from seizing the land as crown land. In the Northern Territories Protectorate, however, land was vested in the crown and became the source of future disputes over the extent of control by government and traditional authorities and actual land users (Bening, 1995; Edsman, 1979; Ladouceur, 1979; Meek, 1946; Nyari, 1995).

The British colonial administration generally relied on Africans in the exercise of its tasks. Over time, they made a virtue out of necessity, and with Lugard (1965), the governor of the Protectorate of Northern Nigeria, the concept of indirect rule took shape. Indirect rule was based on three fundamental principles: recognition of chiefs as native authorities and mediators between government and the population, the creation of native courts, and the creation of native treasuries and a tax system. Indirect rule was viewed as an affordable form of government, allowing some room for "civilising development" (Mann and Roberts, 1991: 19-21). However, it was soon realized that much more had to be known about African societies, their political structures and customary practices. This led to the commissioning of a large number of anthropological studies and surveys to identify and describe customary polity and law. The surveys in the British colonies ultimately resulted in *An African Survey* edited by Lord William Hailey (1938) and *Land Law and Custom in the Colonies* by Meek (1946). For the Northern Territories in Ghana, R. S. Rattray, special commissioner for anthropology, undertook a major study resulting in *The Tribes of the Ashanti Hinterland* (1932). As Berry (2002b: 643-45) points out, however, the information about customs and institutions was not merely gained through ethnographic surveys.

> "Officials acquired and processed information about 'native laws and customs' through their daily interactions with chiefs and commoners, litigants and judges, witnesses and petitioners, laborers and vagrants, taxpayers and defaulters... In the process, they found themselves engaged in an on-going quest for knowledge which proved frustratingly elusive – partly because Africans societies were themselves undergoing change. Far from the timeless web of accepted practice that colonial officials imag-

> ined (or hoped for), 'custom' proved in practice to be a shifting kaleidoscope of stories and interests that eluded codification. Officials' efforts to get customs right – by inventing them if necessary – were often as destabilizing as oppressive".

The ambition of the colonial administration was to rationalize indigenous rules into customary law so as to fit the format of the metropolitan state and the colonial administration and to entrench the dichotomy between modern and customary law. The process entailed a long-drawn-out debate that remains inconclusive to this day.

In his article on the limits of invention in British colonial Africa, Spear (2003) argues that the recent infatuation with the notion of invented traditions has often overstated colonial power and ability to manipulate African institutions. Rather, Spear argues, we should see traditional institutions and customary law as the result of historical processes whereby African institutions and agendas as well as colonial ambitions shaped the outcome. "Less invented than transformed, codified, expanded and criminalized under specific historical conditions, customary law was neither traditional nor modern, African nor European, but quintessentially colonial" (Spear, 2003: 14). The colonial administration was not the only party with ambitions in the enterprise of codification, yet even within the administration, views differed. This assessment does not render customary institutions and law any less socially constructed, but it broadens the number of "constructors" and stretches the construction time from a circumscribed period to an endless process. As a result, ambitions of codification and simplification were often frustrated by competing interests. Far from putting an end to debates over authority and property, colonial codification laid out institutional and semantic structures, which we encounter even now in contemporary conflicts.

Deliberate simplification and dynamics of reproduction

The simplification process was not reserved for indigenous institutions but also concerned concepts and their meaning. And, for several reasons, concepts such as ownership do not travel between different societies without complication. First, when certain forms of property in an African society are translated into ownership, there is a tendency to forget that the meaning of ownership not only varies between different societies but everywhere serves as an approximation for the primary right holders' property rights (see Lund, 2002). The idea of ownership as "total exclusion of the right of any other individual in the Universe" (Blackstone, here from Rose, 1998: 601) is exactly an *idea*. In concrete societies, African as well as "Western", ownership is always circumscribed by others' rights

limiting the exercise of the abstract total right to property. Thus, when Kasanga (1988: 31) states that customary land rights are "indefeasible, indeterminable and inheritable", it may be so from a narrow legal positivist point of view. From a political, anthropological, or historical point of view, however, it is an empirical challenge to ascertain the extent and limits of ownership and account for them (see Rose, 1994, 1998; F. von Benda-Beckmann, von Benda-Beckmann, and Wiber, 2006).

Second, many forms of property encountered in Africa are significantly less exclusive than what we would normally associate with the term "ownership" (see Berry, 1988). This is not to argue that African land tenure is essentially communal, but several layers of interest in property are typically recognized as legitimate. Mindless translation of certain indigenous property concepts into the language of ownership tends to strengthen exclusivity, benefiting the primary right holder at the expense of others. This leads to the third aspect: the difficulty of translation, which is not merely an academic challenge, proves an opportunity or a liability for those with vested interests in the land. Although customary law presupposed segregation between European and African concepts, Africans soon began to use European terms as open to interpretation as local ones, at least in their communication with the colonial administration. Translating certain indigenous terms for forms of property into Western concepts also entailed an opportunity for changing the actual significance in terms of the extent, duration, and beneficiaries of the property rights. Obviously, less fortunate right-holders would see their land rights dwindle as a consequence. The phenomenon prevails today (Toulmin and Quan, 2000) and is hardly reserved to Africa (Scott, 1998). Claims to traditional jurisdiction or traditional land rights are often based on reference to the past while argued in simplified terms of ownership and authority, despite the fact that the historical references hardly had the meaning then that is adduced to them now.

Property and land tenure regimes in Africa, however, owe their ambiguity to more than what is lost or added in translating concepts between cultures. Most indigenous land tenure systems in Africa are characterized by a coexistence of multiple rights that are often held by different persons as a function of their status or position in society. Moreover, there are often multiple ways of getting access to land and justifying claims to it. Shipton's (1994: 348) list extends to "birth rights, first settlement, conquest, residence, cultivation, habitual grazing, visitation, manuring, tree-planting, spiritual sanction, bureaucratic allocation, loan, rental and cash purchase." These different sorts of claims do not necessarily contradict each other, but can be seen as dynamic normative repertoire. Such a repertoire does not constitute a differentiated systematic hierarchy, and the norms are of varying specificity. Some deal with substantial entitlements and obligations, some with specific behavioral requirements and restrictions, some with more abstract codes of conduct. As Kintz (1990) demonstrates in her essay on Burkina Faso, there are not only rules but also rules

for how to circumvent them in a proper way. The norms are therefore neither inherently contradictory nor compellingly complementary, but they are invoked so as to impose rival constructions on agreed facts and thus are brought into conflict by virtue of the strategic and pragmatic contingencies that arise out of conflicts of interest (Comaroff and Roberts, 1981: 70-106; Fortmann, 1995; Lentz, 1998; Rose, 1994). Second, people's property rights are often linked to their social identity. Social identity does not guarantee rights but seems to entitle a person to claim them. However, the boundaries of the property-holding group are rarely a settled fact, but rather are a "fact" to settle. Consequently, social identities become a contested terrain, and seemingly simple and clear categories such as "firstcomers" and "latecomers" become the objects of intense, sometimes refined, sometimes coarser, negotiation. In situations of increased scarcity, belonging tends to become an instrument of exclusion, as Peters (2004: 305) points out:

> "The proliferating tensions and struggles between generations and genders, or between groups labelled by region, ethnicity or religion, are intimately tied up with the dynamics of division and exclusion, alliance and inclusion that constitute class formation [...] as land becomes a property or a commodity, so we see developing a very different sense of 'belonging' – from someone belonging to a place to a property belonging to someone; in short, a shift from inclusion to exclusion".

Another source of the sometimes nebulous character of land tenure lies with the very notion of space. The bounded nature of a particular space, which has become almost second nature to the thinking about land, is not necessarily the only valid perception. Again, Ghana provides a good illustration: borders between earth shrine areas of earth priests and chiefs' territories can be difficult to define. While individual fields and plots generally have been marked off by various forms of linear borders, delineation has not always characterized the areas of control of earth priests or chiefs. Lentz (2006: 9) suggests that they "were probably perceived not as flat homogeneous territories, but as fields of ritual or political power, with a well-defined center [...] in the inhabited and regularly cultivated space surrounded by concentric circles of influence, thinning out towards the uncultivated bush or forest beyond which the neighboring settlements lay". The areas controlled by firstcomers also were not necessarily continuous but consisted of various stretches of land, interspersed with areas controlled by neighbouring communities. Areas of influence are not necessarily contiguous and may often overlap, with ensuing friction and negotiation.

This possibility becomes increasingly complicated when the source to the claim of influence over an area is factored in. For example, while the influence of the earth priest is derived from a claim to privileged contact with the spirits of the land, the influence of chiefs is, by contrast, derived from a claim to control over the people who inhabit it. This leads to two

contrasting perceptions of space. One sees space as property where the rights to the land are central, and any authority over people within that space seems a derived secondary effect. It differs from a perception of space as territory, politically controlled through the allegiance of people in the area to a chief. Control over land within the territory seems to be a derived secondary effect to the control over people. The two perspectives need not conflict, but when the land acquires monetary value, competition intensifies. The colonial idea about the natural propinquity of chiefly authority over the people and control over their land consolidated chiefs' territorial claims. However, such interpretations are not "natural", irreversible conclusions. If the right opportunity comes along, effective challenges can be organized.

The past plays a central role in local political conflicts over land and power in the Upper East Region of Ghana. What seems just as characteristic is the inconclusive nature of the settlements reached. People will draw on the rich ambiguity of the past when the recurrent opportunities of the present allow and suggest it, in order to press claims for the future (and this time, they hope, make them stick). Strong forces can labour for a particular interpretation of the past. Through the colonial period and a good thirty years on, an alliance between government and chieftaincy secured the latter's position. Now, one could imagine that with time such an institution would become established, stable, and predictable, and if challenged at all, then the new claim might come from government ambition for land reform. However, the fact that some rights and social relations appear to endure and remain stable is not a sign that nothing is happening. On the contrary. Various actors, both individuals and organizations, actively reproduce these social relations and confirm property rights. Social institutions such as property regimes are not "things" that are present or not; they are what people do. Moreover, institutions are only as robust, solid, and enduring as the ongoing reproduction or re-enactment that enables them to persist. One might lose sight of this when talking about "old" institutions, as if they were perpetuated from the past by some mysterious force. They are no more solid than people make them; however, as they generally reflect prevailing power relations, they are not haphazard constructs.

The challenge of a particular constellation of property rights and public authorities is most likely to be successful when organization and opportunity coincide. Organization has two meanings: a formalized structure of social relationships and resources with some form of purpose, and the process of organizing. Organization in the first sense of the word is inherently interesting. Wolf (1990: 590) points this out clearly:

> "Organization is key, because it sets up relationships among people through allocation and control of resources and rewards. It draws on tactical power to monopolize or share out liens and claims, to channel action into certain pathways while interdicting the flow of action to others.

> Some things become possible and likely; others are rendered unlikely. At the same time, organization is always at risk. Since power balances always shift and change, its work is never done. Even the most successful organization never goes unchallenged. The enactment of power always creates friction, disgruntlement, foot-dragging, escapism, sabotage, protest or outright resistance".

Wolf's point about the processual aspect of organizations and their reproduction deserves our attention. Here, I would like to emphasize the importance of improvisation in the face of opportunity and risk, the linking up with other groups, the creation of temporary or enduring alliances with resourceful actors, the choosing of a forum for vindication of claims, and the orchestration of expressions of interest in durbars, petitions, meetings, demonstrations, newspapers, and radio and at the odd press conference. Obviously, not everybody is equally capable of organizing at the moment of opportunity. However, the successful organizations that manage to reproduce and entrench themselves are, in a way, both participants and outcomes of the process.

Many controversies over property are played out over the question of whether certain resources are public, private, or something else, as if these distinctions are fixed through time. However, as a result of people and institutions trying to determine such questions, the defining lines tend to move. As Geisler (2000) and Rose (1994) argue, land ownership is muddy, and the apparently clear distinction between public and private does not hold up well to empirical scrutiny. What is considered public is often perforated by private interests in terms of permits, leases, and simple possessor interests in use. What is considered private, on the other hand, is often bound by an array of restrictions separating, at least partly, ownership from control. However, although the categories of public and private cannot be found in unadulterated form empirically, they do exist as political and discursive concepts around which interests are argued. A similar figure can be drawn up over the legal-illegal distinction. What is legal at one point may be rendered illegal at another. Changes in what is legal and illegal, public or private, occur not merely as a result of government legislation but equally as an outcome of many local, everyday negotiations of property and propriety. Although laws and regulation reflect the political will of government, farmers, chiefs, traders, and bureaucrats in local settings often have other ideas. Their interest and power may rearrange distinctions in practice.

Policy

Over the past decade or so, the interest in African land tenure has reemerged, with the international organizations and the World Bank as the

most prominent actors (see *e.g.* World Bank, 2003, Colin, Le Meur and Léonard, 2009; Lavigne Delville, 2009). In contrast to an earlier fine focus on market imperfections and the absence of private property, the ambit of concerns is now broadened to include historical evolution of property, political institutions, and customary rules among others. These are no longer seen as inherent obstacles to growth and tenure security, but as elements to take seriously in the institutional tinkering and engineering. The more comprehensive approach no doubt captures the complexity of property more adequately. However, this thinking privileges a perspective where institutions of public authority issue and enforce rules, and where rules condition behaviour. My argument is that it works both ways; behaviour and rules also validate and recognize institutions.

Property and public authority are mutually constitutive and contingent. As a consequence, where land tenure is fluid and the range of public authorities considerable, landed property as well as political institutions become highly negotiable and the object of local politics. Individuals, groups, and institutions struggle to gain access to land, hold on to it, or reduce their loss of it. They manoeuvre to secure their right to and control over property and effect processes of consolidation and exclusion with institutional consequences as well. By focusing on how public authority feeds on the confusion over land rights, this paper has been an attempt to "normalize" land issues in local politics. Land issues are thus not something to be "sorted out" in order for more mundane topics to enter the political agenda; land and property issues to a large extent *determine* the agenda and the institutional configuration in the local political arena and constitute the lens through which other issues are interpreted. Moreover, in societies where property is a central and controversial issue, the constitution of property is in essence a process of state formation solidifying or undermining institutions of public authority.

"The difficulties of seeing trends 'in process' are enormous and the dangers of prediction even greater" (Peters, 2002: 61). Peters' observation serves as a warning against either wishful thinking or simple extrapolation of current happenings. Bearing these words of caution in mind, it is nonetheless possible to point out some patterns in the dynamics of property and its institutional configuration. Moreover, as Peters argues, specific historical developments may well resonate with examples from different contexts, which may point out structural developments and conflicts.

Like other tenure reforms in Africa[4], the reform in northern Ghana embedded in the 1979 Constitution reconfigured the possibilities of recognizing property and allocating land; it provoked a redefinition of benefits and control of tenure. It has been particularly dynamic because it opened up space for the redefinition of the institutional structures controlling and

4. See, for example, Le Roy (1985) for Senegal, Lund (1998, 2002) for Niger and Burkina Faso; Le Meur (2002) for Benin; Fisiy (1992) for Cameroon; Chauveau (2000) for Côte d'Ivoire; and Cousins (2002) for South Africa.

guaranteeing rights and allocating land. When compensations were paid out following the watershed court cases, the term "allodial – or paramount – titleholder" thus became very important in two ways.

First, the need to define the paramount owner emerged. The cases over compensation and the "customary share" of the value of land transactions changed the authority structure in customary land matters. Henceforth, it was made economically very attractive to be recognized as *the* customary authority and paramount titleholder, holding the original title from which other rights derive. In the prevailing context of legal and institutional pluralism, and rising competition over land, the constitutional reversal of land tenure that took place in 1979 brought to life potential conflicts over land claims *and* over competing claims to authority to address those conflicts. The "rediscovery" of the earth priest meant that land conflicts became political conflicts over traditional authority and its role in modern governance.

In parallel, precision about the powers entailed in that title vis-à-vis other rights to the same land also became an issue. While the customary authority used to sanction transfers of use rights – sometimes hereditary use rights – where little or no money changed hands, increased monetary value attached to land raised the question of who should reap the benefits of lease arrangements. In northern Ghana, the relatives or the clan of earth priests saw an opportunity to have paramount rights encompass the economic benefits of land transfers. Similarly, in the irrigable areas – be it in the forest reserves or in connection to small dams – chiefs claiming paramount title attempted to make sure that the economic benefits of land transactions went their way and not in the direction of owners with customary freehold. For ordinary people, the high value of the past puts newcomers at a disadvantage. While government policies may have intended to help certain land users to acquire permanent land rights, processes of exclusion tend to work to the advantage of people who can claim land rights with reference to belonging in a broad sense.

As a consequence of increased competition, exclusion seems to be on the rise as a general process for land users as well as between institutions. Before the constitutional reforms, ambiguity and overlap in authority between chiefs and earth priests were not a very political issue. With the divestiture, however, the economic implications became consequential, and the interests in clarity (*i.e.*, advantageous clarity) became more explicit. The constitutional change also provided the policy-discursive background for owners of irrigable land to extend their command over the resources, and to drive a hard bargain against tenants. The trend toward greater exclusivity also concerns the "vertical" relationship between "ordinary" and paramount landowners. When land was of limited commercial value, little income had to be distributed from land transactions. Now, however, it is in the balance how it will evolve. If landowners manage to secure more control over land – that is, deciding on transactions without the consent, let alone payment, of the earth priest as the public authority

and paramount owner – the question of who guarantees and validates property becomes acute. Owners may eventually have more exclusive yet less certain land rights.

The political struggles over land in the Upper East Region are therefore characterized by two patterns. First, the important currencies in debates are history and tradition, while the negotiation and argument follow paths laid out by contemporary concerns, institutions, and opportunities. The past is generally used to justify competing designs for the future recast, and either selectively justifying claims through reference to particular events of the past or justifying claims through reference to an unbroken seamless continuation of it. And although the past is not infinitely malleable, there is sufficient scope in it to allow for several competing understandings to make sense locally (see Appadurai, 1981). Enshrined in the constitution, the past is solidly confirmed as an important terrain in land issues. Who commands it, is a much more open question.

This leads to the second pattern. The increasing importance of customary authorities has not consolidated the chieftaincy institution as such but resurrected a competitor, the earth priest. Early theories on property rights argued that, as land becomes more valuable, narrower definitions of property would emerge and clearer rights would ensue (Demsetz, 1967; see also Firmin-Sellers, 1996, 2000; Platteau, 1996). While scarcity may indeed promote exclusivity, the evidence from Ghana shows that when there are many institutions competing for the right to authorize claims to land, the result of an effort to unify and clarify the law (as happened in 1979) is to intensify competition among them and weaken their legitimacy. This is a key to understanding the dynamic of property and authority. Thus, as the opportunities arise with reform, strong interests in having rights recognized, and in having the authority to recognize them defined, are voiced and acted out. The consequences are greater than the gradually more exclusive allocation of land rights; exclusion is being institutionalized and both the future fault lines of *property* as well as the very constitution of public authority in society are at stake.

One of the most policy-influential books on property and land in recent years is *The Mystery of Capital* by de Soto (2000). The author drives a very forceful argument that the state should secure and guarantee formalized private property for the small in society in order to enable them to produce, have, and control capital. De Soto's work has incurred praise as well as criticism for its simplicity[5]. The evidence from the present study points to one particular issue: De Soto's idea works for the confident

5. De Soto is indebted to a large body of work, spanning the latter half of the twentieth century, devoted to hypothesizing, testing, or insisting on the superiority of freehold tenure and the necessity of title deeds to land. See, *e.g.*, Ault and Rutman (1979); Demsetz (1967); Feder and Noronha (1987); Simpson (1954); World Bank (1974). For comprehensive critique of this school of thought for Africa, see Platteau (1996) and Shipton (1989). For critique of de Soto's work, see Fitzpatrick (2006), T. Mitchell (2005), and F. von Benda-Beckman (2003).

assumption that the state exists. That is, that it exists as a set of congruent and hegemonic institutions capable of enforcing one particular interpretation of property. The history of property in the Upper East Region suggests that such confidence is misplaced. Incongruence and competition between institutions that form the governance structure explain why property rights are not merely consolidating and formalizing. As Firmin-Sellers (1996: 144) concludes in her historical work on land in the Gold Coast, "[s]tate actors cannot simply impose their preferred property rights systems upon their subjects; neither can subjects enforce property rights at a local level without the state's support". However, if the state is fragmented, made up by institutions that move in and out of a capacity to exercise public authority, chances are that property rights will be challenged. In Boone's (2003) comparison of Ghana and Côte d'Ivoire, the successful central state imposition in Côte d'Ivoire accounts for the relative institutional stability in relations between central and local political powers (see also Chauveau, 2000, 2006). The much fiercer political competition between government and powerful institutions in Ghana would account for more fragmented state formation and hence, I argue, in less consolidated and less certain property rights. The fact that more recent political upheavals in Côte d'Ivoire have disrupted property relations (Chauveau, 2009) only underscores the point and serves as a reminder of the inherently political and precarious nature of property.

If we take a broader look, there has in recent years been a change in the official attitude toward customary tenure. Agencies such as the World Bank now recognize that customary systems of land tenure are often more flexible and adapted to local circumstances than centralized and uniform systems. Examples from Niger (Lund, 1998), Burkina Faso (Lund, 2002), and Côte d'Ivoire (Chauveau, 2009) are obvious examples from West Africa, but it seems to be a general trend for the continent (Fitzpatrick, 2005). Introduction of customary elements in policy does no doubt reflect recognition of the problems in denying their existence. It is in all likelihood easier to make policies work if they somehow resonate with existing conditions. Still, privileging customary law seems inevitably to politicize customary authority and the competition over it, as Jean-Pierre Chauveau has so elegantly analyzed it the Ivorian context.

Bibliography

AMANOR, K. 1999, *Global Restructuring and Land Rights in Ghana. Forest Food Chains, Timber and Rural Livelihoods*, Uppsala: Nordic Africa Institute.

APPADURAI, A. 1981, « The past as a scarce resource », *Man* (N.S.) 16 (2): 201-219.

AULT, G. & D. RUTMAN 1979, « The development of individual rights to property in tribal Africa », *Journal of Law and Economics* 22 (1): 163-182.

BASSETT, T.J. & D.E. CRUMMEY (éd.), 1993, *Land in African Agrarian Systems*, Madison: University of Wisconsin Press.

BENDIX, R. 1984, *Force, Fate and Freedom*, Berkeley: University of California Press.

BENING, R.B., 1995, « Land policy and administration in Northern Ghana », *Transactions of the Historical Society of Ghana* 16 (2) (new series n° 1): 227-266.

BERRY, S. 1988, « Concentration without privatization? Some consequences of changing patterns of rural land control in Africa », in: Downs, R.E. & S.P. Reyna (éd.), *Land and Society in Contemporary Africa*. Hanover/London, University Press of New England: 53-75.

– 1993, *No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in sub-Saharan Africa*, Madison: University of Wisconsin Press.

– 2001, *Chiefs Know their Boundaries. Essays on Property, Power, and the Past in Asante, 1896-1996*, Portsmouth/Oxford: Heinemann/James Currey.

– 2002a, « The everyday politics of rent-seeking. Land allocation on the outskirts of Kumase, Ghana », in: Juul, K. & C. Lund (éd.), *Negotiating Property in Africa*. Portsmouth, Heinemann: 107-134.

– 2002b, « Debating the Land Questions », *Comparative Studies in Society and History* 44 (4): 638-668.

BOHANNAN, P. 1963, « 'Land', 'tenure' and land-tenure », in Biebuyck, D. (éd.), *African Agrarian Systems*. Oxford, Oxford University Press: 101-115.

BOONE, C. 2003, *Political Topographies of the African State. Territorial Authority and Institutional Choice*, Cambridge: Cambridge University Press.

BRUCE, J. & S.E. MIGOT-ADHOLLA (éd.), 1994, *Searching for Land Tenure Security in Africa*, Dubuque: Kendall/Hunt Publishers.

BRUCE, J. 1993, « Do indigenous tenure systems constrain agricultural development? », in: Basset, T.J. & D.E. Crummey (éd.), *Land in African Agrarian Systems*, Madison, University of Wisconsin Press: 35-56.

CHANOCK, M. 1991a, « A peculiar sharpness – an essay on property in the history of customary law in colonial Africa », *Journal of African History* 32 (1): 65-88.

– 1991b, « Paradigms, policies and property. A review of the customary law of land tenure », in: Mann, K. & R. Roberts (éd.), *Law in Colonial Africa*, Portsmouth, Heinemann: 61-84.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 78: 94-125

– 2006, « How does an institution evolve? Land, politics, intra-household relations and the institution of the 'tutorat' amongst autochthons

and migrant farmers in the Gban region of Côte d'Ivoire », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden, Brill: 213-240.

– 2007, « Socio-anthropologie et variation d'échelle. Ouvrir le jeu entre "rigueur du qualitative" et "interprétation au sens large" », in: Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (éd.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala: 443-474.

– 2009, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in: Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y. & E. Léonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*. Paris, Karthala: 105-140.

COLIN, J.-P., LE MEUR, P.-Y. & E. LÉONARD (éd.), 2009, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris: Karthala.

COMAROFF, J. & S. ROBERTS 1981, *Rules and Processes – the Cultural Logic of Dispute in an African Context*, Chicago: University of Chicago Press.

COUSINS, B. 2002, « Legislating Negotiability. Tenure reform in post-apartheid South Africa », in: Juul, K. and C. Lund (éd.), *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann: 67-106.

DE SOTO, H. 2000, *The mystery of capital: Why capitalism triumphs in the West and fails everywhere else*, New York: Basic Books.

DEMSETZ, H. 1967, « Toward a theory of property rights », *American Economic Review* 57 (2): 347-359.

DOWNS, R. E. & P. REYNA (éd.), 1988, *Land and Society in Contemporary Africa*, Hanover, N.H.: University Press of New England.

EDSMAN, B. M. 1979, *Lawyers in Gold Coast Politics c. 1900-1945. From Mensah Sarbah to J.B. Danquah*, Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.

FEDER, G. & R. NORONHA 1987, « Land rights systems and agricultural development in Sub-Saharan Africa », *World Bank Research Observer* 2: 143-169.

FIRMIN-SELLERS, K. 1996, *The Transformation of Property Rights in the Gold Coast*, Cambridge: Cambridge University Press.

– 2000, « Custom, capitalims, and the state. The origins of the insecure land tenure in West Africa », Journal *of Theoretical and Institutional Economics* 156: 513-530.

FISIY, C. 1992, *Power and Privilege in the Administration of Law – Land Law Reform and Social Differentiation in Cameroon*. Ph.D. Dissertation, Leiden: African Studies Centre.

FITZPATRICK, D. 2005, « "Best Practice" options for the legal recognition of customary tenure », *Development and Change* 36 (3): 449-475.

– 2006, « Evolution and chaos in property rights systems. The Third World tragedy of contested access », *Yale Law Journal* 115 (5): 996-1048.

FORTMANN, L. 1995, « Talking claims. Discursive strategies in contesting property », *World Development* 23 (6): 1053-1063.

GEISLER, C. 2000, « Property pluralism », in: Geisler, C. & G. Daneker (éd.), *Property and Values. Alternatives to Public and Private Ownership*, Washington D.C., Island Press: 65-86.

HAILEY, W.M. (Lord) 1938, *An African Survey. A Study of Problems Arising in Africa South of the Sahara*, Oxford: Oxford University Press.

JUUL, K. & C. LUND (éd.), 2002 *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth: Heinemann.

KASANGA, K.. 1988, *Land Tenure and the Development Dialogue. The Myth Concerning Communal Landholding in Ghana*, Cambridge: Department of Land Economy, University of Cambridge, Granta Editions.

KINTZ, D. 1990, « L'amant blessé ou une discussion peule sur le pluralisme juridique », *Politique africaine* 40: 42-50.

LADOUCEUR, P. A. 1979, *Chiefs and Politicians: The Politics of Regionalism in Northern Ghana*, London: Longman.

LAVIGNE DELVILLE, P. 2009, « Conceptions des droits fonciers, récits de politique publiques et controverses. Les Plans Fonciers Ruraux en Afrique de l'ouest », in: Colin J.-Ph., Le Meur, P.-Y. & E. Léonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala: 69-103.

LE MEUR, P.-Y. 2002, « Trajectories for the politicisation of land issues. Case studies from Benin », in: Juul, K. & C. Lund (éd.), *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann: 135-156.

LE ROY, É. 1985, « La loi sur le domaine national a vingt ans: joyeux anniversaire? » *Monde en Développement* 13 (52): 667-685.

LE ROY, É., KARSENTY, A. & A. BERTRAND 1995, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris: Karthala.

LENTZ, C. 1998, « The chief, the mine captain and the politician: Legitimating power in Northern Ghana », *Africa* 68 (1): 46-65.

– 2006, « Land rights and the politics of belonging in Africa », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land Rights and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden, Brill: 1-34.

LUGARD, Lord 1965 [1929], *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, London: Frank Cass.

LUND, C. 1998, *Law, Power and Politics in Niger – Land Struggles and the Rural Code*, Hamburg: APAD-LIT Verlag.

– 2002, « Negotiating property institutions. On the symbiosis of property and authority in Africa », in: Juul, K. & C. Lund (éd.), *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann: 11-44.

– 2008, *Local Politics and the Dynamics of Property in Africa*, Cambridge/New York: Cambridge University Press.

MACPHERSON, C.B. 1978, *Property – Mainstream and Critical Positions*, Oxford: Basil Blackwell.

MANN, K. & R. ROBERTS 1991, « Law in colonial Africa », in: Mann, Kristin & Richard Roberts (éd.), *Law in Colonial Africa*, Portsmouth/ London, Heinemann/James Currey: 3-58.

MEEK, C.K. 1946, *Land Law and Custom in the Colonies*, London: Oxford University Press.

MITCHELL, T. 2005, *The property of markets. Informal housing and capitalism's mystery*. Institute for Advanced Studies in Social and Management Sciences, University of Lancaster. Cultural and Political Economy Working Paper Series n° 2.

MOORE, S. F. 1978, *Law as Process*, London: Routledge & Kegan Paul.

– 1986, *Social Facts and Fabrications – "Customary" Law on Kilimanjaro 1880-1980*, Cambridge: Cambridge University Press.

NYARI, B. S. 1995, *Interface of the Traditional and the Modern Land Tenure Systems in the Urban Land Market and its Effects on the Urban Development Process. A Study of the Land Reform Process in Ghana*, MA Dissertation, The Hague: ISS.

OSTROM, E. 1990, *Governing the Commons – the Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press.

PETERS, P. 1994, *Dividing the Commons. Politics, Policy and Culture in Botswana*, Charlottesville/London: University Press of Virginia.

– 2002, « The limits of negotiability: security, equity and class formation in Africa's land systems », in: Juul, K. & C. Lund (éd.), *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann: 45-66.

– 2004, « Inequality and social conflict over land in Africa », *Journal of Agrarian Change* 4 (3): 269-314.

PLATTEAU, J.-P. 1996, « The evolutionary theory of land rights as applied to Sub-Saharan Africa: a critical assessment », *Development and Change* 27: 29-86.

RATTRAY, R. S. 1932, *The Tribes of the Ashanti Hinterland*, 2 volumes, Oxford: Clarendon Press.

ROSE, C. 1994, *Property and Persuasion – Essays on the History, Theory and Rhetoric of Ownership*, Boulder: Westview Press.

– 1998, « Canons of property talk, or, Blackstone's anxiety », *Yale Law Journal* 108 (3): 601-632.

SCOTT, J.C. 1998, *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven: Yale University Press.

SHIPTON, P. & M. GOHEEN 1992. « Understanding African land-holding, Power, wealth and meaning », *Africa* 63 (3): 307-325.

SHIPTON, P. 1989, *How Private Property Emerges in Africa – Directed and Undirected Land Tenure Reforms in Densely Settled Areas South of the Sahara*, Boston: Harvard University (HIID and Dept. of Anthropology).

– 1994, « Land and culture in tropical Africa. Soils, symbols, and the metaphysics of the mundane », *Annual Review of Anthropology* 23: 347-377.

SIMPSON, S. R. 1954, « Land tenure: Some explanations and definitions », *Journal of African Administration* (6): 50-64.

SPEAR, T. 2003, « Neo-traditionalism and the limits of invention in British Colonial Africa », *Journal of African History* 44: 3-27.

TEMPLE, L. & P. MOUSTIER 2003, « L'Agriculture périurbaine en Afrique tropicale. Caractéristiques, functions, contraintes et opportunités à partir des etudes de cas », in: Lund, S., Juul, K., Lund, C. & Harpøth (éd.), *Proceedings of the 15th Danish Sahel Workshop*, SEREIN Occasional Papers 15: 39-59.

TOULMIN, C. & J. QUAN 2000, *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*, London: IIED/Natural Resources Institute.

VON BENDA-BECKMANN, F. 2003, « Mysteries of capital or mystifications of legal property? », *Focaal* 41: 187-91.

VON BENDA-BECKMANN, F., VON BENDA-BECKMANN, K. & M. WIBER (éd.), 2006, *Changing Properties of Property*, Oxford: Berghahn Books.

WOLF, E. 1990, « Facing power; old insights, new questions », *American Anthropologist* 92 (3): 586-596.

WORLD BANK 1974, *Land Reform*, Washington, D.C.: World Bank.

– 1996, *Towards Environmentally Sustainable Development*, Washington, D.C.: World Bank.

– 2003, *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*, Washington, D.C.: World Bank.

10

The monetization of land transfers in northern Côte d'Ivoire[1]

Thomas J. Bassett[2]

There is abundant evidence in the African land tenure literature that land rights systems are becoming increasingly commoditized (Chauveau and Colin, 2007; Chimhowu and Woodhouse, 2006; Cotula, 2007; Peters, 2002). Many questions arise about the significance of these land transfers in terms of their effects on agricultural investments and productivity (Bassett, 2009; Benjaminsen and Lund, 2001; Deininger, 2003), access to resources by vulnerable social groups (Toulmin and Quan, 2000; Peters, 2004), and on the political dynamics of property (Berry, 2002; Kuba and Lentz, 2006; Lund, 2008; Ribot and Peluso, 2003). A question repeatedly asked by Jean-Pierre Chauveau and his collaborators centres on the social and political dimensions of monetized land transfers[3]. He asks in the context of his longitudinal research in southern Côte d'Ivoire whether one can unambiguously separate monetized land transactions from the social and political structures in which they emerge. He argues that the exchange

1. I would like to thank Jean-Philippe Colin, Pierre-Yves Le Meur, Carola Lentz, and Moussa Koné for their thoughtful comments on an earlier draft of this paper. This research also benefited from a grant (Award No. BCS-0099252) made by the Geography and Spatial Sciences Program of the US National Science Foundation

2. Geographer, University of Illinois, Urbana-Champaign; bassett@illinois.edu.

3. The concepts of "commoditization", "monetization" and "privatization" refer to different social relationships around the exchange of things, in this case land. I use the word 'monetization' in the general sense of "the exchange of rights over land for money" (Lentz, 2006: 25). By "commoditization" I mean the exchange of control over land for money in which the new landowner has the right to sell land to others. Thus, one can have the monetization of land without it becoming a commodity that is bought and sold. The privatization of land refers to the ability of landowners to do whatever they wish with their property. This "separation of the transfer of land rights from the social and political dimensions of the transfer" is however, never complete (Colin and Woodhouse, 2010; Mansfield, 2008). In this sense, one can have the commoditization of land without its becoming privatized if the community that sold the land does not allow the new landowner to whatever s/he wants to do with the land.

of land or land rights for cash does not automatically mean that "socially disembedded market transactions" are occurring or that land rights are unequivocally becoming concentrated in the hands of individual "owners". Such simplifications, Chauveau argues, obscure the socio-political dynamics of land transfers in which the institutions and rules that govern them are perpetually being reworked under rapidly changing conditions (Chauveau, 2006). Chauveau examines, in particular, the evolution of the *tutorat* system from a moral-economic land-lending institution into one in which access to land is increasingly taking place through sales and rentals. His case study of the polymorphous nature of the *tutorat* in the Gban region of south central Côte d'Ivoire illuminates the interplay of what Juul and Lund (2002: 5) call "competing normative orders" in the politics and interpretation of land transfers. Land rights and claims are continually negotiated on the terrain of history and identity (first-comer, late-comer status) and with reference to the "right to subsistence", "labour creates rights", "intergenerational justice", and, not least, state law (Chauveau, 2006). These multiple layers and institutions serve as reference points for different actors to test and legitimate their claims to resources in diverse arenas (Lund, 2008: 4-6). Jean-Pierre Chauveau's writings on these issues illuminate the dynamism of "custom" and the malleability of "tradition" as they are (re)fashioned at the service of contemporary "tenure building" (Okoth-Ogendo, 1989). As the 1998 Rural Land Law is implemented in Côte d'Ivoire, we are better equipped to analyze the interaction of these normative orders thanks to Chauveau's œuvre (see also Chauveau, 2009).

The social-embedded nature of land transactions

A recurring theme in the African land rights literature centres on the social-embedded nature of land markets. The specific research question asks whether land transactions, specifically land sales and rentals, that take place within the institutional framework of customary land rights systems can ever be divorced from the socio-political relationships that structure these systems. Chauveau and Colin argue that privatization is impossible in these settings. Land buyers can draw up, sign, and stamp "petits papiers" at the village and local government administrative levels but this "informal formalization" of land transactions is always subject to local socio-political relationships that give form and meaning to these transfers (Chauveau and Colin, 2010). The question of "the separation of the transfer of land rights from the social and political dimensions of the transaction" (Colin and Woodhouse, 2010) is complicated by the articulation of formal land registration institutions and customary land rights institutions. The mixing of customary and formal land rights systems ulti-

mately creates conditions for innumerable degrees of freedom and obligation. The extent to which one group's rights predominate over another's is a function of its power to assert its rights as primary. In short, the process of acquiring and defending land rights is inherently a political process, and land transfers are always socio-politically embedded (Berry, 2006; Colin, et *al.*, 2009).

The ambiguity and uncertainty over what powers are actually being transferred can be strategic for the contending parties who seek to expand their authority over land under changing circumstances (Bassett, 1993; Lund, 2008). The fact that the rural land law in Côte d'Ivoire requires public hearings within the communities in which applicants seek land titles (*e.g. certificats fonciers*) means that customary land rights systems and local politics will continue to play pivotal roles in sanctioning land transfers. The Ivoirian land law also establishes new rules, institutions, and procedures that present new possibilities for individuals and groups to expand (or lose) their power and rights over land (Rép. de Côte d'Ivoire, n.d.). The theoretical challenge then is to grapple simultaneously with "the institutional process through which commoditization is embedded in society" (Colin and Woodhouse, 2010) and the politics that empower certain institutions and social groups over others at strategic moments in the commoditization process.

The following sections engage the theme of socially embedded land transactions through a comparative study of monetized land transfers in two communities located in the Korhogo region of northern Côte d'Ivoire. Following Ribot and Peluso, I take an "access analysis" approach to examine "the means, processes, and relations by which actors are enabled to gain, control, and maintain access to resources" (Ribot and Peluso, 2003: 160-61). The comparative case study of Katiali and Donikaha shows a range of land access mechanisms in which access to capital is becoming increasingly important. The ability of outsiders to buy and sell land in the village of Donikaha contrasts with the practice of land borrowing through the social relation of the "*tutorat*" in Katiali, in which outsiders obtain a limited set of benefits from their monetized negotiations.

The case studies have been selected to highlight the importance of political-economic and cultural forces in regulating access to land. I show, in particular, how the institution of the earth priest and the everyday practices and spiritual powers associated with it strongly influence the nature of land transactions. This study's focus on "customary" institutions and practices is all the more important in light of their prominent role in Côte d'Ivoire's 1998 Rural Land Law. The law recognizes "customary land rights based on tradition" as the basis of land titling. That is, who has what rights must be identified and certified in the context of "customary" land institutions and practices. If and when the 1998 Rural Land Law is implemented in the north, the "customary" institutions, authorities, and practices discussed in the following pages will figure prominently in the political struggles over land rights and livelihoods.

This study is based on field research in two communities in the Korhogo region of northern Côte d'Ivoire. The first study took place in the village lands (*terroir*) of Katiali, a Kasambélé-speaking Senufo village located off of dirt roads 60 kilometers northwest of Korhogo in the subprefecture of Niofoin. The *terroir* of Katiali encompasses 570 km^2 and is the home of some 3000 people. The second study was undertaken in the village lands of Donikaha, located in the subprefecture of Napié[4]. Donikaha is a Nafara-speaking Senufo village of some 500 people located 40 kilometers south of Korhogo off a paved road. Its *terroir* is relatively small (58 km^2), which makes the advent of land sales a particularly sensitive issue to villagers. The comparative study offers contrasting examples of the monetization of land transfers and the "webs of power" (Ribot and Peluso, 2003: 159) in which land is exchanged. The two villages were chosen to examine similarities and differences in land access mechanisms with attention to how and for whom "customary" land rights institutions are operating on the eve of the 1998 land law's implementation in northern Côte d'Ivoire.

The monetization of *tutorat* in the Katiali region

The *tutorat* is a customary institution present in many African societies that facilitates the integration of outsiders into a community. *Tutorat* refers to the guardianship relation that is forged between immigrants and individuals within host communities (Chauveau, 2006). Whether s/he is a farmer, merchant, mobile livestock producer, or a researcher, an outsider needs a host and intermediary before settling in a new community. Most immigrants to the Katiali region are farmers who seek land to grow crops for subsistence and the market. A primary role of a guardian (French: *tuteur*; Diooula Jula: *jatigi*) is to help the immigrant obtain arable land. The tuteur can be a customary land manager (earth priest, lineage head) or an individual who serves as an intermediary between immigrants and land managers. Immigrants typically give gifts to their tuteurs as an expression of gratitude for services rendered. A survey of immigrant farmers in the Katiali region in 2002 revealed significant changes in the nature of gift-giving by immigrant farmers to land-lenders.

The immigrant farmer survey took place in the summer and fall of 2002 in the *terroir* of Katiali. The goal of the study was to understand the modalities of acquiring land by immigrants, the nature of rights transferred, and the type of gifts/payments given by the land-borrower to the land-lender in appreciation for access to land. Figure 1 shows the limits of

4. Donikaha is a fictitious name of the community in which I worked. I use it rather than its real name to protect the identity of my informants.

the *terroir* and the locations of some 110 immigrant settlements that participated in the survey. We recorded the name and place of origin of the household head, the location of the camp and the date of its creation, the name of the local host (*tuteur*), how land rights were acquired, and

Figure 1. *Location of immigrant settlements in the terroir of Katiali*[5]

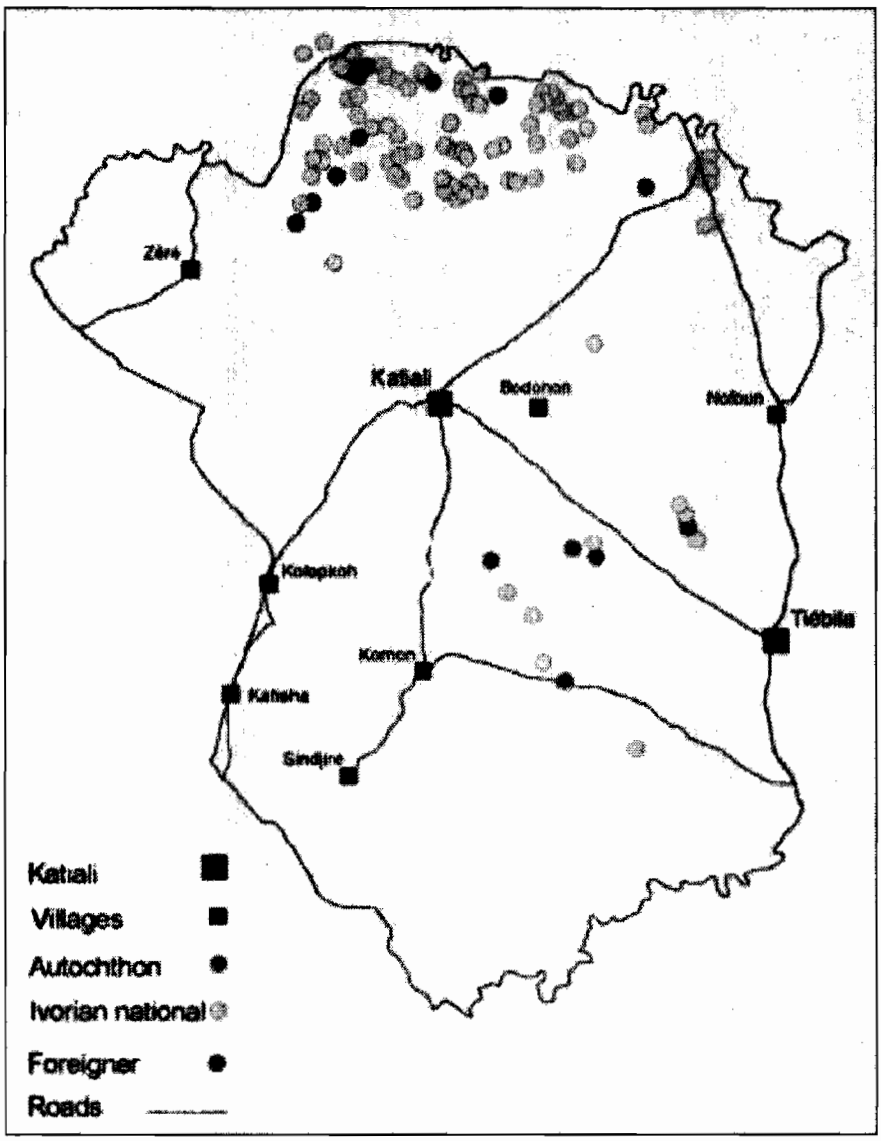

5. In 2002 there were some 110 immigrant families cultivating land in the village lands of Katiali under the *tutorat* system.

the nature of cash and/or in-kind gifts/payments made to land-lenders. Questions were also posed on economic activities such as the area in cotton and food crops, livestock holdings, orchard ownership, and membership in farmer cooperatives

The survey revealed 157 immigrant households spread across 107 different encampments. Three-quarters of the immigrants had settled in the area since 1990. The majority of households (78 %) were comprised of Côte d'Ivoire citizens, most of whom originated in the neighbouring sub-prefectures of M'Bengué and Korhogo. All of the Ivorian immigrants belonged to the Senufo ethnic group. Another 21 % of households came from Mali. The Malian immigrants were composed of 23 Senufo farming families and 10 Fulbè livestock-producing households. Just one household immigrated from Burkina Faso and belonged to the Mossi ethnic group. The dominance of the Senufo ethnic group among immigrants means that the customary land-lending practice of the *tutorat* and the institution of the earth priest are well known by these newcomers.

The earth priest (*tarfolo*) is a spiritual and ritual notable in Senufo communities. The *tarfolo* is typically the oldest male descendant of the matrilineage that first settled the area. The settlement process is necessarily preceded by ritual sacrifices to the bush spirits that reside in the locality. The objective of the rituals is to appease the spirits for disrupting their domain and to seek their goodwill to ensure success in farming, hunting, and other resource-use activities. Subsequent immigrants must seek the authorization of the earth priest to settle in the area. The earth priest informs newly-arrived settlers where they can farm and of any prohibitions that pertain to a specific area. For example, a farmer may not be allowed to grow certain crops (*e.g.* onions) or work on a specific day of the week in a particular area. A farmer, and his or her family, risk some misfortune if they do not adhere to these prescriptions. Earth priests, or their designates, make sacrifices to the bush spirits (Senufo: *tugubélé*) at the beginning of each agricultural season to ensure a successful harvest and to avoid any personal misfortune. They also make sacrifices when some infraction occurs, such as working on the prescribed rest day for a location. Sometimes the earth priest authorizes the heads of lineages to make sacrifices to the bush spirits in areas where they have farmed for generations. Lineage heads who possess this ritual authority become *de facto* land managers. That is, villagers and immigrants alike can approach these empowered land managers to obtain land for farming annual crops. However, if a person wishes to plant trees, they must obtain the earth priest's authorization.

Land-lending and the growing debt of gratitude

The rules, obligations, and interdictions around land-borrowing vary with the identity of the land-seeker. Place of birth, ethnicity, occupation,

and social position all factor into the negotiation process. In general, immigrants from distant locations (both national and international) must make a formal request that involves either a symbolic or more significant gift that is given to the land manager. Twenty-five years ago, a symbolic gift was a log that could be burned by the land manager to stay warm during the chilly morning hours of the rainy season. Today, it is common for individuals to give money, chickens, kola nuts, and alcohol to the land manager when requesting land for the first time (figure 2). If the request is accepted, land managers show immigrants where they can farm, inform them of any place-based interdictions, and forbid them to plant trees or harvest the pods of the *néré* tree (*Parkia biglobosa*).

Figure 2. *A lineage head and land manager of Katiali inspecting gifts presented by a prospective land borrower*[6]

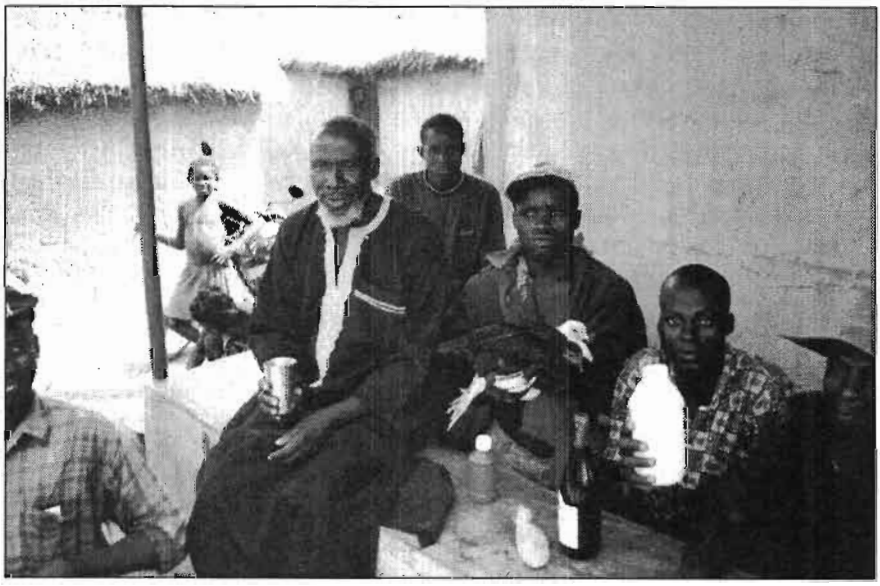

Immigrant land borrowers and their family members are often obliged to work in the land manager's fields at least one day a year. In addition, at the end of the harvest, the land borrower is required to give a gift as an expression of appreciation for the land loan. The post-harvest gift given to the land lender is called *tardan* in the (Kasambélé) Senufo language. This sign of gratitude was initially a token gift of a few ears of corn or bundles of rice (Coulibaly, 1978: 119-20). But in recent years, the *tardan* has become standardized and more significant. In the early 1980s, non-lineage

6. Gifts included two chickens, a bottle of locally distilled alcohol, snuff, kola nuts, a bottle of wine, and money. The request was refused on account of the size of the chickens.

land borrowers gave a sack of either rice (50 kgs) or corn (100 kgs) as *tardan*. Land borrowers were also expected to contribute money or in-kind gifts (food, cloth) to the lineage head to help cover the exorbitant costs of funerals for lineage members.

If the land borrower is a member of the same lineage as the land manager, a verbal request for land is sufficient. The land manager will indicate the area where the lineage member can farm and clarify the interdictions of the locale. As noted above, the most common interdictions are obligatory rest days and crop taboos. A land borrower from the same lineage as the land manager will commonly have the right to plant trees and harvest the pods of the semi-wild *néré* tree in the designated area. But s/he cannot lend or rent land to another person without first seeking the land manager's authorization. Under no circumstances can a lineage land borrower sell land. If a member of the lineage dies, all lineage members are expected to contribute towards the funeral expenses.

Land-lending practices have evolved considerably over the past two decades.

During the 1990s gift-giving by immigrant land borrowers became increasingly monetized. In addition to the customary in-kind gifts, land managers required land borrowers who grew cotton to give a supplementary cash *tardan*. This amount ranged between 5000 and 10000 FCFA per cotton grower. Thus, by the late-1990s, it was common for an immigrant cotton-growing household to give 10000 FCFA to a land manager plus in-kind gifts including a sack of rice or corn, labour in the land lender's fields, and monetary assistance during funerals. The word *tardan* is still used to designate these additional expressions of gratitude made by land borrowers to land managers.

Tardan rates vary among land managers. The lineage head of the Pkala area of Katiali introduced a cash payment for the first time in 2001. In addition to one sack of rice or corn, each cotton-growing immigrant was obligated to pay a 10000 FCFA cash *tardan* to continue farming in the area. Non-cotton-growing immigrants were exempt from this cash payment. Their *tardan* consisted of a sack of rice or corn. Land managers are clearly making a distinction between the moral economic right to subsistence and cash-cropping in their *tardan* calculus.

With so many immigrants seeking land in Katiali, land managers commonly ask certain members of their lineage to assume the role of tuteur. The designated tuteur indicates the area where immigrants can farm and serves as an intermediary between land borrowers and the land manager. In return for this service, the appointed tuteur receives both cash and in-kind gifts from the land borrower. These expressions of gratitude are in addition to the cash and in-kind payments given to the land manager. Interviews with appointed tuteurs revealed that they receive significant gifts from their charges. For example, tuteurs will ask immigrant households to help them plough their fields at the beginning of the rainy season when labour bottlenecks are intense. In addition to these labour gifts, land

borrowers also give cash and in-kind gifts to their tuteur. The monetary component, known locally as *woro songo* (Jula: the price of kola nuts) amounted to 1000-3000 FCFA[7]. In sum, there are significant economic benefits associated with land-lending that are reaped by appointed tuteurs as well as land managers. If immigrant land borrowers do not fulfill their responsibilities, they run the risk of being expelled from the *terroir* of Katiali.

The evolution of the *tardan* from a symbolic gift to a monetized payment became more apparent in 2001 when land managers announced that immigrant cotton-growing households would be required to make higher cash payments in 2002. The earth priest of Katiali increased the cash *tardan* rate from 10000 to 25000 FCFA. He stated that the higher *tardan* level was justified by the large cotton farms cultivated by immigrants. Households that did not grow cotton were only expected to give an in-kind payment of a 50 kg sack of rice for their *tardan*.

Immigrant cotton growers became alarmed by the higher *tardan* rate. They found the earth priest's rate to be excessive, especially for small-scale cotton growers. They wondered if the following year the rate would increase to 35000 FCFA. A group of land-borrowers asked local elders to intervene with the earth priest on their behalf. After a meeting, the earth priest agreed to reduce the *tardan* level from 25000 to 15000 FCA for each cotton-growing household. It was an awkward moment for the earth priest. He was in the process of building a large cement brick house with a metal roof for himself and his four wives. It was common knowledge that he used *tardan* payments to finance its construction rather than for community development projects.

The 2002 rebellion complicated the system of *tardan* payments. The war created major economic hardship in the region. Cotton companies were already facing considerable financial pressure due to a combination of poor management and declining world prices (Eurata, 2004). The added burden of rebel army taxation led cotton companies to reduce producer prices. Cotton companies also instituted a collective responsibility policy that required cooperatives to pay the debts of defaulting members. This policy encouraged free-riding and discouraged conscientious producers from investing in cotton. Cotton production and incomes steadily dropped over the course of the decade. With the cotton economy in collapse, immigrant farmers found it increasingly difficult to pay their cash *tardan*. They asked their tuteurs to forgive their debt of gratitude. Many tuteurs showed compassion and did not demand payment. They did, however, keep track of who paid and who had not paid *tardan*. I conducted a survey on the status of *tardan* payments with six land managers in April 2008. The results showed that just 10 % of some 150 immigrant farmers in the Katiali

7. The level and duration of obligations vary among intermediaries. One tuteur stopped requesting labour gifts after three years. However, he continues to receive cash gifts and other signs of gratitude that give form and meaning to the *tutorat* institution.

area had paid their cash *tardan* that year. Two-thirds of the immigrants had not paid any cash *tardan* over the previous three years. Another 20 % had not given cash *tardan* for four years or more. Land managers were being flexible, but they were also being shrewd. They were willing to give their "strangers" a temporary reprieve but expect them to pay off their debts of gratitude in the future. Some tuteurs were less flexible. One land manager insisted that his immigrants pay *tardan* despite the current economic hardships. All but one out of his seven immigrants paid 10 000 CFA plus two sacks of grain in 2008.

The monetization of *tardan* suggests that land rents are emerging in the Katiali area. However, there is no relationship at this time between *tardan* levels and the number of hectares cultivated by immigrant households. The monetized *tutorat* is, therefore, not the same as a land rent that is calculated on a per unit land area basis. That said, significant material benefits accrue to customary land managers who have the authority to make immigrants leave the area if they do not follow local "custom". The evolution of the *tutorat* from a token symbol of gratitude to standardized cash and in-kind payments for which accounting takes place shows that the meaning of gratitude and the customary vehicle of its expression (*tardan*) are being refashioned at the turn of the 21st century.

As the economic importance of land-lending increases, the politics of land control have heated up. Disputes are increasingly common between individual land managers within Katiali over who has the authority to allocate land and receive *tardan*. Similar conflicts are multiplying between Katiali and its neighbours over the control of border lands. The case of the land conflict between Katiali and its neighbour, Tiébila, is indicative of the political struggles over land that are taking place on the eve of the implementation of the 1998 Rural Land Law.

Land Disputes and Politics

A land dispute between Katiali and the neighbouring village of Tiébila emerged in 2000 in the course of a boundary delimitation project led by the Rural Land Plan (*Le Plan Foncier Rural*)[8]. The boundary clarification hinged on the consensus of village chiefs, earth priests, and lineage heads on the historical and cultural basis of their respective land claims. The land managers of both villagers walked the boundary with project surveyors. In the process, a disagreement emerged over who controlled a border area called Lépéhé. Like dozens of other places in the *terroir* of

8. The Rural Land Plan aimed to create an efficient method of mapping the boundaries of village lands (*terroir*) using GPS units, aerial photographs, and mobile survey teams. Advocates of land privatization view the *terroir* as the appropriate cultural geographic unit that can be fixed on geodetic grids. Once the boundaries of a *terroir* are established, the process of land titling can begin with reference to geodetic points established on these boundaries (Bassett, Blanc-Pamard, and Boutrais, 2007).

Katiali region, Lépéhé was the site of a village that was abandoned in the late 19th century when the region became part of a no-man's land between the competing empires of Samory Touré and Tiéba Traoré (Person, 1975: 1577). The abandoned land is now controlled by the earth priest of Katiali – at least that was the understanding up until 2000 when the Rural Land Plan visited the area. When the Rural Land Plan surveyors returned to Korhogo to draw up their plan of the Katiali *terroir*, they wrote "disputed area" on the map where the Katiali-Tiébila boundary was in question. The manner in which the dispute subsequently unfolded illustrates how different normative orders are mobilized in the politics of establishing and maintaining land claims (Lund, 2008).

Using a time-tested tactic to test one's control over a contested area, Tiébila's chief granted permission to ten Senufo farmers from the sub-prefecture of Korhogo to farm in the Lépéhé area. The village chief and land priest of Katiali protested at this blatant infringement on their land management authority. The village chief of Katiali demanded that Tiébila formally recognize Katiali's control over Lepéhé and apologize for his actions. The chief of Tiébila refused to do so. Instead, he asked the regional land officer of the Ministry of Agriculture and the canton chief of neighbouring M'Bengué to help mediate the dispute. Tiébila arranged a meeting at the disputed boundary with Katiali, the Ministry of Agriculture, and M'Bengué. The chief of Katiali refused to send a delegation. To appear at the meeting would suggest that there were grounds for Tiébila's claims. Rather than send a delegation to the meeting, the chief of Katiali ordered that a ritual curse be placed on the disputed area (Field Notes, Katiali, October 16, 2001).

The "swearing" over disputed land (*n'tarlé*) is performed by a select group of ritual experts known as *gnadugubélé* in the Senufo language. The term literally means "those who dig graves" which is the principle task of the *gnadugubélé*. This group is reputed for their skill in managing the potentially harmful forces (*nyama*) that inhabit all living and non-living things. The *taryama* or "earth forces" can harm individuals who try to work land without first performing the requisite rituals. The *n'tarlé* ritual specifically aims to unleash these forces on people who cultivate disputed land.

The *gnadugubélé* begin the *n'tarlé* by hoeing an earthen mound the size of a yam hill in the disputed area. They then sacrifice a chicken that is placed inside the mound. During the sacrifice, the head of the *gnadugubélé* swears that if anyone tries to work the land, they will only harvest misfortune. Both the land parcel and individual farmer will be affected by the curse if the land is worked. Crops will not grow and anyone who tries to work the land will suffer some calamity. A meter-length stake is then placed in the centre of the mound. The *n'tarlé* mound is located in a visible place within the disputed territory so that any person passing by will know that a curse has been placed on these lands. Additional mounds were constructed in the immigrant farmers' fields. The curse is repeated at these

field sites, although no additional sacrifices are made (Field Notes, Katiali, October 16, 2001).

When the immigrant farmers of Tiébila saw the *n'tarlé* mounds at Lépéhé, they did not enter their fields. Instead, they went to the chief of Tiébila and requested that he resolve the land dispute. Tiébila's chief urged the farmers to disregard the curse and to destroy the mounds. They refused to do so. Only a second group of ritual experts known as the *n'tinbélé* possess the skills to lift a land curse. So the farmers stayed out of their fields, which eventually became overgrown with weeds.

The curse was lifted only after the immigrant farmers themselves recognized Katiali's authority over Lépéhé. They wrote a letter to the chief of Tiébila in which they told him that henceforth they would be giving *tardan* to Katiali's land manager and sell their cotton through Katiali's cooperatives. But for Katiali to lift the *n'tarlé*, the Lépéhé farmers first had to 1) formerly apologize for their transgression; 2) give a 5000 FCFA (about $10) to the land priest of Katiali as *tardan*; and 3) provide a goat, a red rooster, and 1700 FCFA (about $3,50) for the *n'tarwolo* ritual ("lifting the *n'tarlé*") that would make the land safe again to cultivate. The ritual was eventually performed and the farmers returned to their fields. But the land tensions with Tiébila did not end there. Tiébila's chief subsequently authorized residents of his village to farm in Lépéhé. In response, Katiali performed a second *n'tarlé* on June 21, 2002, to stop this second incursion into the disputed area. As of April 2008, the *n'tarlé* was still in place.

The Katilai-Tiébila land dispute was just one of many that surfaced in the Katiali region at the turn of the 21st century. *N'tarlé* were performed in the fields of two immigrants in the Pkala area of Katiali. The conflict arose following the death of PkalaBêh, the lineage head and land manager of Pkala (figure 2). Two men refused to pay *tardan* to the new land manager on the grounds that their father had farmed the land and that they had been born there. They claimed to own the land. The dispute was brought to Katiali's earth priest who ruled in favour of the new land manager. One of the young men accepted the decision and paid *tardan*. The other refused to do so and continued to work in his fields despite the land curse.

A land dispute arose in 2006 between Katiali and the neighbouring village of Zèrè (Zeguèrè) over the latter's allocating land to immigrants without first seeking the authorization of Katiali's earth priest. Zèrè is a village comprised of Senufo and Jula ethnic groups. The Senufo were the original settlers who obtained land use rights from Katiali's earth priest. The Jula came later. According to Katiali's earthpriest, Zèrè has no right to lend land to outsiders. The fact that it was the Jula of Zèrè who granted land to settlers made this transgression particularly annoying to Katiali. As the conflict unfolded, both parties sought to legitimate their land claims by appealing to different authoritative structures and powers.

Zèrè appealed to formal administrative authorities to rule in its favour. In normal times, Zèrè would have approached the government-appointed

Figure 3. *A record of the customary court proceedings held in Korhogo to resolve the land dispute between Katiali and Zèrè (Zeguere), signed June 3, 2007 (see footnote 9 for the translation)*

PROCES VERBAL

CONCLUSION FINALE DES LITIGES FONCIERS ENTRE LE VILLAGE DE KATIALI ET LE VILLAGE DE ZEGUERE

Ce dimanche 03 juin 2007 à Korhogo
Moi le Chef de Canton de Korhogo Chef COULIBALY DRISSA et mes Notables après avoir entendu les deux (02) villages, avons décidé :

1. Que la terre en question appartient à KATIALI car le chef de canton de M'BENGUE Chef COULIBALY ABOU, qui administre le village de ZEGUERE reconnaît que les terres de M'BENGUE se limitent au Badenou (fleuve). Et qu'il n'a pas de terre de l'autre côte du fleuve.

2. Que les terres en question peuvent être exploitées par ZEGUERE, mais que ZEGUERE n'a pas le droit de céder ces terres à quiconque sans l'avis de KATIALI.

Ces recommandations entrent en vigueur dès signature de ce présent Procès Verbal.

Fait à Korhogo le 3/6/2007

CHEF CANTON DE KORHOGO

Chef COULIBALY Drissa

CHEF CANTON DE M'BENGUE

Chef COULIBALY Abou

CHEF DE VILLAGE DE KATIALI

Chef COULIBALY Tchotcho

administrator (sub-prefect) of the M'Bengué district in which the village is located to resolve the conflict. But times were not normal. The 2002 rebellion divided the country into two parts and the rebel army, the New Forces, controlled the north in 2006. To win a favorable ruling in its land dispute with Katiali, Zèrè gave a few head of cattle to the New Forces commander of M'Bengué.

Katiali's response was two-pronged. First, it performed *n'tarlé* in the fields of all the immigrants recently settled by Zèrè. The earth priest then appealed to the canton chief of Korhogo to intervene in the dispute. Korhogo's canton chief holds considerable authority over a host of indigenous social and political issues in the region. This authority dates from the end of the 19th century when the French elevated Gbon Coulibaly to be the "supreme chief" of the Korhogo region as part of its strategy of indirect rule (Bassett, 2001). The canton chief of Korhogo ruled in favour of Katiali. The customary court record of that settlement is shown in figure 3[9]. If the Katiali-Zèrè land dispute is ever taken to a formal court, this document can be used as evidence of Katiali's land control authority.

Undeterred by Korhogo's ruling, Zèrè continued to lend land to immigrants within the *terroir* of Katiali. Once the earth priest heard of this intransigence, he sent a delegation of young men from Katiali to tell the immigrants to leave the area immediately. The prospect of a violent encounter was on everyone's mind when the group left Katiali (figure 4). When the young men arrived, there were no farmers in their fields. They spread the word with people they did encounter that the immigrants should leave immediately and that they would be back to make sure they were gone.

The tensions and politics surrounding these various land disputes in the Katiali area confirm Lund's point that "the institutional and normative plurality prevailing in most of Africa means not only that people struggle and compete over access to land but that the legitimate authority to settle conflicts is equally at stake" (Lund, 2008: 9-10). The earth priest of Katiali invariably invokes local land control institutions and rituals that mobilize the forces of the spiritual world to legitimate his authority to resolve land disputes. Katiali's recourse to regional-level "customary" authorities and

9. The document is written in French. The translation in English is: Court Record. Final conclusion of the land dispute between the village of Katiali and the village of Zeguere. This Sunday, June 3, 2007 in Korhogo, I, the Canton Chief of Korhogo, Chief Coulibaly Drissa and my Notables after having listened to the two (2) villages, have decided: 1. That the land in question belongs to Katiali because the canton chief of M'Bengue, Chief Coulibaly Abou, who administers the village of Zeguere recognizes that the lands of M'Bengue end at the Badenou (river). And that he has no land on the other side of the river. 2. That the lands in question can be cultivated by Zeguere, but that Zeguere does not have the right to transfer these lands to whomever it wishes without the permission of Katiali. These recommendations come into effect with the signing of this Court Record. Korhogo, 3/6/2007. Signatures of: Coulibaly Drisss, Canton Chief of Korhogo, Coulibaly Abou, Canton Chief of M'Bengué, Coulibaly Tchotcho.

court documents demonstrates a multi-scale strategy to maintain its authority over its village lands (*terroir*). The land claimants of Tiébila and Zèrè sought to buttress their authority by aligning themselves with government officials and New Forces commanders to support their cases. This potent mixture of customary and formal institutions stirred up in Katiali's land disputes is also apparent in the Donikaha area where the earth priest is currently involved in selling land to outsiders to the dismay of villagers.

Figure 4. *Young men of Katiali leave to settle a land dispute with the neighbouring village of Zèrè* (photo: T. Bassett, March 15, 2008)[10]

Land Sales in Donikaha

The comparative study of land transfers in Katiali and Donikaha shows that the degree of monetization and bundles of rights and powers range along a continuum. At one end, there is the *tutorat* system of regular monetary and in-kind payments (*tardan*) for a limited set of land use rights (Katiali). On the other end are land sales calculated on a per hectare basis that include a larger set of rights and powers. Land transfers in both

10. Since the 1990s there has been a surge in disputes within and among villages over who has the authority to allocate land and receive *tardan*.

communities remain more or less subject to the social-cultural norms of the *tarfolo* (earth priest) institution. But the degree of local access and ritual control varies according to whether land is lent or sold. Land-lending is akin to land-renting within the community in which land managers continue to exercise considerable control over landholders and villagers enjoy secure access to land. This is the case of Katiali. Land sales more closely represent land alienation from the community in which landholders exercise more exclusive rights and powers. This commercial type of land transaction has important implications for both current and future access to land by villagers. The tensions in Donikaha over land sales point to the portentous character of this land management practice to most members of the community, who view their access to land (rights and powers) as diminished by land sales.

Although Donikaha's *terroir* is much smaller than that of Katiali (58 km^2 *vs.* 569 km^2), more than a quarter of the village land has been sold to outsiders. None of the sales are legal in terms of the 1998 Rural Land Law. However, some of the buyers possess written documents that could be used to initiate the process of land titling. But local opposition to land sales runs high, which suggests that any move by the new landowners to obtain legal title to these lands will be resisted by much of the village population[11].

There are two land managers in Donikaha. The 60 year-old village chief, who is also the earth priest, controls more than two-thirds of the *terroir*. An 80 year-old lineage head manages the remaining third. Only the village chief is selling land. The second land manager is opposed to land sales. He views lineage land as a patrimony to be managed for current and future generations. The chief's nephew and successor is also opposed to selling land. It is common knowledge that the village chief lives off the money he gains from land sales, and that his son actively collaborates.

Land use and land holdings survey

With the cooperation of the village chief and household heads, we conducted a village-wide study in early 2009 that focused on land use and land holdings in the village of Donikaha. In the process, we identified 22 land buyers whose principal occupations and place of residence are listed in table 1. All of the buyers are Ivoirian citizens. More than three-quarters reside in the Korhogo region. Each buyer was contacted and asked to participate in a survey on the process and terms of their land

11. The legal process entails a public posting of applications for land titles in the village where the land is located. Villagers can oppose any application on the grounds that the applicant does not have legitimate claims to the land under question. Since the process has yet to be implemented in the Korhogo region, it is unclear whether the documents possessed by the actual landowners would be sufficient to counter local opposition.

purchases. Ten buyers refused to participate for reasons discussed below. An additional buyer provided incomplete information. As a result, the information presented in this section pertains to the 11 buyers who were willing to be interviewed.

Table 1. *Principal occupation and residence of land buyers, Donikaha (N = 22)*

Occupation	Number
Rebel	5
Merchant	4
Ag Co-op Administrator	3
Auto mechanic	1
Gendarme	1
Transporter	1
Nurse	1
Accountant	1
Commercial farmer	1
Chauffeur	1
Factory manager	1
Civil engineer	1
Unknown	1
Residence	Number
Korhogo	17
Abidjan	2
Abengourou	1
Napié	1
Sinmatiali	1

The 11 buyers purchased 1130 hectares between 1999 and 2009. Average land holdings and purchase prices show wide variation (table 2). Land sales ranged from 10 to 500 hectares. The average purchase price varied from 10000 to 35000 FCFA per hectare. The data reveal two distinctive groups of buyers: those with medium-size landholdings (between 10 and 50 hectares) and those with large landholdings (more than 100 hectares). The large landholders represent 27% of the sample but account for 84% of the land sold by the village chief. Just three of the land buyers presented documents that attested to their land purchases. Another five land buyers declared that they possessed receipts and surveyed plans of their land holdings but never furnished these documents for review.

Of the three land buyers who furnished land sale documents, two held medium-size landholdings and the third was a large landholder. The attestations recorded the names and signatures of the buyer and seller, the purchase price, and the name and signature of a witness to the transaction. They also possessed professionally surveyed plans of their holdings. In

Table 2. *Land holding information for eleven buyers, Donikaha*

Buyer	Area (ha)	Year of sale	Price (FCFA/ha)	Land sale document?	Aware of 1998 land law?
1	146	2003	27 400	Yes	No
2	10	2006	20 000	No	No
3	10	2006	10 000	No	No
4	100	2009	30 000	Yes?	Yes
5	30	2007	15 000	Yes?	No
6	40	2000	20 000	Yes?	No
7	24	2007	22 000	Yes	Yes
8	20	2007	35 000	Yes	Yes
9	50	2003	35 000	Yes?	Yes
10	500	1999	22 000	No	Yes
11	200	2007	35 000	Yes?	No

addition to the receipt and plot plan, the one large land holder furnished a transcript of the minutes of the meeting in which the land seller declared the buyer's authority to sell land and spelled out the rights that were being transferred. There were ten names and signatures on the final page of this document[12]. Although these documents are not legal with respect to the 1998 land law, they will allow the buyers to argue during official land title proceedings that their land holding claims are locally recognized. The dearth of documents attesting to the land sales may be related to the high cost of professional surveying and the belief of land buyers that their land rights are secure. Just half of the land buyers expressed knowledge of the 1998 land law, which may also account for the paucity of documents.

The land buyers who declined to participate in the survey had different concerns. Members of the New Forces are keen to keep their investments secret. It is well known that rebel commanders personally profit from the taxes they impose on businesses operating in the region. These funds are rarely invested in public works projects (*e.g.* schools, clinics, road maintenance). All five members of the New Forces investing in land in Donikaha wish to keep their landholdings confidential.

A second group declined to be interviewed because they did not want their landholdings to be surveyed. We suspect that this group of reticent buyers has enclosed areas that exceed the number of hectares they purchased and wish to keep this secret.

12. The signers included the village chief, one of his nephews and one of his sons, the seller and four witnesses that he brought with him, and two surveyors.

Land sales, land rights, and social obligations

In contrast to the many social obligations and land use restrictions that accompany monetized land transfers within the *tutorat* system of Katiali, the commoditization of land transfers in Donikaha is characterized by a transfer of more exclusive land rights and the end of obligatory gift-giving. There was consensus on the part of all 11 land buyers and the village chief that land buyers possess the right to plant whatever they wish and dispose of their property without any restrictions. These rights include mortgaging, renting, lending, gifting, selling, and transmitting the land through inheritance. Buyers and the seller also agreed to two place-based restrictions: buyers cannot work the land on obligatory rest days (Friday and/or Sunday) and they cannot grow onions. Buyers also recognize the exclusive authority of the earth priest to make sacrifices to the bush spirits of the area. If someone farms the land on an obligatory rest day, s/he must give the land manager a chicken to be sacrificed to these spirits. According to Senufo religious beliefs, if the bush spirits are not appeased for an infraction, then the farmer and his or her family run the risk of some misfortune like being bitten by a snake, crop damage by wild animals, illness, or crop failure.

When asked if the land buyer owed anything to the land seller after the transaction was completed, the unanimous response was "No". But half of the buyers did qualify their response by stating the only thing they gave was "respect" or "gratitude." This sentiment involved giving something as simple as loaf of bread. But monetary and in-kind gifts (*e.g.* a sack of rice) are sometimes given. One land buyer was asked to repair the village well; another was approached twice by the son of the land seller for a monetary gift; three buyers regularly give small gifts to the land seller (village chief) to maintain good relations. None of the land buyers felt required to make these gestures. They said they did it only to maintain good relations with the village chief. None of the land buyers reported tensions with family or village members as a result of the sale. Their sense of tenure security is manifest in the important agricultural investments that are currently underway. That said, these landholders may be forced to renegotiate their land holdings when the current earth priest is succeeded by his nephew, who is opposed to land sales in Donikaha, or when they try to obtain formal legal title to their lands.

Land buyers are investing heavily in tree crops (figure 5). Mango orchards account for 90% of the cultivated area. The remaining 10% of the crop area is in maize, rice, and peanuts. It takes time and money to develop quality mango orchards which may explain why just one-quarter of the land controlled by land buyers is currently under cultivation. The location of Donikaha by the side of a paved road with good access to mango-processing plants in the Korhogo and Sinematiali areas helps to explain this land use pattern.

In summary, both land buyers and the seller view land sales in Donikaha as akin to private property. Land buyers feel secure with their

Figure 5. *Part of the land parcel purchased by buyer #11 that has been cleared for a mango orchard. Mango orchards account for 90% of the land under cultivation by outside investors in Donikaha* (photo: T. Bassett, April 26, 2008)

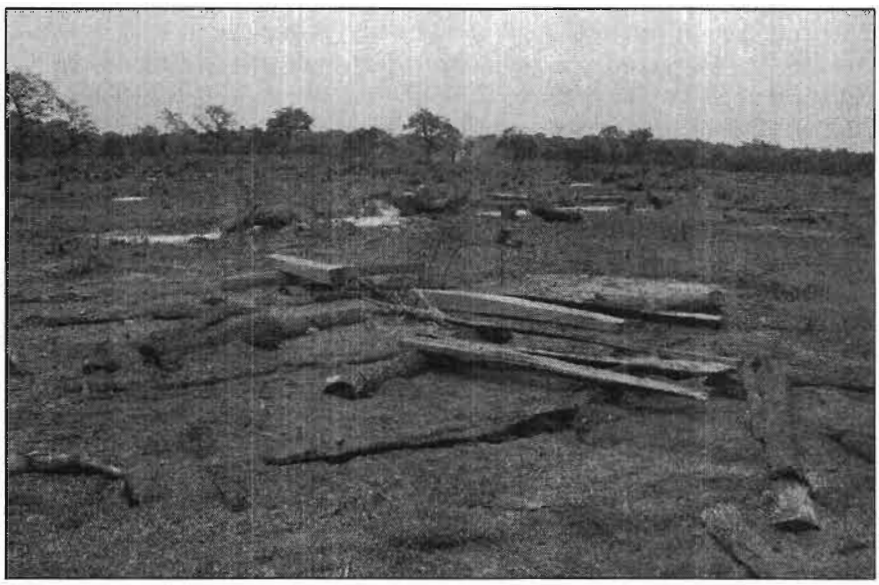

land investments, and more than a few said they were in the process of securing legal title to their holdings. Only when they possess official title to the land will their investments be legally secure. The big question is whether these outright sales will be viewed as fair and just by village members who have been dispossessed of lineage patrimony by Donikaha's village chief and earth priest. The right of community members to weigh in on the validity of an applicant's land claims during the land titling process introduces a new and unknown political dimension to the commoditization of land.

Conclusion

Monetized land transfers have notably increased over the past two decades in northern Côte d'Ivoire. They typically occur between customary land managers and outsiders who seek land to cultivate for both subsistence and commercial purposes. The case studies of Katiali and Donikaha illuminate the socio-political dynamics and content of these

new land access mechanisms. Land-lending within the *tutorat* system of Katiali involves the transfer of a limited set of land rights and the obligation to show gratitude that recognizes and enriches customary land authorities. Land sales in Donikaha transfer a more complete set of land rights, including the ability of buyers to transfer land to others. Monetized land-lending and outright land sales represent points along a continuum of land commoditization. Both are examples of vernacular land markets in which the "informal formalization" of the transaction (standardization of *tardan* payments, record-keeping, land sale receipts, plot plans, and records of land sales signed by witnesses) takes place within the orbit of customary land rights systems (Chauveau and Colin, 2010). In both cases, customary land authorities personally benefit from monetized land transactions. They build new houses and live off the income received through *tardan* payments and land sales. The involvement of earth priests and lineage heads in these arenas legitimates the transaction in the short term but raises questions about their long-term meaning, particularly the legitimacy of outright sales.

Côte d'Ivoire's new rural land law presents new institutions and opportunities for land rights to be renegotiated. The (partial) democratization of the land registration process in which community members can challenge the land title applications of claimants during a three-month-long public hearing allows ordinary citizens to have a say in who is the rightful "owner" of village land (Rép. de Côte d'Ivoire, n.d.: 18). Land rights obtained in vernacular land markets dominated by self-serving earth priests might be challenged by village youths and household heads whose livelihoods are undermined by land sales. The fairness and justness of land transactions under these circumstances will invariably entail struggles over who has the authority to allocate as well as to receive exclusive land rights. As one household head in Donikaha stated, "Here, you have to be strong and courageous to go against the will of the chief [and earth priest] (personal communication, April 26, 2009). The subtext of his comment alludes to the supernatural powers of the earth priest that one must be prepared to confront in the event of a dispute over land transfers. But there are other normative orders with which ordinary rural people must contend if they are to defend their land rights and livelihoods. It remains to be seen how the bundles of rights and powers transferred to land buyers will be interpreted by Village Land Management Committees where different perceptions of vernacular land sales are likely to emerge. As Jean-Pierre Chauveau (2006) has written:

> "The nature of transferred rights is perceived in different ways, depending on various factors, such as whether youngsters in the family are trying to recover plots, the length of the strangers' residence and the quality of social relations with them, the existence of 'little papers' or whether payment agreed upon at the moment of the transfer was paid in full".

The outcome of public debates over who has what rights in land cannot be predetermined. But the stakes are high for ordinary rural people whose livelihoods depend on secure access to productive resources. Whether or not less powerful and more vulnerable populations (women, herders, poor people) will be able to participate in and defend their rights to land in the arenas where land matters are settled, is the key question (Bassett and Koné, 2008; Van der Brink, et *al.*, 2006). It is critical not only to the livelihoods of people most vulnerable to dispossession but, paradoxically, also to prospective landowners. As property theorists remind us, the ability of owners to benefit from their property rights hinges on their recognition by other owners and non-owners (Berry, 2006; Mansfield, 2008; Rose, 1994; Singer, 2000). In the end, the recognition of who has what rights to land will be determined by social and political relations, legal frameworks, and the cooperation of others, all of which are subject to change.

Bibliography

BASSETT, T. 1993, « Introduction: the Land Question and Agricultural Transformation in Africa », in: T. Bassett & D. Crummey (éd.), *Land in African Agrarian Systems*, Madison, University of Wisconsin Press: 3-31.

– 2001, *The Peasant Cotton Revolution in West Africa: Côte d'Ivoire, 1880-1995*, Cambridge: Cambridge University Press.

BASSETT, T., BLANC-PAMARD, C. & J. BOUTRAIS 2007, « Constructing locality: the *terroir* approach in West Africa », *Africa* 77 (1): 104-129.

BASSETT, T. & M. KONÉ 2008, « Shifting ground: land competition and agricultural change in northern Côte d'Ivoire », in: Millington, A. & W. Jepson. (éd.), *Land-Change Science in the Tropics: Changing Agricultural Landscapes*, Boston, Springer: 143-164.

– 2009, « Mobile pastoralism on the brink of land privatation in Côte d'Ivoire », *Geoforum* 40 (5): 756-66.

BENJAMINSEN, T. & C. LUND 2001, « Politics, property and production: Understanding natural resources management in the West African Sahel », in: Benjaminsen, T. & C. Lund (éd.), *Politics, property and production in the West African Sahel*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet: 6-21.

BERRY, S. 2002, « The everyday politics of rent-seeking: Land allocation on the outskirts of Kumase, Ghana », in: Juul, K. & C. Lund (éd.), *Negotiating property in Africa*, Portsmouth, NH, Heinemann: 107-134.

– 2006, « Privatization and the politics of belonging in West Africa », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land and the politics of belonging in West Africa*, Leiden. Brill: 241-263.

CHAUVEAU, J.-P. 2006, « How do institutions evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* amongst authochtons and immigrants (Gban region, Côte d'Ivoire) », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land and the politics of belonging in West Africa,* Leiden, Brill: 213-240.

– 2009, « La loi de 1998 sur le domain rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire », in: Colin, J.-P. Le Meur, P.-Y. & E. Leonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers: Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala: 105-140.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. COLIN 2007, « Changes in land transfer mechanisms: Evidence from West Africa », in: Cotula, L. (éd.), *Changes in "customary" land tenure systems in Africa*, London, IIED: 65-79.

– 2010. « Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire. Revisiting the embeddedness issue », *Africa* 80 (1): 81-103.

CHIMHOWU, A. & P. WOODHOUSE 2006, « Customary *vs* private property rights? Dynamics and trajectories of vernacular land markets in sub-Saharan Africa », *Journal of Agrarian Change* 6 (3): 346-371.

COLIN, J-P. & P. WOODHOUSE 2010, « Introduction: Interpreting land markets in Africa », *Africa* 80 (1): 1-13.

COLIN, J.-P., LE MEUR, P.-Y. & E. LÉONARD 2009, « Identifier les droits et dicter le droit. La politique des programmes de formalisation des droits foncier », in: Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y. & E. Léonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers: Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala: 5-67.

COTULA, L. (éd.), 2007, *Changes in "customary" land tenure systems in Africa*. London: IIED.

COULIBALY, S. 1978, *Le paysan sénoufo,* Abidjan: Nouvelles Editions Africaines.

DEININGER, K. 2003, *Land policies for growth and poverty reduction.* Washington, D.C. & Oxford: The World Bank & Oxford University Press.

EURATA 2004, *Côte d'Ivoire. Etude des mesures d'urgence pour l'amélioration de la performance de la filière coton. Rapport Final*, Bruxelles: Commission européenne.

JUUL, K. & C. LUND 2002, « Negotiating property in Africa: Introduction », in: Juul, K & C. Lund (éd.), *Negotiating property in Africa*, Portsmouth, NH, Heinemann: 2-9.

KUBA, R. & C. LENTZ (éd.), 2006, *Land and the politics of belonging in West Africa*, Leiden & Boston: Brill.

LENTZ, C. 2006. « Land rights and the politics of belonging in Africa: An introduction », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land and the politics of belonging in West Africa,* Leiden, Brill: 1-34.

LUND, C. 2008. *Local politics and the dynamics of property in Africa.* Cambridge: Cambridge University Press.

MANSFIELD, B. 2008, « Property and the remaking of nature-society relations », in: B. Mansfield (éd.), *Privatization and the remaking of nature-society relations*, Oxford, Blackwell: 1-13.

OKOTH-OGENDO, H.W.O. 1989, « Some issues of theory in the study of tenure relations in African agriculture », *Africa* 59 (1): 6-17.

PERSON, Y. 1975, *Samori: Une revolution Dyula*, Dakar: Mémoires de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire 80. T. 3.

PETERS, P. 2002, « The limits of negotiability: Security, equity, and class formation in Africa's land systems », in: Juul, K. & C. Lund (éd.), *Negotiating property in Africa*, Portsmouth, NH, Heinemann: 45-66.

– 2004, « Inequality and social conflict over land in Africa », *Journal of Agrarian Change* 3 (1-2): 269-314.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE n. d. *La loi relative au domaine foncier rural et ses texts d'application. Recueil de texts*. Abidjan: Direction du foncier rural et du cadastre rural.

RIBOT, J. & N. PELUSO 2003, « A theory of access », *Rural Sociology* 68 (2): 153-181.

ROSE, C. M. 1994, *Property and persuasion: Essays on the history, theory, and rhetoric of ownership*, Boulder: Westview Press.

SINGER, J.W. 2000, *Entitlement: The paradoxes of property*, New Haven: Yale University Press.

TOULMIN, C. & J. QUAN 2000, « Evolving land rights, tenure and policy in sub-Saharan Africa », in: Toulmin, C. & J. Quan (éd.), *Evolving land rights, policy and tenure in Africa*, London, DFID/IIED/NRI: 1-30.

VAN DER BRINK, R., THOMAS, G., BINSWANGER, H., BRUCE, J. & F. BYAMUGISHA 2006, *Consensus, confusion, and controversy. Selected land reform issues in sub-Saharan Africa*, World Bank Working Paper 71, Washington, D. C.: The World Bank.

11

Différents lieux, différents acteurs, mêmes argumentaires

Note sur les tensions foncières entre autochtones et migrants en savane ivoirienne

Jean-Philippe Colin[1]

En 2008, lors d'enquêtes réalisées en zone de savane à Marandallah (département de Mankono, sous-préfecture de Marandallah) à l'occasion d'une expertise[2], j'ai été frappé par le parallèle saisissant entre la problématique des rapports fonciers entre autochtones et immigrants sur ce site et en zone forestière. On y retrouvait, autour de la question de l'accès des migrants à la terre, un même type d'arène sociale : les mêmes tensions autour des faisceaux de droits et de devoirs transférés aux migrants, les mêmes argumentaires des acteurs, la même figure centrale du tuteur autochtone, rendue tout particulièrement célèbre par Jean-Pierre Chauveau (2006)...

En zone forestière, l'accès des étrangers (au sens local de « non-autochtones ») à la terre s'opérait traditionnellement dans le cadre du tutorat, un système pérennisé d'obligations liant le migrant à son tuteur et impliquant un devoir de reconnaissance du migrant (Chauveau, 2006). Cette institution a joué un rôle central dans l'installation des migrants originaires des savanes ivoiriennes ou de pays limitrophes, qui ont dynamisé l'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère. Pour les nouveaux venus, l'accès à la terre s'est ainsi généralement opéré dans le cadre du tutorat, par attribution d'un droit de culture sur la forêt, avec une tendance au fil du temps (selon une chronologie et une intensité variables selon les régions) à l'alourdissement et à la monétarisation du devoir de

---

1. Économiste à l'IRD, UMR « Développement et sociétés », Montpellier ; jean-philippe.colin@ird.fr. Je remercie Tom Bassett et Pierre-Yves Le Meur pour leurs commentaires sur une première version de ce texte.

2. Expertise sur la sécurisation des transactions foncières en milieu rural, pour le compte du ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire et de l'Union européenne (Colin, 2008).

reconnaissance du migrant. Les enjeux fonciers en zone forestière se sont ainsi largement structurés autour des transferts fonciers entre autochtones et étrangers (Chauveau, 2006; Chauveau et Colin, 2010). Toute la question, qui prend une charge politique particulièrement forte dans le présent contexte sociopolitique et dans la perspective de la mise en œuvre de la loi foncière de 1998 (Chauveau, 2009), est celle du contenu des droits et obligations transférés lors de l'accès de l'étranger à la terre, en particulier lorsque ce dernier revêt une forme monétaire susceptible d'être assimilée à un achat-vente. Dans l'esprit de la majorité des autochtones, le transfert foncier, même lorsqu'il fait l'objet d'un paiement (parfois important), conserve une dimension relationnelle forte. En d'autres termes, le paiement ne clôt pas alors la relation, il l'instaure ou la perpétue. De façon générale en zone forestière, les droits transférés par les autochtones aux migrants restaient et restent largement non spécifiés, avec une incomplétude portant à la fois sur la nature des droits (droit de planter ou véritable droit sur la terre ?), sur leur contenu (droit de transmission ? à quelles conditions ?) et sur la contrepartie attendue du migrant (quel « devoir de reconnaissance » ?). Les conflits viennent ainsi le plus souvent d'interprétations divergentes relativement à ces divers points, la non-spécification des droits et des devoirs ouvrant le champ à la remise en cause ou à la renégociation de transferts fonciers passés.

En région de savane, l'évolution des systèmes fonciers tend vers une ébauche de monétarisation de l'accès à la terre, qui peut être mise en rapport, comme en zone forestière, avec l'avènement de cultures de rapport (coton, anacardier, cultures de bas-fond) et avec les demandes de terre par des migrants. De plus en plus, l'accès à la terre pour les non-autochtones passe non plus par le don symbolique, au chef de terre, d'une bûche de bois ou de quelques produits après la récolte[3], mais par le versement d'une somme d'argent. Dans les savanes du centre du pays, Babo, écrivant en 2003, mentionne l'initiation de transactions foncières dans les cinq années antérieures. Sur l'un des sites qu'il étudie, Allokokro, l'accès des maraîchers au bas-fond est alors conditionné par le paiement de 1 000 FCFA chaque trimestre. Il note également la « location » de terres pour la plantation d'anacardiers sur un autre site d'étude en pays baoulé, Kouakro, avec un forfait annuel de 2 500 F versés au chef de terre – certains propriétaires commençant à revendiquer un partage équitable de la récolte ou de l'argent issu de la vente (voir également G. Koné, 2001). Soro (2010), à partir d'observations réalisées en 2010, mentionne des locations explicites de parcelles dans plusieurs périmètres rizicoles de la région Centre du pays. Sur le périmètre de Zatta, la location est ainsi en 2010 de 15 000 F par hectare et par cycle, soit 30 000 F par an. À Kpoussoussou, ce montant est de 20 000 F par hectare et par cycle, à Djamalabo, de 10 000 FCFA. Soro explique le passage du prêt de terre à la location par l'enjeu économique

3. Comme nous l'avons encore observé lors d'enquêtes à Dihi, près de Korhogo, à l'occasion de cette expertise.

autour de la culture du riz[4]. Bassett et Koné (2008), pour le pays sénoufo (Katiali), constatent une évolution du prêt de terre à la location depuis la fin des années 1990, avec la substitution, aux dons symboliques, d'une demande par les cédants d'un sac de 50 kg de riz ou de 10000 FCFA. En 2002/2003, ce montant était passé à 25000 FCFA. Bassett (*cet ouvrage*) décrit également l'émergence de ventes complètes à Donikaha (s/préfecture de Napié). Toujours en pays sénoufo, à Niofoin, Coulibaly (2003) évoque le projet (dont on ignore s'il a été effectivement réalisé) d'instaurer la location de terre pour la culture de l'anacardier par les non-autochtones, avec un montant envisagé de 5000 à 10000 F/ha par campagne agricole. Il y a ainsi émergence incontestable d'une monétarisation de l'accès à la terre. Au stade actuel, interpréter systématiquement cette monétarisation comme des locations semble cependant contestable: le paiement, lorsqu'il n'est pas indexé à la superficie (situation qui semble la plus générale), s'approche plus du versement d'un droit d'installation que d'une rente foncière *stricto sensu*. Le développement de la culture de l'anacardier et les perspectives de développement de celle du jatropha, ainsi qu'un discours explicite des autochtones sur les avantages de la location, laissent toutefois bien anticiper l'émergence d'une véritable rente foncière, par ailleurs d'ores et déjà clairement établie sur certains périmètres irrigués, comme en témoigne l'étude de Soro.

Au-delà des limites d'une analyse qui s'appuie sur une investigation de terrain rapide et à simple base déclarative, la présente note contribue à ces réflexions sur les rapports fonciers entre autochtones et migrants et ouvre une perspective comparative stimulante au regard des analyses conduites en zone forestière, en particulier par Jean-Pierre ou des chercheurs et étudiants qui lui sont proches.

Les enquêtes ont été réalisées à Marandallah en juin et juillet 2008. Dans une première phase, des enquêtes par questionnaires ont été réalisées auprès d'autochtones koro, d'un sous-groupe malinké (9 groupes familiaux enquêtés) et de migrants sénoufo ivoiriens (16 groupes familiaux enquêtés). Dans une seconde phase, des entretiens approfondis ont été conduits avec le chef de canton, le chef de village et le chef de terre koro, les notables autochtones, des jeunes Koro et de leur président, le représentant de la communauté sénoufo et les notables sénoufo, le sous-préfet, le chef de secteur de la CIDT et ses agents, le secrétaire du comité chargé des litiges et bien évidemment des villageois koro et sénoufo, au gré des rencontres et des opportunités.

Ce texte fait un large recours à l'expression des acteurs, non pour des raisons anecdotiques ou comme substitut à l'analyse, mais parce que la formulation même des acteurs[5] est extrêmement instructive de la problé-

4. Une logique également mentionnée en Basse-Côte, relativement à l'émergence de la location de terre induite par l'introduction de la culture de l'ananas (Colin, 1990).

5. Tous les entretiens (conduits en malinké, sénoufo ou français selon les interlocuteurs) ont été enregistrés. Les extraits qui sont mobilisés dans le texte sont donc des

matique des rapports entre Koro et Sénoufo à Marandallah et devrait résonner de façon familière pour les connaisseurs de la zone forestière ivoirienne, Jean-Pierre en premier lieu.

Les conditions de l'accès à la terre des migrants sénoufo

Les premiers Sénoufo enquêtés sont arrivés à Marandallah dans les années 1960, les derniers, dans les années 1990. Les informations divergent sur l'accès à la terre des premiers migrants. Selon les autochtones koro, les aînés des trois grandes familles koro qui contrôlent la terre dans le village octroyaient initialement cet accès sans conditions. Ce seraient les Sénoufo eux-mêmes qui auraient introduit la pratique de donner chacun quelques bottes de riz en fin d'année à leur tuteur. Selon les Sénoufo, les tuteurs koro auraient demandé, dès les premières installations, le versement d'une somme de 5000 FCFA par « étranger », outre des dons en nature. Selon les agents de la CIDT, les Sénoufo ne donnaient pas initialement de l'argent, mais allaient travailler collectivement un jour pour le tuteur et lui donnaient un peu de produit. Dugué et *al.* (2004), qui ont travaillé début 2002 dans la sous-préfecture de Marandallah, mentionnent également l'obligation qu'avaient initialement les migrants de travailler quelques jours par an dans les parcelles de leurs propriétaires pour rappeler leur relation de dépendance. Cette demande provoquant des tensions, les propriétaires auraient institué comme substitut le paiement d'une redevance annuelle par chaque migrant.

Si une incertitude demeure sur les conditions initiales d'accès à la terre des Sénoufo, la pratique actuelle est quant à elle bien établie, même si elle fait l'objet de discours en partie contradictoires. Les Sénoufo installés à Marandallah bénéficient d'un droit d'usage à durée indéterminée. En retour, ils versent chaque fin d'année une somme forfaitaire indépendante de la superficie, ainsi que des produits en nature – bottes de riz, sacs de maïs – et, parfois, une aide en travail. Le principe de l'arrangement est que la terre est cédée pour la culture du coton ou pour une production vivrière, mais que la plantation de cultures arborées, dont en particulier l'anacardier, est exclue.

Aucun terme local ne désigne cet arrangement. Pour les Koro interrogés qui ont cédé de la terre à des migrants, il s'agit d'un prêt gratuit à durée indéterminée, soumis à la seule interdiction de pratiquer des cultures pérennes et à des témoignages de gratitude. Pratiquement aucun ne reconnaît la perception d'une somme d'argent. Certains Sénoufo qualifient quant à eux leur accès à la terre de location ou louage (*tarsari* en sénoufo,

---

traductions (si nécessaire) des retranscriptions, réalisées, comme les enquêtes par questionnaires, par Moussa Touré et Hervé Kigbafory.

« paie de terre »), voire d'achat (cf. *infra*). Aucun de ces transferts de droits d'usage ne fait l'objet d'un « petit papier »[6], même si une promesse d'établissement d'un tel document a pu être faite, dans un cas qui sera documenté.

La somme forfaitaire varie de 5000 F à 20000 F selon le tuteur (30000 F exceptionnellement). Un même migrant disposant de plusieurs blocs de terre obtenus de différents tuteurs peut payer des redevances différentes. La valeur initiale de référence était de 5000 F par migrant; certains des installés de longue date n'ont pas connu d'augmentation, d'autres ont vu passer la redevance de 5000 F à 10000 F puis, récemment, à 20000 FCFA – l'augmentation intervenant en particulier lors de la succession du tuteur. Il n'y a pas de relation entre la superficie allouée et la redevance monétaire versée. Rapportée à l'hectare, la redevance reste modique: de l'ordre de 1500 FCFA par an, avec un maximum de 3750 FCFA.

Tableau 1. *Redevance monétaire annuelle par migrant, Marandallah*

Montant de la redevance (FCFA)	**Nombre de blocs**	**Superficies**	**Superficie moyenne**	**Redevance/ha (FCFA)**
5 000	12	de 3 à 33 ha	10,6 ha	680
10 000	7	de 6 à 15 ha	9,1 ha	1 250
20 000	8	de 4 à 15,5 ha	9,75 ha	2 570
30 000	1	8 ha	-	3 750
Total	**28**		**10 ha**	**1 470 F**

Un seul des Sénoufo enquêtés a déclaré ne pas payer de redevance, pour des terres reçues en héritage et qu'il présente comme des terres familiales. Un autre, qui présente son accès à la terre comme un achat, continue de la payer, en voulant rester optimiste:

> « Depuis 1988, je donnais 5 000 F/an, puis depuis le décès du tuteur, il y a 8 ans, c'est passé à 10 000. Il y a quatre à cinq ans, B. qui est l'héritier de mon défunt tuteur, est revenu au village. Il était en Basse-Côte. Il est venu me voir pour me proposer de lui payer 28000 F pour que lui me fasse un papier pour ma plantation d'anacarde de douze ha. Il dit que comme cela la portion va me revenir définitivement. J'ai payé les 28000 F, mais jusque-là il ne m'a pas donné de papier comme promis. Si on calcule, 5000 x 12 + 10000 x 8 = 140000 + 28000 = 168000, je considère le paie-

6. Sur cette forme de sécurisation des transactions en zone forestière, voir Koné et Chauveau (1998).

> ment relativement terminé. Je fais confiance à l'héritier du tuteur parce que ce qu'il m'a proposé, j'ai trouvé que ça va me mettre à l'abri de toute contestation, ça allait me sécuriser. Jusque-là, je ne suis pas allé trouver B. pour lui réclamer le papier. Comme il y a trois ans il a été désigné chef de terre au niveau du village, j'espère qu'il va me donner ce papier, donc je suis patient, j'attends ».

La redevance en nature consiste usuellement en deux à cinq bottes de riz (soit environ 4 à 10 kg). Elle peut être parfois un peu plus lourde : un sac de riz de 100 kg, un sac d'igname ou un sac de maïs. Le riz est rassemblé par tous les migrants installés par un même tuteur et apporté collectivement chez ce dernier. Les aides éventuelles en travail manuel ou avec attelage portent sur quelques journées dans l'année, lors du semis du riz ou du maïs, à la plantation de l'igname, etc. Certains tuteurs sont également connus pour leurs sollicitations au quotidien de produits alimentaires ou d'argent. À des occasions exceptionnelles, les demandes peuvent être plus importantes, dans la logique habituelle du tutorat :

> « Quand notre tuteur [ce tuteur avait installé plusieurs Sénoufo] est décédé, son héritier nous a demandé de donner un bœuf pour les funérailles. Nous ne l'avons pas fait parce qu'on n'a pas d'argent pour acheter un bœuf. Alors on a donné chacun 5 bottes de riz de 2 kg et 5000 F pour lui donner une participation ».

Ces prestations sont vécues par les Sénoufo comme une obligation à remplir pour sécuriser leurs droits sur la terre.

> « Souvent les enfants de mon tuteur défunt viennent demander du riz, 10 ou 15 kg, ou 2 fois par an un sac d'igname. En faisant des présents, ça permet d'améliorer et de garder une bonne qualité des rapports entre nous. Si les rapports sont mauvais, c'est pas bon pour la cohabitation. Dans ces conditions, il peut m'arracher la portion qu'il m'a attribuée. J'ai donné avant-hier un sac d'igname d'à peu près 20 kg à un des enfants de mon tuteur que j'apprécie bien par rapport à ses autres frères car il n'est pas comme les autres, il est calme et sympathique ».

La gestion de la « ristourne coton » constitue également un enjeu des rapports entre migrants sénoufo et autochtones koro. Les OPA (organisations de producteurs agricoles) de coton bénéficient d'une ristourne destinée à des investissements d'intérêt collectif (6,3 F/kg, soit 3 875 FCFA de ristourne par hectare pour le rendement moyen en coton en 2006-07 selon les données de la CIDT pour la sous-préfecture de Marandallah, 615 kg). La gestion de cette ristourne (versée directement aux OPA), dont tout le monde reconnaît l'opacité, est un enjeu majeur entre les familles koro qui contrôlent la terre et les migrants sénoufo. Les Koro considèrent que ces derniers doivent leur céder la gestion des groupements de producteurs et commercialiser leur production à travers les

OPA qu'ils contrôlent[7], sous peine de retrait de terre (entretien avec le responsable de la CIDT de Marandallah et avec des producteurs sénoufo de coton).

> « Il y a 14 ans environ, une nouvelle coopérative avait vu le jour ici au village. Je suis allé m'inscrire dans cette nouvelle coopérative. Un des fils de mon tuteur défunt n'a pas aimé cela. Il a exigé que tous les exploitants qui étaient sur les terres de mon tuteur viennent s'inscrire dans leur coopérative pour la vente du coton. Nous étions trois Senoufo sur les terres de mon tuteur. Il a chassé les autres personnes parce que nous avions refusé d'adhérer à leur coopérative de coton et avions préféré la nouvelle coopérative. Il a tout fait pour nous chasser comme les autres de cette terre. Il me provoquait. Il est même allé jusqu'à saisir mes outils de travail, mes dabas pour les confisquer. Je suis venu les réclamer et ils ont refusé de me les rendre. Il a conditionné la restitution de mon matériel par ma signature d'une fiche d'adhésion à leur coopérative. Je lui ai dit d'accord et j'ai signé la fiche en apposant mon empreinte dessus. Mais une fois qu'il m'a rendu mes outils, à la vente du coton, je n'ai pas vendu mon coton dans leur coopérative. C'est à la nouvelle coopérative que j'ai vendu mon coton. Il était allé donner une copie de ma fiche signée à la nouvelle coopérative pour leur dire que je suis dans la leur et qu'elle ne devrait pas accepter mon adhésion. Mais la nouvelle coopérative n'a pas voulu l'écouter. Elle a accepté mon adhésion ».

La question la plus symptomatique des rapports fonciers entre autochtones et migrants est celle de l'anacardier. Les Sénoufo reconnaissent la conditionnalité, dans leur accès à la terre, posée par les Koro : ne pas planter de cultures pérennes, manguiers et surtout anacardiers – une conditionnalité qui s'impose également dans les prêts de terre à des autochtones[8]. Cette contrainte s'explique évidemment par le rôle de l'arbre dans la pérennisation des droits délégués et plus largement comme marqueur de propriété. Kohlhagen (nd, mais dont le document fait suite à un travail de terrain réalisé en 2002) note, en pays sénoufo, la crainte de revendication du certificat foncier par les non-autochtones. Selon lui, aucun « étranger » ne figurait parmi les membres des Comités de gestion foncière rurale, dans les villages où ces derniers ont été mis en place.

Dans les faits, à Marandallah 10 Sénoufo sur 14 enquêtés ont planté de l'anacardier... Les Sénoufo contrôlent ainsi 37 % des superficies plantées en anacardiers par les producteurs de l'échantillon. Ces plantations sont récentes : 57 % d'entres elles ont été réalisées depuis 2000.

---

7. On retrouve là une situation décrite en zone forestière relativement aux enjeux entre migrants et autochtones autour de la commercialisation du cacao.

8. Un constat similaire apparaît dans la littérature sur les savanes ivoiriennes (cf. *supra*), ou encore dans le contexte burkinabè étudié par Jacob (2007) où, de la même façon, l'interdiction de planter ne discrimine pas spéficiquement les étrangers.

Dans l'un des cas, cette plantation aurait été réalisée avec l'accord du tuteur koro :

> « En 72 la femme de mon tuteur est tombée malade et je lui ai donné 20 000 F, c'était une forte somme à l'époque. Comme j'ai vu qu'il ne pouvait pas me rembourser, je lui ai dit de laisser. Alors il m'a remercié et m'a dit que comme j'avais été gentil avec lui, je pouvais planter ce que je veux sur cette portion ».

Dans les autres cas, la plantation a été réalisée malgré la condition posée par les Koro lors de la cession de terre, ce qui n'est pas sans provoquer des tensions (cf. *infra*).

La symétrie avec la situation observée en pays sénoufo et baoulé est notable. En pays sénoufo, Coulibaly (2003) décrit la remise en cause du principe coutumier interdisant la plantation d'arbres, sauf pour les chefs de terre et les membres de leur lignage. À Niofoin, des plantations d'anacardiers sont créées par des villageois n'appartenant pas au lignage du chef de terre, dans une logique de fait accompli s'accompagnant d'une demande de « pardon ». La négociation conduit alors au versement d'une redevance annuelle en nature (un sac de noix de cajou), sous la réserve de respecter un seuil de tolérance de l'ordre d'un hectare. L'auteur mentionne également le projet de mettre en place des contrats de location pour la culture de l'anacardier. Bassett et Koné (2008) mentionnent la plantation d'anacardiers à Katiali par des Dioula, du fait d'une tolérance du chef de terre (ici encore sous réserve d'une limitation des superficies). En pays baoulé (Bodokro), Beauchemin (2000) décrit comme un phénomène en cours d'émergence la plantation de cultures pérennes par des jeunes (dont des émigrants urbains) sur des terres qu'ils ne possèdent pas (selon Beauchemin, ces jeunes parlent de « plantations volées »). La pratique était récente, lors des observations de terrain de cet auteur, et aucun conflit n'avait encore éclaté. Les jeunes migrants de retour tablaient sur une possibilité de conciliation, en tant qu'enfants du village et parce qu'ils limitaient d'eux-mêmes à un hectare au maximum les plantations.

Tensions et conflits autour de la délégation de droits d'usage à durée indéterminée

Les tensions entre Koro et Sénoufo autour de l'accès de ces derniers à la terre sont immédiatement perceptibles à Marandallah. On y retrouve, en zone de savane, des ingrédients de conflits largement décrits en zone forestière dans les rapports entre autochtones et « étrangers ».

Les Koro reprochent systématiquement aux Sénoufo le fait que ces derniers, après avoir obtenu une parcelle pour faire des cultures vivrières

ou du coton, plantent souvent de l'anacardier sans l'autorisation du cédant. Ils interprètent cette pratique comme une tentative d'appropriation de la terre par les Sénoufo.

> « En 2006, il a planté l'anacarde sans que je sois au courant. Ici, les Sénoufo ont cette habitude de planter l'anacarde quand tu leur donnes une partie de terre. Comment ils le font ? Ils te demandent d'abord une portion pour planter le riz ou le maïs. Quand tu donnes, ils plantent le riz et à l'intérieur, ils plantent l'anacarde. Quand tu arrives sur le champ, tu constates que l'anacarde a poussé. On te met face aux faits. Pour moi, lorsque j'ai constaté que dans le champ de coton, il a planté l'anacarde, je lui ai dit simplement que ce qu'il a fait n'était pas bon, que je ne suis pas d'accord. Pour le moment, je n'ai rien dit à quelqu'un ni rien fait ».
>
> « En 2000, le Sénoufo a planté anacarde. Donc on lui a dit de nous payer chaque année un sac de 100 kg d'anacarde par hectare. Le gars nous a répondu qu'il a compris. Nous sommes aujourd'hui en 2008, le Sénoufo là n'a encore rien donné. Mais on n'a rien dit encore. On est là, on espère qu'il va négocier et puis on va tomber d'accord. Si on ne tombe pas d'accord, on va le convoquer à la justice de Séguéla ».

Les Sénoufo, eux, savent qu'ils sont supposés ne pas planter d'anacardiers – il n'y a là-dessus aucun malentendu – mais forcent ostensiblement la main des tuteurs koro. La plantation d'anacardiers relève indéniablement d'une logique de coup de force.

> « Le tuteur a augmenté l'argent à 20 000 mais nous sommes en train de négocier pour qu'il n'augmente pas. Il interdit de planter de l'anacarde mais je lui ai demandé pardon pour le faire, mais il n'a pas voulu et il veut augmenter le loyer à 20 000 F. Donc moi, ainsi que les autres exploitants du tuteur, on a commencé à mettre de l'anacarde sur nos portions ».

[Déclaration traduite par un jeune lors d'une discussion avec un groupe de Sénoufo] « Il dit ça fait à peine 3 ans qu'il a commencé l'anacarde. Donc le tuteur l'oblige à payer une somme du côté de l'anacarde en dehors des 20 000 F, c'est lui-même qui n'a pas encore accepté de lui donner quelque chose, sachant que l'anacarde ne produit pas suffisamment, c'est encore jeune. Sinon, ses tuteurs avaient refusé même qu'on plante l'anacarde dans le terrain. Comme on a essayé de forcer un peu, on a semé 4 hectares et demi, ses tuteurs veulent qu'il paie différent des 20 000 F, il doit payer 10 000 francs en plus des 20 000 F. [Question : Il savait que normalement il ne devait pas planter ; comment justifie-t-il qu'il ait quand même planté ?] Il dit, c'est comme un bébé qui pleure et tu veux qu'il se taise et il ne veut pas se taire, tu es obligé de lui donner un peu de bonbon. C'est-à-dire, le tuteur est en palabre avec toi, mais toi, tu cherches à semer ton champ, tu ne lui fais pas palabre. Tu lui fais [satisfais] quelques besoins pour qu'il annule ses énervements. Au fur et à mesure vous progressez, finalement il va finir par comprendre ».

Certains tuteurs koro adressent aux Sénoufo qu'ils ont installé le même type de reproche enregistré en zone forestière à l'encontre des migrants : « il ne me regarde pas », *i.e.* il ne respecte pas les obligations du tutorat.

> « T. est un Sénoufo de Napié à qui mon frère a donné une portion de terre dans les années 60 pour se nourrir. Ce monsieur donnait des bottes de riz à mon frère. Quand ce monsieur est décédé, son fils H. a pris la place et a continué à y faire du riz et du coton, mais lui il ne fait plus comme son père avec mon frère. Il ne me regarde pas. Il ne me donne rien comme riz ou autre chose. Il a donné 4 bottes de riz parce que j'avais perdu ma sœur ; ça, c'est parce que je l'avais appelé pour lui faire le reproche qu'il ne m'a pas assisté alors que je suis en deuil » (chef de terre koro).

Les Sénoufo, eux, se plaingnent du « harcèlement » qu'ils subiraient de la part de leurs tuteurs, qui augmenteraient de façon intempestive la redevance sur les terres et les solliciteraient excessivement pour des assistances financières ou des dons en nature, quand bien même ils paient la redevance annuelle et font des dons en denrées alimentaires à la récolte.

> « Je dois payer par an, amener un peu de riz, d'igname, travailler dans le champ du propriétaire, c'est trop ! ».
>
> « Les propriétaires nous menacent d'augmenter leurs parcelles. D'autres vont jusqu'à dire : si tu m'amènes pas toujours quelque nourriture, je vais t'arracher la parcelle ».
>
> « Les héritiers de mon tuteur sont imprévisibles. Du jour au lendemain, ils augmentent l'argent qu'il faut payer. C'est ce qui se passe au village ici ».

Un autre reproche quasi systématique à l'encontre des Sénoufo est que ces derniers ne respectent pas les limites des terrains qui leur ont été alloués – ici encore un grand classique de la zone forestière.

> « Le problème entre propriétaires terriens et les Sénoufo, c'est que, à la différence des Koro non propriétaires terriens ou non autochtones, les Sénoufo multiplient toujours par deux la superficie des portions qui leurs sont allouées à l'insu du propriétaire ou sans son accord préalable » (chef du village de Marandallah).

La question des relations entre autochtones et migrants renvoie, comme en zone forestière, aux rapports inter-générationnels au sein de la société locale.

> « Nos aînés, le chef de village, le chef de canton et le chef de terre ont donné et continuent de donner des portions de terre aux Sénoufo qui ont planté et continuent de planter de l'anacarde, alors qu'en leur donnant ces terres, nos aînés leur disaient de ne pas planter de l'anacarde. C'est ce qui nous révolte actuellement nous les jeunes et nous ne sommes pas d'accord

avec ce que nos aînés font car ils laissent les Sénoufo planter des arbres. Et quand c'est comme ça, on ne peut plus leur arracher la portion. Si on veut le faire, ça va amener des histoires. Donc nous nous plaignons de nos aînés. Ils auraient dû louer ces terres à ces Sénoufo et non les leur donner. Le jour que nos aînés ne seront plus, nous les jeunes, nous allons redéfinir les règles en leur disant qu'ils doivent désormais louer la terre avec nous en versant chaque année un montant au propriétaire ou à son héritier » (membre influent de l'association des jeunes Koro).

« Il vient te voir, "donne-moi 1 hectare ou bien 2 hectares". Tu le donnes; il fait 10 hectares! S'il fait 10 hectares, à la fin d'année, c'est même 10 000 F là il te donne. Comme nous, on ne contrôle pas tout ce qu'il fait, donc c'est pour ça ils sont en train de planter anacarde sans nous dire encore. [Question: Qu'est-ce qui empêche de contrôler?] Voilà ce qui nous empêche de contrôler: c'est moi j'ai donné le terrain mais je ne t'ai pas informé officiellement toi qui est mon fils pour te dire que j'ai donné le coin à Monsieur Nagalourougo – je prends un exemple. Est-ce que toi, le fils, tu peux venir dire au monsieur: 'ah, ce que ce que tu as fait là, tu as dépassé'. Non. Parce que tu n'as pas été informé lorsqu'on donnait le coin. Mais tu sais que y a monsieur Nagalourougo qui travaille dans notre coin; or tu connais le coin. C'est un jour tu vas aller demander à ton papa: "le coin que tu as donné à Nagalourougo, c'est combien d'hectares?". Il te dit: "je lui ai donné 10 hectares"; mais en ce moment-là il a déjà fait 20 hectares! Et c'est même 10000 F on donne plus quelques bottes de riz... Voilà pourquoi on fouille pas derrière eux. Quand on fouille trop derrière eux, on dit tu es contre ton papa. Le papa il se plaint ».

« Ici quand on donne, on donne clandestinement. Ton papa même il ne te dit pas or il a donné un coin. Or il ne sait pas que si lui-même il n'est pas là, la personne peut dire 'il m'a vendu'. Donc, chez nous ici voilà ce que se passe. C'est les biens de nos grands-parents et aujourd'hui on n'a pas accès à la parole, parce que nos vieux qui sont avec eux, ils les corrompent avec 2 bottes riz, avec 5 000 francs. Est-ce que à la longue ça sera pas une petite affaire? On va se tuer ici! Bien sûr! C'est la guerre encore qui va se lever bientôt; parce que, non seulement nous on va se voir minimiser, on va trouver qu'ils ont donné notre patrimoine cadeau! Non! Nous on n'est pas d'accord avec nos vieux. Vous ne savez pas? On n'est pas d'accord avec eux. Moi mon oncle [le chef de canton] je suis pas d'accord avec lui, parce qu'il donne la terre comme ça! ».

À l'heure actuelle, les Koro réagissent par des remontrances ou par une demande d'augmentation de la redevance foncière à la plantation d'anacardiers, aux dépassements de limites ou à ce qu'ils perçoivent comme un non-respect des obligations du tutorat – le fait que toutes les terres aient été attribuées par quelques aînés réduit le potentiel conflictuel à court terme. On peut cependant anticiper une dégradation plus prononcée des rapports entre autochtones et migrants, en particulier au moment de la mise en œuvre de la loi de 1998 (cf. *infra*).

« Jusqu'à présent, on n'a pas encore trouvé de solution à ce problème qui est entre nous Koro et les Sénoufo. En tout cas, c'est ça qui va

commencer palabres là. Cette situation, ça ne nous plaît pas, mais on n'a pas jugé encore. C'est par humanisme qu'on n'a pas encore posé le problème, parce qu'on ne veut pas chasser quelqu'un, on ne veut pas se détruire entre nous Koro et Sénoufo. Quand un propriétaire vient se plaindre chez le chef de village ou le chef de canton ou le chef de terre, on parle, on donne des conseils pour que le Sénoufo change son comportement envers le propriétaire terrien. On ne sait pas comment ça va se terminer d'une bonne manière » (chef du village de Marandallah).

Les attentes des acteurs en matière de sécurisation foncière

Le séjour de la mission d'expertise à Marandallah est vite apparu comme revêtant, aux yeux des Koro et des Sénoufo, un enjeu majeur. Les perspectives de sécurisation des droits évoquées lors des entretiens ont fait nettement apparaître les inquiétudes des premiers quant à leurs droits sur les terres cédées, la crainte d'avoir perdu la terre concédée aux Sénoufo étant palpable (« on a laissé gratuitement la terre et leurs enfants se considèrent comme propriétaires »). Dans les termes du chef de village :

« C'est au fil du temps que les Koro ont pris conscience de ce qui était en train de leur arriver : la suprématie des Sénoufo sur les Koro qui les avaient installés. Maintenant les Koro ont pris conscience et savent qu'un propriétaire terrien doit bénéficier de sa terre plus que l'étranger qu'il a installé ».

Leur espoir est que la mise en œuvre de la loi de 1998 conduira à une reconnaissance de leur droit de propriété et à la reconnaissance de leur droit à percevoir les redevances foncières – certains souhaitant, plus que la formalisation des accords actuels, l'établissement de contrats de location à long terme.

« Ce que nous souhaitons, que notre terre soit louée, parce qu'on a des enfants, nous aussi, nos enfants vont faire des enfants qui vont venir après et, c'est là qui sera problème. Nous voulons que nos terres soient louées : si c'est loué 10 ans, si c'est loué 20 ans, on écrit. Et 20 ans finissent, il plie ses bagages, il va où il veut. Ou bien il reloue le contrat je signe s'il est d'accord. Moi je suis né à Dokia, en ce moment-là la sous-préfecture c'était Oumé. Mais quand tu donnes un carré : 50 000 F. Tu sèmes maïs et quand tu enlèves tu paies encore 50 000 F avant de semer. C'est comme ça au jour d'aujourd'hui. Donc voilà ce que moi je veux : ici, si moi j'ai donné à quelqu'un, il faut que ça soit écrit. Si moi j'ai laissé, on loue. Si j'ai vendu à quelqu'un, je mets dans le papier que j'ai vendu, là je n'ai plus rien à avoir avec lui. Mais à la manière informelle là, à la manière parallèlement comme ça, c'est pas du tout clair » (jeune Koro).

Les Sénoufo, eux, manifestent avant tout le souci de sécuriser les droits sur les plantations d'anacardiers qu'ils ont créées :

> [Déclaration traduite par un jeune Sénoufo lors d'un entretien de groupe. L'enquêté évoque le contrat qui pourrait lier les autochtones et les migrants, lors de la mise en œuvre de la loi de 1998] « Il dit, concernant ce papier, il ne voulait plus que ce soit un contrat comme location. Ça doit être un truc qui va jusqu'à l'infini, parce que, ceux qui sont nos parents et puis les vieux qui sont les tuteurs se comprennent. Mais nous les enfants, peut-être avec l'avenir on pourra pas se comprendre concernant les plantations que eux-mêmes ils ont déjà faites en nos noms, puisque c'est eux les parents qui ont mis l'anacarde dans le terrain. Et demain, nous qui sommes les enfants, nous devons récupérer les champs. Les enfants des tuteurs voient que nous n'avons pas droit à ces terrains, ça va envoyer des conflits. Donc eux [les Sénoufo participant à la discussion] ils veulent que si ça doit être fait, ça doit être un truc jusqu'à à à... l'infini, c'est-à-dire y a pas de date ».

Certains souhaitent que soit reconnu leur droit absolu et définitif sur la terre. D'autres espèrent une stabilisation des redevances au niveau actuel et un désengagement des obligations du tutorat :

> « Ce que je fais c'est la location. Ici les prix augmentent chaque année donc cela va me permettre de payer un prix fixe ». « Il n'y aura plus de discussion parce que le propriétaire ne pourra plus changer comme il veut l'accord sur le prix parce qu'il y aura le papier de l'État entre nous. On sera en sécurité ». « On ne pourra plus nous obliger à donner des sacs d'igname ou de maïs ».

À l'évidence, le processus de certification foncière, s'il doit être engagé un jour à Marandallah dans les conditions prévues par la loi de 1998, posera le même type de problèmes que ceux que l'on peut anticiper en zone forestière, relativement à la question des droits fonciers des non-autochtones ivoiriens (Chauveau, 2002). L'intensité de ces problèmes pourrait toutefois être moindre, dans la mesure où, contrairement à la zone forestière, la forme revêtue par le transfert de droits aux migrants peut difficilement être interprétée comme une vente. La monétarisation du devoir de reconnaissance aux tuteurs, lorsqu'elle est lue par certains (migrants) comme un dispositif marchand, est assimilée (avec une exception évoquée supra) à une location, mais à durée illimitée. Là résidera (résiderait) sans doute le point central d'achoppement. En tout état de cause, la demande des acteurs, aussi bien koro que sénoufo, pour une sécurisation de leurs droits par l'intervention publique, est nette.

Dans un texte récent rédigé avec Jean-Pierre (Chauveau et Colin, 2010), nous avons proposé de distinguer deux aspects des transferts fonciers. D'une part, la « dimension foncière » (*stricto sensu*) des transferts coutumiers de droits, qui renvoie aux relations entre acteurs indexées

sur l'usage de la ressource foncière, *i.e.* induites par l'accès à la terre en tant que tel. Les transferts de droits fonciers posent en particulier la question de l'interprétation du transfert par les parties (et, ultérieurement, leurs héritiers) relativement a) à l'objet du transfert: la terre en tant que telle, ou un droit d'exploitation; b) au contenu du faisceau de droits et devoirs transférés et à leur dimension temporelle; c) à la légitimité du transfert du point de vue du groupe social du cédant. D'autre part, la « dimension sociopolitique » des transferts coutumiers, qui va au-delà des relations sociales et des droits et devoirs (bilatéraux outre entre groupes familiaux concerné) indexés sur l'accès à et l'usage de la ressource foncière en tant que tels et renvoie à la régulation de l'insertion des « étrangers » dans la communauté d'accueil. Les transferts fonciers sont ainsi, de fait, les vecteurs d'une politisation de la question foncière, bien au-delà des groupes d'acteurs directement impliqués dans les activités agricoles. Nous posons, dans l'article en question, ces deux dimensions comme étant potentiellement dissociables, en envisageant par exemple une marchandisation (effective) de l'accès à la terre sans disparition de la dimension socio-politique, en notant que ce processus (toujours contextualisé) de dissociation n'est pas sans incidence sur la sécurisation des droits fonciers (*i.e.* sur la dimension foncière en tant que telle).

Les conditions de réalisation de la présente étude excluent de traiter de la dimension sociopolitique des transferts fonciers entre Koro et Sénoufo, même si certains extraits d'entretiens sont connotés sur ce registre:

> « C'est au fil du temps que les Koro ont pris conscience de ce qui était en train de leur arriver: la suprématie des Sénoufo sur les Koro qui les avaient installés ».

Relativement à la dimension foncière, la tendance au passage d'un transfert de droits d'usage à durée indéterminée à travers un prêt coutumier, vers une relation plus contractuelle, semble bien établie, même si la pratique actuelle de redevances monétarisées ne peut pas être assimilée à une location (au sens de rente foncière indexée sur une superficie).

D'une façon qui peut sembler paradoxale, le fait que la monétarisation soit moins engagée dans le contexte de Marandallah qu'en zone forestière pourrait faciliter ce passage, *i.e.* l'émergence de transactions marchandes au sens fort du terme, dans la mesure où ces transferts portent sur les droits d'usage et sont reconnus comme tels par les autochtones comme par les migrants. La mise en œuvre de la loi de 1998 pourrait accélérer considérablement ce processus, susceptible, de fait, d'aller dans le sens de l'intérêt des deux parties, dès lors que les Sénoufo renoncent à essayer de faire reconnaître un droit de propriété (au sens de complétude du faisceau de droits) sur la terre à Marandallah. La question qui se poserait serait celle du devenir de la dimension sociopolitique des transferts fonciers opérés au bénéfice des Sénoufo.

Conclusion

Cette note n'avait pas d'autre objectif que de pointer, à partir d'investigations empiriques qui restent très partielles, la similitude, à beaucoup d'égards, des relations foncières entre autochtones et « étrangers » en zone forestière et dans certains contextes de savane. La portée générale de ce constat reste à établir, et le champ de la dimension sociopolitique des transferts fonciers aux « étrangers » en savane ivoirienne reste largement à investir – voir à cet égard la contribution de *Tom Bassett* à cet ouvrage. Il montre cependant, comme d'autres investigations conduites dans les savanes ouest-africaines[9], combien l'intérêt d'une lecture de la problématique des rapports entre autochtones et migrants à travers l'institution du tutorat, à l'analyse de laquelle Jean-Pierre Chauveau s'est tant consacré dans le contexte du Centre-Ouest ivoirien, est de portée générale, au-delà de spécificité agro-écologiques.

Explorer plus systématiquement la thématique foncière actuelle en zone de savane (dans la diversité de cette dernière) et développer une perspective comparative empiriquement construite avec la zone forestière (ici encore, dans la diversité de cette dernière) constitue une perspective de recherche particulièrement stimulante intellectuellement et porteuse de sens pour le développment du monde rural ivoirien. On ne peut que souhaiter que la nouvelle génération de chercheurs ivoiriens, à la formation de laquelle Jean-Pierre a contribué et contribue, se saisisse de ce chantier prometteur.

Bibliographie

BABO, A. 2003. *Dynamique sociale et mutations dans le système de gestion du foncier en zone de savane. Une réflexion à partir des cas des villages baoulé d'Allokokro, Kouakro, Mandéké et Sahounty (Côte d'Ivoire)*, Thèse de doctorat unique, Université de Bouaké, Laboratoire l'Économie et de Sociologies Rurales.

BASSETT, T. & M. KONÉ, 2008. « Shifting ground: land competition and agricultural change in northern Côte d'Ivoire », in: Millington, A. & W. Jepson (éd.), *Land-Change Science in the Tropics: The Changing Countryside*, Springer, Boston: 143-164.

BEAUCHEMIN, C. 2000, *Le temps du retour ? L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique*, Thèse de doctorat, Paris: Université Paris VIII, Institut français d'urbanisme.

9. Voir par exemple Jacob (2003 et 2007) et Mathieu (cet ouvrage) pour le Burkina, Edja (1999) et Le Meur (2006) pour le Bénin, Kea (2010) pour la Gambie.

CHAUVEAU, J.-P., 2002. *Une lecture sociologique de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural. Formalisation des « droits coutumiers » et contexte sociopolitique en milieu rural ivoirien*, document de travail n° 6 de l'UR RÉFO, Montpellier : IRD.

– 2006, « How does an institution evolve ? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers : 213-240.

– 2009, « La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in : Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y. et É. Léonard (dir.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 105-140.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-Ph. COLIN, 2010, « Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire. Revisiting the embeddedness issue », *Africa* 80 (1) : 81-103.

COLIN, J.-Ph. 1990, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris : Éditions de l'ORSTOM.

– 2008, *Étude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire. Rapport 1. Diagnostic des pratiques*. République de Côte d'Ivoire, ministère de l'Agriculture & Délégation européenne.

COULIBALY, A. 2003, *Socio-anthropologie des dynamiques foncières dans le nord de la Côte d'Ivoire : droits, autorités et interventions publiques. Étude comparée des villages de Niofoin et de Korokara*, Thèse de doctorat en anthropologie social et ethnologie, Marseille : EHESS.

DUGUÉ, P., KONÉ, F., KONÉ, G. & F. AKINDES 2004, « Production agricole et élevage dans le centre du bassin cotonnier de Côte d'Ivoire. Développement économique, gestion des ressources naturelles et conflits entre acteurs », *Cahiers Agricultures* 13 : 504-9.

EDJA, H. 1999. *Colonisation agricole spontanée et milieux sociaux nouveaux : la migration rurale dans le Zou-Nord au Bénin*. Kiel : Wissenschaftsverlag Vauk Kiel KG.

JACOB, J.-P. 2003, « Imposer son tutorat foncier. Usages autochtones de l'immigration et tradition pluraliste dans le Gwendégué (centre-ouest Burkina) », in : Kuba R., Lentz C., and Somda N. (éd.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala : 77-95.

– 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*, Paris : IRD Éditions.

KEA, P. 2010, *Land, Labour and Entrustment : West African Female Farmers and the Politics of Difference*, Leiden : Brill.

KOHLHAGEN, D. nd, *Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire)*, Rapport de mission dans le cadre du projet de recherche « Loi et Coutume » (APREFA-LAJP-CIRAD).

KONÉ, G. 2001, *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : L'exemple du village de Kouakro*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Bouaké.

KONÉ, M. & J.-P. CHAUVEAU 1998, « Décentralisation de la gestion foncière et "petits reçus" : Pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique dans le Centre-Ouest ivoirien », *Bulletin de l'APAD* 16 : 41-64.

LE MEUR, P.-Y., 2006, « State Making and the Politics of the Frontier in Central Benin », *Development and Change* 37 (4) : 871-900.

SORO, M. 2010, *Étude sur la gestion foncière sur les périmètres rizicoles de la région Centre de la Côte d'Ivoire*, Abidjan : FAO.

12

Structures sociales et enjeux fonciers à Santo Antão, Cap-Vert

Études des relations entre famine, migrations, eau et terre

Pierre-Joseph LAURENT[1] et Claudio FURTADO[2]

L'un d'entre nous, Pierre-Joseph Laurent, était en début de thèse de doctorat lorsque, de retour du Burkina Faso, il participa à Montpellier aux journées organisées par la jeune Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD). Il y présenta une recherche sur les associations paysannes, l'accès à la terre et la gestion des ressources naturelles. Jean-Pierre Chauveau était présent. Il eut l'amabilité d'assister à sa présentation. Avec doigté et beaucoup de gentillesse, il l'encouragea à poursuivre ses recherches tout en lui donnant les bonnes indications pour la suite de ses investigations. Les propos de Jean-Pierre Chauveau, spécialiste reconnu des questions foncières en Afrique, joueront un rôle important dans la suite de sa carrière. Depuis ce moment, les rencontres scientifiques en Afrique et ailleurs furent autant d'occasions d'échanges avec Jean-Pierre. C'est avec un plaisir non dissimulé que nous lui offrons ce texte. Il traite de la gestion de l'eau et des structures foncières dans le village de Ribeirão au Cap-Vert.

Santo Antão est une île rurale du Cap-Vert. De nature volcanique, son relief est accidenté. Elle compte de profondes vallées, enclavées et barrées de sommets culminant à près de 2000 mètres. Exposé aux alizés, le nord de l'île est nettement plus arrosé, on y pratique une agriculture pluviale (*sequeiro*) et irriguée (*regadio*), tandis que le versant sud contraste par son climat saharien. Partiellement reboisés, les hauts plateaux sont plutôt voués à l'élevage de caprins et à une maigre agriculture en saison des pluies. La bordure côtière de l'île est peu accessible et dangereuse. Excen-

---

1. Anthropologue, professeur à l'Université catholique de Louvain, directeur du Laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP) ; pierre-joseph.laurent@uclouvain.be.

2. Sociologue, Vice-recteur à la recherche de l'Université du Cap-Vert (UNI/CV).

trée, l'île est une des plus grandes de l'archipel (779 km^2). Elle compte près de cinquante mille habitants repartis entre trois municipalités[3] : Paùl, Porto-Novo et Ribeira Grande. L'agriculture représente soixante pour cent de la richesse produite sur l'île. Signalons qu'au sud de Porto-Novo, la pouzzolane extraite d'anciennes coulées de lave alimente une cimenterie. Le secteur touristique est prometteur mais encore embryonnaire. Par contre, la rente migratoire représente une source de revenu important pour de nombreuses familles[4].

La mémoire collective du Cap-Vert, et singulièrement celle de Santo Antão, est largement influencée par l'histoire de l'esclavage, des famines et des migratoires, ainsi que par l'importance toute particulière que revêt l'accès à la terre. Au Cap-Vert, dès qu'on porte l'attention sur les systèmes de parentés, la propriété foncière et l'accès aux ressources naturelles, les informateurs parlent immanquablement de la dernière grande famine, celle de 1947 et de la mortalité qui s'ensuivit. Sécheresse, famine, migration sont ici en relation étroite et influencent directement les structures foncières et l'accès à la ressource rare que constitue l'eau.

Il semble un fait que « ni la suppression des *donatarias* et des *morgadios* en tant qu'institutions[5], ni l'abolition de l'esclavage (ni même la réforme agraire des années quatre-vingt) n'ont changé fondamentalement le système agraire en vigueur aux îles. La fragmentation conjoncturelle des grandes propriétés était toujours suivie de leur reconstitution » (Andrade, 1996 : 227). Il sera question de montrer comment ce processus de fragmentation et de concentration des propriétés terriennes s'observe toujours aujourd'hui. Si ce processus s'est profondément transformé dans sa nature, il influence toujours le système agraire capverdien et particulièrement à Santo Antão. Pour le montrer, nous détaillerons les principes de transformations des structures foncières qui surviennent à la suite de la dernière crise alimentaire qui a ravagé le pays.

Les données présentées proviennent du village de Ribeirão. Elles ont été récoltées lors d'enquêtes menées entre 2006 et 2010. Deux facteurs se combinent pour expliquer la situation foncière de ce village : la famine de 1947, qui a obligé une large majorité de petits exploitants à mettre en gage

---

3. D'après l'Institut national de statistiques, Santo Antão comptait, en 2010, 43 915 habitants.

4. En ce qui concerne Pierre-Joseph Laurent, les données présentées dans ce texte furent recueillies à l'occasion de missions à Santo Antão financées par le FNRS/FRFC (avril-mai 2006, juin-juillet 2007, mai 2010). Ce premier travail fut complété par des missions plus courtes en septembre 2007, juillet 2008 et décembre 2009 (Programme de la coopération universitaire de la Communauté française de Belgique PIC/CUD). P.-J. Laurent remercie chaleureusement le sociologue Roberto Carlos pour l'avoir aidé à organiser les deux premières missions. Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans le soutien de M. Adriel Mendes (2008), directeur du Programme de lutte contre la pauvreté à Santo Antão, qui l'a très aimablement introduit à la complexité de son île. Il tient également à remercier José et Antonia, ainsi que leur fils Olavo, qui l'ont accueilli chez eux, à Reibeirão, durant ses séjours dans leur village.

5. Pour les définitions : cf. *infra*.

leurs terres auprès de commerçants pour survivre, et l'accentuation de l'émigration. Ces deux phénomènes se déroulent dans un régime généralisé du marché de la terre et de la propriété privée. Nous défendrons la proposition selon laquelle la structure foncière telle qu'elle peut être observée aujourd'hui à Santo Antão résulte moins de la transformation d'un système issu de la période esclavagiste que d'une étape récente du processus de fragmentation et de reconcentration de la propriété foncière qui conduit à une nouvelle situation foncière particulièrement inégalitaire.

Ce texte s'ouvre sur la description par les villageois de Ribeirão de la dernière grande famine qui a ravagé le pays. Selon l'historien Antonio Carreira, 20,5 pour cent de la population de l'archipel meurent de faim entre 1946 et 1948 (Carreira, 2000 : 208-209). Dans l'île de Santo Antão, la *grande fome*, comme la désignent aujourd'hui les aînés, fut particulièrement dévastatrice. Nous montrerons comment cette période de sécheresse, de famine et d'épidémies a joué un rôle déterminant dans la concentration de la terre entre quelques grands propriétaires, qu'ils soient migrants ou commerçants, résidants ou non de l'île, ainsi que dans l'institution des relations actuelles entre les propriétaires fonciers et les locataires (dont certains sont devenus à l'issue de cette période des paysans sans terre) et dans le choix des chemins migratoires (dont celui de Sao Tomé, cf. *infra*). À partir de ces éléments historiques et contextuels, il sera question de décrire la manière dont un projet d'irrigation valorisant la technique dite du « goutte-à-goutte », mis en place par l'association villageoise de Ribeirão (Ami Ribeirão), produira en l'espace de cinq ans un redéploiement des cartes foncières (une fragmentation de la propriété, rapidement suivie d'un nouveau processus de reconcentration de la terre par de nouveaux propriétaires). L'accès à l'eau maîtrisé par les membres de l'association paysanne entraînera un bouleversement important de la stratification socio-économique villageoise à la faveur de l'établissement d'un rapport de force inédit autour de l'accès à l'eau pour l'irrigation. L'eau étant considérée ici comme le bien par excellence, peut-être plus encore que la terre. C'est le fait pour une terre de pouvoir être ou non irriguée qui détermine sa valeur économique, sociale et symbolique. Ainsi, à travers l'histoire foncière de Santo Antão et au-delà, celle générale du Cap-Vert, on observe à la fois la concentration des terres irriguées par les propriétaires à l'exclusion des locataires et par les hommes à l'exclusion des femmes.

En une décennie, ce village dépeuplé, confronté à une situation foncière déplorable (concentration de la terre par quelques propriétaires ne résidant pas dans le village), à une érosion dramatique, au manque d'eau et à une émigration importante, va littéralement (re)naître. La réalisation d'un forage, négocié auprès de bailleurs de fonds étrangers par les responsables de l'association de Ribeirão, modifiera les rapports de force induits par la possession de la terre : les propriétaires fonciers d'hier, confrontés à l'arrêt du système d'irrigation traditionnelle en raison de la réduction de la pluviométrie, devront négocier de l'eau auprès de leurs locataires et/ou des petits propriétaires qui ont initié le forage *via* l'association. Ces

derniers refuseront de leur concéder l'eau du forage, préférant optimaliser son utilisation entre eux.

Une autre utilisation de la ressource rare que constitue l'eau est désormais permise à la faveur de l'adoption d'une nouvelle technique d'irrigation appelée le goutte-à-goutte. Cette technique permet d'amener l'eau quasiment où l'on veut et permet aussi, avec la même quantité d'eau disponible, de doubler la surface irriguée. De cette manière, les villageois de Ribeirão s'émancipent de l'obligation d'avoir à louer les terres de l'ancienne zone irrigable (situées en aval de la source d'eau aujourd'hui tarie) auprès des grands propriétaires. Autrement dit, par l'irrigation au goutte-à-goutte, les parcelles irriguées ne doivent plus nécessairement se situer en aval d'une source d'eau, bousculant par là l'ancienne répartition spatiale de la valeur de la terre, de même que la logique de l'héritage de l'eau lorsque celle-ci est liée à la terre, sachant qu'une parcelle irriguée produit vingt-cinq fois plus que celle qui ne l'est pas.

Par le forage et son équipement d'un système d'irrigation *ad hoc*, les membres de l'association se dotent d'un nouvel accès à l'eau. Ils parviendront à l'amener sur les petites parcelles non irriguées dont ils étaient restés propriétaires. Deux monopoles entrent ainsi en concurrence : globalement celui de la terre possédée par quelques grands propriétaires et celui de l'eau maîtrisée par les villageois associés. Comme nous l'indiquerons ci-dessous, il importe à ce stade de préciser que la gestion et la maîtrise de l'eau par l'association résultent d'une capacité de négociation de ses leaders auprès des autorités chargées des ressources hydriques. En fait, du point de vue légal, l'eau est un bien public pouvant, à la faveur d'un contrat, être géré par des entités autres que l'État. L'ancienne zone irriguée de manière traditionnelle et aujourd'hui asséchée a perdu considérablement de sa valeur et cela d'autant plus que les membres de l'association peuvent désormais utiliser leurs quelques lopins de terre, anciennement considérés de faible valeur, comme des terres très prisées car désormais potentiellement irrigables. Dans ces circonstances, les villageois desserreront le verrou de la concentration foncière, c'est-à-dire celle des grands domaines constitués suite à la famine de 1947 et maîtrisés par quelques propriétaires généralement non agriculteurs et n'habitant pas le village. Les villageois parviendront à négocier le prix d'achat de terres auprès des anciens propriétaires (jusque-là non vendeurs en raison de la rentabilité des contrats de location : cf. *infra*), voire à rentrer dans une négociation de la terre contre l'espoir d'un accès à l'eau.

Sécheresses, épidémies, migrations et structures foncières

L'histoire ancienne et encore récente de l'île de Santo Antão est ponctuée de nombreuses famines. Durant le XVIIIe siècle, l'île en a connu six, et

onze au XIXe siècle[6]. Le XXe siècle ne fut pas plus épargné puisque, jusqu'à l'indépendance tardive en 1975, le pays a subi six disettes, dont trois particulièrement destructrices : 1903-1904 avec 15 000 morts, 1920-1922, avec 17 000 morts, et 1940-1950 avec plus de 30 000 victimes, sur une population totale de l'archipel de 148 331 personnes en 1950, ce qui représente la disparition de 20 pour cent de la population (Andrade, 1996 : 151).

Compte tenu de l'ampleur de ces catastrophes, il est aisé de comprendre que les souvenirs de la faim, de la décimation de familles entières et des fuites hantent toujours les mémoires, d'autant plus que les conséquences restent visibles sur la morphologie de la société. L'administration coloniale portugaise restait largement indifférente au sort des populations, ou tout simplement incapable de faire face aux crises[7]. Et Michel Lesourd de relater que durant ces crises alimentaires l'insécurité était grande : « On tue pour manger et les incendies criminels se multiplient » (Lesourd, 1995 : 44). Toutefois, après l'indépendance, en dépit d'autres épisodes de sécheresses, la famine a disparu à la faveur de vastes programmes d'encadrement des populations et de l'aide alimentaire. Ces programmes sont connus sous le nom de FAIMO : « Fronts à haute intensité de main-d'œuvre », financés sur les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire. Ils ont joué un rôle notoire auprès des populations rurales (cf. *infra*). Notons que l'histoire de ces programmes est déjà ancienne lorsque, dès les années cinquante, sous la pression des mouvements pour l'indépendance, l'État colonial a dû amender sa politique vis-à-vis du Cap-Vert. L'État devient alors une source de soutien pour les familles, à la faveur, notamment, de travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Ce système de soutien de la population contre de la main-d'œuvre était appelé *estrada* (route) ou *apoio* (appui), et à ce propos, pour désigner le type de relation que ce système va induire entre les populations et l'État, l'historien Antonio Correia e Silva parle d'un « État léviathan » (Correia e Silva et Nascimento do Leviathã Crioulo, 2001 : 53-68).

Historiquement, les raisons de ces famines sont multiples. Les périodes de sécheresse, fréquentes sous ces latitudes tropicales, furent progressivement amplifiées par l'effet des épidémies et la ruine environnementale de l'archipel accentuée par le monopole des compagnies commerciales. Elles exploitaient les fragiles ressources naturelles, telles que le coton sauvage, l'indigo, la pourghère ou l'orseille, afin de les exporter et de les valoriser dans les comptoirs de la traite négrière. Il convient d'ajouter à ce bilan les

6. Voir notamment Ferreira Ferro (1998 : 37-41). Pour l'ensemble de l'archipel, Elisa Silva Andrade signale onze épisodes pour le XVIIIe siècle et douze pour le XIXe siècle (Andrade, 1996 : 148). Pour sa part, Antonio Carreira décrit, depuis la première famine signalée dans les archives en 1589 jusqu'à la fin du XIXe siècle, vingt-sept périodes de crise (Carreira, 2000 : 208).

7. Pour une analyse détaillée du processus de destruction de l'environnement de l'archipel du Cap-Vert qui va conduire à sa ruine et cela dès le XVIIe siècle, voir les travaux de l'historien Antonio Carreira (2000 : 195-209).

multiples dévastations occasionnées par les attaques fréquentes des équipages de corsaires et de pirates. Les Portugais organisèrent une économie de prédation. Elle conduisit à l'extrême dégradation de l'environnement, renforcée par un élevage extensif, notamment de caprins ; l'érosion fut souvent dramatique sur ces sols pentus et volcaniques. La ruine du Cap-Vert est déjà entamée à la fin du XVIIe siècle.

Pour bien prendre la mesure de ceci, il convient de rappeler que le Cap-Vert joua un rôle déterminant dans la traite atlantique entre le XVIe siècle et le XVIIe siècle, avant de connaître ensuite un lent et progressif déclin qui ne sera enrayé qu'après l'indépendance. Par sa position géographique stratégique, l'archipel servira de plaque tournante à la traite négrière. Les îles joueront un rôle actif dans ce commerce par la production de monnaie d'échange (cf. *supra* l'exploitation de produits naturels, mais également par le tissage de pagnes de coton par exemple) et par le rôle d'intermédiaire que sa population blanche et métissée – un groupe de personnes dénommées *lançados* – tiendra dans le commerce des esclaves avec la « côte de Guinée »[8]. Par ailleurs, les îles constituèrent des entrepôts naturels pour la traite dès lors que les bateaux faisaient relâches et pouvaient décharger leur cargaison humaine sans risque de fuite. Face à ces pratiques, le roi du Portugal, l'Église catholique et ses missionnaires furent confrontés à un cas de conscience, celui à la fois de ne pas entraver le négoce et en même temps de répondre à l'obligation de propager la religion catholique. Avec l'intention de baptiser les esclaves, les missionnaires leur enseignèrent la doctrine de la foi, et pour ce faire, l'apprentissage de la langue était indispensable. Dès le début de la traite, ce fait participa à l'émergence de la langue créole (un créole portugais) qui permettait, au-delà du baptême chrétien, de faciliter les échanges entre maîtres et esclaves, et des esclaves entre eux, lesquels étaient originaires de lieux très différents. Ce processus, connu sous le nom de *ladinizaçao* (faire comprendre le sens de la christianisation à travers la catéchèse et l'éducation), était du ressort exclusif des missionnaires, sachant que sur le marché un esclave *ladino* avait plus de valeur que l'esclave *boçal* (naturel) (Carreira, 2000 : 259-265 ; Andrade, 1996 : 108-109).

La problématique foncière au Cap-Vert est en tous points différente de la plupart des situations rencontrées sur le continent africain : il n'y a pas de droits d'usage lignager de la terre avec ses modes de gestion et de transmission liés notamment aux rapports de parenté et garantis par ce qu'il convient d'appeler la « justice des ancêtres »[9]. Depuis les premières occupations de la terre à la fin du XVe siècle, l'archipel connaît un processus d'appropriation privée de la totalité de la terre emblavée officiellement, garantie par des registres cadastraux et une administration coloniale tatillonne et bureaucratique. Avant l'abolition de l'esclavage, qui se concré-

8. Pour une analyse détaillée, Carreira (2000 : 55-62).

9. Voir les travaux de Jean-Pierre Chauveau, en particulier ceux indiqués dans la bibliographie.

tise au Cap-Vert, dans les faits, en 1878, les esclaves, les Métis et les Noirs affranchis accédaient difficilement à la propriété foncière. Il convient cependant de garder en mémoire que, très tôt, un groupe nommé *Brancos da terra* (litt. Blancs de la terre), en fait Noirs et Métis, occupait des postes importants dans l'administration municipale, le commerce et l'agriculture ; ce fait représente un trait important de la constitution de la société capverdienne et de son identité.

Les navigateurs, découvreurs des îles (1460), furent autorisés par le roi du Portugal à organiser la mise en valeur des terres. Les capitaines divisèrent leurs vastes propriétés et attribuèrent des parcelles, selon différents régimes fonciers, aux colons qui les accompagnaient. Ceux-ci reçurent des terres en « *sesmaria* », c'est-à-dire sans titre de propriété avec l'objectif d'en promouvoir la mise en valeur ; il s'agissait plutôt d'emphytéose, de fermage, ou encore de métayage. Progressivement ce premier système foncier fut supplanté par les régimes de « *morgadio* » et de « *chapella* » (biens octroyés à un religieux). Les *morgados*, véritables seigneurs des terres – ils avaient en outre le monopole du moulin à canne à sucre –, regroupaient un nombre réduit de colons blancs. Ils organisèrent les premières formes d'appropriation du sol (dès le début du XVIe siècle) qui constitueront les *latifundios*. Le principe du *morgadio* veut que les terres et les biens qui lui sont associés soient inaliénables et indivisibles. Le plus souvent, à la mort du *morgado*, la propriété est transmise au fils aîné (Furtado, 1993 : 31-32). Cette règle fut abolie en 1864. Ce système a induit une appropriation privée et généralisée de la terre depuis près de cinq cents ans, qu'elles soient irriguées ou non, ou vouées à l'élevage, avec en outre, pour leur mise en valeur, un recours important à la main-d'œuvre servile.

Graduellement, entre les *morgadios* et les esclaves s'est formé un groupe intermédiaire. Il est composé de Noirs libres, de petits colons, Blancs ou Métis, et d'esclaves en fuite (marronnage). Les membres de ce groupe vont progressivement cultiver des parcelles aménagées dans des endroits peu accessibles, dont le village de Ribeirão fait partie. Claudio Furtado parle à ce propos de l'institution d'une certaine « occupation effective » de la terre à partir du XVIIe siècle. Et de montrer que les bonnes années (celles pluvieuses) favorisent un certain processus de déconcentration de la propriété. Toutefois, le plus souvent, ces (très) petites parcelles – parfois de quelques ares –, généralement des terrasses édifiées sur des pentes abruptes, restent finalement louées aux grands propriétaires, sous les régimes de fermage (*rendeiro*) ou de métayage (*parceiro*) (Andrade, 1996 : 126-127). Quoi qu'il en soit, avec ces petites exploitations agricoles s'affermit progressivement, pour cette catégorie de personnes, un droit de propriété privée de la terre (surtout après l'abolition de l'esclavage). Ces droits restent néanmoins aléatoires et fragiles lorsque, durant les épisodes de famine, pour survivre, la petite paysannerie devra se résoudre à vendre, lopin par lopin, ses terres conquises sur la montagne par l'aménagement progressif de zones le plus souvent peu accessibles, auprès de grands

propriétaires ou de commerçants en échange de nourriture, d'ouverture d'un crédit et de protection. Ces acheteurs profiteront de la transaction pour faire établir un titre de propriété officielle de la terre (notaire, cadastre). Ces rapports fonciers, inégalitaires et de dépendances, nourrissent les relations paternalistes (*compadrio*, *padrinho*), ambivalentes, entre les seigneurs (grands propriétaires : *morgadios*) et les petits propriétaires/locataires. Relevons que certains paysans sont des paysans sans terre, c'est-à-dire des agriculteurs soumis aux régimes de fermage ou de métayage à des conditions parfois défavorables (Furtado, 1993 : 31-34).

Les sécheresses, combinées à la difficulté d'accéder à la propriété de la terre, contribueront à favoriser l'émigration. Celle-ci est répandue dans la population à une époque reculée. Elle constitue pour la population rurale la meilleure issue pour accéder à un emploi salarié. La migration et ses conséquences sur la famille jouent un rôle déterminant dans la constitution de l'identité capverdienne (cf. Massart, 2002). Par l'envoi de mandats, le migrant prend en charge le segment de la famille resté au pays. Et par l'épargne, les migrants visent à étendre leurs possessions foncières, comme la preuve la plus éclatante de leur réussite. Dans ce sens, même pour celui qui réside et travaille au loin, la terre demeure le bien par excellence, d'autant plus porteur de l'identité qu'il vit son statut d'exilé comme une souffrance nécessaire à sa réussite sociale et financière. Une réussite que l'accès à la propriété de la terre lui permettra tout particulièrement d'exprimer au sein de son groupe d'appartenance. Cette volonté de devenir propriétaire se concrétise essentiellement lors de tractations menées à l'occasion de visites des migrants au pays.

Les destinations les plus fréquentes pour la migration volontaire furent les États-Unis (les premiers migrants étaient marins et ils trouvèrent, dès la fin du XVIIe siècle, du travail à bord des baleiniers nord-américains ; cf. Carreira, 2000 : 254) et le Portugal. À côté de ces migrations volontaires, les Portugais organisèrent des migrations forcées vers leurs colonies établies de longue date sur le continent africain. L'une d'entre elles, restée négativement présente dans la mémoire collective en raison de la pénibilité des conditions rencontrées, fut celle vers Sao Tomé et Principe, avec 15 256 migrants entre 1941-1949 et 34 530 entre 1950-1970 (Andrade, 1996 : 219). La migration laisse de nombreuses femmes seules, chefs de famille, qui en l'absence du mari gèrent l'exploitation agricole et doivent se débrouiller pour élever leurs enfants.

Au Cap-Vert, avons-nous indiqué, le rapport à la terre diffère grandement des situations rencontrées sur le continent africain. S'il existe par contre des similitudes avec l'Amérique du Sud, la structure foncière des îles reste singulière et doit être analysée en conséquence. Ainsi, le *latifundio* capverdien renvoie moins à la quantité de terres possédées qu'à un droit de maîtrise sur l'ensemble des investissements consentis par les locataires (tels, par exemple, l'aménagement des terrasses et la plantation d'arbres fruitiers) et bien entendu à un droit sur l'eau, c'est-à-dire sur les *regadios* (parcelles irrigables dotées d'un droit sur une quantité d'eau). Il

est ainsi possible qu'un grand propriétaire possède assez peu de terres en superficie mais un nombre élevé de (petites) parcelles irriguées (Lesourd, 1995 : 251). À titre indicatif, une « grande propriété » au Cap-Vert compte au moins dix hectares cultivables en saison des pluies (*sequeiro*) ou un hectare irrigué (*regadio*) (Teixeira et Barbosa, 1958). L'étroitesse des îles, le relief montagneux, la densité de population et le régime pluviométrique saharo-sahélien sont les principaux facteurs qui expliquent à la fois la petite taille des propriétés et la valorisation de l'accès à l'eau comme l'élément déterminant[10].

À côté des grandes propriétés, la structure foncière très morcelée et l'habitat dispersé sont historiquement liés à deux phénomènes antagonistes : la destruction fréquente des petits centres urbains du fait d'actes de piraterie conduisait les esclaves à fuir dans les zones peu accessibles des îles et, dans un mouvement inverse, les famines les contraignaient à abandonner des terres chèrement conquises sur une nature hostile, pour tenter de trouver de la nourriture dans les zones urbanisées. Chaque période de sécheresse provoqua de profondes transformations de la propriété foncière. En effet, l'habituel dualisme latino-américain entre les propriétaires latifundiaires et les paysans sans terre ne se rencontre pas vraiment au Cap-Vert. S'il existe bien des paysans sans terre, notamment à Santiago, à Fogo et à Santo Antão, 81 % de la superficie totale du Cap-Vert est aujourd'hui possédée (au titre de propriété privée) par de nombreux petits propriétaires[11]. Relevons que de ce chiffre, 68 % des petits paysans propriétaires cultivent en même temps des terres sous contrats de métayage (*parceiro*) ou de fermage (*rendeiro*), et certains sont en plus des bailleurs (Lesourd, 1995 : 311-319). Cette situation singulière tempère notoirement la constitution d'un clivage rigide entre propriétaires terriens et paysans sans terre, et valorise plutôt la petite propriété privée et l'individualisme comme mode de vie.

Famille et migrations

Pour prendre toute la mesure des récits qui suivent, précisons que l'organisation familiale capverdienne repose sur une famille nucléaire. Dans une société qui connaît aujourd'hui l'affermissement progressif de

10. Sur ces processus complexes de relations entre les droits d'accès à l'eau et à la terre, voir par exemple : Geertz (1983 : 86-108) et Aubriot, particulièrement le chapitre 4 « Composer avec l'espace » (2004 : 183-248).

11. Une réforme agraire a eu lieu au Cap-Vert dans les années quatre-vingt durant la période où l'État capverdien était dirigé par le PAICV. Les résultats furent mitigés et, quoi qu'il en soit, le pourcentage des paysans sans terre est passé de 41 % en 1948 à 36 % en 1988. Pour une analyse de ce processus complexe, voir notamment Andrade (1996 : 285-287) ; Lesourd (1995 : 247-268).

la sécurité sociale garantie par l'État (pension, santé, enseignement, chômage), les stratégies de survies liées aux solidarités intrafamiliales restent néanmoins déterminantes entre les générations, la génération cadette devant veiller à l'aînée. Ainsi, il est fréquent qu'un frère ou une sœur, resté au pays, s'occupe des parents âgés tandis que les autres membres de la fratrie, partis travailler en dehors de l'île ou à l'étranger, soutiennent financièrement les premiers. En plus de l'entraide intergénérationnelle et des solidarités entre membres d'une même fratrie, l'entraide établie entre cousin(e)s et oncles/tantes est également importante.

Les stratégies familiales – dans le sens ici de la décision de qui reste et de qui part – ainsi que les stratégies matrimoniales s'établissent à la conjonction de la sauvegarde du patrimoine foncier et immobilier acquis dans les îles, des possibilités de migration à l'étranger et de la transmission du droit de migration selon les principes du regroupement familial lorsque la migration a déjà pu être initiée. Dès lors, il est un fait avéré que les lois du pays d'accueil influent sur la composition de la famille des migrants. Des familles dont les membres sont tourmentés entre « ici et là-bas » se retrouvent et se perdent avec le temps et la succession des générations. Pour ceux qui restent, la rétention de la rente des migrants est essentielle. Pour arriver à leurs fins, l'entretien de la nostalgie, les jeux sentimentaux, voire les interventions magico-religieuses sont parfois mobilisés. Les jalousies et les tensions sont fréquentes autour de sujets aussi graves qui mêlent sentiments, survie, séduction, séparation, honneur, richesse et dignité.

Les fêtes sont l'occasion de grands rassemblements familiaux et le théâtre de toutes les tensions et des enjeux. Elles ponctuent l'histoire de chaque capverdien. Exceptionnellement, à l'occasion de grands rassemblements – mariages, anniversaires, funérailles – les parents de l'étranger ont fait le déplacement. Alors ceux qui ne se sont plus vus parfois depuis des années se retrouvent pour quelques jours. Les fêtes familiales constituent les moments phares de la vie. Elles sont aussi l'occasion de la prise de décisions importantes. Ce n'est pas un hasard si chaque maison dispose d'une sorte de « lieu sacré », c'est-à-dire d'une forme d'autel où sont exposés objets et photos (Laurent et Plaideau, 2010). Cet espace particulier célèbre les « évènements familiaux », c'est-à-dire les rares moments où la famille dispersée était pour un temps réunie. Les photos prises lors de ces fêtes deviennent des biens précieux, de même que les petits cadeaux échangés à ces occasions. Au-delà de la distance qui sépare, les photos et les objets présentés évoquent le cœur de l'identité capverdienne, celle exprimée par la famille ponctuellement réunie. Ce lieu sacré raconte l'histoire de la famille capverdienne maintenue unie en dépit de la distance. Le plus souvent les photos et les objets (les petits cadeaux échangés et exposés) cohabitent avec des images pieuses et les statues de saint(e)s qui relient et protègent, au même titre aujourd'hui que le téléphone, le GSM et internet, maintenant ainsi des liens forts entre ceux qui sont restés au pays et les membres de la diaspora.

Quoique le catholicisme soit la religion très largement dominante dans le pays, les alliances matrimoniales restent fragiles et le plus souvent de fait. Les raisons sont multiples et à rechercher dans une articulation entre des structures sociales héritées de l'esclavage, la migration et le machisme. Des hommes peuvent avoir des enfants avec différentes femmes et vivre seuls, et des femmes avoir des enfants avec plusieurs hommes et se retrouver seules pour diriger leur famille. L'anthropologie de la parenté parle à ce propos de famille matricentrée ou matrifocale[12]. Dans ces circonstances, la reconnaissance officielle de la paternité et la transmission du nom du père, accolé à celui de la mère, représentent des enjeux à la fois financiers et identitaires importants. Il en est de même de la relation *compadre* qui s'établit entre le parrain/marraine et le(la) filleul(le).

Influence de la dernière « grande famine » de 1947 sur les structures foncières de Ribeirão

À Santo Antão, l'agriculture occupe près de 80 % de la population. Mais en raison de la topographie accidentée, la production agricole n'est possible qu'au prix d'un important travail d'aménagement de l'espace, conquis sur des pentes parfois vertigineuses, ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'adduction d'eau, capable d'atteindre les moindres parcelles irrigables. Seuls 92,05 km^2, soit 11,8 % de la surface totale de l'île, sont cultivables. La majorité des terres agricoles, établies sur des terrasses, ne sont pas irrigables par manque d'eau : elles forment un *sequeiro*. En saison des pluies, on y cultive en association du maïs (*milho*) et différentes variétés de haricots (*feijão bombolão*, *sapatinha*, *congo*, *pedra ou bachinha*) aux cycles végétatifs complémentaires (certains ont un cycle court de 6 semaines, tandis que d'autres sont des variétés arbustives, tardives et pluriannuelles). Ces plantes forment la base de l'alimentation des populations rurales capverdiennes. Les années de pluviométrie moyenne, l'agriculture couvre seulement six mois des besoins alimentaires de la population.

Depuis l'indépendance, le gouvernement, relayé ensuite par les municipalités et les associations, a mis en place des programmes d'assistance alimentaire, mieux connus sous le nom de FAIMO (Front à haute intensité de main-d'œuvre). Ces programmes permettent d'inclure les populations dans des travaux d'intérêt public (ouvrages antiérosifs, reboisement, entretien des routes et des canaux d'irrigations...) contre une modeste rémunération (de l'ordre de 2,5 à 3 euros/jour selon la qualification[13]). Cette forme de « caisse de chômage » a joué un rôle important dans l'île ; depuis

12. Autour de la famille matricentrée ou matrifocale, voir par exemple Gracchus (1986).

13. Prix de 2007.

leurs instaurations, ces programmes ont permis d'éviter les famines, même s'ils ont été parfois décriés comme entretenant le sentiment d'attentisme et de dépendance des populations vis-à-vis des services publics. À Ribeirão, où ces enquêtes ont été menées, avant la constitution de l'association du village en 1992, près de 95 % des adultes participaient au FAIMO. Aujourd'hui, suite à un certain désengagement de l'État, une partie notoire de cette offre de travail est gérée par les associations *via* des programmes de développement, lesquels rentrent parfois en concurrence avec les municipalités (notamment durant les périodes pré-électorales où des chantiers municipaux peuvent être ouverts).

Mise en place du système d'irrigation à Santo Antão

La construction des terrasses agricoles délimitées et soutenues par des murets en pierre remonte parfois à plusieurs siècles et a souvent mobilisé une importante main-d'œuvre servile. L'aménagement des vallées tel qu'il est visible aujourd'hui résulte du travail cumulé par plusieurs générations ; il a profondément modifié le paysage pour y permettre d'y implanter l'agriculture. Généralement les *sequeiros* sont établis sur les plateaux ou sur les sommets, tandis que les *regadios* ne sont possibles que dans certaines vallées suffisamment arrosées.

Avec près de mille hectares de terres irriguées, Santo Antão possède la plus grande surface irrigable du pays. Les municipalités de Paùl et de Ribeira-Grande font face aux vents dominants ; elles se situent toutes deux sur la côte, à la sortie de longues et profondes vallées, densément peuplées et très intensivement cultivées. Les alizés chargés d'humidité sont bloqués par les montagnes volcaniques avoisinantes qui culminent à près de deux mille mètres. Si les pluies restent rares (de l'ordre de 200 mm par an[14]), en altitude les alizés se transforment en une brume quasi quotidienne qui est capturée sur les fortes pentes et les sommets par des arbres dotés de feuilles digitées, telles les espèces de *mimosoïdea*, ou encore, par les aiguilles des *épicéas*. Ce processus entretient une humidité permanente dans les quelques vallées exposées au vent. Cette forêt singulière capable de retenir l'eau a été rétablie par des programmes de reboisement des sommets de l'île, ainsi que par l'adoption de règles strictes de gestion. Par percolation, les nappes phréatiques sont ainsi réalimentées. Plus bas, dans les vallées, l'eau resurgit en de nombreuses sources. L'eau est alors captée et acheminée vers les principaux canaux d'irrigation dont l'édification progressive a mobilisé plusieurs générations de travail pour aboutir aux réseaux denses d'irrigation tels qu'ils existent aujourd'hui. L'eau peut être acheminée sur des kilomètres, parfois à la faveur de canaux (*lavada*)

14. Le climat du Cap-Vert est de type tropical sec, avec des précipitations irrégulières et torrentielles atteignant environ 230 mm par an (200 mm/an en moyenne entre 1990 et 2000).

creusés à même la roche au prix de réelles prouesses techniques. Ces ouvrages d'art permettent, par la gestion d'un « tour d'eau » particulièrement complexe entre les ayants droit, assumé concrètement par le *meirinho* (responsable de l'octroi de l'eau sur un canal principal), l'irrigation des micro-parcelles appelées *regadios*. On y cultive essentiellement la canne à sucre (85 %) et les bananes (10 %). Rappelons que l'économie de la canne à sucre est exigeante en main-d'œuvre. Elle a largement structuré l'organisation sociale de l'île de Santo Antão. Cette économie repose sur la transformation de la canne en alcool (*grogue*, rhum). Seules les grandes propriétés abritent le moulin (presse) et disposent de l'alambic qui transforme le jus obtenu en alcool.

Dans ces vallées, hormis les parcelles irriguées, une agriculture dite « de brume » est possible dans les parties hautes les mieux exposées (de même qu'une arboriculture fruitière); ces vallées se divisent alors en zones irriguées (*regadio*) et non irriguées (*sequeiro*), ces dernières se subdivisant en zones où une « agriculture de brume » est possible et celles où seule une culture pluviale (de saison des pluies) est autorisée (cf. photo 1). En dehors de ces vallées humides qui ne représentent qu'une faible superficie, le reste de l'île reste désespérément sec, caractérisé par un climat sahélien, voire saharien. Il ne permet qu'une maigre agriculture les années pluvieuses et le maintien de petits troupeaux de chèvres.

Dans les zones plus humides, la pression foncière est particulièrement forte et chaque mètre carré est jalousement gardé par son propriétaire. À Santo Antão, la proportion des agriculteurs sans terre avoisine les 40 %;

Photo 1. *Ribeirão, habitat dispersé et culture en terrasse*

ce sont des métayers (*parceiros*) et/ou des locataires (les conventions de fermage sont généralement orales et parfois écrites : *rendeiros*).

Le village de Ribeirão se situe à l'amont d'une longue vallée irriguée. Entouré de hautes parois, le bas du village possédait une vaste zone irriguée (*regadio*) aujourd'hui asséchée (cf. photo 2) et le haut, la partie la plus vaste, constitue un *sequeiro* où « l'agriculture de brume » est impossible en raison de la mauvaise orientation de cette partie de la vallée. La totalité des terres du village représente une superficie de l'ordre de soixante hectares, totalement aménagés sous formes de diguettes.

Photo 2. *Ribeirão, ancien* regadio *asséché*

Situation foncière à Ribeirão avant la famine de 1947

La situation foncière actuelle du village de Ribeirão, où 90 % des terres sont louées par les villageois, est directement héritée de la dernière grande famine qui culmina en 1947.

Avant cette date, cette zone montagneuse, aride et sèche, regroupait des familles dont les ascendants avaient progressivement conquis sur la montagne ces terres marginales. Situées en dehors des grands domaines, ces terres appartenaient de fait à ces petits propriétaires défricheurs, sans pour cela qu'ils disposent tous de vrais titres de propriété. La famine de 1947 accula progressivement les villageois de Ribeirão à vendre leur patrimoine foncier à des commerçants, des riches migrants ou à des grands

propriétaires en échange de nourriture. À l'occasion de ces cessions, des actes de propriétés furent formellement établis.

Les témoins de cette période nous ont décrit la famine de 1947 comme une situation dramatique où des familles entières furent décimées. Certaines journées, précisent-ils, ils se souviennent avoir ramassé plusieurs cadavres sur les chemins, des cadavres que les plus vaillants acheminaient vers une fosse commune creusée dans le village. Les gens mouraient de faim mais également d'épidémies. Le vieil Emmanuel (88 ans) raconte qu'en raison de la guerre les bateaux n'arrivaient plus à Santo Antão[15] : « Nous étions abandonnés et les rares occasions où l'administration portugaise affrétait un bateau, la rumeur se répandait et les villageois partaient alors à pied pour Porto-Novo, de l'autre côté de l'île. On se partageait le peu de nourriture qu'on parvenait à obtenir, du maïs parfois mais jamais d'huile, de sucre ni de sel. Sur la route certains mouraient ». Aujourd'hui veuve, Fortunata (72 ans) vit avec sa fille (chef de famille, avec six enfants). Elle se souvient de « Praia Formosa » où un bateau s'était échoué sur un récif : ce fut comme un miracle, précisa-t-elle, car il était chargé de maïs. Elle raconte s'y être rendue à trois reprises. Les villageois devaient s'approcher du lieu de naufrage en barque et plonger pour remonter des sacs de grains. Ce naufrage sauva de nombreuses familles.

Vente différenciée des terres par les villageois pour survivre à la famine

La manière dont certaines familles parviendront à survivre à cette période de famine conditionne la structure foncière actuelle, c'est-à-dire près de soixante ans après ce drame. À l'époque, les différences économiques entre les familles du village restent mimines quoique suffisantes pour instituer les bases d'une nouvelle stratification sociale et économique qui ne se révélera pleinement que soixante ans après, à la faveur de l'implantation d'un forage dans le village et l'installation par certains membres de l'association paysanne d'un système d'irrigation goutte-à-goutte.

• Formation du groupe G1 : paysans sans terre

Les trois récits qui suivent racontent les stratégies de familles qui, sans aide extérieure, parviendront tant bien que mal à survivre en vendant néanmoins toutes leurs terres. À l'issue de la période, ces petits propriétaires deviennent des paysans sans terre. Antonia (61 ans) :

---

15. Cette famine surgit durant la deuxième guerre mondiale. Le port de Mindelo, qui jouait un rôle déterminant dans le ravitaillement des navires qui traversaient l'Atlantique, se voit isolé par la marine de guerre des deux parties en conflit. Il convient pour bien comprendre cette situation de tenir compte de la méfiance des alliés face au régime fasciste portugais, proche de Mussolini, de Franco et probablement d'Hitler.

« Mon grand-père avait beaucoup de terres, mais progressivement nous avons tout vendu durant la grande faim. Mon frère est mort à cette époque, je suis une fille unique. Sans travail mon père parvint à s'en sortir grâce à l'élevage de chèvres et de quelques porcs ; pour nourrir les animaux, il récupérait dans des plantations les déchets de la culture du bananier. Nous n'avions pas de famille à l'étranger pour nous aider. Nous vivions dans une maison d'une seule pièce. J'avais cinq ans lorsque la pluie est revenue. Mon père cultivait alors à *meia* (métayer : une part de la récolte pour le propriétaire, l'autre pour le locataire). C'est à cette époque (vers 1950) que ma mère décida de partir pour Sao Tomé. Je suis alors restée seule avec mon père ».

Eugénio (70 ans) :

« Durant la grande faim, les Portugais ne faisaient pas attention à nous et mon père a dû progressivement vendre toutes les terres acquises (gagnées sur la montagne) par mon grand-père. Elles ont été achetées à bon prix par des personnes qui connaissaient une meilleure situation que nous, en échange de bananes, de riz et de haricots. Lorsque la pluie est revenue, mon père n'avait plus de terre et cultivait à *meio*. En 1959, lors de mes vingt ans, j'ai signé un contrat avec une compagnie portugaise pour partir travailler dans les plantations à Sao Tomé. J'y suis resté sept ans. Les conditions de travail étaient mauvaises et je n'ai rien pu épargner. Nous avons été trahis, littéralement vendus, car nous étions ignorants. De retour en 1967, pauvre et sans terre, j'ai contacté un propriétaire pour lui proposer un contrat à *meio*. Ce contrat repose sur la confiance dans la parole donnée et il peut durer plusieurs années. Il est toujours en cours aujourd'hui ».

Cafurino (48 ans) :

« Mon père est né ici et moi aussi. Avant, il y avait peu de personnes en migration et les terres étaient à nous. En 1947, avec la sécheresse, les maladies et la guerre, notre île a été oubliée. Nos pères ont dû quitter le village et ils sont devenus des *parceiros* [locataires métayers]. Mon père a vendu des parcelles de terres auprès d'un commerçant portugais installé à Ribeira Grande. Le commerçant ouvrait un crédit et nous prenions, grâce aux terres mises en gage, du poisson séché, du haricot, du maïs et de l'huile... Beaucoup de terres furent acquises pour une "bouchée de pain" par les Portugais et de riches Capverdiens car on ne pouvait pas rembourser. Mon père a donc dû travailler sa terre à *meio* : on calcule le prix des semences, outils, engrais... et le propriétaire lui ajoute l'impôt sur la terre qui est de 10 %, ensuite lors de la récolte chacun déduit ses frais et le reste de la récolte est partagé en deux parts, une pour le cultivateur et l'autre pour le propriétaire. À cette époque quelques amis s'entraidaient afin que l'un d'eux puisse émigrer au Sénégal, en Europe ou aux États-Unis. Ils envoyaient ensuite des mandats pour rembourser ceux qui les avaient aidés. L'argent des émigrés a aidé les familles à rester sur place. Leur argent a aussi permis à leur famille d'acheter un terrain pour bâtir leur

maison au village. Certains ont ensuite pu acheter de la terre pour cultiver ».

À l'issue de la période, les familles de ce premier groupe (G1) doivent migrer et/ou deviennent locataires des terres qu'elles cultivaient antérieurement.

• Formation du groupe G2 : villageois parvenant à sauvegarder quelques terrains

Dans le cas suivant, un villageois explique comment par une relation de *padrinho*, c'est-à-dire ici une amitié nouée avec un grand homme à la faveur d'un lien parrain-filleul, il parviendra à garder quelques terres qui feront ultérieurement toute la différence. Emmanuel (88 ans) en présence de sa fille Filipa (50 ans) :

> « La grande famine va transformer la vie des gens de cette vallée. Avant, cette zone appartenait aux gens d'ici ; les terres appartenaient à ceux qui les avaient héritées de leurs pères qui les avaient ouvertes (aplanies et dépierrées). La faim fut terrible. Nous sommes restés trois ans sans pluie. Quand j'étais jeune, il y avait beaucoup de gens ici. C'est suite à la grande faim que le village s'est dépeuplé. Les choses ont seulement commencé à s'inverser avec la création de l'Association des amis de Ribeirão (1992) et le forage (1997). À cette époque, nous avons dû progressivement vendre nos terres auprès de riches commerçants capverdiens ou de migrants qui avaient de l'argent. Avant, la terre de Ribeirão appartenait aux villageois, mais aujourd'hui 90 % des terres sont louées. La situation fut un peu moins dure pour moi car j'avais des animaux et j'ai réussi à garder une partie de mes terres. Ensuite, j'ai surtout réussi à trouver un travail grâce à un ami qui m'a aidé. C'était une relation de *padrinho*, il m'a permis de trouver un petit travail pour l'État, ainsi que pour ma femme. Je ne suis jamais parti de Santo Antão, je n'ai pas dû (voulu) émigrer ».

Ce récit montre comment une famille est parvenue à sauver quelques terres et il fournit un exemple de ce que nous proposons d'appeler le second groupe (G2).

• La formation du groupe G3 : paysans en mesure de conserver une part notoire de leurs propriétés

À la différence des groupes 1 et 2, les récits suivants indiquent comment des familles, alors qu'elles disposent d'un niveau de vie comparable aux autres, parviendront à garder leur patrimoine foncier ; elles formeront un troisième groupe (G3). Corrente (45 ans, président de l'Association des amis de Ribeirão) :

« Durant la grande faim, à Ribeirão, en raison de l'aridité et de l'isolement, la vallée fut l'une des plus touchées du Cap-Vert. Les chiffres montrent que près de 70 % de la population du village décéda[16]. Les gens de Ribeirão étaient liés par des rapports de parenté et il existait des mariages entre cousins (aujourd'hui encore les migrations peuvent favoriser ces choix). Dans ma famille, ces mariages nous ont beaucoup aidés. Dès le début du XXe siècle, plusieurs grands oncles travaillaient comme baleiniers sur des navires nord-américains. Leurs familles étaient installées aux USA. Durant la famine de 1933 et surtout celle de 1947, notre oncle Benjanin David avait fait ouvrir un compte auprès d'un commerçant de Ponta do Sol. Mon père partait s'approvisionner auprès du commerçant et son frère à l'étranger payait par mandat chaque fin de mois. Nous n'étions pas plus riches que les autres mais nous avons pu garder nos terres. À cette époque, il y avait peu de migrants et progressivement, les ouvriers baleiniers, avec des commerçants capverdiens et portugais, devinrent les propriétaires de Ribeirão. Vers 1970, aux décès progressifs de cette génération de migrants aux USA, les terres furent héritées par leurs enfants qui, américanisés et vivant aux USA, s'en soucièrent peu, ou encore furent cédées et achetées par une nouvelle génération de migrants fraîchement installée au Portugal. Cette seconde génération de propriétaires migrants, généralement des Capverdiens ne résidant pas dans les îles, contribuera largement à figer la situation foncière de ce secteur de la vallée ».

Atanase (47 ans) :

« J'étais encore très jeune à la fin de la famine. Mon père était éleveur de chèvres et il possédait aussi quelques bovins et porcins. Mon grand-père paternel vivait aux USA ; il travaillait comme matelot sur les navires qui approvisionnaient en charbon de bois le port du Mindelo pour les vapeurs faisant escales dans leurs traversées de l'Atlantique. Dans les années trente, il avait acheté au village une grande terre qui équivalait à 180 litres de semences de maïs (unité de mesure de superficie[17]). Pendant la grande faim, mon père a dû vendre les trois quarts de ses terres mais nous avons pu garder la meilleure. Ensuite, en peu de temps, mon père, aidé par le grand-père, a acheté beaucoup de terres à Ribeirão. Nous avions même une terre dans la zone irriguée (*lavada* [canal d'irrigation] et un *regadio* [une parcelle irriguée] dans la zone basse de Ribeirão) qui à présent est asséchée (cf. photo 2). Comme toute ma famille est à l'étranger, je suis le seul, avec ma femme et mes enfants, ici à garder les biens et les terres de tous. Alors c'est moi qui les cultive ».

16. Nous n'avons pas pu vérifier cette donnée.

17. L'unité équivaut à la surface que peuvent ensemencer les grains de maïs contenus dans un récipient d'un litre.

Bilan de la transformation foncière à l'issue de la famine

Retenons de ce qui précède qu'à l'issue de la *grande fome*, 80 à 90 % des terres du Ribeirão changent de propriétaires. En conséquence, la majorité des villageois, anciens petits propriétaires, deviennent locataires de leurs terres sous forme de deux types de contrats: soit le régime de métayage (*parceiros*), soit celui du fermage (*rendeiros*). Ce processus touche l'ensemble des membres du groupe G1, partiellement ceux du G2 et dans une moindre mesure les quelques famille qui composent le G3.

À l'aube des années cinquante, les nouveaux propriétaires de terres agricoles de Ribeirão sont des commerçants portugais et capverdiens installés dans les petites villes de Ribeira-Grande et de Paùl, quelques grands propriétaires (latifundistes) et des migrants originaires de Ribeirão travaillant aux USA. Ces derniers représentent les plus importants propriétaires du village, et l'un d'eux (Marcelino Rocha) possédait à lui seul plus de dix hectares de terres dans le *regadio* du bas du village aujourd'hui asséché. Pour être complet, signalons qu'un avocat spécialisé dans les affaires foncières, qui troquait la terre contre ses services, est également devenu un grand propriétaire du village. Les divers contrats de location de terres, passés parfois dans des conditions défavorables pour les vendeurs en raison du contexte d'urgence lié à la famine, sont rentables. Ainsi par exemple les contrats de métayages (*parceiros*) où les conditions de location peuvent aller d'un tiers de la récolte, après déduction des coûts de production, pour le propriétaire, à deux tiers, en passant par un accord dit à *meia* lequel répartit la production à parts égales entre le locataire et le propriétaire. Il est important de noter que la situation foncière très défavorable aux villageois que connaît Ribeirão jusque dans les années quatre-vingt-dix, résulte de bien des conséquences de la famine de 1947 et pas d'un processus de transformation d'un système foncier hérité de la période esclavagiste.

Dans ces circonstances, les propriétaires « non résidants » des terres de Ribeirão rechigneront à revoir les termes de ces contrats et plus encore à vendre les terres aux quelques villageois demandeurs, et cela d'autant plus que ces contrats sont transmissibles de génération en génération.

Avec le temps, la situation foncière de Ribeirão se fige plus encore, dans la mesure où la majorité des terres du village sont aujourd'hui possédées par les descendants des migrants qui les avaient achetées durant la famine. Pour ces lointains héritiers majoritairement de nationalités américaine et portugaise, ces terres n'ont plus la même valeur que pour leurs pères ou leurs grands-pères. Ces derniers entretenaient une relation tant financière qu'affective avec la famille restée au village. Ces migrants qui apparaissaient comme les riches sauveurs du village jouissaient de la reconnaissance et du prestige que leur accordait la famille restée au pays. Avec le temps, les héritages et des déplacements des segments de famille, la propriété se fractionne en de nombreux propriétaires. Les petits-enfants des premiers propriétaires, éduqués aux USA ou en Europe, possédant la

nationalité du pays d'accueil, se sentent moins directement concernés par les affaires foncières d'un village lointain d'où ils seraient originaires. Soulignons encore que les différends concernant les héritages de terres sont légion et que certains héritiers se désintéressent de ces terres dont certains oublient même l'existence. C'est dans ce sens que nous parlions d'une relation entre famille, famine et migration pour expliquer le foncier dans l'île de Santo Antão. Au village, suite aux héritages des droits de propriétés, on ne sait parfois plus vraiment qui est le véritable propriétaire de certaines parcelles. C'est dans ce sens qu'on peut dire que le système foncier vers la fin des années quatre-vingt-dix est figé à Ribeirão. Il faudra attendre la création de l'Association des amis de Ribeirão en 1992 et l'installation du forage en 1995 pour que les choses commencent à changer.

En conclusion de ce point, retenons que vers 1950 une quinzaine de grands propriétaires possèdent la majorité des terres de Ribeirão. Ils ne résident pas dans le village et certains vivent à l'étranger. Nous avons indiqué que les villageois du groupe G1 et partiellement ceux du groupe G2 ont dû vendre leurs terres, qu'ils louent aujourd'hui. Ceux du groupe G3 (pas plus de cinq familles) sont certes restés des petits propriétaires mais ils ont pu sauvegarder la propriété de leurs terres. Progressivement, la situation foncière de Ribeirão se fige dans le sens où personne ne veux ni vendre la terre ni revoir les termes des contrats de location. Face à cette situation quelques villageois créeront une association. Ultérieurement, à la faveur de l'installation d'un forage, ces villageois parviendront à transformer le rapport de force propriétaires/locataires en mettant en jeu l'eau devenue rare, contre la terre, une terre qui perdra beaucoup de sa valeur en raison de l'assèchement du système traditionnel d'irrigation.

Association villageoise, forage et irrigation goutte-à-goutte

Association paysanne et renaissance du village de Ribeirão

Avec l'établissement, en 1990, du régime démocratique, du multipartisme et du début de la décentralisation, poussé également par les offres de financement de la coopération décentralisée, des associations villageoises émergent[18]. Elles sont aujourd'hui nombreuses à Santo Antão; l'OADIS qui les regroupe en compte pas moins de quatre-vingt-quatre[19]. Certaines sont particulièrement dynamiques et organisées. Tel est le cas

18. Il est à remarquer qu'avant l'instauration du multipartisme, il existait des coopératives proches du parti unique. Ce qui explique qu'après le changement de régime et de système politique les coopératives ont presque toutes disparu.

19. Informations données par Pires Ferreira de Paul lors d'une enquête conduite dans le milieu associatif en 2006.

de l'Association des amis de Ribeirão fondée en 1992 par le très charismatique Antonio Corrente. À ce moment, la situation du village était préoccupante : l'érosion importante et la faible pluviométrie se conjuguaient pour réduire le niveau de la nappe phréatique. La surface du *regadio*, situé dans le bas du village, s'amenuisait chaque année depuis 1980. Ce système traditionnel d'irrigation par *lavada* (canaux d'irrigation) supervisé par un *meirinho* (villageois responsable du « tour d'eau », élu par l'assemblée des propriétaires et rémunéré sur un pourcentage de la récolte) s'est interrompu en 1993 (cf. photo 2). Parallèlement, la source pour l'eau de boisson se tarit progressivement et l'approvisionnement devint problématique d'autant plus que le village était inaccessible par route. La grande majorité des adultes vivait du FAIMO (cf. *supra*) et la migration était importante. Cela faisait longtemps que la fête du village, organisée à l'occasion de N.S. Rosario, était arrêtée (1967). À ce bilan négatif, nous pouvons ajouter les développements précédents relatifs au système foncier qui, à la fin des années quatre-vingt-dix, est véritablement figé (ni vente ni achat de terre). Seules 48 maisons subsistaient et environ soixante familles résidaient encore à Ribeirão.

Sur trente-cinq personnes intéressées au départ, la plupart des jeunes sans travail, douze finalement fonderont l'association des « Amis de Ribeirão ». Avec l'appui de partenaires européens (ONG), ils élaborent un plan de développement du village et de la vallée. À côté de la route, de l'école et du centre social, l'accent est mis sur la lutte antiérosive et le reboisement. L'activité la plus marquante fut sans conteste la réalisation du forage en 1995. Il allait littéralement transformer la vie dans cette haute vallée. Après de multiples péripéties dues à son financement, à son implantation problématique, à l'acheminement de la foreuse, l'eau fut finalement trouvée à 63 mètres de profondeur. Le forage a une capacité estimée de 250 m^3/jour. Il fut équipé d'une pompe seulement deux ans plus tard car il a fallu attendre l'arrivée de l'électricité au village, qui fut vécue comme une véritable révolution. En 1997, la vie du village était déjà complètement transformée avec le raccordement de chaque maison au système d'adduction d'eau lié au forage et à l'électricité, et cela sans compter la route pavée qui venait d'être ouverte, ainsi que l'installation d'une ligne téléphonique en 2000. Trois bornes fontaines sont en outre installées pour l'approvisionnement des habitations situées dans des zones éloignées. À la même époque, d'importants travaux sont entrepris (ralentisseurs des crues torrentielles) pour protéger la totalité du bassin versant, soit 43 hectares. Et par l'octroi d'appuis financiers accordés par l'association, surtout aux villageois des groupes G2 et G3 qui étaient restés propriétaires de leurs terres après 1947, les murets de pierre qui soutiennent les terrasses des parcelles cultivées sont progressivement réparés et remontés. Entre 1994 et 2006, l'association et ses bailleurs de fonds investiront un montant équivalent à 905 euros/habitant. Aujourd'hui (2011), l'association connaît certains problèmes de financement et de management.

Enjeux stratégiques autour de la propriété du forage et de l'eau pompée

En dehors de l'approvisionnement des villageois en eau potable, dès les premières années de la mise en service du forage, soit entre 1997 et 2000, l'excédent de l'eau pompée servira à réalimenter partiellement l'ancienne zone irriguée traditionnellement située dans le bas du village et asséchée depuis le milieu des années quatre-vingt (cf. photo 2). Des tubes sont installés depuis le forage et des réparations sont effectuées aux vieux canaux d'irrigation ; ces travaux permettent de remplir l'ancien réservoir qui régulait la distribution d'eau dans les *lavadas* (canaux d'irrigation par gravité) et de ceux-ci dans les nombreuses petites parcelles irriguées.

Toutefois ce type d'irrigation traditionnel par gravité nécessite de grandes quantités d'eau, d'autant plus que les canaux anciens, mal entretenus, perdent parfois des quantités importantes d'eau. Ce système d'irrigation traditionnel est remis en fonction à partir d'une eau pompée d'un forage et non plus, comme initialement, à partir d'une source (captage à partir d'une galerie souterraine). Progressivement, le forage réalisé grâce au travail des membres de l'association sera de plus en plus monopolisé pour irriguer une surface assez petite de terres et qui plus est, des terres qui appartiennent aux propriétaires ne résidant pas dans le village. Souvenons-nous, depuis la famine de 1947, la grande majorité des terres irriguées de l'ancien *regadio* appartiennent à des propriétaires n'habitant pas Ribeirão. En conséquence, les trois premières années qui suivent la mise en service du pompage, les membres de l'association villageoise, locataires ou petits propriétaires, ne bénéficieront pas vraiment du forage dont ils ont pourtant contribué à la mise en œuvre.

La question soulevée ici est complexe car, au-delà des enjeux fonciers et de l'accès à l'eau, le débat porte sur la propriété du forage et de l'eau. Ceci met en tension la différence de perception entre, d'une part, la Constitution du Cap-Vert qui, depuis l'indépendance, stipule que le sous-sol et ses richesses ainsi que l'espace aérien sont du domaine de l'État et, d'autre part, la population qui perçoit les différentes ressources liées au sol et au sous-sol comme lui appartenant. Aujourd'hui, il a finalement été établi, à l'issue de longues et âpres discussions, que le forage et la pompe sont la propriété de l'État, tandis que la gestion directe de l'eau tirée du forage, ainsi que des unités techniques qui l'accompagnent sont à la charge de l'association qui en a négocié les financements auprès de partenaires étrangers.

On comprend aisément que durant cette période, une vive opposition naîtra entre les propriétaires de l'ancienne zone irriguée (*regadio*), aujourd'hui asséchée, et les membres de l'association. Initialement, le débat s'est focalisé sur la quantité importante d'eau du forage utilisée pour réalimenter en eau l'ancien *regadio*, par rapport aux usages domestiques villageois. Mais progressivement les enjeux se préciseront. Ils seront menés par un responsable politique local influent, héritier d'un grand propriétaire non résidant de terres dans le *regadio*. Sous son leadership, les grands

propriétaires tenteront de contrer le projet d'irrigation alternative en gestation (le goutte-à-goutte), porté par des membres de l'association, en argumentant que le forage et sa gestion appartiennent à l'État et non pas à l'association villageoise. C'est dans ce contexte tendu que l'association développera cette autre technique d'irrigation. Celle-ci leur permettra de s'émanciper de l'ancienne zone irriguée et donc des propriétaires par le fait de pouvoir acheminer l'eau du forage dans leurs parcelles situées en amont (et appelée zone sèche : *sequeiro*) (cf. photo 3). L'enjeu devient alors la maîtrise de la ressource en eau que constitue le forage. Cette maîtrise de l'eau va leur permettre d'établir un rapport de force qui les opposera aux propriétaires non résidants du village (plus de 90 % des terres du village sont concernées).

Photo 3. *Ribeirão, irrigation « goutte à goutte »*

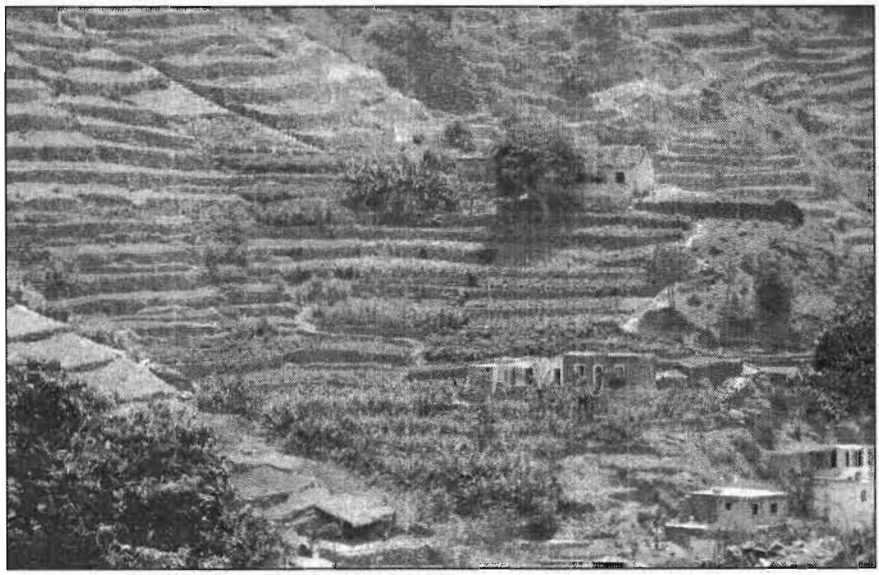

Émerge alors une question déterminante pour les membres de l'association, laquelle met en évidence les conséquences déjà anciennes de la famine de 1947. Elle porte sur la propriété de la terre qui conditionne la possibilité pour chaque villageois d'installer concrètement sur sa parcelle un système d'irrigation goutte-à-goutte.

L'installation d'un système d'irrigation goutte-à-goutte

Trois ans après la mise en route du forage, soit en 2000, les membres de l'association louent une parcelle non irriguée (*sequeiro*) pour tester la

technique de l'irrigation goutte-à-goutte. Selon les types de cultures et la nature du sol, ce type d'irrigation économise entre 35 et 50 % d'eau par rapport à un système classique. Cette technique permet aussi de s'émanciper des canaux d'irrigation qui ne peuvent desservir que des parcelles situées en aval d'un captage d'eau. Nous avons également indiqué que le problème est surtout foncier puisque l'ancienne zone irriguée, aujourd'hui asséchée, est totalement possédée par des propriétaires ne résidant pas au village. En effet, un locataire qui dispose d'un contrat de métayage (*parceiro*) n'a pas d'intérêt à installer un système d'irrigation (goutte-à-goutte par exemple) sur des terres qui ne lui appartiennent pas. Ce système d'irrigation permet de passer de la culture de la canne à sucre et de la banane (en se souvenant que la culture de la canne reste inféodée à celui qui dispose du moulin et de l'alambic et qu'elle est liée à un tour d'eau assez long : cf. *infra*), au maraîchage (arrosage journalier) qui permet une production permanente et trois récoltes par an sous ces latitudes. Si les revenus augmentent en proportion, le cultivateur métayer risque de travailler à l'enrichissement du propriétaire de la terre. Relevons que cette situation est différente des terres louées mais vouées à l'agriculture pluviale (*sequiero*) où finalement la culture ne se pratique qu'une fois par an et, en cas de non-récolte ou de rendement faible, les risques étaient en quelque sorte divisés entre le locataire et le propriétaire.

Le système dit du goutte-à-goutte repose sur le pompage de l'eau dans de vastes citernes en béton construites en amont de la zone à irriguer, à partir desquelles l'eau est distribuée, dans chaque parcelle, *via* des tuyaux souples, mobiles et légers. À l'entrée des parcelles, l'eau est répartie entre des tuyaux souples de petits diamètres qui accompagnent chaque rangée de plantes. Enfin un micro-trou est percé dans ce tuyau au pied de chaque plante qui reçoit ainsi, goutte par goutte, l'eau indispensable à sa croissance, sans perte ni évaporation. L'eau doit être préalablement filtrée et à l'entrée de chaque parcelle un compteur est installé qui relève l'eau consommée en vue de sa facturation individuelle par l'association. Ce système comprend donc un investissement important dans des infrastructures collectives, assumé ici par l'association et des investissements privés, consentis par chaque propriétaire pour équiper sa parcelle. Ce type d'irrigation conduit à une utilisation quasi à la demande de l'eau. Par sa technicité et une utilisation quasi quotidienne possible de l'eau, le « goutte-à-goutte » est plutôt utilisé dans la production maraîchère et non plus uniquement pour la canne à sucre ou la banane comme dans le *regadio* traditionnel où le « tour d'eau » peut parfois s'étendre sur dix jours afin d'optimaliser la surface irriguée et satisfaire tous les ayants droit. Ces cultures de légumes (carottes, choux, tomates, manioc, piments pour l'essentiel) donnent un autre aspect au paysage (cf. photo 3). Ce type de production nécessite un approvisionnement régulier en fumure organique et un suivi phytosanitaire important, d'autant plus que les îles sont infestées de parasites endémiques (ce qui limite les exportations vers les autres îles). Sous ces latitudes, le goutte-à-goutte permet de produire trois récoltes par

an, avec une interruption d'un mois entre chaque cycle de production afin de fertiliser la terre et limiter le développement des insectes parasites. Pour la commercialisation, toute une économie doit être mise en place, dont l'exposé n'est pas l'objet de ce travail. De l'avis général, malgré des grandes fluctuations de prix sur les marchés en fonction des pénuries ou des pics de production, les producteurs estiment que l'activité est certes exigeante mais très rentable.

À Ribeirão, l'avantage de la technique porte surtout sur le fait d'avoir pu créer un rapport de force inédit entre des grands propriétaires désormais sans eau pour irriguer leurs terres et des petits propriétaires ou des locataires qui manquent de terres mais qui possèdent désormais de l'eau d'irrigation de forage au prorata de leur participation aux activités de l'association. Dès lors, des terres non irrigables par les techniques classiques et considérées comme sèches et qui forment ce qui est appelé un *sequeiro* deviennent une sorte de *regadio*, c'est-à-dire un *regadio de furo* (une zone irriguée à partir d'un forage) (cf. photo 3) et non plus un *regadio de lavada* (zone traditionnellement irriguée à partir de canaux d'irrigation). Relevons le fait que la technique mobilisée par le goutte-à-goutte est souple. Ainsi, si un propriétaire, attiré par la potentialité de cette irrigation, serait tenté de récupérer sa terre pour la cultiver lui-même ou la faire cultiver par un ouvrier, le locataire, membre de l'association, peut aisément enlever ou déplacer son système d'irrigation qui est en quelque sorte portatif. À l'issue de longs débats et de tensions, l'association va finalement émettre une règle selon laquelle l'eau du forage ne peut servir qu'à l'irrigation des parcelles des résidants permanents de Ribeirão. Par ce système d'irrigation, les terres peuvent atteindre une rentabilité vingt-cinq fois plus importante qu'en son absence. Quelques villageois membres de l'association vont ainsi pouvoir développer un système d'irrigation qui va permettre d'amener l'eau dans des parcelles qui jusqu'alors été considérées comme non irrigables.

Lorsque le goutte-à-goutte valorisera le groupe G3 constitué à l'issue de la famine de 1947

Sur cette base technique, la reconfiguration économique du village va se jouer rapidement, c'est-à-dire entre 2000, année du premier essai du système d'irrigation goutte-à-goutte sur un champ loué, et 2005, année où le système atteint son étendue maximale compte tenu de la capacité du forage. À l'issue du processus, c'est-à-dire en à peine cinq ans, une nouvelle donne foncière, économique et sociale est mise en place. Elle sanctionne pour les années futures une autre hiérarchie au village mettant cette fois sur le devant de la scène non plus les propriétaires issus de la famine de 1947 mais bien les quelques membres villageois appartenant au groupe G3 et dont les parents avaient pu garder leurs terres.

En 2000, les membres de l'association louent donc un terrain. Il sera divisé en quatorze parcelles et, grâce à un soutien financier, ces parcelles

permettront à certains de tester individuellement le système goutte-à-goutte. C'est de manière assez inattendue que les conséquences de la « grande faim » de 1947, qui donne naissance à trois groupes de villageois en relation à la propriété foncière, vont ressurgir. Nous avons expliqué comment certaines familles perdent l'entièreté de leurs terres (G1), alors que d'autres, surtout aidées par un parent en migration, gardent quelques parcelles (G2), tandis que certains, au nombre de cinq, parviennent à tout conserver (G3). Ce sont ces quelques petits propriétaires de terres en *sequeiro*, ceux du groupe G3, qui vont à présent émerger.

En effet, même si à l'arrivée du goutte-à-goutte ce sont les membres les plus innovateurs de l'association qui seront attirés par cette technique, le vrai facteur limitant restera le prêt bancaire et la garantie à lui apporter afin de pouvoir acheter le matériel d'irrigation. L'association facilitera certes l'octroi des prêts auprès de la banque, soit par l'appui à la constitution des dossiers, voire parfois en apportant sa garantie pour le prêt[20]. Toutefois, de manière notoire, ce sont les petits propriétaires qui ont pu garder leurs terres à l'issue de la famine, ceux du groupe G3 qui obtiendront les premiers des crédits en mettant en garantie leurs terres auprès de la banque ou en demandant un aval auprès des parents en migration (c'est-à-dire auprès de ceux qui possèdent une fiche de salaire). Pour les autres villageois, le principal problème reste bien celui de trouver un *avalisador* (un garant) ou de posséder un bien (la terre) à mettre en garantie. C'est ainsi que les conséquences, jusqu'à présent peu visibles d'une situation ancienne (modification de la structure foncière à la suite de la famine de 1947), vont réapparaître rapidement et produire tous leurs effets en quelques années. Rapidement, en 2 à 3 ans seulement, grâce à la rentabilité du goutte-à-goutte, les premiers installés parviendront à négocier d'autres crédits bancaires et à étendre leurs surfaces irriguées. En plus de l'accès direct au crédit, rappelons que les autres membres de l'association qui sont soit partiellement locataires de terres (G2), soit totalement locataires de terres (*parceiro* ou *rendeiro*) (G1), se trouvent dans une situation moins favorable que ceux du G3. En effet, rappelons que les membres des groupes G2 et G1 doivent, pour les terres louées en *parceiro*, diviser la production et donc leur bénéfice net avec le propriétaire (remise de 1/3, 1/2, voire exceptionnellement 2/3) avec en conséquence une moindre capacité de remboursement des emprunts bancaires et donc de réelles difficultés à emprunter.

---

20. Les emprunts bancaires pour l'achat du matériel nécessaire pour l'irrigation « goutte-à-goutte » sont de l'ordre de : pour les petits propriétaires : 67 900 Es. CV (soit 617 euros) ; moyens propriétaires : 105 000 Es. CV (soit 954 euros) ; grands propriétaires : 476 000 Es. CV (soit 4 327 euros) (cf. tableau 1).

Conclusion : concentrations et déconcentrations de la terre, associations paysannes et accès à l'innovation technique

Fin 2005, la surface totale irriguée par le système goutte-à-goutte a atteint huit hectares et demi. Pour ce faire, la pompe tourne désormais à plein régime. L'augmentation générale de la richesse est manifeste au village : de nouvelles maisons sont construites tandis que d'autres sont complètement rénovées, des commerçants s'installent, des véhicules arrivent quotidiennement. La population de Ribeirão augmente pour atteindre aujourd'hui 500 personnes et 85 familles (pour 450 et moins de 60 familles au début des années quatre-vingt-dix). D'une moyenne établie à partir de nos informateurs, 53 membres de l'association (et donc 53 familles) ont accès au système du goutte-à-goutte, soit 62 % de la population totale du village. Ils habitent tous à Ribeirão. L'analyse détaillée de la répartition de l'accès au système d'irrigation goutte-à-goutte donne le résultat suivant.

Tableau 1. *Répartition de l'accès à l'irrigation au goutte-à-goutte*

	Grands propriétaires	**Moyens propriétaires**	**Petits Propriétaires**	
Nombre de bénéficiaires	5 9,5%	8 15%	40 75,5%	53 100%
Superficie totale possédée par la catégorie	3,4 ha	1,2 ha	3,9 ha	8,5 ha
Superficie moyenne par propriétaire	68 ares	15 ares	9,7 ares	16 ares
% de terres possédées par la catégorie	40%	14,5%	45,5%	100%

De ceci relevons que les grands propriétaires non résidants du village qui ont acquis leur patrimoine foncier à la faveur de la famine de 1947 seront, dans les faits, écartés de la nouvelle donne foncière qui se joue à Ribeirão. Ce nouveau rapport au foncier se déroule rapidement, soit entre 1992 et 2005, à la faveur de la création d'une association paysanne, de la réalisation d'un forage et de l'installation d'un système d'irrigation goutte-à-goutte. N'ayant pas participé aux activités de l'association, ce groupe de propriétaires perdra finalement la possibilité d'un accès à l'eau du forage et l'espoir de remettre en fonction l'ancienne zone irriguée, là où ils possédaient la majorité de leurs terrains.

Les leaders de l'association parviendront à imposer que l'eau du forage soit accordée prioritairement aux membres de l'association au prorata de

leur investissement en temps de travail dans les activités collectives[21]. Un droit d'accès à l'eau, avons-nous expliqué, que les villageois membres de l'association valoriseront toutefois diversement en fonction de leur capacité à négocier des prêts bancaires et c'est là, avons-nous montré, que les conséquences de la famine de 1947, referont surface. À ce jeu, en l'espace de cinq ans, entre 2000 et 2005, tout se jouera rapidement, entre l'octroi des premiers crédits bancaires aux villageois qui en ont les moyens et la saturation du système d'irrigation. En conséquence, dès 2005, les terres des propriétaires non résidants situées dans l'ancienne zone irriguée aujourd'hui complètement asséchée, perdent, aux yeux des villageois, de leur attractivité. Pour prendre toute la mesure de ce processus, il convient de garder en mémoire la capacité limitée du forage, avec comme conséquence un intérêt très limité des villageois de Ribeirão pour l'achat de nouvelles terres pour y installer un système d'irrigation goutte-à-goutte après 2005, moment où la capacité du forage a atteint son maximum d'utilisation et où toutes nouvelles demandes de raccordement au système goutte-à-goutte deviendra problématique. Autrement dit, une certaine ouverture du marché foncier fut possible à Ribeirão entre 2000 et 2005, c'est-à-dire durant la phase d'extension du système d'irrigation goutte-à-goutte. Dans cette période, certains villageois parviendront à étendre leur propriété par la négociation de terres auprès des propriétaires, à des prix qui ont pu convenir aux deux parties, c'est-à-dire des prix situés au-delà de celui d'une parcelle en *sequeiro* mais en deçà d'une parcelle *regadio*.

Durant cinq ans donc, le marché foncier, s'est quelque peu ouvert à Ribeirão à la faveur d'un rapport de force établi entre la terre possédée par des propriétaires non résidants et l'eau maîtrisée par les membres de l'association. Une eau, faudrait-il préciser, qui sera finalement maîtrisée, non pas équitablement entre tous les membres de l'association, mais, dans les faits, prioritairement par quelques membres. Les cinq membres qui composent le groupe G3 – ceux qui à l'issue de la famine de 1947 ont pu sauvegarder la propriété de leurs terres – parviendront à négocier plus rapidement des prêts bancaires et des prêts plus importants, une différence foncière donc, qui, soixante ans plus tard, fera toute la différence, par rapport aux autres villageois, dans l'appropriation de cette nouvelle technique d'irrigation. Cette différence conduira ce groupe à un enrichissement rapide comparativement aux autres. Les chiffres du tableau ci-dessus sont sans appel : 9,5 % des bénéficiaires du système goutte-à-goutte, soit les 5 membres du groupe G3 (sur 53 bénéficiaires au total), maîtrisent 40 % de la surface totale irriguée par le système. Dans le même sens, il est intéressant de relever le fait suivant. Un de nos doctorants, Jésus Antonio Tavares, mène ses recherches sur le mouvement associatif à Santo Antão. Lors d'un exposé (Tavares, 2010), il a montré en détail comment un propriétaire dominant du groupe du G3 était parvenu, en se plaçant au-

21. Ce mode d'attribution de l'eau entre les ayants droit est assez fréquent. Voir par exemple Aubriot (2004) et Geertz (1983 : 86-108).

dessus de la capacité de contrôle des autres membres associés et donc du risque d'être sanctionné par eux[22], à s'assurer un approvisionnement en eau en dehors de toute convention. Pour ce faire, il est parvenu à installer des conduites qui relient directement le réservoir de stockage à ses parcelles. Par ce système détourné, il s'émancipe de l'adhésion au réseau hydraulique public local et donc du tour d'eau en vigueur dont nous n'avons pas fait mention jusqu'ici, et ceci sans parler de la justesse de la facturation de l'eau utilisée. Il s'octroie ainsi de l'eau à discrétion, sachant que le village est approvisionné par trois conduites principales qui reçoivent alternativement l'eau en fonction des besoins des cultures et de la capacité du réservoir (sachant que l'eau est rationnée en raison du nombre important de bénéficiaires du goutte-à-goutte compte tenu de la capacité du forage).

Il nous semble important d'insister sur la corrélation entre la quantité de terre que certaines familles (celles du groupe G3) ont pu garder lors de la famine de 1947 et le fait qu'en cinq ans, ces mêmes personnes deviendront les nouveaux acteurs dominants du village par le fait d'avoir pu s'approprier plus rapidement que les autres (ceux des groupes G1 et G2) une nouvelle technique d'irrigation. Trois facteurs entrent en jeu: leur capacité à accéder plus aisément à des crédits bancaires (mise en gage de terres ou obtention d'un aval auprès d'un parent migrant), leurs implications actives dans l'association et enfin la localisation plus favorable de certaines terres pour l'installation du goutte-à-goutte, font que ce groupe de villageois parviendra rapidement, *via* l'accès à une technique d'irrigation *ad hoc*, à reconstituer en quelque sorte de « nouvelles grandes propriétés » en termes de surface irriguée.

Ces nouveaux « grands propriétaires », après 2005, issus du groupe G3, sont aujourd'hui les principaux employeurs du village, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas pu accéder à la nouvelle technique d'irrigation (manque de *capabilities* pour reprendre ce terme cher à A. Sen, 2000: 95-150), c'est-à-dire les membres essentiellement du groupe G1 et partiellement du G2. À titre indicatif et en valeur absolue, la différence de revenus entre les petits et les grands utilisateurs du système d'irrigation goutte-à-goutte est de sept fois, et, sachant qu'une surface irriguée est 25 fois plus rentable que celle qui ne l'est pas, l'écart théorique entre un villageois grand propriétaire de système goutte-à-goutte et un villageois qui n'y a pas accès (38 % des familles n'ont pas pu accéder à l'irrigation) est de l'ordre d'un multiplicateur de 175. La différence est écrasante.

En cinq ans donc, dès 2005, en raison du succès que rencontre la technique d'irrigation goutte-à-goutte, le forage atteint sa capacité maximum en termes de surface irriguée. Toutefois, au vu des résultats encourageants obtenus par les premiers maraîchers, des nouvelles demandes d'adhésion, issues des groupes G1 et G2, arrivent à l'association. Elles ne pourront cependant plus être satisfaites, ce qui constituera sans doute une des

22. Voir à ce propos les travaux d'Elinor Ostrom (2010).

causes du déclin progressif du dynamisme de l'association, au même titre que la réduction des aides extérieures, sans parler de la mainmise de membres du groupe G3 sur les postes clés de l'association.

Dans la même période, il faut savoir qu'un système d'adduction d'eau a été construit pour l'ensemble des maisons du village. La tentation est alors grande pour les résidants d'utiliser l'eau destinée à un usage domestique pour de l'irrigation goutte-à-goutte et cela malgré la mise en place d'une politique tarifaire défavorable[23]. Finalement des contrats sont signés qui autorisent une certaine irrigation sur le quota de l'eau à usage domestique. Mais pour satisfaire la demande, la pompe du forage tourne désormais jour et nuit. Durant les pics de production, le forage doit débiter jusque 350 m^3 par jour. En 2006, la pompe tombe en panne. Après de longues négociations, l'État, propriétaire du forage, la répare mais une nouvelle convention est signée avec l'association et un système de régulation de la pompe est installé. Devant la baisse rapide de la nappe phréatique, 11 mètres en six ans, le plafond autorisé est fixé à 200 m^3/jour pour le goutte-à-goutte, plus quelques mètres cubes pour l'eau domestique et l'abreuvement des animaux, soit approximativement 250 m^3/jour; ce qui souligne par ailleurs le rôle notoire de l'État dans la régulation de l'accès à l'eau, là où l'association montre ses limites. À ce moment-là, les transformations socio-économiques induites par ce projet d'irrigation se figent sur la situation de 2005, qui est globalement celle observée aujourd'hui et celle décrite dans ce texte. Il est à noter que lors d'une mission réalisée en mai 2010, les travaux préalables à l'installation d'un second forage, dans le bas du village, étaient en cours et pourraient contribuer à débloquer la situation. Cette situation est résumée dans le tableau 2. Il indique comment les processus liés à la déconcentration et à la reconcentration des terres se sont déroulés depuis la famine de 1947.

Pour terminer, nous voudrions insister sur un aspect particulièrement intéressant lié à l'émergence de l'association des Amis de Ribeirão et qui n'a pas été abordé jusqu'ici. Il est important d'indiquer que le travail de l'association a également porté sur autre chose que sur des questions d'accès à l'eau et à la terre, dans la mesure où elle s'est également largement intéressée à instituer un véritable espace public à Ribeirão. En rendre compte dans les détails devrait, bien entendu, faire l'objet d'un autre papier.

Relevons seulement que l'association a à son actif une véritable prise en considération des affaires publiques locales. Ainsi, par la construction de la route qui relie le village au reste de l'île, d'une école, d'une salle des fêtes et des sports, par l'installation d'une télévision communautaire et

23. En 2007, la politique tarifaire de l'association est la suivante: le m^3 d'eau pour l'irrigation « goutte-à-goutte » est de 25 Es CV; le m^3 d'eau de boisson jusqu'à 6 m^3 est de 55 Es CV et pour éviter que les familles ne commercialisent leur l'accès à l'eau de boisson (*via* l'adduction d'eau privée) ou n'irriguent. entre 6 et 10 m^3, le prix est de 85 Es CV, entre 10 et 15 m^3, 120 Es CV et entre 15 et 20 m^3, 140 Es CV.

Tableau 2. *Processus de déconcentration et de reconcentration foncière*

Bilan	**Avant 1947**	**La « grande faim » (1947)**	**De 1950 à 2000**	**Association et extension du goutte-à-goutte de 2000 à 2005**	**Saturation du goutte-à-goutte après 2005**
Evénements marquants	Défrichage et constitution d'une petite propriété	Famine 90 % des terres sont vendues par les habitants	Réduction pluviométrie diminution de l'irrigation gravitaire	Forage Appropriation de l'eau par les villageois associés	Création d'un nouveau périmètre irrigué Projet goutte-à-goutte
Transformation de la propriété foncière	**Propriété déconcentrée**	**Concentration 1**	**Système foncier figé (propriétaires non résidants)**	**Déconcentration Transactions foncières**	**Concentration 2**
Changement climatique, dispositifs techniques, transformations économiques	Familles composées de petits paysans propriétaires de fait (sans titre officiel)	Achat des terres par 10 grands propriétaires non résidants (cession de terres et officialisation des titres fonciers)	Appauvrissement progressif du village Départ de familles Migration	Association des amis de Ribeirao (35 membres)	Cinq propriétaires issus de G3 : Accès aux crédits bancaires et équipement en irrigation goutte-à-goutte
Stratifications sociales	Villageois en situation plus ou moins socio-économiquement homogène	Constitution des sous-groupes villageois G1 G2 G3	Grands propriétaires et paysans sans terre (métayage et fermage)	Extériorisation des potentialités financières du G3	Domination du G3 Marginalisation des anciens grands propriétaires issus de 1947

l'organisation d'un transport public pour les lycéens, l'association jouera un rôle déterminant dans l'institution d'une nouvelle gestion moderne du village. Et cela sans parler des actions qui ont conduit à la création du système d'adduction d'eau dans chaque maison, à l'électrification privée et publique et à la pose d'une ligne de téléphone par l'État. En l'espace

d'une décennie les conditions de vie au village se sont complètement transformées, au point de limiter le flux migratoire et de connaître une croissance de la population (cf. *supra*). En plus de cela, il est particulièrement intéressant de noter l'importance dans ce contexte capverdien de la construction de deux chapelles. La plus imposante est située en face du siège de l'association où est célébrée tous les quinze jours la messe dominicale, et la plus petite a été édifiée en 2009, à côté du forage, située dans un autre quartier du village. Depuis 1999, la fête patronale du village, abandonnée depuis 1967, fut rétablie à la date du 13 mai, jour de la fête de la Vierge de Fatima. Plus encore, nous avons pu assister en mai 2010 à la restauration de la procession qui conduit le premier jour, solennellement, la Sainte de la grande chapelle vers la petite, pour la reconduire en grande pompe le jour suivant, en présence d'une foule importante venue des environs pour assister aux festivités, ainsi que les autorités de la commune de Ribeira Grande. Notons enfin la construction d'une petite place publique où une statue a été édifiée. Elle commémore la résistance des femmes de l'île à l'époque de la grande famine par l'ouverture d'un chemin de contrebande d'alcool de canne qui passait par le village.

Par l'ensemble des ces actions, l'association villageoise a doté le village d'un ensemble d'infrastructures collectives. Elle a en outre créé un espace public qu'elle gère comme tel *via* l'assemblée des responsables de l'association. Il est intéressant de noter qu'à un niveau local, c'est-à-dire dans le respect des prérogatives de l'État et de la municipalité, l'association et ses responsables assument aujourd'hui dans les faits la gestion quotidienne des affaires locales. Au-delà donc des stratégies foncières et d'accumulations exposées dans ce texte et de la reconstitution d'un groupe de « grands propriétaires » cette fois interne au village, il est une évidence que l'association de Ribeirão tient le rôle d'une autorité locale, une autorité associative en mesure de gérer l'espace public du village qu'elle a largement contribué à créer.

Bibliographie

ANDRADE, E. 1996, *Les îles du Cap-Vert de la « Découverte » à l'Indépendance Nationale (1460-1975)*, Paris : L'Harmattan.

AUBRIOT, O. 2004, *L'eau, miroir d'une société. Irrigation paysanne au Népal central*, Paris : CNRS Éditions.

CARREIRA, A. 2000 [3e éd.], *Cabo Verde, Formaçao e extincao de uma sociedade escravocrata (1460-1878)*, Praia : Institut de promocao cultural,.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125.

– 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays gban (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », *Afrique contemporaine* 214 (2): 59-83.
– (éd.), 2005, *Les jeunes ruraux en Afrique*, cahier thématique *Afrique contemporaine* 214 (2).
– 2006, « How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Brill, Leiden: 213-240.
– 2008, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" », in: Eberhard, C. (éd.), *Law, Land use and the Environment. Afro-Indian Dialogues*, Institut Français de Pondichery, Pondichery: 155-190.

CHAUVEAU, J.-P., COLIN, J.-P., LAVIGNE DELVILLE, P. & P.-Y. LE MEUR 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest* (version anglaise: *Changes in Land Access, Institutions and Markets in West Africa*), Londres: IIED.

CHAUVEAU, J.-P. & P. LAVIGNE DELVILLE 2002, « Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'Ouest francophone? », in: Lévy, M. (dir.), *Comment réduire pauvreté et inégalités en Afrique. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala: 211-239.

CORREIA E SILVA, A., O NASCIMENTO DO LEVIATHÃ CRIOULO 2001, « Esboço de uma Sociologia Política », *Cadernos de Estudos Africanos* 1: 53-68.

FERREIRA FERRO, M., H. 1998, *Subsidios para a hsitoria de ilha de Santo Antao de Caba Verde (1462-1900)*, Praia: Instituto de promoçao cultural.

FURTADO, C. 1993, *A transformaçao das estruturas agrarias numa sociedade em mudnaça – Santiago, Cabo Verde*, Praia: Instituto caboverdiano do livro.

GEERTZ, C. 1983, « Le sec et l'humide: irrigation traditionnelle à Bali et au Maroc », in: Geertz, C., *Bali, Interprétation d'une culture*, Paris, Gallimard: 86-108.

GRACCHUS, F. 1986, *Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines*, Paris: Éditions caribéennes.

LAURENT, P.-J. & C. PLAIDEAU 2010, « Esprits sans patrie. Une analyse de la transnationalisation des spiritualités dans les îles du Cap-Vert », *Autrepart* 56: 39-55.

LESOURD, M. 1995, *État et société aux îles du Cap-Vert*, Paris: Karthala.

MASSART, G. 2002, *Communication et postmodernité: approche ethnographique de la pragmatique des identités en Afrique Lusophone (Il^e du Cap-Vert et Mozambique)*, Thèse de doctorat, Lyon: École normale supérieur lettres et sciences humaines.

MENDES, A. 2008, *Les rituels funéraires à Santiago aux îles du Cap-Vert*, Thèse de doctorat, Pau : Université de Pau.

OSTROM, E. 2010, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles : De Boeck.

SEN, A. 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris : Odile Jacob.

TAVARES, A. J., 2010, Développement local et gouvernance (Santo Antao), Séminaire du Laboratoire d'anthropologie prospective, Louvain-la-Neuve, le 10 décembre 2010.

TEIXEIRA, A. & L. BARBOSA 1958, *A agricultura do arquipélago de Cabo Verde*, Memória n° 2, Junta de Instigação do Ultramar Tip. Minerva, V.N. de Famaliçao, Portugal.

13

Orpaillage, droits d'usage et conflits sur les ressources

Études de cas au Bénin et au Mali

Tilo GRÄTZ[1]

Ce chapitre[2] traite de conflits contemporains relatifs à l'appropriation des ressources minérales par les orpailleurs en Afrique de l'Ouest. Les questions de la *gouvernance* régionale des droits d'usage foncier et des droits d'installation ainsi que celle des pratiques discursives associées de négociation entre orpailleurs immigrants et groupes d'intérêts locaux seront centrales ici. Derrière le thème de la discordance qui en résulte entre la pluralité des modes d'usage et un discours de prééminence locale, le regard se porte sur le niveau symbolique et religieux de ces conflits. On discutera enfin du rôle de l'État. Deux études de cas, du nord du Bénin et du sud-ouest du Mali, constitueront la charpente du texte. Je présenterai d'abord le contexte de celles-ci, puis les règles d'accès aux réserves aurifères, pour enfin discuter la manière dont les conflits sur les ressources se déploient entre populations locales et nouveaux arrivants. Une comparaison des études de cas permettra au final d'affiner l'identification des facteurs qui tendent à favoriser ou à réduire les conflits.

Étude de cas béninoise : le contexte régional

Les gisements aurifères se situent dans les collines de l'Atacora, à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Natitingou, le chef-lieu du dépar-

---

1. Anthropologue, Université libre de Berlin ; tilograetz@yahoo.de.

2. Ce chapitre est issu d'un programme de recherche sur l'orpaillage artisanal en Afrique de l'Ouest (le terrain a été effectué en 2000-2004), financé par l'Institut Max Planck d'anthropologie sociale de Halle/Saale. Voir également Grätz (2002, 2009b, 2010).

tement. La région est majoritairement peuplée des groupes ethniques Waaba et Bètammaribè et elle est longtemps restée largement à l'écart des échanges marchands. À côté de l'agriculture et de l'élevage, la place réservée à la culture commerciale du coton était marginale. Les jeunes hommes et femmes quittaient régulièrement la région pour tenter leur chance dans les zones plus riches du Bénin et des pays voisins. En 1993, des chercheurs d'or du Togo et du Burkina Faso découvrirent des gisements dans la région, déclenchant une ruée vers l'or. Les villages de Kwatena et Tchantangou, situés à proximité des mines, se transformèrent rapidement en immenses camps alimentés par l'immigration de centaines de jeunes orpailleurs en provenance de toute la région et des pays voisins. Beaucoup de locaux se firent aussi chercheurs d'or. Les migrants se construisaient des cabanes de paille ou bien louaient à des habitants locaux qui leur proposaient aussi différents services. L'or est obtenu par lavage des sédiments le long des rivières[3] et extraction au burin à partir du minerai aurifère dans des puits des montagnes[4]. Outre les étrangers et les Béninois venus des départements de l'Atacora et de la Donga, beaucoup des arrivants sont des Waaba de la région, liés par des relations de parenté qui facilitent leur insertion dans les villages miniers en termes de possibilités d'hébergement et d'entraide. Mais ces liens ne leur garantissent aucun accès à des positions de pouvoir villageois (cf. *infra*).

Depuis le redémarrage de l'extraction d'or au milieu des années 1990, une communauté relativement importante de migrants togolais (essentiellement issus des groupes ethniques du nord de ce pays) vit à Kwatena. La plupart d'entre eux tamisent le sable aurifère dans le lit des rivières. Beaucoup se sont spécialisés dans l'orpaillage à la suite d'expériences antérieures dans d'autres régions aurifères et ils ont introduit cette technique ici. Plusieurs de ces groupes ethniques habitent aussi côté béninois, de sorte que les croisements linguistiques et culturels et les références communes en matière de parenté facilitent la migration. Enfin, on trouve aussi des Zerma spécialisés dans le commerce de l'or ainsi que des petits commerçants, des petits restaurateurs et des artisans de l'Atacora et du Niger. Les migrants changent souvent de logement. La disponibilité insuffisante d'hébergements limite la concentration des différents groupes d'immigrants.

---

3. L'orpaillage en rivière est moins coûteux, mais également moins profitable que le travail dans les puits qui emploie des équipes plus importantes et opérant sur des périodes plus longues.

4. Les premiers migrants à Kwatena étaient des Waaba arrivés ici autour de 1900. A proximité du village, il y avait à l'époque coloniale un projet français d'exploitation aurifère, partiellement lié au travail forcé et à la présence de nombreux aides et mineurs (1939-1957 ; cf. Grätz, 2009a). Le village connut des mutations ultérieures avec les réinstallations forcées (« villagisation ») vers 1960, qui entraînèrent la disparition de nombreux hameaux dans la région et le déplacement de leurs habitants vers Kwatena, la présence d'un projet de prospection géologique (1974-1985) et enfin l'afflux massif de migrants lié au récent boom minier. Depuis, Kwatena est caractérisé par une pluralité ethnique et sociale, marquée par les Waaba et les Bètammaribé, ainsi que par la présence de groupes de migrants.

Droits d'usage et conflits dans les mines d'or de l'Atacora

Les chercheurs d'or travaillent en équipe le temps d'un cycle d'exploitation. Ces groupes de travail fonctionnent selon une division du travail, des hiérarchies ainsi que des relations contractuelles informelles relatives à l'investissement en travail et à la répartition des gains. Au centre du dispositif, on trouve les chefs de mine, les travailleurs réguliers de leur équipe ainsi que les aides. Le chef de mine s'occupe du recrutement de la force de travail, de son équipement, de son alimentation et retient pour cela au moins la moitié des recettes après partage. En outre, des femmes aident au transport ou au traitement du minerai tandis que des commerçants d'or ambulants font aussi office de prêteurs.

Une large part de l'extraction d'or opérée par les orpailleurs artisanaux au Nord Bénin est officiellement illégale, et ceux-ci ne sont tolérés que très marginalement. Les droits d'usage des fosses et puits aurifères sont la plupart du temps accordés à celui qui les a découverts, à condition qu'il dispose des moyens techniques et financiers nécessaires à leur exploitation. Le découvreur d'un site peut aussi passer un contrat avec un petit entrepreneur qui devient le « sponsor » de la fosse ou du puits contre une prise de participation ou le paiement d'une compensation en une ou plusieurs fois. Il embauche en général le découvreur comme organisateur/contremaître. Les sponsors supportent souvent les dépenses en matériel, nourriture et médicaments, récupérant leurs frais à la fin d'un cycle réussi. Le patron détient les droits d'usage le temps que dure l'exploitation effective du site, mais il peut aussi les perdre s'il n'exploite pas le filon, également si celui-ci se révèle productif ultérieurement (c'est souvent un objet de conflit, le plus souvent réglé en faveur des derniers utilisateurs, qui parfois paient une petite compensation)[5]. Sur les sites d'extraction, les droits territoriaux sont débattus au sein du groupe des chefs de mine et les délimitations sont souvent faites sous témoin, au moyen de perches de bois ou de jalons de charbon de bois. Dans l'Atacora, dans certains cas, des mines très productives ont été divisées en sections dans lesquelles le travail des équipes est également pour partie organisé en rotations.

Des conflits récurrents touchent typiquement aux limites des fosses ou des puits. Les dettes impayées et le détournement des outils de travail constituent aussi des causes de disputes. Les équipiers essaient régulièrement de tromper le chef de mine en soustrayant des pépites au partage ou en exploitant en cachette. Les différends quotidiens entre les chefs de mines et leurs équipiers sont en règle générale arbitrés par des chefs de mines réputés et expérimentés, ou *via* une réunion des chefs de mine. Dans l'Atacora, les orpailleurs essaient le plus souvent de résoudre leurs querelles entre eux. Les autorités villageoises et la gendarmerie ne sont que rarement impliquées.

---

5. Les arrangements de type métayage passent par le versement, irrégulier et en général en sable aurifère, d'une part du produit, dont le ratio dépend le plus souvent du rendement de l'extraction.

L'économie morale de l'orpaillage oppose les droits individuels des propriétaires de mines à la force de la solidarité collective. Le droit mentionné plus haut du découvreur d'un site minier n'est pas seulement soumis à la continuité d'exploitation du gisement, mais aussi à un comportement conforme aux normes éthiques de redistribution et de participation. Les chefs de mines confrontés aux revenus décevants d'autres filons ou à l'effondrement d'un puits, et qui dès lors ne sont pas disposés à laisser d'autres bénéficier de leurs sites les plus riches, risquent des sanctions. Au pire, elles peuvent aller jusqu'à leur expropriation temporaire ou permanente[6]. Dans la plupart des cas, les propriétaires miniers étrangers ne sont pas expropriés, ils sont frappés d'une amende, qui souvent alimente les cotisations pour des projets villageois. En général, les immigrants acceptent ces exigences des habitants locaux tant que leur accès aux gisements n'est pas fondamentalement remis en question.

On a pu voir dans de rares cas (ainsi une dispute entre un paysan près de Kwatena et des orpailleurs de rivière à la fin de l'année 2000, finalement résolue par le versement d'une compensation) des conflits prendre une dimension réellement collective entre autochtones et migrants. Cette rareté s'explique sans doute par la faible conflictualité de la question foncière. Dans l'Atacora, au contraire de ce qui se passe dans d'autres zones d'exploitation aurifère comme la région de Diébougou au Burkina Faso (cf. Werthmann, 2006, et le cas malien, *infra*), on observe très peu de conflits fonciers entre les orpailleurs et les paysans (premiers arrivants) car les gisements sont pour la plupart situés en dehors des surfaces agricoles utiles.

L'État est entré dans le jeu fin 1996 en essayant tout d'abord d'organiser un coup de filet dans le milieu des orpailleurs. Des policiers ont été stationnés sur place, mais ils étaient corrompus et distribuaient les permis miniers contre paiement. Le remaniement ministériel de 2000 entraîna un changement de politique : l'orpaillage artisanal fut autorisé mais à la condition d'obtenir un permis spécifiant la zone d'extraction. Ce fut le début d'une série de négociations pour tenter d'organiser les orpailleurs dans des coopératives sur les domaines autorisés et de créer un office de commercialisation de l'or. Les coopératives se révélèrent très problématiques. Initialement, elles n'avaient été pensées que pour les habitants des villages de Kwatena et de Tchantangou. De nombreux immigrants waaba firent valoir leurs droits à participer en raison de leurs liens de parenté et les autres migrants exigèrent également d'être inclus. Les coopératives furent donc partiellement ouvertes aux étrangers, mais à leur tête se trouvaient les chefs de mine originaires de la région. Fin 2003, on comptait seulement cinq coopératives actives. Elles présentaient peu d'attrait pour

6. Un chef de mine migrant rapporte : « Les villageois disaient : "aujourd'hui tu ne travailles pas ici, nous travaillerons dans la mine pour régler nos soucis d'argent. Si tu n'es pas d'accord, tu deviens un problème" » (Alhazar, 11/09/02 ; Chabi-Kouma).

la plupart des orpailleurs dans la mesure où ceux-ci n'avaient le droit de travailler que sur des sections de rivière limitées et pauvres[7].

Le ministère des Mines tenta en outre de tenir au moins les étrangers à l'écart, avec un succès mitigé. Par ailleurs il favorisa une classe moyenne d'entrepreneurs miniers qui intervenaient dans la zone et étaient entre-temps entrés en conflit avec les orpailleurs. On reprochait à ces derniers de n'avoir pas tenu leurs engagements vis-à-vis de l'État. Des puits furent dynamités, des orpailleurs illégaux mis en prison. Seul un petit nombre de mandataires licenciés avaient le droit d'acheter de l'or, encore qu'à un prix bien inférieur à celui proposé au marché noir. Aujourd'hui on compte très peu d'orpailleurs licenciés travaillant dans le lit des rivières ou (la plupart illégalement) dans les puits. L'action de l'État a *de facto* renforcé les habitants locaux favorables à une limitation de l'immigration dans la mesure où les agents de l'administration ont principalement expulsé des migrants d'origine étrangère. Mais elle les a en même temps affaiblis en dévoilant les limites de leur propre pouvoir d'ingérence et de mise en ordre. Cette action a conforté l'argument de nombreux migrants, selon lequel les revendications foncières locales sur les gisements aurifères, justifiées par un discours d'autochtonie[8], sont sans fondement dans un contexte légal minier qui stipule que l'ensemble des ressources sous-terraines sont propriété de l'État.

Relations ethniques à Kwatena : entre rhétorique de l'exclusion et intégration partielle

L'observation des interactions quotidiennes entre les sociétés locales et les migrants nous oblige à relativiser les catégories d'« autochtone » et d'« étranger ». Beaucoup de résidants locaux sont en fait des migrants récents, mais ils se considèrent comme « autochtones » en raison des relations de parenté qui les lient aux premiers arrivants. En outre, la composition du groupe des « immigrants » est extrêmement hétérogène, et pour ceux-ci l'ethnicité ne constitue qu'une référence identitaire parmi d'autres (appartenance régionale, religieuse, etc.). Beaucoup de migrants restent entre eux, d'autres au contraire soignent leurs relations avec les habitants locaux et sont insérés dans des réseaux locaux multiples.

---

7. Les orpailleurs migrants se plaignent des structures hiérarchiques qui favorisent les autochtones. Le partage tardif des revenus des coopératives, après vente de l'or et déduction de tous les frais, est en outre peu attractif pour les migrants de courte durée.

8. Ce concept a connu hors du monde académique une carrière étonnante dans le langage de tous les jours des Africains et il est particulièrement usité dans le contexte foncier. Je ne peux pas citer ici l'abondante littérature qui existe sur le thème, mais je mentionnerai parmi les travaux récents les plus importants : Chauveau (2000), Socpa (2002), Konings (2003), Le Meur et Lund (2003), Ceuppens et Geschiere (2005), Bako-Arifari (2005), Geschiere et Jackson (2006), Lentz (2006), Bassett et *al.* (2007), Geschiere (2009).

Nombreux sont aussi les villageois qui tiennent un discours anti-migrants. « Les étrangers veulent juste prendre l'or et l'emporter chez eux. Mais le village ne peut pas se développer comme ça » (Martin F., 2 février 2000, Kwatena). Cette attitude correspond à celle des autorités villageoises. Celles-ci veulent que les étrangers soient « utiles » (cf. Jacob, 2007), elles les poussent par exemple à construire des maisons et des boutiques en dur pour remplacer les locations et les cases de paille et faire en sorte que la localité perde son allure de campement. Le chef de village veut que la croissance de son village soit visible de manière à attirer l'attention, par exemple des projets de développement (cf. Boltanski et Thévenot, 1991). Et en même temps, tout le monde spécule sur la possibilité de récupérer les maisons des étrangers en cas de départ de ceux-ci. On exige en plus des migrants qu'ils contribuent matériellement à la croissance de la communauté.

Au-delà de la rhétorique de l'exclusion (voir *infra*), qui n'est d'ailleurs pas partagée par tous les villageois, les conflits ouverts entre habitants locaux et migrants sont restés rares jusqu'à présent. La question foncière (que ce soit en termes de droits d'installation ou de droits d'usage agricole des terres) ne s'est pas transformée en problème grave, et ce pour plusieurs raisons : l'orientation de la majorité des migrants vers la seule extraction aurifère, la localisation des mines en général à l'extérieur des terres à usage agricole et les amples fluctuations des flux migratoires. Un autre facteur réside dans les relations sociales qui naissent de la proximité spatiale et des interactions quotidiennes dont le village est le théâtre. Contrairement à ce qui se passe sur d'autres sites aurifères, les migrants chercheurs d'or ne vivent pas dans des campements séparés mais directement au village. Il n'y a pas de quartier des étrangers, mais plutôt des regroupements de petites cases rondes, leurs locataires se partageant la cuisine et les sanitaires. Elles appartiennent en général à un des loueurs locaux vivant dans le voisinage direct. Ces nouvelles installations s'avèrent finalement peu conflictuelles en dépit de quelques confrontations initiales. Les orpailleurs de rivière à Kwatena, et en premier lieu les chefs de mine, doivent participer financièrement, après et à l'occasion des collectes pour les rites sacrificiels et d'autres contributions qui viennent officiellement alimenter la caisse du village. Leur montant varie toutefois et il exprime des configurations de pouvoir entre migrants et locaux qui se révèlent finalement relativement équilibrées.

Discours d'autochtonie et contre-arguments des migrants

Tous les orpailleurs migrants sont en premier lieu confrontés au discours d'exclusion présenté plus haut et porté par certains des résidants anciens du village. Il s'agit en l'occurrence des autorités villageoises qui voudraient tout simplement dénier tout droit d'usage aux étrangers. Elles jouent de manière récurrente sur la « distinction » qui définirait des préro-

gatives en fonction de l'origine régionale[9]. Elles se réfèrent au droit d'usage du « premier occupant ». Cette distinction est également liée à des références religieuses, plus précisément aux autels de la terre que les ancêtres des Waaba ont installés lors de la colonisation de la région, englobant les terres environnantes. Cette idéologie est donc mobilisée pour revendiquer des droits sur les ressources et légitimer une domination politique. L'argument stratégique d'une « autochtonie des Waaba » au sens de premiers occupants (ou plus précisément : premiers arrivants) émerge régulièrement dans la discussion, mais il s'agit avant tout d'un artifice rhétorique. Si ces distinctions sont la plupart du temps invoquées comme ressources discursives, elles ont pris une tournure concrète lorsqu'il s'est agi des « cotisations » mentionnées ci-dessus. La force du discours de l'autochtonie est ici relative aux ressources aurifères.

Ce discours ne s'est que rarement traduit en des formes concrètes de coercition à l'égard des orpailleurs migrants. Ce fut essentiellement le cas au début du boom puis lors de la seconde phase de ruée. De nombreuses contributions furent exigées et dans quelques (rares) cas les filons des chercheurs d'or étrangers furent confisqués.

La rhétorique de l'exclusion subit l'influence des intrusions déjà évoquées de l'État. Les Béninois sont uniquement acceptés parce que, contrairement aux étrangers, ils vont laisser leurs gains dans le pays. Les autres habitants « anciennement installés » de Kwatena sont plus radicaux. Leur rhétorique du « premier occupant » concerne autant les étrangers que les migrants issus d'autres régions et les orpailleurs de même origine ethnique, originaires de villages voisins de l'Atacora mais n'appartenant pas aux clans fondateurs. Les relations claniques, en particulier chez les Waaba auxquels nous faisons allusion ici, sont constamment et précisément invoquées, et confirmées *via* des rituels religieux qui mettent sur le devant de la scène la charge de maître de la terre comme représentant du premier occupant de la localité. En particulier durant la saison sèche, les cérémonies de sacrifices sont effectuées aux autels de la terre par les maîtres de terre en tant que chefs rituels des fondateurs du lieu. Ces cérémonies ont connu une renaissance depuis la nouvelle ruée vers l'or, et les orpailleurs – les migrants comme les locaux – doivent prendre part aux collectes, par exemple pour le taureau qui va être sacrifié. Mais de nombreux migrants n'acceptent pas ces revendications des habitants locaux qui leur apparaissent comme des « prétentions usurpées de gens qui sont aussi des nouveaux dans l'exploitation de l'or » (D. Dakou, 20 février 2003). Les migrants recourent au droit éminent de l'État déjà mentionné pour affaiblir l'argument « autochtone » de revendications de droits d'usage à base

9. Ils font aussi des différences rhétoriques au sein des Waaba. Dans cette perspective, on peut répartir les orpailleurs waaba en quatre catégories de légitimité : les membres des groupes de premiers arrivants, les autres Waaba établis depuis longtemps, les Waaba arrivés depuis peu mais liés par des relations de parenté aux villages de la zone aurifère, les Waaba dépourvus de ces liens et provenant des régions éloignées.

territoriale. De manière symétrique, les orpailleurs, quelle que soit leur origine, sont tous illégaux tant qu'ils ne travaillent pas sur les quelques parcelles autorisées; de ce point de vue, ils sont donc en principe tous égaux.

Ces arguments ont été mobilisés de différentes manières au cours des processus de négociation entre habitants locaux et migrants. Dans les phases ultérieures de l'exploitation aurifère, on est en général parvenu à un compromis, dans le cadre duquel les revendications justifiées étaient satisfaites par des paiements de compensation ou le partage des zones. Le discours de l'autochtonie, auquel on recourait initialement pour légitimer ces revendications, s'est peu à peu émoussé face à la montée des procédures étatiques de contrôle. L'acceptation des modes d'usage apportés par les étrangers, principalement dans le domaine minier, a également crû. Ce n'est que dans des cas extrêmes qu'il y a eu confiscation des filons à leurs propriétaires, lorsque ces derniers refusaient tout partage.

De nombreux informateurs ont exprimé leurs préjugés vis-à-vis des autres groupes ethniques. Ils trouvent pour partie leur origine dans des périodes de contacts plus restreints et sont des vestiges de stéréotypes généraux émanant de l'histoire de la région (Grätz, 2000). Les migrants issus de régions à Islam dominant et de centres commerciaux urbains comme Djougou et Chabi Kouma parlaient souvent en termes péjoratifs des Waaba et des Bètammaribè qualifiés de « paysans non civilisés ». A l'inverse, les habitants locaux soutenaient souvent que les étrangers étaient sournois et uniquement intéressés par le profit. Ils (essentiellement les commerçants) étaient aussi faibles et paresseux, incapables de travailler aux champs. Les relations réelles contredisent bien souvent ces clichés. On peut voir dans ce type d'opinions, fréquemment exprimées dans les discussions internes à chacun des groupes, une forme d'auto-affirmation par intégration négative. Les migrants pensaient que s'ils se sentaient mal à l'aise, c'est parce que les habitants locaux étaient contre eux. Interrogés pour savoir ce qui les faisait dire cela, ils restaient très vagues dans leurs réponses, si l'on fait exception de la mention des cotisations.

Les stratégies de « distinction » liées à l'origine régionale sont tout particulièrement cultivées du point de vue rhétorique par les familles Faradito et Besingo, ces dernières fournissant l'actuel chef de terre. Tous les Waaba venant des villages voisins ont été confrontés à ces logiques d'action, bien qu'ils se comptent eux-mêmes au nombre des habitants locaux du fait de leurs liens de parenté. On voit clairement ici l'imbrication étroite entre critères d'exclusion et critères de différentiation: étaient considérés comme « vrais autochtones », « propriétaires de la terre », uniquement les membres masculins, patrilignagers des clans premiers occupants, ici encore dans un contexte surdéterminé par la distinction entre premiers arrivants et groupes installés ultérieurement. Le clan fondateur fournit aussi – en rotation par sous-clans ou familles élargies – le chef de terre, alors que le chef de village est recruté au sein de trois autres groupes anciennement installés.

La mémoire des événements de l'époque coloniale, en particulier le temps souvent évoqué du travail forcé des années 1939-1945, représente régionalement un élément important dans la construction discursive de l'autochtonie et renvoie à un autre référentiel que celui de la première occupation. À l'époque, des jeunes hommes de tout l'Atacora furent forcés de travailler pendant plusieurs mois d'affilée sur un projet d'orpaillage le long du fleuve Perma près de Kwatena. La dureté du travail, les nombreux accidents mortels, et surtout le fait d'enterrer les morts à proximité du lieu de leur infortune, sans les rituels funéraires requis, imprègnent aujourd'hui encore les récits des anciens de la région[10]. C'est pour cette raison que certains aînés s'étaient initialement prononcés contre la participation des jeunes de la région à l'orpaillage: ils considéraient que les sections concernées de la rivière étaient « envoûtées » et dangereuses. Les cadets ont dans l'ensemble ignoré cet avertissement. Mais les aînés ont fini par voir des avantages, à savoir qu'ils pourraient profiter de l'activité minière grâce aux dons des jeunes hommes ou encore bénéficier de maisons améliorées. Toutefois, les événements des années 1940 furent parfois mobilisés comme argument contre les migrants étrangers. Beaucoup de gens, et pas seulement les aînés, font état de ce que les habitants locaux ont affaire à l'or depuis bien plus longtemps que les migrants et que les descendants des anciennes victimes du travail forcé possèdent par conséquent des droits supérieurs à ceux des migrants. Ils opposent ainsi un argument moral et historique à celui des migrants qui revendiquent la paternité du déclenchement de la récente ruée vers l'or et de l'introduction des techniques correspondantes. Du point de vue historique, la mémoire est ainsi lissée et intégrée au dispositif discursif. En l'occurrence, il n'est pas explicitement fait référence à l'autochtonie, mais des dichotomies analogues sont construites et liées à des droits, ou plus exactement à des critères d'exclusion.

Rhétorique et pratique quotidienne

Le fait qu'il n'existe à Kwatena aucun campement minier séparé a favorisé l'éclosion d'une multitude de relations sociales entre les habitants de la région et les étrangers. De même, les locataires ont souvent développé de bonnes relations avec leurs loueurs. Ces derniers leur ont même parfois fait grâce du paiement. La succession des contrats de sous-location a fait naître de réelles amitiés, en particulier au sein des mêmes classes d'âge. En outre se sont forgées des relations de couple et de concubinage, et pas seulement entre migrants d'origines différentes, qui se nourrissent des relations quotidiennes à la mine et aussi des occasions de rencontre

10. Tous n'étaient pas des travailleurs forcés, même si dominent les récits sur le « travail d'esclave ». Aucun orpaillage autochtone n'a émergé parce que la signification marchande de l'or était inconnue ici, et que le domaine d'exploitation avait été longtemps bien gardé.

pendant le temps libre et sur le marché où les migrants célibataires vont chercher leur alimentation. Ces relations ne sont que rarement sanctionnées par les cérémonies appropriées, elles ne sont d'ailleurs pas nécessairement pensées comme devant durer éternellement et elles sont susceptibles de se rompre à l'occasion du retour d'un des deux partenaires dans sa région natale[11]. Beaucoup d'orpailleurs locaux ont dans le même temps développé des relations étroites avec des femmes étrangères travaillant sur la mine, et réciproquement. Les amours et mariages interethniques renforcent les réseaux transversaux qui s'articulent autour de ces couples et que consolident travail et temps libre en commun.

Il n'est finalement pas évident de tracer une ligne claire entre « autochtones » et « étrangers », ces catégories fonctionnant plutôt comme des catégories auxiliaires. On observe des gradations dans l'extranéité tout autant qu'une insertion progressive des étrangers dans les réseaux locaux. On peut citer en exemples de ces processus des chefs d'équipes comme Donné, Albert ou Chef Kassa, originellement Waaba, mais qui sont arrivés ici dans le flux de la ruée vers l'or. Ils recourent souvent aux relations de parenté et d'amitié, et peuvent faire valoir une affinité ethnique et linguistique avec les natifs du lieu, ce qui les aide souvent au quotidien et les protège en particulier des confiscations. En tant que petits entrepreneurs, ils font eux-mêmes moins attention à l'origine ethnique de leurs ouvriers qu'à leurs capacités de travail, et ils ne sont pas prêts à privilégier les « autochtones » par principe, au détriment par exemple des « Togolais ». De plus, de nombreux chefs d'équipes sont mariés à des Togolaises dont ils ont fait la connaissance dans le contexte du travail de tous les jours. Les « Togolaises » sont généralement considérées par les migrants célibataires comme les partenaires idéales, parce qu'elles sont supposées être dynamiques et âpres au gain, sont souvent économiquement autonomes, et donc susceptibles d'aider leur mari ou leurs enfants en cas d'urgence. Elles sont aussi capables de s'adapter à des situations nouvelles et la plupart ont appris à parler waama ou dendi. Beaucoup d'entre elles sont musulmanes. Certaines chefs d'équipes se sont également converties à l'Islam pour consolider leur couple, avec pour effet secondaire un meilleur accès aux autres migrants musulmans (orpailleurs, marchands d'or et petits commerçants originaires de Chabi-Kouma, Djougou, du Niger et du Burkina Faso). L'identité religieuse n'exclut évidemment pas les oppositions entre groupes rivaux de chefs d'équipe. On assiste donc à des conflits entre petits entrepreneurs concurrents qui ne correspondent pas à des groupes d'intérêts à base régionale.

L'opposition entre les groupes ethniques de la région waaba et bètammaribè s'exprime moins, bien que ces derniers se plaignent souvent en tant que minorité de la domination des Waaba. On observe en revanche une prolifération des relations entre les deux groupes qui pratiquent les intermariages depuis bien longtemps.

---

11. La frontière entre « couple » et « partenaires temporaires » est bien sûr fluide.

Orpaillage dans le sud-ouest du Mali : le contexte régional

Le sud-ouest du Mali a également connu dans les années 1980 l'arrivée massive de groupes de migrants venus pratiquer l'orpaillage artisanal, en particulier dans les régions de Sikasso, Kayes et Kangaba, à l'origine d'une ruée vers l'or. Cette zone se trouve dans la plaine de Nouga, des deux côtés du fleuve Niger, non loin de la frontière avec la république de Guinée (commune de Nouga, cercle de Kangaba, seconde région administrative de Koulikoro). La zone est principalement occupée par les groupes ethniques malinké, somono, fulbe et soninké. Les habitants vivent essentiellement de la culture du mil et du riz, du maraîchage, et aussi de l'orpaillage, de la pêche et du petit commerce. Les cultures commerciales principales sont le riz et les légumes qui sont cultivés dans les zones de décrue de bord de fleuve et exportés sur Bamako. La culture du coton ne joue qu'un rôle secondaire tandis que la production animale est développée. D'un point de vue historique, la zone s'étendant le long du fleuve jusqu'à Bouré appartient à l'aire mandé. Outre le centre administratif de Kangaba, les villages les plus importants sont Banankoro (sur la rive ouest du Niger) et Samaya (sur la rive orientale). Les différents groupes ethniques sont arrivés successivement, les premiers ayant été des patriclans malinké suivis par des Soninké et des groupes ethniques mineurs, ainsi que par des castés et des groupes de pêcheurs somono.

Par rapport au contexte qui nous intéresse, il y a trois villages importants dans la plaine de Nouga, à proximité des gisements aurifères étudiés ici : Banankoro, Donga sur la rive gauche, et Samaya sur la droite. Des villages de moindre importance leur sont subordonnés, dont certains ont connu avec la ruée vers l'or une croissance spectaculaire au cours des cinq dernières années : dans la région de Samaya, il s'agit avant tout de Niaouleni et Kodadan, tous deux situés à proximité de campements miniers. Sur la rive opposée du fleuve se trouvent Kokoyon et Danga que l'on peut voir comme des hybrides de campements d'orpailleurs devenus des villages, et de quartiers de villages fondés à partir des chefs-lieux cités plus haut. Ils sont parfois très éloignés, et en saison des pluies l'accès peut devenir très difficile du fait des inondations. Les sources historiques nous apprennent que l'orpaillage alluvial était pratiqué dans la région dès le Moyen Âge, avec la consolidation du royaume malinké dont une capitale régionale était Kangaba. Mais c'est seulement au siècle dernier que la découverte de gisements aurifères a déclenché des flux migratoires massifs. Mes recherches montrent que l'on peut distinguer trois phases : les années 1930, la période allant du début des années 1960 au milieu des années 1970, et la dernière époque, à partir du milieu des années 1990. Le rush le plus récent a entraîné la fondation de nouvelles implantations sur la rive droite du fleuve, alors qu'auparavant c'était surtout les régions de la rive gauche, incluant une multitude de petites mines jusqu'aux abords de Kangaba, qui avaient été touchées. Ces dernières années, la seule nou-

velle mine d'importance a été la mine Kokoyon, mais elle a décliné à partir de 2002.

J'ai conduit mes recherches dans les villages établis de Banankoro et surtout de Samaya. Ils sont organisés de manière comparable selon une hiérarchie fondée sur l'âge (la séniorité) et l'antériorité de l'installation. Samaya, situé sur la rive opposée du fleuve et principalement habité par des Soninké, m'a servi de point de départ pour accéder aux campements miniers de Kobadan et de Niaouleni qui sont au premier plan de l'exposé qui suit.

Droits d'usage et règlement des conflits dans la région de Nouga (Kobadan/Niaouleni)

Le campement de Kobadan est essentiellement constitué de cases en paille et il est situé à quatre kilomètres du site de Numusulku, à une vingtaine de kilomètres du fleuve Niger. On y pratique l'orpaillage alluvial, avec beaucoup d'immigrants en provenance de toute l'Afrique de l'Ouest, mais en particulier du reste du Mali et de la Guinée voisine. En outre, beaucoup de migrants originaires de la région, et qui en étaient partis à la recherche d'un travail, sont revenus pour l'orpaillage. Les habitants locaux sont de fait engagés dans cette activité depuis très longtemps et elle a une fonction de travail d'appoint en saison sèche. L'État malien ne s'implique en revanche que de manière limitée dans ce secteur « informel ». Le campement minier de Kobadan s'est implanté à proximité du site (essentiellement alluvial) d'extraction, mais à distance des villages riverains. L'ancien campement de Niaouleni s'est en revanche développé au sein d'un village classique[12].

Dans cette région, les sites d'extraction changent continuellement. De nouveaux gisements sont fréquemment découverts, ce qui ne veut pas dire que le campement déménage immédiatement et totalement. Ainsi, en 2003, s'ouvrit la nouvelle mine de Numusulku où les orpailleurs des campements de Kobadan et de Niaouleni se mirent bientôt à l'ouvrage. C'est souvent ce qui se passe lorsque l'éloignement rend la navette journalière impossible tandis que le rendement du nouveau site semble supérieur. C'est le cas de Kokoyon, un campement qui a perdu de plus en plus de ses habitants, partis en direction de l'autre rive du fleuve et des nouveaux campements en Guinée. Bien sûr, les questions d'accès physique et juridique aux ressources et le niveau de sécurité dans les nouvelles régions constituent des facteurs supplémentaires à prendre en compte.

Les gisements aurifères sont pour la plupart localisés dans les sédiments profonds d'affluents (en eau ou à sec) du Niger. L'extraction de cet

12. Dans ce cas, les autochtones ont obligé les migrants à construire des cases exclusivement en banco ou à en louer de ce type, officiellement pour minimiser les risques d'incendie.

or alluvial s'opère *via* un système de petites cheminées en formes de puits qui sont organisées en longues lignes distantes d'environ 3 mètres l'une de l'autre. À l'intérieur des puits (*daman*) on trouve de petits filons horizontaux dans les couches sableuses aurifères. Les chercheurs d'or descendent en posant un pied de chaque côté de la paroi et progressent ainsi vers le bas, par degré le long de celle-ci, en position de grand écart – une technique d'usage ancien dans toute l'Afrique de l'Ouest. Au-dessus des puits sont fixés des treuils à câble qui permettent de hisser facilement le stérile et le sable aurifère vers le haut. Des échantillons des couches de sable sont également régulièrement prélevés ici pour évaluer la teneur en or. En général, on aménage de nouvelles lignes de puits au bout de deux ou trois mois lorsque les anciennes sont épuisées. La condition nécessaire est de disposer d'assez d'eau pour le lavage qui peut être nécessaire.

Le travail est en général réalisé en équipes de trois à cinq personnes, qui se partagent les tâches de lavage et de transport de l'or. Il y a une stricte division du travail entre les mineurs qui extraient le sable aurifère dans les puits et les aides qui travaillent aux treuils. La coopération entre hommes et femmes est également bien réglée. Les femmes ne travaillent jamais dans les mines, elles sont engagées comme force de travail d'appoint au moment de l'ouverture de nouveaux puits. Elles s'occupent du treuillage, hissent le sable aurifère à la surface et l'amènent sur des espaces de stockage. Comme au Nord Bénin, elles sont rémunérées avec un peu de sable aurifère qu'elles travaillent ensuite individuellement dans de petits trous d'eau. Les innovations majeures des dernières années sont les motopompes et des treuils plus résistants. Le débit d'arrivée d'eau n'a pas besoin d'être aussi fort tant qu'il y a assez de motopompes disponibles. Ceci représente une bonne opportunité de profit pour les propriétaires de pompe. Dans certains cas, l'eau est pompée directement du puits en direction des fosses de lavage de l'or, et comme cela ne suffit en général pas, l'eau est également transportée par charrettes à bras vers les gisements pour y être vendue.

Le gisement de Numusulku est de nouveau exploité depuis 2002. S'il a connu une phase antérieure d'extraction une vingtaine d'années plus tôt, ce sont à présent des fosses plus profondes qui sont travaillées grâce aux pompes à eau. Les orpailleurs viennent du campement proche de Kobadan ainsi que de celui en voie d'épuisement de Niaouleni pour travailler. Le gisement de Numusulku est constitué de quatre zones : les puits organisés en rangées, les trous d'eau pour le lavage de l'or, un espace où officient les commerçants en or, les marchands d'équipements, etc., et enfin un petit marché où se regroupent petits commerçants et artisans. Le travail est organisé en petites équipes qui opèrent avec un propriétaire de mine. Beaucoup de chefs de mine issus de villages riverains ne travaillent pas directement avec leur équipe, se contentant d'un rôle de supervision (cf. *infra*). L'or est vendu sur place à des commerçants ambulants. Ce sont en général des intermédiaires en cheville avec des grossistes. Les marchés de l'or les plus importants sont Bamako et surtout les deux villes de

Siguiri et de Kankan en Haute-Guinée. Dans les deux pays, la vente d'or est tolérée par l'État qui n'a organisé aucun système commercial comme au Burkina Faso ou au Ghana. Mais il essaie évidemment de s'y insérer en exigeant des immatriculations officielles et le paiement de taxes – dont très peu s'acquittent en fait. D'après ce que j'ai pu observer, les commerçants en or ne sont pas poursuivis très assidûment. Beaucoup d'entre eux sont, comme assez souvent au Bénin, également propriétaires et loueurs de pompes à eau, ou encore ils exercent d'autres activités en complément du commerce de l'or.

Dans cette région, on trouve des localités où l'or était déjà extrait il y a quelques siècles et où, ultérieurement – essentiellement depuis le début du siècle –, il existait une pratique locale d'un orpaillage à petite échelle parallèle à l'agriculture. On trouve par ailleurs des gisements en activité depuis peu. À proximité de ceux-ci sont nés d'importants regroupements qui ont grossi avec une forte immigration. Certains, comme Kokoyon, sont établis depuis plusieurs années et ont un aspect déjà villageois alors que d'autres, en particulier ceux situés à proximité de gisements récents, sont organisés de manière encore très sommaire. C'est par exemple le cas du Camp Kobadan près de Samaya. Il s'est développé début 2000 à proximité directe du gisement alluvial. Les campements d'orpailleurs récents de ce type sont constitués de cases de paille renforcées de bâches de plastique ou de tentes pendant la saison des pluies. Les conditions de vie dans le camp, peuplé de migrants dont les régions d'origine sont différentes, ne sont pas faciles, en particulier du fait du manque d'eau. L'offre de biens de consommation est en revanche large, plus que dans les villages environnants. Il y a pléthore de petits cafés, trois cinémas vidéo et un lieu qui sert pour les réunions et le tribunal. Comme dans les autres localités minières, toute une série d'artisans et de prestataires de services se sont installés autour du campement. Les orpailleurs migrants viennent pour la plupart de la Guinée voisine, mais aussi des régions plus pauvres du nord-est du Mali, ainsi que du Niger, de Sierra Leone et de Côte d'Ivoire. Ici aussi, le nombre de migrants augmente nettement en saison sèche.

La vie dans le camp de Kobadan est très organisée et suit des règles strictes. Les *tomboloma* y contribuent en première place ; ce sont des milices auxquelles reviennent la supervision de l'activité minière et l'ordre dans le campement. Elles recrutent parmi les membres des premiers occupants et font valoir leur droit également financièrement. L'État tolère *de facto* ces groupes, parce qu'il ne peut ou ne veut pas être partout.

Dans la région de Kangaba, il y a un *damantigi*, le « maître de l'or » local. Il a une fonction essentiellement rituelle et exerce une charge élue essentiellement au nom du clan fondateur du village. Tous les nouveaux chercheurs d'or doivent se présenter à lui ; il s'occupe officiellement du contrôle des activités minières, décide de l'endroit où les nouvelles mines seront ouvertes et de l'organisation du travail. On attend aussi de lui qu'il conduise les cérémonies visant à préserver la prospérité des mines et la

santé des orpailleurs, et à contenir les « dangers » spirituels de l'or[13]. Les *tomboloma* sont subordonnés au *damantigi* ou chef du placer. Les premiers distribuent les droits d'exploitation sur les différentes mines, prélèvent les « taxes » sur les droits de creusage et exigent des parts supplémentaires du produit en cas de succès (en général d'un quart à un tiers). Avec la nouvelle ruée vers l'or et l'afflux massif de migrants, le rôle des *tombaloma* a énormément pris en importance. En particulier dans la région de Samaya, l'organisation des camps, le respect des normes et le maintien de la sécurité ont fait du *tomboloma* une institution centrale. Les *tomboloma* constituent une sorte de milice de maintien de l'ordre, dont les membres proviennent essentiellement de la jeunesse et qui sont assignés à un village défini et à son terroir agricole ; ils supervisent l'activité minière et vérifient que les travailleurs de la mine respectent les tabous. On les présente souvent comme les troupes supplétives des *damantigi*, mais ils jouissent d'une très grande autonomie. À l'instar des associations de chasseurs (Bassett, 2003), ils accomplissent des rituels particuliers qui font partie intégrante du calendrier rituel annuel.

Les *tomboloma* ont réussi à introduire dans la région de Samaya-Kobadann-Niaouleni un régime d'usage foncier et plus précisément minier spécifique, nommé *niaro*. Il donne la prééminence aux propriétaires locaux de mines et maintient les migrants dans un statut d'ouvriers. Les premiers doivent s'occuper des seconds et ils peuvent, indépendamment du fait d'avoir ou non travaillé avec eux, recevoir une part appréciable du produit en or. Certains membres des *tomboloma* ont déclaré que le système représentait une réaction à l'afflux incontrôlé d'étrangers qui « prennent plus qu'ils ne donnent ». Depuis 2001, les *tomboloma* allouent directement les droits d'extraction sur les nouveaux gisements. Cela se passe en deux temps : tout d'abord, une cérémonie de sacrifice est organisée sur le nouveau site d'extraction et ensuite une commission attribue les droits d'usage. Les usagers peuvent seulement décider s'ils figurent comme propriétaires, à la recherche de travailleurs salariés, ou bien s'ils participent au travail pour accroître leurs revenus et aussi pour pouvoir mieux contrôler les ouvriers. La procédure dure environ deux heures, puis la commission incluant le *tomboloma* retourne à son local – un petit hangar proche des commerçants en or à côté de la mine. La nouvelle section sera exploitée pendant trois à quatre semaines selon sa richesse, avant que de nouveaux terrains soient de la même manière consacrés rituellement et attribués.

Auparavant, les *tomboloma* se contentaient d'être une organisation de défense du village contre les voleurs ; ils étaient également chargés du lancement des campagnes annuelles d'orpaillage. Depuis le dernier boom minier, ils opèrent également dans les mines et les campements en tant

13. La fonction de *damantigi* est héritée dans beaucoup de villages de la plaine de Nouga (Donga) ; ailleurs, c'est une fonction élective temporaire (Samaya) ou à vie (Banankoro). La réalité de son pouvoir est extrêmement variable régionalement.

que groupes de vigilance à la fois prescripteurs de normes, arbitres et détenteurs d'un pouvoir de sanction ; ils organisent aussi l'aide d'urgence. Les *tomboloma* tiennent des réunions régulières et occasionnelles, et ils interviennent également dans des affaires qui ne concernent pas directement l'orpaillage ; ils s'occupent de pratiquement toutes les contraventions et disputes, ainsi que des vols et des décès. Il est rare qu'ils transfèrent les détenus à la gendarmerie qui est très éloignée[14]. La demande de dédommagement constitue une forme simple de sanction tandis que le bannissement du délinquant hors de la région représente une suite plus dramatique. Dans beaucoup de campements, les *tomboloma* travaillent avec des représentants élus des groupes de migrants. Les *tomboloma* sont les garants des droits fonciers des clans fondateurs dans la zone d'exploitation de l'or et ils doivent en même temps contrôler le flux de migrants. De ce point de vue, ils portent un discours d'autochtonie très fort, en particulier par rapport à la limitation des droits des Malinké venus de la Guinée voisine. De la même manière, les campements de la région sont régis par des règles strictes. Ainsi, en cas de décès, tous les habitants sont tenus de participer à une séance de prière et aux funérailles. Ce n'est qu'après cela que le travail peut reprendre à la mine. Le lundi est en général une journée tabou quant au travail sur mine au Mali ; les orpailleurs restent au camp, se reposant ou s'occupant de leur équipement. Les réunions importantes se tiennent également souvent le lundi.

Un aspect important est constitué par les moyens financiers que perçoivent les *tomboloma via* les différentes taxes et contributions. Ils offrent revenus et prestige aux membres issus de la jeunesse dans une région auparavant marquée par l'émigration et le manque d'opportunités économiques et sociales pour les jeunes générations. Certaines couches de la population locale ne se contentent pas d'exercer une domination sur les migrants, elles font aussi étalage de leur réussite face aux représentants de l'État. On doit toutefois noter ici que ces derniers ne semblent pour l'instant pas très soucieux d'accroître leur influence dans la région par la création d'infrastructures ou d'institutions policières. Si les *tomboloma* comblent ainsi un vide entre l'État et la société locale, ils agissent au fond à la marge des intérêts de l'État. Leur discours de légitimation est ancré dans une institution et des valeurs culturelles traditionnelles. Les locaux qui sont actifs à la mine sont également dépendants de leurs orientations, puisque c'est seulement par cette institution qu'ils obtiennent des droits miniers, ce qui ne les empêche pas d'être avantagés en tant que chefs de mine. Certains habitants locaux ont ces derniers temps développé un point de vue plus distancié quant au rôle des *tomboloma*, mais ils restent en général unis face aux migrants.

---

14. J'ai observé plusieurs réunions et « tribunaux » du groupe. Une fois, deux voleurs avaient été pris et interrogés. Dans ce cas, ils furent amenés aux gendarmes à Banankoro. Le caractère public de l'interrogatoire semblait essentiellement destiné à les effrayer.

L'exploitation aurifère artisanale au Mali dépend du droit foncier général. Les orpailleurs doivent se mettre d'accord avec les propriétaires fonciers (le plus souvent collectifs en dehors des villes), ce qui peut vouloir dire leur verser des compensations. Le commerce local et transfrontalier de l'or est officiellement illégal mais il n'est pas véritablement sanctionné par l'État. Néanmoins, dès qu'un site minier offre un potentiel permettant une exploitation industrielle, l'État se réserve le droit d'accorder à une compagnie un permis de prospection et d'exploitation sur le domaine concerné. Les propriétaires fonciers ont alors droit à une compensation adaptée (dont le montant est souvent sujet de disputes), mais ils ne peuvent pas objecter sur le fond. À côté des petites compagnies internationales, on trouve aussi des mines industrielles de plus grande taille. A l'instar du Burkina Faso, le Mali a ouvert de vastes espaces à la prospection et à l'exploitation des investisseurs privés et reporté les permis accordés sur des cartes précises.

Comparaison et conclusion

Les études de cas montrent clairement que dans les deux pays, les discours d'autochtonie jouent un rôle clef en relation avec les négociations sur les droits d'installation et surtout sur les droits aux bénéfices de l'exploitation aurifère entre « autochtones » et « migrants », malgré des contextes différents et des effets inégaux. Dans les deux situations, les cas de conflits sont en général réglés en dehors des instances officielles, et le plus souvent sans recourir à des procédures formelles. Les références religieuses jouent des deux côtés un rôle dans la construction de l'autochtonie, dans la mesure où elles mettent l'accent sur les compétences religieuses des premiers occupants, par exemple en matière de rituels propitiatoires ou de cérémonies sacrificielles. Dans le cas béninois, les droits rituels sont mis en avant par les anciens occupants en relation avec un lien spirituel à la terre et aux ancêtres ; au Mali, ils sont liés au rite de bénédiction *via* la participation des *tomboloma* aux cérémonies de sacrifice.

La question se pose ici de savoir par quels cheminements ces discours ont diffusé jusqu'au niveau local. Dans les deux cas, les débats politiques nationaux sur le renforcement des institutions territoriales locales et sur leur nouveau rôle dans le cadre de la politique de décentralisation sont appropriés sur un mode spécifique (cf. Blundo et Mongbo, 1999) et mis en relation avec des modèles plus anciens de mise à disposition de la terre. De fortes connections ville-campagne et des associations rurales dont font aussi partie des membres de l'élite urbaine influent sur les discours locaux. Il s'agit dans les deux cas de la construction d'une légitimité liée à des prérogatives politiques. Au Mali, on note toutefois la combinaison de plusieurs référentiels, renvoyant d'une part à des institutions plus anciennes,

mobilisant d'autre part le système *niaro* introduit à partir du nord de la Côte d'Ivoire par des orpailleurs de la région qui eux-mêmes ont migré vers d'autres zones minières, et enfin visant le renforcement des droits réels des communautés locales dans la plaine de Nouga (impôt, enregistrement, juridiction de premier niveau). Au Bénin, on observe aussi l'intrusion d'un élément de mémoire historique : la référence au travail forcé des habitants de l'Atacora dans les années 1939-45 concerne un nombre plus important de personnes que le thème du premier occupant. Tout ceci nous ramène à une flexibilité déjà notée dans l'usage du concept d'autochtonie.

Dans aucun des deux cas on n'en arrive à l'autochtonisation graduelle qui selon certains s'observerait partout (Lentz, 2006), conduisant *in fine* à une intégration des étrangers, parce que les vagues d'immigration sont massives et récentes. En raison de l'installation en campements et de la volatilité de l'état des ressources, les orpailleurs n'offrent pas au regard d'établissements aussi durables que les migrants agricoles par exemple. Dans les deux pays, les migrants se sont approprié les ressources minérales au début du boom sans se préoccuper des droits d'usage locaux. Avec le temps, les « autochtones » ont toutefois réussi en faisant valoir l'argument du premier arrivant à acquérir des fonctions de contrôle supérieures et à récupérer une part plus importante des revenus. Dans le cas béninois, les tentatives des acteurs locaux pour prendre le contrôle de l'exploitation minière n'ont pas été complètement couronnées de succès. Les orpailleurs issus de la région sont majoritaires dans les (quelques) coopératives, mais ils ont parfois réussi à imposer taxes et cotisations, et même des expropriations temporaires. Reste que beaucoup de migrants arrivent toujours à devenir propriétaires de mines ou commerçants indépendants, et ils ne doivent partager leurs revenus que dans des limites restreintes en cas de succès.

Au Mali, les habitants locaux ont réussi, au moins dans la région de Samaya, à mettre en place *via* l'institution clef du *tomboloma* un régime de contrôle et de droits intégrant aussi les camps miniers et incluant un système de contributions clairement définies. Le pouvoir de contrôle relativement fort des *tomboloma* au Mali, malgré leur situation d'infériorité numérique – et si on le compare avec la position des migrants face aux revendications des habitants locaux dans l'exemple béninois –, renvoie à plusieurs facteurs : une bonne organisation en groupes de vigilance qui fonctionnent de manière transgénérationnelle (cf. Chauveau, 2005) et ont su établir le régime *niaro* d'usage de l'or au profit des propriétaires de mines locaux ; une mobilisation efficace de la « tradition » pour fonder la légitimité des *tomboloma* et des *damantigi* ; peu d'interventions de l'État en faveur des habitants locaux ; de faibles liens sociaux entre étrangers et habitants locaux ; une séparation spatiale entre campements d'orpailleurs et villages, au contraire de l'exemple béninois. Les *tomboloma* ont réussi à relier le recours à des « traditions » anciennes de leur association à une référence à l'autochtonie et enfin à un droit à l'auto-détermination. Dans

ce dernier cas, il s'agit d'une sorte de « décentralisation par le bas », par allusion aux discours de l'État et des ONG (cf. aussi Le Meur, 1998).

Une différence essentielle entre les deux situations réside dans la signification des droits fonciers locaux. Au Mali, les espaces touchés par l'exploitation de l'or jouxtent bien plus souvent les surfaces agricoles utilisées. L'argument du dédommagement peut de fait être plus efficacement maintenu, aussi longtemps, toutefois, que le gisement aurifère est exploité – dans la mesure où le pouvoir de contrôle s'inscrit dans un cadre spatial et temporel défini.

Dans l'exemple béninois, le pouvoir d'influence des locaux est limité par une affirmation beaucoup plus forte des prérogatives minières de l'État, sous la forme de zones d'exploitation officiellement interdites, de délivrance de licences à des firmes extérieures et d'une tentative de contrôle du commerce de l'or. La force de l'argumentation des habitants locaux est affaiblie d'autant, puisqu'en dernière instance, ils ne peuvent opposer à l'État aucun droit foncier ancré dans l'autochtonie – y compris sous la forme d'une demande de compensation. La seule concession faite aux locaux est qu'en cas de « descente » de l'État, ce sont systématiquement les migrants étrangers qui sont les premiers visés. Un élément décisif réside ici dans le fait qu'au Bénin il n'existe pas de villages de chercheurs d'or séparés, le campement ayant au contraire quasiment « phagocyté » le village. Cette situation génère une multitude de relations quotidiennes entre habitants locaux et migrants, qui limitent certainement la propension au conflit. Au Mali, il y a beaucoup d'orpailleurs qui vivent dans les villages riverains, ce qui rend les étrangers d'autant plus visibles.

Dans les deux cas, les instances de résolution des conflits donnent un caractère planifiable à l'activité d'orpaillage qui concerne également fortement les migrants, même défavorisés. L'insécurité institutionnelle (Le Meur, 1999) naît moins des structures du pluralisme institutionnel que de l'intrusion de l'État. La prévisibilité – même dans un contexte de différentiel de pouvoir – réduit au contraire la complexité, elle est essentielle à tous ceux qui assument de toute manière des risques importants.

Les deux études de cas montrent que les inégalités dans l'accès aux ressources entre habitants locaux et migrants ne sont pas premières, elles résultent au contraire d'un processus à l'efficacité limitée de construction discursive de ces catégories, des revendications et de leur plausibilité, ainsi que de leur appui par des structures politiques englobantes. Les rapports de pouvoir locaux alimentent les changements, et leur structure future dans les deux régions aurifères est par conséquent ouverte.

Bibliographie

BAKO-ARIFARI, N. 2005, « Le linge sale se lave en famille. La gestion pragmatique des sources de violence "xénophobe" dans le jeu politique au Bénin », *Africa spectrum* 40 (2) : 267-297.

BASSETT T. J., BLANC-PAMARD C. & J. BOUTRAIS 2007, « Constructing locality : The terroir approach in West Africa », *Africa* 77 (1) : 104-129.

BASSETT, T. J., 2003, « Dangerous pursuits. Hunter Associations (Donzo Ton) and National Politics in Côte d'Ivoire », *Africa* 73 (1) : 1-30.

BLUNDO, G. & R. MONGBO (éd.), 1999, *Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux Decentralization, local-level politics, and social networks*, APAD Bulletin 16. Lit-Verlag : Münster.

BOLTANSKI, L. & L. THÉVENOT 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard.

CEUPPENS, B., P. GESCHIERE 2005, « Autochthony : Local or Global ? New Modes in the Struggle over Citizenship and Belonging in Africa and Europe », *Annual Review Anthropology* 34 : 385-407.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125

– 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire. Frontière agraire et gouvernementalité locale en pays gban (Côte d'Ivoire) », *Afrique contemporaine* 214 (2) : 59-83.

GESCHIERE, P. 2009, *The perils of belonging. Autochthony, citizenship, and exclusion in Africa and Europe*, Chicago : University of Chicago Press.

GESCHIERE, P. & S. JACKSON 2006, « Autochthony and the Crisis of Citizenship : Democratization, Decentralization, and the Politics of Belonging », *African Studies Review* 49(2) : 1-7.

GRÄTZ, T. 2000, « La rébellion de Kaba (1916-1917) dans l'imaginaire politique au Bénin », *Cahiers d'études africaines* 160 (4) : 675-704.

– 2002, *Gold mining communities in Northern Benin as semi-autonomous social fields*, Halle/Saale : Max Planck Inst. for Social Anthropology, Working paper No. 36.

– 2009a, « Colonial gold mining in Northern Benin : Forced labour and the politics of remembering the past », *Africana Studia* 12 : 137-152.

– 2009b, « Moralities, risks and rules in Artisanal Gold mining in West Africa. The example of Northern Benin », *Resources Policy* 34 (1-2) : 12-17.

– 2010, *Goldgräber in Westafrika*, Berlin : Reimer.

JACOB, J.-P. 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*. Paris : IRD.

KONINGS, P. 2003, « Religious Revival in the Roman Catholic Church and the Autochthony-Allochthony Conflict in Cameroon », *Africa* 73 (1) : 31-56.

LE MEUR, P.-Y. 1998. « Décentralisation par le bas et participation clientéliste au Bénin », *Bulletin de l'APAD* 15 : 49-63.

– 1999, « Coping with Institutional Uncertainty : Contested Local Public Spaces and Power in Rural Benin », *Africa spectrum* 34 (2) : 87-211.

LE MEUR, P.-Y. & C. LUND (éd.), 2003, *Everyday Governance of Land in Africa*. Bulletin de l'APAD 22. Berlin : Lit Verlag.

LENTZ, C. 2006, « Land rights and the politics of belonging in Africa : an introduction », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*. Leiden, Brill : 1-34.

SOCPA, A. 2002, *Democratisation et autochtonie au Cameroun*, Leiden : Leiden University Press.

WERTHMANN, K. 2006, « Gold Diggers, Earth Priests, and District Heads : Land Rights and Gold Mining in South-Western Burkina Faso », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the Politics of Belonging in West Africa*. Leiden, Brill : 119-136.

14

"Natives" and "settlers"

Negotiating land tenure in the Black Volta region (Burkina Faso), 1930s-1990s

Carola LENTZ[1]

The history of the *tutorat* or "guardianship", an institutionalised patron-client-type relationship between landowners and immigrant farmers, has been one of Jean-Pierre Chauveau's central research concerns. In the forest belt of the Côte d'Ivoire, where Chauveau has carried out much of his work, the *tutorat* emerged in the context of the advancing agricultural frontier of cocoa and coffee production. Viewed from an economic perspective, the *tutorat* mediated between available land reserves and changing demographic resources, allowing local farmers to satisfy their need for labour and clients, and the migrants from less well-endowed regions of the country or neighbouring states to gain access to land for cultivation. The *tutorat* is anchored in a moral economy that obliges landowners to grant those who need it access to the essential means of subsistence, namely land. At the same time, it can facilitate, under the guise of a "customary" exchange of land use rights for gifts and loyalty, the increasing commercialisation of land tenure. However, as Chauveau reminds us, in order to fully understand the dynamics of *tutorat* relations, researchers must pay attention not only to shifting economic and demographic conditions, but also to changes in the larger political framework. For the case of the Côte d'Ivoire, Chauveau has forcefully shown how the economic crisis-driven remigration of "autochthonous" youth to their rural homes, inter-generational conflicts and the youths' challenge to, if not outright dismantling of, the *tutorat* and their fathers' hospitality towards land-seeking "strangers", were intertwined with the general rise of xenophobia

1. Social anthropology, Department of Anthropology and African Studies, Johannes Gutenberg University, Mainz. lentz@uni-mainz.de

and celebration of exclusivist notions of "*ivoirité*" in the wake of Houphouët-Boigny's death and his heirs' search for a new political base[2].

In my own research on the history of mobility, land and belonging in the Black Volta region among the pre-colonially segmentary Dagara- and Sisala-speaking societies of what is today North-Western Ghana and South-Western Burkina Faso, the *tutorat* model has been useful for understanding the colonial and post-colonial transformations of host-stranger relations. However, it is particularly Chauveau's pertinent analyses of how both micro-level dynamics of intergenerational and intra-village conflict and larger regional and national configurations of political power shape the *tutorat*, from which I have benefited most. In the case study that follows, I will explore the colonial and post-colonial history of "first-comer"-"late-comer" relationships in one village, Bozo, in Burkina Faso, and show how shifting alliances between government officials, missionaries and chiefs have affected the landowners' and immigrant farmers' bargaining power. More specifically, I will show that whether landowners manage to establish a *tutorat* relationship is embedded in larger power struggles. In Bozo, only more recent Dagara immigrants became Sisala clients, while earlier settlers, who were supported by the missionaries, insist that they are landowners in their own right, although this is strongly contested by the Sisala earth priests and chiefs. In any case, Sisala-Dagara relationships are characterised by a longstanding tug-of-war in which the Dagara immigrants' demographic weight as a practical matter of course allowed them to encroach on Sisala-owned resources. However, they have not been able to transform this *de facto* economic strength into recognition of their political rights. It is particularly in this domain of the village's public affairs, in which the larger political configurations and the backing that local actors are able to rally support from educated urban relatives, that paramount chiefs and politicians continue to play an important role.

Hosts and strangers: pre-colonial traditions and colonial transformations

Historically, the distinction between first-comers and late-comers served to organise mobility and settlement frontiers (Kopytoff, 1987). In the Black Volta region, as in much of the West African savanna, first-comers, be they individuals or, more commonly, a group of relatives, are

2. For a recent very instructive article on the rural roots of political insurgency in Côte d'Ivoire and Sierra Leone, see Chauveau and Richards (2008); one of the few works on the *tutorat* published in English is Chauveau (2006); for the by now "classic" formulation of the connections between *tutorat* and the recent surge of ideologies of autochthony in Côte d'Ivoire, see Chauveau (2000).

believed to have established a special relationship with the spirits of the land and thus played a crucial role in "opening up" uncultivated bush for human settlement and agriculture. In many places, first-comers established shrines at which regular sacrifices are offered to the earth god in order to ensure the fertility of the land and the well-being of the community. The office of the earth priest, the custodian of the shrine, is usually vested in the lineage of the first-comers, at least according to commonly recognised norms. Where considerations of power or particular historical conjunctures have resulted in the appropriation of the office by a group of late-comers, these late-comers still often present their claims in the idiom of first-comership by re-interpreting the settlement history. The earth priests yield authority in the spiritual domain, but also regard themselves as the "allodial" owners of the land, that is, those who hold the ultimate property title, distribute land to later immigrants, grant the right to build houses and bury the dead, and mediate in conflicts over land boundaries and land use. In practical terms, of course, this may prove to be highly controversial, if, over the years, all land has been shared out to "late-comers".

The most important distinction that regulated access to and property rights over land in pre-colonial times, and in many ways does so up until the present day, was the question whether a person belonged to the community who sacrificed at the earth shrine or not. This difference would be expressed by the Dagara terms *tengándèm* (ritual custodians and "owners" of the earth shrine and the land) or *tengbiir* (children of the earth/village) versus *saame* (strangers, guests), a sociopolitical distinction which did not necessarily imply differences in language or culture, but could be more pronounced when it did coincide with ethnic markers. There were, and are, no separate local terms for the configuration of "first-comers" and "late-comers" or, as colonial officials would later put it, "natives" and "strangers", but people were very much aware of the order in which the different families in a village arrived. The terms *tengbiir* and *tengandèm* (and corresponding terms in Sisala) could be used for all kin groups that played a role in the establishment of a village, particularly when the entire community wished to distinguish itself from what one could call "latest-comers". In other contexts, people drew narrower lines and included only the more restricted group of first-comers, namely the earth-priestly lineage, in the category of *tengandèm* or *tengdem* (owners of the village). In any case, "strangers" who did not take part in the sacrifices at the earth shrine were referred to as *saame*. In principle, however, their integration into the sacrificial community was desired, provided they respected the rights of the older settlers.

By and large, this pre-colonial model of host-and-stranger was geared towards the gradual inclusion of the "stranger" into local society, potentially by incorporating the latter *via* marriage or some form of "adoption". Alternatively, they could be given a stone from the earth shrine to perform minor sacrifices themselves and thus form their own community, at some distance from their hosts' village. Of course, despite the overall emphasis

on incorporation, there were incidents of disagreement about the pivotal event defining first-comer status and the territorial reach of the area over which the alleged first-comers could legitimately claim authority – conflicts that were often carried out in the idiom of debates about the nature of relations between various earth shrines. However, what matters here is that many settlement histories report a remarkably rapid integration – or, as we could also refer to it: autochthonisation – of newcomers[3].

This process of autochthonisation came to a halt with colonial pacification. "Late-comers" were now encountering increasing resistance by "first-comers", if they wanted to become part of the latter's community or establish an earth shrine and independent village of their own. The host-stranger model, however, continued to play an important role in organising access to land, except that, in the eyes of the hosts, no matter how many generations the immigrants stayed on the land, they could never become fully "native". That the distinction between first-comers and late-comers hardened and was transformed into the opposition between "natives" and "strangers" owed much to the politicisation that the category "native" underwent.

The French "*politique des races*", similar to the British model of "native authorities", regarded legitimate political authority as based on shared ethnicity. Ideally, the chief and his subjects belonged to the same ethnic group. But what was to be done in multi-ethnic contexts? Despite their ideological baggage of territorially clearly demarcated "tribes", the British and French had to acknowledge that in reality villages, and even more so micro-regions, were often ethnically "mixed". They tended to attribute this situation to the historical (im)migration of one group into what they imagined to have been originally an ethnically pure tribal territory. Not unlike the local population, they resorted to settlement history, but a history that centred on compact tribes, not individual lineages, and thus defined one particular ethnic group as "natives" to be accorded the right to furnish the chief, and the others as "strangers" who could, at best, be represented by subordinate headmen[4]. Colonial administrators thus radically simplified matters, at least on paper, by collapsing first-comer and late-comer status with ethnic boundaries and attaching the label of "natives" to an entire ethnic group in a given area – a simplification some local actors were to use to their advantage in future contestations. Colonial officials left it largely to the chiefs and lineage heads to sort out the micro-politics of belonging, but competing claimants often tried to enlist their support and confronted them with countless conflicting versions of

3. For more details on pre-colonial settlement strategies and social distinctions, see Kuba and Lentz (2002).

4. See Lentz (2006a: 51-3, 72-102) on British colonial officers' views on ethnicity and "tribes" in north-western Ghana. For French ideas on tribal migrations and mingling in the Black Volta region, see, for instance, Ruelle, 1904 and Delafosse, 1912 (esp.: 141-2, 305-13); on French colonial concepts of "*race*" and "tribe" more generally, see Van Hoven (1990).

"tradition" (Berry, 2001). The losing parties usually kept temporarily "defeated" versions alive and brought them back into play when circumstances changed, for instance, when a new administrator took office or a powerful earth priest or chief died. Thus, if native-stranger boundaries were "frozen" and processes of autochthonisation halted, then this ensued from particular local configurations of power, and was not the automatic result of colonial policy, even though colonial officials could become important allies in local struggles.

An oppressive chief and his fugitive subjects

The colonial concept of "native authorities" was based on a territorial definition of political rule which colonial officials attempted to implement as strictly as possible[5]. Chiefs, recruited among the "natives", were to rule over all persons residing in a specific territory, including "strangers" or "settlers". The Dagara *Chef de Canton* Denyuu, however, who reigned from the 1930s to the end of the colonial period, took the French "*politique des races*" concept rather literally and claimed authority over all Dagara east of the Black Volta. But when he tried to govern even Dagara who had settled on Sisala land, this was resisted by the Sisala chiefs – and eventually the French – who insisted on the territoriality of rule. Consequently, ever more Dagara who wanted to escape his command moved on to land the Sisala ownership of which they deliberately recognized, placing themselves under the Sisala chiefs' authority (and protection).

Many of my interlocutors related stories about Denyuu's harsh rule, particularly in connection with his extensive recruitment of forced labour for the construction of a new bridge over the Black Volta in the 1930s[6].

---

5. There was one notable exception in the French colony of Upper Volta, namely the mobile Fulbè herders who were not assigned to a *canton*, but formed their own *groupement* under a Fulbè chief, independent from their temporary residence, on the basis of ethnic identity; see Hagberg (1998: 132-6) for more details.

6. Some information on Denyuu's career and the bridge project was provided by Denyuu's son, Meda Charles (interviews of 20 Nov. 1997 and 13 Dec. 1997), but a solid, detailed history of French colonial rule among the Dagara and Sisala east of the Black Volta has yet to be written. Kambou-Ferrand (1993) only deals with the area west of the Volta until 1914; Dupperay (1984) traces the colonial history of "Gourounsi" country and the "*circonscription*" of Léo until 1933, but is only marginally concerned with its eastern parts. A few aspects are discussed in the doctoral thesis of Claude N. Somda, for instance, on tax policies and forced labour campaigns (1984: 164-82, 230) and the flight of tax and *corvée*-labour "resisters" to neighbouring chiefdoms and the British protectorate (1984: 253-61). There is, however, an unpublished novel, *Le tyran ou la saga de Kolinka*, on Denyuu (referred to by a pseudonym, but clearly identifiable) and his brutal policies, written by one M Somda, a Dagara civil servant, and submitted to the "*Grand Prix Littéraire du Président du Faso*" in 1998.

Bourra Kuoro Issa Nadie, the current chief of the *canton* to which many of Denyuu's Dagara subjects fled, remembered that it was only after his father Kama Nadie became chief in 1941 that Denyuu's attempts to encroach on Sisala villages could be restrained. Kama's predecessor Nyengu was illiterate and had great difficulties in countering Denyuu's skillful combination of persuasion and violence and, most importantly, his ability to secure French support for his manoeuverings. Denyuu had been to school, was employed as an interpreter in Ouagadougou and fought in the French army during the First World War. "Denyuu was like a second colonial power, like a second Babatu" – the infamous slave raider who had invaded the area around Léo and Bourra towards the end of the nineteenth century –, "he had a wicked heart", Issa Nadie related, "he disseminated terror... and he actually wanted to profit from Nyengu's illiteracy and even annex Bourra"[7]. But Nyengu eventually called on his cousin Kama, who, like Denyuu, spoke French and worked as an interpreter for the French, and could therefore establish a direct link with the colonial authorities in Léo in order to represent Bourra's interests. As a result, the French authorities placed a good number of additional Sisala and Nuni villages under the Bourra Kuoro's control, and, as Issa Nadie put it, Kama was effectively able to "protect" the Dagara refugees against Denyuu's incursions. This protection, however, came at a price for the Dagara, namely they had to recognise the Sisala as land owners (notwithstanding the formal state domain) and political overlords. But many Dagara were obviously willing to pay this price because they regarded the Sisala chiefs' requisitions of tax and *corvée* labour as considerably lighter than Denyuu's. For similar reasons, large numbers of Dagara villagers from the *cantons* of Niégo and Ouessa, controlled by Denyuu, fled into British territory and settled near the border, as "guests" of the Sisala villages of Nimoro, Koro, Piina and others.

That many Dagara refugees were content with a position as "settlers" who were not expected, nor even allowed, to sacrifice at the earth shrine had not only political, but also religious reasons. In 1929, the White Fathers established a new mission station in Jirapa, on British territory, and within a few years attracted thousands of converts from among the Dagara of Lawra District as well as the neighbouring French colony[8]. The missionaries' teachings that the converts should abandon sinful "heathen" practices, such as sacrifices at ancestor and earth shrines, and that they should not perform any *corvée* labour on Sundays, soon created tensions between the new Christians and the chiefs (and earth priests). When the latter turned to the colonial officers for assistance, these often

7. Interview with Bourra Kuoro Issa Nadie, Amadou Foye Nadie et *al*, Bourra, 27 November 2001.

8. On the reasons for the mission's great success, and a more detailed history of its further development, particularly its relations with the chiefs and colonial officers, see Lentz (2006a: 153-74) and the literature quoted there.

agreed that the chiefs' authority was endangered, particularly since the missionaries tacitly supported their followers in opposing what they regarded as illegitimate chiefly demands. However, initial open conflict between converts and chiefs, missionaries and colonial officers, eventually gave way to compromise, and after a series of meetings with the Catholic bishop and the missionaries, the Chief Commissioner of the Northern Territories agreed that the Christians were entitled to "complete liberty of conscience and worship", but should also not forget that they "remained under the authority of the chiefs"[9]. The details of how to bring about the peaceful coexistence of Christians and non-Christians were largely left to the local authorities. Concerning the sacrifices performed by the earth priests prior to the construction of a new house, for instance, the Lawra District Commissioner laid down that converts could not be forced to participate in the sacrifices, but had to "give the Tengdana a "dash" and a paper from the Fathers"[10]. The former ritual was thus divided into a voluntary, religious and an obligatory, secular component in which Christians were expected to participate too – a move that protected one of the earth priest's sources of income. Similar compromises were reached for burials and other ceremonies that traditionally required the intervention of the earth priest and some sort of sacrifice. However, despite such general agreements, many details of the rights and duties of Christians and "traditionalists" continued to be a matter of dispute, the outcome of which depended on local power relations.

One way in which the new Dagara Christians attempted to evade objectionable ritual obligations vis-à-vis ancestors and earth shrines, particularly if they were young and under much pressure from their elders and chiefs, was to migrate into Sisala territory and thus become "settlers". This did not solve all problems, because the Sisala earth priests generally insisted on "payments" for the construction of houses, the burial of the placenta of newborn babies and the performance of funerals. But my informants left no doubt that their Christian fathers or grandfathers definitely preferred such routine "payments" to a personal involvement in sacrifices at the earth shrine, as was expected of them in their home villages. These considerations were also one of the driving forces behind the Dagara settlement in Bozo, a Sisala village just outside the Ouessa earth-shrine area. However, Bozo is a special case because the conditions for the allocation of land to the immigrant Dagara were not dictated by their Sisala hosts alone, but resulted from complicated negotiations between Dagara settlers, missionaries, colonial authorities and Sisala chiefs and landowners. Bozo's intricate and contested history sheds light on the ways in which local and *supra*-local power relations shaped the dynamics of mobility, land rights and belonging under colonial rule, and set the stage

9. Chief Commissioner Northern Territories to Colonial Secretary, 9 March 1937, Regional Archives Tamale (RAT), NRG 8/19/7.

10. Lawra-Tumu District, Informal Diary, 28 Dec. 1934, RAT, NRG 8/4/62.

for current struggles between Sisala "first-comers" and Dagara "settlers" over property rights and the question of who is "autochthonous".

A model Christian village

Bozo's current population falls just short of 1 500 inhabitants, of whom at least ninety percent are Dagara[11]. There are currently only three Sisala farmsteads, one of them being that of the Sisala earth priest and chief. When and how Bozo was originally established are issues on which the Sisala in Bozo and neighbouring villages do not entirely agree. But it seems clear that Bozo was not among the older and more powerful Sisala villages in the region. Some of my Dagara informants insinuated that Bozo never had its own independent earth shrine, but was, and continues to be, under the control of the earth priest from adjacent Hiela. However, not even the earth priest of Hiela himself asserted such a claim, although he did affirm that Hiela had once given the founders of Bozo some of their land to settle[12]. In any case, Bozo existed well before the Dagara immigrants arrived, but probably never had a large Sisala population[13].

The settlement of the Dagara in Bozo was intimately linked to the history of the Catholic mission. By the early 1930s, the movement towards the new faith had taken on mass dimensions, and often more than 10 000 converts and onlookers gathered in Jirapa. The number of Dagara who travelled from Upper Volta to Jirapa took on such proportions that the French authorities became concerned that a good many pilgrims might eventually become emigrants, resulting in an undesirable drain of tax payers and labour power. In early 1933, therefore, the French governor called a meeting in Ouessa with the colonial officers responsible for the *cercles* of Ouagadougou, Diébougou and Gaoua, and the relevant authorities of the Catholic mission, including the White Fathers stationed in Ouagadougou and in Jirapa. Since it seemed impossible to control border crossings more rigidly, it was finally decided that the missionaries should open new stations on French territory, thus making the pilgrims' journey to Jirapa unnecessary. The choice fell on Dissin and Dano (and, to be opened later, Gaoua), villages west of the Volta that were deemed to be in the middle of areas with large numbers of Dagara converts. In turn, the

---

11. Population census of 1996. According to the information culled from the enumeration lists kept in the office of the Bourra district administration, Bozo's inhabitants in 1996 numbered 1479 (694 men, 785 women), living in 203 households (but there are usually several households in one compound).

12. Interviews with Somda Eloi et *al.*, Bozo, 22 March 2000; Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997; Hiela Kuoro Emoho Yelgie, Kunyoko Yelgie et *al.*, 22 Feb. 1999; and Niepor Kombui et *al.*, Kyetuu, 16 Dec. 1997.

13. An Anglo-French Boundary Commission map dating from 1900 lists six farmsteads for Bozo (Public Record Office, London (PRO), MPG 915); the census of 1908/9, however, does not even mention Bozo as an independent settlement (Tauxier, 1912: 342-3).

White Fathers had to promise to send all Upper Volta converts in Jirapa back to these new stations on French territory[14].

In the summer of 1933, the French commander of the Léo subdivision and his superior in Ouagadougou tried to convince the White Fathers that they should establish a third mission station, east of the Volta. The colonial authorities were concerned about the increasing number of Dagara from around Ouessa, Niégo and Dianlé who fled from Denyuu's harsh regime into the British protectorate, threatening to leave the region seriously depopulated. Apparently, Denyuu was particularly onerous towards Christians and kept tormenting the numerous converts that regularly met in Kolinka where the White Fathers had stationed two Mossi catechists – at least this was what these catechists reported to the missionaries in Ouagadougou and what an investigation by the colonial officer in charge confirmed. In order to prevent the Kolinka Christians from also taking off for greener pastures in the British protectorate, and to convince at least some of the countless refugees who had already settled across the border to return, the French officers proposed to establish a model village for Dagara Christians on a suitable stretch of "empty" land, not far from Kolinka, but independent from Denyuu. The settlers were to be given sufficient land, and they should be exempted from tax payments and forced labour for a period of three years, while they helped to construct the mission station. The French commander in Léo was to choose a convenient place for the Christian settlers, 'outside any villages and territories that would cause future difficulties', and he was to organise the labour necessary for clearing land, digging wells and constructing a road, while the colonial headquarters in Ouagadougou were to provide the money and materials required to build the new mission. "You are the only ones to hold them back", the administrator of Ouagadougou implored the missionaries – at least according to the latters' minutes of the meeting – "I want to create a village independent of Daniou [Denyuu]... and if 8 or 10000, or even the whole world came to you: a Christian district. I would like that"[15].

The apostolic vicar in Ouagadougou was sceptical, but did not entirely oppose the project, or rather, he saw himself under some pressure from the French administration. His regional superior Blin, however, was much more critical, mainly because the White Fathers did not have sufficient personnel to operate a further station, but also because the project was motivated by "administrative manœuvres". "[I]f it is true that the exodus [towards British territory] is caused by the behaviour of a *Chef de*

14. On the so-called "Ouessa Conference", see Diaire de Ouagadougou, 17 and 14 Jan. 1933, Archives Générales des Missionaires d'Afrique, Rom (A.G.M.Afr.); Lesourd (1938), McCoy (1988: 125-8) and Somé (2004: 113-7).

15. Visite du Père Durrieu et du Père Mandrin à M Teyssier, Administrateur Maire du Cercle de Ouagadougou, en présence de l'administrateur Commandant de la Subdivision de Léo, 14 Aug. 1933; enclosure in Mgr Thévénoud to Superior Voillard, 14 sep. 1933 (my translation); A.G.M.Afr, Doss. 195/3.

Canton", Père Blin wrote to the Superior General in Algiers, "it is not difficult for the administration to replace him. We should not interfere in these political affairs without very good reasons"[16]. The administrator in Léo, however, obviously took the White Fathers' approval for granted, and already towards the end of 1933 effectively settled the first ten Dagara families on Bozo land.

According to my Dagara informants in Bozo, the French officer had chosen this site in consultation with Bourra Kuoro Nyengu, because Bozo consisted of only very few Sisala houses and seemed to have more than sufficient space to accommodate the Christian refugees. The settlement plan was made known in Kolinka, and those Christian families interested in moving to Bozo were invited to witness how the colonial policemen, in the presence of the Bourra Kuoro and the commander of Léo, surveyed the land along the road from Ouessa to Léo and assigned contiguous parcels of one hundred meters width each to the new settlers. Earlier on, the commander had already ordered the Sisala chiefs of the surrounding villages to send their subjects to clear the bush along the road and thus prepare the settlement of the Dagara newcomers. "We were given the land south of the road", Somda Eloi, one of the early Christian settlers remembered, "the telephone poles marked the boundaries between the plots, and we were told to farm towards the south, towards Kyetuu"[17]. Because the French state regarded itself as the paramount owner of all land, a government-initiated settlement project, such as the one in Bozo, did not require an earth priest's approval. "Those days, our elders were afraid", explained the Sisala chief of Bozo, "there used to be very heavy beatings if they disobeyed colonial orders". Bourra Kuoro Nyengu had apparently simply informed the Bozo earth priest that the Dagara Christians would be given some village land, but, as the Bozo Kuoro related, "our grandfathers never collected anything, nothing at all"[18]. In any case, open resistance to the colonial decision would have been pointless.

However, the balance of power soon changed. With the "revolt" of the Christianised Bwa, not far north of Dano, in 1934, the relationship between the colonial administration and the mission deteriorated[19], and the White Fathers decided after all that they would not construct a new mission station east of the Volta for some time to come. The French authorities, for their part, became increasingly weary of Christian zealots and returned to their policy of a more or less unconditional support for the native chiefs. The Dagara settlers in Bozo thus could no longer expect any immediate protection of their interests from either the missionaries or the

16. Supérieur Régional P. Blin to Supérieur Général, Maison Carrée, 29 Aug. 1933 (my translation); A.G.M.Afr, Doss. 196/2. Unfortunately, this hand-written letter was barely legible; it could have been a draft which was not sent, but it certainly reflected the missionaries' reservations.

17. Interview with Somda Eloi, Somda Abel et *al.*, Bozo, 22 March 2000.

18. Interview with Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997.

19. On these developments, see also Somé (2004: 153-94).

colonial administrators, but had to negotiate the conditions of their settlement directly with their Sisala hosts and the Bourra Kuoro under whose authority they fell.

Re-instating patron-client relations and the tug-of-war over land rights

From what different informants narrated about the subsequent history of the Dagara in Bozo, it is clear that the Sisala aimed at reinstating the model of patron-client relations that governed the relationship between Sisala "first-comers" and Dagara "settlers" in other villages. In any case, they tried hard to get the immigrants to recognise their status as landowners. Obviously, they could not take back the parcels of land that had already been allotted, but they certainly could and did attempt to prevent any further encroachment. The plots which the converts had been given proved to be quite fertile and produced good harvests. This, together with the relative peace the Christians enjoyed with regard to their religious activities, attracted numerous relatives from Kolinka and other Dagara villages to join the first ten families, with the result that the original copious land grants no longer sufficed in face of the increasing demand. The customary method of demarcating fields is to mark out the lateral boundaries at the top of the plot only, and then simply point to the direction into which the user is allowed to clear the bush. Inevitably, with the increasing number of farm hands, some of the Bozo Christians soon reached the "bottom" of their parcels, where they encountered Dagara immigrants who had been settled by the earth priest of Kyetuu and who were farming in the opposite direction towards Bozo. "A serious fight developed", Somda Eloi remembered, "they were beating each other, the Dagara people from Kyetuu and our family members from Bozo, because they could not agree on the boundary"[20]. Eventually, the French commander and the Bourra Kuoro intervened and firmly instructed the Bozo Dagara not to farm south of the small river which separates Bozo and Kyetuu.

Any further expansion of land cultivated by the Dagara thus had to take place north of the Ouessa-Léo road, that is, on territory on which the Sisala had their own compounds and which they managed to supervise much more closely than the southern parts of Bozo. "The white man settled the Dagara on the other side of the road, and they were expected not to cross to this side", the Bozo Kuoro explained, "but if someone settles on your land and begs you for some piece of land to farm, it is obvious that you will show him a place"[21]. What he did not relate, but

20. Interview with Somda Eloi, Somda Abel et *al.*, Bozo, 22 March 2000.
21. Interview with Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997.

what my Dagara informants reported with some resentment, before assigning any land north of the road and giving permission to farm, the Sisala landlords demanded "gifts", such as fowl, cowrie shells as well as flour and sorghum beer, as sacrifices to the earth god and to the spirits of the bush and the water. Initially these "gifts" were not really an economic burden, intended rather as symbolic recognition of Sisala property rights and, to some extent, the acceptance of a host-stranger relationship, and, by implication, non-autochthonous status. Furthermore, the Sisala preferred to settle non-Christian Dagara newcomers who shared the Sisala's respect for the earth god, rather than to allow the already established Christian settlers to extend their fields. However, when the latter brought in further relatives, the Sisala at least attempted to impose the same conditions on them as on other newcomers. In any case, relations between the Sisala's non-Christian Dagara clients and the first group of Christian settlers were somewhat tense. It seems, thus, that the Sisala pursued a sort of divide-and-rule strategy to regain control over their land.

Moreover, the Sisala attempted to redefine the early Christian settlers as "strangers" by demanding, for instance, ritual payments for "opening" their houses. A failure to do so meant, according to the Sisala, that the afterbirth of a newborn child could not be buried near the house of the parents, but had to be brought to the house of the Sisala earth priest. The Sisala also demanded large payments for the right to bury the dead. Whether the Dagara Christians really refused such ritual payments from the very beginning, as my Dagara informants in Bozo insisted, or rather initially gave in to some of the Sisala demands, resisting only much later, remains unclear. The Bozo Kuoro, for his part, asserted that initially,

> "when any of their [Dagara] relatives died, it was our elders who showed them a place to bury. But then, when one of them died and our elders went and requested for a hen to give them the chance to bury, the one [Dagara] involved said he had nothing on him. He was therefore told to carry his corpse to anywhere he could get a grave [*i.e.* outside of Bozo]. But the Dagara went and brought *Mon Père* [the priest]... and *Mon Père* begged us to allow them to bury the deceased who was already putrid... Then *Mon Père* told them to go ahead and bury. And ever since they have not been coming to us again before any burial. You see, how they are using force"[22]!

In a similar vein, one of my Dagara informants from Ouessa remembered that when he was a boy in the early 1960s, he witnessed during one of his visits to his relatives in Bozo, how, after an exchange of insults, Sisala and Dagara young men seriously attacked each other, and how only thanks to the intervention of a visiting civil servant were matters de-escalated so that nobody was killed. My informant could not remember what

22. Interview with Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997.

precisely the reason for the clash had been, but asserted that Dagara-Sisala relations had already been very tense and that after this event the Dagara Christians in Bozo definitely stopped all further payments to the Sisala[23].

Be that as it may, the history of Dagara-Sisala relations in Bozo was, and continues to be, a lengthy tug-of-war. This concerns ritual obligations as well as land tenure and further economic rights, such as fishing in the village pond, collecting firewood on village territory or harvesting *dawa-dawa* and shea-nut trees – rights which the first-comers usually claim as their exclusive privilege. One of the levers with which the Sisala in Bozo attempted to impose their conditions was land: they were reluctant to allot additional farmland to disobedient Dagara. They also asked the Bourra Kuoro for support; but apparently he did not discipline the Dagara to the extent they would have liked, because he did not want to jeopardise his Dagara subjects' willingness to contribute tax payments and *corvée* labour – an important asset in his relations with the colonial administration.

The Dagara Christians' major resources that helped them defend their ritual autonomy and economic rights quite successfully were their demographic weight and their fearlessness with regard to supernatural sanctions. In view of the increasing scarcity of land, the Dagara have recently even started to extend their farms into what the Sisala regard as their sacred hills that nobody is allowed to cultivate, a traditional ban that the Dagara refuse to respect. The latter have insisted that "the land exists for producing food! So we are cultivating the land, and nobody can oppose us", and explained that, in order to defy Sisala resistance, they would, if necessary, call upon the "*force du Blanc*", that is the relevant political authorities and the national land legislation[24]. The Bozo Kuoro, for his part, deplored that the Sisala minority hardly stood a chance in face of Dagara encroachment because of their "numbers" and because they counted on the support of quite a few educated relatives. He was adamant, however, that the use of the land was ultimately sanctioned not by any secular law, but by the spiritual authority of the earth god, and his human representatives; and he attributed various illnesses, accidents and harvest failures that had hit the village in the recent past to Dagara intrusions into the sacred hills. The source of all the trouble was, in his eyes, that the Sisala of Bozo had not been able to control the circumstances under which the Dagara had originally settled:

> It isn't that they came one after the other. If that had been the case, there would have been rules laid down for them. But they came collectively, the missionaries and the Bourra Kuoro brought them and left them here, and our elders could not give them their rules. That time, the elders were afraid!... And for the fact that they [the Dagara] are more than we today, we can't do anything.[25]

23. Interviews with Somé Grégoire, Ouessa, 23 Jan. 1998 and 2 Jan. 2001.
24. Interview with Somda Eloi, Somda Abel et *al.*, Bozo, 22 March 2000.
25. Interview with Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997.

In reality, however, the Sisala have not relinquished their claims to allodial ownership and, even more importantly, political authority as meekly as this statement suggests. On the contrary, in recent chieftaincy conflicts they have vociferously defended their status as the only autochthonous inhabitants of Bozo and their exclusive right to furnish the village chief.

Conflicts over chieftaincy and the settlers' political representation

The Sisala repeatedly insisted, now strongly supported by the paramount chief in Bourra, that the Dagara may only nominate a headman who remains subordinate to the Bozo Kuoro. In the same vein, they challenged Dagara aspirations to nominate the village *délégué* during the Sankara régime, and, in recent times, the "*responsable administratif du village*", a sort of councillor who represents village interests vis-à-vis the district administration. Competing versions of the settlement history were, and continue to be, major weapons in these struggles. The Dagara emphasise that they were settled not by the Sisala landlords, but by "white power", that is, the combined effort of the missionaries and the French authorities. Some of my Dagara informants insinuated that the "whites" bought the land from the Sisala earth priests and told the latter never to bother the Dagara Christians again with any *tengán yele* (earth-shrine matters). Furthermore, in an attempt to present themselves as the true "first-comers", they pointed out that there were only a few Sisala houses when the Dagara arrived and that it was effectively these brave newcomers who cleared the bush and tamed the land. The Sisala, on the other hand, minimised the colonial administrators' and missionaries' role in the settlement of the Dagara. They insisted that their ancestors, when asked for assistance by the Bourra Kuoro, freely and in the spirit of customary hospitality offered land and protection to their Dagara neighbours in need. "We cleared the whole of this area for the strangers to come and settle... We accepted them and settled them as strangers", the Bozo Kuoro declared, thus asserting that in his understanding the Sisala never transferred any property rights[26].

These rival interpretations of the settlement history are reflected in competing narratives about the installation of a Dagara chief[27]. According

26. Interview with Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997. The Hiela Kuoro even elaborated an entire hierarchy of permissions in order to substantiate Sisala property rights: in his version, on their flight from Denyuu, the Dagara sought refuge under the Bozo earth priest, who sent them to the earth priest of Hiela, who in turn asked them to see the Bourra Kuoro, who eventually organised their settlement in Bozo (interview with Hiela Kuoro Emoho Yelgie, Kunyiko Yelgie et *al.*, 22 Feb. 1999).

27. On the strategic role of settlement narratives in support of property and political claims, see Lentz (2006b).

to my Dagara informants, the Christian settlers chose their representative without any Sisala intervention. Their first spokesman was Louis Gyerku, a much respected catechist and, in the eyes of the Dagara, a sort of "first-comer", because his father had built a house in Bozo already before the Christian converts arrived. After Louis' death, his former assistant Somé Jean took over, and from Jean the chiefly office went to his younger brother Jean-Paul. Because the Dagara chief's rank was equal to that of the Bozo Kuoro, the latter had no right to interfere in the succession, Jean-Paul explained, and went on to assert that since the large majority of inhabitants of Bozo were Dagara, the Dagara Naa was actually the chief not only of the Dagara, but the entire village[28].

The Sisala, for their part, claimed that Louis had been appointed by Bozo Kuoro Gyayiyor and that Jean had succeeded Louis only after the Sisala had given their consent. Jean-Paul, however, had not consulted the Sisala and thus arrogated the office. They would therefore not recognise him, not as the Dagara representative and much less as chief of the whole of Bozo:

> "We don't want to give our village to strangers! We own the village, and we should take care of the people under us... To own a place which has shade and a stranger tells you to leave the shade and sit in the sun, will you agree"[29]!?

Expanding this argument, Bourra Kuoro Issa Nadie insisted that anyone coming to a village where others have arrived before him was automatically a "stranger" and should pay allegiance to the "first-comers"; "he cannot stand up one day and claim to be a full villager"[30]. Consequently, the Bozo Dagara had no right to appoint any chief, Issa Nadie asserted, and explained that it had been his father Kama who had asked Jean to accompany the Bozo Kuoro to all administrative meetings in Bourra and Léo and later convey all relevant messages to the Dagara in Bozo, because Jean was fluent in both Dagara and Sisala, while the Bozo Kuoro only spoke Sisala. This had never implied, Issa Nadie averred, that Jean (or Louis, for that matter) had been a chief in his own right. In the course of time, the Sisala in Bozo learnt to speak Dagara (and French) and could have delivered all messages from Bourra directly to the Dagara in their village, but unfortunately, Issa Nadie explained, his father "forgot" to annul the former arrangement. Jean, and later Jean-Paul, thus continued to be invited to meetings in Bourra – a fact that the Dagara wrongly interpreted as recognition of their right to have a chief of their own. "And because today they are more numerous than the *autochthones*... and have sent many children to school", Issa Nadie complained,

---

28. Interviews with Bozo Naa Somé Jean Paul et *al.*, 4 Dec. 1997, and Somda Eloi et *al.*, 22 March 2000.

29. Interview with Bozo Kuoro Banuosin Kel-le et *al.*, 17 Dec. 1997.

30. Interview with Bourra Kuoro Issa Nadie, 27 Nov. 2001.

> "they tell us that they cannot follow any minority, that they are going to rule the village. But the natives told them 'no, even if you would be one million, we are still the masters of the village!'"

Such disputes had been going on for nearly forty years, as Issa Nadie remembered, but became particularly acute after his father's death in 1984. It is likely that this was also due to changes in the political environment. The Sankarist régime then in power initially did not recognise chieftaincy, but rather promoted a populist discourse of grass-roots democracy. In 1995, however, when Issa Nadie assumed chiefly office after a long interregnum, the political climate had shifted towards a certain acceptance of the important role that chiefs (and earth priests) could play in local development. And after a nearly violent confrontation between the Sisala and Dagara in Bozo, mainly over questions of land rights, the Bourra Kuoro's defense of the Sisala in Bozo was apparently tacitly supported by the state administration. During a reconciliatory meeting in Bozo that he attended together with the Bourra *Préfet* and the *Haut Commissaire* from Léo, "the Dagara finally recognised that they had behaved wrongly". According to the Bourra Kuoro's report,

> "they admitted that, even though they were more numerous than the *autochthones*, the Sisala were the founders and owners of the village while the Dagara were migrants, and that there was no question of driving the *autochthones* out."

My Dagara informants, for their part, never mentioned this meeting nor any such public declaration of their status as "strangers", but rather reported that conflicts with the Sisala over questions of land ownership continued.

Throughout the region, the Dagara generally see the Bozo case as an example of the absurdity and injustice of traditional land rights that associate land ownership with first-comer status and link political participation and representation to the contingencies of settlement history at the expense of respect for the demographic majority and educational qualifications. The Sisala, on the other hand, regard the Bozo case as an alarming example of how the Dagara unscrupulously exploit any rights they were accorded as guests and start to present themselves as "masters" – an example that should warn all Sisala villages to control their Dagara immigrants much more tightly from the outset.

Conclusion

The Bozo case has taken us well beyond colonial times. This *longue durée* perspective makes particularly clear how local struggles over native-stranger and patron-client relations were, and continue to be, shaped by wider power configurations. Colonial ideologies of autochthony and the "territorialisation" of political authority supported "first-comers" in their attempts to resist the forceful "autochthonisation" of late-comers that had characterised pre-colonial mobility. Late-comers, on the other hand, assented to the first-comers' economic and political privileges and their own status as "strangers" when it suited them (as in the case of the flight from Denyuu's rule) or when they were forced to do so because they lacked powerful external allies. However, it was only after independence, when the chieftaincy was eventually freed from its stigma as an instrument of colonial exploitation that many younger Dagara aspired to fuller political participation in village affairs and started to regret the price their fathers had paid for settling on Sisala land, namely accepting a status as "settlers".

During decolonisation and after independence, ideologies of autochthony, closely intertwined with idioms of ethnic belonging, lost nothing of their force, on the contrary. On the one hand, the economic stakes connected with land have steadily risen. Increasing land shortage, at least in many Dagara villages, as well as new opportunities of cash-cropping or deriving income from the parcelling out of land for building purposes have increased competition over access to, and control over, land. Claims of being "first-comers", and thus "*autochthones*", have been, and still are, translated into assertions of allodial property rights. They serve as powerful idioms to exclude "late-comers" and "settlers" from ever larger portions of the "bundle of rights" over land, or to insist that they must pay some form of compensation for whatever rights are temporarily transferred to them.

The introduction of local councils and national parliaments, on the other hand, has intensified debate over belonging and the right to represent local communities in the larger political arena. In principle, in the new nation-states colonial subjects were transformed into citizens whit equal rights, without regard to ethnicity or regional origins, and without reference to local distinctions between "first-comers" and "late-comers". However, Burkina Faso, like many other African states, has, in its legal definitions of citizenship, combined principles of *ius soli* with elements of *ius sanguini*, and thus provided fertile ground for ideologies of autochthony. Autochthony could now be invoked for demarcating not only local, but also national belonging. This became particularly relevant in borderland areas such as the Black Volta region, where mobility across the international boundary was increasingly re-interpreted, at least by some actors, as indications of "foreign" origins and doubtful loyalties. The colonial

politicisation of "native" status not only continued to inform the chieftaincy, but was also projected onto new, secular representative institutions, such as the local and district councils. Arguments about autochthony are even mobilised when chosing parliamentary candidates. The old struggles about how to circumscribe local administrative boundaries, identify "natives" and "strangers" and define political allegiances have thus resurfaced and even intensified, particularly during phases of democratisation when "autochthonous" minorities have feared that they were becoming increasingly dominated by more numerous "settlers"[31]. As under colonial rule, however, none of these developments was, or is, automatic. How rigidly the boundary between "natives" and "strangers" has been drawn, depends on the specific interests at stake and the existing balance of power.

Bibliographie

BERRY, S. 2001, *Chiefs Know Their Boundaries: Essays on Property, Power and the Past in Asante, 1896-1996*, Oxford: Currey.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction national en côte d'Ivoire », *Politique africaine* 78: 94-125.

– 2006, « How does and institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* amongst autochthones and immigrants (Gban region, Côte d'Ivoire) », in: Kuba, R. & C. Lentz (dir.), *Land and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden, Brill: 213-40.

CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS. 2008, « West African insurgencies in agrarian perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone compared », *Journal of Agrarian Change* 8 (4): 515–52.

DELAFOSSE, M. 1912, *Haut-Sénégal-Niger*, Tome I, Paris: Emil Larose.

DUPERRAY, A.-M. 1984, *Les Gourounsi de Haute-Volta*, Wiesbaden: Franz Steiner.

FAURE, A. 1993, « Niaogho versus Beghedo. Un conflit foncier à la veille de la révolution burkinabè », *Cahiers des Sciences Humaines* 29: 105-19.

HAGBERG, S. 1998, *Between Peace and Justice: Dispute Settlement between Karaboro Agriculturalists and Fulbe Agro-Pastoralists in Burkina Faso*, Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.

KAMBOU-FERRAND, J.-M. 1993, *Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914. Burkina Faso*, Paris: L'Harmattan.

31. For further examples of struggles over authority and land, and the role of alliances with government officials, see Faure, 1993 and Hagberg, 1998.

KOPYTOFF, I. 1987, « The internal African frontier: the making of African political culture », in: Kopytoff, I. (dir.), *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington, Indiana University Press: 3-84.

KUBA, R. & C. LENTZ. 2002, « Arrows and earth shrines: towards a history of Dagara expansion in southern Burkina Faso », *Journal of African History* 43: 377-406.

LENTZ, C. 2006a, *Ethnicity and the Making of History in Northern Ghana*, Edinburgh: Edinburgh University Press.

– 2006b, « First-comers and late-comers: the role of narratives in land claims », in: Evers, S., Spierenburg, M. & H. Wels (dir.), *Competing Jurisdictions: Settling Land Claims in Africa*, Leiden, Brill: 157-80.

LESOURD, R.P. J. 1938, *Un peuple en marche vers la lumière: les Dagaris*. Soisson: Imp. de l'Argue.

MCCOY, R. F. 1988, *Great Things Happen: Personal Memoir of the First Christian Missionary among the Dagaabas and Sissalas of Northwest Ghana*, Montreal: The Society of the Missionaries of Africa.

RUELLE, E. 1904, « Notes ethnographiques et sociologiques sur quelques populations noires du 2e Territoire militaire de l'Afrique occidental française », *Anthropologie* 15: 657-74.

SOMDA, C. N. 1984, *Les mutations sociales de la société dagara provoquées par les débuts de la colonisation, 1896-1933*. Thèse de doctorat Université de Paris VII, U.E.R. de Géographie, Histoire et Sciences de la Société.

SOMÉ, M. 2004, *La christianisation de l'Ouest-Volta. Action missionnaire et réactions africaines, 1927-1960*, Paris: L'Harmattan.

TAUXIER, L. 1912, *Le noir du Soudan: pays Mossi et Gourounsi*, Paris: E. Larousse.

VAN HOVEN, E. 1990, « Representing social hierarchy: administrators-ethnographers in the French Sudan: Delafosse, Monteil & Labouret », *Cahiers d'études africaines* 118: 179-98.

QUATRIÈME PARTIE

AUTOCHTONIE ET CITOYENNETÉ

15

Autochthony as a "nervous language" Some elements of its genealogy[1]

Peter GESCHIERE[2]

The related themes of *ivoirité* and autochthony are central to Jean-Pierre Chauveau's more recent work (cf. Chauveau, 2000, 2005; Chauveau and Bobo, 2003). But the building stones for his path-breaking analysis of these notions and their role in the implosion of Ivory Coast's *miracle* during the 1990s were already constructed in his earlier works: in his in-depth studies of the cocoa frontier in southern Ivory Coast and its east-west movement (Chauveau and Dozon, 1985; Chauveau, 1997); in his analysis of the *tutorat* as a tenuous institution of constant negotiation between the autochthonous tutor and the migrants who were given access to the land – but with what guarantees exactly? (Chauveau and Koné 1998); and, more broadly, in his original analysis of development as a *dispositif* re-creating its subjects by its own coherence (Chauveau, 1979; Chauveau and Richard, 1983)[3]. All these themes, richly documented by Chauveau's long-term research experience in different parts of Ivory Coast, became suddenly virulent in the 1990s – not only in Ivory Coast; indeed, in those years a true hurricane of autochthony and belonging swept the whole continent. Various leads in Chauveau's earlier works

1. I borrow the characterization of autochthony as a "nervous language" from Stephen Jackson and his analysis of the uncertainties of "autochthony" in Kivu (eastern Congo); see Jackson (2006).

2. Anthropologist, University of Amsterdam.

3. I am familiar with the fact that Ivory Coast authorities, still under Houphouët-Boigny's Presidency, imposed the French name of Côte d'Ivoire as the name to be used for the country in whatever language. However, I am surprised by the ease with which, after this, many Anglophone colleagues dropped indeed the name Ivory Coast, until then the current name for the country in English. Imagine how many of us would react when German authorities would insist on the use of Deutschland instead of Germany in English publications! This is exactly the kind of over-the-top nationalism – in this case especially quaint since it insists on the use of a colonial name – which should be debunked by academics. Therefore, I consciously prefer to stick to the current English name for the country: Ivory Coast (and "Ivorians" instead of the impossible "Ivoirians"). [Houphouët was reacting to the German Elfenbeinkuste when he insisted on the use of "Côte d'Ivoire" – editor's note].

prefigured this dramatic change that came as some sort of surprise to outsiders who, in the new approach to development of the late 1980s, saw the twinning of democratisation and decentralisation as the self-evident solution to all the continent's ills.

In this contribution I propose to discuss some moments of the long, historical genealogy of this enigmatic notion of autochthony and its apparent self-evidence that everywhere turned out to hide haunting ambiguities. My aim is to explore to what extent this genealogy can help to clarify the often quite unexpected turns autochthony discourse, with its heavily emotional charge, can take in present-day Africa. I hope to show as well that the impact of this notion and the concomitant obsession with belonging, as some sort of flip side to processes of globalisation, is much wider than the African continent alone. Actually my interest in the theme was triggered by the surprising realization that, during the 1990s, similar discourses on belonging suddenly invaded everyday politics with highly charged slogans in regions as different as West Africa and Europe.[4] The surprise was all the greater because the core term of autochthon – with which I had become familiar in Ivorian and Cameroonian politics – became around the same time suddenly a heavily emotional term in Dutch and Flemish discussions on how to deal with immigrants. How could the same language acquire such great mobilizing appeal in completely different settings? And why did this happen at roughly the same moment of time? Tanya Murray Li (2000) speaks of "a global conjuncture of belonging" as characteristic of a world that thinks it is globalizing. But she suggests also – and this is why her term conjuncture is so well-chosen – that in various regions highly different trends may contribute to this global obsession with belonging. All the more important, then, to try and be specific about the contexts in which autochthony as some sort of primordial form of belonging emerges with such force.

Such questions are further complicated by other intriguing aspects of this notion that again recur in highly different settings – at different moments of its genealogy – be it with quite different effects in everyday life. A striking paradox is between the basic security that autochthony discourse seems to promise – how can one belong more than if one is "born from the soil"? – and the haunting uncertainties this discourse evokes in practice. Its apparent self-evidence – autochthony as an almost "natural" given – seems to give this discourse great emotional appeal and therefore strong mobilizing impact in highly different circumstances. But there is a glaring contrast with its receding quality in practice. The "true" autochthon tends to be constantly redefined at ever closer range. The search for an impossible purity in a world since long marked by migration and mixing triggers both constant concern about one's own autochthony, and an equally constant obsession with the need to unmask traitors hiding

4. See also my book *Perils of Belonging, Autochthony and Citizenship in Africa and Europe* (2009).

inside. Ivory Coast's recent history is full of most unhappy examples of the latter and the terrible violence such cleansing efforts may unleash.

It might, therefore, be worthwhile to follow this strange term in its changing avatars in different times and places. Two moments in autochthony's long but tortuous history may be of particular interest here, since both were crucial moments in its genealogy. Both highlighted in striking ways certain inherent inconsistencies in this apparently so self-evident a notion. So I hope my readers will have patience with what may seem to be an overly long detour through history – the interest in relation to Jean-Pierre Chauveau's work and the actual crisis in Ivory Coast will become clear.

Indeed, while working on autochthony's history, the complex vicissitudes of the notion in time and space became ever more intriguing to me. As said, I started to work on this notion because I was struck by the coincidence that the same jargon quite abruptly became so politically charged in such different contexts as Cameroon and the Netherlands. However, following autochthony in time and space turned out to be quite an adventurous journey. I had certainly not expected that it would take me to such widely different places and moments – like some sort of magical bird, turning up in unexpected places. Leading thinkers have used it and still do so – albeit in quite different ways. Levi-Strauss (1958: 238) gave it a central place in his analysis of the Oedipus myth and its emphasis on the physical handicap of its main actor. Heidegger (1989/1934), proposed the heavy term of *Bodenständigkeit* as translation of autochthony, and used it to defend a more communautarian form of nationalism for Germany, as an antidote to the all-too-individualistic tenor of Anglo-Saxon and French versions of nationalism (unfortunately, but probably not accidentally, Heidegger developed these ideas in the days that he made overtures to the Nazis)[5]. Derrida (1997/1994: 95) on the contrary criticized autochthony as a mark of a too limited (even "phallic") form of democracy, which we urgently need to surpass for a more universalistic version of democracy[6].

Classical Athens: The cradle of autochthony

The presence of the autochthony notion in the work of these leading thinkers highlights its long historical pedigree, since all three drew their inspiration – although of highly different purport – from the central role the idea of *autochthonia* played in classical Athens. Apparently, the Athenian citizens of the 5th century BC – the city's Golden Age, the time of Pericles, Euripides and Plato – were prone to boast of their "autochthony"

5. See also Garbutt (2006), Fritsche (1999) and Bambach (2003).
6. See also Chérif (2006).

as proof that their city was exceptional among all the Greek *poleis*. All other cities had histories of having been founded by immigrants. Only the Athenians were truly *autochthonoi* – that is, born from the land where they lived. This was also the reason why Athenians would have a special propensity for *demokratia*. The classical texts – Euripides, Plato, Demosthenes – are surprisingly vivid in this respect. To the present-day reader, it might come as a shock to read in the text of these venerated classics the same language of autochthony that is now so brutally propagated by Europe's prophets of the New Right. And, indeed, this correspondence did not go unnoticed by these prophets themselves, as may be clear from an incident in France.

On 2nd May, 1990, a deputy in the French *Assemblée nationale*, a certain Marie-France Stirbois, member for Le Pen's *Front national* – still the most right-wing party in France – surprised her colleagues by delivering a passionate speech about classical Athens and the way in which Euripides, Plato and even Socrates himself defended the case of autochthony. Apparently her colleague *députés* were somewhat surprised, since until then Mme Stirbois' interventions had not betrayed such an in-depth interest in the classics (or for that matter in any academic subject). Clearly another sympathiser of *Le Front national* – probably a professor at the Sorbonne – had written her speech for her. The incident had its pathetic overtones, but the good thing was that it inspired two leading French classicists – Nicole Loraux (a good friend of Derrida) and Marcel Detienne – to look into the issue of Athenian autochthony. Both authors show with impressive eloquence that it pays to take the old authors seriously, since these classical voices already highlight so sharply – maybe inadvertently – the tensions inherent to the autochthony notion as such.

At first sight, the Athenian claim to autochthony seems to be as natural and as unequivocal as, for instance, President Laurent Gbagbo's claims that one needs to distinguish *Ivoiriens "de souche"* (literally "from the trunk of the tree") from later immigrants (Le Pen uses a similar jargon in France)[7]. However, Loraux and Detienne's visionary analysis shows that it may, indeed, be worthwhile to have a closer look at Athenian language on autochthony. As said, this will require a detour in time, and the lively imaginary of Greek mythology may test the reader's patience. Yet, such a return to the classical locus of the autochthony notion is rewarding since here the tensions and inconsistencies of this apparently unequivocal notion come to the fore in particularly striking ways – as may be clear from the following examples that testify to both the vigour and the complexities of autochthony in Athenian thinking.

---

7. Indeed, the Athenians went even further by declaring their autochthony to be absolutely unique among all the Greeks: their city was the only city where the citizens – at least the "real" ones – were autochthonoi; therefore it could justly claim pre-eminence over all the Greeks, and certainly over the Barbarians.

In Erechtheus, one of Euripides' most popular tragedies[8], the playwright has Praxithea, King Erechteus'wife, offer her own daughter for sacrifice, in order to save the city:

> "I, then, shall give my daughter to be killed. I take many things into account, and first of all, that I could not find any city better than this. To begin with, we are an autochthonous people, not introduced from elsewhere; other communities, founded as it were through board-game moves, are imported, different ones from different places. Now someone who settles in one city from another is like a peg ill-fitted in a piece of wood – a citizen in name, but not in his actions".

Heavy language under heavy circumstances. The play's story is that Athens is threatened with destruction by Eumolpus and his Thracians invading Attica. The Delphi oracle has prophesised that king Erechtheus can only save the city by sacrificing one of his own offspring. He seems to hesitate, but his wife gives him a lesson of what autochthony means in practice:

> "This girl, not mine in fact except through birth, I shall give to be sacrificed in defence of our land. If the city is captured, what share in my children have I then? Shall not the whole then be saved, so far as is in my power" (Collard, Crop and Lee, 1995: 159-60; cf. also Detienne, 2003: 36-39).

Euripides' tragedy was based on a myth, placed in some sort of mythical time (Erechtheus is supposed to have been mentioned already by Homer) but it was clearly very topical to Athens' situation in 422 BC when the play was first performed: the city was at the height of its naval power, but already locked in mortal combat with its arch rival Sparta. There was, indeed, some reason for celebrating Athenian uniqueness at the time. In other respects as well, Praxithea's words must have seemed highly to the point for the audience. Her scorn of people "who settle in one city from another" being like "a peg ill-fitted in a piece of wood" no doubt had special meaning in 5th century Athens where the majority of the population were seen as foreign immigrants (*metoikoi*) – amongst whom quite a few were much richer than many a true citizen by descent.

With Plato, Athenian *autochthonia* seems to be equally self-evident.

He makes Socrates – when instructing young Menexenes on how to deliver a funeral oration for fallen soldiers (a big occasion in 5th century Athens)[9] – celebrate Athenian uniqueness in no uncertain terms:

---

8. See Euripides/Collard, Crop and Lee (1995); unfortunately only a few fragments of the text have been conserved.

9. Socrates pretends in his dialogue that he has been trained in how to deliver an epitaphios (funeral oration) by none other than Aspasia, Pericles' famous spouse (or rather "partner"?). Some (Detienne, 2003: 21) emphasize the ironical elements in the Menexenes

> "... the forefathers of these men were not of immigrant stock, nor were these their sons declared by their origin to be strangers in the land sprung from immigrants, but natives sprung from the soil living and dwelling in their own true fatherland".

As the next step in his didactic model for a funeral speech, Plato – still speaking through Socrates' mouth – makes his famous (or notorious) equation of *autochthonia* and *demokratia*:

> "For whereas all other States are composed of a heterogeneous collection of all sorts of people, so that their polities also are heterogeneous, tyrannies as well as oligarchies, some of them regarding one another as slaves, others as masters; we and our people, on the contrary, being all born of one mother, claim to be neither the slaves of one another nor the masters; rather does our natural birth-equality drive us to seek lawfully legal equality" (Bury, Loeb Library, Menexenus, 2005: 343-7).

As in Africa, funerals and notably funeral orations must have been a high point in the expression of Athenian autochthony[10]. In general, autochthony in Greece – again, as elsewhere – must have been linked to heavy ritual and symbols that verge on the burlesque.

In Euripides' tragedy, Erechtheus is punished for his dearly bought victory over the Thracians by Poseidon, who is still furious that the Athenians preferred the goddess Athena to him as the city's protector. With his terrible trident, Poseidon made a deep cleft right through the Akropolis (Athens' main mountain) so that Erechtheus disappeared into the chasm to remain literally "locked in the earth" – an appropriate position in view of his emphatic chtonic character, invariably repeated whenever he is mentioned[11]. But finally Athena, the city's chosen goddess, appeared to save the situation. She ordained the consecration, in honour of the king-locked-in-the-earth, of a small temple, the Erechteion, to be situated on the Akropolis, as the focal point for celebrating Athenian autochthony.

Indeed, burlesque as some of the founding myths of this Athenian particularity may seem now, it is clear that, at the time, this heavy

---

dialogue. However, it seems clear that once Socrates'/Plato's exemplary oration gets going irony gives way to patriotism (see also Bury 2005: 330).

10. Cf. also Pericles' famous *epitaphios* for the Athenians fallen in the first years of the long war against Sparta, and Demosthenes' funeral addresses from a later period (second half of the 4th century) when Athens was threatened again, this time by the Macedonians (Philippos, father of Alexander; Loraux, 1996: 44). There are, of course, striking parallels here with very different times and situations. Cf. Maurice Barrès, champion of French nationalism in the 1880s and his famous dictum that the main things needed for creating a *conscience nationale* were "a graveyard and the teaching of history" (Barrès, 1925, vol.I: 25; cf. also Detienne, 2003: 131). See also below and Geschiere 2005 on funerals and belonging in neo-liberal Africa.

11. Detienne (2003: 42) translates a variant of the king's name, Erichthonios, as the *Très-Terrien*.

symbolism had a powerful appeal. In Athens, the reference to the soil in autochthony discourse was affirmed by a king-locked-in-the-earth and the rhetorics of the funeral orations in particularly graphic ways. All this also confirmed an idea of Athenian autochthony as a long-standing trait of this particular city – hadn't Homer already mentioned Erechtheus as an arch-chtonian? Indeed, this pride in Athens' autochthony as an old tradition was so convincing that it was later also accepted by many modern classicists (cf. Rosivach, 1987: 294).

Yet, recently, several historians have raised doubts about this shiny image of classical Athenian autochthony – problems that must have worried contemporaries as well. There is a clear tension with the study of history as it was already practiced at the time. It is striking is that the two most prominent historians of those days do not make special mention of Athens being particular in this respect. Herodotus mentioned a wide array of autochtonous groupings – some more autochthonous than others – but he did not mention this trait in relation to Athens (Detienne, 2003: 49). And Thucydides seemed determined to avoid the very word of *autochthon*, probably because he distrusted its rhetorical use. Instead, he went to the opposite extreme by explaining Athens' pre-eminence by its success in attracting immigrants (the *metoikoi* mentioned before) from all over Greece, even allowing at least some of them "to become citizens" (Loraux, 1996: 94).

Vincent Rosivach (1987) goes even further, trying to show that the very term *autochthon* must have been a much later coinage, probably only of the 5th century when Athens was emerging as the major power among the Greek cities. He proposes to distinguish an "indigenous" and a "chthonic" use of the term. It is certainly true that Homer already mentions, for instance Erechtheus from Attica as a chtonic figure. But in Rosivach's view this is rather in a different sense, as some sort of primal, serpent-like figure (a monster?) closely tied to the earth. It is only during Athens' upsurge that this Erechtheus was linked to the Athenians' search for proving their exceptional indigeneity, giving the chthonic component in *autochthon* a quite different implication. Rosivach's conclusions may be quite hypothetical[12]. Yet his insistence on the reverse side of attributing

12. It is indeed clear that the veneration of Erechtheus, the arch-father of Athenian autochthony – the king, mentioned before, who was so graphically locked inside the earth itself by Poseidon's revenge – cannot be that old. Archaeologists now maintain that the Erechteion, his temple where Athenian autochthony was sanctified, was built between 430 and 422 – that is at the very same time that Euripides wrote his Erechtheus play in which Athena ordered the Athenians to build this temple (Collard, Cropp and Lee, 1995: 193; Detienne, 2003: 44). A similar tension between founding and belonging also haunts Plato's Republic. The founder of his model city – who necessarily must have come from elsewhere to found his "new" city – has to acquire a certain aura of autochthony in order to create a myth of belonging: Plato describes this as "a beautiful lie", that will serve as basis for the civic instruction of its newly settled citizens (Rosivach, 1987: 303; cf. Loraux, 1996: 176 and Detienne, 2003: 56).

a chthonic origin – it can also imply primitivizing a being or a group as some sort of primal phenomenon – is very relevant for other situations as well. In Africa, as elsewhere, this double meaning was to come up time and again: the autochthon as prestigious first-comer, but also as primitive or even pre-human.

In the same line as Rosivach, Marcel Detienne (2003) emphasizes that in general Greek claims to autochthony must have been somewhat a-historical, since they denied by definition the great era of Greek colonisation of the 7th and 6th century BC, when new *poleis* were founded all over the Eastern Mediterranean in an adventurous expansion process. Even Athens was very much a city in formation up to the 5th century. It is, indeed, striking, that the laws on citizenship promulgated in 509 by Cleisthenes, Athens' great legislator during the city's ascension, were much more open and inclusive than Pericles' law of 451 BC, during the city's heyday. Although Pericles' law came only a little over fifty years later, it brought decisive changes, reserving Athenian citizenship only for those who could claim that both parents were Athenian (Detienne, 2003: 53)[13].

Nicole Loraux (1996) problematizes Athenian autochthony – and hence autochthony in general – at an even deeper level. For her, the insistence on having remained on the same spot is a basic denial of history, which always implies movement. It is a kind of negative history which always needs an Other – movement in whatever form – in order to define itself (see notably 82 and 99). At a very practical level, this implied for Athenians a guilty denial of memories of earlier migrations – especially for the city's aristocratic families who used to be proud of their founding histories, often referring to their provenance from elsewhere, as some sort of mythical charter. Loraux signals that in other classic texts on autochthony as well, history and movement are a kind of hidden subtext undermining autochthony's rigid memory.

A blatant expression of this is, for instance, to be found in one of Euripides' most famous tragedies, Ion – probably the most outspoken celebration of autochthony he left us. For modern readers (and viewers), the force of the play mostly lies in Euripides' beautiful verses in which he allows the actors to express their rage – contained by deep respect – against the Gods and the careless way they handle mortals. But another possible reading of the text, one that takes into account Athenians' preoccupation with autochthony, suggests that this latter theme must have been at least as important. Compare Ion's statement when his new "father"

13. Again the parallels with present-day struggles are striking. Cf. Le Pen's half-hearted attempts to fix the notion of *Français de souche* as reserved for those who have four grand-parents born in France – a proposition he rapidly had to give up since many of his followers would not meet this criterion; or the fierce debates in Ivory Coast, directly related to the contested position of Alassane Ouattara (the leading politician from the North), over "and" versus "or" – that is, whether father and mother had to be Ivorian in order to grant Ivorian citizenship to their offspring; or would father or mother suffice for this?

(who later turns out not to be his real father) tries to take him to Athens, while Ion still believes he himself is a stranger to the city[14]:

> "They say that the famous Athenians, born from the soil, are no immigrant race. I would be suffering from two disabilities if I were cast there, both the foreignness of my father and my own bastardy...For if a foreigner, even though nominally a citizen, comes into that pure-bred city, his tongue is enslaved and he has no freedom of speech" (Kovacz, Loeb Library, 1999: 397 and 403).

This is vintage autochthony thinking! However, in the unfolding of the tragedy, this theme leads to so many complications that the tragedy can also be read as some sort of carnival of autochthony: Ion has to be crowned in the end as Athens' truly autochthonous king, even though he is Apollo's son and adopted by a father who himself is a stranger (the latter is even led to believe that he is Ion's "real" father) and so on, and so forth. As Detienne puts it so graphically "... nothing is impossible in autochthony..." (2003: 59).

There is a clear reflection here of the deep unrest in autochthony thinking, which Loraux brings out so well by insisting on the sheer impossibility of excluding history. People are not what they seem to be. If a foreigner – like Ion – can turn out to be an autochthon, the reverse can be true also. Indeed, the obsession with having traitors "inside" and the urgent need to unmask them – which comes up so strongly from recent developments in Ivory Coast, Cameroon, Rwanda and many other hotspots of autochthony – was very present in classical Athens as well. If a citizen was slandered by someone who cast doubton his citizenship, he could summon the slanderer before a city tribunal. However, this implied a huge risk: if the slanderer was put in the right, his target would not only lose his citizenship but also his liberty; he could be sold as a slave (Loraux, 1996: 195).

The above may indicate why the present-day New Right in Europe is tempted to quote the celebration of autochthony in classical Athens as a precedent to be respected. However, both Loraux and Detienne convincingly show that, on closer reading, these texts rather highlight the basic impossibilities of autochthony thinking: its tortuous struggles to come to terms with history, which constantly undermines the apparent self-evidence of chthonic belonging; and even more the great uncertainty it creates about "authentic" and "fake" autochthony, and hence an obsession with purification and the unmasking of traitors-in-our-midst[15]. Such complications are all too relevant for autochthony's present-day trajectories.

---

14. Later, this same Ion is to learn that his "real" mother is the sole inheritor of the city's autochthonous royal line – Greek stories seem to love playing havoc with lines of descent...!

15. Marcel Detienne focuses in his last chapter on present-day historians and their ongoing contribution to the reproduction of autochthony thinking. His main example

French West Africa: A colonial version of autochthony

For present-day developments, the classical Athenian version of autochthony may serve to highlight certain inherent tensions. Yet the notion's tortuous trajectories on the African continent were much more directly shaped by the colonial intermezzo. The term as such was abruptly introduced on the continent by French colonials around 1900, when the latter were struggling with the question as to how to administer the vast territories they had conquered in a few decades in West Africa. Indeed, in the French colonial concept, developed during French penetration into the West African *Soudan* in the 1880s and 1890s, *autochtonie* was to become the very first criterion for bringing some order into the confusing proliferation of all sorts of diffuse groupings – some more or less integrated in larger state-formations, others constantly splitting up into segments – that confronted the new conquerors.[16] The notion became the basic principle for *la politique des races*, elaborated by Governor-General William Ponty around 1900 – which to the French was, at least in the first decades of colonization, their alternative to British Indirect Rule[17]. While to the British it seemed increasingly vital to discover the "real" chiefs in order to base the native administration on them, the French were initially rather bent on circumventing at least the higher chiefs, who in some parts of the

– and indeed a quite shocking one – is Fernand Braudel and one of the latter's more recent books *L'Identité de la France* (1986). Braudel made his name with *La Méditerranée* (1949), precisely because this book showed in a challenging way how to write a history that surpassed the limits of the nation-state and nationalist thinking. So it is, indeed, a bit disconcerting that the same Braudel starts this later book by emphasizing that, after all, a historian is really at home with the history of his own country – a familiarity that brings Braudel to project *notre hexagone* (the favourite national metaphor to indicate France and its territory) back into pre-historical times, and to link the palaeolithic drawings of Lascaux to French identity. Detienne (2003: 142) cites all this as an illustration of the "extraordinary weight of nationalist thinking" that in the end could even constrain the view of an historian with such a broad vision as Braudel.

16. In adopting the notion of autochthon, the French colonizers in the French Soudan may have been inspired by earlier French policies in Algeria, where the notion was used to refer to the Berber culture in order to construe a split within the local populations between Arabs and Berbers – I thank Baz Lecocq for pointing out this direction for further research.

17. Recent authors emphasize that all the binary oppositions that have been used to contrast French *vs*. British colonial rule are highly tenuous: *politique des races* against Indirect Rule, as much as assimilation *vs*. association. Especially during the first decades of colonial rule, French officers had often a free hand in imposing highly variable arrangements at the local or regional level. And, as military men, many of them were as impressed as the British protagonists of Indirect Rule by African chiefs and their often theatrical display of power. Still, it is also true that French governors – maybe more than their British colleagues – learned to be distrustful of the powerful chiefs, like Samory (or earlier Omar Tall) who opposed them so fiercely in the Sahelian region (see Geschiere, 1993; also Cohen, 1971; Lombard, 1967 and Crowder, 1964).

Soudan had offered determined resistance[18]. Instead, homogeneous *cantons* had to be formed, populated by the same *race* (here used in the sense of what today is called an ethnic group) and administered by local power-holders who would constitute the building blocks for *le commandement indigène*. Therefore, it was urgent to discover – within the confusing medley of groups and sub-groups, more or less related but constantly splitting up – the real *autochthones* who were so central to this conception of the *politique des races*.

A typical example is provided by the huge, three-volume book *Haut-Sénégal-Niger* (from 1912, but based on research in the 1890s) by the French ethnographer-administrator Maurice Delafosse, who was to become very influential in the building of the French colonial empire. Indeed, a recurrent principle in the book was that "... some *indigènes* are autochthons, whereas others are definitely not..." (see Delafosse, 1912: 280; cf. also Arnaut, 2004: 207). And thus a vital question in his encyclopaedic description of the various groupings in this area was whether a certain group was or was not autochthonous. What is striking in this context that, despite his determined search for autochthony, Delafosse was clearly much more interested in migrating groups. Invariably, once he has finally found an autochthonous group, it gets only a short description in a somewhat condescending language (they are qualified as *malheureux*, poor and backward; see Delafosse, 1912: 238; see also Triaud, 1998). In contrast, Delafosse devoted more than 40 pages, for instance, to the Peul/Dioula ethnic conglomerate since he was clearly fascinated by their peregrinations throughout West Africa and their reputation as empire-builders.

This makes his book a striking example of a widespread colonial paradox, of crucial importance to the vagaries of autochthony and belonging in post-colonial times. On the one hand, there was a heavy emphasis on the urgent need to "fix" the local populations: only thus would it be possible to administer them – and more specifically levy taxes and labour[19]. The *politique des races* and the principle that the new administration should be built upon autochthon groups, the true locals, fitted in with this localizing accent. Yet, on the other hand, most colonial governments showed in practice a clear preference for migrants, qualified as more energetic and entrepreneurial – and therefore much more interesting for launching projects. In practice, the *politique des races* seems, indeed, to have foundered rapidly on this penchant for migrants among the new colonial authorities who tended – just like Delafosse – to oppose the latter's dynamics to the locals' indolence and resistance to change. In many areas the

18. In practice, however, the French also soon saw themselves obliged to give chiefs – even if these were somewhat condescendingly qualified as *auxiliaires indirects* – a central role in their colonial administration (see Crowder, 1964; Lombard 1967 and Geschiere, 1993).

19. See Janet Roitman's seminal interpretations of the notion of *la population flottante* that used to haunt the reports of the first French administrators in the Chad basin (Roitman, 2005).

French as well soon became inclined to appoint chiefs from such more "enterprising" groupings over "backward" locals[20]. Yet, ephemeral as the *politique des races* may have turned out to be, it did introduce the term *autochtone* and its counterpoint *allogène* as some sort of primal criterion in the French colonial context.

One of the reasons that the term did flourish in this new setting was that it easily resonated with existing distinctions locally, even if these often had a quite different tenor. Indeed, the varying trajectories of the autochthony notion, including within Africa, offer another example of the ways in which colonial terms were appropriated locally, acquiring a dynamic of their own. Especially in the interior of the West African Sudan, local patterns of organization turned around a complementary opposition between "people of the land" and "rulers"; the latter were (and are) often proud to have come from elsewhere, and referred to their external origin as their justification to rule. Yet, the "chief of the land" or ('earth priest') formed (and still forms) a ritual counterpoint to the chief of the ruling dynasty. To the French ethnologists, "autochthony" was an obvious term to describe this counterpoint position.

A good example is the vast literature on the Mossi (the largest group in present-day Burkina Faso). For generations of researchers, the opposition in Mossi society between what they termed *autochtones* and "rulers" became the central issue inspiring highly sophisticated, structuralist studies (Zahan, 1961; Izard, 1985; Luning, 1997; see also Gruénais, 1985). In this context, the notion of autochthony took on somewhat primivitist overtones – similar to the image of primal, chthonic creatures in Athens' mythical history. Luning (1997: 11), for instance, points out how in the prevailing discourse of the Mossi Maana, the *tengabiise* (a term now currently translated, as also among the people themselves, as *les autochtones)*, were characterized as some sort of "pre-social", "terrestrial" beings, who were only fully humanized – that is, included into a society – by the coming of the *naam*, their foreign rulers. In practice, *naam* power was limited in all sorts of ways by the *tengabiise*. Nonetheless, the *naam* as foreign rulers were formally at the apex of the prestige scale, dominating *les autochtones*. Here, this latter term had a strong chthonic meaning, reminding us of Erechtheus, the Athenian king, who was so graphically "locked in the earth" by Poseidon, and whose temple thus became the very place to celebrate "autochthony"[21].

This was certainly not the meaning Delafosse had in mind in his search for *autochtones* for *la politique des races*. It was also not the meaning that came to the fore with so much force in the 1990s with democratisation in this part of Africa. One of the main targets of the upsurge of autochthony in neighbouring Ivory Coast, under Houphouët-Boigny's successors – first

20. See Crowder (1964), Lombard (1967), Suret-Canale (1964).

21. Cf. Malkki (1995) on the role this pejorative aspect of the notion plays in the tragic opposition between Hutu and Tutsi in Rwanda and Burundi.

Bedié and now Gbagbo – were precisely those Mossi immigrants who were supposed to have taken the land of the "autochthons" of the rich cocoa belt in southern Ivory Coast. In this version of the term – as in the version propagated by Delafosse and *la politique des races* – an autochthon is certainly not a subordinate; on the contrary, the notion implies a claim to priority and the right to exclude strangers. Thus, the reference to the soil in this context expresses a right to possess. Clearly, despite its self-evident or even "natural" appearance, a term like autochthony can take on very different meanings in different contexts and times.

Yet, for the African continent, the colonial background provided a common framework. In all the African situations that have become hotbeds of autochthony – and of the concomitant confrontations over belonging and the exclusion of "strangers" – present-day relations are deeply marked by the paradox of most colonial regimes which insisted, on the one hand, on fixing and territorializing people – which implied a determined search for autochthons who "really" belonged – and, on the other, a constant favouring of migrants. The present-day riots in Kivu (Eastern Congo) against the Banyarwanda (Rwanda-speakers) are directly related to a large-scale Belgian project that moved more than 85000 immigrants between 1937 and 1955 from densely populated Rwanda into fertile parts of the Kivus, then seen as relatively empty (see Willame, 1997). The fierce protests of the Sawa people in southwest Cameroon against being overrun by *came-no-goes* – the telling name in local Pidgin for immigrants – in their own territory are directly related to the huge plantation complex in the area where, since German times, labourers from elsewhere were seen as better workers than the "indolent locals". The parameters for present-day xenophobia in southern Ivory Coast are similarly set by active encouragement of migration by the (post-)colonial state, in order to give a jump start to the plantation economy. Since colonial days, the state insists on localizing its subject, while its major projects invariably encourage migration (see further Geschiere, 2009: ch. 5).

Autochthony now: Globalisation and the neo-liberal turn

Clearly, then, autochthony has a long history. The discourse of its present-day protagonists is certainly not new; rather, it brings a reshuffling of elements from former days. Yet, it is clear as well that recently – especially since the late 1980s – it has experienced a powerful renaissance. A crucial question, also posed in Jean-Pierre Chauveau's recent work, is why it became such a tempting discourse at the present moment in time in many parts of the globe. To what extent are the preceding historical explorations useful here?

Tania Murray Li's notion of a "global conjuncture of belonging" seems to point to various aspects of what has come to be called "globalisation"

as important hinges in this respect. Clearly, the rapidly increasing mobility of people, not only on a national but also on a transnational scale – which to many is a basic factor of globalisation – set the wider context for people's preoccupation with belonging[22]. But Li's approach allows her to outline more specific factors as well, even if these might differ for different regions. For the areas she studies in South East Asia, Li emphasizes global concerns over the loss of biodiversity, "indigenous people" and "disappearing cultures" as crucial factors in this upsurge of concern about belonging. For Africa, determining factors might rather be the twin processes of democratisation and decentralisation – both closely related to the new emphasis, since the end of the 1980s, on "by-passing" the state in the policies of the global development establishment.

Throughout the continent the new wave of democratisation of the early 1990s seemed initially to bring about a promising trend towards political liberalization. Yet in many countries, it inspired, quite unexpectedly, determined attempts towards closure in order to exclude fellow-countrymen from their full rights as national citizens – or at least to differentiate between citizens who "belong" and others who do less so. The tragic example of Ivory Coast, with Gbagbo's *Opération nationale d'identification* proposing to exclude everyone from citizenship who could not identify a specific village within the country as his/her place of origin, was an extreme manifestation of this[23]. In Eastern Congo, the enigmatic Banyamulenge – opponents rather call them Banyarwanda (Rwandan people) – became similarly the object of fierce struggles over belonging and autochthony, fanned by Mobutu's machiavellian manipulations in offering them full citizenship and then withdrawing it at will. In anglophone Africa as well, belonging became a crucial issue in the new style of politics. In Zambia, former President Kenneth Kaunda could be excluded from the political competition by the simple claim that he was "really" descended from foreigners. In a completely different context, the new ANC democracy in South Africa became marked by furious popular reactions for excluding all Makwere-kwere – "those" Africans from across the Limpopo.

At least as important as democratization was the drastic shift, already mentioned, in the policies of global development agencies like the World Bank, the IMF and other major donors from an explicitly statist view to an equally blunt distrust of the state. While up to the early 1980s it seemed self-evident that development had to be realized through the state, and that

22. Historians (cf. for instance, J. and L. Lucassen, 1997) may emphasize that, demographically, migration in many parts of the world was more important in earlier centuries. Yet it is clear that the facilitating of mobility by new technology conjures up a vision of a rapid increase of migration, and it is precisely this vision that plays such a central role in much autochthony discourse. Cf. also Appadurai's powerful definition (1996) of globalisation as increased mobility of "goods, people and ideas"; in this triplet, ideas are at least as important as the other two.

23. See Marshall (2006); see also Banégas (2007), Banégas and Marshall (2003) and Yéré (2006).

therefore strengthening the state and nation-building by the new state élites were the first priorities, the state was subsequently seen no longer as a pillar but rather as a major barrier to development in the Bank's official view[24]. Especially after the Bank's 1989 report on Africa, "by-passing the state", strengthening "civil society" and NGOs, and notably "decentralization" became the buzz words. But just as democratisation turned out to create unexpected scope for autochthony movements, the new decentralisation policy and the support to NGOs, often quite local in character, similarly turned questions of belonging and exclusion into burning issues. In Cameroon, for instance, the new forest law, heavily supported by the World Bank and World Wildlife Fund, helped to make autochthony – that is, the question of who could be excluded from the development projects-new-style, as "not really" belonging – a hot item even in areas that are so thinly populated that there seem to be no demographic pressure at all on the soil and other resources.

Whar is important in all this is that such developments cannot be dismissed as just political games – manœuvres imposed from above by shrewd politicians or well-meaning "developers". Political manipulations and external interventions by development agencies certainly play a role in most of these cases, but they can only work because the very idea of local belonging strikes such a deep emotional chord with the population in general. Indeed, the force of the emotions unleashed by a political appeal to autochthony is often such that it threatens to sweep the very politicians who launched it right off their feet. This is, for instance, vividly illustrated by the increasing importance, throughout the continent, of the funeral "at home" (that is, in the village of origin) which is turned into a true festival of belonging – often to the clear discomfort of urban élites who dread such occasions when the villagers can get even with "their brothers" in the cities. Marked by a proliferation of all sorts of "neo-traditional" rites that often involve great expenditure, these occasions show how deeply this obsession with belonging is rooted in society, but also what a complex balancing act between returning and maintaining distance this requires from urban elites. Indeed, for many regions, there is a direct link between democratisation and the increasing exuberance of the funeral "at home", a clear sign of how important local belonging has become. All this not despite, but rather because of, "liberalisation". A major challenge in our study of autochthony and politics of belonging is therefore how to relate shrewd political manipulation and deep emotional involvement, since the combination of both seems to be at the heart of the conundrum of belonging and exclusion that is becoming so central in our supposedly globalizing world[25].

---

24. An overview of speeches by World Bank directors and other representatives from 1972 to 1989 (see Geschiere, 2008) shows indeed how deep a shift took place in the 1980s.

25. See for a good example of how political manipulation and emotional involvement can be addressed in one study, the article by Chauveau and Bobo (2003) on the role of the

Elsewhere, it was again other factors that had similar effects – as my surprise at recognizing the same language coming from my radio "at home" clearly showed. One of the interesting aspects of the term "autochthony" is that it so easily bridges the gap between "South" and "North"[26]. Apparently its language works as well in Flanders or Holland as in Cameroon or Ivory Coast. In the early 1990s, I became familiar with the version of it in the Dutch language, mainly from our southern neighbours in Flanders. But in subsequent years, with surprising rapidity, it conquered the Netherlands as well. The shocking murder in 2002 of Holland's most successful populist politician, Pim Fortuyn, made his heritage all the more powerful. Since his meteoric career, Dutch politicians have realized that electoral success depends on taking "autochthony" seriously. Since then, the defence of the "autochthonous cultural heritage" – which for the Dutch, always proud of being not that nationalistic, proved to be quite hard to define – has become a dominant theme, together with the idea that more pressure is needed to make immigrants "integrate" into this elusive culture. The term "autochthony" is now less current in France and almost absent in Germany or the UK, even though similar concerns about belonging are high on the political agenda there as well. Yet elsewhere it crops up in unexpected places. In Italy, Umberto Bossi has recently adopted it for his *Lega Norte*; and it emerges strongly in the Pacific and in Quebec, albeit in a different sense.

A brief illustration can show how great the confusion can become when autochthony, with its different meanings, crosses the dividing lines between continents. In 2006, together with several Africanists, I attended, a large-scale conference around the theme of autochthony at the *École des Hautes Études en Sciences Sociales*, Paris' leading institute for social sciences. The conference was organized in close collaboration by colleagues from Quebec and France. For the *Québécois* and their French counterparts, the meaning of the term autochthony was clear. In the 1980s, they had decided that this was to be used as a translation for the budding anglophone notion of "indigenous", clearly because since the colonial period the more direct French translation, *indigène*, has had such a pejorative charge that it had to be avoided at all costs[27]. In the Quebec version of the term, *les autochtones* are "indigenous people" – that is, people in a

---

rurbains (young supporters of Gbagbo) who now man the many road-blocks in southern Ivory Coast.

26. In this respect there is again an interesting difference with the related notion of "indigenous": the latter seems to retain its exoticising tenor (it mostly refers to "others", *i.e.* people with a non-Western background). Autochthons are not necessarily the others; indeed, the term can be adopted by majority populations also in the West (see also *supra*).

27. Particularly galling is the memory of the French institution of the *Indigénat* – the lower juridical status of the *indigènes* (in sharp contrast to the *citoyens*) which, until 1944, gave the harsher forms of French colonial rule (forced labour, corporal punishment) a formal basis. Cf. also the challenge implied by the quite brutal name – at least in French – of the recent film *Indigènes* on the generally neglected role of African soldiers in the French army in the Second World War.

minority position and threatened in their way of life by dominant groups. In this view, Quebec's Native Americans are the prototype of *peuples autochtones*. At the conference, however, our Quebec colleagues discovered to their dismay that in other continents, the term had acquired quite different meanings. It was difficult for them to accept that, for instance, in Cameroon and elsewhere in Africa the term "autochthonous" does not primarily refer to groups like the "Pygmies" or endangered pastoralists, but is commonly claimed by well-established groups, who are in control of the state and try to use this against immigrants who are still seen as foreigners. Even more surprising seemed to be the fact that, for instance, in Flanders and the Netherlands, the majority of the population is happy to be labelled "autochthons". As one participant from Quebec put it most eloquently:

> "If the Dutch are so foolish as to label themselves 'autochthons', it is their affair. But the United Nations Working Group on Indigenous Populations have already decided that *autochtone* is the French translation of 'indigenous'. And I think we should stick to this".

It was of little use to question the UN's mandate to decide on the meaning of a term that clearly had very different histories in different parts of the globe. And the suggestion that the *Québécois* might be tempted to use the term for themselves in their relation to anglophone "latecomers" seemed to be even more hilarious to a large part of the audience. Apparently in Canada, the *autochtone* has to be the Other, with his own, endangered culture.

A neo-liberal moment?

It is tempting to see the recent upsurge of "autochthony" or related notions on belonging in very different places of the globe as an unexpected outcome of the neo-liberal tide that swept our globalising world with so much force after the end of the Cold War. And, indeed, democratisation and decentralisation, the dominant trends in the African continent since 1990, fitted in very well with the so-called "Washington Consensus", tersely summarised by Jim Ferguson (2006: 39) as pretending to bring "less state interference and inefficiency" – and, one could add, more leeway for the market[28]. Yet, the explanatory value of invoking neo-libe-

28. The term "Washington Consensus" was coined by economist John Williamson in 1989, in order to summarise basic – and supposedly novel – principles behind IMF and World Bank policies at the time. Apparently he bitterly deplored having launched this term subsequently (see Wikipedia article on "Washington Consensus").

ralism as a final cause may of late have become somewhat overstretched.[29] In recent seminars and conferences, many colleagues have warned that this notion – just like globalisation – is rapidly becoming some sort of panacea that seems to apply to a discouragingly wide range of phenomena. So it might be necessary to try and be a bit more specific. A *Leitmotiv* in the examples above might be the surprising penchant of many advocates of neo-liberal reform for "tradition" and belonging. There is of course an interesting paradox here: how can one combine a fixed belief in the market as the solution to all problems with far-reaching trust in "the" community or "customary chiefs" as stable footholds[30]? For Africa, this penchant for "community", tradition and "chiefs" seems to be a logical consequence of the belief in decentralisation as a panacea. If one wants to "by-pass" the state and reach out to "civil society", local forms of organisation and "traditional" authorities seem to be obvious points of orientation. Unfortunately, this new approach to development tends to ignore that most "traditional" communities are the product of incisive colonial and post-colonial interventions. Even more serious is the supreme indifference to the fact that focusing on such partners inevitably raises ardent issues of belonging: chiefs relate only to their own subjects and tend to discriminate against immigrants (who, as said, were often earlier on encouraged to migrate by colonial development projects). Local communities have now a tendency to close themselves and apply severe forms of exclusion against people who were earlier considered as neighbours.

For different reasons, the same paradox emerges with the protagonists of the New Right in Europe (and elsewhere). It is striking, for instance, that while liberalism in this continent used to be equated with various forms of anticlericalism (or in any case with the insistence on a strict separation of religion and state), neo-liberal spokesmen now often plead for a resurrection of "Judaeo-Christian values" as an anchor for society. More important is the fact that they manage to combine the good old liberal principle of reducing the interference of the state as much as possible, with a vocal appeal to the same state to exercise almost total control over society (mostly against suspect immigrants) – thus strengthening the presence of the state in everyday life instead of promoting its withdrawal (see

29. I thank Daniel J. Smith for his critical comments on this point.

30. Striking illustrations of this penchant are described in the recent thesis by Juan Obarrio (2007) on Mozambique which in many respects offers a fascinating view of what the author terms the "Structural Adjustment State". Obarrio describes, for instance, that a senior American UNDP official assured him that "... communities know how they are and know also their boundaries perfectly well" – this, in order to counter warnings by some observers that "the" community on which his organization wants to base its new projects might in practice be highly elusive and volatile. Similarly a British USAID consultant insisted that "... communities will be like corporations, unified single legal subjects under the new land law..." (Obarrio 2007). Cf. also the recent volume by Lars Buur and Maria Kyed (2007) who similarly note the unexpected comeback of traditional chiefs in a neo-liberal context.

Geschiere 2009, ch.5). Neo-liberalism as such may be a fuzzy phenomenon, but on the ground this surprising combination of market and tradition has very concrete effects.

The above may help to relativise the apparent naturalness of autochthony claims. In all the contexts discussed above – classical Athens, French colonialism around 1900, the neo-liberal moment of our days – autochthony may present itself as self-evident, but in practice it turns out to be always contested and full of uncertainty. One sad example from a recent article (2003) that Jean-Pierre Chauveau wrote together with Koffi Samuel Bobo remains for me one of the most striking illustrations of the dangerous ambiguities hidden in this now so current notion. The article is based on courageous field-work on a violent topic: the *barrages* (roadblocks) that after 2000 were everywhere erected in the countryside of southern Ivory Coast by Gbagbo's *Jeunes Patriotes*. Soon the *barrages* and their revenues – mostly "fines" extorted by violent threats from "strangers" – became a way of life for these youngsters, mostly *rurbains* (disappointed urbanites, forced by the ongoing crisis to return to "their" village). It is striking that they tended to position themselves as the guardians of autochthony and tradition, often in direct confrontation with their elders, whom they accused of squandering their ancestral lands to foreigners so that there was no more left for them[31]. Some elders still seemed to have preferred to lease the land to foreigners who at least paid some rent. Yet, many youngsters succeeded in reclaiming "their" lands, often by violent means. But then these *rurbains* became quickly disenchanted with the rural way of life, and several of them tried to sell their new farms in order to get money for a ticket to Europe (or beyond).

In this one example, all the tragic contradictions of the notion of autochthony seem to be condensed – most importantly its basic insecurity, hidden under an appearance of self-evidence, which so easily can lead to violence. Chauveau's work – through its inspiring combination of very grounded field-work and creative imagination – is full of such condensed moments. This is why it will remain a *Fundgrube* for many of us.

References

APPADURAI, A. 1996, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis: Univ. of Minnesota Press.

ARNAUT, K. 2004, *Performing Displacements and Rephrasing Attachments: Ethnographic Explorations of Space, Mobility in Art, Ritual, Media, and Politics*, PhD diss., Ghent University.

31. See also Fisiy 1999 for an early analysis of the tensions over land in Ivory Coast between elders and youngsters.

BAMBACH, C. 2003, *Heidegger's Roots: Nietsche, National Socialism, and the Greeks*, Ithaca, NY: Cornell University Press.

BANEGAS, R. 2007, *Côte d'Ivoire: Les jeunes « se lèvent en hommes », Anticolonialism et ultranationalisme chez les Jeunes Patriotes d'Abidjan,* Papers of the CERI (Centre d'Études et de Recherches Internationales) 37, Paris: Sciences Po.

BANEGAS, R. & R. MARSHALL 2003, « Côte d'Ivoire, un conflit regional? », *Politique africaine* 89: 5-11.

BARRÈS, M. 1925, *Scènes et doctrines du nationalisme*, Paris: Plon.

BRAUDEL, F. 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris: Armand Colin.

– 1986. *L'identité de la France,* Paris: Flammarion.

BURY, R. G., ed. 1929/2005, *Plato IX*. Loeb Classical Library, Cambridge, MA: Harvard College.

BUUR, L. and H. M. KYED (éd.), 2007, *State Recognition and Democratization in Sub-Saharan Africa: A New Dawn for Traditional Authorities?* New York: Palgrave Macmillan

CHAUVEAU, J.-P. 1979, « Economie de plantation et "nouveaux milieux sociaux": essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé (Côte d'Ivoire forestières) », *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines* XVI (1-2): 59-82.

– 1997, « Cocoa as innovation: African initiatives, local contexts and agro-ecological conditions in the history of cocoa cultivation in West African forest lands (c. 1850-1960) », *Paideuma* (Frobeniusinstitut) 43: 121-142.

– 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 78: 94-125.

– 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire: Accès à la terre et gouvernementalité locale en Pays Ghan (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) », *Afrique contemporaine* 214 (2): 1-17.

CHAUVEAU, J.-P. & K. S. BOBO 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine* 89: 12-32.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1): 68-80.

CHAUVEAU, J.-P. & J. RICHARD 1983. *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'État: petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*, Atlas des structures agraires au sud du Sahara 19, Paris: Editions de l'ORSTOM.

CHAUVEAU, J.-P. & M. KONÉ 1998, « Décentralisation de la gestion foncière et 'petits papiers': pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique dans le Centre-Ouest ivoirien », *Bulletin de l'APAD* 16: 41-64.

CHERIF, M. 2006. *L'Islam et l'Occident: Rencontre avec Jacques Derrida*. Paris: Odile Jacob.

COHEN, W. B. 1971. *Rulers of Empire: The French Colonial Service in Africa*. Stanford, CA: Hoover Institution Press.

CROWDER, M. 1964, « Indirect Rule, French and British Style », *Africa* 33(4): 293-306.

DELAFOSSE, M. 1912/1972, *Haut-Sénégal-Niger*, Paris: Maisonneuve.

DERRIDA, J. 1997, *The Politics of Friendship*, London: Verso.

DÉTIENNE, M. 2003, *Comment être autochtone? Du pur Athénien au Français raciné*. Paris: Seuil.

EURIPIDES 1995, *Selected Fragmentary Plays*, vol.1, Collard, C., Cropp, M. J. & K. H. Lee (transl. & ed.), Warminster, UK: Aris and Philps.

– 1999, *Euripides IV*, Trans. and ed. D. Kovacs. Loeb Classical Library. Cambridge, MA: Harvard University Press.

FERGUSON, J. 2006, *Global Shadows: Africa in the Neoliberal World Order*, Durham, NC: Duke University Press.

FISIY, C. 1999, « Discourses of Autochthony: Regimes of Citizenship and the Control of Assets in Côte d'Ivoire', Paper presented at African Studies Association meeting, Philadelphia, November 1999.

FRITSCHE, J. 1999. *Historical Destiny and National Socialism in Heidegger's "Being and Time"*, Berkeley: University of California Press.

GARBUTT, R. 2006a, « White "Autochthony" », *Australian Critical Race and Whiteness Studies Journal* 1 (2): 1-16, available at http://www.acrawsa.org.au/journal/issues.htm.

GESCHIERE, P. 1993, « Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, French and British Style », *Africa* 63 (2): 151-176.

– 2005, « Funerals and Belonging: Different Patterns in South Cameroon », *African Studies Review* 2:45-65.

– 2008, « The World Bank's Changing Discourse on Development », in: Geschiere, P., Meyer, B. & P. Pels (éd.), *Readings in Modernity in Africa*, Oxford: Currey and Bloomington: Univ. of Indiana Press.

– 2009, *Perils of Belonging: Autochthony, Citizenship and Exclusion in Afrika and Europe*, Chicago: Chicago University Press.

GRUENAIS, M. E. 1985, « Du bon usage de l'autochtonie », *Cahiers ORSTOM: Série Sciences Humaines* 21 (1): 19-24.

HEIDEGGER, M. 1934-35 [1989], *Holderlins Hymnen "Germanien" und "Der Rhein"*, Ed. Suzanne Ziegler. Frankfurt: Klosterman.

IZARD, M. 1985, *Gens du pouvoir, gens de la terre: Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta blanche)*. Cambridge: Cambridge Univ. Press.

JACKSON, S. 2006, « Sons of Which Soil? The Language and Politics of Autochthony in Eastern D.R. Congo », in: Geschiere, P. & S. Jackson (éd.), *Autochthony and the Crisis of Citizenship*, special issue *African Studies* Review 49 (2): 95-122.

LEVI-STRAUSS, C. 1958, *Anthropologie structurale*, Paris: Plon.

LI, T. M. 2000, « Articulating Indigenous Identity in Indonesia: Resource Politics and the Tribal Slot », *Comparative Studies in Society and History* 42: 149-79.

LOMBARD, J. 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire: Le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris: Colin.

LORAUX, N. 1996, *Né de la terre: Mythe et politique à Athènes*, Paris: Le Seuil.

LUCASSEN, J, & L. LUCASSEN, 1997. *Migration, Migration History, History: Old Paradigms and New Perspectives*, Bern: Lang.

LUNING, S. 1997, *Het Binnenhalen van de Oogst: Ritueel en Samenleving in Maane, Burkina Faso*, PhD diss., University of Leiden.

MALKKI, L. H. 1995, *Purity and Exile: Violence, Memory, and National Cosmology among Hutui Refugees in Tanzania*, Chicago: University of Chicago Press.

MARSHALL, R. 2006, « The War of "Who Is Who?": Autochthony, Nationalism, and Citizenship in the Ivorian Crisis », in: Geschiere, P. & S. Jackson (éd.), *Autochthony and the Crisis of Citizenship*, special issue *African Studies* Review 49 (2): 9-43.

OBARRIO, J. 2007, *The Spirit of the Law in Mozambique*, PhD diss., Columbia Univ.

ROITMAN, J. 2005, *Fiscal Disobedience, An Anthropology of Economic Regulation in Central Africa*, Princeton, NJ: Princeton University Press.

ROSIVACH, V. J. 1987, « Autochthony and the Athenians », *Classical Quarterly* new series 37 (2): 294-306.

SURET-CANALE, J. 1964. *Afrique noire occidentale et centrale II: L'ère coloniale, 1900-1945*. Paris: Éditions Sociales.

TRIAUD, J. L. 1998, « Haut-Sénégal-Niger", un modèle positiviste? De la coutume à l'histoire: Maurice Delafosse et l'invention de l'histoire africaine », in: Amselle, J.-L. & E. Sibeud (éd.), *Maurice Delafosse: Entre orientalisme et ethnographie; Itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, Maisonneuve: 210-233.

WILLAME, J.-C. 1997, *Banyarwanda et Banyamulenge: Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*. Brussels: CEDAF (Centre d'Étude de Documentation Africaines).

YERE, H.-M.. 2006, « *'La Côte d'Ivoire, c'est la Côte d'Ivoire!* » *A Reflection on the Idea of the Nation in Côte d'Ivoire*, Basel, manuscript.

ZAHAN, D. 1961, « Pour une histoire des Mossi du Yatenga », *L'Homme* 1 (2): 5-22.

16

Vous avez dit « autochtone » ?

Jean-Pierre Dozon[1]

Il fut un temps, maintenant assez lointain, puisqu'il remonte à plus de trente ans, où j'employais à qui mieux mieux dans mes tout premiers travaux réalisés en pays bété le terme d'autochtone, mais comme d'autres collègues « ivoirologues », parmi lesquels mon nouvel ami Jean-Pierre Chauveau qui travaillait depuis déjà quelque temps sur un terrain très proche.

Ce terme, nous ne l'avons évidemment pas inventé. Bien au contraire était-il déjà abondamment utilisé par d'autres chercheurs travaillant dans d'autres pays africains, ainsi, surtout, que par nos prédécesseurs en Côte d'Ivoire. En l'occurrence, ceux qui, dans les années 1950-60, avaient conduit des études assez semblables aux nôtres, et auxquels nous nous référions beaucoup, portant sur des « nouveaux milieux ruraux » caractérisés par des économies ou des petites productions marchandes, et des formes privées ou individualisées d'appropriations foncières. À quoi s'ajoutait le fait, peut-être plus intéressant ou intriguant, qu'avec Jean-Pierre nous découvrirons un peu plus tard qu'il avait été également employé par les Ivoiriens eux-mêmes depuis encore plus longtemps, notamment dans le cadre d'une célèbre association fondée à l'époque coloniale, dans les années 1930, qui préféra au terme d'originaires ou d'indigènes, plus ou moins synonymes et sans doute plus courants en cette période, celui d'autochtones[2].

De la formule consacrée « autochtones/allochtones » à celle d'« idéologie d'autochtonie »

L'emploi du terme était donc tout à la fois commode et largement banalisé, relevant aussi bien d'un langage assez savant que du sens commun,

---

1. Anthropologue, IRD-EHESS, Paris ; Jean-Pierre.Dozon@ehess.fr.

2. Il s'agissait de l'ADIACI (Association de défense des intérêts des autochtones de Côte d'Ivoire) créée en 1934.

de l'etic que de l'emic, et nous n'avions, je crois, aucune gêne, non plus qu'aucun mérite particulier à l'utiliser pour parler de ceux qui étaient en quelque sorte des premiers arrivants, c'est-à-dire qui étaient manifestement présents sur nos terrains d'enquête avant que d'autres ne vinssent s'y installer. Car, en réalité, je ne l'employais, à l'instar de mes collègues, de Jean-Pierre, de Jacques Richard (avec qui il formait, sur leur terrain en pays gban, une très novatrice équipe de géographe et sociologue ruralistes) et de nos prédécesseurs, que relativement à un autre terme qui, lui, paraissait un peu moins courant ou plus construit. Il s'agissait du néologisme « allochtones »[3] qui nommait de façon assez spécifique des allogènes, des étrangers, des colons, ou encore, et plus simplement, des nouveaux venus, qui s'étaient installés durablement sur des territoires autochtones en y devenant exploitants agicoles, au titre de locataires et surtout d'acquéreurs de terres, et en y constituant, par conséquent, une nouvelle strate de peuplement.

C'était donc des deux termes, autochtones et allochtones, dont j'usais[4], dont nous usions abondamment, et non uniquement du premier. Car il y avait dans leur association devenue quasi structurelle matière à décrire et à analyser un système de relations, des modes de faire-valoir et de production qui s'étaient mis en place, dès l'époque coloniale, dans certaines régions de Côte d'Ivoire propices tout particulièrement à l'exploitation du café et du cacao, et dont la dynamique avait permis à celle-ci, à cette économie de plantation comme on l'appelait couramment, de se développer très fortement au fil des décennies. Mieux encore d'avoir été, comme Jean-Pierre avait osé l'écrire, génératrice d'une véritable « révolution agraire » (Chauveau, 1985). « Complémentaires et fonctionnelles », ainsi que nous l'écrivions tous deux en 1985 (Chauveau et Dozon, 1985), le besoin de main-d'œuvre des autochtones rencontrant les stratégies d'accès au foncier des allogènes (qui deviendront ainsi des allochtones par l'achat plus ou moins formalisé de parcelles auprès des premiers), les relations entre les uns et les autres, sur fond de marchandisation et de forte consommation de terres, avaient non seulement dynamisé l'arboriculture marchande, mais également « boosté » et diversifié l'agriculture vivrière ivoirienne. Toutes choses qui n'étaient pas exclusives, comme nous l'observions sur nos terrains respectifs et comme en avaient déjà témoigné nos prédécesseurs des années 1950[5], de malentendus, de tensions, voire

3. Ce terme a été créé dans les années 1960 (car il n'est pas employé par les chercheurs des années 1950 travaillant en Côte d'Ivoire tels que A.J.F. Kobben, H. Raulin ou M. Dupire, qui parlent, eux, d'immigrés, d'allogènes ou d'étrangers), mais je ne suis pas parvenu à savoir exactement par qui et je sais simplement me l'être très vite approprié comme s'il s'agissait là d'un terme en lui-même tout à fait opératoire. Voir par exemple Dupire (1960).

4. Spécialement dans mon premier rapport, issu de mes toutes premières enquêtes de terrain en Côte d'Ivoire (Dozon, 1974).

5. Spécialement Raulin (1957) qui avait notamment travaillé en pays gban et en pays bété.

de conflits entre autochtones et allochtones, notamment au sujet des terres cédées que ceux-ci considéraient comme définitives alors que ceux-là entendaient toujours y exercer peu ou prou, ainsi que Jean-Pierre le montra, « leur tutorat » (Chauveau, 2000). Soit autant de « raisons » ou de justifications particulières qui, quoi que fût la façon dont ces deux grands groupes distinctifs se laissaient redistribuer en petits, moyens, voire gros planteurs, pouvaient toujours s'exprimer ou se schématiser en catégories identitaires, ethniques, au travers desquelles se rejouait le partage entre les gens du cru et ceux qui n'en étaient pas. Que des ressortissants bété ou gban manifestassent leur mécontentement à l'égard des stratégies foncières ou d'accaparemment de main-d'œuvre des allogènes baoulé, mossi ou dioula, ou que les relations entre les uns et les autres, comme l'a dit excellement Jean-Pierre, fissent l'objet d'une « négociation conflictuelle permanente » (*ibid.*), voilà qui semblait se justifier assez « naturellement » par le fait que les premiers étaient là, bien avant les seconds, sur ces terres désormais valorisées par l'exploitation de cultures d'exportation.

Toutefois, il nous était apparu qu'aussi longtemps que les ressources foncières et en forces de travail étaient encore assez abondantes, les relations entre les uns et les autres donneraient toujours l'avantage à la fonctionnalité et à la reproduction du système sur ses dysfonctionnements ou sa remise en cause par telle ou telle des parties en présence. Ce qui pouvait ne plus être le cas dès lors que les terres et la main-d'œuvre se raréfieraient fortement, entraînant sans doute de plus en plus de disputes et de replis sur les catégories identitaires. C'est ce que j'avais commencé à observer en pays bété, très exactement dans la région de Gagnoa. Suivant de près les activités d'une société étatique de développement qui entendait y introduire la riziculture irriguée dans les zones de bas-fonds et qui, de ce fait, complexifiait une économie rurale locale dominée par l'arboriculture marchande (Dozon, 1979), il m'apparut que les relations entre autochtones et allochtones y devenaient problématiques à cause des pénuries foncières et des compétitions de plus en plus vives en matière de main-d'œuvre. Et c'est, justement, ce contexte qui m'avait conduit à interroger la notion d'autochtones ou d'autochtonie ; à tout le moins à ne plus me contenter de son usage courant et banalisé (et auquel avec d'autres je participais), et à rechercher bien plutôt à lui donner une signification en rapport étroit avec ledit contexte.

La formule d'idéologie d'autochtonie me servit ainsi à tenter de montrer que, loin d'aller de soi, le mécontentement plus ou moins affirmé, en forme de revendications de droits de préséance chez ceux qu'on appelait précisément des autochtones, était lié à une configuration socio-économique et politique particulière. Aux compétitions locales portant sur les ressources en terres et en forces de travail qui devenaient, semblait-il, de plus en plus aiguës, s'y étaient en effet ajoutés deux éléments tout à fait essentiels qui ont largement inspiré l'emploi du mot « idéologie ». D'une part, des ressortissants bété, devenus citadins et salariés (regroupés le plus souvent en associations villageoises à Abidjan), se mêlaient de ces pro-

blèmes ruraux en considérant que leurs villages d'origine avaient fait l'objet de spoliations de la part des étrangers ou des allogènes avec la complicité, depuis l'époque coloniale, des autorités politiques. D'autre part, et la chose était pour le coup propre à la région où je travaillais, depuis l'époque coloniale, mais surtout depuis l'indépendance du pays, un ostracisme avait frappé les populations bété locales, lequel avait suscité chez elles, notamment parmi leurs cadres et leurs intellectuels, une sourde opposition au régime d'Houphouët-Boigny.

En fait, cette idéologie d'autochtonie, comme l'ostracisme politique qui m'apparut en être l'un des principaux ressorts, s'était tout particulièrement manifestée en octobre 1970, deux ans avant mes toutes premières enquêtes dans la région de Gagnoa, au travers d'une sorte de rébellion paysanne menée par un jeune intellectuel du cru (qui avait par ailleurs fondé clandestinement un parti politique d'opposition à l'État-parti unique d'Houphouët-Boigny). Exigeant le départ de tous les étrangers et même des représentants des autorités administratives de la région, cette rébellion, qui entendait refonder complètement l'État ivoirien (celui-ci, devant être rebaptisé « l'État d'Éburnie », s'était donné pour devise « Pour la terre de nos pères »), avait été violemment réprimée par l'armée ivoirienne et s'était finalement soldée par des arrestations, de très nombreux morts et des villages entièrement détruits.

L'idéologie d'autochtonie était donc ici, et au-delà du rapport spécifique à la terre qu'elle signifiait, l'autre nom d'une ethnicité problématique en Côte d'Ivoire, et dans laquelle intervenaient, si l'on voulait s'y pencher d'un peu près, des éléments historiographiques et politiques particuliers. Cette ethnicité et ce que j'appelais sa construction constituèrent l'essentiel de ma thèse de troisième cycle qui fut justement l'occasion de discuter un peu plus ou un peu mieux qu'auparavant de la notion d'autochtonie. Car, quoique je continue à employer le terme d'autochtones pour parler des populations bété locales dans leurs rapports distinctifs aux autres populations dites allochtones, il m'apparut nécessaire de le relativiser. Car si l'on pouvait dire, sans conteste, que les Bété étaient les premiers arrivants par rapport à ces autres populations venues pour l'essentiel depuis les années 1930, il était en réalité plus difficile d'user à leur endroit du terme d'autochtones dès lors qu'on attribuait à celui-ci le sens littéral de « nés de la terre » ou « qui ont toujours la même terre »[6]. En effet, le résultat des enquêtes d'histoire de peuplement que j'avais menées auprès d'une quarantaine de villages bété (ou encore de plus d'une centaine de lignages), choisis dans les six ensembles tribaux de la région de Gagnoa, avait indiqué qu'ils étaient presque tous issus d'anciens mouvements migratoires et, partant, de divers processus d'agrégation et d'affiliation. Ces mouvements migratoires, certes, s'étaient déroulés bien avant la colonisation française, mais n'en établissaient pas moins que les groupements tribaux, villageois et lignagers de la région bété où j'enquêtais avaient des

6. Suivant les interprétations philologiques ; voir à ce sujet Détienne (2003 : 54).

origines multiples et ne pouvaient pas, de manière absolue, être qualifiés d'autochtones. Les seuls groupements qui semblaient susceptibles de recevoir un tel label étaient des lignages ou, plutôt, des segments de lignage au sein desquels les Bété recrutaient leurs « maîtres de la terre », et dont la « micro-histoire » établissait qu'ils avaient été trouvés là par les populations nouvellement arrivées, assimilés par elles bien qu'on leur fît conserver une sorte de marque distinctive de manière à leur faire remplir des fonctions symboliques et rituelles entre le monde domestiqué et la brousse sauvage, ou entre les vivants et les morts.

Assurément s'agissait-il de « découvertes » ethnographiques bien peu exceptionnelles, puisque, presque partout dans le monde, l'histoire et la constitution des collectivités humaines ne laissent d'indiquer l'importance des mobilités et des brassages, et que le phénomène d'autochtonie relève au premier chef de la construction mythologique et politique, comme l'a si bien analysé Nicole Loraux à propos de la cité athénienne qui s'est voulue tout à la fois proche du divin et issue d'une terre pure et sacrée pour se démarquer des autres cités grecques et imposer son hégémonie (Loraux, 1996). Comme également, de nombreuses sociétés africaines, mais assez différemment du modèle athénien, ont conçu leur genèse par l'établissement d'une sorte de contrat entre « nouveaux venus » et « premiers arrivants » ou autochtones (quand, plus simplement, ils n'étaient pas respectivement des conquérants et des conquis), de façon à donner aux premiers la charge de l'organisation sociopolitique et aux seconds celle des affaires rituelles et du monde des ancêtres (cf. Horton, 1971).

Mais, quoiqu'il ne fût pas véritablement heuristique, ce résultat de mes enquêtes justifiait assez bien le recours à la formule d'idéologie d'autochtonie en même temps qu'il en constituait manifestement une analyse critique. Il indiquait, en effet, que les manifestations d'enracinement ou de « racinement » que nous observions étaient liées à un certain contexte historique, celui qui remontait aux années 1930 et qui fit du Centre-Ouest ivoirien (dont faisaient justement partie le pays bété et le pays gban) une région où la dynamique de l'économie de plantation avait largement reposé, même si elles s'accompagèrent de tensions grandissantes, sur les relations entre gens du cru et allogènes, et spécialement sur les cessions de terres des premiers aux seconds. Ce faisant, il montrait que l'idée d'être « nés de la terre » n'était pas véritablement transposable dans le monde précolonial, c'est- à-dire évidemment dans un tout autre contexte, où, au contraire, les sociétés lignagères locales étaient des sociétés largement construites sur la mobilité, le changement de résidence et la capacité des nouveaux venus à intégrer ceux qui les avaient précédés en tel ou tel lieu. Mais en quoi, justement, il se heurtait à ce qui était en train de donner force de vérité à l'idéologie d'autochtonie, à savoir la thèse suivant laquelle, et contrairement à ce que j'avais pu recueillir au cours de mes enquêtes, les Bété étaient bel et bien enracinés de manière quasi immémoriale dans le « pays » auquel, depuis les débuts de la colonisation française, on accordait le même ethnonyme (« le pays bété »). Cette thèse fut

largement produite et diffusée par mon collègue de l'époque, Laurent Gbagbo, historien et chercheur à l'IHAA (Institut d'histoire, d'art et d'archéologie africains), par ailleurs originaire de la région de Gagnoa et figure charismatique de l'opposition au régime d'Houphouët-Boigny, et qui, comme on le sait, devint par la suite président de la République de Côte d'Ivoire. Plus précisément, elle eut pour auteur un « traditionnaliste », Antoine Louhoy Tety Gauze, ainsi qu'il se fit appeler (mais qui était, par ailleurs, ancien cheminot et député), dont on publia deux longs textes dans des revues universitaires ivoiriennes en 1969 puis en 1982 (Tety Gauez, 1969, 1982), et qui expliquait, à partir de ce que lui avaient dit ses propres informateurs, que les Bété avaient pour ancêtres les Magwé. Lesquels étaient, non pas à proprement parler nés de la terre, mais venus d'Orient dans l'actuelle Côte d'Ivoire, et spécialement dans le Centre-Ouest à une époque très reculée, où l'ensemble du pays était encore vide d'hommes.

En apportant son soutien à cette thèse, en la confortant lui-même par quelques enquêtes complémentaires, Laurent Gbagbo laissait manifestement entendre que les spoliations et, surtout, l'ostracisme ou l'iniquité dont étaient victimes les Bété s'adressaient en réalité à un peuple qui, tels nos fameux Gaulois, était au fondement du peuplement de la Côte d'Ivoire et, qui, sans être strictement autochtone (puisqu'il était malgré tout venu d'ailleurs), n'en constituait pas moins le peuple ou l'ethnie première. En l'occurrence celle au regard de qui toutes les autres (même les populations qui s'étaient implantées dans l'espace « ivoirien » avant la colonisation mais après elle) étaient susceptibles de constituer un monde d'allogènes.

Il y avait donc quelques divergences entre nos « histoires de peuplement », entre une perspective qui mettait l'accent sur les origines multiples, hétérogènes, des collectivités bété et celle qui s'efforçait de les enraciner et de les homogénéiser à partir d'un substrat commun. Cependant, s'il me parut opportun et, pour tout dire, hautement significatif d'inclure la seconde perspective dans la définition de l'idéologie d'autochtonie que je proposais, c'est elle en réalité qui devint peu ou prou la perspective ou la version officielle, officialisant le nom des Magwé comme nom authentique et ancestral des Bété (mais sans pour autant le remplacer dans les échanges ordinaires entre Ivoiriens à propos de leurs appartenances ethniques)[7]. De sorte que l'affaire devint, oserais-je dire, de plus en plus intéressante et troublante, puisque ce que j'étais en train de définir connaissait simultanément de nouveaux développements, notamment en termes d'histoire nationale officielle, mais puisque, également, j'en devenais peu ou prou partie prenante en étant à l'occasion discuté et critiqué par ceux-là mêmes que je considérais comme d'éminents opérateurs de ladite idéologie. Encore que je fusse bien loin d'imaginer que, presque vingt ans plus tard, mes divergences avec eux apparaîtraient dans un ouvrage publié sous la plume, non plus seulement de l'historien, mais du président Laurent

7. Voir l'ouvrage en forme de manuel de Loucou (1984 : 105-107).

Gbagbo, intitulé *Sur les traces des Bété* (2002) et qui reprenait avec encore plus de force ou de « légitimité » la thèse des Magwé et de leur « préhistorique » ancienneté en terre ivoirienne.

L'impétueux destin de l'autochtonie politique

Finalement, lorsque, dans les années 1970, j'employais assez spontanément, de conserve avec mes collègues, le mot autochtones, je ne savais pas encore qu'il participait d'un univers de sens particulièrement chargé et que les trois décennies qui allaient suivre devaient, en Côte d'Ivoire, mais aussi et surtout dans d'autres pays d'Afrique et ailleurs dans le monde, lui donner encore bien davantage de poids ou d'extension sémantique. Certes, les divers articles que nous avons écrits ensemble avec Jean-Pierre au milieu des années 1980 (et dont nous espérions tous deux qu'ils se prolongeassent par la confection d'un livre sur l'identité ivoirienne[8]) indiquaient que nous avions pris une assez bonne mesure des aspects problématiques de ce mot. Car, alors que nous nous efforçions de démontrer que l'économie de plantation avait été, au travers tout particulièrement des rapports autochtones/allochtones, des relations villes-campagnes et de l'émergence en son sein de forces sociales et politiques, « le creuset d'une société civile ivoirienne » et au cœur du processus de formation nationale, on percevait qu'elle était aussi travaillée par de fortes tensions (et, par là, l'identité ivoirienne elle-même) qui se traduisaient précisément par des revendications d'autochtonie et, plus largement, par des affirmations d'ethnicité. Toutes choses qui paraissaient s'accentuer par le fait qu'elles se déroulaient dans un contexte où ce qui fut appelé « le modèle ivoirien de développement » (Contamin et Memel-Fôté, 1997) (que d'aucuns avaient nommé hyperboliquement « miracle ivoirien ») était en train de battre de l'aile. Aussi bien à cause de la baisse du prix mondial des cultures d'exportation, des premiers programmes d'ajustement structurel, que d'une lassitude qui gagnait de plus en plus la population ivoirienne à l'égard du régime à parti unique qui prévalait depuis l'indépendance et d'Houphouët-Boigny qui en était l'imposante figure de proue.

Paradoxalement, c'est au moment où nous croyions reconnaître une identité ivoirienne assez consistante (et qui allait justement à l'encontre d'images comme celle de « vitrine de l'Occident » ou celles, plus antithétiques, de « miracle ou mirage ivoirien » qui lui donnaient assez peu de réalité) que celle-ci commençait à être singulièrement mise à l'épreuve, même si, parallèlement, elle était porteuse de salutaires aspirations démocratiques. Et, pour ma part, alors que j'avais entamé de nouvelles recher-

8. Et dont nous avions tracé très largement l'esquisse dans notre chapitre « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État » (Chauveau et Dozon, 1987).

ches en Côte d'Ivoire sur les prophétismes, sur leur histoire et leur actualisation répétée depuis le début du XXe siècle, c'est-à-dire sur un phénomène apparemment assez éloigné des problèmes fonciers, des questions « interethniques » ou de développement traités initialement, la rencontre avec Ghahié Koudou Jeannot, qui était en train de devenir une personnalité prophétique très populaire dans le pays, m'y ramena bien vite en pointant tout ce que l'économie de plantation, ce creuset national comme nous l'avions appelée, charriait comme tensions et comme évolution inquiétante (voir Dozon, 1995 ; Petrarca, 2008).

Ce personnage assez fascinant, comme le mouvement qu'il entendait promouvoir sous la bannière de la « religion Gbahié », mettait tout spécialement à nu les difficultés auxquelles été confrontées les classes moyennes, citadines, originaires du Sud ivoirien (c'est-à-dire des régions d'arboriculture marchande, en particulier les régions de l'Ouest forestier), qui subissaient de plein fouet la raréfaction des ressources étatiques (stagnation des salaires et forte réduction des emplois publics) tout en se heurtant à leur milieu villageois d'origine, notamment sur la gestion du patrimoine foncier et des cessions de terres aux allogènes qui s'y étaient beaucoup pratiquées au long des décennies. Assez critique à l'endroit du régime d'Houphouët, Gbahié Koudou Jeannot s'était fait encore plus nettement dénonciateur de cette modernité à l'occidentale qu'avait suivie la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, et en appelait volontiers à un retour à des valeurs traditionnelles, à une Terre-mère et aux ancêtres réputés la protéger. De sorte que ce que j'avais appelé idéologie d'autochtonie trouvait là, dix ans plus tard, son prolongement ou son renforcement sous la forme d'un néo-traditionnalisme de facture politico-religieuse qui toucha des milieux sociaux étroitement liés au « modèle ivoirien de développement ». Non seulement, en effet, ce néo-traditionnalisme trouva son principal soutien auprès des classes moyennes issues du Sud ivoirien, mais aussi et surtout auprès de leurs composantes les plus jeunes qui, faute de trouver un emploi en ville, et encore moins dans la fonction publique, escomptaient retourner au village et y devenir planteurs à l'image des grands caciques du régime (au premier chef Houphouët-Boigny, grand exploitant de café et de cacao depuis les années 1930 s'il en fut[9]) revendiquant fièrement leur patrimoine arboricole. Lorsque, en 1986, Gbahié Koudou fut arrêté (et mis en résidence surveillée pendant un an à Abidjan), manifestement parce qu'il était devenu trop populaire et trop incontrôlable par la manière dont il voulait installer la « religion Gbahié » dans tout le Sud ivoirien, des tracts circulèrent à Abidjan pour apporter le soutien des « patriotes », c'est-à-dire des « cadres, élèves, étudiants, ouvriers », au « Sauveur », celui par qui toutes ces catégories sociales semblaient pouvoir se réapproprier leur monde villageois. Cela ne peut pas ne pas évoquer, mais sur un mode autrement plus vindicatif, l'activisme des « Jeunes

9. Lequel, d'ailleurs, en ces années 1980, avait lui-même lancé un mot d'ordre de lutte contre l'exode rural et de retour des jeunes au village.

patriotes » quelque quinze ans plus tard, avec l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo et la grave crise sociopolitique qui survint peu de temps après, eux-mêmes généralement originaires du Sud ivoirien et entreprenant tout particulièrement de reconquérir les terres autochtones cédées aux étrangers par leurs aînés. Ce dont récemment Jean-Pierre Chauveau, par ailleurs, a remarquablement traité en reconstituant, trente ans après ses premières recherches en Côte d'Ivoire, l'histoire des rapports de génération en pays gban, sur fond d'accès conflictuels au foncier (Chauveau, 2005).

Cependant, avant que cette grave crise sociopolitique n'advînt au tournant du troisième millénaire et malgré la fréquentation d'un prophète à l'activité débordante et dissidente qui en avait tout à la fois perçu, publicisé et traité à sa façon certains des signes les plus manifestes, j'étais encore assez loin de penser, même si l'on pouvait deviner aisément un « après-Houphouët » problématique, que la question de l'autochtonie passerait bien vite de l'idéologique au politique. Plus précisément, que la question d'un retour à des droits coutumiers, ou que l'affirmation de droits culturels, accompagnée d'expressions nettement xénophobes, deviendrait l'un des vecteurs principaux de la (re)définition du national et de la citoyenneté.

Sans revenir ici sur la notion également très idéologique d'ivoirité, que j'ai tentée au moment de son officialisation, à la fin des années 1990, d'analyser (Dozon, 2000), mais qui a fait l'objet de beaucoup d'autres commentaires, je dirai cependant qu'elle me sembla aller à contre-courant de ce que, avec Jean-Pierre, nous avions tenté d'appréhender sous l'appellation d'identité ivoirienne et qui, quoique ancrée principalement au Sud (avec son économie de plantation, son intense réseau urbain et ses relations villes-campagnes)[10] et traversée manifestement par de fortes tensions, nous paraissait être une identité cosmopolite durable, à l'image de la population d'Abidjan qui ne laissait d'exhiber son foisonnement multiculturel et multiconfessionnel. Or, c'est précisément cette identité ivoirienne, dont le façonnement remontait à l'époque coloniale et qui s'était fortement renforcée sous le long règne d'Houphouët-Boigny (qui était, de ce point de vue, assez justement nommé « Père de la Nation »), qui se trouvait directement mise en cause par l'ivoirité et par ce que cette notion, au-delà de ses significations ethnicistes ou ethno-nationales originelles[11], réussit, au bout du compte, à véhiculer en termes d'autochtonie politique. De la réforme foncière votée en 1998 sous Konan Bédié (le successeur très « infidèle » d'Houphouët-Boigny) donnant une nette préséance aux autochtones (suivant l'application de « droits coutumiers conformes aux traditions ») au détriment des allochtones, même quand ils avaient la

10. Le Nord ivoirien, région de savane, ayant été quelque peu marginalisé et dédié depuis l'époque coloniale à constituer une terre d'émigration vers un Sud utile et prospère ; cf. Aubertin (1983).

11. Dans un premier temps, à l'époque de Konan Bédié, l'ivoirité prit en effet une orientation culturaliste et ethniciste puisqu'elle fut largement identifiée au monde akan.

nationalité ivoirienne[12], jusqu'au référendum, deux ans plus tard, sur la nouvelle Constitution requérant, pour être éligible, d'avoir deux ascendants ivoiriens nés eux-mêmes en Côte d'Ivoire, tout indiquait en effet qu'un mouvement de refondation du pays était engagé, qui allait à rebours de son histoire au cours du XXe siècle ou qui s'appuyait sur ce que celle-ci avait pu générer très tôt comme manifestations d'autochtonie ou d'hostilité aux étrangers[13].

Comme on le sait, cette autochtonie politique, ou ce mouvement de refondation nationale, ne réussit pas complètement à s'imposer. À tout le moins se heurta-t-il, et dans une assez grande violence à partir de 2002, à ce qu'il prétendait refouler, c'est-à-dire une Côte d'Ivoire sans doute héritière de près d'un siècle d'histoire coloniale et postcoloniale, mais nettement plus ouverte et cosmopolite. À l'heure où j'écris ces lignes, en remémoration de nos cheminements communs avec Jean-Pierre, la Côte d'Ivoire est toujours dramatiquement prise dans les termes de ce heurt brutal où s'il s'agit finalement de savoir si le peuple qui la constitue, et qui est appelé, comme on peut l'espérer, à exercer enfin sa souveraineté, est défini avant tout par son enracinement dans le sol natal, ou si, bien plutôt, il parvient à s'imaginer et à se projeter dans l'avenir avec tout ou partie des vagues de nouveaux venus qui ont étoffé et brassé la population du pays, tout particulièrement au cours du siècle dernier.

On pourrait assurément considérer, et je soutiens pour ma part fermement ce point de vue, que le deuxième terme de l'alternative est bien plus raisonnable que le premier, qu'une Côte d'Ivoire assumant son héritage cosmopolite tracerait plus vigoureusement son avenir, notamment par des liens renforcés avec les pays voisins septentrionaux (le Mali et, surtout, le Burkina Faso), que si elle devait se refonder en s'inventant régressivement un peuple d'authentique « souche ivoirienne ». Cependant, une telle considération ne peut pas ne pas prendre en compte le fait que le premier terme, s'il s'est assez bien incarné dans la formule essentialiste de l'ivoirité, a trouvé bien d'autres illustrations ailleurs en Afrique et dans le monde et, par là également, une certaine reconnaissance. Plus précisément, cette appellation d'autochtones, dont nous avons abondamment usée pour décrire des situations et des logiques socio-économiques particulières, est bel et bien devenue un mot-clef de l'action idéologique et politique dans de multiples configurations locales depuis que la globalisation et ses fers de lance néo-libéraux se sont intensément déployés. Comme l'ont montré J.-F. Bayart et ses collègues dans un article remarquablement documenté (Bayart et *al.*, 2001), c'est dans beaucoup d'autres pays africains, au Liberia, au Cameroun, au Nigeria, au Kenya, dans les

12. Loi ou réforme foncière à propos de laquelle Jean-Pierre a commis une remarquable communication (Chauveau, 2006).

13. Ce qu'avaient précisément révélé une association comme l'ADIACI dans les années 1930 et, plus nettement encore, les violences contre les « Dahoméens » (fortement représentés dans l'administration coloniale) peu de temps avant l'indépendance.

deux Congo, etc., qu'on assista dans les années 1990 à la montée des « autochtonismes »[14] (dont certains se traduisirent par de véritables guerres civiles). Et ceux-ci ne visèrent pas tant des étrangers « proprement dits » que ceux qui ressortissaient au pays et en avaient fréquemment la nationalité, mais qui étaient considérés par des « autochtones » comme ne pouvant pas ou plus la revendiquer, en tout cas pas au même titre qu'eux-mêmes. Ce qui avait sans doute partie liée avec certains processus démocratiques au travail desquels se jouait ou se rejouait, comme en Côte d'Ivoire, la définition du peuple, mais qui résultait conjointement d'une compétition accrue pour l'accès aux ressources (foncières, minières, publiques, etc.) dans un contexte où les États étaient sommés de privatiser et de privilégier, avec l'appui de moult ONG, le développement local[15].

Mais, ainsi que l'article le suggérait, le phénomène n'était pas en effet qu'africain. On pouvait l'observer par exemple en Europe, spécialement, et à nouveaux frais dans les Balkans où l'éclatement de la Yougoslavie, sur fond de revendications du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a donné notamment lieu à des luttes de préséance sur tel ou tel territoire, ou sur tel ou tel lieu de mémoire. Et, dans un autre environnement, théâtre de vagues de mobilité humaine liées à une globalisation génératrice d'inégalités croissantes entre Nord et Sud, une formule comme « Français de souche » (mais qui pourrait aussi bien se décliner en « Italiens, Anglais, Européens de souche ») ou, mieux encore, un mot comme autochtone vient à être de plus en plus employé pour marquer une nouvelle frontière entre des gens d'ici d'origine européenne et des gens d'ailleurs d'origine maghrébine ou d'Afrique subsaharienne, comme si les uns et les autres étaient désormais jugés mal assortis pour constituer un seul peuple ou une seule communauté de destin.

Beaucoup d'autres exemples pourraient être apportés allant dans le sens d'une mise en cause du cosmopolitique et de tout ce qui avait fait de nombreux États nationaux des creusets, des « melting-pots », au profit d'une valorisation de l'ethnique, de l'ethnico-religieux, des traditions immémoriales ou des racines, susceptible de reconfigurer les entités nationales et les dispositifs de gouvernance héritiers de la modernité des deux siècles passés. Mais, si cette évolution des choses m'a paru, comme à beaucoup, passablement inquiétante car révélatrice de graves crises d'altérité (cf. Augé, 1994), si les replis ou les affirmations identitaires m'ont semblé, peut-être post-modernes, en tout cas étroitement liés à la « main invisible » d'un marché de plus en plus globalisé et à celle plus visible de quelques grandes puissances, le mot autochtone n'en prenait pas moins, dans ce même contexte, ses lettres de noblesse contemporaines en se parant de contenus juridiques et d'attributs plus humanistes, universalistes, voire écologistes.

---

14. Il s'agit ici d'un néologisme de mon cru.

15. Je développe ces points dans mon ouvrage *L'Afrique à Dieu et à Diable. États, ethnies, religions* (Dozon, 2008).

Je fais allusion ici à la question des peuples ou des nations dits autochtones, à celle de la reconnaissance de leurs droits (sur des territoires, des écosystèmes, etc.) et qui concerne au premier chef des populations qui ont été victimes des colonisations de peuplement européen dans les Nouveaux Mondes (Aborigènes d'Australie ou Indiens des Amériques notamment), en ayant été souvent spoliées, massacrées ou mises en réserve. Nul doute qu'il s'agit là d'une question qui mérite une grande attention, relevant, sinon d'un tribunal de l'histoire, du moins d'une conscience universelle incarnée en institution idoine, capable de réparer les méfaits commis et d'aménager autant qu'il est aujourd'hui possible la diversité des cultures et des styles de vie. Cependant, il y a, à mes yeux, dans les diverses formules désormais en vigueur au sein des milieux internationaux (comme celles de « peuples, nations, droits autochtones »), un emploi du qualificatif autochtone tout à fait problématique en ce qu'il se trouve y recevoir une garantie intellectuelle et juridique, et, par là même, y légitimer possiblement toute une série d'autres mouvements qui procèdent par repli sur soi et fermeture à l'autre. Que les peuples dits autochtones aient été là, en Amazonie, dans le Colorado ou dans le Queensland, de longue date avant les Européens qui les ont brutalement colonisés et spoliés, ne signifie pas qu'ils n'étaient pas eux-mêmes venus d'ailleurs. Tout indique, sur le plan historique, archéologique ou bien génétique, le contraire. Encore une fois l'usage de ce qualificatif, aussi commode soit-il pour indiquer des relations d'antériorité sur un territoire et même pour œuvrer à la réparation des torts commis à l'endroit de populations rangées sous ce label, ne saurait être « absolutisé » ou essentialisé sans prendre une dimension mythologique ou idéologique, sans opposer, de façon exclusive et antagoniste, les premiers arrivants aux nouveaux venus.

Conclusion

Finalement, je dirais à nouveau volontiers qu'il y a trente ans l'emploi que je faisais, que nous faisions avec Jean-Pierre Chauveau et sans doute bien d'autres collègues, du mot autochtone à propos de nos « terrains ivoiriens », participait de cette commodité langagière permettant de décrire un système de relations entre diverses populations en même temps qu'il constituait un mot d'usage courant, quoiqu'il se fût déjà chargé (mais on ne l'apprendra que plus tard) d'un sens qui, au travers de cette association évoquée plus haut (l'ADIACI), exprimait, dès les années 1930, une franche hostilité à l'égard de certains étrangers. Par la suite, j'ai pris quelque distance avec lui ou, plutôt, je l'ai un peu mieux caractérisé en recourant à la formule « idéologie d'autochtonie ». Pour autant, j'étais bien loin d'imaginer qu'« autochtone » allait connaître pareille destinée. Celle qui, bien au-delà de nos enquêtes locales et de nos études monographiques,

devait bientôt étroitement lier le mot à de très graves différends politiques portant sur la définition du peuple ou de la nation ivoirienne, et, plus encore, lui donner une portée plus largement comparative dans l'analyse des conflits actuels en Afrique, ou bien le hisser au niveau de la prise en compte internationale de revendications collectives résultant des méfaits de l'imperium européen.

D'une certaine façon, on pourrait presque se féliciter que l'un des mots-clefs, qui permettait d'appréhender assez bien nos terrains d'alors, ait acquis aujourd'hui une telle fréquence d'emploi. Mais, d'une certaine façon seulement car, même s'il y eut Athènes pour s'en réclamer, les politiques ou les idéologies d'autochtonie qui essaiment un peu partout dans le monde, avec ce qu'elles peuvent comporter comme crises d'altérité, invitent bien souvent à penser que les mots que les sciences sociales emploient, pour appartenir à la langue commune, sont souvent commodes, mais rarement innocents.

Bibliographie

AUBERTIN, C. 1983, « Histoire et création d'une région "sous-développée". Le Nord ivoirien », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* XIX (1) : 23-58.

AUGÉ, M. 1994, *Le sens des autres*, Paris : Fayard.

BAYART, J.-F., GESCHIERE, P. & F. NYAMNJOH 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* 10 :177-194.

CHAUVEAU, J.-P. 1985, « L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire », *Études rurales* 99-100 : 281-325.

– 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125.

– 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité local en pays gban (Côte d'Ivoire) », *Afrique contemporaine*, dossier « Jeunes ruraux » 214 (2) : 59-83.

– 2006, La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers, Colloque international « Les frontières de la question foncière », Montpellier.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* XXI (1) : 63-80.

– 1987, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », in : Terray, E. (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 221-296.

CONTAMIN, B. & H. MEMEL-FÔTÉ (éd.), 1997, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala.

DÉTIENNE, M. 2003, *Comment être autochtone. Du pur Athénien au Français raciné*, Paris : Seuil.

DOZON, J.-P. 1974, *Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa*, ronéo, Abidjan : ORSTOM.

– 1979, « Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération "riziculture irrigée" en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* XVI (1-2) : 37-58.

– 1995, « Gbahié Koudou Jeannot, le prophète annonciateur de la crise », *Cahiers d'études africaines* 138-139, XXXV (2-3) : 305-331.

– 2000, « La Côte d'Ivoire au péril ivoirité », *Afrique contemporaine* 193 : 13-24.

– 2008, *L'Afrique à Dieu et à Diable. États, ethnies, religions*, Paris : Ellipse.

DUPIRE, M. 1960, « Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire », *Études éburnéennes* 8, IFAN.

GBAGBO, L. 2002, *Sur les traces des Bété*, Abidjan : PUCI.

HORTON, R. 1971, « Stateless Societies in the History of West Africa », in : Ajayi, J.E.A. & M. Crowder (éd.), *History of West Africa*, vol. 1, Longmen : 78-119.

LORAUX, N. 1996, *Né de la terre. Mythe et politique à Athènes*, Paris : Seuil.

LOUCOU, J.N. 1984, *Histoire de la Côte d'Ivoire. 1. La formation des peuples*, Abidjan : CEDA.

PETRARCA, V. 2008, *Un prophète noir en Côte d'Ivoire. Sorcellerie, christianisme et religions africaines*, Paris : Karthala.

RAULIN, H. 1957, *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et de Daloa. Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire*, Fascicule 3, Paris : ORSTOM.

TETY GAUZE, A.L. 1969, « Contribution à l'histoire du peuplement en Côte d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série F, T., vol. 1.

– 1982, « Histoire des Magwé », *Godo Godo. Revue de l'Institut d'Histoire, de l'Art et d'Archéologie Africains* (numéro spécial).

17

L'autochtonie en milieu urbain ouest-africain

Éléments pour une approche comparative[1]

Mathieu HILGERS[2]

Comme dans d'autres parties du monde, on assiste depuis un peu plus d'une dizaine d'années à une « floraison de discours sur l'autochtonie, l'appartenance "originelle" à un groupe ou à un territoire » en Afrique de l'Ouest (Lentz, 2003b: 113). L'urbanisation et la décentralisation, la multiplication des conflits fonciers et politiques ont stimulé les recours à un argument visant à discriminer une partie des populations dans l'accès aux ressources. Que ce soit à propos d'enjeux fonciers, de l'histoire du peuplement ou des lieux d'inhumation, autour du choix des candidats, du droit de vote ou de candidature, la question de l'autochtonie occupe une place croissante dans l'espace public (Chauveau, 2000; Geschiere et Nyamnjoh, 2000; Bayart, Geschiere et Nyamnjoh, 2001; Ceuppens et Geschiere, 2005; Geschiere et Jackson, 2006).

Comme l'a souligné Geschiere (2009), l'accroissement des rhétoriques d'autochtonie constitue moins une réaction à la globalisation qu'un effet de celle-ci. Les politiques de déconcentration administrative et de développement urbain impulsées par les institutions internationales ont systématiquement conduit à une recrudescence de l'opposition entre autochtone et allochtone. Une comparaison entre le Burkina Faso, le Ghana et le Mali (voir par exemple Fay, 2003; Lentz, 2003a) montrerait probablement que la nouvelle importance prise par le principe d'autochtonie dans ces

---

1. En signe de remerciement pour la réaction rigoureuse, encourageante et critique de Jean-Pierre Chauveau à ma première communication scientifique dont il fut le discutant, en 2003, lors de l'école doctorale de l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du développement et du changement social (APAD). Toute ma gratitude aussi à Peter Geschiere et à Eyolf Jul-Larsen pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte.

2. Anthropologue, Université libre de Bruxelles; hilgers@anso.ucl.ac.be.

pays est liée à la progression du processus de décentralisation, à la création de municipalités et à l'instauration d'un nouveau pouvoir élu. Cependant, si ces transformations ont partie liée avec les politiques internationales et leur mise en œuvre, il est trop simple de les y réduire. Dans les villes moyennes, la question de l'autochtonie est toujours profondément enracinée dans l'histoire spécifique des agglomérations. Elle prend des formes multiples qui rendent la comparaison malaisée. Certes, cet enracinement dans l'histoire ou la relation avec la décentralisation indiquent des traits communs, mais leur articulation suit des trajectoires distinctes selon les contextes, comme le montre par exemple Antoine Socpa au Cameroun (Socpa, 2003). Pour autant, au vu de l'ampleur prise par cette rhétorique, une perspective comparative s'avère aussi nécessaire que légitime.

En étudiant, depuis plus d'une vingtaine d'années, la manière dont la notion d'autochtonie et les rapports sociaux et politiques qu'elle implique évoluent au fil de la transformation des sociétés, Jean-Pierre Chauveau fait figure de précurseur sur une thématique qui prend une place croissante dans le champ des études anthropologiques[3]. Ses travaux ont montré l'importance d'analyser l'activation contemporaine des rhétoriques de l'autochtonie en considérant leurs généalogies. Dans le cas de l'univers rural ivoirien dont il est spécialiste, Chauveau a mis en lumière le rôle des mouvements de colonisation agricole, des tutorats fonciers et de leur évolution dans la modification des rapports entre autochtones et allochtones. Dans cette zone, les transformations économiques, politiques et institutionnelles ont engendré des conflits récurrents entre migrants et autochtones. Au départ, le « processus de frontière interne » structurant et structuré par l'autochtonie a permis l'instauration d'un cadre de négociation facilitant la résolution des conflits[4]. Cependant, l'érosion du « système clientéliste de redistribution des avantages qui en assura jusqu'aux années 1980 la relative cohérence » a peu à peu plongé les « institutions de la frontière » dans la crise (Chauveau, 2000 : 101). Cette crise touchant le système de production, l'économie et l'État a renforcé les revendications liées à l'autochtonie, conduit à la promotion de « l'ivoirité », délégitimé les interventions en faveur des étrangers et stimulé la « "retraditionnalisation" de la question foncière et [...] l'ethnicisation de la compétition politique » (Chauveau, 2000 : 114).

Cet article étudie la production des rhétoriques d'autochtonie dans un contexte moins investigué par Chauveau, à savoir le milieu urbain, et plus précisément les villes petites et moyennes, lieux d'expression prolifiques du phénomène dans la sous-région. On verra que la croissance des rhétoriques d'autochtonie ne coïncide pas toujours avec une crise de l'État. Dans certains cas, elle semble directement liée à sa pénétration dans des zones qu'il administrait peu. L'approche comparative de cette question suppose

3. Pour ses travaux les plus récents voir Chauveau (2006, 2008).

4. Sur la question de la « frontière interne », voir Chauveau, Jacob et Le Meur (2004) et, plus largement, le n° 30 de la revue *Autrepart* coordonné par les mêmes auteurs.

dans un premier temps de revenir sur la généalogie du principe d'autochtonie pour mettre en lumière quelques-uns des invariants et des conceptions locales qui le sous-tendent. Cette généalogie montrera que si les discours sur l'autochtonie sont malléables et instables, à la différence de ce qu'affirment certains anthropologues, ils ne sont pas pour autant toujours « vides de contenu » (Lentz, 2003b: 115; Ceuppens et Geschiere, 2005: 387). Au contraire, c'est peut-être la plasticité de ce contenu qui lui confère sa légitimité et permet à l'autochtonie de jouer le rôle d'un véritable capital qu'il convient d'investir, de valoriser et de rentabiliser. L'analyse de la constitution de ce capital fera l'objet de la seconde partie de ce texte. On verra que la structure du capital d'autochtonie porte en elle-même les germes du conflit et que la stabilisation de sa valeur nécessite la mise en œuvre de stratégies spécifiques. Parmi ces stratégies, on s'attardera plus longuement sur celle du vote. La relation entre capital, autochtonie et élection nous renverra ainsi aux débats qui animent les sciences politiques: dans les nouvelles municipalités, l'autochtonie comprise comme capital est au cœur du choix des candidats, du suffrage et de la participation politique[5].

Le principe d'autochtonie et sa généalogie

Le principe d'autochtonie

La distinction entre « conquérant » et « autochtone » est commune à de nombreuses sociétés africaines. Bien avant l'époque coloniale elle constituait déjà un mode de catégorisation qui fondait une hiérarchie déterminant la distribution des droits, notamment des droits fonciers, et l'accès aux ressources. Cette distinction trouve son plus haut niveau de généralité dans la discrimination entre primo-arrivants et nouveaux venus. De nombreux travaux ont souligné le rôle que ce principe de différenciation jouait dans l'organisation sociale d'une agglomération, au fil de son peuplement et de sa densification (Kopytoff, 1987). Les primo-arrivants (*firstcomers*) désignaient les espaces que pouvaient occuper les nouveaux arrivants (*latecomers*) et étaient responsables de certains cultes qui assuraient une cohabitation harmonieuse entre les hommes, les forces de la nature et les forces invisibles. Dans des sociétés dont la richesse tenait, pour l'essentiel, au nombre d'hommes, la distinction entre primo-arrivants et arrivants tardifs ne visait pas à exclure ces derniers mais à définir un

5. Ceci n'est pas sans rappeler les discussions sur la relation entre capital social et participation politique, pour une rétrospective du débat voir Shuller, Baron et Field (2000), pour ses implications dans le cas africain, Bayart (1997) et, plus récemment, Bratton, Mattes et Guiymah Boadi (2005: 251).

cadre d'intégration dans le respect d'un certain mode d'organisation sociale. Il était courant que des migrants voient les champs qu'on leur avait désignés se rapprocher du village et des terres prisées au fil du temps et de nouvelles arrivées (Jacob, 2007). Afin de faire rester un individu ou un groupe de passage et de l'intégrer au collectif, on pouvait lui transmettre des ressources cultuelles ou des responsabilités telles que la gestion du principal autel de terre de la communauté (Hilgers, 2007a). Bien souvent, même si les rituels conservaient la trace matérielle de l'ordre d'antériorité, le nouveau détenteur des ressources finissait par être considéré comme le « véritable autochtone » (Hilgers, 2007b). Ce glissement de la primauté symbolique d'un groupe à l'autre indique que *l'ordre des migrations reconnu* par la collectivité est tributaire des rapports de force entre les entités qui la composent (Lentz, 2003b; Hilgers, 2007a). Les travaux de Michel Izard ont parfaitement décrit cette mobilité identitaire. Tandis que la hiérarchie des conquérants, les « gens du pouvoir », est établie selon l'ancestralité, c'est-à-dire selon une plus ou moins grande proximité généalogique avec le fondateur mythique d'un royaume, la hiérarchie des primo-arrivants, les « gens de la terre », s'articule selon un principe d'autochtonie (Izard, 1985 et 2003). Au fil du temps, par un mécanisme généalogique, les « gens du pouvoir » s'éloignent progressivement du noyau fondateur et passent de l'univers du pouvoir à celui de la terre, en d'autres termes, s'autochtonisent.

À la suite de Carola Lentz, on peut également décrire la distinction entre hôtes et étrangers comme un second mode de relation qui distingue les groupes selon un principe d'autochtonie.

> « La catégorie de "l'étranger" a été, et reste aujourd'hui, définie en opposition aux deux principes d'appartenance: la communauté rituelle, constituée autour d'un autel de terre, et le groupe de parenté » (Lentz, 2003b: 119).

Les distinctions entre des couples, tels que « conquérant » et « autochtone », « primo-arrivant » et « nouveau venu », « hôte » et « étranger », illustrent la variété d'usages du principe d'autochtonie et soulignent ses nuances selon les groupes mis en relation et selon la relation entre ces groupes. L'ensemble d'un village est autochtone face à un étranger, mais dans ce village certains lignages ont un degré d'autochtonie plus élevé que d'autres.

Durant la période coloniale, la distinction entre autochtone et allogène s'est renforcée. Aussi bien dans les territoires britanniques que français, ce durcissement a parfois limité la mobilité identitaire évoquée ci-dessus. Au cours de la colonisation, l'autochtonie devint un principe de catégorisation permettant d'identifier puis d'administrer des populations (Ceuppens et Geschiere, 2005: 387-390 et Geschiere dans ce volume). Par la fixation de limites territoriales, l'identification administrative et le dénombrement des populations, la distinction entre les primo-arrivants et les

arrivants tardifs s'est affermie et la dynamique du peuplement a été modifiée. L'articulation entre propriété du sol, autochtonie et souveraineté politique a affecté l'organisation sociale et les rapports de force. Dans certains cas, l'autochtonie a épousé les nouvelles circonscriptions administratives, dans d'autres elle a recouvert les variables ethniques co-produites par l'administration et les populations locales. Souvent ces notions s'intriquent, par exemple lorsque la reconnaissance, ou non, de certains droits et privilèges liés à l'autochtonie renforce des processus d'identification ethnique (Chauveau et Dozon, 1987 : 278-280). Toutefois, alors que l'ethnicité fait référence à des critères plus ou moins bien définis, des caractéristiques, une histoire et une dénomination, l'autochtonie se limite souvent à être un principe d'ordonnancement hiérarchique sujet à variation.

En Afrique de l'Ouest, le développement du capitalisme pendant la colonisation a engendré des mouvements de population et de travail qui ont généré une concurrence de main-d'œuvre qui consolida, elle aussi, l'opposition entre autochtone et allochtone. La Côte d'Ivoire constitue un cas extrême qui montre sur plusieurs décennies, aboutissant en 1999 à la politique de « l'ivoirité », les effets des politiques libérales d'immigrations menées durant la colonisation et maintenues pendant près de quarante ans par Houphouët-Boigny[6]. À mesure que le pays sombrait dans le marasme économique, la main-d'œuvre étrangère paya son allochtonie par une exclusion de plus en plus forte. Cette rigidification de la distinction entre « primo-arrivants » et « nouveaux venus » opérée à partir de la période coloniale aura plusieurs conséquences. Elle entretient désormais un système d'opposition de plus en plus hermétique. Certes les changements d'identités, notamment ethniques, tels qu'on les observe encore aujourd'hui au Nord du Ghana ou au Sud du Burkina Faso (Hagberg, 2003), n'ont jamais tout à fait disparu mais le principe d'autochtonie qui permettait auparavant de signifier la progressive intégration d'un individu, d'un lignage ou d'un groupe dans une collectivité, désigne maintenant ceux qui lui sont étrangers.

Dans la généalogie qu'ils proposent de la notion d'autochtonie, Ceuppens et Geschiere (2005) soulignent un paradoxe : les autorités coloniales ont cherché des groupes à identifier comme autochtones pour faciliter l'administration des territoires, mais elles considéraient ces groupes comme « inférieurs ». En d'autres termes, la notion d'autochtonie renvoie ici aux stigmates associés au terme « indigène » – être primitif, archaïque et peu évolué. Selon ces auteurs, cette condescendance se retrouverait aussi dans le discours des populations locales et *a fortiori* dans les travaux des anthropologues. Elle contrasterait avec la manière dont l'opposition entre autochtone et étranger aurait pris sens dans la période postcoloniale. De fait, l'autochtonie est aujourd'hui un moyen de valorisation plutôt

6. Sur les enjeux identitaires liés au travail et aux migrations, et plus précisément sur le rapport entre ethnies, État, économie de plantations et autochtonie en Côte d'Ivoire, voir les travaux de Chauveau et Dozon (1985, 1987, 1988) et de Chauveau (2000).

qu'un stigmate. Pour appuyer leur démonstration, Ceuppens et Geschiere évoquent la Haute-Volta, région où, en certains endroits, pour exercer son rôle dans des territoires qu'elle n'avait pas conquis, la chefferie, courroie de transmission entre l'administration et les populations locales, a pu utiliser l'idéologie coloniale afin de marquer sa différence et de renforcer son autorité. Cependant, contrairement à ce qu'affirment ces auteurs, les populations locales n'ont jamais considéré les autochtones, les *tengbiise* (littéralement: fils de la terre), comme des groupes pré-sociaux qui ne se seraient humanisés qu'au contact du pouvoir (*naam*) des Moose, le groupe ethnique majoritaire de la zone[7]. Au mieux, certains groupes autochtones ont revendiqué une relation privilégiée avec les Moose et aspiré ainsi à une ascendance sur d'autres lignages autochtones dans la même entité (Laurent, 2003: 36). Au pire, dans l'histoire des migrations, certains groupes s'estimaient premiers – et donc autochtones – parce qu'ils ne reconnaissaient pas comme des hommes les populations présentes avant eux, qu'ils ont chassées ou exterminées.

Cette nuance généalogique est moins anecdotique qu'il n'y paraît. Elle éclaire, en effet, ce qui constitue le fondement du principe d'autochtonie. Ce principe ne peut nullement être réduit à son caractère strictement démographique: être autochtone ce n'est pas seulement et, dans certains cas, ce n'est pas du tout, être premier dans l'ordre des migrations. Si le principe d'autochtonie renvoie toujours, au moins formellement, à cet ordre, c'est parce qu'il suppose que les premières populations arrivées sur un espace sauvage l'ont rendu humainement viable en combattant, en domestiquant ou en s'alliant les forces naturelles visibles et invisibles qui y régnaient. Derrière la question démographique, le principe d'autochtonie renvoie donc à une dimension sociologique, à savoir la contribution d'un groupe à la prospérité d'une collectivité résidant sur un espace circonscrit. Le premier groupe à être arrivé sur un espace est bien le premier à l'avoir civilisé.

Ainsi, même si les arguments mobilisés sont d'ordre démographique, le recours à l'autochtonie pour valoriser la légitimité d'un groupe peut cacher des motifs davantage liés à l'histoire du développement d'une collectivité qu'à l'ordre des migrations. Comme on va le voir, la confrontation entre des groupes qui affirment être autochtones renvoie parfois à des conflits entre des mondes distincts qui s'opposent et dont chaque groupe pourrait se prétendre le fondateur. Lorsqu'une nouvelle forme d'organisation sociale et politique s'impose au collectif, le groupe qui en est porteur peut du même coup prétendre au statut d'autochtone. Lorsqu'un groupe prend la primauté, l'histoire de ce groupe devient celle du collectif. Le pouvoir, écrivait Izard, est le « producteur possible d'une autochtonie

7. C'est déjà ce que montrait Gruénais: « Tout porte à croire que l'alliance autochtones/conquérants est le moment même de l'acte de fondation qui permet au pouvoir de s'instaurer », mais non pas qu'elle constituerait le passage d'un forme d'organisation « pré-sociale » à une organisation sociale (Gruenais, 1983: 127).

dont il se déduit imaginairement » (Izard, 1992: 135). Le passage des ressources cultuelles d'un groupe à l'autre, évoqué plus haut, peut accompagner ce mouvement, redéfinir une collectivité et constituer un point d'angle dans le processus d'autochtonisation des populations conquérantes. Au fil du temps et de la dynamique du changement social qui façonne l'histoire d'une localité, il n'est pas rare de voir s'enchevêtrer des groupes et des légitimités.

La pluralité des relations « autochtones/allochtones »

J'évoquerai ici deux exemples pour caractériser ces enchevêtrements. Chacun d'eux illustre comment l'histoire conduit à la multiplication des légitimités et des aspirants au statut d'autochtone. Le premier montre que progressivement la question de la citoyenneté nationale s'est ajoutée à la définition de l'autochtonie et que la variation des frontières engendre une variation des groupes qui peuvent prétendre au statut d'autochtone. La ville de Hamile située aujourd'hui au Nord du Ghana, « fondée au XIXe siècle par des Sisala et dont le territoire de l'autel de terre fut traversé par la nouvelle frontière internationale entre les colonies française et britannique » (Lentz, 2003b: 127), illustre à merveille ce phénomène. Carola Lentz a décrit un principe d'autochtonie qui s'y élabore à un triple niveau. Dans cette localité, le domaine de l'autel de terre fut réaménagé pour faire concorder les discours relatifs à l'autochtonie avec les identités nationales de la Gold Coast et de la Haute-Volta d'abord, puis du Ghana et du Burkina Faso. Dans certaines circonstances, les autochtones sont identifiés à partir de l'histoire du peuplement, en fonction donc des clivages ethniques transfrontaliers qui recouvrent des différences professionnelles et religieuses. Les Dagara et les Sisala se distinguent des Moose ou des Wala arrivés plus tardivement. Dans d'autres circonstances, les Ghanéens de Hamile se différencient tout simplement des « étrangers », c'est-à-dire de tout immigrant non ghanéen dont ils voudraient limiter l'immixtion dans les affaires locales. Enfin, il arrive que l'identité nationale (Ghanéen) se superpose à l'identité ethnique (Dagara, Sisala) et aux migrations pour définir l'autochtonie (Lentz 1998, 2003b). Ce « polymorphisme fonctionnel » (Chauveau et Dozon, 1987: 286) illustre à quel point le statut d'autochtone est déterminé en fonction des enjeux et de la mobilité des frontières. Toutefois, comme le montre un second cas, malgré cette fluidité certaines conditions sont nécessaires pour pouvoir prétendre au statut d'autochtone.

Dans la troisième ville du Burkina Faso, Koudougou, aujourd'hui encore, trois quartiers s'opposent et revendiquent le statut d'autochtone (Hilgers, 2007a et b). Les polémiques autour de l'histoire du peuplement ont parfois engendré des violences. Elles sont étroitement liées à une opération de lotissement menée sur toute la surface de la commune par le pouvoir municipal. Des recherches historiques ont établi que parmi les

trois quartiers en lice, l'un d'eux est effectivement premier dans l'ordre des migrations. Le second a permis, par le sacrifice de son maître de la terre, d'éviter le massacre des populations par les colons français. Lorsque les colons arrivèrent dans le bourg, ils trouvèrent les habitants réunis, portant des machettes, des carquois et des flèches. Les envahisseurs pensant que les cris, les chants et la simulation d'une battue annonçaient une agression décidèrent d'envoyer des soldats armés. Après avoir pris possession des lieux, les Français cherchèrent le responsable de l'attroupement. Le maître de la terre qui dirigeait en réalité la célébration funéraire d'une importante figure locale se désigna. Il fut emmené et exécuté. Les habitants furent très reconnaissants de ce sacrifice qui évita un bain de sang et consacra l'autel du maître de la terre comme un autel dominant.

Le dernier aspirant à l'autochtonie est le quartier dont est originaire Maurice Yameogo, premier président de la République de Haute-Volta, qui fit bénéficier sa ville d'une politique d'investissement importante. Entre 1960 et 1966, la ville accueillait régulièrement les élites nationales et étrangères, et se targuait de compter les premières personnalités du pays parmi ses habitants. Les facilités pour accéder à la fonction publique et le développement technique et industriel transformèrent Koudougou. Aujourd'hui encore, la localité garde les traces des investissements et des aménagements réalisés à l'époque. Cette période faste où Koudougou était la ville du président reste dans les mémoires.

Ainsi, parmi les trois quartiers en concurrence, l'un a fondé le collectif, l'autre a permis sa reproduction face au péril et le troisième son développement. Le principe selon lequel le pouvoir est le « producteur possible d'une autochtonie dont il se déduit imaginairement » permet de comprendre la pluralité des revendications. Les groupes qui ont détenu la primauté symbolique et qui ont contribué à la grandeur de la collectivité urbaine aspirent chacun au statut d'autochtone. Du fait de leur contribution historique, ils sont les seuls participants légitimes aux conflits autour de l'histoire du peuplement.

Ces deux exemples montrent clairement que l'efficacité sociale de l'autochtonie repose sur la hiérarchie qu'elle établit dans un espace de relation. Pour exister, cette hiérarchie suppose l'existence d'une collectivité dont le développement a été rendu possible par la contribution de différents groupes. Chaque fois, le statut d'autochtone est défini et attribué en fonction de la position qu'occupent ces groupes dans un espace commun. Ainsi contrairement aux apparences, en dehors du cadre législatif, l'autochtonie ne se structure pas autour d'un principe d'opposition binaire qui aurait force de droit en toute circonstance. Il existe au contraire différents niveaux, emboîtés les uns dans les autres, qui font que l'on n'est pas simplement autochtone ou non autochtone mais plutôt que l'on est plus ou moins autochtone selon les rapports de force et les enjeux en présence dans un espace commun. Le degré d'autochtonie est établi selon la position que les groupes occupent dans cet espace. C'est pourquoi bien souvent plusieurs groupes d'une même localité revendiquent le statut

d'autochtone et s'estiment légitimes dans leurs revendications. Ces groupes se définissent selon une identité qu'ils conçoivent à la fois comme un outil fonctionnel pour acquérir des droits et comme une composante à haute valeur symbolique.

Avec l'extension du processus de décentralisation, la décompression des régimes autoritaires, la transition de certains d'entre eux vers le semi-autoritarisme (Ottaway, 2003) ou tout simplement la démocratisation et le multipartisme, les revendications du statut d'autochtone se sont renforcées. Dans un contexte de croissance démographique où l'univers urbain constitue un accès vers un mode de vie conçu comme un stade supérieur de civilisation, il existe une recherche du prestige social liée au statut des groupes qui permet aux individus reconnus comme autochtones de se vivre comme participants à part entière d'une histoire sociale, comme porteurs d'une position devant être prise en compte face à certains enjeux de société ou aux transformations de l'espace de leur ville[8]. Au-delà des stratégies pour maximiser des intérêts, c'est aussi à cette dimension symbolique que renvoie le caractère civilisationnel associé à l'autochtonie. L'autochtonie et l'attachement à la terre de ses ancêtres ne sont pas que des moyens utilisés en vue de maximiser un patrimoine. Ils constituent des éléments essentiels dans la constitution des identités locales et jouent un rôle primordial dans la structuration des relations sociales.

Dans les villes moyennes, c'est donc bien au moment où s'opèrent l'apparente libéralisation du vote, la constitution d'un marché foncier et de nouvelles alliances politiques que les discours valorisant un ancrage autochtone gagnent en importance. Chacun de ces trois aspects directement liés au processus de décentralisation – élections municipales, transformation des pouvoirs locaux, opérations de lotissement – renvoie à sa manière à l'histoire du peuplement et du développement de ces agglomérations. Les campagnes électorales et l'organisation des suffrages s'appuient sur des groupes qui par leur densité, leur nombre, leur capital symbolique, social et économique ont une incidence sur la localité. Le vote engendre parfois la reconfiguration des rapports de force, par exemple lorsque des groupes qui étaient majoritaires en nombre mais minoritaires politiquement accèdent au pouvoir. Les opérations de lotissement et la mise en forme de nouveaux cadastres s'inscrivent dans une histoire foncière et nécessitent souvent des négociations autour des droits de propriétés. Dans un contexte où l'histoire est orale, les intérêts multiples et contradictoires favorisent l'éclosion ou la radicalisation de conflits autour de l'attribution du statut d'autochtone. De manière performative, ces conflits renforcent, eux aussi, l'importance de l'autochtonie.

---

8. On s'inspire ici des formulations de Gély concernant la question du prestige social (2004). Notons en outre que Chauveau et Dozon avaient déjà souligné à propos de la Côte d'Ivoire que « l'idéologie d'autochtonie, loin d'être simplement une attitude réactive face aux [...] allogènes, s'étaye sur [...] fond de rénovation de la tradition et devient simultanément politique en donnant "droit" aux gens [...] de peser sur le destin national » (Chauveau et Dozon, 1987 : 288).

Si le principe d'autochtonie gagne en importance, cela ne signifie pas qu'il soit aisé de déterminer qui est, ou non, autochtone. Comme on l'a vu avec la ville de Hamile, la définition du statut d'autochtone est directement tributaire de la configuration des enjeux locaux. Loin d'être un archaïsme, au moment où les petites et moyennes villes sont de plus en plus nombreuses, le principe d'autochtonie et de valorisation de l'ancrage sur un territoire est devenu un élément central dans l'organisation de la vie collective, et même un adjuvant pour accéder à un plus haut niveau d'urbanité[9]. En effet, pouvoir valoriser son ancrage autochtone c'est s'assurer un accès plus grand aux ressources d'une agglomération, par exemple la possibilité d'obtenir un titre foncier[10]. Ces enjeux pluriels, économiques, symboliques et sociaux apparentent l'autochtonie à une forme de capital qu'il convient d'investir et de rentabiliser.

L'autochtonie comme capital

Tenter de percevoir et d'analyser l'autochtonie comme un capital suppose d'établir rigoureusement quelle est la source de ce capital, quelles en sont les ressources et qui en est possesseur (Portes, 1998).

La source du capital

L'efficacité sociale du principe d'autochtonie repose sur la hiérarchie qu'il établit dans un espace de relation. Pour exister, cette hiérarchie suppose l'existence d'une collectivité dont le développement a été rendu possible par la contribution de différents groupes. Le degré d'autochtonie est défini et attribué selon la position qu'occupent ces groupes dans un espace commun et renvoie, implicitement au moins, à la contribution de chacun d'eux à la prospérité de la collectivité. Les groupes ne sont donc pas simplement autochtones ou non, ils sont plus ou moins autochtones selon les rapports de force et les enjeux en présence dans l'espace à partir duquel s'établit la distinction entre autochtones et allochtones.

La structure du capital d'autochtonie correspond aux principes qui en déterminent la valeur : l'appartenance à une collectivité, le rôle dans l'histoire de son développement, la position dans l'histoire de son peuplement. Selon la situation et selon leurs moyens les agents et les groupes tendront

9. Certains auteurs notent ainsi que l'autochtonie, loin de défendre un retour au local, concerne davantage la question de l'accès au « global » (Ceuppens et Geschiere, 2005 : 387 ; Mbembe, 2001 ; Simone, 2001).

10. Pour une démonstration synthétique de ce constat voir Hilgers (2008) et pour une démonstration détaillée, Hilgers (2009).

à valoriser les aspects les plus rentables de ce capital. Mais cette structuration contient en elle-même les germes du conflit. En effet, les principes qui permettent d'attribuer le degré d'autochtonie peuvent entrer en contradiction. Si les groupes ne partagent pas une représentation commune de ce qui constitue une contribution au développement de la collectivité, si ceux qui y ont le mieux contribué ne sont pas en position d'antériorité, des tensions peuvent voir le jour et l'histoire du peuplement faire l'objet de polémique.

Les ressources du capital

Dans les villes moyennes, l'urbanisation et les transformations foncières engendrent des formes de stratification et des compétitions pour accéder aux ressources socialement valorisées. La compétition s'organise autour de la terre, du marché et du travail (Bates, 1974). L'autochtonie peut favoriser l'accès à ceux-ci. Être autochtone permet d'avoir accès à un réseau de relations relativement durable et de disposer d'une légitimité. La densité de ce réseau et la grandeur de cette légitimité sont fonction du degré d'autochtonie et des autres capitaux dont sont détenteurs un agent ou un groupe. Ici encore, l'efficacité sociale de l'autochtonie est très largement tributaire du contexte.

Dans les opérations de lotissement, par exemple, l'autochtonie s'impose comme le médiateur de nombreuses transactions sociales et symboliques. Elle façonne des rapports de force et des rapports de sens qui, d'une manière ou d'une autre, exercent un effet sur tous les habitants d'une agglomération. La capacité de négociation avec la municipalité est directement tributaire de l'ancrage dans la ville. En cas de litige, à capital social, économique, scolaire égal, c'est toujours le degré d'autochtonie qui fait la différence. Même si elle n'est pas toujours objectivée, l'évaluation du degré d'autochtonie différencie les demandeurs de parcelles et sous-tend la manière dont ils sont pris en considération. Lors d'un litige, l'autochtonie est évaluée par la comparaison des agents en présence et, généralement, l'ordre d'antériorité dans la ville prime. Cet ordre a d'autant plus d'importance que, souvent, plusieurs membres de la commission en charge du lotissement appartiennent aux grandes familles de l'agglomération. Dans la mesure de leurs possibilités, ils défendent activement les intérêts de ceux qu'ils considèrent comme autochtones. Il faut donc être prudent quand on s'oppose à un autochtone. C'est ce que montre, par exemple, la mésaventure d'un homme peu scrupuleux dans une ville moyenne du Burkina Faso.

> Il y a quelques années, après avoir fait les sacrifices d'usage et obtenu l'accord des autorités coutumières, tous deux non nécessaires d'un point de vue légal, dans une ville moyenne, un homme construit sa maison sur un espace désigné par les propriétaires terriens. Peu de temps après avoir

érigé la bâtisse, il tombe malade et meurt. Son frère reprend la parcelle et s'y installe. Après les premières élections municipales, le pouvoir décide d'entreprendre une opération de lotissement. Le jour où passe la commission en charge des attributions, le nouveau résidant se fait recenser sur le terrain de son frère et fait recenser sa femme sur la parcelle de son voisin absent. Les parcelles étant pourvues de maisons tôlées, raccordées à l'eau, à l'électricité et au téléphone, la commission attribue sans hésiter les deux terrains au couple. Lorsqu'il apprend que sa parcelle a été donnée à un autre, inquiet et en colère, le voisin, D. Y., interpelle les membres de la commission. Il leur explique la situation et ceux-ci décident d'annuler l'attribution. Cependant, l'indélicat a été rapide et toutes les taxes de jouissance ont déjà été payées. Aussi, quand celui-ci apprend qu'on veut lui retirer sa "nouvelle" parcelle, lui qui a l'habitude des procédures judiciaires, introduit un recours. En raison de la chronologie des attributions, le jugement du tribunal est prononcé en sa faveur. D. Y. fait appel, mais le tribunal de Ouagadougou confirme le verdict. La femme de l'escroc reste donc légalement propriétaire de la parcelle. Le jugement stipule qu'il doit déguerpir dans les huit jours. D. Y. est natif de la localité et apparenté au maître de la terre d'un quartier limitrophe, qu'il informe de sa situation. Celui-ci apporte immédiatement son soutien, affirme que le terrain appartient à la grande famille et même que certains de ses propres enfants ont été élevés dans cette cour. Pour donner plus de poids à ses propos, il envoie un émissaire quérir le soutien du chef coutumier du quartier où réside D.Y. Malgré les mises en garde des élus municipaux, des autorités coutumières et même des fonctionnaires du ministère de la Justice, le voisin mal intentionné sollicite le tribunal pour que la sentence – le déguerpissement de D. Y. – soit exécutée dans les plus brefs délais. Des membres influents de cette famille "autochtone" avertissent le procureur des risques liés à l'application de cette décision. Quelques jours plus tard, en dépit des intimidations, les gendarmes détruisent le domicile. Le premier adjoint au maire, proche du maître de la terre et membre influent de la famille, me conta les évènements auxquels il assista ensuite avec le maire de la ville. En développant des stratégies contraignant chacun à faire valoir sa légitimité comme autochtone, le maître de la terre a obtenu le soutien de l'ensemble des responsables coutumiers (voir Hilgers, 2009 : chap. 4). Leurs délégués ont été prévenir le Haut-commissaire du danger que courait l'importun. Pendant ce temps, avec le consentement tacite de certains élus municipaux, les autorités coutumières ont procédé à la mise à mort symbolique de l'étranger désormais considéré comme nuisible. La démonstration de force de la grande famille et le rappel de son allochtonie se soldent par la démolition de son domicile. L'homme introduira à nouveau une plainte devant le tribunal et le maître de la terre sera mis aux arrêts sur le motif d'"entrave à l'exécution d'une décision de justice". Après l'annonce de cette arrestation, la grande famille mobilise une partie de la ville et menace de libérer le détenu par la force. Pour éviter les débordements, les autorités judiciaires le transfèrent à Ouagadougou avant de le libérer quelques jours plus tard. Après ses péripéties, méprisé par le voisinage, sans maison malgré un jugement du tribunal lui étant favorable, l'aigrefin humilié et sans ressource finira par quitter la ville.

Dans ce cas-ci, l'autochtonie semble être un produit dérivé du capital social au sens de Bourdieu (1986). Elle exerce un effet d'amplification sur les ressources dont dispose un agent[11]. La reconnaissance d'une identité autochtone donne un statut et un accès à des réseaux. L'effet de cette identité est d'autant plus grand que l'individu fait valoir l'importance de ses capitaux. De nombreux travaux sur la gestion foncière indiquent que très souvent, lors des opérations d'aménagement urbain, les immigrés sont défavorisés par les commissions censées assurer l'équité dans le traitement des populations (Hilgers, 2008). La création d'une identité sociale autour de l'autochtonie s'expérimente comme une ressource qui permet de discriminer des concurrents dans leur accès aux ressources. Cependant, il ne suffit pas de valoriser son ancrage dans une localité pour que toutes les portes s'ouvrent, les circonstances peuvent pondérer l'effet de l'appartenance et bénéficier au plus grand possesseur de capitaux (sociaux, économiques ou symboliques) même s'il n'est pas identifié comme autochtone.

Les possesseurs du capital

En raison de son caractère relationnel, le principe d'autochtonie ne fixe pas de manière définitive une identité au groupe ou à un individu. Il reflète plutôt les rapports des groupes entre eux. Ces rapports sont mouvants et de nombreux auteurs ont souligné « l'instabilité de ce discours qui célèbre la stabilité » (Ceuppens et Geschiere, 2005). Les paramètres qui influent sur ces fluctuations sont avant tout contextuels. Le premier d'entre eux est le niveau à partir duquel on considère la relation « autochtone/allochtone » (national, municipal, familial, etc.). Dans certains cas, face à tout autre migrant, les habitants d'une ville se perçoivent et sont perçus comme des autochtones. Dans d'autres, l'autochtonie recoupe des distinctions ethniques ou différencie les quartiers d'une ville, et dans ces quartiers, des familles, et dans ces familles, des individus. Cependant, même en dehors de tout cadre législatif, malgré les variations contextuelles et l'hétérogénéité des situations, les principes qui régissent l'évaluation du degré d'autochtonie demeurent toujours identiques. Il s'agit de l'ordre des migrations, de la contribution à la grandeur du collectif, des groupes considérés dans la relation « autochtone/allochtone » et de la relation entre ces groupes.

La distinction entre autochtone et allochtone participe à l'élaboration d'un mode d'identification qui permet de distinguer, de catégoriser et

11. Le concept de capital social a été mobilisé dans différentes traditions théoriques, de la théorie du choix rationnel (Coleman, 1988) à celle des réseaux (Burt, 1992; Lin, 1995), en passant par la théorie dispositionnaliste de Pierre Bourdieu (1986) ou par l'analyse de Putnam sur les liens sociaux (1995); il renvoie, selon les auteurs, à des significations distinctes. Parmi ces perspectives, c'est de celle de Bourdieu dont on se rapproche le plus ici puisqu'il définit le capital social comme un capital qui accroît l'effet des autres capitaux (économique et culturel).

d'évaluer chaque habitant de l'agglomération. Dans les centres urbains que j'ai étudiés, elle consolide des rapports sociaux et des représentations qui, même si elles ne sont pas consensuelles, sont partagées à l'échelle de la ville. Lorsque la question de l'autochtonie à force de loi comme en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, l'évaluation légale est soumise à des critères unifiés et est nécessairement dichotomique. On est autochtone ou non. En revanche, dans d'autres pays, l'absence de législation rend les désignations identitaires variables et conduit à ce que certains ne soient ni tout à fait autochtones ni tout à fait allochtones. Lorsque l'autochtonie n'est pas une notion légale, le collectif d'appartenance qui y est associé n'est pas toujours fondé sur des règles pleinement objectivées ou sur des institutions formalisées.

Cette absence de formalisation peut engendrer des conflits et l'appréciation du degré d'autochtonie d'un individu peut être sujette à débats. Comme l'a montré Monique Bertrand dans les villes secondaires du Mali (1994), la démarcation entre autochtones et allochtones est une démarcation à géométrie variable. La mise en minorité démographique des natifs face aux migrants, la volonté de natifs non résidants d'investir dans la ville peut changer les contours de cette distinction. Au Burkina, certains habitants nés en Côte d'Ivoire appartiennent à des familles considérées comme autochtones, mais, de retour au pays, à moins de contribuer de manière significative au « développement » de leur famille, ils occupent une position faible dans la hiérarchie familiale et ne sont pas tout à fait considérés comme autochtones même s'ils peuvent le (re)devenir (Hilgers, 2009).

Le principe d'autochtonie repose sur un mode de relation qui suppose qu'il existe une variation des degrés d'autochtonie. La valeur de l'ancienneté d'un agent ou d'un groupe, leur degré d'autochtonie dans une agglomération peut augmenter. Par exemple, s'ils mènent des actions qui servent directement le bien commun et le développement de la ville : un homme qui ouvre un centre internet, qui s'occupe d'une ONG, est un étranger utile. Les services rendus au collectif peuvent « autochtoniser » celui qui les pose. Cette plasticité de l'autochtonie l'apparente à un capital qui nécessite un investissement pour être pleinement rentable. Il n'est pas rare de voir des individus chercher à renforcer et à valoriser leur ancrage local. Au Cameroun, Geschiere décrit par exemple comment un ambitieux alla jusqu'à déterrer la dépouille de son père afin de l'inhumer dans le village dont il voulait s'assurer l'appartenance (2005). Au Ghana, Michelle Gilbert a montré à l'inverse comment plusieurs localités se disputaient la dépouille d'un millionnaire (1988). Bien des villes d'Afrique de l'Ouest connaissent des bienfaiteurs qui se sont autochtonisés à travers la politique généreuse dont ils ont fait bénéficier une agglomération.

Au-delà de la dimension économique, la force de l'autochtonie tient peut-être aussi en ce qu'elle est un capital dont on peut limiter l'investissement à un niveau symbolique. Ce capital est donc largement fédérateur puisque les plus dépourvus peuvent eux aussi y investir et que les bénéfices de ces investissements peuvent, en revanche, avoir un aspect écono-

mique, par exemple, en facilitant l'accès à des ressources prisées. Ainsi, certaines familles peu nanties revendiquent le statut d'autochtone, fédèrent des groupes et obtiennent une reconnaissance pour leur contribution au développement d'une agglomération. Du fait de celle-ci, elles exigent un traitement particulier dans les opérations foncières. À Hamile, par exemple, suite aux revendications de certaines familles, un quartier « autochtone » a été créé. La terre y a été cadastrée mais les parcelles ne sont pas imposables. Le partage des lots incombe aux seules familles qui en ont la charge traditionnelle (Lentz, 2003b: 131). Les bénéfices du capital autochtone prennent alors l'allure d'avantages naturellement associés à ce statut.

Cependant, l'hétérogénéité des groupes, la diversité des fonctions et des positions unis derrière la bannière de l'autochtonie « induit nécessairement pour chaque membre de ce collectif la peur de ne plus pouvoir en être » (Gély, 2006: 82). Cette crainte conduit à mobiliser les facettes de son identité qui témoignent d'une appartenance à la collectivité. Cet aspect est essentiel pour comprendre les conflits autour de l'histoire locale qui animent de nombreuses agglomérations. D'un certain point de vue, ces conflits résultent de la crainte d'être potentiellement exclu du collectif, comme si, dès le départ, ceux qui ne participaient pas à ces luttes n'en étaient pas réellement membres. Paradoxalement, la lutte entre les prétendants légitimes rappelle à la conscience des rivaux qu'ils partagent une même appartenance. Tout le monde ne peut pas revendiquer l'autochtonie. En rivalisant pour le statut de primo-arrivant, la division de ces trois quartiers renforce l'unité du collectif. Elle ramène dans l'espace public les membres de celui-ci qui revendiquent une position privilégiée, et discrimine ceux qui n'ont pas accès à ces luttes[12].

L'efficacité sociale du capital d'autochtonie n'opère pas de manière autonome mais toujours en relation avec les autres capitaux d'un agent. On l'a vu avec l'évocation des cas de lotissements, l'autochtonie peut redoubler la valeur d'autres capitaux (économiques, sociaux et symboliques) et faire la différence entre des concurrents. Cependant, comme le degré d'autochtonie est variable, la mise en cause de son authenticité ou la modification des principes qui confèrent sa grandeur affectent la valeur

12. L'analyse de l'évolution de l'économie des rituelles dans la ville de Koudougou est particulièrement significative de cet état de fait. Certains rites dont la fonction était d'intégrer les étrangers ont disparu lors de la période coloniale et ont récemment ressurgit, suite notamment aux tensions politiques, aux opérations de lotissement et aux conflits autour de l'histoire. Ici, encore, le simple fait de revendiquer un droit sur ces ressources cultuelles confère un statut. Les quartiers en concurrence ne trouvent pas d'accord pour déterminer leur possesseur légitime mais la permanence du conflit rappelle la différence entre les quartiers dans l'espace public. Les ressources cultuelles chargées autrefois d'intégrer et d'autochtoniser les étrangers de passages permettent aujourd'hui de désigner a) ceux qui en sont possesseur et qui sont considérés comme les autochtones, b) ceux qui n'en sont pas possesseur mais qui peuvent les revendiquer et ont donc un certain degré d'autochtonie et c) ceux qui en sont exclus (Hilgers, 2007b).

qui y est associée. Dans cet univers de fluctuations, différentes stratégies sont élaborées pour stabiliser ou faire fructifier ce capital. Les revendications pour le statut de primo-arrivants, la transformation des droits associés à ce statut, les conflits autour de l'histoire[13], le suffrage en faveur d'hommes politiques capables de confirmer l'autochtonie d'un groupe en fournissent les exemples les plus marquants.

La stabilisation du capital par le vote

On l'a évoqué, les transformations sociales des deux dernières décennies ont amplifié les rhétoriques d'autochtonies. Le nouveau découpage des territoires, la création des communes, la redistribution des pouvoirs et des structures administratives, entamés dans la plupart des pays de la sous-région, au cours des années 1990, ont eu de nombreuses conséquences. Les élections municipales sont organisées. Elles engendrent parfois un rééquilibrage des pouvoirs locaux. La politique foncière est systématiquement au cœur des stratégies des nouveaux élus. Nécessaire pour promouvoir les entités décentralisées, pour financer les communes et pour les développer en tenant compte d'une planification rationnelle qui satisfasse les bailleurs, celle-ci est aussi un moyen stratégique de captation et d'accumulation des ressources financières, sociales et symboliques. Dans les villes moyennes le processus de décentralisation est souvent accompagné par des opérations de lotissement et par la reformulation du cadastre. Pour les populations locales, ces aménagements constituent souvent l'espérance d'accéder à un mode de vie plus urbanisé. Pour la nouvelle élite, ils fournissent l'occasion d'élargir les bases électorales et de satisfaire les obligations clientélistes.

---

13. De tels conflits ne sont pas sans effet sur les modes de production de l'histoire orale. À Koudougou, dans ce moment particulier où chacun prétend au monopole de la production légitime de l'histoire, plutôt qu'user de régimes de justifications variés pour faire valoir leur position, en soulignant comment ils ont contribué au développement de l'agglomération, les différents protagonistes produisent des récits dans le respect d'une matrice qui suppose que les primo-arrivants sont tout simplement les premiers arrivés. La seule argumentation légitime et qui devient, par la force des choses, paradigmatique, se résume à affirmer son antériorité. Les différences entre les récits historiques se structurent en fonction de l'omission ou de l'ajout de certains faits qui ont leur importance pour établir l'histoire des migrations. Cette histoire factuelle naturalise la vérité, lui ôte toute intentionnalité, toute teneur sociologique, et l'impose comme épurée des conflits d'intérêts (Veyne, 1983). Les conflits ne se sont pas des conflits d'interprétation autour de la définition des notions d'occupation, de fondation, d'antériorité. La possibilité même d'être un candidat crédible sur le marché de la reconnaissance autochtone suppose d'avoir contribué à la grandeur de la collectivité, même si cette contribution qui encourage la prétention d'un groupe au statut d'autochtone ne constitue pas un argument directement mobilisable dans la discussion (voir Hilgers, 2007a).

La gestion foncière et les élections locales sont donc très souvent liées. La question du vote et du choix des candidats est un aspect essentiel dans l'intensification des rhétoriques d'autochtonie. De nombreux auteurs ont souligné que l'introduction du multipartisme a motivé la production de discours valorisant l'appartenance « originelle » à un territoire. Dans certains pays, la constitution a été modifiée de sorte que seuls des candidats reconnus comme autochtones peuvent se présenter aux élections.

Dans les villes moyennes où sont menées des opérations de lotissements, les familles qui se réfèrent à une histoire du peuplement, selon laquelle elles seraient les fondatrices de l'agglomération, et qui s'imposent aujourd'hui comme les « véritables » autochtones sont généralement des propriétaires terriens. Par leur ancrage et leur poids politique, elles estiment avoir un droit naturel sur l'agglomération. Avec la décentralisation, leur unité et la pratique du vote collectif leur confèrent une incidence politique inespérée dans un contexte où l'accroissement démographique a parfois réduit leur influence.

L'exemple du Burkina Faso est instructif. Dans la législation en vigueur, l'autochtonie et l'étendue des droits coutumiers n'ont pas été précisément définies. En raison de ce vide juridique, il arrive souvent que plusieurs groupes revendiquent le statut de propriétaires terriens. Certaines familles occupent une terre depuis plusieurs générations mais ne disposent d'aucun titre légal, et d'un point de vue coutumier leur droit d'exploitation est révocable. Pour éviter de perdre ce qu'on leur a confié et que, du fait d'une opération de lotissement en cours, les propriétaires veulent récupérer, souvent ces familles prétendent être des primo-arrivants. Ces prétentions ravivent les polémiques autour de l'histoire du peuplement. À Koudougou, les propriétaires terriens ont élaboré des stratégies collectives pour se prémunir de ce genre de problèmes et pour profiter du nouveau poids politique qu'ils représentent depuis l'instauration de la décentralisation.

Ces groupements constituent une masse électorale et une base de mobilisation qui suscite la convoitise. Ils ont souvent la particularité d'être les seuls véritablement organisés pour pouvoir être entendus collectivement par l'administration. Dans la stratégie de ces familles, le vote collectif est conçu comme un moyen de pression sur les futurs élus. Le ralliement du groupe à un mouvement politique se négocie.

La famille marchande son adhésion contre l'assurance de voir ses revendications foncières satisfaites. Cette capacité de revendication s'explique par leurs réseaux bien établis et bien relayés auprès du pouvoir municipal et qui confirment la légitimité de leur statut d'autochtone. On peut considérer que « le caractère négocié de cet ordre politique ne provient pas d'une intention de principe ni d'un souci affiché de concertation démocratique, [qu'il] est plutôt la conséquence non intentionnelle d'une propriété structurelle » (Chauveau, 2000 : 117) mais, dans ce cas-ci, il ne résulte pas exclusivement de règles et de normes multiples dont les empilements et les chevauchements suspendraient l'hégémonie relative de

l'État ou d'autres acteurs[14]. Dès lors, on peut se demander si ces négociations, même si elles n'ont pas de visées explicitement démocratiques, ne participent pas à un apprentissage et, dans ce cas, si la marchandisation du vote ne contribue pas, fût-ce involontairement et dans certains contextes, à l'émergence d'un processus démocratique. Il ne s'agit plus de « bouffer le vote », pour reprendre l'expression de Richard Banégas (1998), au sens où la famille profiterait de toutes les propositions des candidats, mais plutôt de choisir un candidat sur la base de son programme pour la gestion du lotissement dans le secteur. Celui-ci s'engage alors à défendre la conception du foncier urbain des propriétaires terriens.

Le couple « décentralisation/opération de lotissement » a contribué de manière décisive à renforcer le poids des familles de propriétaires terriens qui revendiquent l'autochtonie. Parce qu'elles jouissent du statut lié à l'antériorité dans l'histoire du peuplement et qu'elles constituent une masse électorale appréciable, ces familles ont pu jouer de leur influence sur le pouvoir politique local. Ainsi, dans certaines circonstances l'autochtonie agit comme un capital social qui encourage à participer à la gestion et aux débats politiques locaux. On comprend donc aisément que l'origine des candidats à l'élection soit déterminante. Pour autant, si la question de l'autochtonie constitue un aspect important dans le choix de ceux-ci, elle est loin de constituer le seul critère d'évaluation.

Dans une étude menée au Burkina Faso avec Jean-Pierre Jacob, nous avons montré que les candidats sont également appréciés en fonction de leurs compétences, de leur moralité (établie à partir de leurs pratiques dans leurs communautés d'origine) et de leur capacité supposée à accéder à des ressources financières (Hilgers et Jacob, 2008). Ici encore, on obseve que le capital d'autochtonie ne se suffit jamais à lui-même. Tous les ressortissants ne sont pas les bienvenus pour se présenter aux élections. Ceux qui ne viennent jamais dans l'agglomération ou n'y viennent que pour veiller à leurs intérêts ou donner des leçons, ceux qui ont la réputation d'être égoïstes, immoraux ou condescendants sont rejetés. En revanche, d'autres qui n'en sont pas « réellement » originaires mais qui ont investi dans la localité, peuvent s'y autochtoniser.

Conclusion

Les difficultés du continent africain sont connues et ont fait l'objet de nombreuses descriptions. L'absence de confiance dans les institutions étatiques, l'affaiblissement des mécanismes de solidarité, l'individualisme, le népotisme, la privatisation des biens publics, les abus de pouvoir, la

14. Pour une analyse synthétique des aspects classiques du pluralisme normatif dans le contexte africain, voir Chauveau, Le Pape et Olivier de Sardan (2001).

corruption, la violence, la répression politique, dans certaines régions la croissance de l'occulte et des mouvements religieux, la concurrence sur le marché de l'emploi façonnent en bien des lieux un contexte général d'anxiété et de précarité. Dans cette « modernité insécurisée » (Laurent, 2003), même lorsque sa valeur et sa légitimité sont sources de conflits, la possession d'un capital d'autochtonie peut contribuer à la sécurisation des conditions de vie.

L'autochtonie enrichit un capital symbolique qui peut permettre de légitimer certains acteurs et la qualité de leur action (Bouju, 2000 : 147). Elle peut faciliter l'accès à des ressources et élargir un capital social. Au moment où « en ville, aujourd'hui plus encore qu'hier, les liens communautaires ne suffisent plus, à eux seuls, à fournir toutes les ressources sociales nécessaires à la sécurisation de la vie urbaine » (*ibid.* : 148), elle constitue un mode d'association efficace et accessible aux plus démunis. La manipulation des appartenances et l'investissement dans ce capital est un moyen parmi d'autres pour sécuriser les conditions de vie. Le seul fait d'appartenir à un groupe digne de revendiquer l'antériorité permet de prétendre à une position privilégiée. Mais les motifs de revendications ne peuvent être réduits à des intérêts strictement économiques. Au-delà de l'accès aux ressources qu'elle facilite et des impératifs stratégiques qui y sont liés, l'autochtonie renvoie aussi à une identité, au rôle d'un groupe dans le développement d'une collectivité et, comme le dit Gély à propos du prestige sociale (2004 : 4), à la possibilité de se vivre comme participant à part entière d'une histoire sociale, comme porteur d'une position et d'une légitimité qui doit être prise en compte face à certains enjeux de société.

Souvent, lorsqu'une véritable concurrence pour le pouvoir s'instaure, on observe le retour des rhétoriques de l'appartenance familiale et communautaire. Phénomène largement décrit, au moins depuis les travaux de R. Bates (1974) pour la littérature africaniste : dans l'univers urbain moderne, la compétition pour l'accès aux positions dominantes, à l'emploi, à la terre et aux biens de consommation renforce, y compris sous des formes « réinventées », les mécanismes traditionnels d'alliance, les réseaux et les structures d'appartenances. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la prolifération des rhétoriques d'autochtonie dans les villes moyennes. Selon les circonstances, l'autochtonie est négociée, se pose comme ouverte ou fermée, engendre des rapports égaux ou hiérarchiques, exclusifs ou inclusifs, et est associée à une série de droits (Gausset, 2010). Cette malléabilité souligne à quel point ce qui est au centre du discours ce sont des pratiques, des opportunités, des modalités de reconnaissances plutôt que des identités figées.

Bibliographie

BANÉGAS, R., 1998, « Marchandisation du vote et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine* 69 : 75-88.

BATES, R., 1974, « Ethnic Competition and Modernization in Contemporary Africa », *Comparative Political Studies* 6 (4) : 457-484.

BAYART, J.-F., 1997, « Le "capital social" de l'État Malfaiteur, ou les ruses de l'intelligence politique », in : Bayart, J.-F., Ellis, S. & B. Hiboux, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Éd. Complexe : 55-75.

BAYART, J-F., GESCHIERE P. & F. NYAMNJOH 2001, « Autochtonie et citoyenneté en Afrique de l'Ouest », *Critique Internationale* 10 : 177-194.

BERTRAND, M. 1994, *La question foncière dans les villes du Mali : marchés et patrimoines*, Paris : Karthala.

BOUJU, J. 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart* 14 : 143-163.

BOURDIEU, P. 1986, « The forms of capital », in : Richardson, J. & J. Richardson (éd.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York, Greenwood : 241-258.

BRATTON, M., MATTES, R. & E. GYIMAH BOADI 2005, *Public Opinion, Democracy and Market Reform in Africa*, Cambridge : Cambridge University Press.

BURT, R. 1992, *Structural Holes. The Social Structure of Competition*, Cambridge, MA : Harvard University Press.

CEUPPENS, B. & P. GESCHIERE 2005, « Autochtony : Local or Global ? New modes in struggle over citizenship and belonging in Africa and Europe », *Annual Review of Anthropology* 34 : 385-407.

CHAUVEAU, J.-P., 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125.

– 2006, « How does an institution evolve ? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire) », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers : 213-240.

– 2008, « La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière », in : Eberhard, C. (éd.), *Law, Land use and the Environment. Afro-Indian Dialogues*, Pondichéry, Institut Français de Pondichéry : 155-190.

CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR (éd.), 2004, *Dynamiques de la frontière interne : gouverner les hommes et les ressources*, cahiers thématiques *Autrepart* 30.

– 2004, « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Autrepart* 30 : 3-23.

CHAUVEAU J.-P., LE PAPE, M. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN 2001, « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques », in: Winter G. (coord.) *Inégalités et politiques publiques en Afrique: pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala: 145-162.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1): 68-80.

– 1987, « Au cœur des ethnies... l'État », in: Terray, E. (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan: 221-296.

– 1988, « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire », *Revue française de science politique* 38 (5): 732-747.

COLEMAN, J. 1988, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology* 94: 95-121.

FAY, C. 2003, « Conserver, conquérir ou reconquérir le pouvoir: les chefferies à l'ère démocratique au Maasina (Mali) », in: Perrot, C.H. & F.X. Fauvelle-Aymar (éd.), *Le retour des rois. Les autorités traditionelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala: 213-216.

GAUSSET, Q. 2010, *Constructing the Kwanja of Adamawa (Cameroon)*, Berlin-Münster-Wien-Zürich-London: LIT Verlag.

GÉLY, R. 2004, « Identités, confiances sociales et monde commun », *Les Carnets du centre de philosophie du droit* 112.

GESCHIERE, P. 2005, « Funerals and Belonging: Different Patterns in South Cameroon », *African Studies Review* 48 (2): 45-64.

– 2009, *The Peril of Belonging Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago: University of Chicago Press.

GESCHIERE, P. & P. JACKSON 2006, « Autochthony and the Crisis of Citizenship: Democratization, Decentralization, and the Politics of Belonging », *African Studies Review* 49 (2): 1-7.

GESCHIERE, P. & F. NYAMNJOH 2000. « Capitalism and Autochthony: The Seesaw of Mobility and Belonging », *Public Culture* 12 (2): 432-453.

GILBERT, M. 1988, « The sudden death of a millionaire: conversion and consensus in a Ghanaian kingdom », *Africa* 58: 291-313.

GRUENAIS, M.-E. 1983, *Autorité et territoire: Histoire d'un apanage mossi*, Thèse de doctorat, Paris: Université de Paris X.

HAGBERG, S. 2003, « Amoro et Guimbé: histoire et religion dans la construction de l'identité tiefo », in: Kuba, R., Lentz, C. & C. Nurukyor Somda (éd.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala: 237-257.

HILGERS, M. 2007a, « Les conflits autour de l'histoire de Koudougou (Burkina Faso) », *Cahiers d'études africaines* 186: 313-344.

– 2007b, « La dynamique de la croyance: Enjeux contemporains d'une ancienne cérémonie (moaga) », *L'Homme* 182: 131-162.

– 2008, « Politiques urbaines, contestation et décentralisation. Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso », *Autrepart* 47: 209-226.

– 2009, *Une ethnographie à l'échelle de la ville*, Paris: Karthala.

HILGERS, M. & J.-P. JACOB 2008, « Processus démocratique et élections municipales : le choix des candidats dans trois communes burkinabè », *Afrique contemporaine* 227 (4) : 171-190.

IDENTITÉS ET MONDE COMMUN 2006, *Psychologie sociale, philosophie, société*, Bruxelles : Peter Lang.

IZARD, M. 1985, *Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta blanche)*, Cambridge-Paris : Cambridge University Press, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

– 1992, *L'odyssée du pouvoir. Un royaume africain : État, société, destin individuel*, Paris : EHESS.

– 2003, *Moogo : L'émergence d'un espace étatique ouest-africain au XVIe siècle*, Paris : Karthala.

JACOB, J-P. 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays Winye, Burkina Faso*, Paris : IRD.

KOPYTOFF, I. 1987, « The Internal Frontier : The Making of African Political Culture », in : Kopytoff, I. (éd.), *The African Frontier : The Reproduction of Traditional African Societes*, Bloomington, Indiana University Press : 3-84.

LAURENT, P.-J. 2003, *Les pentecôtistes du Burkina Faso : Mariage, pouvoir et guérison*, Paris : IRD Karthala.

LENTZ, C. 1998, *Die Konstruktion von Ethnizität. Eine politische Geschichte Nord-West Ghanas, 1870-1990*, Cologne : Köppe.

– 2003a, « This is Ghanaian territory : land conflicts on a West African border », *American Ethnologist* 30 (2) : 273-89.

– 2003b, « "Premiers arrivés" et "nouveaux venus". Discours sur l'autochtonie dans la savane ouest-africaine » in : Kuba, R., Lentz, C. & C. Nurukyor Somda (éd.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala : 113-134.

LIN, N. 1995, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie* 36 (4) : 787-797.

MBEMBE, A. 2001, « Ways of Seeing : Beyond the New Nativism », *African Studies Review* 44 (2) : 1-14.

OTTAWAY, M. 2003, *Democracy Challenged : The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington : Carnegie Endowment for International Peace.

PORTES, A. 1998, « Social Capital : Its Origins and Applications in Modern Sociology », *Annual Review of Sociology* 24 : 1-24.

PUTNAM, R. 1995, « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy* 6 (1) : 65-78.

SHULLER, T., BARON, S. & J. FIELD 2000, « Social Capital : A Review and Critique », in : Shuller, T., Baron, S. & J. Field (éd.), *Social Capital*, Oxford, Oxford University Press : 1-39.

SIMONE, A. 2001, « On the worlding of African cities », *African Studies Review* 44 (2) : 15-41.

SOCPA, A. 2003, *Démocratisation et Autochtonie au Cameroun*, Münster-Hamburg-Berlin-Wien-London-Zürich : LIT Verlag.

VEYNE, P. 1983, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?* Paris : Seuil.

18

La terre, l'étranger et le citoyen

Des situations de citoyenneté associées à la terre

Peter HOCHET[1]

À partir d'une ethnographie comparative du transfert de droits fonciers entre natifs et étrangers en milieu rural ouest-africain, Jean-Pierre a dégagé l'idéaltype du « tutorat foncier ». Ce dispositif encadre la distribution des droits sur la terre aux « étrangers » en échange de devoirs moraux et collectifs, plaçant ainsi natifs comme étrangers dans une situation de « citoyenneté locale » (Chauveau, 2006a et b). Jacob et Le Meur (2010) ont montré la portée heuristique de ces résultats.

Ils permettent de questionner la citoyenneté dans sa pluralité. Il est vrai que les études africanistes associent plutôt la citoyenneté à l'État (Mamdani, 1996; Werbner et Ranger, 1996; Bayart et *al.*, 2001; Werbner, 2002). Or, en replaçant les rapports entre sociétés paysannes[2] et État dans des logiques d'appartenance plus larges (Lonsdale, 1992; Englund et Nyamnjoh, 2004) et en se penchant, par exemple, sur le rôle des dispositifs de gestion des ressources naturelles (Ribot, 2007; Ribot et *al.*, 2008) ou les services publics locaux (Kassem, 2008; Jacob et *al.*, 2009) dans le façonnage de la citoyenneté à l'interface entre usagers et agents publics, on voit bien que les dispositifs étatiques sont mis en œuvre différemment selon les localités, oscillent entre assignation et négociation, entre disqualification et reconnaissance. La présence fragmentée de l'État à l'échelle locale laisserait ainsi la place à des définitions localisées de la citoyenneté (Kabeer, 2005).

---

1. Anthropologue, Laboratoire Citoyennetés, Ouagadougou (doctorant UMR 8562 CNRS/EHESS, Marseille; accueilli IRD, UMR 220, Ouagadougou), peter.hochet@ird.bf.
Je remercie Jean-Pierre Jacob et Pierre-Yves Le Meur pour leurs remarques.

2. Au sens des sociétés semi-autonomes sur les plans économique et politique, fonctionnant principalement sur des rapports de parenté et d'interconnaissance, et entretenant, à travers leurs notables, des rapports de médiation avec la société englobante – l'État, le développement, les élites urbaines (Fallers, 1961 ; Mendras, 1976).

De même, la notion de citoyenneté locale permet de poser à nouveaux frais la question du politique dans les sociétés paysannes. Non pas seulement en termes de stratégies d'accès au pouvoir, mais aussi de gestion des affaires publiques, de modes de gouvernement, d'arbitrage collectif/privé, de sphère de justice et de construction des statuts sociopolitiques – c'est dans ce sens que j'entendrai le politique ici –, notamment à partir de l'accès à la terre. En étudiant la dévolution des droits, l'ethnographie britannique abordait déjà la question en mettant en évidence les liens entre modes de subjectivation, conceptions du statut de citoyen et accès à la terre, ainsi que leur confrontation et leur articulation avec les dispositifs de l'État colonial (Fortes, 1975; Shack, 1979; Schapera, 1994 [1938]; Malinowski, 1974 [1935]). Récemment, les travaux impulsés par Jean-Pierre sur les régulations foncières en Afrique de l'Ouest (Chauveau et *al.*, 2004; Chauveau et *al.*, 2006; Le Meur, 2006, 2009; Jacob, 2007) ainsi que ceux sur l'imbrication du territoire et des rapports sociaux (Lentz, 2000; Liberski-Bagnoud, 2002) montrent que malgré la force de reconfiguration de l'État, du développement et du marché, les paysans continuent de renvoyer leurs pratiques à des répertoires de normes et des dispositifs qui soutiennent dans le même temps des définitions propres des statuts et des pratiques politiques, de la gestion des étrangers et des ressources foncières.

Aussi heuristique soit-elle, la notion de citoyenneté locale demande toutefois une vigilance dans la description et l'interprétation. En décrivant la pluralité des citoyennetés autour d'une opposition État/sociétés rurales et en (re)soulignant les dispositions paysannes, on court le risque d'une double réification des sociétés paysannes. Externe, d'abord: toutes ces sociétés ne développent pas un statut de citoyen en dehors des dispositifs de l'État, et qui plus est en référence à la terre. Interne, ensuite: tous les répertoires de normes, les dispositifs et les regroupements qui composent une société rurale ne convergent pas vers une définition localisée du statut de citoyen.

Je propose de prendre acte du potentiel et des risques de l'intuition de Jean-Pierre en la confrontant à la littérature et à des données issues de terrains au long cours. J'ai questionné ailleurs (Hochet, 2011) les enchaînements de droits et de devoirs qui permettent de parler de citoyenneté locale. Ici je tenterai d'aborder la question en termes de *situations de citoyenneté*. Nous verrons dans la première section que cette notion permet de maintenir une exigence de pluralité dans la description et l'interprétation de la citoyenneté, qu'il s'agisse de l'État ou des sociétés paysannes. Dans la deuxième section, une étude de Meyer Fortes nous permettra d'explorer une de ces situations corrélée aux dispositifs fonciers et territoriaux coutumiers[3] mobilisés par les personnes pour résoudre des enjeux sociaux et politiques. Cette situation est notamment polarisée par

3. Ce qui est légitimé par la référence à des habitudes transmises par les ascendants et repose sur une logique de mobilisation du passé pour justifier le présent (Boyer, 1986).

un collectif politique villageois et l'accueil des étrangers. Dans la troisième section, nous verrons comment l'analyse de cette situation de citoyenneté nous permet de problématiser l'arbitrage entre objectifs collectifs et objectifs privés au moyen d'une approche fractale[4].

De la citoyenneté aux situations de citoyenneté

Les travaux de Neveu (2004) montrent que la citoyenneté ne peut être unilatéralement associée à l'État. Elle est plurielle dans ses définitions et ses mises en acte. Cette proposition peut être précisée en l'abordant en termes de répertoires de normes ancrés dans des dispositifs qui placent ceux qui les mobilisent dans des situations de citoyenneté.

La notion de citoyenneté renvoie à un statut garanti par des autorités aux membres d'un collectif politique. Ce statut est adossé à une politique de l'appartenance et des droits relatifs à un bien commun en contrepartie d'obligations (Marshall, 1950 : chap. 1). Une telle définition a l'avantage de problématiser la citoyenneté pour en explorer les différentes formes à travers la géographie et l'histoire sans pour autant la confondre avec d'autres types de statuts sociaux (parenté, genre, classe). À partir de cette définition, parler de situation de citoyenneté revient à décrire des situations structurées par l'interdépendance entre : a) des droits d'accès collectifs et individuels à un bien commun en contrepartie d'obligations morales et matérielles envers les représentants d'un collectif politique. La nature des ressources et des rapports sociaux constitués en bien commun varie selon les sociétés et leur histoire. Ils peuvent être d'ordre économique, politique, civique, social, religieux, etc. ; b) d'une politique de l'appartenance qui inclut et exclut dans le collectif politique les différents statuts et regroupements (de parenté, de genre, de classe, etc.) qui composent la société ; c) de processus d'arbitrage entre les objectifs collectifs et les objectifs privés régulés aux différents niveaux qui composent la société.

La posture défendue ici est de s'interroger sur la façon dont les personnes construisent du collectif (Latour, 2007) en sachant que dans toute société circule une pluralité limitée de répertoires et de dispositifs élaborés au fil de l'histoire et que les personnes mobilisent tour à tour pour agir (Boltanski et Thévenot, 1991 : 20-33 ; Swidler, 1986 ; Walzer, 1997)[5].

---

4. Dans leur analyse fractale de l'ethnogenèse bantou, Zeitlyn et Connell (2003 : 118) précisent qu'une structure fractale manifeste un degré identique ou similaire de complexité quelle que soit l'échelle d'observation.

5. J'entends par dispositifs les enchaînements d'acteurs, d'objets et de procédures qui permettent de réguler les rapports des personnes entre elles à propos d'enjeux, sans préjuger ni de leurs natures ni de leurs échelles d'intervention (une municipalité, un centre de santé comme un autel de la terre sont des dispositifs). Ces dispositifs mettent le plus souvent en œuvre des répertoires de normes ou des compromis entre répertoires. Les régu-

Nous suivons l'interactionnisme symbolique lorsqu'il précise que les institutions sont actualisées par les personnes dans des situations d'interface (Collins, 2004). Dans un cours d'action donné, les personnes ont une marge de manœuvre dans l'interprétation des répertoires, dispositifs et autorités à leur disposition quand elles les mobilisent. Ajoutons aussitôt que cette marge de manœuvre est toujours limitée par les répertoires disponibles et le champ des possibles qu'ils fixent, car il faut plus que les agrégations d'actions interindividuelles pour produire des représentations et des institutions (Boltanski, 2009 : 125-126). Il est ainsi possible de reconstruire l'idéaltype des répertoires dans lesquels les personnes s'inscrivent à partir de la recomposition de leurs pratiques, de la justification qu'elles en donnent et du sens qu'elles leur attribuent. C'est pourquoi je propose de parler de répertoires et de dispositifs qui placent les personnes qui les mobilisent dans des situations de citoyenneté. Cette perspective exploratoire et pluraliste de la citoyenneté implique l'abandon de deux hypothèses. D'une part, la citoyenneté moderne, caractérisée par des dispositifs formels de mise en débat du projet de société et de la démocratie représentative par voie d'élections (Manin et *al.*, 1999), n'épuise en aucun cas les situations de citoyenneté et les formes du bien commun par lesquelles elles sont structurées. D'autre part, contrairement à ce que proposent Schnapper et Bachelier (2000), État, modernité, démocratie et élections ne sont pas les *conditio sine qua non* de la citoyenneté.

En se plaçant dans cette perspective en contexte africain, le croisement des travaux de Werbner et Ranger (1996) sur la formation des appartenances postcoloniales et ceux de Jacob et *al.* (2009) sur la délivrance des services publics locaux montre combien la citoyenneté formelle actualisée par les dispositifs étatiques relève de l'agrégation de discours et de pratiques hétérogènes, imparfaites et bricolées dans les relations d'interface entre agents et usagers. Selon la configuration du service, l'usager est tour à tour un citoyen « payeur », « négocié », « assigné », « découragé », etc. Or Kabeer (2005) souligne que la fragmentation des dispositifs étatiques et la faiblesse de leurs réponses dans certaines sphères de la vie publique considérées comme cruciales par les personnes sont corrélées au développement de citoyennetés horizontales, non pas rattachées à l'État mais aux rapports politiques locaux. Lonsdale (1992) complète cette analyse en montrant que des représentations sociales « citoyennes » existent au niveau local, tandis que la scène politique associée à l'État est plutôt le lieu d'expression de revendications communautaristes. Il explique ce dernier aspect par le fait que l'État colonial/postcolonial s'est formé sur la base d'une concurrence entre des identités ethniques réifiées et constituées en moyens d'accès aux ressources qu'il contrôle[6].

---

lations concrètes sont opérées par les mobilisations quotidiennes des dispositifs et des répertoires par les personnes.

6. Un tel processus n'est pas proprement colonial ni africain. Il est consubstantiel à la formation de l'État (Bayart et *al.*, 2001).

Nous avons affaire à une configuration plurielle dans laquelle les dispositifs étatiques structurent des situations de citoyenneté variées et ne sont pas en position de dominance. Ils font face à des sociétés rurales au sein desquelles existent des répertoires et des dispositifs qui placent aussi les personnes en situation de citoyenneté. Quels sont ces divers dispositifs et répertoires ? Comment les repérer ? On peut trouver des réponses dans l'étude des relations d'interface entre personnes en matière de rapports gouvernants/gouvernés, de délivrance des services publics, de gestion de l'accès aux ressources foncières, de moments de critique sociale. Parmi la pluralité des situations de citoyenneté possibles à l'échelle locale, je propose de questionner les dispositifs coutumiers de régulation foncière et de construction territoriale, à savoir le tutorat foncier, les autels de la puissance terre, de l'entité de la brousse et des génies du lieu[7], ainsi que les « récits canoniques » (Bloch, 1995) du parcours du fondateur et des investissements agricoles et rituels des ancêtres (Le Moal, 1990). Ces dispositifs semblent placer les personnes qui les mobilisent dans une situation que je qualifierai de *situation de citoyenneté associée à la terre*[8].

Une situation de citoyenneté associée à la terre

La comparaison de résultats d'enquête récents et de la littérature permet d'avancer que dans certains contextes ouest-africains les dispositifs et les répertoires de normes associés à la terre dans ses dimensions foncières et territoriales peuvent être mobilisés par les personnes pour gérer les enjeux sociaux et politiques qui les concernent. De tels dispositifs et répertoires placent ceux qui les mobilisent dans une situation de citoyenneté polarisée par un collectif politique d'envergure villageoise, le statut d'étranger domicilié et son intégration au statut de natif au fil des générations, ainsi que des arbitrages collectif/privé.

Jean-Pierre montre que le tutorat foncier assure la double fonction de distribuer des droits fonciers aux étrangers et de les intégrer dans le statut d'étranger domicilié – c'est-à-dire de les incorporer durablement mais partiellement – au moyen de devoirs sociaux et politiques envers leurs tuteurs et les autorités villageoises (Chauveau, 2006b : 23 *sq.*). Ce dispositif foncier est utilisé pour gérer la mobilité. Le constat de cette imbrication entre dispositif foncier et rapports sociaux et politiques est

7. Pour une ethnographie (voltaïque et comparative) détaillée d'autel de la terre, voir Jacob (2007) ; d'autel de la brousse, voir Dugast (2002) ; de peau de la terre, voir Liberski-Bagnoud (2002).

8. L'analyse est à rapprocher de la « cité écologique » de Lafaye et Thévenot (1993), mais à partir des dispositifs et des répertoires mobilisés par les personnes, plutôt que des seuls répertoires déployés sous régime de justification publique.

confirmé dans le domaine symbolique et cultuel par l'ethnographie voltaïque. Liberski-Bagnoud (2002) montre que dans les sociétés Kassena, Tallensi, LoWiili, on ne peut aborder l'organisation sociale et l'ordre politique sans approcher dans le même temps les liens au sol : y sont imbriqués territoire, cultes à la terre et aux ancêtres, système lignager et pouvoirs. De même, Jacob (2007) a mis en évidence parmi les Winye un modèle de gouvernement des hommes à partir du gouvernement des ressources au moyen des dispositifs politico-religieux de régulation de l'accès à la terre et de définition du territoire (autels de la terre et de la brousse).

En comparant ces études de cas, on découvre des normes et des dispositifs communs. D'abord, une appropriation du sol par des collectifs qui dépassent le ménage et l'individu, le plus souvent des groupes de type lignager. Ensuite, la résolution des enjeux politiques se fait au moyen de récits canoniques qui relatent les investissements agricoles et rituels territorialisant des ancêtres. Également, le pouvoir et l'appartenance sont présentés comme le fruit du pacte primordial des fondateurs avec les entités non humaines associées à la terre : la puissance terre, l'entité de la brousse, les génies du lieu. Enfin, entre natifs les statuts sont produits et hiérarchisés en fonction de leur plus ou moins grand éloignement généalogique et historique des ancêtres fondateurs. En reprenant les analyses d'Izard (1986), ces dispositifs et répertoires engagent ceux qui les mobilisent à concevoir le pouvoir et l'appartenance à partir de l'étendue plutôt que de la durée (voir Jacob et Le Meur, 2010 : 20 *sq.*).

Dans cette configuration la distribution des droits et devoirs est centrale. À partir d'une ethnographie comparative (Hochet, 2011), on voit que natifs et étrangers domiciliés se voient garantir le droit d'accéder au bien collectif villageois, c'est-à-dire le droit d'accéder à la terre et aux fruits d'un pool de ressources naturelles (arbres, points d'eau, chasses), d'utiliser les moyens cultuels de sécurisation morale, de bénéficier du dispositif d'accueil des étrangers. En contrepartie les natifs ont le devoir d'accueillir les étrangers considérés comme « utiles » par les autorités villageoises en leur fournissant parcelle d'habitation et de culture, en répondant de leur comportement et en facilitant leurs relations avec les autorités et les villageois, et en leur garantissant la sécurisation de ces droits. En contrepartie les étrangers ont plusieurs devoirs. D'abord, celui de respecter des interdits explicites en matière de comportement moral au village et d'utilisation des ressources de la brousse qui sont formulés sur le mode de la pureté. Ils doivent ensuite suivre des principes tacites tels que le bon voisinage, le maintien de la brousse comme bien commun transgénérationnel, ou l'inscription dans un style d'accumulation et d'investissement adéquat. Enfin, il est bon qu'ils s'engagent dans un cycle de redevance en tines de prémices de récoltes, de journées de travail ou de sollicitude envers les autorités villageoises et leurs tuteurs. Cette économie des droits et des devoirs permet de hiérarchiser natifs et étrangers domiciliés. Les premiers ont le droit exclusif de constituer les ressources du

finage villageois en un bien d'un niveau d'appartenance et pour des objectifs plus restreints. Mais ils ont le devoir d'en maintenir l'accès ouvert à tous : natifs, étrangers et générations à venir. Ce qui, en complément de la hiérarchisation des natifs entre eux selon leur éloignement généalogique des fondateurs, favorise, entre autres, la distribution hiérarchisée de faisceaux de droits fonciers et l'intégration tout aussi hiérarchique des « étrangers », ainsi que leur statut secondaire par rapport aux natifs. Comment caractériser la situation de citoyenneté dans laquelle ces dispositifs et répertoires associés à la terre placent ceux qui les mobilisent ?

Fortes (1975) ébauche des pistes de réponse en démontrant que dans les sociétés rurales africaines les politiques d'accueil des étrangers sont sous-tendues par une définition de la citoyenneté[9]. Il compare les travaux de Hill (1963) sur le tutorat foncier dans la région cacaoyère du sud Ghana à ceux de Schapera (1994 [1938]) sur la distribution de droits et de devoirs politiques parmi les Tswana du sud de l'Afrique. Il remarque alors que les modalités d'intégration des étrangers, et partant la construction de leur statut, varient selon que le statut de citoyen est conçu tel un rapport de *compliance*[10] comme dans les sociétés pastorales tswana, ou tel un rapport d'*affiliation* comme dans les sociétés du sud Ghana, les Tallensi ou les Akan. Or, en mobilisant les travaux de Hill dans le sud Ghana pour caractériser la citoyenneté par affiliation, il se base sur des situations où les dispositifs fonciers et territoriaux sont mobilisés par les personnes pour construire leurs rapports sociaux et politiques : les statuts sociopolitiques sont élaborés à partir de la délivrance de droits fonciers en contrepartie d'obligations morales et politiques. Ceci impliquerait selon lui un statut de citoyen structuré par une transmission en filiation, une hiérarchisation selon la composition du faisceau de droits fonciers dévolu et une obligation d'affiliation à un groupe domestique pour les étrangers domiciliés. Ces derniers seraient ainsi incorporés suivant un modèle hiérarchique. Ils demeurent, au moins sur plusieurs générations, les citoyens de leur localité d'origine. Ils n'ont accès au bien commun local (système d'autorités, cultes, sécurité foncière) que par l'intermédiaire des citoyens natifs auxquels ils sont affiliés. Ils ne peuvent être que des citoyens de second degré ayant un faisceau de droits moindre que celui des natifs : ils ne peuvent accéder aux charges politiques et à l'appropriation de terres. La mobilisation sociopolitique des dispositifs fonciers et territoriaux placerait les personnes dans une citoyenneté caractérisée par la centralité de la filiation, la nécessité d'affiliation à des groupes domestiques locaux et l'intégration hiérarchique des étrangers. L'analyse que Fortes donne des dispositifs et des répertoires que nous avons repérés demande à être nuancée.

9. Ceci à l'instar des États-nations modernes (Schnapper, 2007 : 179 *sq.*).

10. Fortes utilise ce concept pour signifier que les personnes se placent en situation de citoyenneté en portant allégeance aux autorités et abandonnent aussitôt leur appartenance d'origine. Nous verrons que sa dichotomie n'est pas tout à fait juste.

En première approximation, les dispositifs associés à la terre sont corrélés à une inflexion lignagère et à la prépondérance des rapports de filiation dans l'héritage et la transmission des statuts et des biens. Cela signifie-t-il, comme Fortes le suppose, qu'en vertu de la transmission de l'appartenance par filiation, les étrangers domiciliés sont obligés de s'affilier à un groupe domestique natif pour obtenir des droits ? L'observation de l'évolution des différents modèles de tutorat foncier (Chauveau, 2006b : 18-19) montre plutôt que c'est dans les situations où les personnes mobilisent peu les dispositifs fonciers et territoriaux pour réguler l'accueil des étrangers que l'obligation d'affiliation à un groupe domestique est la plus forte. Dans un contexte de tutorat collectif, où les dispositifs fonciers sont mobilisés, la décision de l'accueil et le contrôle des étrangers reviennent aux autorités villageoises (Jacob, 2007 ; Hochet, 2011). L'obligation ne porte pas tant sur les étrangers en termes d'affiliation que sur les natifs en termes d'accueil des étrangers considérés comme utiles au collectif villageois. Les relations entre étrangers et groupes domestiques sont alors relativement faibles et l'affiliation fictive. Dans un contexte de tutorat individualisé, où les dispositifs fonciers sont peu mobilisés, ce sont les groupes domestiques restreints qui contrôlent les étrangers (Chauveau, 2006a et b ; Le Meur, 2006). L'accueil des étrangers échappe en grande partie aux autorités villageoises et lignagères. En prenant la forme de redevances et d'exigences de sollicitude de la part de ceux qui accueillent – les « tuteurs » –, l'affiliation des étrangers aux groupes domestiques locaux est réelle et exigée. Dès lors, on ne saurait valider une corrélation entre mobilisation sociopolitique des dispositifs fonciers, transmission par filiation et nécessité d'une affiliation des étrangers à des groupes domestiques. Si la filiation est bien opératoire dans la transmission de l'appartenance parmi les groupes domestiques natifs, elle n'est corrélée à l'exigence d'affiliation des étrangers aux groupes domestiques locaux que dans les contextes où les dispositifs associés à la terre sont peu mobilisés pour réguler les interactions avec les personnes considérées comme étrangères. En revanche, l'analyse des dynamiques du tutorat foncier démontre que lorsque les dispositifs fonciers et territoriaux sont mobilisés, les personnes renvoient leurs pratiques d'accueil des étrangers à un collectif politique d'envergure villageoise, qui dépasse les groupes domestiques et avec les représentants duquel les étrangers comme les natifs entrent dans des rapports d'allégeance et de reconnaissance.

Dans un deuxième temps, la description de la construction interne de lignages maximaux[11] et de leurs rapports entre eux, dans un contexte où les dispositifs fonciers et territoriaux sont mobilisés pour réguler les rap-

11. Je reprends ici le concept d'Evans-Pritchard (1940) mais à la façon non systémique de Liberski-Bagnoud pour désigner « le groupe d'agnats le plus profond [...] [et] le plus large à l'intérieur duquel s'observe une exogamie stricte qui s'étend aux filles des filles du lignage et aux limites duquel s'applique le plus souvent l'injonction léviratique » (2002 : 74).

ports sociaux et politiques, met en évidence un modèle relatif des statuts de natif et d'étranger domicilié[12]. En recomposant le fil de l'histoire socio-politique on voit que les lignages considérés comme natifs aujourd'hui sont issus de personnes étrangères qui se sont avérées utiles aux lignages déjà présents. Pour les uns l'accession au statut de natif s'est faite rapidement grâce à leur maîtrise de rituels et de techniques indispensables à l'humanisation de la localité : autels de terre, de brousse, de guerre, etc. Pour les autres l'intégration s'est faite plus lentement, au fil des générations. Sur la longue durée, les statuts d'étranger domicilié et de natif ne sont pas des catégories absolues. À l'échelle d'un lignage, le statut d'étranger domicilié est une étape transitoire avant son intégration dans le collectif des citoyens natifs. Deux procédures coexistent : l'association rituelle du lignage aux côtés des lignages natifs dans un clan, par exemple, ou l'absorption du lignage par un lignage maximal natif. Parmi les Bwaba, l'analyse de la composition des lignages maximaux fondateurs révèle que ce sont des lignages maximaux par absorption. Ils sont composés de lignages étrangers qui, au bout de quelques générations, ont été absorbés par leur groupe domestique d'accueil sur les plans foncier, des rituels et de la parenté.

> « À Gombélèdougou, dans le pays bwa de l'ouest du Burkina Faso, les lignages Héhéyè et Bugayè sont issus de groupes domestiques étrangers accueillis par le lignage fondateur Kani. Il les a progressivement absorbés. Le lignage Kani originel s'est alors transformé en lignage Karayè pour donner le nom Kani au lignage maximal ainsi constitué. Du point de vue de la parenté, des rituels et du foncier, les trois lignages sont égaux : ils dépendent de l'aîné et du conseil de lignage maximal. Leurs lignes de clivage apparaissent toutefois en cas de conflits et de séparation des unités de production. »

L'observation des dynamiques de composition des lignages maximaux et de leurs rapports indique qu'il faut s'interroger sur la question de l'intégration des étrangers à l'échelle temporelle et sociale de la lignée, et non à celle de l'individu ou du ménage. On constate alors que dans les situations où les dispositifs fonciers et territoriaux sont mobilisés pour réguler l'intégration de personnes considérées comme étrangères, celle-ci ne se réalise pas selon un statut définitif mais selon un processus d'absorption progressive au fil des générations.

Ces deux nuances empiriques aux propositions de Fortes fournissent quelques précisions sur la situation de citoyenneté associée à la terre. D'une part, dispositifs et répertoires fonciers et territoriaux fournissent les moyens aux personnes qui les mobilisent d'inscrire leur action quotidienne dans un collectif politique d'envergure villageoise, c'est-à-dire de

12. Enquête personnelle parmi les Bwaba de l'ouest du Burkina Faso, entre 2006 et 2009.

rapporter leur pratique à des normes concernant tous les habitants du village, de reconnaître les autorités qui les garantissent et les institutions qui les fondent, et ainsi de faire coïncider la poursuite de leurs intérêts avec des intérêts collectifs. D'autre part, les personnes reconnaissent le statut d'étranger considéré comme utile par les autorités villageoises et dont elles ont le devoir d'assurer les conditions d'accueil ainsi que son intégration au statut de natif au fil des générations. Par ailleurs, dans cette situation de citoyenneté, la terre, dans sa matérialité, est constituée comme un bien commun non seulement d'envergure lignagère, mais aussi villageoise, qui doit permettre d'accueillir des étrangers utiles. En tant que puissance, la terre est conçue comme un service collectif qui garantit des conditions de sécurité morale aux natifs comme aux étrangers.

Toutefois, nous allons voir que des enquêtes de terrain récentes mettent en présence des situations dans lesquelles les natifs ne semblent guère envisager l'intégration complète d'étrangers domiciliés, de tensions récurrentes entre les deux groupes, de conceptions contradictoires de l'étranger. On peut tenter de comprendre cette situation de limitation du processus d'intégration par la nature des rapports entre l'État postcolonial et les sociétés paysannes, notamment en matière d'arbitrages entre objectifs collectifs et objectifs privés.

L'intégration fractale des rapports privés et des rapports collectifs

Les travaux africanistes portant sur la notion de citoyenneté mentionnent les questions corrélatives des droits individuels et collectifs (Englund, 2004; Kabeer, 2005), des espaces privés et publics (Holder et Peatrik, 2004), des objectifs individuels et communs (Jacob, 2007). On discerne là le champ de réflexion propre à la distinction entre public et privé associée à la citoyenneté. En l'éclairant à la lumière de situations plurielles de citoyenneté, notre analyse révèle que cette distinction est de nature fractale, tant dans les sociétés paysannes qu'au niveau de la société englobante. Dans cette économie, l'absence de continuité entre le niveau local et le niveau étatique conduit en particulier les paysans à associer sémantiques et dispositifs de l'État, dont la citoyenneté formelle, à des forces de soutien aux intérêts privés, notamment ceux des migrants contemporains.

Jacob démontre que chez les Winye du Burkina Faso la terre est à la fois conçue comme un bien privé et comme un bien collectif. Il confirme l'idée de Kabeer (2005: 11 *sq.*) selon laquelle il n'y a pas de sociétés qui distribueraient des droits collectifs et d'autres des droits individuels. Toute société réalise des arbitrages entre droits individuels et droits collectifs selon les sphères de l'activité sociale considérées comme cruciales.

> « Les membres du lignage travaillent individuellement dans les unités d'exploitation du domaine familial [*yoru*], comprenant des champs collectifs [*nyamba*] et des champs individuels [*cincao*], et qui est situé sur le patrimoine collectif du lignage [*forba*]. Jacob montre aussi que l'accueil des étrangers est conçu comme un bien public de niveau villageois auquel les lignages doivent se soumettre. Les membres de ces derniers sont dans l'obligation de fournir des parcelles d'habitation et de culture sur le patrimoine lignager aux étrangers conçus comme utiles par les autorités villageoises » (Jacob, 2007 : 201).

En poursuivant ses analyses, Jacob expose que les différents niveaux d'appartenance de l'organisation sociale qu'il étudie régulent l'arbitrage entre la sécurité foncière comme bien collectif et comme bien privé (Jacob, 2007 : 124, 207, 228 *sq.*). Selon le niveau d'appartenance analysé, il existe des droits sur des ressources considérées comme des biens collectifs limitant les droits associés à des appartenances considérées comme privées. Les droits associés aux chasses inter-villageoises soumettent les droits associés au finage villageois, qui limitent ceux associés aux patrimoines lignagers, bornant à leur tour ceux associés aux domaines fonciers des unités de production. Son analyse recoupe des travaux qui soulignent l'intégration des arbitrages public/privé aux différents niveaux de collectif qui composent la société englobante. Les travaux de Tripp (2005) en Ouganda démontrent que les modèles qui associent le public à l'État et le privé à tous les autres groupements de la société, et qui parfois distinguent du collectif, du communautaire et du commun entre ces deux pôles, décrivent difficilement les arènes politiques concrètes. En adoptant un point de vue émique, elle remarque que des arbitrages entre public et privé sont réalisés à toutes les échelles de l'organisation sociopolitique : État, associations, communautés, marché, parenté, etc.

Tableau 1. *Schéma de l'intégration fractale des rapports publics et des rapports privés* (d'après Tripp, 2005 : 35)

Public (État)				**Privé (Société)**			
Public (administration, gouvernement		Privé (clientélisme)		Public (vie associative)		Privé (marché)	
Public (relations aux usagers)	Privé (relations intra-service)	Public (réseaux étatiques)	Privé (réseaux non étatiques)	Public (social)	Privé (parenté)	Public (économie formelle)	Privé (économie informelle)

Ces résultats l'ont conduite à suivre Gal et Kligman (2000 : 41) dans la proposition d'un modèle générique d'intégration fractale des rapports

privés et des rapports publics : là où à une échelle sociale les personnes définissent un champ public et un champ privé, dans chacun de ces champs les personnes font aussi une distinction public/privé (Tripp, 2005 : 35 *sq.*). Utilisée de manière méthodologique, cette démarche permet de souligner que, d'une part, la question du public et du privé n'a de sens que rapportée à un niveau de collectif, et, d'autre part, qu'elle est une façon de qualifier les relations entre niveaux de collectif[13]. Elle permet en outre de complexifier les approches binaires (Ekeh, 1975 ; Lonsdale, 1992) en décrivant les modèles émiques d'intégration des rapports publics et des rapports privés (par exemple Jacob, 2007 ; Hochet, 2011).

Au niveau des sociétés paysannes, ces modèles sont dynamiques. L'évolution sociale et économique locale fait que certains niveaux traditionnels d'intégration des rapports privés et collectifs – généralement ceux qui correspondent aux collectifs les plus vastes – tombent en désuétude et sont remplacés par d'autres, plus restreints, entraînant un « processus de restriction dans la définition de l'appartenance » (Peters, 2004 : 302 *sq.*). Ce processus opère selon une remise en cause de la fluidité de l'accès aux ressources naturelles et foncières, c'est-à-dire la revendication d'une appropriation conçue comme privée au détriment des droits collectifs, qui, selon la cause instrumentale de cette dynamique, s'exprime dans des conflits entre villages, au sein des familles ou des lignages (Jacob, 2007 : 213 *sq.*).

Jean-Pierre Chauveau souligne qu'en contexte ouest-africain les modalités de formation et d'ancrage local de l'État colonial et postcolonial établissent une rupture dans les dispositifs de tutorat foncier (Chauveau, 2006a). Compte tenu des différents constats exposés, il me semble que cette rupture prend particulièrement la forme d'une absence de continuité entre les arbitrages collectif/privé étatiques et paysans. En matière de gestion des ressources naturelles et de la terre, les opérations des ONG et les politiques publiques sont plutôt fondées sur une promotion du sujet de droit, libre de circuler et de s'approprier à titre privé les espaces constitués comme tels par l'État. Dans ce contexte, en deçà des mots d'ordre et des déclarations d'intention, les agents de l'État postcolonial relèguent souvent les pratiques et les référents des ruraux dans le champ du privé et du communautarisme. De la même façon, par le bas, les personnes qui mobilisent les dispositifs et les répertoires coutumiers liés à la terre tendent à ne pas associer ceux de l'État à un arbitrage en faveur d'intérêts collectifs : l'État est perçu telle une force de soutien aux objectifs privés au détriment d'objectifs collectifs.

Les migrants issus des flux soutenus par l'État ivoirien bénéficient de mesures et de protections des fonctionnaires locaux qui leur permettent d'envisager leur projet de vie en dehors des obligations morales et communautaires des sociétés rurales sur les terres desquelles ils sont ins-

13. Pour ces raisons je retiens la notion de « collectif » plutôt que celle de « public ». Cela demande toutefois une discussion dont je n'ai pas la place ici.

tallés (Chauveau, 2000). De façon moins volontariste et systématique, au Burkina Faso, en analysant les justifications associées aux mots d'ordre de la Réforme agraire et foncière des années quatre-vingt (Hagberg, 1998 : 240 *sq.*) et aux effets d'annonce de la législation actuelle sur le régime foncier rural (loi 034-2009/AN), nous constatons que la compréhension populaire de la citoyenneté formelle par certains migrants et ressortissants leur permet de justifier des comportements en matière d'exploitation des ressources naturelles et foncières qui ne s'inscrivent pas dans l'économie des droits et des devoirs développée localement.

Dans les deux cas, pour ceux qui se réfèrent aux dispositifs et répertoires fonciers et territoriaux coutumiers, ces acteurs poursuivent des objectifs privés. Ils nourrissent alors des ressentiments exprimés par des représailles pouvant dégénérer dans des conflits qui se politisent rapidement et peuvent s'avérer violents. Les pratiques associées aux dispositifs, aux appartenances et aux sémantiques de l'État apparaissent localement comme n'étant pas associées à un arbitrage entre objectifs collectifs et objectifs privés, mais uniquement comme des forces de soutien aux intérêts privés ou individuels. Les agents de l'État postcolonial actuel ne semblent pas en mesure de proposer un arbitrage entre objectifs qui dans le même temps reconnaîtrait les formes d'organisation économiques et sociopolitiques locales (Jacob et Le Meur, 2010), et les dépasserait en se profilant sur les enjeux qui échappent à celles-ci.

En dernière analyse, l'absence de continuité entre les arbitrages collectif/privé étatiques et ceux des sociétés paysannes s'exprime par la difficulté pour les ruraux d'associer les dispositifs étatiques à la construction d'un collectif politique, et par le blocage du processus d'intégration des migrants contemporains au statut de citoyen natif. Ce qui en definitive contribue à un repli sur les référents d'une citoyenneté locale durcie.

Ouvertures

Nous sommes en Afrique de l'Ouest comme ailleurs (Neveu et *al.*, 2007) dans une configuration plurielle où se tiennent de multiples dispositifs et répertoires qui placent ceux qui les mobilisent dans des situations de citoyenneté variées. Parmi celles-ci, nous en avons repéré une qui est corrélée aux dispositifs fonciers et territoriaux coutumiers, qui peuvent être l'objet d'une mobilisation sociopolitique : le tutorat foncier qui implique les autorités lignagères et villageoises, les autels ou peau de la terre et leurs officiants, les autels de brousse et leurs officiants, le récit évocateur du parcours du fondateur et des investissements territorialisant des ancêtres. Les personnes les mobilisent pour faire face à des enjeux sociaux et politiques tels que la gestion de la mobilité, la justice entre générations, ou les hiérarchies statutaires. Une telle mobilisation débouche

alors sur : a) la distribution de droits et de devoirs relatifs à la terre et ses cultes, qui sont constitués en bien commun ouvert aux étrangers et aux générations à venir ; b) une politique des appartenances doublement polarisée par les catégories de lignage et de village, ainsi que d'autochtone et d'étranger domicilié ; c) des arbitrages entre objectifs considérés comme collectifs ou comme privés pour réguler les relations entre lignages et village ainsi qu'entre village et société englobante, notamment les services déconcentrés de l'État. J'ai qualifié ces enchaînements de *situation de citoyenneté associée à la terre*. Cette situation semble polarisée par les trois éléments suivants : le collectif villageois, l'ouverture à l'étranger et son intégration progressive au statut de natif, des arbitrages collectif/privé qui qualifient en valeur les dispositifs locaux de l'État.

À l'opposé du culturalisme, de tels résultats montrent que le village n'existe pas en tant que conceptions collectives et communauté homogène du fait de structures sociales ou culturelles indistinctement héritées (voir Olivier de Sardan, 2010). Mais, au contraire de lectures atomistes ou hyper-stratégiques, ils montrent que, dans quelques contextes, le village n'en existe pas moins en tant que catégorie de pensée du collectif politique. Les personnes réalisent ce collectif en mobilisant les dispositifs et les normes qui y sont associés. La mobilisation des composantes de ce collectif villageois permet aux personnes d'évaluer la pratique des étrangers domiciliés et des représentants locaux de l'État à l'aune d'une citoyenneté locale qui renvoie les enjeux sociaux et politiques à des enjeux de justice locale et d'arbitrage entre objectifs collectifs et privés. Les personnes élaborent des hiérarchies de valeurs entre les dispositifs et répertoires disponibles et les pratiques qu'ils autorisent : en pratique elles attribuent des valeurs aux institutions et ainsi hiérarchisent, structurent et limitent le pluralisme institutionnel qu'un observateur extérieur appréhende de façon logique et stratégique. La possibilité d'une pensée et de pratiques du collectif en contexte africain mérite d'être abordée par l'anthropologie de façon pragmatique, en tant que collectif politique, à partir du sens que les personnes en donnent, et des dispositifs, normes, procédures et objets qui y sont associés – qu'ils soient étatiques, coutumiers ou autres. En définitive, de tels résultats nous invitent à prendre appui sur le pluriel, l'incertitude et la dispute inhérents à la vie sociale, pour décrire les moyens symboliques et matériels mobilisés par les personnes pour construire du collectif politique, des sphères de justice et des situations de citoyenneté.

Bibliographie

BAYART, J.-F., P. GESCHIERE & F.B. NYAMNJOH 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* 10 : 177-194.

BLOCH, M. 1995, « Mémoire autobiographique et mémoire historique du passé éloigné », *Enquête*, http://enquete.revues.org/document309.html.

BOLTANSKI, L. & L. THÉVENOT 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard.

BOLTANSKI, L. 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris : Gallimard.

BOYER, P. 1986, « Tradition et vérité », *L'Homme* XXVI (1-2) 97-98 : 309-331.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 78 : 94-125.

– 2006a, « How does an Institution Evolve ? Land, Politics, Intergenerational Relations and the Institution of the "Tutorat" amongst Autochthones and Immigrant Farmers in the Gban Region (Ivory Coast) », in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land Rights and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden/Boston, Brill : 213-240.

– 2006b, « Transferts coutumiers de droits entre autochtones et "étrangers" », in : J.-P. Chauveau, J.-P. Colin, J.-P. Jacob, J.-P. Lavigne Delville & P.-Y. Le Meur, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Paris/Londres, Gret/IIED : 16-29.

CHAUVEAU, J.-P., JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR 2004, « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Autrepart* 30 : 3-23.

CHAUVEAU, J.-P., COLIN, J.-P., JACOB, J.-P., LAVIGNE DELVILLE, P. & P.-Y. LE MEUR 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Paris/Londres : Gret/IIED.

COLLINS, R. 2004, *Interaction Ritual Chains*, Princeton : Princeton University Press.

DUGAST, S. 2002, « Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu », in : M.-C. Cormier-Salem, D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais & B. Roussel (éd.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales et enjeux internationaux*, Paris, IRD editions : 31-78.

EKEH, P.P. 1975, « Colonialism and the Two publics in Africa : A Theoritical Statement », *Comparative Studies in Society and History* 17 : 91-112.

ENGLUND, H. 2004, « Introduction : recognizing identities, imagining alternatives », in : Englund, H. & F. B. Nyamnjoh (éd.), *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London, Zed Books : 1-29.

ENGLUND, H. & F. B. NYAMNJOH (éd.), 2004, *Rights and the Politics Recognition in Africa*, London & New York : Zed Books.

EVANS-PRITCHARD, E. E. 1990 [1940], *Les Nuer*, Paris : Gallimard.

FALLERS, L.A. 1961, « Are African Cultivators to Be Called "Peasants" ? », *Current Anthropology* 2 (2) : 108-110.

FORTES, M. 1975, « Strangers », in : Fortes, M. & S. Patterson (éd.), *Studies in African Social Anthropology*, London, Academic Press : 230-253.

GAL, S. & G. KLIGMAN 2000, *Politics of Gender after Socialism : A Comparative-Historical Essay*, Princeton : Princeton University Press.

HAGBERG, S. 1998, *Between Peace and Justice. Dispute settlement between Karaboro agriculturalists and Fulbe agro-pastoralists in Burkina Faso*, Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.

HILL, P. 1963, *The Migrant Cocoa Farmers of Southern Ghana*, Cambridge : Cambridge University Press.

HOCHET, P. 2011, « Une "citoyenneté paysanne" ? Ethnographie comparée parmi les Minyanka et les Bwaba (Mali, Burkina Faso) », *Citizenship Studies* 15 (6) (sous presse).

HOLDER, G. & A.-M. PEATRIK (éd.), 2004, « Cité, centre, capitale », *Journal des africanistes* (1-2), http://africanistes.revues.org/document519.html.

IZARD, M. 1986, « L'étendue, la Durée », *L'Homme* XXVI (1-2) 97-98 : 225-237.

JACOB, J-P. 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye, Burkina Faso*, Paris : IRD éditions.

JACOB, J.-P., I. HÉMA, S. KASSEM & R. MÉDAH 2009, *L'infirmier, l'instituteur, l'agent social*, Étude Recit n° 30, Ouagadougou : Laboratoire Citoyennetés [http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit/117-etude-30.html].

JACOB J.-P. & P.-Y. LE MEUR 2010, « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud », in : Jacob, J.-P. & P-Y. Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 5-57.

KABEER, N. 2005, *Inclusive Citizenship. Meaning and Expressions*, London : Zed Books.

KASSEM, S. 2008, *La production des services sociaux au niveau local. Le cas de la commune de Koudougou*, Étude récit n° 23, Ouagadougou : Laboratoire Citoyennetés [http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit/28-etude-23.html].

LATOUR, B. 2007, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte.

LAFAYE, C. & L. THÉVENOT 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue Francaise de Sociologie* 34 (4) : 495-524.

LE MEUR, P.-Y. 2006, « State Making and the Politics of the Frontier in Central Benin », *Development and Change* 37 (4) : 871-900.

– 2009, « Mobilité, autochtonie et citoyenneté. Terrains africains et propositions océanistes », in : M. Salaün, N. Gagné & M. Thibault (éd.), *L'autochtonie en question : regards croisés France/Québec*, Québec, Presses de l'Université de Laval : 379-400.

LE MOAL, G. 1990, « De la brousse au village. Autels de fondation et code sacrificiel chez les Bobo », in : M. Détienne (éd.), *Tracés de fondation*, Louvain-Paris, Peeters : 69-84.

LENTZ, C. 2000, « Of Hunters, Goats and Earth-Shrines : Settlement Histories and the Politics of Oral Tradition in Northern Ghana », *History in Africa* 27 :193-214.

LIBERSKI-BAGNOUD, D. 2002, *Les dieux du territoire. Penser autrement la généalogie*, Paris : CNRS éditions, éditions de la MSH.

LONSDALE, J. 1992, « The moral economy of Mau-Mau : wealth, poverty and civic virtue in Kikuyu political thought », in : Berman, B. & J. Lonsdale, *Unhappy Valley : Conflict in Kenya and Africa*, Oxford : James Currey.

MALINOWSKI, B. 1974 [1935], *Les jardins de corail*, Paris : Maspero.

MAMDANI, M. 1996, *Citizen and subject : Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*. Princeton : Princeton University Presss.

MANIN, B., A. PRZEWORSKI & S. STOKES 1999, « Elections and Representation », in : Manin, B. Przeworski, A. & S. Stokes (éd.), *Democracy, Accountability, and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press : 145-156.

MARSHALL, T. H. 1950, *Citizenship and Social Class, and Other Essays*, Cambridge : Cambridge University Press.

MENDRAS, H. 1976, *Sociétés paysannes*, Paris : Armand Colin.

NEVEU, C. 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 20 (3) : 89-101.

NEVEU, C., E. DAGNINO, K. COLL & J. CLARKE 2007, *Comparing Scales of Citizenship Between Legal and Social Representations*, PIEA-IPAS, Paris : MSH, Columbia University Reid Hall Institue for Scholars [http://www.piea-ipas.msh-paris.fr/IMG/pdf/Rapport_Citizens.pdf].

OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 2010, « Le culturalisme traditionaliste africaniste », *Cahiers d'études africaines* 198-199-200 : 419-453.

PETERS, P. E. 2004, « Inequality and Social Conflict Over Land in Africa », *Journal of Agrarian Change* 4 (3) : 269-314.

RIBOT, J. 2007, « Representation, Citizenship and the Public Domain in Democratic Decentralization », *Development* 50 (1) : 43-49.

RIBOT, J., A. CHHATRE & T. LANKINA 2008, « Introduction : Institutional Choice and Recognition in the Formation and Consolidation of Local Democracy », *Conservation and Society* 6 (1) :1-12.

SCHNAPPER, D. 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris : Gallimard.

SCHNAPPER, D. & C. BACHELIER 2000, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris : Gallimard (coll. Folio).

SCHAPERA, I. 1994 [1938], *A Handbook of Tswana Law and Custom: compiled for the Bechuanaland Protectorate Administration*, Münster: LIT Verlag.

SHACK, W. A. 1979, « Introduction », in: W. A. Shack & E. P. Skinner (éd.), *Strangers in African Societies*, Berkeley, University of California Press: 1-17.

SWIDLER, A., 1986, « Culture in Action: Symbols and Strategies », *American Sociological Review* 51 (2): 273-286.

TRIPP, A. M. 2005, *Rethinking the Public and Private at Time of Transition: Conflict in Jinja Disctrict as a Microcosm of Change in Uganda*, Working Paper of LORC n° 2, Ryukoku University [http://lorc.ryukoku.ac.jp/eng/publication.html#wp].

WALZER, M. 1997 [1983], *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris: Seuil.

WERBNER, R. 2002, « Introduction: Challenging Minorities, Difference and Tribal Citizenship in Botswana », *Journal of Southern African Studies* 28 (4): 671-684.

WERBNER, R. & T. RANGER (éd.), 1996, *Postcolonial Identities in Africa*, London and New Jersey: Zed Books.

ZEITLYN, D. & B. CONNELL 2003, « Ethnogenesis and fractal history on an African frontier: Mambila-Njerep-Mandulu », *Journal of African History* 44: 117-138.

CINQUIÈME PARTIE

ÉTAT ET POLITIQUE

19

Local political fields as negotiated orders

Non-representative participation and political violence in Parakou, Republic of Benin (1950-2005)[1]

Thomas BIERSCHENK[2]

Over the course of several decades, Jean-Pierre Chauveau has provided us with finely nuanced and historically situated analyses of local modes of politics and government in the Ivory Coast which have significance way beyond the empirical examples studied. One of the distinguishing marks of his approach is the skilful combination of detailed ethnographic fieldwork in local settings with national perspectives and a historical macro-perspective – a combination which is not that frequently found in contemporary African studies. While giving particular attention to the dynamics of local political fields, he has not artificially cut them off from national dynamics, nor vice versa.

---

1. This is the revised and slightly updated version of a text originally published in German (more in the sense of Bierschenk, 2000 than Kopytoff, 1987); thus, it describes – partly in the ethnographic present – political conditions prior to political decentralization and the municipal elections of 2006 (Bierschenk, 2006) and 2010. Whether these more recent developments have fundamentally changed the characteristics of local politics as analyzed in the present text remains to be seen. The text is the result of field research I carried out in Parakou between 1987 and 1998, in part together with a group of Beninese and German masters and PhD students (Badou, 2003; Braun, 2003; Imorou, 1998/99, 2000; Kanakin, 1999/2000). I am particular grateful to Nassirou Bako-Arifari for his many insightful observations. The history of a Parakou *big family* over three generations was recounted in earlier work (Bierschenk, 1993). In addition to interviews, in particular with important political actors in the city, material in the archives of the Borgou Prefect, the Beninese National Archives in Porto-Novo and the *Archives de la France d' Outre-Mer* (AFOM) in Aix-en-Provence was evaluated. Part of this research was funded by the DFG and the BMZ.

2. Department of Anthropology and African Studies, Johannes Gutenberg University, D55009 Mainz, Germany; email: biersche@uni-mainz.de

Rather, Jean-Pierre Chauveau has demonstrated that national developments, for example the recent civil war in the Ivory Coast, can only adequately be understood if we take into account how they are anchored in local conflicts which have roots that go back to the colonial era (Chauveau, 2000; Chauveau and Bobo, 2003; see also Chauveau and Richards, 2008). In this perspective, the activism of youth in the context of the recent civil war was nothing exceptional, but has been a political constant since at least the late 1940s. In fact, the civil war was nourished by a deepening crisis of rurality and a triangular structural conflict which sets rural youth, traditional village authorities and "foreigners" (a term which denotes migrant labour and plantation owners from other parts of Ivory Coast as well as from the Sahel countries) against each other. In this conflict, youth activists combine an ambiguous "localist" stance with a nationalist and patriotic ideology; they call for a return to "traditional" rules of access to land, but at the same time dispute the authority of "traditional rulers". Thus, for these youth activists (neo-)localism is not opposed to nationalism – a welcome reminder to authors who see the rise of localist ideologies as the end of national (and nationalist) projects in Africa (Geschiere, 2009).

In view of such a nuanced perspective, it comes as a surprise that in a more recent publication, Chauveau (2005) puts his analysis under the master category of "decentralised despotism" borrowed from Mamdani (1996). The advantages of this notion cannot be denied: it gives due weight to the colonial experience, it is an advance over simplistic binary models made up of the two poles of "democracy" or "dictatorship" – with African countries usually put somewhere between the two, under notions like "defective" (Merkel and Croissant, 2000) or "obstructed" (Schubert and Tetzlaff 1998), *e.g.* "not quite proper" and not "real" or "true" democracy; it is an – albeit very schematic – attempt to link a local with a national perspective (which is probably the reason why Chauveau found the notion attractive).

However, Mamdani's "decentralised despotism" can be criticized from at least four different angles: it generalizes from an extremely narrow empirical base (South Africa and Uganda) for the whole continent; it does not allow for differential post-colonial developments, instead incarcerating African post-colonies in an inherited, but apparently unified and timeless structure; it completely obscures the manifold urban-rural, local-national linkages which seem to be a distinguishing trait of African polities and economies (Geschiere and Gugler, 1998); and it gives no agency to the objects of local despotism[3].

3. Cf. the detailed and very critical reviews of Mamdani's essay in *Politique africaine* 73 (1999) by R. Austen, F. Cooper, J. Copans and M. Ferme. Intermediary government had been widely and thoroughly dealt with in Africanist research, well before Mamdani wrote his book, not only in English (Alexandre, 1970; Crehan, 1990; Fallers, 1955; Geschiere, 1993; Ladouceur, 1979; Mair, 1936; van Rouveroy van Nieuwaal, 1987), but also

It fact, in his ethnographic presentation in the article cited, Chauveau (2005) successfully demonstrates the limits of Mamdani's model. He introduces us to the intricacies of negotiated political orders, with their layers of intermediate institutions and multiplicity of actors straddling the national and the local, the urban and the rural, the traditional and the modern. In this paper, I would like to take up this perspective of negotiated political orders in an analysis of the political dynamics of an urban setting in the Republic of Benin. Like Jean-Pierre Chauveau, my objective is to demonstrate that local political arenas are complex configurations which defy simplistic categorisations. Negotiated political orders are characterised by a weak differentiation between state and civil society as well as the political embedding of the economy. They are also characterised by pluralism of authorities and rule, over-politicisation, the ethnicization of the political discourse and the latent omnipresence of physical force. We could also speak of a system of "non-representative participation". And like Chauveau, I want to highlight two interlinked factors of this – increasing – complexity: the important roles played by political intermediaries of various sorts, which link the local to other levels of political conflict and alliances, and the mechanism of sedimentation. Local institutions created at a given time do not simply give way to new ones created under new national regimes; rather, they continue to exist, with new institutions being included in the arch of the already existing ones.

While Parakou's socio-political situation appears to have many of the ingredients which Chauveau has identified for the Ivory Coast, it's main actors, like those in Benin's national arena, have managed to uphold a "fragile" stability. In fact, the Republic of Benin is considered a prime example of peaceful transition to multi-party democracy in Africa (Bierschenk, 2009). Violence tends to flare up repeatedly as a means of political discourse, and for a long time Parakou had a particular reputation for this phenomenon (Terray, 1965). However, the violence is also quelled repeatedly and it does not lead to the collapse of the political system.

Colonial administrative post, northern terminus of the railway line and regional education centre: the frontier town of Parakou, 1896-1950

In pre-colonial times, Parakou (situated 400 km north of the Atlantic coast of the present day Republic of Benin) was one of the fortified agricultural towns typical of the West African Savannah region. It was quite a large place, with approximately 3000 inhabitants whose social

---

in French (Olivier de Sardan, 1984; Suret-Canale, 1962) and German (Lentz, 1993; Spittler, 1981; Trotha, 1994), literature of which Mamdani seems unaware.

composition was also typical of the surrounding Borgou region (Boesen, Hardung and Kuba, 1998; Lombard, 1965). Borgou, like the pre-colonial West African Savannah in general, was a society of *statuts et métiers* (Latour, 1992; Olivier de Sardan, 1984), made up of status and professional (and, it needs to be added, linguistic) groups with cross-cutting boundaries and ties. These were not, as they appear today, ethnic groups or tribes; they only became such under colonial rule. The constituent groups of pre-colonial Parakou were: 1) Hoe farmers who called themselves *baatombu*, and were called *bariba* by others (Alber, 2000); 2) mounted warriors known as *wasangari* speaking the *baatonu* language (Kuba, 1996); 3) islamised long-distance traders of different origins who used the *dendi*, a variant of Songhay-Zarma, as lingua franca and were thus known by the ethnonym *dendi* (Brégand 1998b); 4) cattle farmers called *fulbè* as political dependents of *baatombu* and *wasangari*, speaking Fulfuldè (Bierschenk, 1997; Schareika, 1998); and, finally, slaves of *baatombu* and of Fulbè speaking both *baatonu* and Fulfuldè (Hardung, 2006).

As was the case throughout Borgou, the political system in this fortified settlement was multi-polar. It was headed by a political chief from the warrior group who was known as *sina* (the French misleadingly translated this term as "king"), the representative of the Dendi traders, the *bak-parakei*, the *kpekpie sunon*, a descendant of the original settlers whose political importance seems to have been limited and who fulfilled mainly ritual functions linked to agricultural production, and the head of the Fulbè community (*jom wuro*). All of these consider themselves today as "traditional chiefs".

When the French colonial troops reached Parakou in 1894, the political élite of the small town sided with the invaders. The king hoped for certain advantages in feuds with various neighbouring towns, in particular Nikki, and was not aware that he was playing a game in which he would soon be out of his depth. However, he and his town still managed to benefit from collaboration with the colonial lords. After the final conquest of Borgou, he became head of the canton and was awarded the rare status of paramount chief (*chef supérieur* – there were only six in colonial Dahomey). Parakou became the capital of the colonial *cercle* of Borgou.

The colonial administration, the military camp and the primary school (established in 1909) needed personnel to run them. In the early 20th century, suitable candidates could only be found in the south of the colony. Some of the *tirailleurs sénégalais*, who had marched into Borgou with the French and came from various French West African countries, settled permanently in Parakou when they were discharged from the army. European trading companies opened up subsidiaries in Parakou. The school admitted pupils from all over the region and from other areas in the north of the colony. On finishing school, these pupils often stayed in Parakou where they found jobs as clerks in the colonial administration or with the European trading companies. Parakou, whose name is traditionally believed to be derived from the *baatonu* term *kpara ku* which means "town for

everyone" and where – as we have seen – even in pre-colonial times foreign traders constituted an important part of the population, grew into an important small regional trading town. It was a frontier town (more in the sense of Turner, 2008 [orig. 1896] than of Kopytoff, 1987) with a colourful population, most of whose roots in the town did not go back any further than one generation.

The multi-ethnic character of the town intensified when the railway line from the coast reached Parakou in 1934 and the city became the northern terminus of this line. Parakou developed into a place for the transfer of goods between rail and the road leading north to the Niger colony. More qualified personnel, such as administration clerks, tradesmen and drivers were needed for the work to be carried out on the upgrading of the railway, the goods storage facilities and the railway administration. Here again, they migrated to Parakou from the south. The city's population quickly expanded to around 30000 inhabitants in the 1950s; in 2000, it was approximately 150000. Thus, Parakou is the third largest city in the country and by far the biggest urban centre in central and northern Benin.

The relationships between the various groups of inhabitants from the south and north were not always harmonious. The *sudistes* were better educated and had more lucrative jobs, and they made their superiority known to the *nordistes*, who naturally resented this. Verbal and sometimes physical fights between *sudistes* and *nordistes* became part of everyday life in Parakou (Bierschenk, 1993: 235seq).

The city's economy was, and still is, dominated by the various administrative facilities typical of a West African provincial town, including educational institutions, the police, gendarmerie and army barracks. The trucking companies constitute a second pillar of the city's economy. These facilitate the further transport of the goods arriving by rail to the north into the Sahel countries or bring supplies back from there. Along with this historic function, they are now also heavily involved in cotton transport. As both types of transport are still commissioned by the state, that is the state railway company and cotton marketing authorities, the city's economy is closely linked to the state. Like everywhere else in French West Africa, up to the early 1960s, it was controlled by European and Syrian-Lebanese companies. It has since been Africanized and is now controlled by local African economic élite of self-made men.

Finally, it is important to draw attention to the extensive under-use of local production factors. The city has a lot of excess capacity, such as trucks and garages, which, due to the cotton production cycle, are out of use for six months of the year. Large parts of the available economic capital are invested in the politicised and highly speculative property markets and exchanged in political and symbolical capital – like in the construction of numerous mosques with finance provided by local businessmen who, in local parlance, are referred to as *alhaji* (Bregand 1997, 1998a). These phenomena are accompanied by the extensive underemployment of the workforce. This is particularly obvious among young men

whose under-employment goes hand in hand with a noticeable form of *street-corner* sociability.

The fanning out of the local state, the accumulation of intermediate authorities and non-democratic participation

Parakou's political arena has become increasingly complex since the 1950s: first, there local state authorities "fanned out" horizontally, with their mutual relations often unclear; and, secondly, intermediate authorities between the local state and the inhabitants of the city were created and have accumulated.

The multiple presence of the state at local level

Until 2006, the central state in Parakou was represented by the *circonscription urbaine*, the urban district authority, whose chief representative was the urban district head, known locally as the *chef cir*. But the urban district authority was by no means the only body incorporating a local state presence. It had constantly to co-ordinate its activities with other local instances of the central state which included the police, the *gendarmerie*, the courts, and various technical services (school authorities, health authorities, street/road construction authorities, agricultural administration etc.). The Prefect or regional governor of Borgou province, who is resident in Parakou, also played a special role. Formally speaking, he represents a separate hierarchical level between the central state and the district authority; but in reality, he sometimes directly intervened in the city's affairs. For example, he was responsible for the regulation of the inner city property market.

So, in terms of personnel, the local state presence had considerably expanded since the late-colonial era; it had also become structurally differentiated. In the early 2000s, the state was no longer represented only by the *chef de subdivision* and a few *gendarmes* as in colonial days, but by an entire administration, technical services and institutions which ensured public order. However, the areas of responsibility and competencies of these various state authorities were not necessarily clearly defined. For example, when it came to the resolution of conflicts in the city, the *gendarmerie* plays a more important role than the police. Both institutions try to take responsibility for various cases and constantly end up competing with each other (on the police in Benin, see now the research by Badou, 2009; Peth, 2009; Witte, 2009). We will return to this point later.

The accumulation of intermediate authorities

Furthermore, the city was managed not only by the various local state instances mentioned above but also by a series of intermediate institutions (Fig.1). These included the five mayors of *arrondissements* and 21 heads of city wards (*chefs du quartier*) elected in 1990 (and not replaced until 2007); the so-called traditional chiefs who include, in particular, the "King" of Parakou, and a few other less important chiefs from the outer districts; various organisations representing economic actors, especially the trucking companies, the people who run the cross-country taxi services

Figure 1. *The accumulation of intermediate authorities in Parakou, 1945-2000*[4]

Period	Type of city administration	New intermediate authorities created
up to 1949	Colonial administration	administrative chiefs ("king", Ba Kparakpei, jom wuro, etc.)
1949-56	Liberalised colonial administration	diverse (proto) parliamentarian counsels
1956-?	Municipal government	elected City council and Lord Mayor
?-1974	Direct administration	?
1974-1985	Marxist-Leninist regime	government-appointed chef du district and advisory board; – elected maires d'arrondissement et chefs du quartier with their councils ; – single political party (Parti de la Révolution Socialiste du Bénin/PRSB) and its mass organisations
1985-1989	Liberalised Marxist-Leninist regime	in addition to above, emerging « civil society » associations like : – Association des ressortissants (TEMBI) 1985 – Association des conducteurs des velos à deux roues (ACVR) (about 1988) – UNACOB (syndicat of long-distance lorry drivers) – Syndicat Taxi – etc.
since 1989/90		"Democratic renewal" in addition to above : – comité des sages (1991) – TEMBI split: AMOZ – ACVR split: SYNCOTA-MOB (1994) – Syndicat taxi split – Conseil consultatif (1990

4. The internal workings of the municipal and the ensuing direct administration regime between 1956 and 1974 awaits further research.

and the cotton manufacturers; the Parakou Citizens' Association (*association de ressortissants*), the "Council of Sages", which consists almost exclusively of pensioned civil servants, and the Islamic association. All of these organisations were either represented to varying degrees on the urban consultative body which was established in 1990, or they were invited to participate in its consultations on specific occasions

Many of these intermediate organisations were founded on diffuse membership criteria, and, indeed, in many cases mandatory membership, which was associated with certain territorial or professional criteria which are not necessarily adhered to in reality. Their internal modes of functioning were quite unclear and they were usually controlled by a few persons despite the existence of a formal election procedure. They functioned in accordance with a co-optation logic primarily based on candidates' reputation and socio-political status and – to a limited extent – financial resources. In many cases, their members did not join voluntarily and they may not even have been aware of their membership. For example, every inhabitant of Parakou (whether born in Parakou or not) is a member of the citizens' association... provided that he/she originates from the north and not the south of the country. The associations often used physical violence towards their members and extracted resources by quasi taxation, like when the Association of Motorcycle Taxis had road blocks erected to force payment of membership fees. Furthermore, these organisations also acted as instances for the regulation of social relations and conflicts. In other words, these authorities, which at first glance may appear as civil society organisations, competed directly with the state in three core areas: they contested its constitutive monopolies in the exercise of power, regulation and taxation.

As shown in the table below, these intermediate institutions were the products of different historical conjunctures. They could be described as organisational sediments which had formed in the course of the development of the city administration since the end of World War II. In the course of time, new mediating authorities arose as the result of negotiations between the state and the city's élites, as shown in the following table. These authorities complemented the existing city administration and often outlived the government that created them. When a city administration had been replaced by a new one in the aftermath of a change of national government, the mediating authorities it had created do not simply disappear. They remained part of the existing arsenal of intermediate bodies to which new bodies created by the new regime would then be added.

Parakou has had different consecutive city administrations since colonial times, not necessarily in line with the official turning points of national history. Each of these city regimes created one or more new mediating authorities while retaining many of the existing ones. On the local level, the liberalization of the colonial regime after 1949 and the introduction of a municipal regime in 1956 were more important ruptures

than formal political independence in 1960. Between 1956 and 1974, regimes of municipal government, with an elected City Council and Lord Mayor, alternated with phases of direct administration by a government delegate. Likewise, the Marxist-Leninist regime was liberalized as of 1985. While up to this point, the intermediate authorities were created directly by the central state, from 1985 civil organisations were increasingly founded which, however, retained a distinctively "parastatal" character: they were often founded by government functionaries, they were often more or less direct descendants of organisations founded by the Marxist-Leninist regime prior to 1985, and in particular because they took over state functions or were in competition with state institutions like courts. Their tendency to fission after 1990 was remarkable. These splits were almost always caused by conflicts over the use of resources, or the rules of access to office and of succession.

Any attempt to classify these intermediate authorities in a typology of "modern" and "traditional" élites would not do justice to this phenomenon of *empilement* or "piling up": Each of these instances was modern at the time of its creation; they – or the persons holdings these positions, for there was also a high degree of personal continuity – were then gradually assimilated into the arsenal of "traditional" authorities over the course of time. In other words, a process involving the gradual spread of the intermediate authorities has been under way since the 1950s. The complex arrangements of intermediate authorities of more recent times are a result of this historical process of accumulation of these institutions[5].

Social anthropologists and historians have shown that a structure of mediating state rule was a constitutive feature of colonial rule (see the literature cited in footnote 9 above).[6] This structure continued to develop after the late colonial phase in three ways: first, as already shown, the local state became more differentiated in terms of personnel and structure; secondly, the same tendency to extend in terms of personnel and structure was observed among the intermediate authorities (which, as already mentioned, were only characteristic of civil society to a limited extent); and, thirdly, the central state had lost its pretension to a monopolistic grip on local societies. Today, the local political configurations are very open and connected to national and international networks in multiple ways, for example through development aid or religion.

5. A similar process of sedimentation has been described for rural areas of west and central Africa (Bierschenk and Olivier de Sardan, 2003, 1998). It can also be found in the bureaucratic apparatuses of the modern state(Bierschenk, 2010).

6. Le Meur (1998) has identified a similar structure for pre-colonial Danxome (Dahomey).

The interlinking of state and civil society and the logic of *mécénat*

In Parakou, the borders between politics and the economy are blurred, as are the borders between the public and private sectors, and between state and civil society. Here we find a type of political regime in which a local state, in itself quite heterogeneous, shares the important functions of social regulation, assimilation and physical force with other non-representative authorities. This pluralism of authorities confuses responsibilities, which allows the individual actors a game of "passing the buck" – a game which is played out both on-stage and behind the scenes, and of which the local élites are masters. The multiplicity of political identities (many actors in Parakou "wear several hats") is one of the factors on which the social consistency of the local élite is based. And the pluralism of authorities leads in turn to a high degree of rule pluralism and necessitates constant negotiations.

The widespread mediation of state rule at local level corresponds to a characteristic system of public finance (Braun, 2003). This is based only partly on the logic of taxation and, to a significant extent, on the logic of *mécénat*. Special appeals *(appels à contribution)* are launched to acquire public finance for projects such as road construction or the renovation of the city high school. The organisations mentioned above, such as the truckers' union or cotton manufacturers, can participate in these projects as equally privileged tax payers. This system of financing local community tasks through donations can be seamlessly extended to a system of financing through decentralised development rents. At the same time, this system reinforces the need for constant negotiations between the participating actors.

The central state remains largely absent from local political conflicts. It tends to leave the local actors, i.e. both local state and intermediate authorities, to their own devices and only intervenes actively when public order is under acute threat. In critical situations it tends to systematically support the local forces of power (Le Meur, Bierschenk and Floquet, 1999).

The Parakou Citizens' Association, which was founded in the late phase of the Marxist-Leninist regime, typifies the intermediate authorities:

The Parakou Citizens' Association (Association des ressortissants/association de développement)

The *association des ressortissants* was founded in 1980 or thereabouts by an informal circle of civil servants (*cadres*) living in Parakou who were interested in developing their city. Like their colleagues in Grand-Popo, Ouidah, Banikoara and other places, they reacted to an appeal of the

Marxist-Leninist government to its cadres to engage more strongly in the development of their home regions.

Aboudou Saidi was one the association's main catalysts from the outset. Born in 1939 in Parakou, where he acquired the primary school leaving certificate (CEP) in 1953, he was appointed, as protégé of President Hubert Maga, into government administration where he survived several regime changes, including the Marxist-Leninist "revolution" of 1972/74, most of the time at the Office of the President. In 1982, he was appointed district head (*chef de district*) of Parakou, in 1986 of the rural district of Kalalé. He remained in this pose until 1990, the year of Benin's "democratic renewal".

The association was formally established in 1986. From this point onwards, the association saw itself as an *association de développment* and became known by the abbreviation TEMBI which is derived from its name in the Bariba language: *koroko TEM Banaam Igberu* (which translates literally as the "Association for the Construction of Parakou). This was meant to indicate that it considered not only the *cadres* or public servants as its base, but rather the entire population of the city. Like other Parakou organisations, this association is dominated by a few activists who see themselves as practically identical with the association, a perception which is also shared by outside observers. The association is divided into five sections which correspond to the five city districts. The procedures for selection as chairman of a section are rather opaque; in any case, it is safe to say that they are not based on an election. The section chairmen in turn select the members of the association's general assembly, who are entitled to elect the president and vice-president.

Aboudou Saidi had become head of the Kalalé district (*chef de district*) shortly before the constituent meeting of the association. Kalalé is a small rural community situated around 120 kilometres north-east of Parakou. This was near enough to the city for Saidi to serve his community actively with the help of his work telephone and vehicle. He became the first president of TEMBI. In 1993, he was replaced in a hotly contested ballot by his vice-president Yacoubou Assouma, a civil servant in the Department of Finance. When the latter became Minister in 1997, he was replaced by Joseph Orou Goura, director of one of Parakou's five high schools. Unlike his predecessors, he is of Bariba ethnic origin and lives in the city itself.

When the association's main actors are asked to name the development projects that have been implemented by TEMBI, the replies differ significantly. Aboudou Saidi listed an entire series of projects, including: the new office building of the city district (*hôtel de ville*); the twinning with the French city of Orléans, which in turn paved the way for contact with the French development bank *Caisse française de développement (CFD)* (now called *Agence francaise de développement/AF*) which later financed the reconstruction of the Parakou central market (Imorou, 2000); the TEMBI pharmacy which, he said, was unfortunately closed under his successor; the renovation of the city youth club which was jointly financed

by major business people in the city (les *grands opérateurs économiques*) – who contributed around EUR 15000 (9,5 million CFA Francs) – and by the city of Orléans; the renovation of the cultural centre (*Centre béninois-français des arts et spectacles*) by the French government which contributed 55%, with the city district (30%), local businessmen (10%) and TEMBI (5%) raising the rest; the construction of the health centre in the urban district of *Tranza*, financed by means of the state lottery; the construction of two junior high schools *(collèges)*, to which TEMBI had pressured the government; and, finally, the IRCOD development project. Saidi's good personal contact with a CFD representative in Benin played a crucial role here. Saidi recalled drafting a letter with this man in a car en route from Kalalé to Parakou, with which the latter then contacted the French organization *Cités unies pour le développment* in Orléans.

Saidi's opponents told me a different story. According to them, the above-mentioned projects were carried out by the city district, irrespective of whether Saidi or his successor was in office at that time. According to the current President of TEMBI, Joseph Orou Goma, TEMBI itself has "not implemented anything". Instead, the association acts as a kind of "watch-dog" *(gendarme)* for the *circonscription urbaine de Parakou (CUP)* and constantly reminds the authority of the population's wishes ("*rappeler au CUP ce que la population veut*").

A foreign expert, who had been involved in the reform of the CUP administrative structures for an extended period, described the TEMBI rather as a nuisance which had in the past displayed "mafia-like" tendencies, for example when it had forced the French construction company to employ local workers – and not any from the South – for the reconstruction of the central market ("if it wanted to avoid problems").

Thus, while Saidi underlined the development activities of the association: its capacity to initiate projects, to mobilize funds and to implement projects, Orou and the foreign expert rather point to its veto power, and to its leading personalities' desire to participate in important decisions in the city. As TEMBI had no financial resources of its own, local political influence was of crucial importance: the association had five seats on the city council (*conseil consultatif*) which the association's president filled on an *ad hoc* basis (i.e., there were no permanent, and certainly no elected members).

These different interpretations of the history of TEMBI reflected the vehement conflicts which had shaken the association since the late 1980s. These conflicts arose over who actually constituted "the population" (*la population*) of Parakou, whom TEMBI considers its clients and in a certain sense its born members. In concrete terms, it is a question of whether people who originate from the south, who constitute around 40% of the inhabitants and of whom a majority were actually born in Parakou, can be considered as belonging to the city's "population". Aboudou Saidi's response to this question was positive, whereas that of Yacoubou Assouma and his followers was negative; for them, only people from the North are

members of Parakou's population, whether born in Parakou or not. In other words, while the former supports a geographic definition of who "belongs" to the city, a kind of *jus solis*, the latter proposes an ethnic definition, a type of *jus sanguinis*. The parallels with the Ivory Coast, and in fact other parts of West Africa and beyond (Lentz, 2007) are obvious.

The conflict between both protagonists, who by all accounts got on well previously, erupted on the occasion of a visit by the Benin's President, Nicéphore Soglo, to Parakou in 1990. Against the wishes of several influential and notable persons in the city, whose self-appointed speaker was Yacoubou Assouma, Aboudou Saidi organised a large reception for the president who hails from the south. Saidi's opponents regarded this as open political support for a Southern politician who had defeated a candidate from the north (former President Kérékou) in the presidential election and in a city which was traditionally difficult terrain for southerners. In other words, the conflict turned around the relationship of Parakou's local élite(?) to the national arena. At the time, Saidi was a member, even if not a very active one, of the UDS political party. Even though this party was founded by politicians from the north, Kandi in particular, it formed a coalition with the State President's party in parliament (Bako-Arifari, 2000). Saidi himself denied having acted out of party-political motivation. He said he was bent on fostering good relations between Benin and the French development bank CFD in order to facilitate the reconstruction of the new Parakou central market. That this project was later successfully implemented was cited as proof by him that he had been right. His opponents, on the other hand, who were members of the opposition party *Fard-Alafia*, tried to undermine President Soglo's claim to have godfathered the project.

Since then, his opponents referred to Saidi as the "president's man", implying that he was a "man of the South" which in Parakou sounds dangerously akin to "traitor". Once he had been politically undermined, he was bombarded with the complete arsenal of arguments commonly employed in political conflicts in Parakou: his involvement in conflicts between various mosques and between the main city districts in Parakou; the fact that he was married to a woman from the South, which was considered the ultimate proof of his political unreliability – even though such marriages are not uncommon among Parakou intellectuals, even among his political opponents. In 1993, he was voted out of office as president of TEMBI (in view of the obscure election procedure, the term "deposed" is probably more appropriate). It was around this time that he also lost his seat on the Council of Sages under equally obscure circumstances.

Saidi, in the relatively liberal end phase of the Marxist-Leninist system in the late 1980s, had read the signs of the new times and started to concentrate his efforts on international relations. His strategy was based on his success as a development broker (Bierschenk, Chauveau and Olivier de Sardan, 2000). However, after 1990, when a new era of party-

politics began, he failed to notice that party-political neutrality, which he had proudly claimed for himself, could no longer be upheld. For his successor Yacoubou Assouma, by contrast, the presidency of TEMBI proved a stepping stone to an, albeit short-lived, party-political career: in 1996, he became Minister for Public Services as candidate of the *nordiste* FARD-Alafia party.

Pluralism of authorities and of rules

The pluralism of authorities described above is correlated with a high level of rule pluralism: both conflict-resolution competencies and rule-setting capacities are distributed among numerous authorities for which executive and judicial functions go hand in hand. Conflicts can be solved by the Lord Mayor, the ward chiefs (*délégués*) and other notables, occasionally also by the Imams, but a large number of conflicts are brought straight to the police and *gendarmerie* and, hence, bypass the notables in the city district. This is particularly true of the newer city neighbourhoods, as the population there tends to be more cosmopolitan than in the main areas. This is somewhat surprising, because local actors, when more general questions concerning the prevailing modes of conflict resolution are addressed to them, would claim that they were mainly resolved *en famille*, as it was against local notions of justice and etiquette to resort to representatives of the state when having disputes with neighbours or within an extended household. On the basis of our observations in Parakou, the claim by some authors that the appeal to state representatives to settle disputes was generally negatively sanctioned in African societies (Alber and Sommer, 1999), needs to be qualified.

In strictly legal terms, the *gendarmerie* should not play any role within the city but in fact they tend to have more influence than the police. The court (*tribunal de première instance*) is another regulatory authority. It had been upgraded through the democratic renewal or *renouveau démocratique*, i.e. the Beninese transition to a multi-party democracy and constitutional state in 1989 and 1990. However, it does not have a monopoly over conflict resolution. For example, not a single actor has considered resorting to the courts in the course of the main conflict concerning the reconstruction of the central market which was dominating political life in the city in the 1990s. In other words, the re-evaluation of the constitutional state since 1990 rather increased the pluralism of authorities and rules at local level. An additional authority was created (or, more accurately, upgraded) which had to find its place in the configuration of existing authorities.

In the case of major conflicts, conflict-resolution committees are usually established on an *ad hoc* basis and their composition can change while a problem is under discussion. For example in 1998, a temporary committee was established which was supposed to solve the problems

surrounding the central market. Its members included the King, a representative of the citizens' association (TEMBI), the *ba kparakpei*, members of the Council of Sages, the *Chef Cir* and his secretary general and the administrative committee of the market company. Later on, representatives from the traders' syndicate were adopted (Imorou, 2000).

As a rule, disputes are not simply resolved by an application of modern codified law. It would also be misleading to speak of a dualism of "modern" and "traditional" law. Rather, a local, non-codified *de facto* law is applied to most disputes which, in reference to Bailey (1969) and Olivier de Sardan (2008), can be considered as a repertoire of pragmatic norms. Examples of this repertoire of widely accepted local *de facto* law are the *droits de table* and the hostage-taking practices of the police which I will deal with shortly.

The city's conflict resolution arena could, in fact, be understood as an oligopolistic services market characterised by competition for conflict resolution competencies and the ambiguity of procedures and lines of authority, a market in which some participants offer mediation for conflicts they have partly caused themselves. And individual actors are free, within limits, to select both the authorities to deal with, and the repertoire of rules to be applied to, their particular case. For example, the King can reject a decision made by the state court, especially when it involves a conflict over property rights, or the prefect can intervene with a new proposal even after court judgement. Thus, conflicts are basically never terminated and can always crop up later with another authority. Every conflict has, so to speak, its own regulatory path. Success in court is advanced by social capital (such as status and good personal relations with the public prosecutor, for example) as well as economic capital, and successful strategies usually consist of a mixture of negotiations, often by intermediaries, and threats, including the threat of physical violence. These threats, negotiations and the resort to intermediaries occur at least as much, if not more, outside the formal legal system than within it (for example through lawyers). Politics and dispute settlement in Parakou are a complex "ecology of games" (Long, 1968).

The normative pluralism (Chauveau, Le Pape and Olivier de Sardan, 2001) and the difficulty of settling cases once and for all contribute to capacity overload of the authorities. At the same time, however, this activity brings in the authorities' main source of finance in the form of the so-called *droits de table* (for example, in a typical case a plaintiff who brings a problem to the city district police commissioner pays 3000 CFA Francs in order to be heard). The police often jail the accused and release him when another fee has been paid.

Natives and foreigners: the language of local conflict

People from the south of Benin often associate Parakou with occasional but recurring mass outbursts of "ethnic" violence usually in association with a political election, as in 1963 and 1991. While such outbursts sometimes do in fact resemble pogroms against the population originating from the south, the problem of autochthony, which is a dominant topic of political discourse in Parakou, cannot be reduced to the polar opposites of two large groups, *nordistes* versus *sudistes*, natives versus foreigners. In the frontier town of Parakou, to which most of the inhabitants moved during their own lifetime or where they can still remember their forefathers' roots, the concept of autochthony is relative for all. Thus, who is a native, and who is a foreigner, is ambivalent and disputed at all levels of social organization, and in particular also among the *nordistes*, where the attribution of foreign origin to an opponent is a standard topic capable of unleashing violence. For identities in Parakou are, as in many places, segmentary. For example, in the conflicts around the management of the newly-constructed central market, multi-dimensional strategies of exclusion played an important role. On one level, despite the fact that many of them had had shops in the old market for years and even decades, all "foreign" dealers were successfully excluded from the new market in the name of autochthony. In this case, the term "foreigners" *(étrangers)* is applied to all of the merchants from the south of the country as well as those from Niger. But in the parallel conflict between the syndicate of merchants and the market company, another "ethnic" border was drawn between Dendi merchants and the supposedly Bariba-run market company, with the Dendi receiving, in this case, the epithet of "foreigner". At still another, lower level within the Dendi group, the attachment to individual city neighbourhoods is important. The dominant principle is hence one of nested identities.

Thus, an ethnic discourse shapes the language of many conflicts in Parakou, often strategically employed for both political and economic exclusion. On the one hand, it aims at defining the legitimate borders of the political arena, to which "foreigners" as apostrophised political opponents, do not belong. In this way, for example, inhabitants of the city who originate from the south can be excluded from important political positions in the citizens' association. On the other hand, ethnic arguments are used to uphold the political embedding of the economy and to curtail the influence of pure market principles which would not make and distinction between natives and foreigners. In this sense, the King can declare that no piece of land is to be sold to a "foreigner". Some strategies lie at the interface between politics and the economy, for example when the objective is to prevent a "foreigner" from becoming chairman of the market company or the Association of motorcycle taxi men. In other words, ethnic discourse is a form of extra-economic force used to control access to economic resources.

The ethnic argument suggests that a simple criterion exists for installing political order in the polyglot and multicultural frontier town of Parakou. Local ethnic classification relates to the principle of anteriority, whereby some category of actors claims to have been in place for a longer period than another. The historian Kopytoff (1987) has identified this theme of anteriority as one of the main principles regulating pre-colonial political order in Africa. In practice, as he has shown, this principle is wide open to interpretation. For one thing, the groups associated with the terms "Bariba", "Dendi" and "*sudistes*" are by no means homogenous. Furthermore, each group can lend new meaning to the argument of the *first comers*. The "Bariba" insist on a relatively longer physical presence in the region, with the paradoxical result that a Bariba-speaker who moved from, say, a neighbouring town or the countryside to the city two years ago can claim to be more "native" than a "Dendi" whose ancestors moved to the city several generations earlier. The "Dendi", in turn, interpret the principle of the *first comer* from a civilisational perspective: it was their ancestors, namely Hausa, Mandé and other traders, who created a trading town out of a humble village of hunters and hoe farmers. (While Fulbè interviewees insist that it was their ancestors who turned a mere hunting camp into a village in the first place.) The *sudistes*, for their part, look upon themselves as those who brought modernity and development to a small rural *bourg* in the course of the 20th century. So all groups tell the initially bewildered researcher "*Parakou, c'est nous*".

The ethnic argument is often employed by entrepreneurs with the strategic intention of gaining political or economic advantage. But the ethnic discourse can backfire on the "big men" who formulate it: after Chabi Kao, a "Dendi" veteran of Parakou and Benin politics, managed to defeated a heavyweight candidate from the South by waving the northern flag and become chairman of the market company, he was in turn labelled a "Bariba friend" by his Dendi opponents, who used this argument to unseat him.

Over-politicisation, under-employment and political violence

When the King of Parakou paraded on horseback through the town sometime in the 1990s, he was attacked by a butcher and beaten with a heavy club. When people told me this story, they commented that nobody in Parakou, including the King, is completely immune from physical violence during political manifestations. Even if the statistical probability of being subject to attack may decrease with increasing socio-political status, it never drops to zero, not even for prominent members of the political élite – who themselves are not aloof from personally applying it, as in the case of an entrepreneur who, in a heated discussion about the succession to the Imam in a mosque which he had sponsored, pulled out a gun and unfortunately killed a teenager present. In other words, the riots

of 1963 and 1991 which aroused national interest are not singular events in otherwise peaceful and quiet conditions. Rather, resorting to violence is an ever-present possibility in the numerous small political and parapolitical conflicts which do not make the headlines, be they brawls in front of a mosque between supporters of different Imams or between inhabitants of different wards; or fights, conducted with fists and sticks, between two associations of motor-cycle taxi-drivers about the justification for road-blocks where membership fees are forcibly collected; or pickets of merchants' syndicates who forcibly prevent visitors from entering the market; or disputes between market women from the North and the South into which the butchers, as a kind of local *de facto* armed peacekeeping force, intervene...

The prominent role of violence in these political conflicts is inscribed in many forms in the city's social structures and its political economy. Physical violence nests in many types of social relations. It is regularly exercised in households, in particular against the *cadets sociaux*, i.e. children and dependent persons, like women, apprentices and pupils. But it may provoke counteractive violence, by, for example, young women who draw knives on their boyfriends when they suspect them of infidelity.

On the basis of this ubiquitous intra-family or intra-household violence, the exercise of physical violence is not rare in the public arena. The arbitrary exercise of violence by representatives of the state, especially the *gendarmerie* and other police forces such as the forest rangers, is a practice which became systematised during colonial times and remains widespread today. Even today, the *gendarmerie* and police are specialised in the use of violence and have an entire arsenal of differentiated means. The continued existence of this colonial practice is fostered by the weak and sporadic local presence of the state, which often only accommodates state action in the form of raids.

Political entrepreneurs, in turn, regularly surround themselves with a clientele of young men. This enhances their status, but these clients also have economic and political functions: they form a reserve army of labourers which can be periodically mobilised, and which serves as a private militia which, by its sheer existence, has a threat potential, even if it only occasionally resorts to violence, led by experts in violence who are known in the city as the *bras droits* of local *big men*. Again, butchers seem to be prominent among them.

The establishment of this type of clientele is fostered by the structure of the local political economy, while existing political and economic structures in turn are made permanent through these practices. As shown above, the city economy is characterised by the political embedding of the economy and by the under-use of capital and labour. A significant proportion of urban economic capital, controlled by local *big men*, is put to no productive use; rather, it is transferred into symbolic and political capital in order to secure access to economic resources. On the other hand, the noticeable under-employment of young males keeps the price of hiring

clients from this group low: as any observant visitor to the city will quickly notice, the streets are full of young men who will render small services for very little payment. Because of the sociability typical of this group – which is rarely distributed over various places of work but has the time to hang around street corners at any hour of the day –, they are at their patrons' constant disposal. Thus, groups can be mobilised at short notice to demonstrate in front of the district offices for the traders' syndicate and against the market company or, in the worse case, to intimidate members of the electorate who are suspected of support for a *sudiste* candidate. The economic under-employment of the actors correlates with, and gives space and time for, their over-politicisation: as the roles of institutions are unclear, and rules and regulations are constantly open for negation, competencies and rules are the perpetual objects of political debate.

The result is a fragile political system in which violence repeatedly flares up and can be provoked at any time by labelling someone a foreigner. This provides the structural basis for the more widespread, and mediated, eruptions of violence occasioned by political events such as elections. In fact, the violence is regularly quelled, apparently with the help of the very same political "big men" who provoked it. In spite of its obvious fragility, the local political structure has not collapsed permanently. This is where, so far, the trajectories of Benin and of the Ivory Coast, so aptly analysed by Jean-Pierre Chauveau, diverge.

Bibliography

ALBER, E. 2000, *Im Gewand von Herrschaft. Modalitäten der Macht bei den Baatombu (1895-1995)*, Studien zur Kulturkunde 116, Köln : Rüdiger Köppe.

ALBER, E. & J. SOMMER 1999. « Grenzen der Implementierung staatlichen Rechts im dörflichen Text. Eine Analyse der Rechtswirklichkeit in einem Baatombu-Dorf in Benin », *Afrika spectrum* 43 (1) : 85-111.

ALEXANDRE, P. 1970, « Chiefs, Commandants and Clerks: their relationship from conquest to decolonisation in french West Africa », in : Crowder, M. & O. Ikime (éd.), *West African Chiefs*, New York, Africana : 2-13.

BADOU, A.O. 2003, *Partis politiques et stratégies électorales à Parakou (Republique du Bénin)*, Working Paper 22, Mainz : Department of Anthropology and African Studies of the Johannes Gutenberg University (http://www.ifeas.uni-mainz.de/workingpapers/Badou.pdf).

– 2009, La construction des catégories socioprofessionnelles informelles à la police Béninoise, paper read at the conference « States at work in Sub-Saharan Africa », organised by LASDEL, Niamey, and the Department of Anthropology and African Studies, Mainz University,

in Niamey, 7-9 December, at Niamey.

BAILEY, F.G. 1969, *Stratagems and Spoils. A social Anthropology of Politics*, Oxford : Basil Blackwell.

BAKO-ARIFARI, N. 2000, « Dans les interstices de l'État: des courtiers en col blanc. Cadre ressortissants et développement local à Kandi (Nord-Bénin) », in : Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Courtiers en développement. Les villages africaines en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala : 43-70.

BIERSCHENK, T. 1993, « The Creation of a Tradition: Fulani Chieftaincy in Northern Dahomey/Benin since Early Colonial Rule », *Paideuma* 39 : 217-244.

– 1997, *Die Fulbe Nordbenins: Geschichte, soziale Organisation, Wirtschaftsweise*, Hamburg : LIT, Spectrum 49.

– 2000, « Herrschaft, Verhandlung und Gewalt im modernen Afrika. Zur politischen Soziologie einer afrikanischen Mittelstadt (Parakou, Benin) », *Afrika spectrum* 34 : 321-348.

– 2006, « The local appropriation of democracy in an African Middle Town: An analysis of the municipal elections in Parakou, Republic of Benin, 2002/03 », *Journal of Modern African Studies* 44 (4) : 543-572.

– 2009, « Democratization without Development: Benin 1989-2009 », *International Journal of Politics, Culture and Society* 22 : 337-357.

– 2010, *States at Work in West Africa: Sedimentation, Fragmentation and Normative Double-Binds*, Working Paper 113, Mainz : Department of Anthropology and African Studies of the Johannes Gutenberg University.

BIERSCHENK, T. CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN (éd.), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris : APAD-Karthala.

BIERSCHENK, Thomas & Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN 2003, « Powers in the village: Rural Benin between democratisation and decentralisation », *Africa* 73 (2) : 145-173.

– (éd.), 1998, *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala.

BOESEN, E. HARDUNG, C. & R. KUBA (éd.), 1998, *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine*, Paris : L'Harmattan.

BRAUN, A. 2003, *Finanzen und Finanzverwaltung der Circonscription Urbaine de Parakou (Republik Benin) im Vorfeld der Dezentralisierung*, Working Paper 28, Mainz : Department of Anthropology and African Studies of the Johannes Gutenberg University.

BREGAND, D. 1997, « Des Titans et des Mosquees », *Islam et Societes au Sud du Sahara* 11 : 39-53..

– 1998a, « De la Kola aux Titans », *Revue Sénégalaise de Sociologie* 1.

– 1998b, *Commerce Caravanier et Relations Sociales au Benin. Les Wangara du Borgou*. Paris : L'Harmattan.

CHAUVEAU, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en

Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », *Politique africaine* 78 : 94-125.
– 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire: Accès à la terre et gouvernementalité locale en Pays Ghan (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire), *Afrique contemporaine* 214 (2) : 1-17.
CHAUVEAU, J.-P. & K. S. BOBO 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine* 89 : 12-32.
CHAUVEAU, Jean-Pierre; Marc LE PAPE & Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN. 2001. « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique », in : *Inégalités et politiques publiques en Afrique* (éd.), G. Winter, J.-P. Chauveau, G. Courade, J. Coussy, M. Le Pape & M. Lévy. Paris: Karthala : 145-162.
CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS 2008, « West African Insurgencies in Agrarian Perspective : Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared », *Journal of Agrarian Change* 8 (4) : 551-552.
CREHAN, K. 1990, *Ward chairmen, chiefs and villagers: parties and power in North Western Zambia*, Cambridge.
FALLERS, L. 1955, « The predicament of the modern African chief: an instance from Uganda », *American Anthropologist* 57 : 290-305.
GESCHIERE, P. 1993, « Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, French and British Style », *Africa* 63 (2) : 151-76.
– 2009, *Perils of Belonging: Autochthony, Citizienship and Exclusion in Afrika and Europe*, Chicago : Chicago University Press.
GESCHIERE, P. & J. GUGLER 1998, « Introduction. The rural-urban connection. Changing issues of belonging and identification », *Africa* 68 (3) : 309-319.
HARDUNG, C. 2006, *Arbeit, Sklaverei und Erinnerung. Gruppen unfreier Herkunft unter den Fulbe Nordbenins*, Köln : Köppe.
IMOROU, A.-B. 1998/99, *Dynamiques des pouvoirs locaux liés à la gestion du marché central de Parakou*, Mémoire de maitrise, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Département de Philosophie et Sociologie-Anthropologie, Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi.
– 2000, « Dynamique des pouvoirs locaux liés à la gestion du Marché Central de Parakou », *Bulletin de l'APAD* (19) : 91-104.
KANAKIN, J. 1999/2000, *L'intermediation sociale et politique dans la gestion de la ville de Parakou*, Memoire de maitrise, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Département de Philosophie et Socio-Anthropologie, Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi.
KOPYTOFF, I. (éd.), 1987, *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, Blooomington : Indiana University Press.
KUBA, R. 1996, *Wasangari und Wangara. Borgu und seine Nachbarn in historischer Perspektive*, Studien zur Afrikanischen Geschichte 15, Münster : Lit.
LADOUCEUR, P. A. 1979, *Chiefs and Politicians: The Politics of Regionalism*

in Northern Ghana, London : Longman.

LATOUR, E. de 1992, *Les temps du pouvoir*, Paris: Editions de l'EHESS.

LE MEUR, P.-Y. 1998, « Empilement et chevauchements. Pouvoirs et histoire à Ahouannonzoun (Atlantique) », in : Bierschenk, T. & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris Karthala : 195-244.

LE MEUR, P.-Y., BIERSCHENK, T. & A. FLOQUET 1999, *Paysans, État et ONG au Bénin*, Arbeitspapiere zu afrikanischen Gesellschaften 33, Berlin : Das Arabische Buch.

LENTZ, C. 1993, « Histories and political conflict: a case study of chieftaincy in Namdom, nortlhwestern Ghana », *Paideuma* 39 : 177-215.

– 2007, « Youth associations and ethnicity in northern Ghana », in : Tonah, S. (éd.), *Ethnicity, Conflicts and Consensus in Ghana*, Accra, Woeli Publishers : 42-59.

LOMBARD, J. 1965. *Structures de type feodal en Afrique Noire. Etude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey*, Paris : Mouton.

LONG, N. 1968, « The local community as an ecology of games », *American Journal of Sociology* 64 : 251-261.

MAIR, L.P. 1936, « Chieftainship in modern Africa », *Africa* 9 (3) : 305-316.

MAMDANI, M. 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, London & Princeton, NJ : James Currey & Princeton University Press.

MERKEL, W. & A. CROISSANT 2000, « Formale und informale Institutionen in defekten Demokratien », *Politische Vierteljahreszeitschrift* 41 (1) : 3-30.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 1984, *Les sociétés songhay-zarma (Niger-Mali). Chefs, guerriers, esclaves, paysans...* Paris : Karthala.

– 2008, *À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique* (manuscrit).

PETH, L. 2009, *L'éthique policière. Selbstbild und Berufsverständnis von Polizisten in Parakou/Benin*, research report, Mainz : Institut für Ethnologie und Afrikastudien.

SCHAREIKA, N. 1998, « Élevage bovin et économie familiale chez les Fulbe au Nord-Bénin », in : Boesen, E., Hardung, C. & R. Kuba (éd.), *Regards sur le Borgou*, Paris: L'Harmattan : 311-328.

SCHUBERT, G. & R. TETZLAFF (éd.), 1998, *Blockierte Demokratien in der Dritten Welt*, Opladen : Leske & Budrich.

SPITTLER, G. (éd.), 1981, *Verwaltung in einem afrikanischen Bauernstaat. Das Koloniale Französisch- Westafrika 1919-39*, Wiesbaden : Steiner.

SURET-CANALE, J. 1962, *Afrique noire, occidentale et centrale. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris : Éd. sociales.

TERRAY, E. 1965, « Les Révolutions Congolaise et Dahoméenne de 1963 », *Revue francaise de Sciences politiques* 14.

TROTHA, T. von 1994, *Koloniale Herrschaft. Zur soziologischen Theorie*

der Staatsentstehung am Beispiel des Schutzgebietes Togo, Tübingen : Mohr.

TURNER, F.J. 2008 [orig. 1896], *The significance of the frontier in American history*, London : Penguin.

VAN ROUVEROY VAN NIEUWAAL, E.A.B. 1987, « Chiefs and African States: Some Introductory Notes and an Extensive Bibliography on African Chieftaincy », *Journal of Legal Pluralism* 25-26 : 1-46.

WITTE, A. 2009, *Polizei und Öffentlichkeit in Benin: Bericht zu einer Feldforschung in Cotonou und Malanville*, research report, Mainz : Institut für Ethnologie und Afrikastudien.

20

« Graisser la barbe »[1]

La corruption en Mauritanie vue par ses élites

Giorgio BLUNDO[2]

Ce texte[3] est une version retravaillée et expurgée de certaines parties, d'une note de synthèse établie en 2007 à l'intention de la délégation de la Commission européenne en Mauritanie. Il était censé constituer la base du deuxième chapitre de la *Policy Note* que les partenaires du gouvernement, sous la coordination de la Banque mondiale, devaient présenter au gouvernement de transition en vue de contribuer à la formulation d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Cette note devait identifier les formes et les mécanismes principaux de la corruption en Mauritanie, fournir une compréhension de ces pratiques à la lumière du contexte social et culturel mauritanien, et proposer des recommandations visant l'intégration « opérationnelle » de la dimension socioanthropologique du phénomène corruptif à des stratégies de lutte. Malgré les précautions d'usage (anonymisation des données) et un effort pour nuancer certains propos sur des thèmes « délicats » (la position des autorités religieuses à l'égard de la corruption, le rôle des politiques d'arabisation, etc.), la note a été considérée trop explicite par les autorités mauritaniennes. Une version réduite et très édulcorée a néanmoins été intégrée dans le document officiel final (ministère de l'Économie et des Finances, 2007). Quant à la version intégrale, elle a rejoint les centaines de rapports d'expertise, morts-nés, qui encombrent les tiroirs des institutions de coopération. L'histoire aurait pu s'arrêter là, le document était confidentiel, et, n'étant pas moi-même un spécialiste de la Mauritanie, je n'ai pas songé à le publier, si je n'avais

1. *D'henlou lihiitou*. Littéralement : Il lui a huilé la barbe. Équivalent en hassanya de l'expression française « graisser la patte ».

2. Anthropologue, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Centre Norbert Elias, Marseille, blundo@univmed.fr.

3. Une version antérieure de ce texte a bénéficié des remarques et des conseils avisés de Pierre-Joseph Laurent et Pierre-Yves Le Meur.

pas découvert, à ma grande surprise, que la note circulait sous le manteau au sein de différents réseaux. Qui plus est, ce texte a rapidement pris un caractère public : de larges extraits ont été publiés dans le quotidien national *Horizons*[4], une synthèse enrichit le Portail Mauritanien du Développement[5] et il a été cité dans plusieurs rapports d'institutions internationales (Francisco et Pontara, 2007, Banque mondiale, 2008 ; Antil, 2009) ainsi que dans des articles scientifiques (Ciavolella, 2009 ; N'Diaye 2009). Ce sont les chemins inattendus qu'a pris ce document initialement voué à l'oubli qui m'ont résolu à le publier. La décision de le faire dans ces mélanges dédiés à l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau n'est pas due au simple hasard. Jean-Pierre a en effet récemment abordé avec brio (Chauveau, 2007) une question qui est à la fois centrale et irrésolue dans mon article : comment traiter, aux fins de l'analyse, l'imbrication entre données observationnelles et non observationnelles. Autrement dit, comment articuler des descriptions portant sur des pratiques saisies empiriquement dans des contextes précis avec des analyses relatives à des macro-phénomènes et à des processus structurels de portée plus générale. Chauveau suggère que, si la variation d'échelle est un passage obligé pour une socio-anthropologie qui veut monter en généralité et procéder à des analyses comparatives, sa mise en œuvre ne va pas de soi et demande un degré élevé de vigilance méthodologique.

La nature de mon étude – un rapport d'expert demandé à un chercheur qui avait étudié la corruption sous l'angle de l'anthropologie fondamentale (Blundo et Olivier de Sardan, 2007) – et les contraintes empiriques qui en découlaient – une courte mission d'une dizaine de jours – n'ont sans doute pas permis d'atteindre le degré de rigueur méthodologique invoqué par Chauveau. La démarche choisie pour rédiger cette étude se voulait comparative : il s'agissait, dans un premier temps, d'adopter et, pour ainsi dire, de tester, une grille d'analyse développée sur d'autres terrains africains (Blundo et Olivier de Sardan, 2007) au cas mauritanien, pour ensuite déterminer et faire ressortir les spécificités propres à la société et à la culture mauritaniennes. Le dépouillement d'une documentation comprenant tout aussi bien de la littérature « grise » que des publications scientifiques sur la Mauritanie a précédé une brève mission de terrain, qui s'est déroulée en janvier 2007 à Nouakchott. Pendant cette mission, je me suis entretenu avec des personnes-ressource représentant un large spectre de catégories socioprofessionnelles (entrepreneurs, consultants, journalistes, chercheurs universitaires, transitaires au Port autonome, hauts fonctionnaires et membres d'institutions de contrôle [Cour des Comptes, Inspection Générale d'État, ministère de la Justice, ministère des Affaires économiques et du développement], membres d'organisations de la société civile, hommes politiques). Afin d'étayer empiriquement le modèle d'analyse proposé, j'ai orienté mes observations et questionnements sur trois secteurs en

4. N° 4486 du mardi 22 mai 2007.
5. http://www.pmd.mr.

particulier : la passation des marchés publics, le contrôle douanier, en particulier au Port autonome de Nouakchott, et la justice. Les études de cas présentées ici ne visent pas l'exaustivité, mais doivent être considérés comme des illustrations des tendances et des logiques qui caractérisent aujourd'hui le phénomène de la corruption en Mauritanie.

Les limites principales de cette analyse sont donc de deux ordres. D'une part, la tension entre les données relatives à des processus historiques à une échelle macropolitique (première partie de l'article) et les données représentationnelles sur les pratiques actuelles de la petite corruption, objet de la contribution théorique de Jean-Pierre Chauveau, est loin d'être résolue. D'autre part, mon étude n'inclut pas les perceptions « populaires » du phénomène. La vision restituée ici est en quelque sorte celle d'une partie de l'« élite » économique et politique, et de sa frange la plus ouvertement impliquée dans une volonté d'assainissement des mœurs administratives du pays. Mais la convergence des descriptions et des analyses proposées par mes interlocuteurs, ainsi que la richesse de détails et d'exemples concrets auxquels j'ai eu accès, fournissent à mon sens un reflet assez fidèle de la manière dont la grande majorité des citoyens mauritaniens vit et comprend le phénomène de la corruption.

Les trajectoires de la corruption dans la construction de l'État mauritanien

Jusqu'au début de la colonisation française (1902), l'actuel territoire de la Mauritanie a connu des formes d'organisation politique à caractère tout au plus proto-étatique, qu'il s'agisse des émirats maures, du royaume du Waalo ou de l'État toorobé au Fuuta, dépourvues d'institutions telles que police, administration, armée ou justice et n'exerçant de contrôle sur les communautés locales que par des ponctions plus proches du racket que de l'imposition fiscale (Ould Cheikh, 2003 : 147-48). Toute référence à un espace ou un bien « publics » étant par définition impossible dans ces contextes caractérisés par un mode de domination patrimonial (Ould Cheikh, 2006 : 8), une conception « moderne » de la corruption (qui implique une reconnaissance implicite de la séparation entre une sphère publique et une sphère privée) ne pouvait pas émerger durant cette période.

L'administration coloniale française, qui impose une relative pacification à un territoire façonné par le factionnalisme tribal, montre ici sa vraie nature d'organisation bureaucratique « tronquée » et « inachevée » (Darbon, 1985) : les signes concrets d'un contrôle bureaucratique de la population se limitent au gouvernement des populations isssues des communautés négro-africaines sédentaires du Sud mauritanien, le pays nomade étant administré par une sorte d'*indirect rule* à la française, s'appuyant sur

l'aristocratie maraboutique moyenne au détriment de l'ordre des guerriers, qui se voient privés du recours à la razzia et des redevances dont s'acquittaient leurs tributaires (Marchesin, 1992: 72-82). Comme la plupart de mes interlocuteurs ont tenu à le souligner, c'est sous la colonisation que se forge dans la société maure une représentation de l'État comme entité lointaine, extérieure et illégitime: non seulement elle impose une nouvelle fiscalité, dont on ne voit pas les retombées directes, contrairement à la zakat musulmane, mais elle relève d'un envahisseur infidèle. Contourner l'État colonial, le mettre en pièces, bafouer ses règles ou le piller par la ruse n'est pas un comportement honteux, mais légitime et « *hallal* » aux yeux d'une population profondément enracinée dans l'islam. La colonisation voit aussi l'émergence d'un petit fonctionnariat autochtone, fait d'interprètes, de secrétaires, de cadis généralement recrutés en dehors des grandes familles maraboutiques et dépourvus souvent de l'autorité morale de leurs prédécesseurs. Ces auxiliaires de l'administration coloniale, sans doute au rôle moins important que dans les colonies limitrophes du Sénégal, n'ont pas de comptes à rendre vis-à-vis de la population.

Le régime de Moktar ould Daddah (1960-1978) est unanimement perçu comme une phase de construction d'un État moderne, avec une élite intègre, attachée à un mode de vie frugal, issue des rangs subalternes de l'administration coloniale, soudée contre les pressions territoriales du Maroc et investie par la conscience d'avoir une mission, « bâtir un État en plein désert ». Jusqu'à sa chute en 1978, renversé par un coup d'État militaire, il avait réussi, malgré quelques crises mineures, à tenir à distance l'emprise des dynamiques ethniques, tribales et statutaires qui couvaient dans la nouvelle république, tout en maintenant toutefois un savant dosage, sur ces mêmes bases, dans l'accès aux postes gouvernementaux. Un signal important dans cette politique de modernisation est donné en 1963 par le décret instituant la fin par extinction de la chefferie traditionnelle: à la mort d'un chef, son successeur n'aurait plus été reconnu officiellement par l'administration. En 1974, Ould Daddah décide même que deux cents fonctionnaires ayant assisté à une réunion tribale seraient démis de leurs fonctions (entretien, militant exilé). Durant cette première phase, qui voit depuis 1965 la consolidation d'un Parti-État, la corruption politico-administrative est présente mais somme toute marginale et contrôlée.

Un premier facteur d'« accélération » du phénomène semble avoir été la vague de sècheresses, dont la majeure date de 1969, qui affecte durablement l'économie rurale et voit l'administration mauritanienne confrontée à un exode rural et à une conséquente demande de services publics sans précédent. Si, avant la sécheresse, la revendication principale des populations rurales était l'absence d'État (autrement dit, le moins d'ingérence possible de l'État dans les affaires des gens), après ce fléau, le besoin d'État se fait pressant: des énormes pressions s'exercent sur les familles des fonctionnaires de la part de parentèles appauvries, demandeuses de services et d'assistance. À ce premier facteur de repli sur les identités traditionnelles, parallèle à une baisse de confiance en l'État, on doit ajouter

l'arrivée dans les caisses de l'État de beaucoup « d'argent froid »[6]. Les grandes sécheresses sont ainsi l'occasion de détournement des vivres destinés aux victimes par les secrétaires généraux des sections locales du PPM, le parti-État.

En 1977 et 1978, le président Moktar ould Daddah lance une opération de « moralisation de la vie publique », qui sera sans doute – selon Marchesin – une des causes de son renversement : licenciement de deux ministres, poursuites à l'encontre de hauts fonctionnaires, mise en garde contre l'affairisme et l'enrichissement illicite des officiers de l'état-major (Marchesin, 1992 : 154-155). Il s'agissait pour la plupart d'aristocrates issus de tribus acquises au régime, mais ces considérations n'ont pas, apparemment, empêché que la sanction tombe (entretien, militant exilé).

Si l'élite qui prend le pouvoir à l'indépendance est largement issue des tribus maraboutiques du sud-ouest du pays, le coup d'État du 10 juillet 1978 est présenté comme la revanche des tribus à majorité guerrières du sud-est de la Mauritanie. Les nouveaux dirigeants remettent en question l'orientation moderniste, pro-occidentale et anti-élites traditionnelles du président destitué. Ainsi, « c'est à un regain des logiques primordiales que l'on assiste avec le pouvoir militaire » (Marchesin, 1992 : 163).

L'avènement de régimes militaires est perçu à l'unanimité comme un moment de banalisation de la corruption : des familles et des clans dévalorisés dès la colonisation, dont sont issus les militaires affaiblis par le régime d'Ould Daddah, prennent le pouvoir et utilisent l'occupation des postes-clef de l'État comme un moyen de s'enrichir rapidement. C'est une « période de véritable accumulation primitive du capital à travers le pillage de l'État » (entretien, candidat UFP aux élections présidentielles).

Comme ce fut le cas d'autres pays africains, les régimes militaires qui se succèdent entre 1978 et 1991 utilisent de temps à autre l'instrument de la lutte contre la corruption comme une arme politique visant à dissuader voire évincer les rivaux au sein des équipes dirigeantes. Ainsi, le Premier ministre Mohamed Khouna ould Haidallah, nommé en mai 1979, entame une nouvelle politique de lutte contre les gaspillages et la corruption : il renonce lui-même aux privilèges rattachés à sa fonction, puis, devenu chef de l'État, du gouvernement et du Comité militaire de salut national (CMSN), en janvier 1980, il limoge trois membres éminents du CMSN, accusés de corruption (Marchesin, 1992 : 171). Il entreprend également une campagne d'amélioration de la productivité de l'administration, allant jusqu'à la suppression du rituel du thé pendant les heures de travail (*ibid.* : 195-196).

Mais la réalité nationale en matière de corruption est tout autre : des scandales financiers éclatent en 1983, dont le plus important est celui de la BIMA (Banque internationale de la Mauritanie), qui fait faillite à cause des emprunts jamais remboursés contractés par un influent homme d'af-

6. En microfinance, cette notion fait référence à des fonds de provenance extérieure, et s'oppose à celle d'« argent chaud », fruit de l'épargne locale.

faires jailli du boum du secteur de la pêche dans les années 1979-1985 (*ibid.*: 177). Parallèlement, on assiste à l'enrichissement subit de plusieurs personnalités du gouvernement, en particulier celles qui président la gestion du secteur de la pêche. La pratique d'octroyer des licences de pêche à des amis ou ressortissants de la même tribu, licences qui seront revendues à Las Palmas à des exploitants sud-coréens, japonais ou espagnols, devient courante et concourt à de lourdes pertes au niveau des recettes de l'État (*ibid.*: 196). Lorsqu'il perd le pouvoir en 1984, Haïdalla est accusé à son tour d'avoir permis des malversations portant sur la distribution de l'aide alimentaire selon des critères essentiellement politiques et tribaux (*ibid.*: 181).

Entre 1984 et 1986, le nouveau régime d'Ould Taya semble vouloir s'attaquer au système de privilèges et de gabegie en nommant des contrôleurs d'État afin de moraliser la gestion des biens publics et en luttant contre la fraude dans le secteur de la pêche. Ce n'est pourtant qu'un leurre. L'irruption d'une classe politique issue des rangs de l'armée et peu préparée à la gestion de l'État, et l'instabilité chronique aux postes de direction les plus « juteux », encouragent une conception prédatrice de la gestion des biens publics et scellent l'alliance, sur base essentiellement tribale, entre bureaucrates, militaires et hommes d'affaires (Ould Cheikh, 2006: 9). Se constitue progressivement un « triangle de la fortune » ; selon le régime en place, le contrôle des affaires se polarise dans une ou l'autre de trois régions principales: au nord, autour de la région de l'Adrar (dont est originaire Ould Taya); au centre-est, autour de Tidjikja, ville de la tribu Idawaly (qui a donné l'origine à de nombreux cadres); à l'ouest, autour d'Akjoujt (fief des Oulad Bousbaa, la tribu de l'actuel chef d'État). La période d'Ould Taya permet aussi l'ascension sociale et économique, notamment par l'émergence de fortunes politico-administratives, de membres de tribus mineures, qui se rapprochent du pouvoir par le biais des stratégies matrimoniales ou même par la manipulation du service de renseignements[7].

Aux dires de plusieurs de mes interlocuteurs, la politique d'arabisation, dont la première réforme date de 1966, constituerait paradoxalement un facteur d'encouragement de la corruption. Les explications fournies mettent l'accent sur l'irruption, au détriment de l'élite francophone qui détenait jusqu'à ce moment les postes clef dans l'administration publique, d'un personnel peu formé à la gestion de la chose publique et portant un bagage essentiellement tribal; cela aurait encouragé la logique selon laquelle on est nommé à un poste de responsabilité en premier lieu pour servir les siens. S'il n'est pas question ici d'établir une corrélation directe entre une politique linguistique et éducative et l'augmentation des prati-

7. Il semble en effet qu'un haut responsable des services de renseignement de la gendarmerie, préposé à la rédaction d'un Bulletin de renseignement général adressé quotidiennement au Président, acceptait des bakchich pour mettre en lumière certaines personnalités aux yeux du régime (entretien, militant exilé).

ques illicites au sein de l'administration, il est amplement reconnu que l'institution progressive d'un système d'enseignement reposant sur deux filières, arabe et bilingue, a engendré un certain nombre de difficultés que la dernière réforme de 1999 a cherché à pallier :

> « – Coût particulièrement onéreux d'un enseignement composé de plusieurs filières et nécessitant pour sa mise en œuvre des moyens humains et matériels importants. – faiblesse persistante des performances des élèves, particulièrement sensible dans les disciplines scientifiques et dans la maîtrise insuffisante des langues. – inadéquation des formations dispensées au regard des impératifs de développement socio-économique du pays » (Queffélec et Ould Zein, s.d. ; voir aussi Bonte, 2003 : 116-119).

Ainsi, comme le souligne Ould Cheikh, « l'enseignement mauritanien d'aujourd'hui produit autrement plus de victimes déruralisées de l'alphabétisation maraboutique que de personnels dotés de quelque compétence que ce soit » (Ould Cheikh 2003 : 151), ce qui a pu avoir des répercussions sur le fonctionnement du service public.

La pseudo-démocratisation rapide, entamée en 1991, introduit à son tour des formes de clientélisme électoral. « Elle s'est faite au nom d'un contrat au sens mafieux du terme, entre le pouvoir et ses fonctionnaires. Ils avaient carte blanche sur le pillage des biens publics, tant qu'ils assuraient leur allégeance et celle de leur entourage. Le contrat moral entre pouvoir et fonctionnaires est désormais un contrat corrompu » (entretien, membre d'un mouvement de la « société civile »). Les charges administratives sont transformées en gage de soutien populaire et l'acte corruptif se banalise progressivement au sommet. « S'est ainsi installé un système mafieux, avec ses contrats oraux, ses garanties de protection, ses lobbies. On est devenus un État-boutique » (*id.*)[8]. Les campagnes électorales ont permis de dilapider les caisses de l'État de façon légitime : tant qu'on soutient le pouvoir, on a le droit de détourner.

Le système électoral, en vigueur depuis 1991, a en outre renforcé le poids des logiques tribales, en majorant le pouvoir électoral des zones rurales au détriment des centres urbains : un centre ayant moins de 31 000 habitants a droit à un député, alors que les centres avec plus de 31 000 habitants en ont droit à deux. Avec une carte électorale qui n'est plus conforme à la démographie du pays, les zones rurales se retrouvent surreprésentées et, avec elles, le vote « traditionnel » (entretien, cadre d'une organisation internationale).

Enfin, les politiques d'ajustement et de privatisation voient certes la promotion du secteur privé, mais selon des procédures détournées : la sphère économique devient une prolongation du politique. Le secteur privé, tout comme plus tard la société civile, seront essentiellement promus par la haute administration.

8. Voir aussi sur ce point Ould Cheikh (2006).

« La caravane dépend du chameau de tête » Pratiques et mécanismes de la corruption en Mauritanie

La corruption transactionnelle

Le premier ensemble de pratiques décelées en Mauritanie évoque une caractéristique importante de la corruption : celle d'être une transaction, « dans laquelle une partie échange de la richesse – ou tire un avantage de biens plus durables comme des liens de parenté – contre une portion d'influence sur des décisions officielles de gouvernement » (Scott, 1969 : 321). Sur le terrain, en restant au plus près des représentations des acteurs, elle se décline sous plusieurs formes.

Elle peut prendre la forme d'une *commission*, à travers laquelle « le fonctionnaire bénéficie d'une partie des gains illicites qu'il a fait obtenir à l'usager » (Blundo et Olivier de Sardan, 2007 : 84), souvent sur la base d'un taux directement prélevé sur ces gains. Le cas le plus classique, très souvent évoqué lors des entretiens, est celui de la passation des marchés publics, pour lequel on m'a signalé que la commission occulte peut atteindre les 40 % du montant global du marché (entretien, fournisseur). On peut inclure dans cette catégorie d'autres exemples aussi fréquemment cités, celui des percepteurs qui acceptent des paiements inférieurs aux taxes normalement dues par le contribuable, ou des autorités douanières du Port autonome de Nouakchott qui peuvent toucher 100 000 ouguiyas pour un « redressement » complaisant (entretien, opérateur au Port).

Mais la commission peut aussi revêtir une dimension « rentière », lorsque le versement est régulier et représente la « part » que le titulaire d'un poste gratifiant (sur le plan politique et/ou financier) verse au responsable qui l'a nommé : il arrive assez souvent qu'un directeur d'un établissement public verse régulièrement une « rançon » à son supérieur (qui peut être un ministre). C'est selon le montant et la fréquence des commissions perçues, et non pas en fonction des besoins réels, que le ministre fera ensuite la répartition interne de son budget entre les différents établissements (entretien, candidat UFP aux élections présidentielles).

Lorsque le paiement ou le présent est offert par l'usager de l'administration de façon spontanée et souvent à la suite d'un service « normal », les acteurs interviewés ont tendance à le considérer comme une sorte de *gratification* (Blundo et Olivier de Sardan, 2007 : 85-86), dépourvue en principe de tout jugement moral négatif. Les termes alors utilisés pour désigner la transaction changent : on parle du « prix du thé », tantôt sollicité par le fonctionnaire, tantôt offert spontanément par l'usager. Cette pratique est liée à une valeur encouragée socialement, celle qui impose de rendre un service ou de le récompenser : « si quelqu'un vous a rendu un service, il est normal de le lui rendre à votre tour » (entretien, juriste).

La pratique consistant à offrir du « thé » aux policiers de la circulation montre bien l'ambiguïté de l'appréciation sociale de ces comportements.

D'une part, certains la considèrent comme une extorsion, dans la mesure où le policier détient des armes et un arsenal de sanctions qui obligent l'usager à s'acquitter du « cadeau » ; mais, pour d'autres, il ne s'agit que d'une forme de quémandage de la part de petits agents sous-payés :

> « Pendant ma mission, j'ai assisté à une scène significative : alors qu'il conduisait sa voiture, mon accompagnateur a été interpellé par un geste d'un policier lui intimant de s'arrêter, mais il lui a répondu par un autre geste lui signifiant : « une prochaine fois, je suis pressé ». Interrogé sur la chose, il m'a dit qu'il savait que le policier voulait un pourboire, et qu'il voulait probablement appuyer sa requête sur le fait que le véhicule en question avait des vitres teintées (interdites par le code), mais qu'il voulait éviter de perdre du temps et que, la prochaine fois, il s'arrêtera pour s'acquitter de ce qui ressemble à un geste de solidarité en ces temps difficiles. »

Le cadeau peut en d'autres circonstances prendre le sens d'un investissement corruptif ; en d'autres termes, il peut être l'acte fondateur d'une relation basée sur la réciprocité et l'échange de services mutuellement bénéfiques.

> « Ainsi, un ancien ministre de la Justice m'a raconté comment, à peine arrivé en poste, il s'était vu, avec étonnement, offrir une camionnette de provisions par le comptable de son ministère, apparemment au fait des traditions non écrites de l'institution. »

Alors que la commission ou le « cadeau » relèvent le plus souvent d'une négociation ou d'une entente entre deux partenaires, d'autres pratiques recensées au cours de ma mission en Mauritanie représentent une *rétribution indue d'un service public* (Blundo et Olivier de Sardan, 2007 : 84-85). Leur généralisation atteste de l'étendue des formes de privatisation informelle au sein de l'administration mauritanienne. Un service public, gratuit ou payant, est régulièrement « vendu » ou « surfacturé » à l'usager. Mes interlocuteurs ont évoqué des timbres fiscaux vendus à un montant supérieur à leur valeur, la vente de formulaires administratifs, la réclamation systématique de la TS (taxe sur le service)[9] de la part des autorités douanières du Port autonome pour tout dédouanement (10 000 ouguiyas pour un conteneur de « 20 pieds » et 12 000 ouguiyas pour un « 40 pieds »), des magistrats qui offrent une mise en liberté pour 50 000 ouguiyas, des greffiers qui demandent les « frais de carburant » pour notifier une convocation (entretien, ancien ministre de la Justice) ; enfin, la vente de permis de conduire (à 40 000 ouguiyas), permis d'ailleurs délivrés à l'issue d'exa-

9. Alors qu'on ne devrait avoir à s'en acquitter qu'en dehors des heures ouvrables, cette taxe est non seulement imposée de jour comme de nuit, mais le client reçoit systématiquement un quittus, ce qui montre qu'elle est tout à fait « rentrée dans les mœurs » (entretien, opérateur au Port).

mens fictifs, jouant sur le fait qu'il y a une seule commission d'examens pour l'ensemble du pays et qu'elle fait un seul planning pour l'année.

Cette logique du sur-paiement du service public semble être largement acceptée : « on se passerait bien de ça, mais on fait avec. On ne conteste pas la situation, le risque étant de se faire casser par le pouvoir. On se dit que ce qu'on paye ici, on ira le piquer ailleurs ! » (entretien, dirigeant d'un bureau d'études).

Certaines transactions corruptives, en revanche, ne peuvent pas être assimilées à un échange marchand et relèvent plutôt d'un échange social. C'est le cas des pratiques de *favoritisme*, qui en Mauritanie semblent être étroitement associées au clientélisme politique, au népotisme ou au factionnalisme tribal. Pour être concluantes, elles doivent se fonder sur la nomination à des fonctions jugées "rétributrices" de l'administration – à partir du poste de chef de service – de personnages qui distribueront services, postes et facilités en tout genre aux ressortissants de leur groupe ethnique ou tribal ou à leurs clientèles. Ces nominations respectent en général un certain dosage entre les groupes proches du pouvoir et postulent que le détenteur d'une haute responsabilité soit porté par, ou fasse alliance avec, un représentant des couches « traditionnelles » de la société maure.

> « Le directeur actuel d'une entreprise publique a aidé des hommes d'affaires durant la transition, dont un membre de la tribu du chef de l'État. Puisqu'il est un simple tributaire dans la hiérarchie sociale traditionnelle, il s'est allié avec un émir influent, qu'il a fait élire aux dernières élections municipales. Il s'est appuyé pour ce faire sur des stratégies clientélistes classiques : en utilisant une entreprise prestataire de services auprès de sa propre institution, il a fait réparer les barrages de rétention de pluies exploités par les *harratins* (les esclaves affranchis) des villages environnants, fournissant également les grillages de protection. Il a ensuite embauché 15 ressortissants de la zone d'influence de l'émir. Ce dernier a à son tour demandé au Président de nommer son tributaire à la tête du ministère de tutelle, puis son propre porte-parole et enfin DG de l'entreprise publique concernée. »

La corruption-extorsion

Jusqu'ici, j'ai traité de formes d'échange, marchand ou social, qui sont relativement acceptées (pour le cas de la vente des services ou de la commission) voire même largement encouragées (les « cadeaux » ou le favoritisme). Mais il est aussi de paiements qui relèvent de l'extorsion, aux yeux de mes interlocuteurs, car aucun service n'est réellement fourni en échange. Ces formes qu'on peut assimiler à un *péage* (Blundo et Olivier de Sardan, 2007 : 87), occasionnés par la possibilité de monnayer des pouvoirs discrétionnaires, constituent autant de goulots d'étranglement que seul le versement d'un pot-de-vin peut faire sauter. On sait en effet

que beaucoup de comptables de l'administration revendiquent 10 % du montant à décaisser, ou que chaque signature nécessaire au dédouanement d'un container dans les différents services du Port autonome coûte entre 10 000 et 20 000 ouguiyas, selon le statut du signataire (entretien, transitaire au Port). Le phénomène s'étendrait à tout détenteur de la moindre parcelle de pouvoir, du gouverneur de région (*wali*), qui peut monnayer les demandes d'audience formulées par les citoyens lors d'une visite du chef de l'État (entretien, cadre d'une OI), jusqu'au petit planton, qui exige un péage aux postulants assis dans l'antichambre du bureau du directeur. Il s'agit d'une pratique unanimement décriée par les usagers de l'administration.

L'appropriation privative

Cette pratique est celle qui a été évoqué le plus spontanément et le plus fréquemment par mes interlocuteurs. Il ne s'agit plus ici d'échange ou d'extorsion, mais d'appropriation ou d'utilisation privée d'un bien ayant un caractère public ou collectif. Dans cette catégorie, on retrouve les différentes formes de *détournement* de biens et deniers publics.

> « La récente création de l'Inspection générale d'État (IGE) a permis de récupérer à ce jour la somme de 929 531 064 ouguiyas, tandis que 900 217 166 ouguiyas sont en instance de remboursement. Selon les dires de l'Inspecteur général, ces montants représentent une goutte dans l'océan des détournements perpétrés au fil du temps. »

Des ententes illicites avec des opérateurs économiques complaisants permettent en effet des surfacturations ou des facturations fictives lors de la passation de marchés de fourniture.

> « Parmi les cas enquêtés par l'IGE, on peut citer des corbeilles vendues à 4 550 ouguiyas l'unité (400 % du coût sur le marché), des paquets de bics à 4 000 ouguiyas l'unité (environ 200 %), des cartouches d'imprimante à 45 000 ouguiyas (300 %), une livraison fictive de boîtes de craies et de tableaux noirs à des Rabita islamiques et fictivement réceptionnées par ces dernières, etc. »

Ainsi, des ministères peuvent se retrouver chroniquement en rupture de stocks de consommables, alors qu'ils font produire par leurs fournisseurs des fausses factures. Aussi, dans tous les ministères, le poste relatif au carburant est supérieur à celui des salaires. Le carburant fait partie des privilèges, des attributs d'un poste administratif, qu'on peut distribuer et/ou s'accaparer. La quantité de tickets de carburant écoulés par l'administration dans les stations de service de Nouakchott est supérieure aux quantités de carburant prises dans les dépôts, ce qui montre l'existence d'un

véritable marché parallèle (entretien, consultant). La même logique d'appropriation est à la base des usages privatifs de matériels et de temps appartenant à l'État :

> « En une année de travail, l'IGE a pu récupérer des équipements utilisés de façon privative, pour un montant estimé à 1 991 991 ouguiyas. Parmi ces équipements, figurent 142 voitures que des hauts fonctionnaires avaient gardées après la fin de leur mandat, auxquels on doit ajouter des véhicules en dotation à des secrétaires généraux et comptables mais non inscrits en comptabilité matières, des véhicules affectés à un projet mais restés à Nouakchott, des lignes téléphoniques indues ou encore des abonnements privés d'eau et d'électricité émargeant aux budgets de certaines communes. »

Quant au temps de travail, il est souvent grignoté à la faveur d'activités génératrices de revenus parallèles : des consultations pour les fonctionnaires de rang A et les professeurs universitaires, des petits boulots dans le secteur informel pour les petits fonctionnaires, comme ces instituteurs qui vendent des cartes de téléphone pour gagner 2 500 ouguiyas par jour, ou qui demandent à être pointeurs de bateaux au Port autonome (3 500 UM par jour). En règle générale, « tout fonctionnaire, même les hauts placés, a une activité économique parallèle, ne serait-ce qu'un "taxi-marmite" pour assurer la dépense quotidienne du foyer » (entretien, opérateur au Port). Cette recherche de revenus complémentaires serait une des causes principales de l'absentéisme dont souffrent certains secteurs de l'administration, comme l'Éducation nationale.

Un contexte administratif favorable

Certains éléments de la gestion routinière au sein des administrations et services publics « accueillent » et facilitent les pratiques corruptives. Quelques-uns sont si bien connus qu'il suffira de les énumérer rapidement. En premier lieu, la lenteur des procédures, qui débouche sur la création de files d'attente. Elle se manifeste, à titre d'exemple, dans les démarches pour obtenir un permis de construire, qui donnent vie à un long circuit administratif conduisant dans huit services différents, chacun comportant plusieurs niveaux d'approbation, ce qui coûte du temps (au moins un an) et de l'argent, et encourage le recours à des intermédiaires administratifs ou la construction abusive. Elle conditionne également les stratégies des importateurs au Port de Nouackchott : la gratuité du dépôt d'un container au Port ne dépassant pas une semaine, et puisque l'on ne peut pas commencer le dédouanement le jour d'arrivée du bateau, l'importateur dispose de seulement quatre jours ouvrables dans la semaine,

au-delà desquels il paiera des frais supplémentaires. L'enjeu est donc d'accélérer la procédure.

L'opacité de fonctionnement de l'administration et la facilité avec laquelle les règles formelles sont manipulées ouvrent aussi des espaces de négociation. Le cas du « redressement » douanier est un bon exemple : suite à la constatation d'une non-conformité entre la marchandise importée et la déclaration en douane, l'inspecteur des visites menace de pénalités et d'une conformation à la tarification la plus haute. Le spectre de sanctions disproportionnées, permises par des forts pouvoirs discrétionnaires, facilite la voie de l'arrangement. Les règles « formelles » ne sont brandies que pour passer plus vite à l'application de règles « pratiques », orales et perçues comme mutuellement bénéfiques par l'agent de l'État et l'usager de l'administration.

On peut aussi citer la tendance à la personnalisation des relations administratives. Dans un contexte social aussi profondément clivé et stratifié que celui mauritanien, l'accès aux services publics, même par le biais de la corruption marchande, n'est pas le même pour tous les citoyens ; en d'autres termes, on ne peut pas corrompre n'importe qui : les dépendants ou les groupes marginalisés ne peuvent pas toujours acheter des décisions administratives favorables. Les « petits » pourront avoir accès aux faveurs à travers un renforcement de la relation de clientèle et des comportements de soumission. L'élite, quant à elle, pourra jouer sur de multiples réseaux d'appartenance pour venir à bout d'une démarche administrative.

Mais il est d'autres facteurs qu'il importe d'approfondir, en rappelant qu'ils sont le résultat d'une « gouvernance » particulière, déterminée par les espaces d'interaction et de confrontation quotidiens entre agents de l'État, usagers et intermédiaires.

Des hiérarchies parallèles

Au-delà de la classification formelle, fonctionnelle et spatiale, de l'organisation bureaucratique mauritanienne, l'étude a permis de mettre en évidence une classification parallèle, informelle mais effective, des postes administratifs, hiérarchisés selon les opportunités d'accumulation et de redistribution qu'ils offrent. Ce système de hiérarchies parallèles, commun à d'autres États de la sous-région (le Bénin, le Niger et le Sénégal, voir Blundo et Olivier de Sardan, 2007) est bien connu par tout fonctionnaire ou courtier administratif, et permet de distinguer les postes « juteux », hautement convoités, des postes « secs » et dépourvus d'intérêt. Dans le cadre d'une telle logique :

> « Les fonctions de prestige, jugées trop voyantes et inutiles, reviennent, dans le cadre du clientélisme, à des acteurs de seconde catégorie. La Tribu, elle, garde la maîtrise des postes juteux, ceux où échoue l'argent des concours extérieurs et des recettes de l'État. Les supérieurs hiérarchi-

> ques qui en assurent la tutelle servent, seulement, à couvrir le pillage organisé et reçoivent les miettes comme rémunération de leur silence » (Conscience et résistance, 1999 : 5).

Parmi les postes « juteux » au sommet de la hiérarchie administrative les plus fréquemment cités pendant les entretiens, figurent le directeur du budget au ministère des Finances, le Trésorier général, le directeur de la douane, le chef du bureau de la douane du Port[10] de Nouakchott, le directeur du Port, le secrétaire général d'un ministère[11], le gestionnaire ou comptable d'une société d'État, le directeur d'entreprises publiques, le commissaire à la sécurité alimentaire, le chef du service dépenses du Trésor public, le directeur de la cellule de coordination des programmes financés par l'Union européenne.

La prégnance de ce système informel de classification révèle, d'une part, la vacuité des hiérarchies formelles au sein de l'administration mauritanienne. D'autre part, elle explique la vitesse élevée de rotation des fonctionnaires occupant des postes à haute rentabilité illicite (avec ses retombées aux échelons inférieurs de l'administration)[12]. Si cette dernière obéit à la logique du « chacun à son tour » propre à un mode de gouvernement qui a toujours affiché la recherche des équilibres ethnico-tribaux, elle est aussi fonction des capacités individuelles de redistribution, réelles ou perçues comme telles, de celui qui l'occupe. Selon un de mes interlocuteurs :

> « Celui qui arrive à un haut poste de l'administration, mis à part quelques exceptions notables, est un monsieur placé par son groupe pour prendre la part du gâteau destinée à ce groupe. Quand il arrive, il ne perd pas de temps, car sa mission est de piller l'endroit où on l'a mis. Comme c'est une chaîne, le reste des fonctionnaires, frustrés par cet état des choses et l'absence de promotion interne, se met aussi à manger à son niveau, et cela jusqu'au petit planton. »

Signe distinctif d'une administration qui ajoute des « revenus clandestins » aux « revenus légaux » (Marchesin, 1992 : 261), cette logique se reproduit à tous les échelons et dans tous les secteurs de l'administration. Ainsi, des instituteurs peuvent offrir jusqu'à trois fois leur salaire pour être nommés : 1) dans leur région, où ils pourront bénéficier davantage de

---

10. Selon un employé d'une société de transit, un chef du bureau de la douane du Port autonome de Nouakchott peut encaisser jusqu'à 7 millions d'ouguiyas de recettes illicites par jour, en dehors des petits montants touchés par ses agents. Ces sommes sont alors redistribuées en haut et en bas de la hiérarchie, des adjoints jusqu'au ministre, en passant par le directeur de la douane et le directeur du port.

11. En particulier ceux du ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie et du ministère des Finances, tout au moins jusqu'à la fin des années 1990.

12. À titre d'exemple, entre 1978 et 1986, les ministères les plus juteux (Pêche et Commerce) ont vu se succéder respectivement 10 et 11 ministres (Marchesin, 1992 : 204-205).

l'entraide parentale ou avoir des facilités de logement; 2) là où il y a des lycées privés, pour arrondir leurs fins de mois; 3) là où ils peuvent exercer des activités lucratives, notamment dans le secteur informel.

Car la perte progressive du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique[13] a accentué le caractère du salaire comme « allocation de nature purement ascriptive » (Mbembe, 2000: 73), ne rétribuant pas la productivité mais fonctionnant comme un instrument par le biais duquel l'État achète obéissance et gratitude. Les fonctionnaires exclus des postes « juteux » ou percevant juste le salaire indiciaire (les indemnités et les avantages matériels, constituant 80 % de la structure des salaires, ne sont obtenus qu'à partir du niveau de chef de service) compensent de ce fait sur les usagers leur déficit de rémunération.

L'informalisation du service public : les courtiers administratifs

Le manque de qualité de l'accueil des usagers et l'opacité de fonctionnement des services publics, relevés récemment par le rapport du Comité interministériel chargé de la bonne gouvernance, engendrent chez les administrés une recherche effrénée de contacts, de « tuyaux », de passeurs afin d'évoluer avec succès dans les méandres de l'administration.

> « On ne cherche jamais à s'adresser directement à un service, mais on cherche une connaissance pour s'assurer que le service sera fait. Il y a même un vieux proverbe arabe qu'on évoque pour justifier cette attitude: "Les gens de La Mecque connaissent mieux ses rouages" »[14] (entretien, juriste).

Héritage du rôle que jouaient les intermédiaires dans la société coloniale, réactivé après l'indépendance par une déliquescence progressive du service public, des courtiers administratifs, offrant leurs services d'intermédiation entre agents de l'État et usagers, sont apparus au sein de différents secteurs de l'État mauritanien. Ces *samsara* de l'administration peuvent être rattachés à un ministre, à un chef de cabinet ou à un secrétaire général. Très au fait des rouages de l'administration, ils « vendent » des marchés publics, proposent des bourses d'études, ou jouent le rôle de rabatteurs de justiciables auprès des juges. Tantôt facilitateurs des démarches administratives, tantôt arnaqueurs, ils contribuent à l'informalisation

---

13. D'après le rapport du Comité interministériel chargé de la bonne gouvernance, « le salaire moyen brut (salaire indiciaire, indemnité de résidence, complément spécial et augmentations diverses) d'un fonctionnaire de la catégorie A, a enregistré, en termes réels, une baisse de 28 % entre 1993 et 2000. L'analyse faite dans le CDMT global indique une baisse du salaire réel qui passe de 5,7 à 4,6 points de PIB par tête entre 1994 et 2001, ce qui place la Mauritanie en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne » (2005: 25).

14. *Ehlou mekkete adra' bi chiaabiha*. Littéralement: les gens de la Mecque connaissent mieux ses ruelles.

de l'administration mauritanienne, car ils importent au sein de ses structures la culture du *tcheb-tchib*, véritable logique sociale contemporaine qui exalte la ruse et le contournement des règles. Ainsi, le langage de la rue parle de « *tcheb-tchab* d'un fonctionnaire » pour indiquer son homme de paille, mais aussi de « fonctionnaire *tcheb-tchab* », pour désigner un fonctionnaire flexible et débrouillard.

Des dyades corruptives

Mes interlocuteurs ont souligné qu'au-delà des échanges occasionnels, les transactions corruptrices tendent à se pérenniser, prenant la forme plus stable de la relation de clientèle. Des « dyades » corruptogènes (Blundo et Olivier de Sardan, 2007 : 91), composées d'un fonctionnaire et d'un usager ou d'un fonctionnaire et d'un intermédiaire, naissent ainsi de l'échange quotidien de services et de faveurs, créant des systèmes d'obligations réciproques.

De ce fait, chaque chef du bureau du port a ses propres transitaires. En attendant qu'il soit relevé, les autres transitaires s'effacent car ils savent qu'ils ne pourront pas être efficaces avec leurs clients. Les accointances entre transitaires et responsables douaniers au port se tissent pendant toute une carrière, au gré des postes occupés. Les gens se connaissent et se sont « remorqués » mutuellement. On estime à une trentaine le nombre de transitaires ayant pignon sur rue au port, mais dix sont vraiment efficaces et cinq « sont les gros requins qui raflent tout ». Certains sont des anciens douaniers, qui ont reçu un agrément en douane une fois à la retraite. La confusion entre fonctions publiques et privées est telle qu'un colonel de la gendarmerie, qui a été directeur du port autonome de Nouakchott entre 1989 et 2003, vers la fin de son mandat cumulait cette fonction avec celle de président du Bureau de la main-d'œuvre portuaire (BEMOP), qui regroupe les syndicats des dockers du port... (entretien, agent d'une société de transit).

On retrouve le même phénomène au sein des départements ministériels : chaque secrétaire général a ses propres fournisseurs, qui travaillent avec lui et qui « migrent » dans un autre secteur de l'administration lorsqu'il est muté (entretien, ancien fonctionnaire). Également, tout juge a ses propres avocats : « certains juges disent que tant qu'on aura un avocat qui ne leur plaît pas, on ne pourra jamais avoir gain de cause » (entretien, ancien ministre de la Justice).

L'impunité comme mode de domination

Si l'impunité a été décriée par tous mes interlocuteurs, cela n'implique pas pour autant que les activités de contrôle aient été inexistantes. Un État, et un État autoritaire et néo-patrimonial en particulier, doit pouvoir

contrôler ses propres cadres politiques et administratifs, et le contrôle peut ainsi devenir un moyen de tenir en respect ses adversaires potentiels ou déclarés. L'exemple de la Cour des comptes est éclairant : même si ses différents responsables ont pu produire des rapports détaillés sur des malversations, la dépendance de la Cour vis-à-vis de la Présidence a toujours anéanti les efforts des enquêteurs : le chef de l'État remettait les rapports aux intéressés, histoire de leur indiquer qu'une épée de Damoclès pendait sur leurs têtes. En outre, cela constituait un excellent moyen pour limiter en même temps les ardeurs des inspecteurs de la Cour, puisqu'ils se faisaient de ce fait beaucoup d'ennemis qui, dans une société d'interconnaissance comme celle mauritanienne et maure en particulier, ne tardaient pas à se venger, soit directement, soit de façon transversale.

De temps à autre, des « petits », des fusibles sont objet de poursuites symboliques, mais si les réseaux tribaux s'activent, le jugement se termine par un non-lieu.

> « Quand ils sortent de prison, la tribu leur offre une fête somptueuse, avec défilé motoristique et troupes de griots jusqu'à leur domicile, qui est souvent un véritable palais. Parfois, c'est la tribu même qui rembourse une partie du détournement » (entretien, cadre d'une organisation internationale).

De ce fait :

> « La parenté joue un rôle important dans la censure des condamnations de corruption : les corrompus ne sont pas critiqués car leur famille les protège. On passe ainsi de la dénonciation légitime à la vindicte tribaliste ; puisque chaque tribu a ses propres corrompus, elle ne doit pas se permettre de dénoncer ceux des autres tribus. Une chape d'omerta, une loi du silence, couvre donc le déroulement des affaires » (entretien, juriste).

L'impunité qui a jusqu'ici caractérisé la corruption politico-administrative doit être aussi reliée à la rareté des dénonciations. De l'avis de l'Inspecteur général d'État, la dénonciation est perçue négativement par la société mauritanienne, car la religion condamne la délation et l'espionnage. En outre, les gens se demandent pourquoi dénoncer si l'on n'est pas lésé personnellement, ce qui traduit l'absence d'une notion amplement partagée d'un intérêt général qui serait lésé.

L'Inspection générale d'État, créée en septembre 2005 sur les cendres d'un contrôle d'État supprimé en 1993 par la Cour des comptes, semble être un instrument pour lutter contre l'impunité et assainir les mœurs administratives en vigueur. Dotée de moyens logistiques conséquents (un inspecteur épaulé par dix adjoints, quatre véhicules tout-terrain, une dotation de carburant importante, du matériel informatique moderne) et de moyens institutionnels supérieurs à ceux de la Cour des comptes (délégation d'autosaisine), elle a inspecté, en 2006, 24 départements ministériels, concluant le programme par un contrôle au niveau de la Direction du

budget pour vérifier les tirages budgétaires afin d'arriver « avant que la dépense ne soit engagée ». Son programme annuel peut être complété par des inspections suscitées par des plaintes et des dénonciations de citoyens (environ 100 dossiers déposés par des privés jusqu'en janvier 2007). Son responsable la définit comme une « équipe de choc », rapide, fondée sur le contrôle avant et pendant la réalisation du budget, et pas seulement *a posteriori*, comme la Cour des comptes. Mais elle connaît aussi des limites, notamment lorsque l'on sait que l'IGE doit transmettre tout dossier d'inspection au Premier ministre, sans pouvoir directement saisir la justice et la Cour des comptes. Le résultat est que « beaucoup de constatations resteront impunies. Pour l'instant, on travaille dans le vide, on bricole seulement... ». Pour le moment, l'action de l'IGE s'est limitée au recouvrement de biens et montants détournés ou mal employés, sans que des sanctions administratives ou pénales soient prises. L'IGE a également réalisé un site Web qui fournit des informations sur les montants recouvrés par l'inspection et qui devrait, à terme, permettre à tout citoyen de suivre en temps réel l'évolution des dotations et des équipements publics.

De quelques logiques sociales et politiques « facilitatrices »

La prédation redistributrice

La tradition de la razzia, système de répartition des richesses reposant sur le pillage d'un groupe rival, puis l'expérience de l'autoritarisme colonial, qui ferme les yeux sur les comportements prédateurs des auxiliaires de son administration, semblent avoir forgé une certaine idée de l'État comme d'un trophée à gagner et à partager au sein de son propre groupe d'appartenance. Mais cette conception prédatrice du pouvoir s'accompagne d'une conception rotative du pouvoir: selon une logique de la « prédation tournante », les postes donnant accès à l'enrichissement rapide sont distribués à tour de rôle à l'ensemble des groupes qui soutiennent le régime, pour une brève durée, juste le temps d'en profiter. Au cœur de la conception de la prédation redistributrice se trouve la notion de solidarité tribale (*asabiya*). Si, dans un premier temps, la redistribution des dépouilles se fait au sein de la tribu qui s'est emparée du pouvoir, les inégalités qui se creusent au sein d'une même tribu quant à l'accès au pouvoir et aux pratiques d'accaparement et d'accumulation affaiblissent sa solidarité interne et permettent à une autre tribu, dont l'*asabiya* est encore forte, de la renverser (Marchesin, 1992: 238 *et sq.*).

Il ne faut pas pour autant perdre de vue que la redistribution a ses limites et qu'elle ne bénéficie pas à des pans importants de la population. D'une part, les formes de redistribution propres aux nouveaux notables ne s'expriment que ponctuellement, notamment lors des campagnes électo-

rales. D'autre part, le tribalisme s'est transformé et, dans les villes, il ne constitue plus le seul référent valable. Aux récentes élections municipales, les exemples de Zouarate, Rosso et Kiffa montrent que des personnalités sans une forte assise tribale, mais porteuses d'un nouveau discours réformiste, peuvent prévaloir sur des notabilités « traditionnelles ». Selon d'aucuns, « la tribu est une fiction bonne à vendre, certes elle complète l'identité de l'individu, mais elle est concurrencée par d'autres réseaux et intérêts ». Des formes de pluri-appartenance voient le jour ; on peut appartenir à plusieurs sphères, selon ses propres intérêts.

Le pluralisme des normes

Comme ailleurs en Afrique, la coexistence, tout au long de l'histoire mauritanienne, de plusieurs institutions, dotées chacune de ses propres formes de légitimation et de son propre domaine juridictionnel et réglementaire, a engendré un pluralisme des normes qui facilite les négociations bien au-delà des limites d'un système consensuel de règles du jeu ; il s'agit aussi de négocier et de mettre en question les règles du jeu elles-mêmes, qui sont toujours plurielles. En fonction de leurs ressources, de leurs stratégies et des contextes, les acteurs jonglent constamment entre plusieurs normes applicables possibles et entre plusieurs systèmes de valeurs : ceux de l'État moderne, entité abstraite et pour certains fictive : « lorsque l'on doit régler un problème entre pairs, on 'enlève le boubou de l'État', qui n'est qu'une couverture, une convention », nous dit un opérateur au Port ; ceux des multiples identités tribales, ethniques, mais aussi professionnelles ; ceux de la jurisprudence islamique et de la sharia.

Même si la question mériterait un tout autre approfondissement, il me semble que cette fluidité dans l'appréciation et la mobilisation des normes contribue à brouiller les frontières entre le licite et l'illicite. Dans un pays où l'islam constitue la référence principale, y compris sur le plan juridique, il semblerait que certaines interprétations du *fiqh* tendent à introduire un distinguo subtil entre l'appropriation privée de la chose publique et l'appropriation privée de la chose privée. En d'autres termes, le détournement de deniers publics serait « moins répréhensible » que le vol, fermement condamné par la sharia[15]. En effet, en s'appropriant la chose publique, on s'approprie quelque chose qui appartient un peu à tout un chacun. Si le prélèvement se fait à concurrence de besoins réels de l'individu, il ne peut donc être assimilé à un vol. Le même raisonnement pragmatique énonce, selon la même source, qu'il est permis de donner un bakchich pour obtenir un service, si celui-ci est la seule voie possible (membre d'une organisation de la « société civile »).

15. Le *Diagnostic du volet juridique et judiciaire de la corruption en Mauritanie* va dans le même sens, lorsqu'il affirme que « en Mauritanie si l'on reconnaît le caractère répréhensible du vol du bien d'autrui, on ne considère pas la corruption comme un vol ni l'État, ou la collectivité comme autrui » (p. 11).

Au-delà de la question de la conformité de ces interprétations avec les sources de la jurisprudence musulmane, il n'en reste pas moins qu'elles semblent largement répandues et partagées au sein de la société mauritanienne : plusieurs de mes interlocuteurs ont attiré mon attention sur le fait que si la société mauritanienne manifeste un accord total sur la prohibition de l'alcool et traduit ce refus en un rejet social des transgresseurs, un tel accord n'existe pas par rapport à la corruption. On est ici dans des catégories souples et à géométrie variable.

Les nouveaux éthos de la réussite

D'autres logiques, d'origine postcoloniale, traversent la société mauritanienne et contribuent sans doute à la banalisation du phénomène corruptif.

• L'ostentation et la « surmonétarisation » des relations sociales

Dans une société fortement stratifiée comme la société mauritanienne, la réputation de l'individu et son statut social doivent être constamment confirmés par des actes de générosité et de largesse. Il faut savoir se montrer grand seigneur, faire preuve de prodigalité. Cette morale de l'ostentation et de la prodigalité, rappelée par des proverbes – « la richesse est comme un entonnoir, si l'on en bouche l'orifice, elle déborde et disparaît » (Marchesin, 1992 : 317) –, restait limitée, dans la société traditionnelle, à des occasions particulières (cérémonies familiales, fêtes religieuses) et s'adressait aux dépendants de l'homme noble. En quelques décennies, une nouvelle classe sociale, essentiellement urbaine, passe rapidement d'un mode de vie sobre au moment de l'indépendance à une véritable « fièvre de consommation » (Marchesin, 1992 : 264). L'enrichissement subit, notamment aux débuts des années 1980, de quelques hommes d'affaires qui, appuyés par le pouvoir, investissent dans le secteur de la pêche, transforme rapidement les modes de vie de l'élite qui invente « un nouveau mode de vie urbain » (Lesourd, 2006 : 243). Il en découle une « surmonétarisation » (Olivier de Sardan, 1996) des relations sociales qui s'exprime par l'organisation de réceptions exclusives dans les salons de la *messrah* (jet-set) nouakchottoise, l'achat de grosses voitures ou la construction de villas somptueuses, en passant par des vacances en Europe, aux îles Canaries ou à Dubaï. La recherche de numéraire se fait de plus en plus pressante, car une fois atteint une certaine place dans la société, il faut tenir son rang et multiplier les occasions de faire étalage de sa richesse, y compris à travers largesses et prodigalité.

• L'éloge de la débrouillardise et de la ruse

Pas un seul entretien ne s'est terminé sans que mon interlocuteur n'évoque, entre l'amusement et la gêne, une catégorie morale apparue au début des années 1980, celle du *tcheb-tchib*, et des comportements et figures de la réussite qui lui sont associés. Le sens de cette expression renvoie « aux actions d'accommodement avec la loi, l'ordre, les contraintes, pour désigner finalement l'obtention de divers avantages matériels, administratifs ou autres par des voies détournées faisant appel à plusieurs savoir-faire, à des ruses ou à des tours » (Ould Ahmed Salem, 2001 : 82). Le *tcheb-tchab*, celui qui excelle dans l'art du *tcheb-tchib*, a acquis, au fur et à mesure que les illégalismes et l'informel se propageaient dans le tissu économique et social mauritanien, des connotations positives aux yeux de l'homme de la rue. Savoir profiter de l'occasion là où elle se présente, tenter des coups voire même arnaquer ou détourner, ces attitudes se parent de connotations socialement positives dans les perceptions tant populaires que de l'élite : être flexible, souple, intelligent (une corde, *H'bêl*), viril (*ettvegrich*). Roi de l'intermédiation et du courtage, le *tcheb-tchab* est à l'aise dans le contexte administratif informel que j'ai rapidement esquissé, où tout est possible et négociable, jusqu'aux règles du jeu elles-mêmes. En effet, me dit un transitaire, « les choses qui sont claires sont bâtardes et n'ont pas de père, personne ne s'y intéresse ». Ainsi, l'homme qui respecte les règles, l'intègre, est vu comme dépourvu de personnalité, faible, couard, efféminé. « L'intègre est un naïf et un imbécile ou encore un inutile (*baerd*) » (entretien, cadre de l'Université). Une éthique « moderne », largement partagée dans la société actuelle mauritanienne, semble tolérer le détournement comme acte de bravoure et encourager le contournement des règles. Il s'agit là d'un des principaux obstacles à des stratégies efficaces de lutte contre la corruption.

Les affres de l'intégrité

Au début des années 1980, un de mes contacts, ingénieur de son état, fut embauché par la SNIM et renvoyé après dix mois de service. Nommé chef du bureau d'études du département mécanique, il constata vite que les factures d'achat fournies par les services approvisionnement et achat étaient particulièrement hautes et ne correspondaient pas aux prix du marché international. Il interpella les responsables des services concernés, mais les réponses furent évasives. Lors d'une réunion de cadres, le directeur lui demanda d'expliquer les raisons d'un fort dépassement budgétaire constaté au cours de l'année. Au lieu de répondre comme attendu avec des excuses, il dit qu'il s'agissait de surfacturations et qu'il avait consigné les preuves dans un carnet. Une semaine plus tard, il était démis de ses fonctions.

Cet exemple, choisi parmi d'autres témoignages, entend rappeler les difficultés que rencontrent les acteurs sociaux (fonctionnaires, opérateurs

économiques, etc.) lorsqu'ils choisissent d'être intègres. Aux dires des personnes interviewées, l'intégrité, dans le contexte sociopolitique actuel, constitue encore un luxe que peu d'individus peuvent se permettre, en raison des coûts économiques et sociaux qu'elle comporte.

Les pressions sociales incessantes, les devoirs de réciprocité, le dédain à l'égard de la rectitude, confondue avec la rigidité, les interventionnismes politiques et surtout un manque cruel de voies de recours, couplé à l'absence de sanctions pour les corrompus, découragent vite toute velléité de réforme ou d'initiative.

Débanaliser la corruption ?

On ne peut pas éliminer complètement la corruption. Un objectif – déjà très ambitieux – pourrait être de la rendre plus sectorielle et surtout moins banale. En une formule, *transformer ce qui est aujourd'hui une transaction socialement acceptée en une transgression socialement condamnée*.

Ce processus de « *débanalisation de la corruption* » sera vain sans la rencontre d'une volonté politique claire et sincère avec une demande sociale disposant de canaux adéquats pour se former et s'exprimer. Pour l'instant, les faibles résultats obtenus invitent à rester prudent sur la sincérité de la volonté politique. Quant à la deuxième condition (une société civile pouvant s'exprimer ouvertement et supportée par une presse libre et professionnelle), elle n'est qu'à ses débuts.

Une société civile balbutiante

En effet, il serait naïf de penser que près de 30 ans de gestion néo-patrimoniale et autoritaire de la chose publique n'auraient pas influencé aussi les rares espaces de gestion et d'organisation en dehors de l'État. Le revirement « participatif » des bailleurs de fonds des deux dernières décennies a créé en Afrique des nouvelles opportunités de récupération de la « rente du développement », saisies par des courtiers d'un genre nouveau (Blundo, 1995 ; Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000). La Mauritanie n'a pas échappé à ce phénomène ; une étude récente souligne l'émergence

> « [d']organisations non gouvernementales, pro gouvernementales, qui profitent des relations de clientélisme, et non de leur compétence, pour gonfler des budgets destinés à des dépenses personnelles et non d'intérêt général. Certaines "ONG valises" n'ont qu'un bureau fictif et des adhérents fantômes mais participent cependant à la course aux fonds auprès des divers bailleurs. L'étiquette ONG représente une potentielle source de

> revenus pour de nombreux individus qui ne visent que leur propre enrichissement et aspirent dans leur "lutte contre..." à se faire valoir, se faire bien voir et obtenir quelques avoirs » (Lesourd, 2006 : 103).

D'après mes interlocuteurs, nombreuses sont les ONG suscitées et contrôlées par les hauts fonctionnaires pour récupérer les fonds de la coopération ou pour faire valider la dernière stratégie de lutte contre la pauvreté.

En outre, des années de répression et de bâillonnement des partis de l'opposition et de la société civile ne s'effacent pas d'un seul trait : malgré une ouverture démocratique datant de 1991 :

> « Certaines entraves socio-politiques et juridiques restent à lever pour renforcer et élargir l'interface État/société civile. En effet, les modalités de la procédure d'agrément des associations, plus particulièrement l'enquête de moralité menée par la Direction des libertés publiques du ministère de l'Intérieur – durée de trois à dix-huit mois –, sont peu transparentes. En outre, la nécessité pour les leaders de la société civile d'apparaître sur la scène publique, où ils sont davantage perçus comme des opposants plutôt que des indépendants, incite à l'informalisation du mouvement associatif » (Pouillaude, s.d. 21).

Cela étant, des initiatives récentes se détachent par rapport au passé à travers des approches innovantes. On pourra citer ici l'Initiative citoyenne pour le changement, qui compte parmi ses 600 signataires des chercheurs, des avocats, des médecins et des experts comptables. Elle est née en février 2006 avec l'objectif « d'empêcher que les pilleurs notoires de l'État mauritanien ne reviennent au pouvoir à travers les élections » (entretien, membre de l'Initiative). Dans un premier temps, l'Initiative avait réclamé le droit de se constituer partie civile pour porter plainte contre les détourneurs, mais le ministère de la Justice a refusé, arguant l'illégalité d'une telle procédure. Aujourd'hui, ce mouvement réfléchit à la mise en œuvre d'un code d'éthique dans les affaires, qui serait signé par les entrepreneurs qui choisissent de rompre avec le système des commissions occultes mais qui hésitent par crainte d'être isolés et exclus des marchés publics. Conscients que l'ensemble de l'élite économique du pays a participé, de près ou de loin, au système de la corruption, ils ont de façon pragmatique décidé d'isoler les *mufsidin*, les déprédateurs notoires, au lieu de s'engager dans une lutte globale qui finirait par toucher même certains membres du mouvement (entretien, membre de l'Initiative). Parmi ses projets concrets, il faut signaler une « Radio citoyenne », financée par le PNUD et l'Union européenne, qui émet sur les ondes de Radio Mauritanie en raison de 42 heures hebdomadaires, et qui discute en direct avec les citoyens de problèmes tels que les difficultés d'accès à des services publics comme la santé et l'éducation. Les auditeurs signalent des cas de dysfonctionnement et les affres de la petite corruption.

Une autre coalition, « Publiez ce que vous payez », regroupe pour la première fois des ONG pro-gouvernementales et des ONG indépendantes (comme le FONADH [Forum des organisations nationales des droits humains] et le GERDDES [Groupe d'étude et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social]) qui invitent le gouvernement à plus de transparence sur les versements faits par les compagnies étrangères pour les prospections pétrolières et minières.

Il n'en demeure pas moins que ces mouvements demeurent l'expression d'une élite urbaine, et que la construction de réseaux et antennes locales, à l'intérieur du pays, reste entièrement à faire.

La position ambiguë de la presse

Quant à la presse, elle n'a pas pu développer jusqu'ici un véritable journalisme d'investigation. Même si les articles dénonçant des cas de corruption ou d'enrichissement illicite ont régulièrement été publiés, la presse est limitée dans cette action par des contraintes quasi structurelles : une censure et des menaces à peine voilées ; la difficulté à fournir des preuves concrètes des « affaires » dénoncées ; des finances structurellement déficitaires. Selon un ancien journaliste d'investigation, « sans soutien des pouvoirs publics, nous avions des journalistes qui jonglaient, qui complétaient les fins de mois par des relations. Je ne dirais pas des bakchichs, mais en se faisant aider par des amis et après leur renvoyer l'ascenseur par des papiers complaisants ».

La démobilisation de la presse semble avoir atteint un tel niveau que des journalistes d'un des journaux perçus comme parmi les plus professionnels de la place m'ont dit qu'il n'est même plus rentable d'écrire sur la corruption : elle est devenue si banale que la dénoncer ne constitue plus un argument qui attire les lecteurs... Ces mêmes journalistes me rappelaient que leur lectorat francophone est partiellement représenté par les élites qui sont en même temps les protagonistes du phénomène qu'elle devrait épingler. Quant à la presse arabe, si elle dénonce les affaires, elle le fait en suivant des logiques de rivalités tribales (entretien, journalistes).

Conclusion

Quelques scenarii possibles, concernant le thème de la lutte contre la corruption s'offrent à la Mauritanie à ce moment crucial de son évolution politique[16].

En premier lieu, le *scénario de la* « chasse aux sorcières ». Invoqué par les acteurs les plus radicaux de la scène politique, il préconise d'appliquer le principe de la rétroactivité de la loi, pour faire rendre gorge aux pilleurs anciens et actuels de l'État mauritanien, en détruisant les bases matérielles de leur domination. Au vu du caractère dévastateur qu'il pourrait avoir sur des équilibres sociopolitiques réputés fragiles (il pourrait réactiver des dynamiques de repli autour des identités ethniques, tribales ou régionales), ce scénario est considéré aujourd'hui peu souhaitable, même s'il prétend affronter, de façon directe, le principal facteur de banalisation de la corruption en Mauritanie : l'impunité érigée en règle durant au moins deux décennies.

En deuxième lieu, le *« scénario du pardon »*, qui permettrait de « tourner la page » et de rebâtir les fondations de l'État mauritanien sur les principes de la démocratie et de la primauté de la loi. L'ensemble des candidats aux prochaines élections présidentielles[17] semble avoir adopté cette posture, dont les limites sont déjà évidentes : 1) sans une loi d'amnistie claire qui détermine à partir de quel moment la page doit être tournée, il sera très difficile de lui donner une certaine crédibilité ; 2) elle est perçue comme une tentative de l'élite politico-affairiste actuelle de se maintenir au pouvoir.

En troisième lieu, le *scénario de la « démocratisation de la prédation »*. En effet, si au Sahel des pays comme le Burkina, le Mali et le Sénégal ont été investis, au tout début de la dernière décennie du siècle passé, par des mouvements qui revendiquaient plus de transparence et de « propreté » dans la gestion des affaires publiques, les aspirations populaires à une plus grande intégrité de l'État étaient en réalité porteuses de demandes ambiguës. Ces revendications, apparemment en phase avec les images idéalisées de la « société civile » des bailleurs de fonds, côtoyaient chez ces mêmes acteurs « du bas » des demandes pour un accès plus équitable aux fruits de la prédation (Fay, 1995 : 24) et pour le « droit pour tous

16. Une première version de ce texte a été écrite à la veille des élections présidentielles de 2007. L'année suivante, le président élu, Sidi Ould Cheikh Abdallah, était renversé par le général Mohammed Ould Abel Aziz, devenu à son tour président de la République islamique de Mauritanie à la suite des élections du 5 août 2009. Les auteurs du dernier coup d'État, tout comme celui de 2005, ont largement usé de la rhétorique de la lutte contre la corruption pour se légitimer, sans pour autant toucher aux intérêts des groupes qui composent le système politico-économique mauritanien, qui affiche dès lors une étonnante stabilité et continuité (Ciavolella 2009).

17. Au cours de notre mission, nous avons rencontré Ahmed Ould Daddah (RFD), M. Ould Mouloud (UFP) et Zein Ould Zeidane, candidat indépendant.

à la prévarication » (Lange, 1999 : 128). En Mauritanie, des aspirations semblables pourraient venir des groupes sociaux qui sont aujourd'hui les plus éloignés de la gestion de la politique et des affaires, dans un pays où 10 % de privilégiés contrôlent 30 % du revenu national, tandis que les deux tiers de la population mauritanienne survivent avec deux dollars par jour (N'Diaye, 2006 : 437).

Enfin, le *scénario du « chacun à son tour »*, selon lequel, comme le montre le cas sénégalais, les nouveaux responsables, issus d'une alternance démocratique, initieraient quelques réformes de façade et feraient tomber quelques têtes, pour ensuite reprendre à leur compte les anciennes formes de prédation, mais sous une forme moins débridée et plus soucieuse des apparences. C'est le scénario le plus probable, car il correspond le mieux à cet exercice de la « prédation tournante », bien enraciné dans les mœurs politiques locales, que j'ai essayé de décrire et analyser.

Bibliographie

ANTIL, A. 2009, *Contrôler les trafics ou perdre le Nord. Notes sur les trafics en Mauritanie*, Note de l'IFRI.

BANQUE MONDIALE 2008, *Mauritanie : Étude sur la lutte contre la corruption*, février.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN (dir.) 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris : APAD-Karthala.

BLUNDO, G. 1995, « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », *Cahiers d'études africaines* 137 : 73-99.

BLUNDO, G. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN 2007 « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », in : Blundo, G. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD-Karthala : 79-117.

– (dir.) 2007, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris : APAD-Karthala.

BONTE, P. 2003, *Évaluation du système culturel mauritanien sous l'angle des problèmes de développement*, Rapport final, Projet sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel mauritanien.

CHAUVEAU, J.-P., 2007, « Socio-anthropologie et variation d'échelle. Ouvrir le jeu entre "rigueur du qualitatif" et "interprétation au sens large" », in : Bierschenk T., G. Blundo, Y. Jaffré & M. Tidjani Alou (éd.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 443-474.

CIAVOLELLA, R. 2009, « Entre démocratisation et coups d'État. Hégémonie et subalternité en Mauritanie », *Politique africaine* 114 : 5-23.

CONSCIENCE ET RÉSISTANCE 1999, *Népotisme et potentiels de désordre en Mauritanie*.

DARBON, D. 1985, « Pour une socio-anthropologie administrative en Afrique », *Revue Française d'Administration Publique* 35 : 457-468.

FAY, C. 1995, « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'études africaines* XXXV (1), 137 : 19-53.

FRANCISCO, M. & N. PONTARA 2007, *Does Corruption Impact on Firms' Ability to Conduct Business in Mauritania ? Evidence from Investment Climate Survey Data*, World Bank, Policy Research Working Paper 4439.

LANGE, M.-F. 1999, « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart* 10 : 117-134.

LESOURD, C. 2006, *« Au bonheur des Dames ». Femmes d'affaires mauritaniennes de nos jours*, thèse de doctorat en anthropologie, Paris : EHESS.

MARCHESIN, Ph. 1992, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris : Karthala.

MBEMBE, A. 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 2007, Stratégie nationale de lutte contre la corruption, juin, République Islamique de Mauritanie.

N'DIAYE, B. 2006, « Mauritania, August 2005 : Justice and Democracy, or Just Another Coup ? », *African Affairs* 105/420 : 421-441.

– 2009, « To "midwife" – and abort – a democracy : Mauritania's transition from military rule, 2005-2008 », *Journal of Modern African Studies* 47 (1) : 129-152.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 1996, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine* 63 : 99-116.

OULD AHMED SALEM, Z. 2001, « "Tcheb-tchib" et compagnie. Lexique de la survie et figures de la réussite en Mauritanie », *Politique africaine* 82 : 78-100.

OULD CHEIKH, A.W. 2003, « La science au(x) miroir(s) du prince. Savoir et pouvoir dans l'espace arabo-musulman d'hier et d'aujourd'hui », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 101-102 : 129-155.

– 2006, *Document de synthèse sur le contexte socio-culturel de la CAS 2006-2010*, s.l.

POUILLAUDE, A. s.d., *La « bonne » gouvernance, dernier né des modèles de développement. Aperçu de la Mauritanie*, Bordeaux : Centre d'économie du développement, document de travail n° 37.

QUEFFÉLEC, A. & OULD ZEIN, B. s.d., *La « longue marche » de l'arabisation en Mauritanie*, s.l., http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/15/queffelec.html.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE 2005, *Rapport du Comité interministériel chargé de la bonne gouvernance*, Nouakchott.

SCOTT, J. 1969, « The Analysis of Corruption in Developing Nations », *Comparative Studies in Society and History* 11 : 315-341.

21

Subject, leader, chief, commander

Woðaaþe politics between clan and communal structure

Nikolaus SCHAREIKA[1]

Right from the outset of his scientific writing career, in 1977[2], Jean-Pierre Chauveau sceptically evaluated and refuted the kind of anthropological analysis that started with a supposed principle of social structure such as filiation and segmentary lineage order. By contrast, he suggested scrutinising actual social practice among the Baoulé of Ivory Coast in order to explain the formation of their social groups (Chauveau, 1977)[3].

The idea that so-called patterns or structures of social relations (e.g. a lineage, a system of property holding) are basically outcomes of – not simply blueprints for – processes of social interaction is well-established in the social sciences in general and social anthropology in particular (cf. Ortner, 1984). An important proponent of this view is Georg Simmel who wrote in 1909:

---

1. Anthropogist, University of Göttingen ; nschare@gwdg.de.

2. When I met Jean-Pierre during a seminar in Marseille in 2004, I told him that I had once taken bibliographical note of an early article of his – which was indeed from 1974 (Chauveau, 1974) – but that I had not read it. In inimitable ironic expression he retorted that I was lacking tactfulness in hinting at the sheer possibility, by example of myself, that his writing could not be received. I wish to express my thanks to Pierre-Yves Le Meur for his valuable comments on the manuscript.

3. It must be added, though, that this early processual thinking was basically developed in the context of the neo-Marxist debate on the "articulation of the modes of production" and without any reference at that time to the interactionist political anthropology of Barth (1965) and Bailey (1969). But Jean-Pierre speaks, for example, of "la pratique de la constitution des *groupes locaux*" where the principle of filiation is not a determining factor (Chauveau, 1977: 419).

> "... I think of society as existing wherever several individuals are in reciprocal relationship. This reciprocity arises always from specific impulses, or by virtue of specific purposes (Simmel 1909): 296). Any collection of human beings whatsoever becomes 'society', not by virtue of the fact that in each of the number there is a life-content which actuates the individual as such, but only when the vitality of these contents attains the form of reciprocal influencing" (Simmel, 1909: 297).

Likewise, Randall Collins is sceptical of any sociological approach that takes aggregates of social interaction (e.g. "the nation") as given and socially active entities:

> "What is 'empirical' meets us only in the form of microencounters, and any macrostructure, no matter how large, consists only of the repeated experiences of large numbers of persons in time and space. Our macro-concepts are only words we apply to these aggregations of microencounters. The fact that these words – 'nation', 'society', 'corporation' and so forth – are part of the discourse of everyday life merely presents us with another item of data and does nothing to ensure that the terms correspond accurately to the aggregation of microencounters that actually take place" (Collins, 1987: 195).

Within social anthropology, Fredrik Barth is well-known for having conceptualised social forms as aggregates of empirical interaction:

> "... I wish to explore the extent to which patterns of social form can be explained if we assume that they are the cumulative result of a number of separate choices and decisions made by people acting vis-a-vis one another" (Barth, 1966: 2).

And while Anthony Giddens is generally cited for the notion of a dialectical feedback between action and structure – contained in his concept of the "duality of structure" (Giddens, 1979: 69-70) – Barth has himself envisaged such linking:

> "... every instance of transaction takes place in a matrix of values and statuses, the latter being a basic social arrangement, a distribution of values; and the constraints and incentives on choices are determined by such basic frameworks [...] the cumulated resultant choices produce patterns which again affect and modify choice" (Barth, 1966: 15)

Thus, theory-wise the alternative to the still widespread epistemological dualism of Plato's – the interpretation of empirical phenomena as "expression", "emanation", or "reflection" of a deeper cognitive, cultural or social structure – is clearly formulated in the social sciences as well as in social anthropology. However, methodologically speaking, it remains a formidable task to link observed instances of concrete social interaction to

aggregate forms that constitute the "framework" for future interaction[4]. The reason for this is that any social form has to be operationalised as an aggregate of such an immense number of past and present social acts that the workload of data collection and analysis becomes excessive. This remains true even when the frame of social action scrutinized is clearly limited.

The study of clearly delimited cases and social situations proposed by Gluckman (1940, 1961) and followers (Mitchell, 1983; van Velsen, 1967; Burawoy, 1998; Handelman, 2006; see also Olivier de Sardan, 2005) still seems an appropriate method to capture social life as it unfolds. Although it is not possible to entirely explain particular institutions and social arrangements that have evolved through long-term historical processes by reference to observed situations, participant observation – including participant audition (Meyer and Schareika, 2009b, 2009a) – in well confined social situations allows us to explore the mechanics of social interaction from within.

The analytical focus that the case study method places on interaction makes one clarification necessary. Social action is conceptually opposed to structure or form which has always to be understood as the aggregated outcome of processes of action – never as an entity capable of action by itself. By contrast, social and particularly political action is not opposed to communicative action through symbols and talking. Rather, social and political action is very much contained in communication (cf. Austin, 1962; see also Duranti, 1994; Brenneis and Myers, 1984) – communication of course that refers to a material base of force (e.g. a police detachment) and leads to the use of human effort to some material effect (e.g. somebody complying with an order to do roadworks). My contention is that, roughly speaking, a political actor will aim at minimising the need for displaying or even using his material base of force while maximising the material effects his verbal or symbolic encroachments on others can generate. The extreme case of a bad cost-benefit ratio would be one person constantly needed to observe and make work, by physical force (thus in itself work), on other person (probably a slave or other kind of dependent). The extreme case of a good cost-benefit ratio would be a huge group of people willing by absolute conviction to sacrifice themselves through work (and even death, in the case of, for example, the kamikaze pilot) for some political community or ruler.

Obviously, engaging in communicative action through symbols and talking is the crucial strategy to minimise the need for physical force and even achieve ends when it is completely lacking (cf. Kertzer, 1988). Besides, "physical force" has its basis, for the most part (the human counterpart of the silverback being a negligible exception), in already orches-

4. Jean-Pierre has addressed this key question of an anthropological research strategy that is microscopic and actor-oriented but does not subscribe to methodological individualism in great detail in his discussion of Olivier de Sardan's positions (Chauveau, 2007).

trated human behaviour; hence the mobilisation of that force cannot be taken for granted but has to be seen as another social process. Therefore, the study of political talk and symbolism takes social inquiry not to the ornaments but rather right into the tournaments of politics. Power is harnessed through talking and materialises through compliance or active loyalty of others (this includes scenarios of great complexity because person A can persuade B to exercise influence on C to the effect that C threatens D and so on).

The study of verbal social and political conversations corresponds with another characteristic of social interaction that is too often underrated and done away with, with reference to structure. As already indicated above, social interaction should be seen less as reflection or instantiation of some deeper reality (social structure, cultural template), but rather as the reciprocal unfolding of an undetermined *emerging* process. Social reality is neither the expression of individual interest and intention (methodological individualism à la Adam Smith) nor the projection of transcendental structure (methodological holism à la Durkheim); it is shaped through a contingent process of interaction between people. Looking deeply into this process through participant observation – a stance that is called "methodological situationalism" (Knorr-Cetina, 1981) – therefore, can effectively reveal how social reality is worked out. Focusing on verbal interaction thereby shows how the use and creation of meanings is due to the general social situation and the emerging course of some particular social event (e.g. the negotiation of claims to leadership). It also reveals, directly in front of the observer (who is mostly a listener) how the use of meanings produces social effects (cf. Meyer and Schareika, 2009a). Moreover, listening into natural discourse elucidates how the physical aspects of social interaction are made *socially relevant* by the actors concerned. In most cases, the meanings attributed to these are of prime importance (cf. Schütz, 1932; Weber, 2005). Thus, putting a chicken's head in the fountain of an Ivorian village can be talked into being an act of retaliation, an act of sorcery of strangers against locals, or cunning used by children trying to hide something to eat (Chauveau and Bobo, 2003: 25-6). These meanings define people's social worlds. They are always negotiated, declared, imposed, and thus transformed into social currency through verbal discourse; consequently, they should be studied *in situ*, i.e. by direct observation of the social events through which they are invented or activated.

It is with regard to this theoretical perspective and methodological calculus that I now turn to the analysis of one discursive event registered among the Woðaaþe of south-eastern Niger in 2004.

The Woðaaþe of south-eastern Niger

The Woðaaþe (sing. Boðaaðo) are well-specialised, extremely mobile cattle herders who exploit the savannah lands of Niger, Nigeria and Chad (Dupire, 1996; Stenning, 1959; Bonfiglioli, 1988). The people and events studied here are from the south-eastern corner of Niger immediately west of Lake Chad. The climate is dry with annual rainfall below 300 mm and nine months of dry season. Although the Woðaaþe have developed a very capable system of animal nutrition and herd management and draw huge value from the grassland (Schareika, 2001, 2003a, 2003b) they have to cope with an ever-present shortage in basic supplies such as food and health care. Additionally, recurring droughts strike herders and farmers alike with severe losses in capital and crop. The vast grasslands are home to a multiethnic array of herders – Fulani Ndoowi'en, Woðaaþe, Tubu, Arabs – who compete for pasture and water.

Woðaaþe political action in context

Single events of Woðaaþe political action and discourse are, of course, bound to context. The methodological dilemma is that this context is by itself constituted through action and discourse, but cannot be presented as such. Any ambition to do so would immediately encounter problems of feasibility with data piling up in insurmountable quantities; more fundamentally, it would enter into a circle of infinite regression, since every event that contributes to the building up of context is itself bound to context. The solution is to heuristically present the context of a social event under study in traditional form and show how it is actually activated through that event.

The analysis of Woðaaþe political practice has, in my view, to be related to at least the following frames of social and political interaction:

– lineage in its agnatic dimension (*ýiiýam*);
– lineage in its uterine dimension (*enðam*);
– herding as a practice and social value (*ngaynaaka*);
– bond of trust between individuals (*amaana*);
– dance as war for women between clans (*fijo*);
– chief-rule (*laamu*);
– state-rule (*gomnati*);
– communal reform (*siyaasa*);
– development projects (*projet*);
– Islam (*diina*).

These frames are defined by types of social and political relations between individuals and types of material and symbolic resources used to

create and keep them going. These frames demand, suggest, allow and shape certain actions. They are emically perceived as frames of social or political interaction (see Woðaaþe terms) and thus symbolically and linguistically represented, loaded with values and experienced emotionally. Concepts denoting these frames of action are therefore constantly used in political discourse as rhetoric resources.

There is no space to go into details (see Schareika, 2007 for that) but in view of the debate analysed below, some notice of lineage relations as a frame of action is indispensable. The Woðaaþe are organised into segmentary patrilineages that, starting from the most exclusive unit of the father-son and brother-brother relation, become more and more inclusive. Although Woðaaþe employ the basic concepts of lineage nomenclature in a flexible way, there are three levels that can be discerned easily. The clan (*lenyol*) is the maximal lineage that traces descent to a common ancestor and does, ideally, not admit wife-stealing within its confines. A clan relates to other clans particularly by the institution of wife-stealing that creates uterine bonds from the next generation onwards (especially important is the relation between maternal uncle *kaawu* [father of the stolen wife] and nephew *baaðiraawo* [son of the stolen wife]). The two clans relevant to the discussion below are the Suudu Sukaayel who dominate the study area and the Jiijiiru. A clan is composed of several major lineages (*taarde*) that have well-institutionalised identities (expressed by conventional names), links to defined dry season territories and wells and form separate spheres of social life for the most part of it. Within such major lineages are found minor lineages (*duðal*; the collectivity of the *þiþþe baaba'en* "children of the fathers") that trace descent to an ancestor who is one, two or three generations removed from the generation of politically active men (aged about 55 to 75). Designation of such a minor lineage is more flexible and situation-dependent. Thus, according to his intentions, a Boðaaðo can use this concept either in a more encompassing or in a more exclusive way (cf. Schareika, 2007, 2010).

The event

On the afternoon of March 23, 2004, some Woðaaþe men came together in the camp of Laamiiðo Bello, chief of one of the nomadic clusters called *groupements* in the district of N'guigmi, Department of Diffa. During their habitual afternoon gathering, these men were to engage in a political debate concerning leadership that will be the subject of this article. The protagonists, all of them of the Suudu Sukaayel clan, were: the aforementioned Laamiiðo Bello; Arðo Baaki, one of Laamiiðo Bello's *arþe* (sing. *arðo*) that is, leader of a nomadic faction within Laamiiðo Bello's administrative group; Gorjo, good friend of Arðo Baaki and lineage mate of

Laamiiðo Bello; Sallayel, a subject of Laamiiðo Bello and candidate for the office of a leader (*arðo*); and finally Danngana, an assistant of Laamiiðo Bello. The guests of Laamiiðo Bello were seated on a huge carpet that was spread out in the shade of a tree somewhere in the savannah east of Kinshayindi (which is a village about sixty km southwest of N'guigmi). Laamiiðo Bello had his son Lowol, whom he affectionately called *andeere am* – "my warthog", kill and roast a sheep; from time to time he left the group in order to instruct him in the cutting, preparing and distributing of the meat.

The two hours of talk between these men – put into a word by word transcript of roughly 6300 words – was about the political office of the *arðo* (*chef de tribu*), particularly the awarding of the title of an *arðo* by the *laamiiðo* (*chef de groupement*) and the striving for this title by the clansmen (for a more extensive analysis see Schareika, 2007). Laamiiðo Bello and Arðo Baaki took up two distinct and conflicting positions, with Gorjo acting as a loyal advocate and Sallayel the next beneficiary of Bello's political strategy. Before I explain these conflicting positions, some notice of the local political system is in order.

Laamiiðo Bello is the *chef de groupement* (from now on referred to as "chief" in the text) of the pastoral *groupement* that includes most of the Woðaaþe of the Diffa region and is administratively bound to Kabélawa and thus the district capital of N'guigmi. There are several other *groupements* in the Diffa region that are ethnically dominated and ruled by the Fulani Ndoowi'en or the Tubu. Parts of the Woðaaþe have withdrawn from Laamiiðo Bello in order to follow Fulani chiefs. As of 2005 Laamiiðo Bello commands seven *chefs de tribu*, i.e. *arþe* (sing. *arðo*, from now on referred to in literal translation as "leader"; cf. Kintz, 1985 for an analysis of Fulani leadership concepts). These *chefs de tribu* command between 13 and 33 families that are in each case represented by a family head who counts as the "follower" (*tokkudi*) of his *arðo*. Besides his *arþe*, Laamiiðo Bello commands 56 families as his direct followers i.e. as people for whom he fulfils the function of an *arðo* without being called one, with a cattle strength of about 3500 head. Arðo Baaki, with 33 families and a cattle strength of about 2500 head, commands the biggest *tribu* followed by two *arþe* with about 25 and four *arþe* with about 14 families each. These latter *tribus* have cattle strengths of about 700 to 1700 head each.

The *groupement* is related to an *arrondissement* and its *sous-préfet* (whom the Woðaaþe also call *kumandaajo* by a loanword referring to the colonial *commandant*); it is used as an organisational scheme to hand down information, orders and resources from state authorities to the rural area. Likewise it is used to collect taxes through the *tribus* it comprises. The successor of a *laamiiðo* is elected as a candidate according to dynastic principles by the *arþe* of his predecessor. But he has to be appointed by the prefect. The *arðo* is "dressed" (*þorna*) for office by his *laamiiðo*. But he must have mobilised a following among his lineage mates, usually, but not necessarily his patrilateral (*þiþþe baaba'en*) and patrilineal kin group

of brothers, cousins and sons. Moreover, he must have been given a family register (*girgam*) citing the names of his *administrés* at the sous-préfecture. Without it, his title of *arðo* would be worthless.

As will soon become clear, the debate revolved around a structural power conflict between chief (*laamiiðo*) and leader (*arðo*) that had been pushed by the decentralisation process including project activity related to it. Laamiiðo Bello and Arðo Baaki were arguing for two opposing policies concerning the nomination of *arþe* within one *groupement*. Laamiiðo Bello's was "the policy of the many *arþe*" assembled behind one chief who was gaining strength through their number; Arðo Baaki, by contrast, defended "the policy of the few *arþe*" who, by implication, were to command a huge tribe of kinsmen. The arguments for and against these policies were forwarded, refused, defended and exemplified by past events in a sometimes rather passionate atmosphere. (In order to give as much of the conversation as possible in context, I have chosen not to include excerpts from it in the following analysis, but to add a whole section of numbered excerpts and reference these in the main text. The complete debate is available in Schareika, 2007.)

The argument

The first rational of the *laamiiðo* policy is found in the debate excerpts 1, 2, 3, 4, 16, 17, 28, and 38[5]. On other occasions it was summarised by the proverb: "One bangle alone does not rattle. You need many of them (*jawo wo'oto sonyataa feere muuðum, sey jawe ðuuðde*)". This means that the political standing of a chief against state authorities and the other chiefs in his region depends on the number of *arþe* who assemble behind him. The more leaders a chief assembles, the greater the political value put on him and, hence, the greater the influence he can exercise within the region. This is of great importance since any resources from state administration and development agencies to rural areas (e.g. millet from relief campaigns, information or contacts to development projects) make their way through the bureaucratic scheme of the *groupement* (or *canton* in case of sedentary groups). The position of a *chef de groupement* gives access to these resources. And since resources are generally limited, the chiefs find themselves in a situation of competition for recognition and valuation by the higher levels of administration. The number of leaders rallied around a chief is therefore seen as a critical resource to be politically displayed in order to get high value scores in that competition. Therefore, the *laamiiðo* is inclined to increase the sheer number of his *arþe* even when there is no demographic necessity to do so.

5. Serial numbers given in the text refer to the numbered paragraphs of verbatim transcriptions in the section "The debate" at the end of this chapter.

The process of decentralisation has been a catalyst to this because it came with a promise (and indeed concrete instances to substantiate it) of new resource allocutions to the local level (partly in the form of development aid). Democratisation has been a further impetus to a high valuation of clan-structured wealth in people within a *groupement* expressed by the number of its *arþe*. A clan principals such as the *laamiiðo* can exercise decisive influence on the voting behaviour of his *administrés*. Being known to be in command of many people, therefore, means being attractive to political candidates who are willing to exchange the promise of votes for the promise of goodwill after successful election.

Moreover, displaying many *arþe* as a means to political support from higher administrative levels is not simply seen as a strategic option to the chief's free political will. Rather, it is judged a necessity imposed by other nomadic groups – particularly the Fulani Ndoowi'en – who successfully play this sort of political game (17, 38). If the Woðaaþe do not take care, the argument goes, they will be put behind all other nomadic groups and consequently lose the struggle for land and infrastructure in the era of decentralisation and democratisation.

There is a further rationale to the policy of the many *arþe*. The *laamiiðo* does not only compete for renown through the number of *arþe* he commands; he also competes, with rival *laamiiþe*, for the loyalty of elder clansmen who join him as *his arðo*. Within a prosperous lineage segment, a man of political ambition may one day find himself with a number of potential followers large enough to warrant a family register at the *sous-préfecture*. Then, he is in a position to ask the *laamiiðo* of either his current or of a different *groupement* to be nominated *arðo* with a separate tribe and family register. Thus, although there are many considerations that should prevent a man of ambition from changing his *groupement* too easily, the option to do so under certain circumstances is a definite lever against the chief. If he refuses to nominate the man in question, that man can join together with his lineage mates in another *groupement* and get dressed to office there (thus following the typical pattern of patron-client politics, see e.g. Spittler, 1977).

During the debate, Gorjo established this argument by recounting actual cases of shifts in loyalty. When the dreaded Arðo Booji of the Jiijiiru clan died, several candidates laid claim to succession. Laamiiðo Bello followed the advice not to abuse the trust of Arðo Booji and divide his lineage group. As a result, the candidates shifted to Laamiiðo Maani of Toumur (of the Fulani Ndoowi'en) taking large parts of the Jiijiiru with them in order to administratively integrate themselves as Woðaaþe into a *groupement* dominated by Fulani Ndoowi'en (69). This diminished the power of Laamiiðo Bello's *groupement* substantially and Gorjo warns that the Woðaaþe must see to it that their *laamiiðo* is not left naked (71, 73). Gorjo thereby countered a reproach by Arðo Baaki that Laamiiðo Bello offered the office to many candidates because he got bulls in exchange (74).

Finally, a general element in Laamiiðo Bello's position is the idea that the world is changing and that the Woðaaþe have to adapt to that change by changing themselves (30); otherwise they would become completely marginalised. Laamiiðo Bello thus uses a modernising discourse of pragmatism where an objective world demands creative solutions instead of clashing principles.

The counter argument

Coming now to Arðo Baaki, one can easily see from his passionate contribution to the debate that he disapproved of Laamiiðo Bello's policy of many *arþe*. Being a long-established *arðo* with a huge but, as always in a segmentary society, uncertain following, Baaki had to see this policy as a threat to his own power base. It offered segments within his tribe the opportunity to leave his command and become independent. Stated differently, increasing the number of *arþe* within one *groupement* implies that the possible number of each leader's followers is diminished. Arðo Baaki did not, however, address this problem directly but couched his opposition in a speech for lineage values and tradition. The crucial element in his argument is the systematic linking of local politics with lineage life. As shall be seen, this allows him to morally evaluate the behaviour of the chief and the parvenu candidates for the *arðo* office as detrimental to lineage life. He says that the installation of each new leader cuts through lineage relations and separates what the Woðaaþe are never to dismiss – the unity of the patrilateral cousins (*þiþþe baaba'en*).

Baaki begins his line of thought with the simple consideration that political power is constituted by a base of followers (13, 15, 29, 41). The brothers, patrilateral cousins and their children are the followers of an *arðo*. But there is nobody left to rule when the *laamiiðo* hands over the turban of power (i.e. the office of an *arðo*) to several candidates within a minor lineage (9, 15, 39). In consequence, each single *arðo* is left naked (i.e. without followers) covered only with his turban – now literally speaking (5, 51).

More important in Arðo Baaki's speech, though, is that he works the link between local politics and lineage life in the opposite direction and thus turns his political defeat into moral indignation and warning. He says that when there are two leaders within a minimal lineage group, they become opponents because they quarrel about the following. Hence, they no longer collaborate and agree on common decisions (7, 9, 18, 39). And because they do not collaborate as individuals, they also pull their respective follower groups apart. This means that, from a lineage life point of view, they pull apart what must not be pulled apart – the patrilateral cousins. According to Baaki, the patrilateral cousins have to stay united at

all costs because they form the nucleus from which Woðaaþe society evolves. They marry their children amongst themselves. And they annually gather in a ceremony called *worso* in order to socially sanction the marriages of their children and the filiation between the grooms of these marriages and the children born to these marriages. These fundamental processes of Woðaaþe social and physical reproduction cannot work when the cousins competing for political office do not collaborate. Lack of collaboration in practical life means a weakening of the lineage and thus society-building processes. (Thus, Arðo Baaki exposes a kind of interactionist social theory à la Fredrik Barth that grounds society within the fundamental relations between individuals – here the close agnates, the *þiþþe baaba'en*.)

Arðo Baaki uses the example of his disrupted relationship with Arðo Sheefu to set out this position. He says that he no longer ate together with his cousin Sheefu (his FFBSS; he calls him Ngel Luwaaði) after the latter had been installed as an *arðo* (33). Two words only, *min njardaay* "we have no longer eaten together" (35; the Woðaaþe generally avoid the word *nyaama* "to eat" and use *yara* "to drink" instead), but these words contain a whole theory of society. Eating together is the fundamental act through which men gather as a lineage group. Eating together is becoming and being one. Men must therefore not eat with women and affines because eating together is destined to unite agnates. The circle of agnates who gather every day forms close to the round calabash by which it is nourished. Communal eating of shared food does not only constitute tangible but also structural groups. The union between husband and wife and between father and child is *inter alia* sanctioned by the ceremonial consumption of shared meat by their lineage group during the *worso* (see Schareika, 2010).

The meaning of Arðo Baaki's remark therefore is: when Laamiiðo Bello accepts the creation of new *arþe* to increase his chiefly power, he divides the basic lineage group; it is this very group, though, that makes the processes by which Woðaaþe society is constituted. Thus Laamiiðo Bello's policy, according to Baaki, uproots Woðaaþe society (74).

The rhetoric

It is interesting to compare the political rhetoric employed by Laamiiðo Bello and Gorjo on the one hand and Arðo Baaki on the other. The first start from what they perceive as an external political reality that is to be mastered and not from the feelings and values of their clansmen. Thereby they neglect the frames where the big points are to be made: lineage and family life, herding, and dance. They do not only not succeed in rhetorically appropriating these fields – possibly disguising the modernist ambi-

tions within them – they also leave these frames as rhetoric resources to their opponents without contest.

Arðo Baaki takes this as his chance. He cleverly greens the rhetoric desert that Laamiiðo Bello has left for him to sprinkle with the pleasant rain of traditionalistic talk. He opposes modernising, bureaucratic, pragmatic, unemotional talk with populist talk conscious of principles and values and touching upon the great feelings of lineage life. In the very beginning of the debate he opposes the Woðaaþe to the Fulþe Ndoowi'en and warns Gorjo and Laamiiðo Bello to take the political, social and moral path of the latter. "You, don't look for what the Ndoowi'en are doing!" (11). Baaki here exploits a very popular topic among the Woðaaþe that renders the Ndoowi'en as traitors to the cattle and values that the Woðaaþe still adhere to. Ndoowi'en lifestyle is therefore seen as morally dubious (e.g. the Ndoowi'en are considered to be thieves) and their chief-subject relations as degradingly hierarchical (cf. Schareika, 2003b).

The leader's predicament

How is this rhetoric related to Baaki's ambitions and structural position as an *arðo*? As an established *arðo*, he is in charge of some segment of a Woðaaþe major lineage. Growth of that segment is, for him, a virtue and a curse at the same time. Growth in families and herds means an increase in the strength of his tribe. At the same time, it produces the opportunity for ambitious men to take a by now viable segment of that tribe – in fact the *þiþþe baaba'en* closest to him – as his own following and become its new *arðo* (cf. the similar logic that drives the Woðaaþe domestic cycle, Stenning 1958). The chief's policy of the many *arþe* rather encourages this process that the established *arðo* has to see as a loss of followers and thus of political influence.

Baaki notes the predicament by which an established *arðo* even promotes the dissolution of his tribe. With a growing number of followers a leader's nomadic tribe spreads over an enlarging area. Since the leader is no longer able to efficiently exercise his administrative functions (particularly collecting taxes) alone within his tribe, he nominates an elder of the more distant lineage segment to serve as his assistant. In exchange, the assistant is conferred the title of *mbaaruma* which in conventional usage (e.g. among the sedentary Fulani) is the title given to the son of a deceased *arðo* not yet put into the office of his father. The Woðaaþe leaders have at several instances tried to appropriate and reinterpret this category to mean "assistant of an *arðo* (*i.e. mbaaruma*)". The idea is indeed tempting. The candidate would be fobbed off with a more or less prestigious title that has no political relevance beyond the level of the next superior category, i.e. the *arðo* category. The *arðo* is recognised by state authorities who

write down his follower group in a register and have him collect the taxes. The *arðo* thus has a substantive power base in the form of the register and access to state authorities. The *mbaaruma* would lack this power base. And the *mbaaruma*-administered following would in reality remain the following of the old-established *arðo*. Yet, as Baaki (as well as other leaders not analysed here for lack of space) notes with indignation, the assistants he or his father had once chosen, used the awarded "office" to leave their promoter and become established as full *arþe* by the chief. That, of course, meant that they took followers and thus power away from their cousin or uncle and promoter (65, 66, 67, 68).

The general political context in which Arðo Baaki deplores the danger of losing followers is noteworthy. With development projects trying to circumvent state authorities and so-called "traditional" chiefs who are blamed for the abuse of delivered resources, Arðo Baaki sees quite new opportunities to reap benefits through his position. In the era of decentralisation and so-called participation, parts of development aid are meant to go directly to committees formed by people with otherwise no political authority (the dispute was staged in a time when the shipment of a millet bank to Woðaaþe groups was discussed; according to the agenda of the organising project, traditional authorities were to be excluded from the whole process). Among the Woðaaþe nomads of Niger, "local people" are, of course, followers of an *arðo* who can, situationally, transform his authority as a leader of a lineage segment into the role of a facilitator between project staff and "target group". And this role of a "broker" gives control over resources and initiatives coming from development projects (cf. Bierschenk et *al.*, 2000).

The wish to exploit the facilitator role opposes the leader to the chief who equally wants to keep his hand on any kind of resource flow from the administrational and development aid sphere, even when formally precluded from it. The confrontation with his aspiring *arðo* shows that for the time being it is the chief who holds the decisive means of power. Rhetorically, I would judge Arðo Baaki's line of argument to be more susceptive to Woðaaþe ears for its apparent traditionalism and reference to lineage values, but the leader lacks supplementary means of power to give substance to his talk and thereby direct the course of events, i.e. prevent the nomination of new *arþe*. In fact, the rhetoric of Arðo Baaki is, by its admonishing style, proof of his very lack of further means of power (cf. Meyer, 2005). The most he can achieve by his speech is to contribute in an unspecified manner to undermining the *laamiiðo's* esteem within the *groupement*. As the conversation was to reveal, he also succeeded in exercising moral pressure on the *arðo* candidate Sallayel. Sallayel agreed with Arðo Baaki's ideas and defended himself, saying he was not really aspiring to arðo office. A year later, however, I found him dressed to that very office.

Laamiiðo Bello has held countless exhortation sermons himself over the decades as a chief. He has experienced the same situation as Arðo

Baaki, trying to persuade his clansmen only to find them doing as if they had not acclaimed or even listened to what he had said. In particular, projects that his followers deem detrimental to lineage life and herding are failing because of the chief's lack of coercive means. For example, for years Laamiiðo Bello has tried in vain to get his people to send some of their children to school in order to develop a base of young literate Woðaaþe to help their kinsmen in administrative affairs. In this case, however, Laamiiðo Bello can shape social reality by simply using the dialectical force of fission and fusion of the segmentary lineage. An agnatic group grows to the point where it disintegrates into two opposing parts. The relation of opposition to its homologue is what integrates each of the constituent parts within itself. It is this unity created by the lineage process that ambitious candidates for the *arðo* office can exploit as a power base. In his capacity to confer the turban of the *arðo* office and to propose a candidate as new *chef de tribu* at the administration level, Laamiiðo Bello is in a position to exploit the lineage dynamics, gain influence over the new leaders and curb the power of the old. It was thus not astonishing to see that one year on, several candidates – among them a member of Arðo Baaki's group – have become leaders.

The pragmatic dimension

I have looked at one of the many formal and informal situations – this being an informal one – where Woðaaþe elders work out and argue political positions. So far I have taken this particular debate as a "diagnostic event" (Moore, 1987) – which means that observed practice is seen as the concrete form in which structural arrangements (here the segmentary lineage and the local-level political system) and influences from spheres external to the unit of study (here decentralisation) – thus items that can only be grasped in highly abstracted form – become and are a reality relevant to people.

However, it is of greatest importance to realise that the people studied do not mean their utterances as a description or comment on reality (it is often the anthropologist who wants to see it or use it as such) but as means to achieve ends. Debates such as the one observed are *social* situations, i.e. situations where people try to influence and manipulate each other by talking. The debate reveals several layers of effects that Woðaaþe elders reach by talking – and one has to say, by talking incessantly. First, talking is the most important means of producing oneself and others as persons in a Woðaaþe community. It is by what a Boðaaðo says (and, of course, does) that he is referred to and remembered by his lineage mates. Second, a political position can only exist through its being uttered over and over again. This explains why Woðaaþe elders do not tire of recounting stories

and formulating arguments. It is their only means of rendering their political position and their view of reality a part of public opinion and therefore of a meaningful social world (cf. Schütz, 1932) within the lineage or clan community. A position that is not repeatedly uttered is not distributed and thus simply does not exist (cf. Latour, 2003).

Coming more directly to the debate analysed here, it seems clear that Arðo Baaki is not simply giving his moral point of view in general or verbally battling with Gorjo; rather he is trying to produce himself as an opponent of Laamiiðo Bello (as on many other occasions) and to build up pressure on Sallayel who is next to be installed as *arðo* by Laamiiðo Bello. Much of the time, Arðo Baaki discusses matters with Gorjo but he knows that Sallayel is listening. He chooses examples of morally dubious and lineage-breaking behaviour (e.g. Seefu, who abused the confidence of Baaki's father, 65, 67) that exactly parallel what Sallayel has allegedly done. At one point, Arðo Baaki directly turns to Sallayel with an outright intimidation (64). The effect of Baaki's talk is demonstrated when Sallayel renounces all endeavours to become *arðo* and presents himself as a simple and devoted herdsman. Sallayel carries on by connecting his lack of political ambition to his complete commitment to Laamiiðo Bello; and all of a sudden his possible seizure of leadership appears as the result of political passivity and destiny. The chief calls on him to become a leader and he only obeys his order. Thus, Sallayel counters the indirect reproaches of Arðo Baaki by simply subscribing to *all* values: those of Arðo Baaki concerning the good lineage mate and those of Laamiiðo Bello concerning the loyal follower. Striving for power (the *arðo* office) is transformed into obedience to superior powers and thus becomes unassailable.

Conclusion

Listening in to Woðaaþe political discourse as it unfolds "naturally" (i.e. without any intended intervention by the ethnographer), helps to reveal Woðaaþe social reality as the continuous making and unmaking of claims – including claims of the prerogative of interpretation. What is ethnographically presented as Woðaaþe "culture" or "society" is, empirically, ephemeral processes of this kind. Analysis of social production through discourse can clarify a number of things. First of all, it elucidates how individuals produce themselves and others as social and political persons within the clan community[6]. Thus, interrupting the chief as Arðo Baaki does in passage 8-9 is not an *expression* of a given relationship; it is

6. The idea of the creation of social relations through verbal discourse has been developed in the traditions of ethno-methodology (Garfinkel, 1967) and conversation analysis (Sacks, 1995). See also Latour (2003).

one tiny element of the continuous social *production* of a relationship pattern that could be called a "flat hierarchy". Secondly, natural discourse reveals the political positions and values by which the Woðaaþe try to tackle their situation as they perceive it; it thereby gives hints to the question why these positions are taken. Thirdly, it shows how so-called structures (e.g. the relation between *þiþþe baaba'en*) exist by their being valued and made relevant in situations of contestation between interested actors. Fourthly, it indicates how that which is called "structure" or "frame" operates in the form of actual practice and thus shapes future outcomes. Fifthly, it shows how actors actuate and possibly modify a shared world of meanings (including their own concepts of structure as for example that of the relation between *arðo* and *mbaaruma*) in order to achieve practical ends.

It remains, of course, difficult to discern the impact of one particular debate on Woðaaþe political reality, to analyse it as a "process of action [that] is a production of something new" (Giddens, 1979: 69). However, when the idea of the "microfoundations of macrosociology" (Collins, 1981) is axiomatically accepted, one can at least hypothesise that interactional dynamics revealed by the analysis of concrete cases (e.g. lineage segmentation pushed by the quest for petty leadership) are constituents of larger social processes and aggregate into something new.

The debate

1. Gorjo: naa no waði, jaahilci woodi. raa ciya anndal! jo'ni e dow haraka baðeteeðum, um duuniya to arþe ngalaa tagaaðo fa ≠ to um laamiiðo on maa naa ≠
   In what happened ignorance shows up. Look at this lack of knowledge! Nowadays, in every matter, when the people do not have leaders, what can somebody do, even when he is chief?
2. L Bello: ee to o yehi? o yahaay koo gaða ki'i.
   Yeah, where does he go? He cannot even get behind that tree over there.
3. Gorjo: ee ko ðum wa'di, ðum wi'i waane ngaree ndaaren lum moye arðoojol, um moye laamiiðo woodi arþe ðuuðþe? koo um ðume kanko jeyi ðum.
   Yeah, when working together, when one says: Man, come on, let us see who is the chief with leaders in great number. Whatever [you want to achieve] it's for him.
4. L Bello: ee kanko jeyi ðum.
   Yeah, it's for him.

5. A Baaki: kadi nder suudu wo'ru boo to þornaama arþe ðuuðþe ni þe ngalaa talaka'en. say ni tagu darodo e giifol mu'um tan øom.
But when in one house [i.e. minor lineage] there are many dressed in to the office of a leader, they will have no subjects anymore. A man then stands with his turban alone, naked.
6. L Bello: a nani oya, Baaki?
You listen, Baaki?
7. A Baaki: kul þii baaba ma'a þornake a þornake moy ndarwidataa, aan e moye?
When your patrilateral cousin is dressed as a leader and you are dressed as a leader, who is it you will reach common decisions with, you and who else?
8. L Bello: a nani Baaki, kul neððo e woodi ≠
You listen Baaki, when a human being ≠
9. A Baaki: a'a ðum ðon ni mbaðee najari ma'jum ay en fuu en ndotti'en jo'ni boo en fuu kammaa laamu ðum en fuu en ngi'i fuððaano ma'jum. þii baaba ma'a þornake a þornake, þiya þornake a þornake, aan moye tokkey ma, moye ndarwidataa? moy kuwdataa?
No, this, consider what it means for the future, today we are all elders and we have seen source of power. Your cousin is dressed, you are dressed, your son is dressed, you are dressed. Who will follow you? Whom will you join in council? Whom will you cooperate with?
10. Gorjo: too naa haala darwol.
We're not talking about council.
11. A Baaki: onon to on ndaar ðumðaa'e ðum ðum Ndoowi'en.
You, do not enter the way of the Ndoowi'en.
12. Gorjo: ðum raarey ðum mana boo kanjum hu'sida.
This is where it goes, this is in sight.
...
13. A Baaki: nanee, ay naa mi haðey ka. biya ðum masala. na noye þii Dirba? ay laamu e arðaaku, ay talaka'en nee laamu, na tagu tan non feere muuðum wi'etee no laamiiðo? jo'ni rammo, to talaka'en ≠ ay kanko nee groupement. to o walaa talaka'en, walaa tokkuðo mo o laatoto laamiiðo?
Listen, I am not going to hold off my talk. This is an example, so to speak. Or what, son of Dirba [i.e. Danngana]? Concerning the rule of a leader, the subjects are his power. Or can a person by himself be called a chief? Now, look at him, when [there were no] subjects ≠ he is the groupement. If he had no subjects, if he had no follower, would he then be chief?

14. Gorjo: o naa o laamiiðo.
Then he would not be chief.

15. A Baaki: too ka'a kolley-mi on. kadi þii baaba ≠ banndu goððo tokkaay ma, þii baaba ma'a tokkaay ma kadi aan e moye laamodoto?
So, this is what I want to show you. See, your cousin ≠ no kinsman at all is following you, your cousin is not following you, so you and who else is going to rule?

16. Gorjo: too faa mi yahru ma Arðo Baaki. a he'nyi ay? a yewanto yam na a yewantaako yam? a yewake ay?... jo'ni gada ðum waðey haala laamþe, a yi'aay nde þe sonnyi fuu, waane laamiiðo kaja arþe kaja woodi. jo'ni naa non ≠
Let me bring you to the point where you start to understand. You are done, aren't you? You are listening or are you not listening to me? You listen, hey?... These days, when it comes to talking about the chiefs, haven't you seen the fuss they make, such a chief has got so and so many leaders. These days ≠
...

17. Gorjo: fii Danngana jo'ni ko woodi, Danngana, fii ko woodi, jo'ni jo'ni pellel nge'el kuweyngel ngel are démocratie, are siyaasaaji, to tagaaðo o walaa duuniya o walaa arþe ≠ a yi'aay Ndoowi'en rimdaaþe lattotoo mbaaruma'en? hein, sabooda Alla fa? too ðum fuu naa goððum ≠
Things, Danngana, as they are now, in the times of democracy, when somebody has got no people, has got no arþe ≠ haven't you seen brothers become *mbaaruma* among the Ndoowi'en? Eh, for what reason? This is not without good reason ≠

18. A Baaki: walaa jaþeyðo ka goððo, koo o'.
There is no one who will accept your talk, no one.

19. Gorjo: kadi o'o kam, naa non Baaki, tagaaðo to i tokku ma kam no jaþey ka ma'a to ka hu'saay deydey?
This one, it's not like this, Baaki, when somebody is your follower will he accept your talk when it is in the right direction?

20. A Baaki: talaka ma'a?
Your subject?

21. Gorjo: ee talaka ma'a. naa talaka fa tokkudi ta a wi', tokkudi maaða.
Yes, your subject. No, not "subject", your "follower", don't say ["subject"], your follower.

22. A Baaki: tokkudi ma'a on ndarwidey. tokkudi ma'a on kawtu dabare. to saawora waðetee fuu on mba'dey dabare, to ngorsoton fuu on ngorsidey. too þe'e koo worso njaþataa, walaa jaþeyðo worsida e goððo.

Your follower, you consult each other. Your follower, you arrange things with each other. Whenever there is a meeting you will make a common plan, when you have your *worso* you will have it together. But those won't agree on a *worso*, nobody would accept to have the *worso* with someone else.

23. Gorjo: þe arðaaki þen walaa gorsuðo koo go'to þe arðaaki þen.
Even among those who have no *arðo*, nobody has his *worso* with someone else.

24. A Baaki: um haala mo walaa þiþþe baaba'en tan mbaðtaa.
This is just the talk of someone who has no cousins that you are making.

25. Gorjo: ah! noy woni haala mo walaa þiþþe baaba'en. ee onon maa on ngalaa þiþþe baaba'en ay to um non. ýam mo ee moy woni þii baaba ma'ko.
Ah! How is this the talk of somebody who has no cousins? You haven't got any cousins yourself when it's like this. Ask him, who is his cousin?

26. L Bello: a'a o waðey... moy nee þii baaba ma'a tokkuðaa...?
No... who is your cousin whom you follow...?

27. Gorjo: kaay kaay naa ðum non, worso ay tokkaay, worso tokkaay laamu tokkitaay laamu.
It is not like this, indeed. The *worso* does not follow, the *worso* does not follow chieftaincy, does not follow chieftaincy at all.

...

28. Gorjo: Baaki, faa mi yeeyna on. jo'ni sabooda Alla gada May Bello yo ittey arþeeji fuu lutta koo arþe ðiðo koo tato on kammi on mbelney e jaman duuniya?
Baaki, let me explain something to you. For heaven's sake, if May Bello removed all his leaders but two or three, do you think you could live in happiness in this world?

29. A Baaki: too arðoojo mo walaa talaka'en walaa daraja koo ðum tagu walaa. kanko e ≠
And a leader who has no subjects has no appeal, when there is nobody. He ≠

...

30. L Bello: oya, Arðo Baaki, jo'ni jaamani hannde ðu'um, naa ðum ko woonno ndenno. a nani? jo'ni to ngiiðaa ðum wi'i a'a ga o' arðake ðum sali kuwdal, a'a daamaa þe nyumataa kuwdal. to þe nyuma kuwdal, naa ðum non.
You, Arðo Baaki, in these times, things are no longer as they used to be. You understand? When you now see someone say because he has become leader one refuses to collaborate, no, even before they wouldn't think of

working together. When they think of working together, this doesn't happen.

31. A Baaki: ee kadi May, nden maa kiisotoo ma e raara kiisi ma'a, onðaa'e þornake onðaa'e þornake, daamaa um kiisi maaða, kiisi maaða þorni mo, aan woni o yiðaa o þorni, to o heewti o þornake o jaþey ka ma'a?
Yes but May, even before there was jealousy against you, this one has taken the clothes of chiefly rule, that one has taken the clothes of chiefly rule, right from the start it was because of jealousy against you; jealousy against you has put him into the clothes of chiefly rule, it was you he didn't like and that's why he took the clothes; when he has managed to be clothed, will he then accept your talk?

32. L Bello: to haali ma'a no belðum, to haali ma'a no belðum woþþe maa øawye'en tokkey ma.
When your talk is right, when your talk is right, others even strangers will follow you.

33. A Baaki: a nani, dabare nde min mba'deyno fuu minon e Ngel Luwaaði'en, nde þe þorni walaa puððitðo yaali goððo.
You listen, the planning we once did together, me and Ngel Luwaaði (Sheefu), when they dressed him into the *arðo* office, we did not stave to see each other again.

34. Gorjo: ee moy henndi on?
And who split you up?

35. A Baaki: aah! moy henndi min gada nden faa jo'ni koo yardugo min njardaay. boo wuro amin no gada ko ngo rima ngo wo'to.
Ah! Who split us up, after until now even the joint drinking we didn't drink together. Although our house was always one after it was born.

36. Gorjo: kadi naa faa mi yahru ma.
Let me bring you to the point [where you understand].

37. A Baaki: boo gada nden gada ko o þorni, þii Diribaay faa jo'ni koo njaram amin, koo tummuðe amin min njardaay, hakku min ndarwida.
After he had been dressed, son of Diribaay [Danngana], until now, even our food, even our calabash we did not drink together, much less did we collaborate.

38. Gorjo: too jo'ni naa non, mbi'i mi ay jo'ni ðo'o Ngaranna on tefa on mbaðey, um waðaney on goððum. too gada Hawge kanyum maa no wi'ey ðon yiði, gada aan a wi'ey ðon ngiððaa, gada um wi'ey ngaree kooýoyee arþe, um wara ðum waða voter, naa talaka waðta voter, kadi to arþe þen Hawge to þurii ma arþe, on keþey Ngaranna ðum? aan ta a þurii mo o heþey Ngaranna ðum? too Lenyol no wað najari. Danngana Lenyol no wað najari.

So now, it is not like this. I say for example you now try to get [the well of] Ngaranna, you'd be offered something there [e.g. a millet bank]. And then Hawge [chief of a Fulani group] would also say he wanted that, and you would say you wanted that, then one would say, come bring your leaders, we're going to vote. It's not the subjects who vote. Now when those leaders of Hawge are greater in number than yours, will you then get Ngaranna? And when you have more leaders than he, will he get Ngaranna? So, the clan may take a glimpse ahead. Danngana, the clan may take a glimpse ahead.

39. A Baaki: najari kul þii baaba ma'a tokkaay ma a walaa arðaaku koo.
Glimpse ahead, when your cousin does not follow you, you simply have no leadership.

40. Gorjo: akka woor þii baaba, aan þii baaba um ≠
Stop with that cousin, the cousin ≠

41. A Baaki: amman kul a arðaama, þiþþe baaba'en ma'a mbinndi e ma'a, a heþi semmbe um kama lekki e ðaðol. ah! miin ay haala am no pamara fa.
But when you are made a leader, your cousins register with you, then you are in power; it is like a tree and its roots. Ah! My talk is simple.

42. Gorjo: mo ngiiðaa Baaki, mo ngiiðaa þornake fuu þiþþe baaba'en mu'um tokki ðum? naa non muny.
Whom did you see Baaki, whom did you see given the clothes [of leadership] and who is followed by all his cousins? It is not like this, wait.

43. A Baaki: ee kadi to þe þorniiþe no þe tokkirey mo? a'a woy to þe þorniiþe noy þe kubinirta ðum maþþe?
Yeah, when they have been given the clothes [of leadership] how can they follow him? No, when they have been given the clothes [of leadership] how can they abandon what is theirs?

44. Gorjo: a'a ee naa þe fuu þe þornodoto, koowa ay yo þornoto.
No, they will all put on the clothes [of leadership] together, everybody will dress up to leadership.

45. A Baaki: noy oya, koowa maa þornake mana. þe mbaði tato nder ðereewol nder girgam maþþe þe mbaði nayo, moy tokkata goððo þii Diribaay?
How's this, everybody has taken the clothes of leadership. They are three in the paper, in their register they are four, who follows whom, son of Diribaay?

46. Gorjo: faa mi yahru ma Baaki. ðo'o ðum ay þe'e þen þornake ay? Ngora þornake, o walaa talaka'en?
Let me explain to you, Baaki. Those here have taken the clothes of leadership, haven't they? Ngora has taken the clothes, has he got no subjects?

47. A Baaki: emo woodi.
He has.

48. Gorjo: Ngel Luwaaði þornake ay, o walaa talaka'en?
Ngel Luwaaði has taken the clothes, hasn't he, has he got no subjects?

49. A Baaki: emo woodi.
He has.

50. Gorjo: too kadi non ndu ≠
So ≠

51. A Baaki: ee moy ngiiðaa tokki þe? Ngel Luwaaði on um nder talaka'en am o hooýi. Ngora on um nder talaka'en hooýi, minon ngoneyno þiþþe baaba'en. þe ðalim mi þol kama wutaandu.
And whom did you see as their followers? The aforementioned Ngel Luwaaði has taken them from my subjects. We had been cousins. They left me naked just like an ear of millet.

52. Gorjo: aan maa tokkuþe maaða ngoonðaa.
You have your followers with you.

53. A Baaki: ee þeye tokkuþe to ðum salino maa miin ba jo'ni ðum salino, Alla wallaay yam, ba jo'ni daa koo o'o maa tokkaay yam say mi winnda minyiraaþe am tan. biya ðum sali tan nde þe ittaa fuu woþþe sappata... Leðði tan sali tokkim mi daa jo'ni miin, daa jo'ni mi þortake miin ilaa. raa to mbi'i maa mi ka ðo'.
What followers, if that hadn't worked, if that hadn't worked for me, if Allah hadn't helped me right now, not a single person would follow me; then I could register my younger brothers only. This is to say, whenever some were taken away, others have registered as my followers. When the families hadn't covered me, by now I would have laid down the clothes of leadership. See, what I am telling you right here.

54. L Bello: Arðo Baaki, jo'ni ay min Ba'en. arþe noye ngoodi Ba'en jo'ni?
Arðo Baaki, we are Ba'en, aren't we. How many leaders do the Ba'en have at present?

55. A Baaki: ðiðo.
Two.

56. L Bello: toy þe ngurti?
Where are they from?

57. A Baaki: e ma'a.
From you.

58. L Bello: to faa jo'ni maa emi horni ngoðka. Ngora maa, njoweeðiðo fuu ðo'o e am ngurti.
And I still have something to add. Ngora too, seven [of his followers] are from me.

59. A Baaki: aan ko kolley maa mi, arðo ma'a maa um talaka ma'a. a'a, aan naa kanka ta a liiso aan. aan ga a ittii mo, arðo ma'a maa um talaka ma'a. na noye? too o'o on mo þornuða naa aan tokkata mo, a tokkataa mo ay. nden maa kanko þaawo ma'a o woni o tokke. to þiþþe baaba'en ma'ko tokkaay mo to o sakkoto? hanko e kareeru eðum foti. o walaa e hokkeego na'i, o walaa e war ngorsen, um kareeru fa.
You, what I will show to you, your *arðo* is your subject, too. For you things are different, don't list [lost subjects]. Since it is for you to select him, he's your *arðo* and your subject, too. Isn't he? He whom you invest with leadership, you don't follow him, you don't follow him. Even before he was behind you and then he was followed by someone. If his cousins didn't follow him, in what direction would he go? He and a dog would be the same. He would get no cattle loans, he wouldn't have a "come, let's make the *worso* together!" It's a dog, that simple.

60. L Bello: aan woor haala ka'a.
You, stop this talk.

61. Gorjo: Baaki, ee kadi þorniiðo hokkataake na'i. Baaki, nde þorniðaa a hokkaaka na'i?
Baaki, does this mean someone who is given the clothes of leadership is no longer given cattle? Baaki, when you were given the clothes you weren't given cattle?

62. A Baaki: raa, aan jaþ haala am.
Look, you, just accept my talk.

63. Gorjo: a'a nde þorneða a hokkaaka na'i?
No, when you were dressed as a leader you weren't given cattle?

64. A Baaki: faa jo'ni þii baaba am hokkaay yam nagge þe'e þen þorniiþe. o huwante maa þii Diribaay. to þii baaba ma'a þornake o huwete maa. o huwete o warete maa. miin wi'i maa ka ðo'o, ta a nyawtaaki o warete maa. raa ðum ðon wooðaa, þe'e ngooree ðum. ðum ðon wooðaa wooðtataa. Sallayel, ðon þornotoða dara tawo naa a kunngake. kul a nyawtaaki, to þe mbaraay ma naange mutda e yonki am. naa koowaa waðata ngol ðon o nyaama yonki. kul a anndii a waðey ngol, too dara tawo naa a þenndi. kul a heewti a þenndaay a hooýii ngol ðon, neððo waðtaa hitaande. miin wi'i maa ka ðo'.
Until now, no cousin gave me a cow, no one from those who have taken the clothes of leadership. But he will bewitch you, son of Diribaay. When your cousin has dressed to leadership, he will bewitch you. He bewitches you, he kills you. I tell you this here. When you haven't

taken an antidote, he will kill you. Look these people are bad, leave them. They are bad, will never be good. Sallayel, let yourself be made a leader only when you have got strong antidotes. When you haven't got antidotes and when they haven't killed you, then the sun may go down with my soul. As soon as somebody puts on the turban [of leadership], somebody tries to ingest his soul. When you know you're getting the turban, wait until you're prepared. When you're not ready and you take the turban, this man will not see out a year. I tell it you here.

...

65. A Baaki: rah, raaram ngi'aa, Seefu ndottiijo amin wi'i ga ðum þiyum no liley mo jaþki janngal, emo jaþa, e lila mo jaþa um kama non kama jaþoowo janngal. emo lila mo emo jaþa, emo lila mo emo jaþa. nde o naati ðum o nani belðum ma'jum, kanko salori piw heeddi e þeþþen Laamiiðo Bello'en, o salori o wurtii saka njaayri karal.
Look, look at me, our father told Seefu, since he was his nephew, he would send him to collect the taxes. He collected the taxes, was sent again, collected the taxes and so on until he was the tax collector. Over and over again he sent him and he collected the taxes. Once he had been into this he found it a pleasure and resisted [our father] in order to join the people of Laamiiðo Bello. He separated completely [from us].

66. Danngana: ee o woowii ngal kadi.
Yes, he got used to this work.

67. A Baaki: o þorni. faa i seede o yahrunoo non naa ga o nesi nanngideego e ma'je, nden o warti. to non o salori kimkikirit gada o heeddu e þe'e o waði ga hokkugo seede faa o þorni o wurti. a yi'ii ðum fuððam ndottiijo amin ðum kama lilal.
He took the clothes of leadership. He wanted to deposit the money directly [to the treasury of N'guigmi]. When he was almost about to be arrested, he came back home. This is how he disobeyed completely and then he allied himself with the people there [of Laamiiðo Bello] and brought them money until he was dressed to leadership and became independent. You see, in the beginning he was our father's envoy.

68. A Baaki: a yi'i, Ngora o'o mo ngi'ataa tefii ðum jo'ni wurtake, miin lilata mo janngal ðaa'e to o heeðdi. Ngora nde aan woni mawniraawo ðon, to jaþanam janngal ðon. þe fuu hawrit þe e junngo maaða. kanko maa nde o fuððiri ðum non, kanko salori þornii ðon. too hannde kul a wi'ii tagaaðo woroy kuwen, raaram ngi'aa, kul a wi'ii tagaaðo

war kuwen, Gorjoo hannde kul a suþii tagaaðo, kanko nee jammbere ma'a.
You see, Ngora, who equally strived for it and who just separated from me, I sent him to collect the taxes over there where he lives. [I told him] Ngora, since you're the eldest over there, please collect the taxes for me over there. Gather them all around you. But he, after he had started, he disobeyed and took the clothes of leadership there. So, nowadays when you tell someone, come let's work together, look at me, when you tell someone, come let's work together, Gorjo, today when you pick someone, this one will be your axe [that chops you down].

...

69. Gorjo ko anndu-mi naa woy mi suþ tan mbi'i-mi: ...Tammbaari'en mbi'i Bello ta a nyaam wuuluuko Boodi. þeen maa þe fuu þe njehi o þornoyi þe. kadi um sooyndam moye? gam ngol Alla ni? njuutaa balðe þe tokkiri non faa i þii Sissilo, faa i Njoþa Njuura faa i miin o ýami, þe fuu Maynaari haði o þorna. þeþþen Nyaleele'en to o wi'ino o þornataa þe, kadi maa Maani þornata þe. on kuwdi e maþþe?
What I know, and I am not just dreaming it up: ...Tammbaari and his brothers told Bello, you do not betray the memory of Boodi. But they all went away and he [Laamiiðo Maani of Toumour] dressed them to leadership. So, who has made a loss? In the name of Allah? "May your life be long" [address to a chief], thus did they leave, even the son of Sissilo, even Njoþa Njuura, even me did he ask, amongst all these only Maynaari refused to be dressed. If he refused to dress Nyaleele and the others then Maani would have dressed them. Would you then collaborate with them?

70. A Baaki daa ni þe maayano maa. to þe maayno maa þuri þorno maþþe. konaa þe seli þiþþe baaba'en maþþe? koowaa seli þii baaba mu'um ko Alla sukkini ðum?
Better they had died. The death would have been better than their installation. Didn't they separate from their cousins? Everybody separates from his cousin, what is he still good for?

71. Gorjo pa'aaðo fuu nyaardii ton, pa'aaðo fuu nyaardii ton kadi May ngiððon jooðo øolaa? Danngana, May Bello ngiððon jooðo øolaa?
Who was refused ran over there, who was refused ran over there. So, you want the May to sit naked? Danngana, you want to have May Bello sit naked?

72. A Baaki a'a woor haala on mo jooðataako øolaa, mo Alla hokki.

No, stop this talk, he will never sit naked, he to whom Allah gave [his power].

73. Gorjo a'aaa, o jooðoto. a yi'i Baaki too ba dabare ma'a nde'e, koo go'to luttataa, koo go'to. tunda mo salii fuu gada yo yehey þorno mo o salii fuu yo yehey þornoyo.
No, he will sit [naked]. You see Baaki, following a plan like yours, not one single man will remain, not one single man. Because everybody whom he refuses the clothes of leadership will go elsewhere to be dressed to leadership.

74. A Baaki kul ba dabare ma'a ndun ðon fusi. ka'a þuri hallugo e dabare am ay. darwideyþe e þii baaba mu'um koo moye fin ma e uwe. koowaa boo maayey e mbuuðu lekki, no maayey boo no sooyðo. a yani e duuniyaaru ndu fuu a waðii ndu kase-kase, biyaa aan to nanðaa to seedon keþetee fuu a nder. to nanðaa to seedon keþetee fuu, a yani e duuniya a waðii þe þensugel-þensugel, a nder wirga. a walaa boo þii baaba, a walaa goððum ≠ aan non no ngi'ataa kama a tokki woþþe a walaa þii baaba, a yi'ey þii baaba walaa riiba fuu. too þii baaba, goonðo ðum fuu e anndi riiba þii baaba. na noye? annduðo worso fuu, annduðo worso fuu e anndi riiba þii baaba. na noye?
When following your plan, the community will break apart. This is more dangerous than my plan. Those who argue with their cousin, whoever that may be, will go straight to their grave. Everybody, however, will die at his tree trunk [i.e. alone], will die as a poor man. You assault the community in order to break it up, whenever there is a tidy little sum to be made, you are there. When you hear there is a tidy little sum of money to be made, you assault the community to drive a wedge between the people, you stir up everything. But you don't have a cousin. When you see you followed others, you have no cousin, you will think that the cousin is not yielding a profit. So, whoever is with his cousin knows the profit he yields. Isn't it like this? Whoever knows the *worso*, whoever knows the *worso*, he knows the profit a cousin yields. Isn't it like this?

75. Danngana kadi þii baaba ma'a, a rimi o rimi, tinaa enðam tinaa pulaaku on ndaara Lenyol?
Your cousin, you have descendants, he has descendants, except for uterine kinship and the whole Fulani community, what are you looking for in the clan?

76. A Baaki on ndaarataa. nyannde ndarwidiððaa e þii baaba ma'a a hornaay teftugo goðngol lenyol. ga ngol tokkii ma say tefngol ma. nyannde boo njaþða selðaa þii baaba ma'a, nyannde a walaa lenyol.

You won't look for it. The day you reach agreement with your cousin, there is no clan to be looked for. When it [the lineage] is following you it will find you. The day, however, you accept the separation from your cousin is the day you don't have a lineage anymore.

77. Sallayel jo'ni maa naa goððum wonni þii baabansi ðum, ðum witti e ðereewol ðum ittii e enðam. hanjum wonni þii baabansi ðum.

Now, there is something that spoiled the relationship among cousins, it has become a thing of paper [i.e. *carte de famille*], it's no longer a thing of mother's milk. This has spoiled the relationship among cousins.

78. A Baaki kadi woy naa kanka kan miin maa mbi'ey-mi.

Exactly. This is what I have told you.

79. Sallayel koowaa fuu wi'a hannde mo tokkaay ðum, laatoo naa ðum þii baaba mu'um. too þii baaba boo no rima kanyum naa no sooda. naa boo ≠ kanyum ðum enðam nden maa.

Today, everybody says, he who is not following him is not his cousin. The cousin, however, is born, this cannot be bought. This has always been real brotherhood.

80. A Baaki kadi no ka wontiri Sallayel, a nani, no ka wontiri, þii baaba dow on ≠ rah koo Kaaðo kawtuðaa tokkudi, kanko nee bannda. Kaaðo to on kawtu ðereewol, Kaaðo to kanko woni on kawtu ðereewol, kanko kawtuðaa saawora. na noye? on ðon mo tokkudi maaða, tokkuðo ma kanko kawtuðaa saawora koo um Kaaðo. to o tokkii ma on kawtu saawora. amman koo a rim mo e reedu ma'a, kul o tokkaay ma, on mbaðey saawora, say o yaha to þen ton þe o hawti ðereewol o waðoya saawora. a rim mo e reedu ma'a, ton ngi'ataa emo waða saawora a walaa nder. na noye?

To all appearances, Sallayel, you listen, to all appearances, the cousin ≠ look, even with a Kaaðo [referring to a person from the rural Kanuri population] you can share a group of followers, in this case he is your kinsman. The Kaaðo, when you share the paper, with him, when it is he with whom you share the paper then it is he with whom you have a common council. Isn't it like this? When he belongs to your chieftaincy, when he is your follower, then you have to consult each other even when he is a Kaaðo. When he belongs to you, you have a common council. But even when you have given birth to him, when he is not your follower, are you going to consult each other? No, he has to go to see those who share the paper with him and has his council there. You have given birth to him but you see him in a council in which you don't participate. Right?

81. Sallayel non ðum hooti hannde ay.
It has become like this nowadays.

82. A Baaki non ðum hooti. daðey ðereewol no hu'nde, tinaa a jel ðum? kadi aan mbi'ey-mi, aan mbi'ey-mi, Sallayel aan mbi'ey-mi: þe'e þen þiþþe þeþþen Jiijiiru þeþþen han, a yi'aay þe'e þen tokkuþe en a yi'aay en kawtu e maþþe saawora? boo þe jananþe. too ðum ðereewol ngol hawti en. too daðey non ngol wa'i.
It has become like this. The paper is the big thing. I tell you, I tell you, Sallayel I tell you: The children of these Jiijiiru, didn't you see that we have common council with those who follow us? And that's although they are from a different clan. Thus it's the paper that has brought us together. This is how it always was.

83. Sallayel ðereewol kanyum hannde woy, kanyum hannde jeyi enðam naa enðam woodi, ðereewol woodi.
Nowadays the paper is above real brotherhood, there is no real brotherhood but paper instead.

84. A Baaki too daðey non ngol wa'i kangol, non ngol wa'i.
This is how it has always been.

85. Sallayel a'a naa daðeyno kam. naa daðey kam.
No, not always. Not always.

86. A Baaki daðey. ðereewol non wa'i daðey. tokkudi nee saawora.
Always. The paper has always been like this. The register is the council.

References

AUSTIN, J.L. 1962, *How to Do Things with Words*, Oxford: Oxford University Press.

BAILEY, F.G. 1969, *Stratagems and Spoils. A Social Anthropology of Politics*, Oxford: Blackwell.

BARTH, F. 1965, *Political Leadership among Swat Pathans*, London: The Athlone Press.

– 1966, *Models of Social Organization*, Royal Anthropological Institute Occasional Paper 23, London: Royal Anthroplogical Institute of Great Britain and Ireland.

BIERSCHENK, T., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. & J.-P. CHAUVEAU (éd.), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africaines en quête des projets*, Paris: APAD-Karthala.

BONFIGLIOLI, A.M. 1988, *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger*, Cambridge: Cambridge University Press.

BRENNEIS, D.L. & F. R. MYERS (éd.), 1984, *Dangerous Words. Language and Politics in the Pacific*. New York & London: New York University Press.

BURAWOY, M. 1998, « The Extended Case Method », *Sociological Theory* 16: 4-33.

CHAUVEAU, J.-P. 1974, Note sur les échanges dans le Baule précolonial. *Actes du colloque interuniversitaire Ghana-Côte d'Ivoire*, Bondoukou: 259-305.

– 1977, « Société baule précoloniale et modèle segmentaire. Le cas de Kokumbo », *Cahiers d'études africaines* 68, XVII (4): 415-434.

– 2007, « Socio-anthropologie et variation d'échelle. Ouvrir le jeu entre "rigueur du qualitative" et "interprétation au sens large" », in: Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala: 443-474.

CHAUVEAU, J.-P. & K. S. BOBO 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine* 89: 12-32.

COLLINS, R. 1981, « On the Microfoundations of Macrosociology », *The American Journal of Sociology* 86: 984-1014.

– 1987, « Interaction Ritual Chain, Power and Property: The Micro-Macro Connetion as an Empirically Based Theoretical Problem », in: Alexander, J.C., Giesen, B., Münch, R. & N.J. Smelser (éd.), *The Micro-Macro Link*. Berkeley, University of California Press: 193-205.

DUPIRE, M. 1996 [1st ed 1962], *Peuls nomades: études descriptive des Wodaabe du Sahel nigérien*, Paris: Karthala.

DURANTI, A. 1994, *From Grammar to Politics: Linguistic Anthropology in a Western Samoan Village*, Berkeley: University of California Press.

GARFINKEL, H. 1967, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.

GIDDENS, A. 1979, *Central Problems in Social Theory: Action, Structure, and Contradiction in Social Analysis*. Berkeley & Los Angeles: University of California Press.

GLUCKMAN, M. 1940, « Analysis of a Social Situation in Modern Zululand », *Bantu Studies* 14: 1-30, 147-174.

– 1961, « Ethnographic Data in British Social Anthropology », *Sociological Review* 9: 5-17.

HANDELMAN, D. 2006, « The Extended Case. Interactional Foundations and Prospective Dimensions ». in: Evens, T.M.S. & D. Handelman (éd.), *The Manchester School. Practice and Ethnographic Praxis in Anthropology*, Oxford, Berghahn: 94-117.

KERTZER, D. 1988, *Ritual, Politics, and Power in Social Change*. New Haven: Yale University Press.

KINTZ, D. 1985, « Archétypes politiques peuls », *Journal des africanistes* 55: 93-104.

KNORR-CETINA, K. 1981, « The Micro-Sociological Challenge of Macro-Sociology: Towards a Reconstruction of Social Theory and Methodo-

logy », in: Knorr-Cetina, K. & A. Cicourel (éd.), *Advances in Social Theory and Methodology. Towards an Integration of Micro and Macro-Sociologies*, Boston, Routledge & Kegan Paul: 1-47.

LATOUR, B. 2003, « What if we Talked Politics a Little? », *Contemporary Political Theory* 2: 143-164.

MEYER, C. 2005, *"Mahnen, Prahlen, Drohen..." Rhetorik und politische Organisation amerikanischer Indianer*, Frankfurt a.M.: IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation.

MEYER, C. & N. SCHAREIKA, 2009a, « Neoklassische Feldforschung. Die mikroskopische Untersuchung sozialer Ereignisse als ethnographische Methode », *Zeitschrift für Ethnologie*: 79-129.

– 2009b, *Participant Audition. Audio-recording as Ethnographic Method*, Working Papers of the Department of Anthropology and African Studies: Johannes Gutenberg University of Mainz. Mainz.

MITCHELL, J.C. 1983, « Case and Situation Analysis », *Sociological Review* 31: 187-211.

MOORE, S.F. 1987, « Explaining the Present: Theoretical Dilemmas in Processual Ethnography », *American Ethnologist* 14: 727-736.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 2005, *Anthropology and Development. Understanding Contemporary Social Change*. London: Zed Books.

ORTNER, S.B. 1984, « Theory in Anthropology since the Sixties », *Comparative Studies in Society and History* 26: 126-166.

SACKS, H. 1995, *Lectures on Conversation*, Oxford: Blackwell.

SCHAREIKA, N. 2001, « Environmental Knowledge and Pastoral Migration among the Wodaabe of South-eastern Niger », *Nomadic Peoples* 5: 65-88.

– 2003a, *Know to Move, Move to Know. Ecological Knowledge and Herd Movement Strategies among the Wodaabe of Southeastern Niger*. Rome: FAO Inter-departmental Working Group on Biological Diversity for Food and Agriculture.

– 2003b, *Westlich der Kälberleine. Nomadische Tierhaltung und naturkundliches Wissen bei den Wodaabe Südostnigers*. Berlin, Münster: Lit-Verlag.

– 2007, *Söhne des Feuers, Brüder der Milch. Politische Prozesse bei westafrikanischen Nomaden am Beispiel der Wodaabe in Südostniger*, Habilitationsschrift, Mainz: Johannes Gutenberg-Universität Mainz.

– 2010, « Rituell gezeugt: Verwandtschaft als symbolische Interaktion bei den Wodaabe Südostnigers », in: Alber, E. Beer, B., Pauli, J. & M. Schnegg (éd.), *Verwandtschaft heute*, Berlin, Reimer: 93-117.

SCHÜTZ, A. 1932, *Der sinnhafte Aufbau der sozialen Welt. Eine Einleitung in die verstehende Soziologie*, Wien: Springer.

SIMMEL, G. 1909, « The Problem of Sociology », *The American Journal of Sociology* 15: 289-320.

SPITTLER, G. 1977, « Staat und Klientelstruktur in Entwicklungsländern. Zum Problem der politischen Organisation von Bauern », *Europäisches Archiv für Soziologie* 18: 57-83.

STENNING, D.J. 1958, « Household Viability among the Pastoral Fulani », in: Goody, J. (éd.), *The Development Cycle in Domestic Groups*, Cambridge, Cambridge University Press: 92-119.

– 1959, *Savannah Nomads: A Study of the Wodaabe Pastoral Fulani of Western Bornu Province*, London: Oxford University Press.

VAN VELSEN, J. 1967, « The Extended Case Method and Situational Analysis », in: Epstein, A.E. (éd.), *The Craft of Social Anthropology*. London, Tavistock: 129-149.

WEBER, M. 2005, *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*, Frankfurt am Main: Zweitausendeins.

22

"Good guys" and "bad guys"

The Burkinabè public debate on the Ivorian crisis

Sten HAGBERG and Jesper BJARNESEN[1]

Since the death of Félix Houphouët-Boigny in 1993 the emergence of discourses on "Ivorian-ness" (*ivoirité*) in Côte d'Ivoire has been much debated by the Burkinabè general public. For many Burkinabè citizens Côte d'Ivoire is like a second fatherland, due to the fact that up to three million people claiming Burkinabè origins reside in Côte d'Ivoire. Their financial remittances also play a central role for the Burkinabè economy. There is a strong identification with Burkinabè persons living in Côte d'Ivoire and most families have relatives living in the coastal country. To migrate to Côte d'Ivoire is also integrated into the cosmology of Burkinabè rural communities; moving to the unknown is a way to become mature and acquire wisdom. In the context of *ivoirité* and the exclusion of former Prime Minister Alassane Dramane Ouattara from running for presidency, many Burkinabè followed the developments in Côte d'Ivoire with increasing anxiety. In September 2002, however, anxiety turned to open frustration and anger with the failed coup d'état that led to civil war. When in October 2002 President Laurent Gbagbo of Côte d'Ivoire openly accused Burkina Faso of supporting the rebels in northern and western parts of the country, the public debate in Burkina changed its character. While most people challenged the veracity of the allegations, there was also uncertainty as to whether President Blaise Compaoré had, once again, collaborated with internationally notorious leaders.

In this paper we focus on the Burkinabè public debate about the Ivorian crisis[2]. We are mainly concerned with how different Burkinabè newspa-

---

1. Department of Cultural Anthropology and Ethnology, Uppsala University, respectively Professor of Cultural Anthropology and PhD student; sten.hagberg@antro.uu.se, Jesper.Bjarnesen@antro.uu.se

2. We gratefully acknowledge comments to earlier versions of the paper by several colleagues, including Youssouf Diallo, Sigrun Helmfrid, Eyolf Jul-Larsen, and Pierre-Yves Le Meur. The English language was polished by our friend and colleague Eren Zink.

pers analysed developments in Côte d'Ivoire during a critical stage in the conflict (September 2002-February 2003). Although some newspapers adopted a critical stance towards President Blaise Compaoré's handling of the crisis, initially there was a consensus that Burkinabè officials had shown "restraint and maturity" in the face of Ivorian accusations. The Ivorian crisis revealed to what extent the Burkinabè public debate favoured the making of "good guys" and "bad guys", that is, the process of making heroes of some political actors while demonising others. In the making of "good guys" and "bad guys", there was little space left for an alternative position in-between. By adding the analysis of Gbagbo's suspension of the Government of National Unity and of the electoral commission some seven years later (February 2010), we put the public debate in the midst of civil war into perspective, thereby highlighting the volatility and opportunism of this "good guys" and "bad guys" position. Over the years, Burkinabè Compaoré and Gbagbo have become "friends", especially since Compaoré became the mediator in the inter-Ivorian dialogue which resulted in the Ouagadougou Political Accords (*Accord Politique de Ouagadougou*, APO).

The paper is grounded in long-term anthropological fieldwork in Burkina Faso in combination with a regular reading of Burkinabè newspapers over the last decades (Hagberg), as well as a more recent involvement in Côte d'Ivoire and Burkina Faso (Bjarnesen). Although the international reporting on the Ivorian crisis is an important source of information, the bulk of the paper focuses on the specific Burkinabè public debate on the crisis.

In developing the argument on the making of "good guys" and "bad guys" we first review how voices in the Burkinabè public debate assert the bonds of commonality with Côte d'Ivoire. Secondly, we describe how the Burkinabè press reported on the Ivorian crisis with particular attention paid to President Laurent Gbagbo's allegations of Burkinabè support to the rebels (October 2002) and on President Blaise Compaoré's declarations that Gbagbo would end his days like Milosevič (January 2003). Thirdly, we review political developments of the crisis and use Gbagbo's suspension of the electoral commission and the government in February 2010 to illustrate how the making of "good guys" and "bad guys" has changed with respect to the principal actors of the paper: Blaise Compaoré and Laurent Gbagbo. Finally, we reflect upon how the making of "good guys" and "bad guys" shaped the Burkinabè public debate in the heat of the Ivorian crisis.

Common bonds

The current crisis in Côte d'Ivoire clearly shows the extent to which Burkina Faso and Côte d'Ivoire are intertwined. The socio-political fissure

of Côte d'Ivoire is a deep and ongoing concern for most Burkinabè citizens.

A first observation is that in Burkina Faso, it is generally held that the wealth of Côte d'Ivoire was built out of the labour of so-called strangers, notably Burkinabè and Malians. The regional division of labour where the territory provided labour to plantations in Côte d'Ivoire was established in the colonial period. Yet the moving of rural men southwards to coastal countries is even today part of local cosmologies (Dessein, 2000; Fiéloux, 1980; Hagberg, 2001). Most young male farmers in western and southern Burkina Faso see it as an option for improved livelihoods. For instance, Karaboro farmers are constantly moving back and forth between their locality in the Banfora region and plantation work in Côte d'Ivoire (Hagberg, 1998). Many men invest the financial benefits from their Ivorian sojourn in bride wealth so as to allow them to settle (Dacher, 1992; Lavaud, 1991). Images of poor relatives going to Côte d'Ivoire to search for a better life are increasingly stressed in Burkinabè public debate. Yet as Jean-Pierre Chauveau (2006) has shown, the socio-economic crisis following the neo-liberal reforms increased competition over land tenure in rural areas in Côte d'Ivoire in the 1990s: "The ruthless stopping of the policies of local development support made the relative success of the Burkinabè even more visible, which allowed them to be turned into scapegoats for the rural crisis" (Chauveau, 2006: 227).

A second observation is that, in Burkina Faso, "restraint and maturity" are seen as necessary qualities in relation to its Southern neighbour. There is a strong identification with persons of Burkinabè origin in Côte d'Ivoire. Deviations from such a controlled behaviour of "restraint and maturity" may be provocative, exposing Burkinabè men and women in Côte d'Ivoire to serious dangers. When violence between local ethnic groups and Burkinabè immigrant farmers erupted in Côte d'Ivoire on 5 November 1999, following a dispute over land rights, thousands of Burkinabè were forced to flee to the towns of Tabou and Grabo. Some figures indicate that between 15000 and 20000 Burkinabè were repatriated (CGCBF, 2002).

A third observation is that problems in Côte d'Ivoire have immediate repercussions on the country. Burkina Faso is economically dependent on its southern neighbour, and price changes there have always had an impact. The satirical weekly *Journal du Jeudi* quotes a saying in Ouagadougou: "When Côte d'Ivoire catches a cold, Burkina sneezes" (*Journal du Jeudi* 575, 26 September 2-October 2002: 4)[3]. The civil war stopped all official trade between the countries, economic activity was almost nullified. When the economic crisis in Côte d'Ivoire increased in the early 1990s, people often claimed that delinquency had spread to Ouagadougou. There is also a new trend in the peaceful movements between Côte d'Ivoire and Burkina Faso. In recent years, a growing number of people from Côte d'Ivoire have searched for their "origin" in Burkina, notably in

3. All translations from French are, unless otherwise stated, Sten Hagberg's.

terms of access to land. Many of the "land buyers" are "Ivorians", that is, Burkinabè residing in Côte d'Ivoire who seek to secure access to land in Burkina (Hagberg, 2006b; Zongo, 2003). In public debate people are well aware of the enormous pressure that a mass return of "Ivorians" would imply. While the example of farmers returning to Burkina Faso from Tabou is sometimes evoked, the sheer quantity of possible returnees is a serious concern. Officially, 320000 Burkinabè nationals were reported to have returned home in August 2003, but officials at the Social Affairs Ministry said the real number was about 500000 (*allAfrica.com* 4 August 2003; see also *allAfrica.com* 11 March 2003).

These three observations lead toward the general conclusion that the common bonds between Burkina Faso and Côte d'Ivoire are of such historical and political depth that one could even argue that they have significantly shaped the Burkinabè public space (Kambou-Ferrand, 1993; McFarland and Rupley,1998; Blion, 1996). Territorially, the two countries were for a long time part of the same French colony. Although the colony of Haute-Volta was separated from Haut-Senegal-Niger in 1919, it was abolished in 1932. Most of Haute-Volta then became Haute Côte d'Ivoire[4]. It was only in 1947 that Haute-Volta once again became a separate territory (McFarland and Rupley, 1998). Politically, the countries were part of the same public space. Félix Houphouet-Boïgny of the *Rassemblement Démocratique Africain* (RDA) was from the 1940s onwards one of the main African nationalist leaders. But, in the elections to the French National Assembly in 1946, Côte d'Ivoire was authorised three deputies, of which the following were elected: Ouëzzin Coulibaly, Bobo (present-day Burkina); Philippe Zinda Kaboré[5], Mossi (present-day Burkina); and Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire (McFarland and Rupley, 1998: XLIII). In the 1950s Houphouët-Boigny was opposed by, among others, Léopold Sédar Senghor of Senegal and Nazi Boni of Haute-Volta and their *Parti du Regroupement Africain* (PRA). Hence, political alliances were defined according to political parties more than according to territorial divisions.

The independent states of Côte d'Ivoire and Haute-Volta continued to maintain close relations, despite instances of strained diplomatic relations (Balima, 1996: 300-301; see also Hagberg and Tengan, 2000). In the 1980s, however, the official relations between the countries were strained when the Burkinabè president Thomas Sankara repeatedly criticised the Ivorian president Houphouët-Boigny (Andriamirado, 1989; Guissou, 1995).

The coup d'État that brought Blaise Compaoré to power in 1987 improved the official relations between the countries. Yet with the death

4. The regions of Ouahigouya and Dédougou were annexed to French Sudan (present-day Mali) and the regions of Dori and Fada were added to Niger (McFarland and Rupley, 1998).

5. Kaboré was succeeded by Henri Gissou after the former's sudden death in May 1947.

of Houphouët-Boigny in 1993 some observers saw it as "the end of the contract". It is furthermore well known that over the years many political dissidents from other West African countries, including Côte d'Ivoire, have sojourned in Ouagadougou. Laurent Gbagbo went there when he was a fervent political opponent. Another example is the former Ivorian minister Balla Keïta, who was assassinated on 1 August 2002 while he resided in a villa in Ouagadougou that belonged to the Burkinabè government (*L'Indépendant*, 13 August 2002; Hagberg and Ouattara, 2010).

This brief review of common bonds between Côte d'Ivoire and Burkina Faso indicates the extent to which relations with their southern neighbour are central to most Burkinabè citizens. By extension, it seems that these relations have significantly shaped the Burkinabè public space. While these relations have never been unproblematic, they have served as a main source of reference in public debate in Burkina Faso. It is within this context that Burkinabè public debate on the politics of *ivoirité* must be understood.

Burkinabè press on the Ivorian crisis

The politics of *ivoirité* have been described not only in mass media but also in academic writings, such as *Politique africaine*'s thematic issues on the nationalist temptation in Côte d'Ivoire and on the civil war (*Politique africaine*, 2000; *Politique africaine*, 2003) and *African Sociological Review*'s issue on the Ivorian crisis (*African Sociological Review*, 2003). A main difference between the national political project of Félix Houpouët-Boigny and that of Henri Konan Bédié was the way of handling the structural crisis of falling cocoa and coffee prices. Whereas Houphouët-Boigny in 1988-1989 used the argument of international speculation to explain the Ivorian crisis, Konan Bédié mobilised the *ivoirité* concept from 1995 onwards and reduced Côte d'Ivoire to an ethno-nationalist vision (Losch 2000: 13-14). In this rhetoric, the former Prime Minister Alassane Dramane Ouattara was excluded from political competition through claims that his father's Burkinabè origins disqualified him as a candidate for the presidency. The exclusion of Ouattara from the political competition symbolised the general move to exclude northerners from the political process (Bouquet 2003; CRR 2004), leading to mounting dissatisfaction throughout the 1990s.

Rather than describing the civil war, this section focuses on two specific events and narrates how Burkinabè press commented upon them. The first event is President Laurent Gbagbo's allegations of Burkinabè involvement in the Ivorian crisis in October 2002. The second event is President Blaise Compaoré's critique of President Laurent Gbagbo in January 2003.

On Gbagbo's allegations of Burkinabè involvement

A failed coup d'État took place on 19 September 2002 in Côte d'Ivoire – led by several armed groups from the North who in coalition later became the *Forces Nouvelles* – and led to the country's civil war. The rebels soon occupied the northern and western parts of the country. After the first weeks of war, accusations were voiced in the Ivorian press asserting Burkinabè involvement in supporting the rebels. On 24 October 2002 President Laurent Ggagbo denounced what he termed the passive guilt of President Compaoré (*L'Express*, 24 October 2002, quoted in *Le Pays* 2744, 28 October 2002). Gbagbo claimed that about 50 Ivorian deserters who had been tried and condemned for an attempt to oust Robert Guëi in September 2000 were close to the opposition politician Alassane Dramane Ouattara, whom they wanted to see in power. These deserters had fled to Burkina Faso where they had been officially received. Gbagbo claimed that they lived and trained there, and also received money to recruit mercenaries and buy weapons (*L'Express*, 24 October 2002).

> Their first coup attempt, in January 2001, failed. They return today. We find in their ranks Liberians, Sierra Leoneans, Malians, Burkinabè, Ivorians. Who is funding them? I cannot confirm it. Is the Burkinabè president, Blaise Compaoré, to be held responsible? I say yes. The foundation of the Charter of the Organisation of African Unity (OUA) is that none [country] should accommodate on its soil refugees who intend to attack another country. Use them, see them train, even without helping them, this is what one has not the right to do. There is at least passive guilt (*L'Express*, 24 October 2002, quoted in *Le Pays* 2744, 28 October 2002).

These allegations from President Gbagbo generated a heated debate in Burkina Faso. They were the consequence of a month of rumours, speculation, and allegations. In the days following 19 September 2002, the Ivorian defence minister said that foreigners had come from the North to help the rebels. In late September, the then Burkinabè Minister of Regional Cooperation, Jean de Dieu Somda, declared that the country was not implicated in the failed coup d'état and the subsequent civil war (*L'Hebdomadaire du Burkina* 184, 27 September 3-October 2002). Burkinabè newspapers close to the government asserted that the country had no interest whatsoever in destabilising Côte d'Ivoire. In early October 2002 the government-friendly *L'Opinion* analysed whether Burkina Faso had destabilised its southern neighbour or not. Since Gbagbo's election in 2000, the Ivorian government had regularly accused Burkina of supporting Alassane Dramane Ouattara's run for presidency (*L'Opinion* 261, 2 October 2002). But the newspaper argued that, whoever was in power in Côte d'Ivoire, Burkina had no interest in destabilising that country. The consequences would be disastrous. This explained why Burkinabè authorities have always had measured diplomatic reactions despite massive violations of the rights of Burkinabè residing in Côte d'Ivoire (*L'Opinion*

261, 2 October 2002). *L'Opinion* ended the article by highlighting that the measured reactions of the Burkinabè government had even prompted criticism from the public. In another article of the same issue, *L'Opinion* suggested that President Blaise Compaoré was a victim of ingratitude. Having made Burkina Faso "a peace haven, an open and welcoming country where the freedom to come and go is guaranteed for all", he was now accused by those who had benefited from this environment. Laurent Gbagbo was among the Ivorian opposition who was offered refuge with all expenses covered by Burkina Faso each time he estimated himself to be insecure in Côte d'Ivoire (*L'Opinion* 261, 2 October 2002). In an interview by the French *Le Monde*, President Compaoré confirmed that it had been known to everyone that Ivorian deserters had been in Ouagadougou but that Ivorian authorities had not interrogated Burkina about this: no arrest warrant, no interrogatory commission (*Le Monde*, 29 October 2002). The official argued that it had prevented the deserters from destabilising Côte d'Ivoire from their position in the country, and that President Gbagbo had been officially informed about the deserters' presence in Ouagadougou during his visit to the Burkinabè capital in December 2001 (CGDBF, 2002).

This description of the mass media debate emphasises official restraint and calm in the face of Gbagbo's allegations. President Compaoré was portrayed as a victim of ingratitude after having supported, among others, Laurent Gbagbo himself on many occasions. Yet other voices took a more critical position. Over the years President Blaise Compaoré had acquired a reputation for maintaining relations with notorious international leaders, notably Charles Taylor, the late Foday Sankoh and the late Jonas Savimbi. *Journal du Jeudi* raised the question of whether Burkina's legendary hospitality had not created serious problems for the country. Yesterday's opponents who are today's leaders, and former leaders who have become today's opponents, are all welcome in Ouagadougou. But does the country never have the time to address its own problems, among which the biggest one is the fight against poverty? (*Journal du Jeudi* 576, 3-9 October 2002: 5). In its next issue, *Journal du Jeudi* succeeded in obtaining an interview with Sergeant Ibrahim Coulibaly from his exile in Ouagadougou. Sergeant Coulibaly was said to be the brains behind the rebellion, something that he himself denied. Yet the weekly *Journal du Jeudi* reported that after the one hour interview, Coulibaly sounded like a main spokesman for the rebels: "Gbagbo must go", "he has always betrayed" and "he does not like the truth" (*Journal du Jeudi* 578, 17-23 October 2002: 4-5).

Beyond the specific allegations of Burkinabè involvement, certain newspapers noted the lack of debate on how the Burkinabè government handled the Ivorian crisis (*Journal du Jeudi* 578, 17-23 October 2002; *L'Indépendant* 474, 8 October 2002). The Burkinabè national assembly – and not the government – had condemned the coup attempt. *L'Indépendant* observed that had the national assembly not taken this decision, nothing would have been done in this sense by the Burkinabè state. Burkinabè diplomacy had had difficulties in dealing with the crisis. "At

the heart of this very sensitive problem, nobody wants to run the risk of being taxed as stateless or a fifth column of Gbagbo in Burkina" (*L'Indépendant* 474, 8 October 2002: 5). In other words, the lack of condemnations of the coup attempt demonstrated that the government remained passive in the early phases of the crisis.

In the following issue, *L'Indépendant* observed that Burkina Faso had been forced to enter a war logic. For the Ivorian authorities and public media, Burkina and its citizens had become "the devil personified" (*L'Indépendant* 475, 15 October 2002: 3). According to the newspaper the government had to prepare itself for two different scenarios: first, to receive Burkina's sons who would be scapegoated in Côte d'Ivoire; and second, to handle a situation in which the Ivorian government forces would seek to pursue fleeing rebels into Burkinabè territory. "Côte d'Ivoire refuses to recognise that the current situation is born out of its politics of hatred and exclusion" (*L'Indépendant* 475, 15 October 2002: 3). The newspaper urged "those of our brothers who do not want to return" to get organised in groups to resist exactions and massacres rather than being led to the slaughter without reacting.

The general consensus in Burkina Faso about what was seen as Gbagbo's false allegations helped Blaise Compaoré to obtain support. At this moment, it was only one opposition politician, the late Professor Joseph Ki-Zerbo, who included some reservations in his comments: "Accusing Burkina of aggression without advancing any evidence, that is lighting the bush fire whose ravages no-one will control" [...] But it is true that, to deserve the name Burkina Faso [meaning the 'land of honorable people', our note], one must remain above suspicion" (*Sidwaya* 10 October 2002, quoted in *L'Indépendant* 477, 29 October 2002: 7). Ki-Zerbo thus left the door open for a possible Burkinabè involvement. What is striking, however, is that President Compaoré won strong support from the entire political élite and that such a consensus had not reigned since the time before the assassination of Norbert Zongo (Hagberg, 2002; Hilgers and Mazzocchetti, 2006, 2010). But despite these different denouncements of Burkinabè political actors – up to six ministers made public declarations against the allegations, arguing that the crisis was inter-Ivorian (*la crise ivoiri-ivoirienne*) – Ivorian authorities did not seem to be impressed and violence was continuously inflicted upon people of Burkinabè origin in Côte d'Ivoire.

On Compaoré's declarations about Gbagbo

In January 2003, Blaise Compaoré gave an interview to the French *Le Parisien* on the Ivorian crisis. President Compaoré elaborated on several issues, but it was his declarations off the record that were blown up by the newspaper. Compaoré had said, the newspaper quoted, that Gbagbo must be called to account for numerous atrocities committed by his supporters:

"In the long term, the only solution [to the Ivorian crisis] is for Gbagbo to go" (*allAfrica.com* 23 January 2003). Flawed elections had led to the war and only transparent elections could end it. And, then, President Compaoré added the few lines that rapidly spread across the world:

> "Gbgagbo will end up like [former Yugoslav president] Milosvić, before the UN war crimes tribunal, where he must be held to account for the mass graves and numerous atrocities committed by his backers, and for the death squads that operate in his country" (*Le Parisien*, 21 January 2003, quoted and translated by *allAfrica.com* 23 January 2003).

Ivorian reactions to Compaoré's declarations were soon voiced, but here we concentrate on the Burkinabè public debate. In the following pages we will elaborate on two observations of the mass media debate in the days and weeks that followed the declarations.

The first observation is that Compaoré's declarations introduced a fissure in the apparent national unity that had prevailed regarding the Ivorian crisis. The declarations incited a strong sense of patriotism. For having said "no" to exactions experienced by Burkinabè in Côte d'Ivoire, Blaise Compaoré also abandoned his legendary reserve, not to say sleep, for which he is accused (*Journal du Jeudi* 593, 30 January-5 February 2003: 5). People were mobilised and went out declaring their support in Ouagadougou as well as in provinces across the country. *Journal du Jeudi* commented that this demonstration of patriotism certainly warmed the hearts of repatriated Burkinabè and gave a civic lesson of hospitality to the Ivorians, because despite the mobilisation nobody had the idea of attacking any foreigner living in Burkina Faso (*Journal du Jeudi* 593, 30 January 5-February 2003: 5). On 24 January 2003 when President Blaise Compaoré departed for the peace negotiations in Marcoussis in France, thousands of Burkinabè citizens accompanied him by a "guard of honour", that is, people lined the streets in his honour (*L'Express du Faso* 971, 27 January 2003: 4). A second guard of honour welcomed Compaoré on his return on 27 January 2003. These guards of honour were organised by a certain newly created and very short-lived organisation, called the *Rassemblement Patriotique Burkinabè* (RPB) to support Compaoré (*L'Express du Faso* 973, 29 January 2003; *L'Observateur paalga* 5820, 28 January 2003; *Le Pays* 2802, 27 January 2003).

An intense mass media debate flourished after this mobilisation of Burkinabè citizens. The main newspapers published letters in support of Compaoré. *L'Observateur paalga* described the return of Blaise Compaoré on 27 January as a triumphal return. The president had been the spokesman of the Burkinabè people in France by translating the people's dissatisfaction with the violence inflicted upon their brothers in Côte d'Ivoire (*L'Observateur paalga* 5820, 28 January 2003: 2). In *L'Observateur paalga* an anonymous writer asserted that it was sufficient with two small sentences to raise and mobilise the Burkinabè people as one man: "Gbagbo

must step aside. He will end up like Milosević" (*L'Observateur paalga* 5825, 4 February 2003). The writer stated that, while Gbagbo does not save any Burkinabè and thus insults the entire country, Compaoré attacks his counterpart and identifies him as the evil in Côte d'Ivoire and West Africa. But, it was not only individuals who supported Compaoré's declarations. The political party *Convention Nationale pour le Renouveau/ Ère Nouvelle* (CNR/EN) declared its permanent support to President Compaoré's combat against the humiliation and extermination of Burkinabè citizens in Côte d'Ivoire (*L'Observateur paalga* 5825, 4 February 2003). President Compaoré's own political party *Congrès pour la Démocratie et le Progrès* (CDP) also declared its support (*L'Observateur paalga* 5820, 28 January 2003: 19).

However, while the unity of the Burkinabè people was celebrated in most comments and political declarations, those who were sceptical to or even criticised Compaoré's declarations were rapidly transformed into people who lacked love for Burkina. The opposition politicians Hermann Yaméogo and Bénéwende Sankara were particularly targeted. As the leader of *Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Démocratique Africain* (ADF/RDA), Hermann Yaméogo became the head of the opposition after the legislative elections in May 2002. In an interview in *Le Pays*, Yaméogo declared that considering Burkina's domestic problems it was "indecent" of President Compaoré to talk about Gbagbo's stepping down and his appearance at the International Criminal Court. "I think that if we would talk about the responsibility of each other, we should leave this issue to be taken care of by an international investigation commission to eventually decide to determine if it is Blaise Compaoré or Gbagbo who must resign" (*Le Pays* 2800, 23 January 2003). There were risks of a radicalisation of the ongoing peace negotiations. The second opposition politician criticising the declarations of President Compaoré was Bénéwendé Sankara. He is the leader of a *sankariste* party in the national assembly.[6] He argued that Blaise Compaoré was disqualified to ask for the departure of his Ivorian counterpart, for reasons of his own criminal acts. "I would say that it is the thief crying stop thief " (*Le Pays 2800*, 23 January 2003). Today, he continued, it is evident that the Burkinabè citizens are struggling to see justice served for unpunished crimes that that they have suffered. And, while these are not the same as genocide in Rwanda or in Côte d'Ivoire, they are also crimes against humanity. Bénéwendé Sankara added: "Heads of State have been killed, distinguished journalists have been killed, as well as university professors, students, citizens, and one cannot stumble in Burkina Faso" (*Le Pays* 2800, 23 January 2003).

6. Several political parties label themselves *sankaristes*, claiming to keep the political ideals of the late President Thomas Sankara alive (1983-1987) (Hagberg, 2002; Hilgers and Mazzocchetti, 2006, 2010; Otayék, et *al.*, 1996).

The reactions against these critical statements of Yaméogo and Sankara were immediate. According to CNR/EN, being one of the parties in the government coalition, the Burkinabè people was massively mobilised for the "guard of honour", despite the fact that some actors, "imbued with a lack of love for the fatherland", demarcated themselves (*L'Observateur paalga* 5825, 4 February 2003). In a letter to *L'Observateur paalga*, the signature B. Bénédicte suggested that the opposition politicians had perhaps had a power failure (*disjoncté*), but not President Compaoré (*L'Observateur paalga* 5822, 30 January 2003). In the state-controlled newspaper *Sidwaya*, the professor of Ouagadougou University, Dieudonné Nassa, welcomed the declarations of Compaoré and criticised the opposition politicians. "Unfortunately, politicians in search of fame, the stateless under other skies, greeted the declaration of Blaise Compaoré with great contempt. Follow my gaze and interpret yourself these words: 'it is the thief crying stop thief', 'it is indecent', etc." (*Sidwaya*, 27 January 2003). In his sharp analytical tone, Talato Siid Saya in *L'Indépendant* summarised the reactions to Compaoré's declarations:

> "For many people this interview of Blaise Compaoré is neither more nor less than a 'war declaration' against the Ivorian power. For others it [the interview] is unfortunate and ill-inspired because it comes at a bad moment. Finally, others estimate that this language is what many Burkinabè would have liked to hear since 19 September. Never has a declaration been so diversely judged by the Burkinabè" (*L'Indépendant* 490, 28 January 2003: 3).

The debate over President Compaoré's declarations opened up a split in the rhetorically celebrated unity. The two opposition politicians who had been interviewed by *Le Pays*, Hermann Yaméogo and Bénéwendé Sankara, were subject to various threats, including death threats. When these threats became known, opposition parties reacted energetically, asserting that these politicians only wanted the peace process to be preserved. *L'Observateur paalga* wrote:

> "This is why these parties estimate that if raising oneself against violence as a mode of settling the crisis is an act of statelessness ['un acte apatride'], if wanting to give all chances that the accord emanating from Linas-Marcoussis leads to a lasting of the conflict, if being concerned with preserving the interests of our compatriots in Côte d'Ivoire is considered by the RPB and those who commanded it as a crime of treason, then they [the parties] refuse to be considered as traitors and stateless" (*L'Observateur paalga* 5820, 28 January 2003: 15).

These opposition parties defended the right of the opposition to criticise power-holders even in times of crisis. The hatred against Yaméogo and Sankara was also discussed in *L'Indépendant*. Talato Siid Saya argued

that, in a state where the rule of law is said to prevail, the liberties of opinion and of thought are guaranteed:

> "Guard us from this intolerance and this hatred that we condemn today in Côte d'Ivoire! It is because Gbagbo wanted to measure all Ivorians by his own standards that his country is in fire and blood today. The intolerance that we combat, the intolerance that we deplore, that which we condemn should first be in our own ranks. In terms of intolerance, we must do better than President Gbagbo and his men. When extremism, intolerance or hatred takes over man, he looses his humanity; he becomes simply an animal. Ivorians, instigated by President Gbagbo, have exposed their animality in '*Côte d'Ivoire: Poudrière identitaire*'" (*L'Indépendant* 491, 4 February 2003: 7).

It is indeed striking to observe the ways in which the mass media debate was polarised. That journalists and other critical observers are subject to death threats would certainly indicate that the limits of tolerance were tested in Burkinabè public debate. According to Michel Zoungrana in *L'Indépendant*, the hostile slogans against Yaméogo and Sankara were not made by "minor activists", but had been conceptualised by important personalities of the presidential party (*L'Indépendant* 491, 4 February 2003: 5). Idrissa Barry wondered if, in the polarised positions about the declarations of Compaoré, there was a possibility for a third voice without being indexed as an anti-patriotic, genocide-defender by the mullahs of patriotism (*L'Indépendant* 492, 11 February 2003: 8).

The second observation on the mass media debate after Compaoré's declarations in January 2003 is that the usually silent head of state now spoke out. A popular saying in Burkina goes that when Blaise Compaoré is sleeping there is danger. At specific dramatic political events – the assassination of the late President Thomas Sankara in October 1987 and the military execution of the ministers Henri Zongo and Jean-Baptiste Lingani in September 1989 – Blaise Compaoré declared that he did not know anything because he was sleeping! In January 2003, however, Compaoré set aside the restraint observed so many times and commented that Gbagbo must step down. Hence, while critics argued that it was dangerous that the president made such declarations, President Compaoré reinforced his position through them. Professor Dieudonné Nassa commented that the declarations show Compaoré's true face and allow people to measure his degree of patriotism: "But in life, as the adage says so well, 'patience has limits'" (*Sidwaya*, 27 January 2003).

President Blaise Compaoré was said to have made his declarations in private, and some observers argued that he had been caught unawares. He had simply opened his heart to a journalist. Yet the well-organised victorious return of President Compaoré would suggest that the declarations were destined for a wider audience. Given that Compaoré is known for his political tactics, this was clearly part of political calculation. Some observers commented that the "indiscretions" of Blaise Compaoré should

not be seen as a diplomatic failure, because history will show that he was right (*L'Express du Faso* 972, 28 January 2003: 2). In any case, the breach of silence represents an important development with respect to how the Ivorian crisis was debated by the Burkinabè press. On a more sceptical note, *L'Indépendant* held that Blaise Compaoré had used the Ivorian crisis to convert the slogan "Blaise murderer" into "Gbagbo murderer". Today, the newspaper continued, he harvests what he has sown and is on the road for a new presidential campaign (*L'Indépendant* 492, 11 February 2003: 5-6).

Another element indicating that mobilisation was not such a spontaneous act of patriotism was that on 19 January 2003 when the Marcoussis Accord was negotiated in France, the Burkinabè National Television showed, for the first time, the Belgian-produced film *Côte d'Ivoire: poudrière identitaire* by Benoît Scheuer. *Journal du Jeudi* commented that it was extremely important that the film be shown. While the film was already produced in 2001, it had only been shown three times at the Norbert Zongo National Press Centre. A television debate on the film could have been important, but *Journal du Jeudi* urged the Burkinabè National Television to reflect before deciding: "The goal, in fact, is not to spread any 'ivoriphobia', but not to obscure this reality" (*Journal du Jeudi* 592, 23-29 January 2003: 7). Others asked why the film was shown at that precise moment, two days prior to the declarations of President Blaise Compaoré. "Had the projection of the film the objective of preparing the minds for the coming shock of this incendiary interview [*cette interview incendiaire*]" (*L'Indépendant* 490, 28 January 2003: 3). *L'Indépendant* only raised the question, but it is a fact that in a few days' time, two important events occurred that favoured the organisation of "guards of honour" for President Compaoré.

According to several press voices, the declarations of Compaoré broke the silence. Yet the then director of *L'Indépendant,* the late Liermè Somé held that since the death of Houphouët-Boigny, President Compaoré had acted and made several declarations that had poisoned relations with the Southern neighbour. Liermè Somé mentioned three main acts and declarations as particularly disastrous (*L'Indépendant* 491, 4 February 2003: 4). In 1993, at the death of Houphouët-Boigny, President Compaoré sent a message of condolence to the then Prime Minister Alassane Dramane Ouattara, whom he saw as successor, rather than to the constitutional successor, the president of the national assembly, Henri Konan Bédié. In 2000, when the nationality of Ouattara was questioned for the coming presidential elections, Compaoré sent a letter to the Ivorian authorities to deny that Alassane Dramane Ouattara was a Burkinabè citizen. And since 19 September 2002, Compaoré had made several declarations on the Ivorian crisis among which the last ones appeared in *Le Parisien*.

> "All these errors, one must say, are not helping our many compatriots who live in that country. The behaviour of the Burkinabè power-holders,

> which was first to observe, without too many comments, what was going on in this neighbouring country, was good, and should have continued, especially at a moment when first the discussions, and then the accords of Limas-Marcoussis seemed to give back the hope for a return to peace" (*L'Indépendant* 491, 4 February 2003: 4).

In this quotation, Liermè Somé put the finger on what for many Burkinabè has been the central question of the Ivorian crisis: the fate of the Burkinabè living in Côte d'Ivoire. The political manoeuvering between politicians was not likely to help ordinary Burkinabè who are persecuted and attacked by the death squads in Côte d'Ivoire. So, while the polarisation of political actors – the making of "good guys" and "bad guys" – captured key political actors in the Burkinabè public space, up to three million Burkinabè were exposed to xenophobic acts and summary killings. It is in this context that the recurrent reference to the behaviour of political actors – "restraint and maturity" – becomes particularly important.

Seven years on: Gbagbo, Compaoré and the making of "good guys" and "bad guys"

Since the events analysed in the space above, many things have happened and the crisis has been transformed through multiple peace attempts, dramatic violent outbreaks, as well as political turnovers. We do not aim to summarise so many political, military, social and economic processes in a few lines. For the purpose of this paper, however, we do need to make a brief overview as to understand current Burkinabè press debate.

A first observation is that, while the Linas Marcoussis agreement, signed by the fighting parties in January 2003, brought the rebel leaders to Abidjan to join a government of national unity, the resolution did not result in peace or disarmament. The agreement collapsed a year later and the *Forces Nouvelles* representatives left the government. In November 2004, President Gbagbo ordered his troops to retake the rebel-held North and the air force launched bombing raids on Bouaké and several other northern towns. In these attacks, French troop positions were hit by Ivorian planes, resulting in the death of nine French soldiers. France launched retaliatory attacks and destroyed the Ivorian air force. Gbagbo later said the strike on French troops had been an error, but the French reaction became a spark for anti-French riots in Abidjan and several southern towns, with businesses owned by foreigners looted and destroyed. Some 10000 French citizens residing in Côte d'Ivoire were evacuated and tens of thousands of African migrants fled after hundreds had been killed in the violence (Marshall-Fratani, 2006).

International actors continued their attempts at restoring peace to the country with the African Union (AU) and the UN collaborating. With Gbagbo's original term due to expire in 2005, the UN Security Council backed an AU proposal to extend his time in office for one year pending disarmament by the rebels and new elections, but Gbagbo's term has been extended again and again.

A second observation is that public debate on Compaoré and Gbagbo – and also Alassane Dramane Ouattara and Guillaume Soro – shifted with respect to the making of "good guys" and "bad guys". After the Linas Marcoussis negotiations, Guillaume Soro, who had participated in the meetings as the leader of the *Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire* (MPCI), was appointed to a ministerial position in April 2003, while at the same time taking a more visible role as the Secretary General of the newly formed coalition of rebel groups, the *Forces Nouvelles*. In the turbulent period between 2003 and 2007, Soro's leading position in the rebel movement was consolidated, while he also moved in and out of government positions following negotiations in Accra[7] and Pretoria[8]. What seems to have broken the deadlock between the fighting parties was the intervention by President Blaise Compaoré that brought the rebels back to the government and the peace process back on track. It was in his capacity as president of ECOWAS (Economic Community of West African States) that Compaoré decided to organize an inter-Ivorian dialogue, leading to the Ouagadougou Political Accords signed by Gbagbo and Soro on 4 and on 27 March 2007. The peace deal resulted in the appointment of Guillaume Soro as Prime Minister in a new government of national unity (Toulou, 2008).

The principal actors analysed in this paper have certainly left the categories of "good guys" and "bad guys" in public debate: Blaise Compaoré became mediator in Ivorian crisis, and Laurent Gbagbo appointed the rebel leader Guillaume Soro as Prime Minister (as stated in the Ouagadougou Political Accords). Despite many problems with the census and electoral cards, and a shaky political process, the power-sharing (*la co-habitation*) of Gbagbo and Soro inspired some hope. Yet, on 12 February 2010 President Laurent Gbagbo suspended the electoral commission (CEI, *Commission électorale indépendante*) and dissolved the government. He accused the CEI president of having added more than 400000 names to the electoral list. Gbagbo had been expressing his discontent with the electoral commission for some time, and decided to dissolve the Guillaume Soro government on the grounds that it was too dominated by party politics to function satisfactorily. In the following pages we discuss Burkinabè newspapers' reactions to Gbagbo's decision

7. Three rounds of negotiations were held in Accra, known as Accra I (September 2002), Accra II (March 2003), and Accra III (July 2004) (Toulou, 2008).

8. The Pretoria resolution was signed in April 2004, brokered by the then South African President Thabo Mbeki.

with particular attention paid to the main political actors in Burkinabè-Ivorian relations, mainly Laurent Gbagbo and Blaise Compaoré. The discussion is primarily based on Burkinabè press material from the two first weeks following the suspension of the CEI and the dissolution of the Ivorian government.

Gbagbo's suspension of the Government of National Unity and of the electoral commission

On 12 February 2010, Ivorian President Laurent Gbagbo announced on the evening news of the national TV station RFT (*Radio télévision ivoirienne*) that he had dissolved the government, because, he held, it was too much dominated by party politics and therefore unable to lead the country out of the political crisis:

> "I want a government [...] for exiting the crisis, a government in the service of Ivorians, and not under the order of political parties. The mission of this government will be to lead, under the authority of the President and the Prime Minister, the last actions necessary to finally exit Côte d'Ivoire of the crisis" (quoted in *Jeune Afrique* Internet edition, 12 February 2010).

The announcement came just one day after a meeting in Ouagadougou. The parties had allegedly been unable to resolve their disagreements over the workings of the electoral commission (CEI), whose president, Robert Beugré Mambé, had been accused of fraudulently adding more than 400 000 names to the electoral list for the country's presidential elections.

The consequences of Gbagbo's announcement were immediate. Across the major towns of Côte d'Ivoire, opposition parties mobilised protests that raised fears of a return to outright civil war, with Alphonse Djédjé Mady – president of Henri Konan Bédie's *Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix* – declaring on behalf of the joint political opposition that Gbagbo's actions were tantamount to a "*véritable coup d'État*" (quoted in *Jeune Afrique* Internet edition 13 February 2010). The joint statement also declared that the opposition no longer recognised Laurent Gbagbo as Head of State, and said that "Ivorian women and men [*Ivoiriennes et Ivoiriens*], political and social forces, civil society, workers of Côte d'Ivoire, economic entrepreneurs, should mobilise and oppose, with all means, this dictatorship" (quoted in *Jeune Afrique* Internet edition, 13 February 2010).

Burkinabè press on Gbagbo's decision

As compared to other events discussed in this paper, Laurent Gbagbo's suspension of government and the electoral commission did not receive

the same attention. Hence, the Burkinabè press generally reacted to the events with brief reports, based mainly on international news agencies. Implicit in these reactions was the view that *L'Observateur paalga* stated explicitly, namely that these events were a continuation of the Ivorian crisis and that they raised doubts as to whether the animosities in this formerly prosperous and admirable country would ever be resolved:

> "Côte d'Ivoire, this beautiful country that President Houphouët-Boigny had left to the Ivorians, will it never get peace? The past is idealized in memory, but his successor has not been able to get on track..." (*L'Observateur paalga*, 15 fevrier 2010).

L'Express du Faso similarly commented that since Gbagbo had dissolved the CEI and the Government of National Unity things have changed: "The relative peace that reigned has immediately melted like butter in the sun" (*L'Express du Faso*, 2726, 22 February 2010). Such a critique of Laurent Gbagbo was recurrent in other newspapers as well. One commentator voiced the most explicit critique of Laurent Gbagbo, by arguing that the Ivorian president, by once again performing a political summersault, had remained true to his nickname, "The Baker of Cocody": "as his tendency to roll the protagonists of the scene in flour "pull a faste one") will become a tradition" (*L'Observateur paalga*, 14 February 2010). The weekly *Le Patriote* had the following headline: "The Baker makes the facilitator crawl on all fours in the flour" (*Le Patriote*, 55-56, 3 March 2010).

The role of Prime Minister Guillaume Soro was also mentioned. He would have to balance his two roles as leader of the increasingly unpredictable members of the ex-rebellion and being in charge of composing a new Ivorian government in accordance with President Laurent Gbagbo, and the Ouagadougou Political Accords. So, Gbagbo kept Guillaume Soro as Prime Minister, thereby staying within the Ouagadougou Political Accords (*Le Pays* 18 February 2010). *L'Observateur paalga* commented that while politicians are waiting, the Ivorian populations seem to be less concerned with the political play: "the small people are fully engaged in a combat for survival" (*L'Observateur paalga*, 7585, 10 March 2010: 8).

The most important theme in the Burkinabè media coverage of Laurent Gbagbo's suspension of the CEI and the government was the role and performance of Blaise Compaoré. The assessments of Compaoré's handling of the latest crisis within the crisis differ significantly. The state-controlled daily *Sidwaya* commented that the mediator had stayed true to his dedication to strengthen the historical relationship between the two countries (*Sidwaya* 24 February 2010) and added later a celebration of Blaise's ability to bring the parties in the Ivorian crisis back to the negotiating table:

> "In resolving the Ivorian crisis President Compaoré seems to posses a magic potion, because for the umpteenth time he succeeded, temporarily

> some would say, to bring the country of Félix Houpouët Boigny on the path of dialogue and negotiation" (*Sidwaya* 2 March 2010).

Commentators in *L'Observateur paalga* argued that Compaoré's own statement to the press – that he did not possess a magic potion for solving disagreements between the parties – was illustrative of a general sense of fatigue among the main actors in the negotiations:

> "Should one read signs of irritation of the head of RDR, bewilderment of the president of the PDCI-RDA and weariness of the facilitator, all three drained by eight years of crisis?" (*L'Observateur paalga*, 22 February 2010).

One observer added that Compaoré, in his allegiance to the unpredictable politics of Laurent Gbagbo opened the door for all possible scenarios in the political future of Côte d'Ivoire (*L'Observateur paalga*, 23 February 2010). Bernard Zangré asserted that the mediator, in fact, ought to be quite embarrassed by these latest developments, since they make his achievements tumble like a house of cards (*L'Observateur paalga*, 14 February 2010). It is noted that this embarassment should be particularly manifest in relation to the main opposition leaders who arrived in Ouagadougou on 21 February 2010 to discuss the consequences of Gbagbo's manœuvres (*L'Observateur paalga*, 21 February 2010).

Whether inspired by the international recognition or not, the tone in *L'Observateur paalga* was different a few days later. In the analysis of the mediator's performance during the weeks following Gbagbo's decision, the daily concluded:

> "Victory to the facilitator Blaise Compaoré who has felt that it smelled of burning on the other side of the lagoon Ebrié, and who has used his powers to extinguish the smoldering fire since 12 February 2010" (*L'Observateur paalga*, 28 February 2010).

To sum up, the reactions of the Burkinabè press to Laurent Gbagbo's decision in February 2010 were diverse. Implicit in several statements was the loyalty of Blaise Compaoré to his newfound collaborator, Laurent Gbagbo. This rediscovered "friendship" between two men who, as we discussed at length above, had been at loggerheads during the heat of the Ivorian crisis, was already evident in 2008, when Gbagbo was awarded the highest honour of Burkina Faso, *la Grande Croix de l'Ordre national* (29 July 2008, sur www.lefaso.net; *Jeune* Afrique, 15 September 2009). Thus, the most significant implication of the media coverage may be said to be the acceptance by the press of, first, the role of Blaise Compaoré as a "good guy" in the role of mediator in the Ivorian crisis and, secondly, of the relatively muted critique of Laurent Gbagbo's actions and his "friendship" with the Burkinabè president.

The generally positive assessment of Blaise Compaoré's performance as mediator also had a critical twist. It was commented by *Jeune Afrique* that Compaoré's many regional engagements make it questionable whether that he has the time to live up to his national responsibilities: "Yesterday Togo and Niger, today Côte d'Ivoire and Guinea... The Burkinabè head of State never stops running to the bedside of his neighbours shaken by crises. To the point of forgetting his own country" (*Jeune Afrique* 30 November 2009 à 09h:14, F. Pompey, special envoy in Ouagadougou).

Conclusion

The Burkinabè public debate on the Ivorian crisis has over the years been as much animated by a strong identification with Burkinabè living in Côte d'Ivoire as by domestic politics. This is hardly surprising if one considers how the common bonds between the countries have shaped the Burkinabè public space. And, although the relations with Côte d'Ivoire have often been problematic, especially since the death of Houphouët-Boigny, the Ivorian civil war brutally reformulated questions of citizenship and belonging. From September 2002 onwards, the war logic, as it was termed by some Burkinabè observers (*L'Indépendant* 475, 15 October 2002: 3), entered the minds of power-holders and ordinary Burkinabè citizens as well. While the sufferings of Burkinabè nationals in Côte d'Ivoire had been of concern to the Burkinabè throughout the 1990s, the outbreak of the war turned such worries into frustration and anger. The celebrated virtues of "restraint and maturity" to be observed by Burkinabè officials in relation to Côte d'Ivoire were increasingly questioned in Burkinabè press debate. Initially, most Burkinabè observers rejected Gbagbo's accusations of Burkina Faso's involvement in the failed *coup d'État* in September 2002, whereas President Compaoré observed restraint and silence.

Yet when, finally, the Burkinabè president spoke out, it was orchestrated by a mass mobilisation. The rapidly organised guards of honour for President Compaoré on 24 and 27 January 2003 by the short-lived organisation *Rassemblement Patriotique Burkinabè* (RPB), where thousands of Burkinabè citizens manifested their support to the president, indicate that important political personalities were behind the mobilisation. While the RPB took advantage of a deeply-felt anger and frustration among the Burkinabè general public and organised "spontaneous" acts of patriotism, powerful individuals of the presidential party *Congrès pour la Démocratie et le Progrès* (CDP) lingered in the shadows of the RPB (see also Banégas and Otayek 2003). The position of the president was strengthened by means of this mobilisation, and, as *L'Indépendant* noted, the slogan "Blaise

murderer" – much heard after the assassination of Norbert Zongo in December 1998 – was, at least temporarily, transformed into "Gbagbo murderer" (*L'Indépendant* 492, 11 February 2003).

With hindsight, however, these accusations and slogans stand in contrast to the present-day alliance – not to say "friendship" – between Laurent Gbagbo and Blaise Compaoré. The mediation of Compaoré and the power-sharing of Gbagbo and Soro changed the content and form of the public debate in the two countries. The Burkinabè press reactions to Gbagbo's decision to dissolve the government and the electoral commission in February 2010 were rather moderate, a position that would have been unthinkable just a few years before.

In Burkinabè public debate, politics is often depicted as something highly personal and the behaviour of political actors is closely observed (Hagberg 2002; Otayek et *al.*, 1996). Burkinabè political observers address the behaviour and discourse of political actors rather than structural causes. It is as if the rule of law must be respected, but the law itself is not questioned. The strength of a personalised analysis of African politics is that it concentrates on the actions of key political actors and focuses on the actual exercise of power more than on formal authority. The weakness is that solutions to apparent structural problems are related to the particular person in charge. It is the morality of power-holders that is addressed rather than the structure that produces such leaders (see also Hagberg 2002). The personalised analysis of politics favours what we have termed the making of "good guys" and "bad guys", that is, the process by which some political actors are made heroes and others are demonised. In the making of "good guys" and "bad guys", polarisation is likely to occur in public debate. Let us illustrate the argument by making reference to three of the political leaders discussed in this paper.

President Blaise Compaoré had for long been accused of being involved in lucrative affairs with internationally notorious leaders. Political violence and the killings of politicians, journalists, students and other citizens also gave him a bad reputation. Yet with his declarations in January 2003, supported by the short-lived *Rassemblement Patriotique Burkinabè* (RPB), Blaise Compaoré underwent a spectacular transformation. He was transformed into the "good guy", translating the commitment of the Burkinabè people to the negotiators in France. Consequently, those who dared criticise this "good guy", notably Hermann Yaméogo and Bénéwendé Sankara, were transformed into "bad guys". In this transformative process there was little space for a third voice without being fingered as anti-patriotic and a genocide defender by the mullahs of patriotism (*L'Indépendant* 492, 11 February 2003: 8). Compaoré's transformation furthermore paved the way for the Burkinabè presidential elections in November 2005 (Hilgers and Mazzocchetti, 2006; Hagberg, 2010).

President Laurent Gbagbo became the "bad guy" in Burkinabè public debate over the Ivorian crisis. Gbagbo used his presidential power to incite his followers to chase foreigners. But Gbagbo was also seen as an ingrate.

When he was in opposition he went to Ouagadougou each time he needed exile. And Burkina is said to have covered all costs (*L'Opinion*, 261, 2 October 2002). Yet when Burkinabè authorities received President Gbagbo's political adversaries, Gbagbo began to accuse Burkina of supporting coup attempts. For instance, the political party CNR/EN supporting Compaoré argued that "the arsonist Gbagbo, Hitler-Milosević of Africa, has set his country on fire and calls the Fire Brigade to rescue him", but when slapped, the Burkinabè have, like Jesus Christ, turned the other cheek (*L'Observateur paalga* 5825, 4 February 2003).

We would argue that the making of "good guys" and "bad guys" in the Burkinabè public debate was particularly articulated with the outbreak of the war in September 2002. Idealised heroes were contrasted to dehumanised enemies. However, there were also dissenting, independent voices that sought to deconstruct polarised descriptions of political actors.

Blaise Compaoré's achievements as the mediator of the Ouagadougou Political Accords between the fighting parties in the Ivorian civil war have not only made him the "good guy" of Burkinabè public debate, but also in the Ivorian debate. In the official discourse of the Ivorian president, Compaoré has turned from a hostile harbourer of national enemies to a trustworthy mediator. Yet beyond the appearances of these political manoeuvrings, we should not neglect the longer relationship between key political actors. The transformation of the main political actors analysed here – Laurent Gbagbo and Blaise Compaoré – from a "good guys"/"bad guys" perspective into a discourse on friendship and alliance is illustrated by the Burkinabè press debate on Gbagbo's decision to dissolve the government and the electoral commission in February 2010. Although critical of Gbagbo's suspension, most observers kept a moderate tone, far removed from the heated agitation some seven years before but close to the ideals of "restraint and maturity" that have for a long time characterised Burkinabè public debate on Côte d'Ivoire.

At a more general level, we argue that while taking the effects and consequences of political manoeuvrings seriously, there is a need to move beyond appearances and include considerations of the structural conditions that underlie the actions and statements of political actors. This attention to the historicity of the Ivorian crisis is inspired by the work of Jean-Pierre Chauveau, whose long-term involvement and analysis of more localized expressions of conflict, politics, and land rights demonstrate the virtues of long-term ethnographic fieldwork that go beyond the rhetoric of the political actors involved (Chauveau, 2000, 2006; Chauveau and Bobo, 2003). It is through long-term engagement and dense ethnographic description that we may elicit personal relationships that often underlie political animosities. These relationships may, in turn, allow for radical shifts of alliances and overcome apparent conflicts.

Bibliography

Books and articles

African Sociological Review 7 (2) 2003, *Seven Articles on Conflict in Africa*, special issue, Sall, E. & J.-B. Ouédraogo (éd.).

Andriamirado, S. 1989, *Il s'appelait Sankara: chronique d'une mort violente*, Paris : Jeune Afrique Livres.

Balima, S.-A. 1996, *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*, Paris : L'Harmattan.

Banégas, R. & R. Otayek 2003, *Le Burkina dans la crise ivoirienne: effets d'aubaine et incertitudes politiques*, cahier thématique *Politique africaine*, 89.

Blion, R. 1996, « Migrants internationaux et de retour au Burkina Faso, acteurs et témoins d'une circulation migratoire multiforme », in : Otayek, R. Sawadogo, F.M. & J.-P. Guingané (éd.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala.

Bouquet, C. 2003, « Être étranger en Côte d'Ivoire: la nébuleuse "dioula" », *Géopolitique Africaine* 9 : 27-42.

Chauveau, J.-P. 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78 : 94-125.

— 2006, "How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the *tutorat* between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire)", in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers : 213-240.

Chauveau, J.-P. & K. S. Bobo 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine* 89 : 12-32.

CRR 2004, *La question dioula et la partition de la Côte d'Ivoire*, Commission des recours des refugies.

Dacher, M. in collaboration with S. Lallemand 1992, *Prix des épouses, valeur des soeurs* suivi de *Les représentations de la maladie: Deux études sur la société Goin (Burkina Faso)*, Paris : L'Harmattan.

Dessein, J. 2000, "Drawing or Bridging Boundaries? Agricultural Extension in the Upper West Region of Ghana", in : Hagberg, S. & A.B. Tengan (éd.), *Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.

Fiéloux, M. 1980, *Les sentiers de la nuit: les migrations rurales lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire*, Paris : ORSTOM.

Guissou, B. 1995, *Burkina Faso: un espoir en Afrique*, Paris : L'Harmattan.

Hagberg, S. 1998, *Between Peace and Justice: Dispute Settlement between Karaboro agriculturalists and Fulbe agro-pastoralists in Burkina*

Faso, Uppsala Studies in Cultural Anthropology 25. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis.
- 2001, « À l'ombre du conflit violent. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peul au BF », *Cahiers d'Etudes Africaines* 161, XLI-1 : 45-72.
- 2002, "'Enough is Enough': an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso", *Journal of Modern African Studies* 40 : 217-246.
- 2006, "Money, ritual and the politics of belonging in land transaction sin Western Burkina Faso", in : Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Land and the Politics of Belonging in West Africa*, Leiden & Boston, Brill.
- 2010, « Conclusion: démocratie à double façade », in : Hilgers, M. & J. Mazzocchetti (éd.), *Une opposition qui ne dit pas son nom: Représentations et pratiques populaires autour du pouvoir au Burkina Faso*, Paris, Karthala (in press).

HAGBERG, S. & S. OUATTARA 2010, "Vigilantes in War: Boundary Crossing of Hunters in Burkina Faso and Côte d'Ivoire", in : Grätz, T. & T.G. Kirsch (éd.), *Violent Demeanors: Vigilantism, State, and Struggles for Encompassment in Africa*, London, James Currey (in press).

HAGBERG, S. & A.B. TENGAN (éd.), 2000, "Introduction: Coping with Cosmology and Geography", in : Hagberg, S. & A.B. Tengan (éd.), *Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso*, Uppsala Studies in Cultural Anthropology 30. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.

HILGERS, M & J. MAZZOCCHETTI (éd.), 2006, *Le Burkina Faso: l'alternance impossible*, cahier thématique *Politique africaine* 101.
- 2010, *Une opposition qui ne dit pas son nom: Représentations et pratiques populaires autour du pouvoir au Burkina Faso*. Paris : Karthala.

KAMBOU-FERRAND, J.-M. 1993, *Peuples voltaïques et Conquête coloniale 1885-1914: Burkina Faso*, Paris : L'Harmattan.

LAVAUD, J.-C. 1991, *Noms personnels et conflits dans une société segmentaire: les turka du Burkina Faso*, thèse du Doctorat, Paris : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

LOSCH, B. 2000, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Politique africaine* 78 : 5-25.

MARSHALL-FRATANI, R. 2006, "The War of "Who is Who": Autochthony, Nationalism, and Citizenship in the Ivorian Crisis", *African Studies Review* 49 : 9-43.

MCFARLAND, D.M. & L.A. RUPLEY. 1998, *Historical Dictionary of Burkina Faso*, Lanham & London : The Scarecrow Press.

OTAYEK, R., F.M. SAWADOGO & J.-P. GUINGANÉ (éd.), 1996, *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993): ordre politique et changement social en Afrique subsaharienne*, Paris : Karthala.

POLITIQUE AFRICAINE 2000, *Côte d'Ivoire: la tentation ethno-nationaliste*, cahier thématique *Politique africaine* 78.
- 2003, *La Côte d'Ivoire en guerre: dynamiques du dedans, dynamiques du dehors*, cahier thématique *Politique africaine* 89.

TOULOU, L. 2008, *Élections et sortie de crise en Côte d'Ivoire. Aux urnes pour dire adieu aux armes?* Vol. 5. *Comprendre*. Abidjan: Les Éditions du CERAP.

ZONGO, M. 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire: trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Revue africaine de sociologie* 7 (2): 58-72.

Newspapers and websites

allAfrica.com 23 January 2003. "Burkina Faso Urges Gbagbo to Step Down". Website consulted on 25 February 2003: http://allafrica.com/stories/printable/200301230857.html

allAfrica.com 11 March 2003. "Returnees Top 150000 Mark – Government". Website consulted on 13 March 2003: http://allafrica.com/stories/printable/200303110612.html

allAfrica.com 4 August 2003. "Government Unveils Grand Plan for Reintegrating Repatriates". Website consulted on 20 August 2003: http://allafrica.com/stories/printable/200308040549.html

CGDBF 2002. « Synthèse de l'actualité politique au Burkina Faso durant le mois d'octobre 2002. Ouagadougou: Centre pour la gouvernance démocratique du Burkina Faso ». Website consulted on 24 February 2002: www.cgdbf.org/french

• *Fraternité Matin*, Daily, Abidjan

– 25 November 2008, « Les pro Zackaria attaquent Séguéla: 11 morts ». *Journal du Jeudi*. Weekly, Ouagadougou.
– 576, 3-9 October 2002, « Nation: Le Burkina aura-t-il jamais le temps de fouetter ses chats? »: 5.
– 578, 17-23 October 2002, « I.B.: Le loup sort du bois »: 4-5.
– 592, 23-29 January 2003, « Media Culpa »: 7.
– 593, 30 January 5-February 2003, « Nation: cris du cœur en chœur »: 5.

• *Jeune Afrique*. Monthly, Paris

– 15 September 2009, « Gbagbo accueille son "frère" Blaise Compaoré », by Frédéric Lejeal.
– 30 November 2009, « Compaoré: profession médiateur », by F. Pompey.
– 12 February 2010, « Nouveau gouvernement pas avant la fin de la semaine ».
– 13 February 2010, « L'opposition "ne reconnaît plus" le président Laurent Gbagbo », by Baudelaire Mieu.

• *L'Express*. Daily, Abidjan

• *L'Express du Faso*. Daily, Ouagadougou

- 971, 27 January 2003, « Crise ivoirienne: Blaise Compaoré: les honneurs de la vérité »: 4.
- 972, 28 January 2003, « Crise ivoirienne: La politique c'est des idées et non la passion »: 2.
- 973, 29 January 2003, « Crise ivoirienne: "Jamais nous ne reculerons devant nos intérêts", dixit Blaise Compaoré »: 2.

• *L'Hebdomadaire du Burkina*. Weekly, Ouagadougou

• *L'Indépendant*. Weekly, Ouagadougou

- 474, 8 October 2002, « Crise ivoirienne: les mystères se dissipent »: 5.
- 475, 15 October 2002, « Éditorial: Le Burkina dans une logique de guerre? »: 3.
- 477, 29 October 2002, « Troubles en Côte d'Ivoire: les dividends politiques au Burkina Faso »: 7.
- 490, 28 January 2003, « La "déclaration de guerre" de Blaise Compaoré »: 3.
- 491, 4 February 2003, « Partis politiques burkinabè: grandes manœuvres pour déstabiliser l'ADF/RDA »: 5.
- 491, 4 February 2003, « Crise ivoirienne: Faisons mieux que Gbagbo et ses hommes »: 7.
- 492, 11 February 2003, « Côte d'Ivoire: les quatre obstacles à la paix »: 5-6.
- 492, 11 February 2003, « Manifestations de soutien à Blaise Compaoré: de la déception amoureuse au patriotisme spectacle »: 8.

• *L'Observateur paalga*. Daily, Ouagadougou

- 5860, 28 January 2003, « Après l'Accord de Marcoussis: Retour triumphal du PF »: 2.
- 14 February 2010, « L'élection! Quelle élection? ».
- 15 February 2010, « Retour à la case rebelle? ».
- 21 February 2010, « L'engrenage ».
- 22 February 2010, « Le facilitateur dit ne pas avoir de bâton magique ».
- 23 February 2010, « Blaise en Côte d'Ivoire: Un facilitateur sur le grill ».
- 25 February 2010, « Blaise Compaoré, grand-croix de la pléiade ».
- 28 February 2010, « La locomotive de la paix de nouveau sur les rails ».

• *L'Opinion*. Weekly, Ouagadougou

• *Le Monde*. Daily, Paris

• *Le Parisien*. Daily, Paris

• *Le Pays*. Daily, Ouagadougou

– 18 February 2010, « Gouvernement ivoirien: facile à détruire, difficile à reconstruire », by Antoine Battiono. Website consulted on 23 March 2010: http://www.lefaso.net/spip.php?article35465

• *Le Temps*. Daily, Abidjan

– 20 November 2008, « Depuis Ouaga, Koné Zackaria rompt le silence ».
– 25 November 2008, « Zackaria met a exécution ses menaces – Ses hommes ont attaqué Séguéla, hier ».
– 5 December 2008, « AB, ex-chef de guerre de Man se prononce – Dans une interview qui dérange! ».
– 25 November 2008, « Crise au sein des forces nouvelles – Koné Zackaria à la tête d'une nouvelle rébellion ».

• *Sidwaya*. Daily newspaper. Ouagadougou

– 24 February 2010 « Les acteurs s'accordent sur une nouvelle CEI, ancien format », by Boureima Sanga.
– 2 March 2010, "Le processus électoral de nouveau sur les rails », by Bachirou Nana.

23

Sacred Contagion

Cults of war in Nigeria and Sierra Leone compared

Paul RICHARDS[1]

The anthropologist of war is often a creature of circumstance. As an ethnographer of southern Côte d'Ivoire Jean-Pierre Chauveau witnessed communities he had known well over many years dragged into the maelstrom of war. I had similar experiences with respect to Sierra Leone, and we teamed up to write a comparative study of the interaction of insurgency and institutions in the two societies in which we had made long-term agrarian studies (Chauveau and Richards, 2008). For me, comparative analysis was an enlightening and therapeutic experience. It encouraged a return to materials associated with fieldwork on the edge of the Niger delta during the Nigerian civil war (1967-70). Some aspects of our comparison of Sierra Leone and Côte d'Ivoire are continued in this present essay, but now focused on the institutional dynamics of fighting factions in civil wars in Nigeria and Sierra Leone. In regard to the institutional dynamics of the *tutorat* (landlord-stranger relations) in southern Côte d'Ivoire, Chauveau (2006) asked an important question: "how does an institution evolve?" In our joint paper we tried to answer this question comparatively (Chauveau and Richards, 2008). In so doing we touched briefly on neo-Durkheimain institutional theory, as developed by Mary Douglas[2]. The present essay continues to follow that theoretical thread. Comparison now focuses on the armies involved two civil wars (Nigeria/Biafra and Sierra Leone) In Nigeria/Biafra the fighting was stopped with very little aftermath in terms of atrocity or guerilla action, notwithstanding dire predictions to the contrary. In Sierra Leone, peace was attained only after a prolonged period of anarchic violence, despite the signing of two elaborately negotiated peace deals. The difference between the two cases is here explained in terms the relative strength of hierarchy as the institutional

---

1. Anthropologist, Wageningen Agricultural University, Paul.Richards@wur.nl.

2. See, for example, Douglas (1970, 1986, 1993, 2004) and Douglas and Mars (2003).

form underpinning the two sets of fighting forces. In the Nigerian case, the cult of the Federal army linked both sides in the conflict. In Sierra Leone the army was sidelined by militia groups and subsequently dissolved, and with it was dissolved its hierarchical cult. In this second case, both sides continued the fighting organised around cults of egalitarianism, and violence spiralled out of control. The analysis supports the argument of Douglas (2005) that hierarchy remains a cool but durable form of institutionalization, even when ramshackle. The hierarchical cults of regular armed forces should not be lightly dismissed.

Cults of war

For Durkheim, society is sustained by norms, in turn the product of a cult. By cult, Durkheim means a specific set of practices through which a socially efficacious distinction between the sacred and the profane is maintained[3]. Sacredness protects social values. The profane is real and material. The sacred is real, but immaterial.

> "Religious forces are in fact only transfigured collective forces, that is, moral forces; they are made of ideas and feelings that the spectacle of society wakens in us, not sensations that come to us from the physical world. Thus, they are qualitatively different from the tangible things in which we locate them" (Durkheim, 1995 [1912]: 327).

Inhering in society, not things, sacred fervour is potentially infectious. It tends to flow without restraint, coating like an oil slick (to use Durkheim's vivid simile) any available object or activity. In this way it invades profane spaces and undermines practical activities. To attain stability, social institutions require a careful separation between sacred and profane. Sacred energy must be kept in check if it is to do its work of sustaining the institution. This is achieved through the organization of the cult, *e.g.* designation of spaces and times for ritual activity to stir and regulate collective sentiment. Dysfunctional institutions are those where a balance between the sacred and profane is disturbed. Neglect of ritual threatens groups with dissolution through inertia (lack of collective energy). But in cases of intense social need an excess of collective sentiment (sacred contagion) overwhelms practical judgement; abnormal behavioural consequences ensue.

Neo-Durkheimian analysis is directed towards what Douglas termed "social worlds that work" (Douglas, 1986). This is to recognise that the

3. All cult activity comprises two basic elements Durkheim terms negative and positive rites – abstinence and sacrifice.

balance between sacred and profane in any functional institution is an empirical matter, to be assessed through ethnographic methods. But further, it is to recognise that no social world is mono-institutional. Real communities have to incorporate a range of differently configured institutions[4]. For instance, in African rural settings, village-level associations (*e.g.* young men's farming groups) are often organised along egalitarian lines (all members are treated equally, in terms of rights and obligations [Richards 1986]) whereas inter-village institutions may be quite strongly hierarchical, *e.g.* Poro and Sande (male and female power associations) of eastern Sierra Leone, or the chiefly title associations of eastern Nigeria (Little, 1965; Nsugbe, 1974; Bledsoe, 1984).

Douglas recognised different kinds of cults, according to strength of affection and coercion involved. Her grid-group diagram yields a fourfold classification of cults. These are often designated by the terms hierarchy, enclave, market and isolate. The terms are not in themselves important. Her purpose is not typological, but to indicate that differently configured institutions are potentially in conflict.

At the core of her theory lie the central Durkheimian insights that emotional energies associated with collective aspirations are dangerous because social feelings threaten to overwhelm practical capacities, and that the cult is a means to bring this risk of sacred contagion under control. Two cults operating within the same space is a recipe for disorder, Yet social life is commonly multi-institutional. Organic solidarity requires schemata by which differently configured cults can operate safely within a single public space.

In her later work Douglas was keen to point out that establishing such schemata relies as much on the skills of the poet as the bureaucrat, a process she termed "composition (Douglas, 1999, 2007). The constructivism of the sacred text can be a potent tool in encapsulating a higher "organic" order to which rival institutions can jointly aspire. But the poet's role should not be misunderstood. The text is intended to be enacted. It functions within a ritual context to bring potentially dangerous and conflicting social forces within a single performative scheme. Societal energy is thereby maintained and dissension minimised.

Cults also fail, and communities fall apart. Sacred contagion occurs where the carefully maintained alternation between sacred and profane activity no longer regulates the process through which competing or cooperating cults attach social values to objects and material process. The ritual process detaches itself from practical concerns, and a loud feedback of rumour, panic, and manic prayer booms back and forth across the public arena. An "oil slick" of public emotion threatens to swamp practical functionality.

---

4. Durkheim recognised that in all but the simplest societies the integration of different institutions, and their cults, implied a complex process of inter-institutional give-and-take, rooted in division of labour and regulated by contract law (organic solidarity).

Space does not allow a further elaboration of this theoretical stance, save to say that it is an implication of combining Durkheim's argument about sacred contagion and Douglas' arguments about the different grid-group dimensions of institutional cult activity that sacred contagion is likely to have different manifestations in differently-configured institutions. The global banking crisis of 2008 can be reckoned a manifestation of sacred contagion within a failing set of market institutions, for example. But we should expect different manifestations of sacred contagion in the case of hierarchies and enclaves.

The present essay focuses upon two military cults – the Biafran army in the Nigerian civil war and the militia forces of the rebel Revolutionary United Front (RUF) in the civil war in Sierra Leone. Despite pressure from an enclaved civil society, the Biafran army, for reasons to be analysed, maintained its hierarchical cult more or less intact until final surrender. One telling exception – sacred contagion in the Biafran army 12th Division – throws light on the more general cohesion of a cult rooted in strong military hierarchy. Conflict ended in well-managed surrender, not the episodic terror associated with the civil war in Sierra Leone.

In Sierra Leone, guerrilla war was endemic from an early stage. British intrigue and mercenary intervention, followed by the disbanding of an ineffective and politicised government army, led to the reliance of all sides on violence managed through enclave cults. When rebel units were attacked and disorganised by outside mercenary forces during a peace process relations between its sacred (group-sustaining) and profane (goal-directed) activities were disrupted. Sacred contagion, it is argued, accounts for the large-scale episodes of uncontrollable atrocity that then eventuated.

A brief history of two civil wars

Nigeria 1967-70

Nigeria was created in 1914 by the amalgamation of the separately administered territories of northern and southern Nigeria. Federal Nigeria attained independence in 1960, comprising three (later four) regions, Western, Eastern, and Northern Nigeria (plus Mid-Western Nigeria), and the federal capital territory, Lagos. After a turbulent half decade of independence a coup was mounted against the Federal government of Sir Abubakar Tafawa Balewa – led by a young Ibo officer, Major Patrick Chukwuma Nzeogwu (b. 1937), from the Eastern Region. The coup failed, but not before a number of senior army officers had been killed. The army commander, General Ironsi, an Ibo, then attempted to stabilise the country. In July 1966, anti-Ibo ethnic riots in the North were followed by a Northern counter-coup.

At first it seemed as if the coup leader, Yakubu Gowon, might preside over the break-up of federal Nigeria. A constitutional conference in September resolved to decentralise security to the four regions of the federation. Attempts to seize and kill Ibo soldiers posted to the north flared into a more general purge of Ibo migrants. Large numbers (including army personnel) headed for home. Now it was the turn of eastern soldiers and politicians to plan secession. The military governor of the east, Lt Col Chukwuemeka Ojukwu, declared secession in April 1967. Gowon, now committed to the idea of the Federation, announced a "police action" against the self-styled Biafra.

The Biafran response was to attempt to seize Lagos and Ibadan and cut off the north. An infantry column led by locally-made armoured cars (Red Devils) crossed the Niger at Onitsha in August 1967 and secured Benin City, the capital of the Mid-West region. The next intended step was to strike at Ibadan, the capital of the Western Region. But disputes about who was to administer the captured territory delayed the move, allowing Federal reinforcements to be rushed to Ore, a key junction with roads leading to Lagos and Ibadan, to halt further Biafran advance. Over the following weeks a newly-formed Second Division of the Nigerian Army, under Col. Murtala Muhammed, drove Biafran forces back across the Niger.

First Division troops moving in from the north took Enugu, the regional capital, and the Biafran leadership was forced to evacuate. Second Division forces had meanwhile made two abortive attempts to cross the Niger at Onitsha, an important market town, but later crossed the river further to the north, to link up with First Division. Second Division then gained a foothold in Onitsha, by working down from Enugu, but the Biafran army quickly ringed the city, after a spectacular ambush of a major supply convoy on the Enugu road (the Abagana ambush, footnote 17), and stalemated further Federal advance. The Federal Third Division[5] was pressing in from the south, driving the overstretched Biafran army out of Port Harcourt, the main town of the oil-rich eastern Delta region. The Ibo heartland was now encircled, and supplied mainly by an international airlift from the off-shore islands of Sao Thome and Fernando Po[6].

Third Division advance was halted when it became trapped by Biafran army encirclement in Owerri, breaking out only after heavy losses. Many of the casualties were caused by disease and starvation. Federal front-line officers proved unwilling to end a stalemate in which time, and (allegedly) business opportunities, were on their side. New energy was subsequently

5. Named Third Marine Commando by its commander, Col. Benjamin Adekunle, because it seemed more exciting.

6. The airlift was mounted by humanitarian agencies and gun runners, and involved use of makeshift airports, of which the main one was a converted section of main road between Owerri and Onitsha at Uli. The Biafran air operation "was, and remains the largest civilian airlift [anywhere] since the Second World War" (Draper, 1999: 4).

injected by rotation of commanders. A dynamic army engineer, Col. Olusegun Obasanjo, took over in the south, and a final push was planned for the end of 1969. The momentum was supplied by a re-organised Third Division (Obasanjo, 1980). The opposing Biafran 12 Division ran out of fuel and ammunition, and Federal troops subsequently made rapid progress.

On January 15th 1970, Ojukwu, the Biafran army commander Alexander Madiebo, and other officials boarded a plane from Uli for Côte d'Ivoire (one of the few countries to afford Biafra international recognition) and the Biafran chief of general staff, Philip Effiong, signed a surrender (Obasanjo, 1980). The war was followed by none of the ethnic violence widely predicted.[7]

Sierra Leone 1991-2002

The civil war in Sierra Leone began as a cross-border incursion from Liberia. The movement's spokesman was Foday Sankoh, a former army signals technician. The RUF aimed to depose the All Peoples Congress (APC), the one-party regime led by Presidents Siaka Stevens (1968-1985) and Joseph Saidu Momoh (1985-1992). Sankoh had previously been jailed in the 1970s for involvement in an attempt to overthrow Stevens[8]. Initial intake into the RUF included volunteers from communities in Kailahun District, along the Liberian border, intensely loyal to the banned Sierra Leone People's Party (SLPP). The rebellion was supported by Charles Taylor, the Liberian war lord.

Suspecting that the rebellion was an attempt to bring back the opposition party by force, President Momoh sought to cut the ground from under the RUF by hastily introducing a multi-party constitution (1991). Rebel advance was halted by foreign (Guinean and Nigerian) troops defending key river crossings in the east and south. This small Sierra Leonean army, reinforced by a Liberian militia formed from among anti-Taylor refugees living in Sierra Leone, and armed by the Momoh government[9], drove the RUF back towards the Liberian border late in 1991[10]. In April 1992 war-

7. One of the relatively few acts of vindictiveness in the immediate post-war period was the bulldozing by the Nigerian army of the well-tended pilots' graveyard at the Uli airstrip, a few weeks after the war was over. Apart from the determined efforts of Biafran troops, the airlift was a major reason the break-away republic lasted as long as it did.

8. When the RUF entered Kailahun District – an area of strong SLPP support – Sankoh instructed villagers to wave palm fronds in support of the rebels. The palm tree was the electoral symbol of the SLPP (Richards, 1996).

9. This later became ULIMO, a major player in the on-going Liberian civil war.

10. Sandeyalu, a village in Kissi Teng chiefdom, Kailahun District, was the last place of any note occupied by the RUF leadership. It was abandoned after being threatened by army troops advancing form Kailahun Town led by Capt. Tom Nyuma, a son of the village (Richards, 2005a).

front officers of the Sierra Leone army advanced on Freetown, ostensibly to demand better pay and supplies. A panicky president Momoh fled to Guinea, and the mutineers formed a military regime, the National Provisional Ruling Council (NPRC).

The new regime revived the war. As the flow of materiel intensified the RUF was able to rearm itself through ambushes on convoys intended for government forces in forward positions. Bombing sorties by Nigerian air force Alpha jets made it increasingly hazardous for the RUF to occupy settlements, and the leadership relocated to camps in thick forest reserves, where cadres were trained for guerilla warfare. Facing a government army with little or no counter-insurgency capacity the RUF was free to roam the country at will, following bush paths and imposing itself on isolated rural populations. In Freetown, the rising tide of violence was blamed on a bloated, ill-trained army. Denied negotiation, and isolated in the bush, the RUF became an armed sect.

After elections in 1996, which returned a SLPP government, Samuel Hinga-Norman, a former army captain, and veteran of previous intrigues to unseat the APC regime of Siaka Stevens, was appointed Deputy Minister of Defence[11]. His main focus was to deploy a civil defence force (CDF) recruited from rural districts menaced by the RUF. The CDF only ever had weak hierarchical control. During the 1996 peace negotiations President Kabbah claimed that this extra-constitutional force of citizen activists was beyond his control. On the ground, the CDF tended to replicate the violence associated with the RUF guerrilla campaign, including terror tactics and extra-judicial killing.

South Africa mercenaries trained the CDF and ran operations against RUF camps. They were recruited by a British-South African company known as Executive Outcomes (EO). EO arrived in Sierra Leone in 1995 at the behest of the NPRC, apparently financed through a mining concession offered to Branch Energy, a mining company sharing London office space with EO. A former officer of British overseas secret intelligence (MI6) – Rupert Bowen – was named as the Freetown-based "political adviser" to Branch Energy in 1995.

Bowen apparently played some part in steering the country towards the 1996 election[12], a process won by an SLPP-dominated alliance that excluded the RUF from the political process. EO advised the new government to break its cease fire with the RUF, signed to protect the Abidjan peace process, and to launch a series of CDF attacks on RUF forest camps (Hooper, 2003). This catapulted the RUF leadership into signing the Abidjan peace agreement (30th November 1996), primarily to get rid of

11. Norman and Sankoh once shared a condemned cell in Pademba Road jail (interview with SH-N, July 1996).

12. A picture of Bowen – described in the caption as "Public Affairs Adviser of Branch Energy Ltd" – handing a cheque for $50000 from the company to the Electoral Commissioner, James Jonah, appeared in the *New Ctizen* (Freetown), Monday 18th December 1995.

EO (something written into the text of the deal). The departure of the South Africans at the end of 1996 was a signal to anti-SLPP elements in the army to plot the overthrow of President Kabbah. In May 1997 a military junta (the Armed Forces Revolutionary Council, AFRC) invited the RUF to come in from the bush and share power.

Political scandal in Britain halted an attempt, involving Bowen[13] and the British ambassador, to replace EO with a British-based private security firm, Sandline International[14]. The exiled Kabbah government was restored in March 1998 after a successful attack on Freetown by Nigerian peace-keeping troops. The RUF and junta fled the capital but elements regrouped on the Liberian border, and subsequently organised a counter-attack. Fighting passed through the diamond districts and reached Freetown in January 1999. Many Nigerian peace-keepers died defending the city.

A newly-elected civilian Nigerian government then announced a phased withdrawal from Sierra Leone. Lacking a national army, the Kabbah government had little option but to sign a power-sharing agreement with the RUF in Lome (July 1999). A fragile peace process was eventually shored up by the intervention of UN and UK peace-enforcement missions (Olonisakin, 2008), but only after 400 or so RUF political activists were rounded up and detained without trial, in apparent breach of the Lome agreements (Richards and Vincent, 2008)[15]. The RUF forces in the bush then agreed to full demobilization in return for social reintegration and jobs training. Sankoh was placed on trial by the UN Special Court for War Crimes in Sierra Leone, but died in pre-trial detention.

Cults of war: the Nigerian case

To Mary Douglas, the most striking feature of an hierarchical cult is its durability. This reflects a careful counterpoint of complementary positions and distributed centres of power. The rituals of hierarchy tend to be "cool" rather than enthusiastic. The cult metes out punishment after careful deliberation and "due process". But it never turns its back on loyal servants.

The Nzeogwu coup damaged but did not destroy the Federal army's hierarchical cult. For many officers, the break caused by Biafra's political secession was less than clear cut. An interim constitutional settlement

13. Nicholas Rufford, "Ex-spy's link to arms deal turns heat on Cook" *Sunday Times* (UK), 5th July 1998.

14. *Sierra Leone Arms Investigation* (1998). A report into the Sandline affair by Sir Thomas Legg and Sir Robin Ibbs (ordered to be printed by The House of Commons, 27th July 1998). London: The Stationery Office (available at www.fco.gov.uk, follow links to official documents).

15. Most were released, still without having been charged, in 2006-7.

allowed for the regional decentralization of the armed forces, and the Biafran army was thus prefigured by the decentralised Eastern Region force. Not a few Biafran and Federal officers considered themselves "detribalized" professionals in service of a modern army, and the end of the war saw the re-emergence of considerable caste cohesion, culminating in the gesture by President Obasanjo in 2005 to restore the pensions of all former Federal officers in the Biafran army.[16] In his army days, Obasanjo was, of course, the Federal officer who took the Biafran surrender.

By contrast, the enclave cult is "hot". Members are bonded by affection, but resist executive authority. Leaders tend to be charismatic, renowned for saintly prestige rather than their organizational skill. Information spreads laterally, and often ends as rumour or misinformation. Lacking internal organizational differentiation enclave cults tend to focus their attention on shared bonds. Entry to and exit from the group is closely monitored. Dogma is rigorously enforced. Justice favours tests of loyalty; the witch-finder's oracle or lottery is preferred to painstaking "due process". In physical danger, the group rushes to man the defences.

According to Spalding (2000) individualism is the institutional tendency most strongly associated with "stateless" Ibo society. This might be disputed. My own view is that Ibo disdain for hierarchy and high regard for charismatic leadership is better understood in enclave terms (Douglas, 1993). But the point is not fundamental for the present analysis, since I wish to claim that the ethnic violence following the July 1966 countercoup, leading to the forced migration of a large percentage of Ibo living outside Eastern Region, strongly induced enclave tendencies, whatever claims are made about prior institutionalization among Ibo-speaking populations in eastern Nigeria[17].

Among returnees to Biafra were many civil servants, professionals and skilled workers. Traumatised by the ethnic killings in July and October, they now looked to their ancestral home for security. This brought new levels of passion and practical capability to the further development of the cult of the enclave. The civilian enclave focused attention on any breach in the wall, and looked to Ojukwu, the charismatic leader, for salvation.

Enclaved Biafran civil society understandably took an intense interest in military affairs. An ill-supplied army was soon forced into a series of

---

16. Alexander Madiebo includes in his post-war memoirs a photo of himself training alongside Gowon at the Royal Military Academy, Sandhurst (Madiebo, 1980: 53), adding that Gowon's advice to leave for UK was perhaps an attempt to save an old friend. Recently asked to comment on Lt. Col. Abogo Largema, killed in the Nzeogwu coup, one of Madiebo's colleagues, Lt. Col. M. O. Nzefili, commented that Largema "loved and was loved by his officers and men... we all mourned the loss of this detribalised Sandhurst-trained officer" ("Witnesses to History – Lt Col M. O. Nzefili" [4 parts], interviewer Nowa Omoigui, http://www.dawodu.com/omoigui50.htm, etc., consulted 24th August 2008).

17. It is a feature of Douglas' analytical approach that there are no foundational or intrinsic modes of institutionality. Institutional cultures are a product of organization, not heritage.

strategic retreats. Any whiff of retreat breached the protective wall in the minds of the enclavists. It was an insult to the cult. Some civilian refugees had the organizational and technical skills to offer alternatives to the defence tactics preferred by the professional soldiers in the Biafran army. British-trained Alexander Madiebo, commander of the Biafran army from September 1967, describes with dismay an instance in which a civilian – "an economist" – stepped up to countermand one such retreat.

Not all Biafran officers were professional soldiers from the former Nigerian army. Joe Achuzia, an engineer recently returned from UK, volunteered to join the Biafran forces on the basis of military experience with the British army in Korea. Through a number of high profile operations, he gained rapid promotion and the ear of Ojukwu. Achuzia seems to have been instrumental in turning the charismatic Biafran leader's attention towards the possibilities of unconventional warfare.

Professional soldiers judged some of Achuzia's daring operations as pointless[18]. This is perhaps to mistake strategic for ritual logic. Achuzia appears to have understood the dramaturgy of the enclave cult. Struggling to control an officer he regarded as a loose cannon, Madiebo writes at some length concerning Achuzia's lack of grasp of military planning, or his squandering of carefully husbanded resources in futile full-frontal attack. Achuzia, for his part, dismisses Madiebo's "shadow boxing", and disrupts one pre-battle briefing to announce that "he was under Ojukwu's orders to launch an immediate attack", adding that there was "no time left for Sandhurst planning" (Madiebo, 1980: 297). Madiebo adds that "from the look on [civilian] faces nothing short of an immediate attack could have satisfied them" (*ibid.*).

As the Nigerian military cordon around the shrinking secessionist enclave tightened, civilians began to see every Biafran defeat or retreat as the work of "saboteurs". "Nigerian officers" (*i.e.* the former Federal commanders in the Biafran forces) were a major focus for such suspicions. Madiebo sought to rotate his commanders out of harm's way, but Ojukwu was constantly lobbied by civilians to have these officers removed, downgraded and disgraced. A point arrived where Madiebo no longer had enough professional colleagues to assign to the command of key erations.

The "Biafran Revolution", introduced after the loss of Port Harcourt, worsened the tensions between enclave and army. It amounted to a widespread civilian-led witch-hunt, so that by June 1968 "the Biafran army had lost the services of most of its senior officers who were either in jail or branded saboteurs..." (Madiebo, 1980: 256). "Saboteur mania" (*ibid.*: 211) reached the point where any remaining professional officers refused to fight for fear of being stigmatised. Madiebo concludes that "the most

18. In Madiebo's eyes Achuzia was an opportunist with a gift for self-publicity, *e.g.* claiming credit for the dramatic Abagana ambush, in which a Nigerian convoy of some 96 vehicles was destroyed on its way to re-supply the Nigerian 2nd Division in Onitsha, when "he was not in his Divisional area during the battle" (Madiebo, 1980: 228).

important reason we lost the war...was the existence of a crisis of confidence in Biafra...this crisis existed within the army, between the Army and civilians, [and] between the Army and the government"... (*ibid.*: 379).

Could this situation of institutional "oil and water" have been avoided? One way might have been to link civilians to the military as civil defence militia auxiliaries. In Biafra, militia recruitment provided an early outlet for civilian volunteers "determined to be actively identified with the struggle in one form or another" (Madiebo, 1980: 102). But auxiliaries quickly became factionalised and politicised, and failed to prevent the loss of Port Harcourt (*ibid.*: 103). In the end Ojukwu ordered their disbandment, on the grounds that the "the Army now shared her [scarce] food, clothing, transport and fuel with the Militia" (*ibid.*: 104)[19].

Ojukwu then announced the commencement of guerrilla warfare. Madiebo was less than enthusiastic about "setting up a force similar to the Militia we had just got rid of" (Madiebo, 1980: 104). The plan required guerrillas to arm themselves from weapons captured from the enemy, raid Nigerian military installations and lay ambushes along enemy routes. The Biafran Organization of Freedom Fighters (BOFF) was controlled directly by Ojukwu, but its achievements seem to have been limited. Madiebo thought the densely populated Ibo heartland "with few or no hideouts due to concentration of towns" unsuitable terrain. In any case, he believed volunteers would encounter problems of "passing" in the linguistically diverse regions immediately bordering Biafra[20].

With Biafra enclave whittled down to a point it could barely subsist, the Biafran army finally ran out of resources for the ritual and practical activities through which it maintained its cult. As General Madiebo puts it spiritualist organizations sprang up "for the purpose of exploiting an Army which desperately wanted to win a war but had no practical means to do so" (Madiebo, 1980: 357). In the end 12 Division became so bemused by a certain "Dr Wise" that only he could give the final go-ahead for any battle, having become "to all intents and purposes the effective Commander of the Division" (*ibid.*: 358). The coup de grace for 12 Division, defending against Obasanjo's revitalised 3rd Division in the south, was administered not by enemy action but by the Biafran Commando hunting saboteurs. Obasanjo's Nigerian army 3rd Division reached Uli airstrip within days, Ojukwu left for exile in Côte d'Ivoire on one of the last planes, and Biafra surrendered unconditionally.

Episodes of mass killing had been widely predicted to follow the end of the war, but the surrender and its aftermath were largely peaceful. Officers from opposing forces embraced. The Biafran's were promised even-

---

19. A few years later auxiliaries were important in the Rhodesian counter-insurgency campaign (Cilliers, 1984: ch 8).

20. This is in strong contrast to the forest-based, multi-ethnic RUF in Sierra Leone, where guerilla battle groups always included cadres from the area being attacked to serve as guides and interlocutors.

tual reinstatement in the Federal army. Of immediate practical effect, members of the Biafran police formerly in the Federal service were redeployed to look after local security, and Federal troops busied themselves in making barracks in the bush. The cult of military hierarchy, based on its daily routines, was at no point allowed to founder, and peace prevailed[21].

Cults of war: the Sierra Leone case

The civil war in Sierra Leone began in the army, around the politics of regime change stemming from the disputed 1967 election. In a first step, an army captain, Samuel Hinga Norman, attempted to give the result to the SLPP incumbent, Sir Albert Margai. After a short period of military rule a second coup by NCOs handed the presidency to Siaka Stevens. Disgruntled army personnel then became involved in a series of attempts to depose Stevens. This led to the jailing of an SLPP-loyalist army corporal, Foday Sankoh. Sankoh and Norman shared a jail cell together in the 1970s. They re-emerged in the 1990s as leaders of the rebel RUF and the neo-traditional militia, organised by Executive Outcomes.

Stevens was careful never to allot the army more than a ceremonial role, concentrating his requirements for internal order on a brutal if effective military police force. When Sankoh and his rebels entered the country from Liberia the army had few weapons and certainly no counter-insurgency capacity to deal with the threat. The government relied on small detachments of foreign troops and Liberian refugees. A few officers at the war front began to experiment with the mobilization of Poro initiates as recruits to a military auxiliary. Local hunters organised their apprentices for civil defence. A war based on the enclave cult was beginning to take shape.

The 1992 military coup by war-front officers against Momoh led to the expansion of the army, but mainly as a means to appease unemployed urban youth. Command and control quickly broke down and some rival units operated as marauding bands. With few exceptions – *e.g.* a unit commanded by Capt. Tom Nyuma in Kailahun – the army was a job creation facility, not an effective fighting machine. Unlike the Biafran army it was very far from operating an effective hierarchical cult.

Activity on the border by army-linked local militia and Liberian irregulars put pressure on the RUF, causing it to abandon the few settlements

21. Tension between rival institutional cults survives to the present. Following Obasanjo's reinstatement of army pensions, the former Biafran leader, Chukwuemeka Ojukwu, claimed his in January 2008. Joe Achuzia promptly told the reporter of the *Daily Sun* (4th Feburary 2008) "he would be the last person I would expect to collect his pension...we believed in him...we still believe in him". (http://odili.net/news/source/2008/feb/4/503.html, consulted 22/08/2008).

it controlled. It withdrew into the forests, where it rapidly turned itself into an egalitarian cult. Induction through military training and ideological instruction served as a kind of initiation. Movement in and out of camp was highly controlled, and involved elaborate tests of identity and loyalty, based on tattoos, permits and passwords. Moots inspired by the people's courts advocated in the Libyan Green Book (a significant influence over Sankoh and his War Council) judged cases by popular acclaim. On occasion these moots criticised even the leader himself (Peters, 2006). Sankoh's charisma as an enclave leader was reinforced by the Nigerian government's decision to detain him after the Abidjan peace process. He was later returned to Sierra Leone to stand trial for treason, and ended on death row[22], but his prestige among his followers never wavered. They awaited his promised "final command".

From accounts by hostages and former members of RUF camps we now have a fairly clear picture of how the movement organised its enclave cult (Peters, 2006; Richards, 2005b, 2007). Distribution of goods and services was egalitarian, and promotion meritocratic. Fighters advanced on the basis of reports on performance in the war zone. Violence was kept in check through a code of conduct. Ideological instruction was based on a mixture of Green Book philosophy and items from revolutionary groups such as the Nicaraguan Sandinistas (Richards et *al.*, 2003; Peters, 2006)[23]. In the initial period dominated by Liberian Special Forces the movement gained a reputation for violence against civilians. The Liberians were dismissed in 1992, and in the camped phase (1993-6) hit-and-run raids aimed to convey the RUF message. Villages were burnt to signal the end of an era of grinding poverty – with graffiti daubed on walls to that effect – and civilian populations encouraged to flee rather than be killed.

This changed after the involvement of Executive Outcomes. EO advised the government of Sierra Leone that the problem with the RUF demanded a complete military victory (Hooper, 2003). To achieve this they trained civil defence volunteers as a counter-insurgency militia, and attacked RUF camps during the cease-fire period (Richards, 2005a). Rather few RUF fighters were killed but the scattering of the camps meant that the violence was much harder to control. There were no longer any moots to impose the code of conduct, nor did the ideology group – heavily involved in the Abidjan negotiations – resume its activities after the EO-directed attacks. In effect, it was the strategy of EO to disrupt the enclave cult of the RUF while activating an enclave cult of its own, through encouraging the expansion of CDF forces *via* local initiation techniques (Richards, 2005a)[24].

---

22. He was pardoned and released in 1999 to facilitate the Lome peace process.

23. Accounts also make clear the important role played by music, dance, prayer, fasting and sacrifice (Richards, 2007).

24. The ex-South African army officers running EO operations were associated with counter-insurgency units in the apartheid-era South African army, and brought with them

The CDF was under only tenuous of hierarchical control after EO left the country and Sandline – its intended replacement – failed fully to deploy. The loyalties of civil defence fighters lay with a large group of shadowy "spiritualists" responsible for their initiation, and to chiefly sponsors who had paid the fees. Fighters were often initiated on several different occasions, by different esoteric experts, unsure of the spiritual forces with which they had been endowed, and thus had divided loyalties.[25] With the RUF cult badly degraded and the CDF cult not fully institutionalised violence spread. Incidents of atrocity became even more numerous when members of the disbanded government army aligned with the RUF, from 1998 onwards.

Some parts of the CDF were better administered than others. There was probably more command and control in the areas where modern weapons were most numerous (Richards et *al.*, 2003). In Kenema Districts CDF records suggest that these areas were the diamond chiefdoms. In agrarian districts both sides battled in a spirit of vendetta, using farm implements where guns were unavailable. The signature atrocity was amputation of a hand or limb with a farmer's bush knife. Sometimes these atrocities were organised as collective punishments. The view of either side was that all members of the enclave are responsible for its defence, and that all members should expect to bear the consequences of defeat equally. On occasions, victims were chosen by lottery, a favoured decision-making device among enclave cults (Richards, 2007). The international media allocated all atrocities to the reviled RUF, but subsequent reports make it clear that there was little if anything to choose between the embattled enclave fighters on either side[26].

When the RUF cult was disorganised by EO, and when the clandestine project of turning the CDF into an alternative national army for the SLPP government foundered after exposure of the Arms to Africa scandal in the British government, it is clear that both armed cults of the Sierra Leone civil war came close to collapse. Excess of social need overtook practical resource, and sacred contagion drove enclave violence with severe consequences for civilian security.

---

specific counter-insurgency doctrines, as applied in the "dirty wars" in Angola and Mozambique (Hooper, 2003; cf. Cilliers, 1984).

25. At a meeting in Kamajei Chiefdom (central Sierra Leone) in 2003 I was shown many of the paper certificates that CDF fighters had acquired in passing through multiple initiations.

26. See, for example, the final report of the Sierra Leone Truth and Reconciliation Commission.

Conclusion

The two civil wars described here moved through their end games differently. The Biafran army put up a dogged defence but then moved quietly towards surrender. It maintained its Nigerian-formed cult of hierarchy almost to the end. Regular soldiers repeatedly rejected the option for guerilla war, fearing major problems of command and control. It was civilians-turned-soldiers, such as Joe Achuzia, who were fervent advocates of the guerilla option. Undermined by civilian fear of saboteurs the Biafran army collapsed before plans for BOFF gathered momentum. Thereupon, Federal commanders led by Obasanjo saw the possibility to reincorporate Biafran officers into the larger hierarchical cult to which they had once all belonged, and mass killing of civilians was avoided. In the end game in Sierra Leone the destabilisation of the enclaved RUF was followed by major out-breaks of atrocity aimed at civilians caught between two warring parties organised for guerilla war. An unprecedented situation had arisen, in which both "state" and "non-state" belligerents used "non-state" means of warfare. Enclave fought enclave, with little command-and-control and highly damaging consequences for civilians caught between. The destruction of the hierarchical cult of the Sierra Leone army began with its political factionalization along ethnic lines in the pre-war period but continued under pressure of war. International support for elections-before-peace installed a government unable to trust its own army but incorrectly advised as to the nature of the rebel threat. The possibility to make progress towards peace, drawing upon the enclave institutional order of the rebel RUF, was ended by international private security efforts to disrupt the movement's camps, and thus its cult. General mayhem ensued. A huge and costly international peace keeping effort was needed to restore calm. All parties to the dispute can be faulted for failing to read the institutional implications of these emergent trends correctly, but the international private security intervention can be particularly singled out, since it consciously sought to destroy the rebel cult. The wider implications are clear. The debate about "new war" needs to take account of a new phenomenon – symmetric non-state war – and to ponder the emergent institutional dynamics of such a mode of warfare. The overarching research question for this analytic venture has already been posed by Jean-Pierre Chauveau – "how [under pressure of war] does an institution evolve?"

Bibliography

BLEDSOE, C. 1984, "The political use of Sande ideology and symbolism", *American Ethnologist* 11 (3): 455-472.

CHAUVEAU, J.-P. 2006, "How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire)", in: Kuba, R. & C. Lentz (éd.), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*, Leiden, Brill Academic Publishers: 213-240.

CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS 2008, "West African Insurgencies in Agrarian Perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared", *Journal of Agrarian Change* 8 (4): 551-552.

CILLIERS, J. K. 1984, *Counter-insurgency in Rhodesia*, Beckenham: Croom Helm.

DOUGLAS, M. 1970, *Natural Symbols: Explorations in Cosmology*, London: Barrie & Rockcliff (2nd ed. Routledge 1996).

– 1986, *How Institutions Think* (The F. W. Abrams Lectures), Syracuse NY: Syracuse University Press.

– 1993, *In the Wilderness: the Doctrine of Defilement in the Book of Numbers*, Sheffield: Sheffield University Press.

– 1999, *Leviticus as Literature*, Oxford: Oxford University Press.

– 2004, "Traditional culture: let's hear no more about it", in: Vijayendra Rao & Michael Walton (éd.), *Culture and Public Action*, Stanford, Stanford University Press: 85-109.

– 2005, "A feeling for hierarchy", in: Heft, J.L. (éd.), *Believing scholars*, New York, Fordham University Press: 94-120.

– 2007, *Thinking in Circles: an Essay in Ring Composition*, New Haven: Yale University Press.

DOUGLAS, M. & G. MARS 2003, "Terrorism: a positive feedback game", *Human Relations* 56 (7): 763-786.

DRAPER, M.I. 1999, *Shadows: airlift and airwar in Biafra and Nigeria 1967-1970*, Aldershot: Hikoki Publications.

DURKHEIM, E. 1995 [1912], *The elementary forms of religious life*, trans. Karen E. Fields, New York: The Free Press.

HOOPER, J. 2003, "Appendix: Sierra Leone", *Bloodsong! An Account of Executive Outcomes in Angola*. London: HarperCollins (2nd ed.).

LITTLE, K. 1965, "The political function of the Poro (Part 1)", *Africa* 35 (4): 349-365.

MADIEBO, A. 1980, *The Nigerian revolution and the Biafran war*, Enugu: Fourth Dimension Publishing.

NSUGBE, P. 1974, *Ohaffia: a matrilineal Igbo people*, Oxford: Clarendon Press.

OBASANJO, O. 1980, *My command: an account of the Nigerian Civil War 1967-70*, London: Heinemann.

OLONISAKIN, F., 2008, *Peacekeeping in Sierra Leone: the story of UNAMSIL*, Boulder & London: Lynne Rienner Publishers.

PETERS, K. 2006, *Footpaths to reintegration: war, youth and rural crisis in Sierra Leone*, PhD Thesis, Technology & Agrarian Development Group, Wageningen University.

RICHARDS, P. 1986, *Coping with hunger: hazard and experiment in an African rice-farming system*, London: Allen & Unwin.

– 1996, *Fighting for the rain forest: war, youth and resources in Sierra Leone*. Oxford: Currey (additional material 1998).

– 2005a, "War as smoke and mirrors: Sierra Leone 1991-2, 1994-5, 1995-6", *Anthropological Quarterly* 28: 377-402.

– 2005b, "Green Book millenarians? The Sierra Leone war from the perspective of an anthropology of religion", in: Kastfelt, N. (éd.), *Religion and Civil War in Africa*, London: C. Hurst: 119-146.

– 2007, "The emotions at war: a musicological approach to understanding atrocity in Sierra Leone", in: Perri 6, Radstone, S., Squire, C. & A. Treacher (éd.), *Public emotions*, Basingstoke, Palgrave: 62-84.

RICHARDS, P., ARCHIBALD, S., BAH, K. & J. VINCENT 2003, *Where Have All the Young People Gone? Transitioning Ex-combatants Towards Community Reconstruction After the War in Sierra Leone*. Unpublished report submitted to the National Commission for Disarmament, Demobilization and Reintegration, Government of Sierra Leone.

RICHARDS, P. & J. VINCENT 2008, "Sierra Leone: marginalization of the RUF, in: de Zeeuw, J. (éd.), *From soldiers to politicians: transforming rebel movements after civil war*, Boulder & London, Lynne Rienner Publishers: 81-102.

SPALDING, N. 2000, "A cultural explanation of collapse into civil war: escalation of tension in Nigeria", *Culture and Psychology* 6: 51-87.

SIXIÈME PARTIE

OUVERTURES

24

Enchâssement et normes informelles

Les institutionnalismes et l'anthropologie

Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN[1]

Le passage de l'ancienne économie institutionnelle, à laquelle sont attachés les noms de John Commons, Wesley Mitchell, Karl Polanyi ou Thorstein Veblen, à la nouvelle économie institutionnelle, que le prix Nobel a récompensé une nouvelle fois avec Oliver Williamson et Elinor Ostrom, après avoir déjà primé Herbert Simon, Ronald Coase et Douglass North, n'a rien d'évident, comme cela a été souvent souligné[2]. Le sociologisme des premiers tranche avec le formalisme des seconds. Les économistes néo-institutionnalistes aujourd'hui célébrés, qui restent pour l'essentiel à l'intérieur du paradigme du choix rationnel (quelles que soient les formes de rationalité privilégiées), semblent souvent fort éloignés des références institutionnalistes d'hier, qui se levaient contre l'orthodoxie néo-classique et voyaient d'abord les relations économiques comme des constructions sociales[3]. Mais les uns comme les autres partagent au moins le souci de désenclaver quelque peu l'économie, sous des modalités très diverses, et de l'ouvrir sur la société englobante. Des passerelles avec les sciences sociales « non économistes » deviennent dès lors envisageables, qui semblent impossibles avec l'économie néo-classique et sa forme hautement mathématisée. Toutefois les facettes des institutionnalismes

---

1. Anthropologue, Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), Niamey (www.lasdel.net); jeanpierre.olivierdesardan@ird.fr.

2. Je remercie C. Baron, B. Campbell, J. Cartier-Bresson, J.-P. Colin, T. Haller, N. Meisel, P. Lavigne Delville, et P.-Y. Le Meur pour leurs commentaires sur une première version de ce texte.

3. Cf. Colin (1990). Certains relèvent toutefois une continuité entre les derniers travaux de Commons (1950/1970) et ceux de Williamson (1979), à propos de l'économie des organisations. Williamson (2000: 599) rappelle lui-même que c'est Commons qui a souligné le premier le caractère central de la transaction, avec ses trois principes de gestion de conflit, d'échange mutuel et de création d'ordre. On peut aussi penser que North, à partir des années 90, est revenu vers l'ancien institutionnalisme (Hodgson, 2000a: 37).

sont multiples et hétérogènes. Nous nous focaliserons ici sur deux concepts, celui, plus général, d'*enchâssement* de l'économie dans la société (*embeddedness*), associé au premier institutionnalisme, et celui d'*institutions (ou normes) informelles*, qui décline l'enchâssement de façon plus spécifique, et est associé au néo-institutionnalisme en économie[4]. Tous deux nous semblent permettre un dialogue avec l'anthropologie[5], dialogue plus ou moins facile et parfois conflictuel, mais dialogue quand même, dont on verra quelques exemples dans les néo-institutionnalismes non économistes.

L'enchâssement et ses deux pôles

L'économie institutionnelle classique, celle de Commons et Veblen, en particulier, a peu échangé avec l'anthropologie, même si l'ouvrage de Veblen sur la classe de loisir fait partie des références classiques en sociologie (Veblen, 1970/1899), et si Commons estimait que l'économie était une branche de la sociologie[6]. Par contre le dialogue semble aller de soi avec un courant dérivé, parallèle ou adjacent, parfois appelé « substantivisme », et essentiellement représenté par les travaux de Polanyi, Bohannan ou Dalton[7]. Comme les institutionnalistes, les substantivistes insistent sur la « régulation (des systèmes économiques) par des procédures principalement non économiques » (Chauveau, 2002 : 215). C'est ce qu'on pourrait appeler le « paradigme de l'enchâssement » (l'économie est enchâssée, ou encastrée – *embedded* – dans la société). L'anthropologie économique est quasiment indissociable de ce courant, qui a constitué pour elle une référence incontournable.

---

4. L'idée de ce texte m'est venue de discussions animées que j'aie eues avec Jean-Pierre Chauveau, qui est depuis longtemps un avocat convaincu et convaincant de la collaboration entre anthropologie et économie institutionnelle, autour du travail précurseur de Dujardin (auteur complètement méconnu que nous apprécions tous deux), et en particulier à propos de ses notes écrites en 1937 sur le paradigme du passager clandestin (qu'il avait appliqué de façon pittoresque à l'omnibus Lodève-Montpellier) et de son lien avec l'enchâssement (où il avait pris pour exemple inattendu un médaillon porté au cou du contrôleur) : Dujardin (1937).

5. On peut employer aussi l'expression de socio-anthropologie, en vue de souligner la convergence entre deux traditions scientifiques, l'école de Chicago et la sociologie dite « qualitative » d'un côté, l'ethnologie et l'anthropologie sociale de l'autre.

6. Cf. Théret (2001 : 87). Le terme de « *institutional economics* » serait dû à Hamilton, en 1918 (Hodgson, 2000b : 317).

7. Arensberg, Pearson et Polanyi (1957), Polanyi (1983/1944), Bohannan et Dalton (1962), Dalton (1971), Dalton, Valensi, Randles et *al.* (1981). Jean-Philippe Colin signale toutefois que, malgré leur proximité théorique, les anciens institutionnalistes et les substantivistes ne se réfèrent pas les uns aux autres (communication personnelle) : un dialogue qui semble aujourd'hui aller de soi pour les lecteurs ne l'était donc pas à cette époque pour les auteurs.

Certes, la version africaniste française de l'anthropologie économique a pris un chemin spécifique dans les années 1960-70, à la suite de Claude Meillassoux, en se plaçant résolument sous la bannière théorique du marxisme, à l'époque florissant en sciences sociales[8]. Cette forte fusion entre l'anthropologie économique et le marxisme a d'ailleurs entraîné, lorsque le marxisme a perdu l'essentiel de sa puissance de séduction intellectuelle, une quasi-disparition de l'anthropologie économique du champ des études africaines en France à partir de la fin des années 1980, soit parce qu'elle était incapable de se donner des paradigmes théoriques de rechange, soit parce que ses promoteurs se sont déplacés vers l'anthropologie du développement (cf. *infra*).

Il faut reconnaître que le marxisme théorique en anthropologie avait de nombreuses variantes : celui de Maurice Godelier s'opposait à celui de Claude Meillassoux[9], les articulations françaises entre modes de production étaient différentes des analyses anglaises sur la petite production marchande[10], le mode de production lignager avait ses partisans comme ses adversaires, des chercheurs se focalisaient sur les mécanismes de domination, alors que d'autres mettaient en avant les formes de résistance, sans parler des inspirations gramscistes de tels ou tels. Mais, quoi qu'il en soit, les diverses références marxistes de l'époque allaient toutes dans le même sens que l'institutionnalisme et le substantivisme, dans la mesure où toutes *désenclavaient* fondamentalement une économie analysée par les économistes du *mainstream* comme soumise à ses seules lois propres, en l'arrimant au contraire à d'autres formes de régulation, et plus précisément à des rapports sociaux, qu'ils soient de domination et/ou de production, tels les relations aînés-cadets, aristocrates-paysans, maîtres-esclaves, hommes-femmes, voire impérialisme-peuples.

Mais l'anthropologie économique marxiste n'a pas eu le monopole du dialogue avec le paradigme de l'enchâssement. D'une part, celui-ci a été repris dans la sociologie économique américaine, avec une autre signification[11]. D'autre part, au sein même de l'anthropologie, d'autres courants, d'autres postures, d'autres concepts se sont eux aussi situés du côté de l'enchâssement, sous des modalités variées, sous d'autres appellations, parfois dans la proximité avec les substantivistes (Sahlins, 1981), parfois en prenant des chemins distincts et sans s'y référer.

Prenons par exemple la théorie de Foster (1965) dénommée « *The image of limited good* », qui a donné lieu en son temps à de nombreuses controverses[12]. Son analyse des sociétés paysannes mettait en avant l'exis-

---

8. Jean-Pierre Chauveau comme moi-même faisions partie de cette mouvance.

9. Cf. Godelier (1974), Meillassoux (1964, 1977).

10. Rey (1971), Terray (1972), Chevalier (1983), Smith (1983).

11. Cf. Granovetter (1985), Granovetter et Swedberg (1992), Swedberg (1995). Granovetter a réduit le périmètre du concept d'enchâssement pour l'appliquer à l'insertion de l'acteur dans des réseaux sociaux (cf. Caillé et Laville, 2007 : 97).

12. Cf. Kaplan et Saler (1966) ; Piker (1966), Gregory (1975), Foster (1966, 1972).

tence d'une sorte de méta-norme sociale (une structure cognitive partagée, un système de représentations culturelles convergentes)[13] présente selon lui dans de nombreuses sociétés, selon lequel les biens disponibles seraient tous en quantité limitée, et donc non extensibles, que ce soient les biens matériels typiques de la production agricole (terres, bétail, ressources naturelles) ou les biens immatériels, symboliques, culturels ou sociaux. En conséquence, les variations dans la richesse des individus seraient perçues comme relevant en quelque sorte d'un jeu à somme nulle, toute promotion d'un acteur s'opérant nécessairement aux dépens des autres. La conséquence en était évidemment la prééminence des stratégies de nivellement économique, hostiles à toutes formes d'enrichissement, d'entreprenariat et d'ascension sociale (autrement dit suivant des normes sociales anti-*achievement*). L'enchâssement selon le modèle culturel ou cognitif de Foster, fortement réducteur, est évidemment aux antipodes de l'enchâssement selon le modèle marxiste, mais aussi de l'enchâssement « institutionnaliste » selon Polanyi ou Dalton, comme en témoigne par exemple l'insistance permanente de Dalton (1971, 1974) sur la complexité et l'hybridation des sociétés paysannes et sa critique des stéréotypes et des simplismes à leur sujet.

On pourrait aussi évoquer le modèle de l'*économie morale*, inspiré de l'historien Thompson, et popularisé par le politologue James Scott[14]. Bien que cette orientation ait eu finalement assez peu de succès en anthropologie, en particulier en France[15], elle repose fondamentalement sur une perspective de l'enchâssement mobilisant les concepts familiers aux anthropologues de clientèle ou de relations de dépendance personnelle[16]. De nombreuses sociétés paysannes du Sud (Scott s'est pour sa part focalisé sur l'Asie du Sud-Est) sont régulées par de tels rapports qui, en même temps que l'inégalité qu'ils reproduisent, fournissent aux clients des formes de sécurité et d'assurance face aux famines ou aux catastrophes, en imposant aux patrons une prise en charge minimale, garantie par des normes morales. L'irruption du capitalisme, qui n'est pas assujetti à de telles normes, crée alors des crises profondes et des réactions violentes, au nom des valeurs de cette économie morale menacée.

Outre *The image of the limited good* et *The moral economy*, il est d'autres variations théoriques autour du thème d'une structure mentale ou culturelle qui serait commune à un ensemble de sociétés non occidentales

---

13. Foster parle d'une « *cognitive orientation* » dont il nous dit qu'elle est synonyme des termes « cognitive view », « world view », « basic assumptions », « implicit premises » et même « ethos » (Foster, 1965 : 294).

14. Cf. Thompson (1971), Scott (1976). Pour une critique de Scott mettant au contraire l'accent sur la rationalité stratégique des paysans vietnamiens, cf. Popkin (1979).

15. Une nouvelle fois, nous nous sommes retrouvés, Jean-Pierre Chauveau et moi-même, parmi les rares socio-anthropologues à avoir utilisé ce terme, de façon indépendante, mais aussi avec prudence : Olivier de Sardan (1999), Chauveau et Colin (2010). Plus récemment, le débat a été relancé en France : Fassin (2009), Siméant (2010).

16. Cf. Balandier (1969).

et qui les rendrait rétives aux normes de l'économie capitaliste moderne, comme les thématiques d'*économies de l'affection* (Hyden, 1980) ou de *sociétés prismatiques* (Riggs, 1964)[17].

La dichotomie entre les sociétés pré-capitalistes et les sociétés capitalistes a ainsi dérivé parfois vers diverses formes de ce « grand partage » souvent, et à juste titre, critiqué (Latour, 1983 ; Lenclud, 1992). On en connaît de multiples déclinaisons, depuis les typologies parsonniennes opposant les sociétés traditionnelles et les sociétés modernes[18], jusqu'aux analyses « anti-utilitaristes » chantant les mérites des sociétés du don face aux sociétés du marché[19]. Ce sont là les limites du paradigme de l'enchâssement : la dérive culturaliste et homogénéisante menace.

Bien évidemment, d'un point de vue macro-historique, la distinction entre sociétés traditionnelles et sociétés modernes, sociétés pré-capitalistes et sociétés capitalistes, fait sens. C'est le fait d'assigner à chaque type une logique unique et exclusive qui fait problème. C'est aussi l'explication paresseuse des faits sociaux actuels en termes de survivances culturelles qui est inacceptable, avec la classification idéologique d'une partie des sociétés modernes comme étant des sociétés traditionnelles résiduelles.

On peut donc distinguer deux pôles, représentant deux visions différentes et extrêmes de l'enchâssement. Pour l'un, dont l'anthropologie économique marxiste a été l'emblème, l'économie est inscrite dans la société, principalement à travers des rapports de force (rapports de production ou rapports de pouvoir). Pour l'autre, où le culturalisme domine, c'est à travers des normes sociales homogènes issues d'un passé partagé. Le bon sens suggère que ces deux perspectives ont tendance l'une comme l'autre à simplifier à l'excès la complexité et la diversité des processus sociaux. Pour autant, la question du pouvoir comme la question des normes sont des questions de recherche fondamentales, et non incompatibles.

Pour leur part, les économistes néo-institutionnalistes, soucieux eux aussi de désenclaver l'économie, à leur façon, se sont focalisés sur les normes, comme modalité privilégiée de l'enchâssement, mais en abordant celles-ci sous un angle très spécifique. Ils y ont vu le concept par excellence permettant d'améliorer ou, parfois, de dépasser le paradigme de l'individu calculateur.

---

17. Ces concepts sont souvent produits par des politologues étudiant les sociétés non occidentales, mais ils font tous appel à l'anthropologie et ont été largement débattus (et critiqués) au sein des réseaux professionnels anthropologiques.

18. Parsons, 1976 /1951. La vision culturaliste de Parsons à propos des institutions est claire dans ce passage : « Les institutions sont les "chemins" dans lesquels les modèles de valeur de la culture commune à un système social sont intégrés dans l'action concrète de ses unités en interaction réciproque » (Parsons et Smelser, 1958 : 102-103 ; cité in Maucourant et Plociniczak, 2009).

19. Cf. Caillé (2000). Il n'est pas étonnant que ce dernier ait célébré Polanyi en l'invoquant au service de sa propre perspective (Caillé et Laville, 2007). Une certaine anthropologie « primitiviste », dont le représentant le plus connu est Pierre Clastres (1978), a d'ailleurs alimenté cette idéologie scientifique.

"Of embeddedness in values, commitments, power and norms, the one intrinsically collective concept that has gained real traction in economics is that of norms. By definition, and unlike preferences, norms cannot be held at the individual level" (Bardhan et Ray, 2008 : 7).

Petit détour par l'anthropologie du développement et l'anthropologie des actions publiques

Le néo-institutionnalisme en économie a suscité peu de passerelles avec la socio-anthropologie (il est ainsi largement ignoré de la très grande majorité des anthropologues francophones). Toutefois, les travaux de Jean Ensminger font exception : celle-ci, qui entend fonder une « *new institutional economic anthropology* », part de questions de recherche directement inspirées de l'économie institutionnelle (coûts de transaction ; contrats de travail ; droits de propriété ; action collective) pour y apporter des réponses issues d'une recherche de terrain de type anthropologique chez les pasteurs Orma du Kenya (Ensminger, 1992). C'est un exemple rare de dialogue fructueux, sur des bases empiriques[20].

Un autre type de dialogue est toutefois possible. Il s'agit non pas d'une importation en quelque sorte « clés en main » de la problématique néo-institutionnaliste en anthropologie, comme avec Ensminger, mais d'une démarche théorique et empirique distincte, qui, issue d'une toute autre dynamique scientifique, s'avère recouper divers thèmes chers aux économistes néo-institutionnalistes. En effet, les réflexions autour des problèmes de coordination de l'action collective, des droits de propriété, des normes et régulations qui encadrent, facilitent ou freinent l'accès aux ressources, que l'on retrouve chez North, Ostrom, Platteau ou d'autres, trouvent un écho du côté des préoccupations de ce qu'on pourrait appeler une *socio-anthropologie des actions publiques*[21], autrement dit un ensemble de travaux empiriques directement issus de *l'anthropologie du développement*, mais s'élargissant à l'État, aux administrations, à la délivrance des biens collectifs, aux services publics, au monde associatif[22].

---

20. Dans la même perspective, on peut mentionner les travaux de Haller sur les « *common-pool ressources in African floodplains* » (Haller, 2010). Cf. également Acheson (1994). Ensminger (1992 : 8-9, 17-18) évoque également l'apport de Frederik Barth, tout en soulignant qu'il n'y a pas eu d'influence directe, dans un sens ou l'autre, entre l'anthropologie processuelle de Barth (cf. Barth, 1981) et la nouvelle économie institutionnelle.

21. On peut aussi utiliser les expressions quasiment équivalentes d'*anthropologie des espaces publics* ou d'*anthropologie des gouvernances* (Olivier de Sardan, 2007, 2009). Le terme de *gouvernance* est alors employé dans un sens non normatif : un mode de gouvernance est indissociablement un ensemble de modalités de délivrance de biens et services d'intérêt général et un ensemble de modalités d'exercice du pouvoir permettant cette délivrance.

22. Cf. entre autres Bierschenk (2007, 2008), Bierschenk et Olivier de Sardan (1998), Olivier de Sardan (1995, 2004, 2007), Mosse (2005, 2008), Nuijten (1998), Blundo et Le Meur (2009), Anders (2010).

L'anthropologie du développement et l'anthropologie des actions publiques, en contraste avec l'anthropologie classique focalisée le plus souvent sur des communautés censées être homogènes culturellement, portent sur des *arènes sociales hétérogènes*, où se confrontent des acteurs issus de « mondes sociaux » très variés. Des structures bureaucratiques formelles y côtoient des réseaux informels, les logiques sociales sont multiples, comme le sont les registres de légitimation. Les faits sociaux de développement et les interactions de développement, qui sont l'objet spécifique de l'anthropologie du développement, sont donc caractérisés par la *confrontation de plusieurs systèmes de normes*. Il en est de même de la mise en œuvre sur le terrain des actions publiques et des politiques publiques. L'anthropologie du développement et l'anthropologie des actions publiques sont d'emblée et de part en part confrontées au pluralisme normatif[23].

Le concept de normes, autrefois central dans la sociologie, où il garde encore de solides partisans, était très peu présent dans l'anthropologie moderne (sans doute depuis que le fonctionnalisme, qui en faisait un usage assez contestable, est tombé en disgrâce quasi définitive). Mais il a repris une certaine activité dans l'anthropologie du développement, au cours des années 1980-90, avec cette mise en évidence du pluralisme normatif. Toutefois, l'anthropologie du développement ne peut pas revendiquer à elle seule une telle « découverte ». Peu avant, à la fin des années 1970, une école du « pluralisme juridique » avait vu le jour au sein de l'anthropologie juridique[24]. Et surtout, il faut rendre hommage à quelques illustres précurseurs, qui, en analysant la « situation coloniale »[25], avaient déjà mis en évidence la confrontation que celle-ci impliquait entre au moins deux ensembles distincts de normes.

L'économie néo-institutionnelle : normes et institutions informelles

Or, les normes (ou d'autres termes équivalents) sont d'une certaine façon au centre de l'économie néo-institutionnelle. Les définitions mêmes que celle-ci propose du concept d'« institution » en témoignent :

23. Jean-Pierre Chauveau et moi-même, nous nous étions déjà rencontrés dans l'anthropologie du développement (jusqu'à être, avec Thomas Bierschenk, les premiers responsables de l'APAD, Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement). Et, à ce titre, nous avons l'un comme l'autre participé à la découverte ou à la redécouverte du pluralisme normatif (cf. l'article que nous avons écrit ensemble – avec Marc Le Pape – sur « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques » : Chauveau, Le Pape et Olivier de Sardan, 2001).

24. En témoigne le titre d'une revue : *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*.

25. Balandier (1963, 1985) ; mais aussi Gluckman (1971/1940).

« Institutions are the rules of the game in a society, or more formally, are the humanly devised constraints that shape human interactions » (North, 1990 : 3).

Les institutions, pour les économistes néo-institutionnalistes, sont donc éloignées des acceptions générales, et relativement vagues, qu'en proposent la sociologie classique, ou même le sens commun, qui font par exemple de la famille ou de l'école une institution, évoquent les institutions de la République, ou rapprochent institution et organisation, institution et appareil.

En fait, une série de termes, parfois distingués analytiquement mais le plus souvent équivalents, reviennent régulièrement sous la plume des économistes néo-institutionnalistes, comme autant de broderies autour de la définition de North : à côté d'*institution*, on voit défiler *norme*, *règle*, *procédure*, *convention*, *arrangement*, *coutume*, *mœurs*, *régularité*, *obligation*, *contrainte*, *prescription*, *code de conduite*[26].

Prenons par exemple Elinor Ostrom, qui propose des définitions à peu près identiques de trois de ces termes, *normes*, *règles*, et *institutions*, au fil d'un même ouvrage :

> "Broadly defined, institutions are the prescriptions that humans use to organize all forms of repetitive and structured interactions" (Ostrom, 2005 : 3). "Norms are prescriptions held by an individual that an action or outcome must, must not or may be permitted" (*id.* : 121). "Norms can be thought of as shared concepts of what must, must not or may be appropriate actions or outcomes in particular types of situations" (*id.* : 112). "Rules as used in this book are defined to be shared understandings by participants about enforced prescriptions concerning what actions are required, prohibited or permitted" (*id.* : 18).

Cependant, plus loin, elle tente de donner des sens légèrement différents et complémentaires à *règle* et *norme*, auxquelles elle ajoute *stratégie*, selon un système de poupées russes où elle établit une hiérarchie englobante : les règles impliquent des sanctions institutionnelles (si on ne les suit pas) et supposent que l'on sache dans quelles circonstances une action est permise, interdite ou obligatoire ; les normes sont dépourvues de sanctions institutionnelles, mais supposent que l'on sache dans quelles circonstances une action est permise, interdite ou obligatoire par les usages ou les traditions ; enfin les stratégies n'ont ni l'une ni l'autre de ces propriétés[27]. Disons le autrement qu'avec ses mots mais en respectant son propos : les stratégies sont individuelles, les normes sont sociales et culturelles, et les règles sont publiques et officielles.

---

26. On trouvera *rules*, *procedures*, *arrangements*, *customs*, *regularities*, *conventions*, *obligations*, *prescriptions* dans une même page de DiMaggio et Powell (1991) consacrée aux diverses définitions institutionnalistes de *institution*.

27. Ostrom n'hésite pas à parler à ce propos d'une « *grammaire des institutions* » qu'elle baptise ADICO (Ostrom 2005 : 138-140).

Cette distinction opérée par Ostrom entre des *règles*, qui supposent des sanctions légales, et donc des formes d'autorité constituée, et des *normes*, qui restent de l'ordre des prescriptions communautaires ou des croyances et habitudes partagées, se retrouve chez d'autres auteurs (cf. Hodgson, 2006 : 5). Elle renvoie à une opposition centrale dans l'économie néo-institutionnelle, entre *institutions formelles* et *institutions informelles*. On la voit exprimée chez North :

> "Are institutions formal or informal ? They can be either, and I'm interested both in formal constraints – such as rules than human beings devise – and informal constraints – such as conventions and codes of behavior" (North, 1990 : 4)[28].

Les économistes néo-institutionnalistes ont donc non seulement « découvert » l'importance pour l'économie des « règles du jeu », autrement dit des institutions, mais aussi, parmi ces règles du jeu, ils ont « découvert » l'importance des « règles informelles », autrement dit des institutions informelles :

> "Nevertheless, a growing body of research on Latin America, post-communist Eurasia, Africa and Asia suggests that many 'rules of the game' that structure political life are *informal* – created, communicated, and enforced outside of officially sanctioned channels" (Helmke et Levistsky, 2004 : 725)[29].

Le flou d'une expression telle que institution informelle est évident. Ceci a déjà été relevé :

> "The term informal institution has been applied to a dizzying array of phenomena, including personal networks, clientelism, corruption, clans and mafias, civil society, traditional culture and a variety of legislative, judicial and bureaucratic norms" (Helmke et Levistsky 2004 : 727)[30].

Ce flou n'est pas dissipé quand on voit dans quel champ sémantique les institutions informelles sont situées. North les assimile à des contraintes informelles, auxquelles il consacre un chapitre, et il les décrit comme des

---

28. Cf. également Ensminger et Knight (1997 : 3-4).

29. Rappelons que le terme « informel » avait été pour la première fois largement employé dans les années 1970 par des économistes du développement pour désigner le vaste monde des pratiques économiques non soumises aux procédures et règles officielles ou légales.

30. Hodgson (2006 : 11) a souligné de son côté les approximations de North et montré les limites de l'opposition entre institutions formelles et informelles : "The idea that there is a dividing line between institutions that are entirely 'formal' on one hand and entirely 'informal' institutions on the other is false, because 'formal' institutions (in any of the above senses) always depend on non legal rules and inexplicit norms in order to operate" (*id.* : 18).

codes de conduites, des normes de comportement et des conventions (North, 1990 : 36).

Au fond, cette floraison d'expressions autour des institutions informelles renvoie pour les économistes à ce qu'en général on appelle la *culture,* terme qui est d'ailleurs peu employé par les économistes néo-institutionnalistes. North, par exemple, emploie plus volontiers les termes de *coutumes* et *traditions*[31], qu'il appelle parfois *contraintes culturelles* (North, 1990 : 6).

Les économistes néo-institutionnalistes semblent donc, à travers leur production langagière très particulière, à forte prétention conceptuelle, avoir tout bonnement réintroduit sous d'autres noms la culture dans un monde de l'économie où, il est vrai, elle n'avait pas de place. *Institutions informelles* et *normes informelles* ne sont guère autre chose que des appellations néo-institutionnalistes pour *culture,* dans une signification largement associée à « traditions » et « valeurs communautaires ». À Ostrom qui déclare « [i]ndividuals adopt norms of behavior taught them by their parents and others » (Ostrom, 2005 : 119) et qui évoque « values shared within a community » (*id.* : 27) fait écho North :

> "Where do informal constraints come from ? They come from socially transmitted information and are part of the heritage that we call culture [...] Culture can be defined as 'the transmission from one generation to the next, via teaching and imitation, of knowledge, values and other factors that influence behavior'(Boyd and Richardson, 1985 : 2)" (North, 1990 : 37).

On peut en trouver d'innombrables illustrations dans la littérature économique néo-institutionnaliste :

> "Informal rules are traditions, customs, moral values, religious beliefs and all other norms that have passed the test of time. Informal rule are called the *old ethos*, the *hand of the past*, or *the carriers of history*. They embody the community's prevailing perceptions about the world, the accumulated wisdom of the past, and a current set of values. Thus informal institutions are part of a community heritage that we call culture" (Pejovitch, 1999 : 166).

On comprend ce que l'introduction de la culture dans un univers théorique dominé jusque-là par les théories du choix rationnel et l'individualisme méthodologique peut avoir de positif, ou de rafraichissant, pour les économistes, en réinsérant les transactions économiques dans des régulations sociales, et en permettant ainsi de dépasser les visions utilitaristes[32].

---

31. Ce sont aussi les mots utilisés par Ménard dans sa définition des institutions : « Un ensemble de règles durables, stables, abstraites et impersonnelles, cristallisées dans des lois, des traditions ou des coutumes » (Ménard, 2007 : 106).

32. "While rational choice concerns means-ends relationships, economists have used far too narrow a concept of ends, neglecting obvious evidence of considerable behavior

Mais quel usage les économistes font-ils alors de leur découverte ? S'agit-il pour eux de rejoindre le paradigme de l'enchâssement, sous la forme de l'enchâssement culturel, et de quelle façon ? Est-ce pour eux l'occasion de nouer un dialogue sérieux avec l'anthropologie, régulièrement désignée comme étant la science sociale vouée par excellence à l'étude des cultures ?

Hélas, le projet néo-institutionnel tourne court sur ces questions. Les *institutions informelles* ou les *normes informelles* restent au fond un mot creux ou vide, « pour mémoire » en quelque sorte, elles constituent une boite noire, dont on évoque l'existence, dont on souligne l'importance, mais qu'on n'ouvre pas vraiment. On nous dit qu'elles existent, qu'elles sont importantes, qu'elles constituent des ressources et des contraintes pour les choix et les actions des acteurs. Certes : c'est assurément mieux que de se cantonner aux seules règles officielles et institutions formelles, ou de rester enfermé dans la perspective d'actions toujours orientées par des objectifs rationnels. Un espace semble s'ouvrir pour que l'air de l'extérieur s'engouffre dans le monde clos et auto-suffisant de l'économie théorique. Mais ce n'est qu'une toute petite et fugace brise, car la très grande majorité des économistes néo-institutionnels, une fois évoquées les institutions ou les normes informelles, et soulignée leur importance, s'arrêtent là, et passent à autre chose.

Certes, l'approche par la culture n'est pas au centre de leurs propos et de leurs compétences. Par exemple, pour Williamson, le niveau de l'enchâssement social (*social embeddedness*) n'est pas à proprement parler traité par les économistes néo-institutionnalistes : « [this level] where the norms, customs, mores, traditions, etc. are located [...] is taken as given by most institutional economists » (Williamson, 2000 : 596). Mais cette externalisation des normes informelles pose problème, car elle aboutit à un dilemme intenable : soit les normes informelles sont *de facto* exclues des pratiques économiques pertinentes des agents (et elles sont réduites à n'être qu'un élément de l'environnement externe, contrairement aux normes formelles qui seraient alors paradoxalement seules prises en compte), soit elles y sont introduites malgré tout, mais sans base empirique et sous la forme d'une série de clichés et de stéréotypes sur la culture, dans son acception la plus traditionnaliste :

> "Some communities are dominated by informal rules. We call them 'traditional communities' [...]. British educated Africans replaced tribal chiefs. In order to centralize political power and embark on economic planning for growth, the educated elite ignored traditional values in favor of formal rules. Being in direct opposition to the prevailing informal institutions in Africa, new formal rules ended up replacing the old ethos with

---

motivated by ideological or altruistic ends, and far too broad a concept of means, neglecting the costliness of information and the considerable constraints placed on choice by social norms and institutions" (Ensminger, 1992 : 13).

political corruption, social instability and economic failure" (Pejovitch 1999: 172-173).

De tels propos relèvent typiquement de l'idéologie culturaliste et non d'un usage théoriquement maîtrisé et empiriquement fondé du concept de culture[33].

La découverte ou la re-découverte des institutions informelles, perçues comme traditionnelles et stables, peut certes avoir un écho légitime chez certains économistes, car elle offre, à première vue, l'avantage de rompre dans un même mouvement avec les préjugés occidentaux ethno-centriques, avec les dérives quantitativistes et avec le paradigme calculateur. Mettre l'accent sur l'existence de valeurs politiques, éthiques ou culturelles propres aux sociétés africaines, par exemple, apparaît dans un premier temps comme un salutaire renversement de perspective. Mais cette rupture semble hélas ne se faire que sur le mode de la facilité, en « prêt-à-penser », dans la mesure où, plutôt que de s'appuyer sur des recherches empiriques solides, on assiste à un recyclage des clichés exotiques habituels sur les sociétés traditionnelles. Le louable souci de dépasser les limites des courants dominants de l'économie et d'intégrer la nécessaire prise en compte, à travers les institutions informelles, des « facteurs sociaux » ou des « facteurs culturels » retombe hélas sur une série de fausses évidences, de présupposés rapides et de mots-valises. On pourrait d'ailleurs en dire autant du concept de « *social capital* »[34].

Le point faible des économistes néo-institutionnalistes, pour l'anthropologie des actions publiques, est donc clairement le contenu très stéréotypé et approximatif qu'ils donnent au terme d'institution informelle, avec ses acceptions associées directes ou indirectes de culture, de tradition ou de normes sociales[35].

Mais il faut reconnaître que, de l'intérieur même de l'économie néo-institutionnelle, quelques rares mais salutaires critiques se sont fait jour: "Some scholars equate informal institutions with 'cultural traditions' [...] Although some informal institutions are undoubtedly rooted in cultural traditions, many [...] have little to do with culture" (Helmke et Levistsky 2004: 727). Selon eux, trop souvent les économistes prennent les institu-

33. Pour une histoire de la dérive idéologique du concept de culture et une analyse de l'idéologie culturaliste dans sa version traditionnaliste-africaniste, cf. Olivier de Sardan (2010). Les économistes néo-institutionnalistes reprennent parfois les stéréotypes de la vision patrimoniale des cultures ou de l'homogénéité culturelle des communautés, s'inscrivant alors, eux aussi, dans les versions simplistes du « grand partage ».

34. "In a similar fashion, the references to 'social capital' – a concept taken from the work of Putnam in Italy – revealed a culturalist and determinist concept of African societies. Such a concept could not take in account the multiplicity, the mobility, and, above all, the ambiguity of cultural factors" (Hibou et Banégas, 2000: 40).

35. On a pu opposer chez les néo-institutionnalistes l'approche calculatrice (*calculus approach*) et l'approche culturelle (*cultural approach*): cf. Hall et Taylor (1996: 939). Mais les outrances et les simplismes de l'une ne sauraient accorder l'immunité aux outrances et aux simplismes de l'autre.

tions informelles comme "historical givens, or part of a static cultural landscape [...]; as a result, they often understate the degree to which informal institutions are modified, adapted or even reinvented over time" (*id.*: 730). Une vision plus moderne et plus empiriquement fondée des normes informelles, comme hétérogènes, ambivalentes, dynamiques, aurait pu permettre un dialogue fructueux avec les sociologues et les anthropologues, dont c'est justement le métier que de parcourir intensivement ces terres plutôt inconnues aux économistes.

La coordination de l'action collective

D'autres interfaces sont, il est vrai, possibles, au-delà des institutions informelles. Les économistes néo-institutionnels posent en effet une série de questions autour de la délivrance des biens collectifs, des biens communs ou des biens publics, des formes de coordination de l'action collective, des droits de propriété et des modes de gestion des ressources, qui ne peuvent que susciter l'intérêt de l'anthropologie des actions publiques. Mais, ici encore, les réponses laissent souvent le lecteur sur sa faim. Les modalités réelles de coordination des actions en vue de la délivrance de biens collectifs ou publics sont, dans la réalité, fort éloignées des schémas très généraux et relativement simplistes proposés par les économistes néo-institutionnalistes : *concurrence, hiérarchie et convention*, ou *compétition, marchandage ou coordination* (Ensminger et Knight, 1997), ou encore *modèle de la firme, modèle de l'État et contractualisation entre acteurs indépendants* (Ostrom, 1990). On peut assez légitimement penser qu'une analyse empirique et contextualisée des configurations de délivrances et des modes de coordination devrait précéder les théorisations abstraites plutôt que l'inverse. Mais peu de pas sont faits dans cette direction par les économistes.

Certes, les économistes néo-institutionnels font des analyses empiriques, mais celles-ci, très focalisées sur l'approche quantitative, restent pour l'essentiel concentrées sur le terrain, pour eux solide, des firmes et des transactions économiques (élargi il est vrai au vaste monde des contrats et des coûts de transactions). Toutefois, certains se sont parfois aventurés sur des terrains empiriques plus risqués, où l'action collective est « enchâssée » dans des pratiques sociales complexes. L'ouvrage d'Elinor Ostrom (1990), *Governing the commons*, tente ainsi, en s'appuyant sur de nombreuses études de cas, de dégager les variables qui expliqueraient le succès ou l'échec des arrangements formels négociés entre producteurs pour gérer des ressources naturelles communes. C'est l'une des tentatives les plus élaborées pour s'éloigner des modèles habituels trop simplificateurs de l'action collective. Elle-même déclare : "I wish to learn more from the experience of individuals in field settings" (*id.*: 14). Son programme emporte a priori l'adhésion :

> "Given the similarity between many CPR [common pool resources] problems and the problems of providing small-scale collective good, the findings from this volume should contribute to an understanding of the factors that can enhance or detract from the capabilities of individuals to organize collective action related to providing local public goods" (*id.*: 27).

Mais hélas, à l'arrivée, nous ne savons que bien peu de choses sur ces facteurs explicatifs ou variables. Pour résoudre des problèmes tels que "coping with free-riding, solving commitment problems, arranging for the supply of new institutions, and monitoring individual compliance with sets of rules" (*id.*: 27), elle propose simplement un cadre général d'analyse des choix institutionnels très formel et très agrégé (*id.*: 192-207), dans un bref schéma où interviennent l'information, les normes internes du groupe, les bénéfices et coûts attendus, auxquels il faut ajouter les caractéristiques des régimes politiques extérieurs et diverses variables situationnelles (sur la nature des ressources en question, le nombre de producteurs, les conditions du marché, le nombre et la nature des conflits, le type de règles en place et le type de règles alternatives proposées). Le lecteur n'est au bout du compte guère avancé et Ostrom semble le reconnaître implicitement lorsqu'elle conclut, comme une sorte d'aveu d'échec :

> "What is needed is further theoretical development that can help identify variables that must be included in any effort to explain and predict when appropriators using small scale CPRs are more likely to self organize and effectively govern their own CPRs and when they are likely to fail" (*id.*: 183).

On concluera volontiers avec Cleaver que la métaphore du bricolage est en ce domaine tout aussi robuste que les conceptualisations d'Ostrom :

> "The evolution of collective decisions making may not be the process of conscious selection of mechanism fit for the collective action task as in Ostrom model but rather a messier process of piecing together shaped by individuals acting within the boundaries of circumstantial constraints" (Cleaver 2002:17).

Quant au concept de gouvernance, qui a d'ailleurs été repris et redéfini par l'anthropologie des actions publiques, il est vrai que l'économie néo-institutionnelle a été une des origines théoriques de sa large diffusion actuelle (à côté de la science politique comparative), en mettant l'accent sur la variété des formes de coordination entre acteurs[36]. Cartier Bresson rappelle ainsi que, à la suite de Williamson,

36. Cf. Gaudin (2002), Baron (2003).

> « la gouvernance représente les règles du jeu qui régissent les différentes formes de transaction, et chaque système de gouvernance possède son système incitatif pour faire respecter la règle : la concurrence pour le marché, le respect des contrats pour les firmes et l'obéissance à la hiérarchie dans les administrations » (Cartier Bresson, 2010).

Un dialogue aurait peut-être pu se nouer ici avec l'anthropologie des actions publiques. Celle-ci en effet, à la différence des économistes, ne réduit pas les modes de gouvernance à ces trois macro-types idéaux, et entend au contraire promouvoir une ethnographie descriptive de la diversité des formes de délivrance des biens et services publics ou collectifs, autrement dit dégager empiriquement une diversité de modes de gouvernance[37]. Mais le niveau d'abstraction choisi par les économistes néo-institutionnalistes renvoie aux mêmes problèmes que posent leurs usages des concepts d'institution, de norme ou de culture. En outre, le fait que la Banque mondiale ait développé de façon très normative certaines significations de la gouvernance, avec l'inscription sur l'agenda international des fameux indicateurs de gouvernance, et se soit servi à cette fin de l'économie néo-institutionnelle comme légitimation académique[38], a bloqué plus encore tout dialogue avec l'anthropologie des actions publiques, qui refuse quant à elle une telle approche prescriptive.

Au total, les typologies et les conceptualisations proposées par l'économie néo-institutionnelle, malgré leur incontestable intérêt intellectuel et les effets de stimulation qu'elles peuvent avoir, restent fondamentalement abstraites et formelles, déductives et non inductives, à l'image en un sens des propositions théoriques de l'économie du choix rationnel[39]. Elles se mettent ainsi par leur généralité même à l'abri de toute tentative de vérification empirique : on ne sait guère sur la base de quels types de données

---

37. Cf. Olivier de Sardan (2009), pour une analyse empirique des « modes de gouvernance » présents dans des arènes locales au Niger. Une convergence significative s'opère sur cette base avec une économiste se réclamant de l'ancien institutionnalisme (cf. *infra*) : « Les modes de gouvernance ne sont pas des structures de coordination abstraites et définies *a priori*, mobilisables par les agents en fonction de leurs besoins. Ce sont des constructions sociales émergeant des interactions concrètes (locales et globales) spécifiques à chaque situation » (Baron, 2007 : 8). Nous sommes loin de la perspective de Williamson, lorsqu'il évoque les « modes de gouvernance » alternatifs au marché (qu'il qualifie lui-même de « génériques ») : "spot markets, incomplete long term contracts, firms, bureaus" (Williamson, 2000 : 602).

38. Cartier Bresson souligne toutefois à juste titre qu'on ne peut imputer à l'économie néo-institutionnelle les biais introduits par les analyses de Kaufmann et les politiques de la Banque mondiale.

39. "[They] rest on a relatively simplistic image of human behavior [...] Defenders of this approach are inclined to compare it to a set of reduced form equations, properly judged not on the accuracy of their assumptions, but on the predictive power of their models. But this is a treacherous ground since the predictions generated by such models are often sensitive to small changes in assumptions about pay-off matrices, preferences structures and the like, which are frequently arbitrary or unsupported by data" (Hall et Taylor 1996 : 950-51).

on va décréter quelles sont les règles du jeu, en particulier informelles, sur quelles « valeurs » celles-ci seraient fondées, dans quelle mesure elles seraient partagées, par quels mécanismes elles agiraient[40]. Certes, il ya des exceptions : on notera ainsi une tentative stimulante de Leonard de faire jouer *empiriquement*, dans le champ particulier de la santé animale en Afrique, divers concepts de l'économie néo-institutionnelle, comme le modèle principal/agent, la « sélection adverse » et le « hasard moral » (Leonard, 2000 : 273-285). Il tente par là d'échapper au seul langage des coûts de transaction.

Par ailleurs, si la vision qu'ont les économistes néo-institutionnalistes de la coordination de l'action collective comme un ensemble de dilemmes plus ou moins inspirés de la théorie des jeux (*tragedy of the commons*, dilemme du prisonnier, passager clandestin, etc.), ou comme une série de négociations en vue d'arrangements stables et de mécanismes fonctionnels de mise en œuvre (*enforcement mechanisms*), est un incontestable progrès par rapport à l'économie néo-classique et à l'usage de coefficients de variables structurelles dans des équations régressives (Hall et Taylor, 1996 : 951), elle néglige le rôle des États ou des collectivités territoriales et ne prend que peu en compte les problèmes d'asymétrie de pouvoirs et d'inégalités de ressources (c'est-à-dire toutes les formes d'enchâssement de l'économie dans des rapports de force). Autrement dit, elle se soucie peu de l'autre pôle de l'enchâssement, celui qu'avait privilégié en son temps l'anthropologie économique marxiste. Toutefois, des anthropologues s'inspirant directement de la nouvelle économie institutionnelle ont tenté de combler ce déficit en insistant sur l'importance du « *bargaining power* » respectif des divers protagonistes (Ensminger, 1992 ; Haller, 2010).

À quelques exceptions près, les questions des économistes néo-institutionnels semblent décidément plus intéressantes et stimulantes que leurs réponses et que les concepts sur lesquels ils fondent celles-ci[41].

La leçon qu'on peut tirer de cette situation paradoxale pourrait être la suivante : si l'on veut quitter les terres bien balisées de l'économie, mieux vaut se donner d'autres outils que les outils théoriques et méthodologiques des économistes, d'autres concepts, d'autres modes d'intelligibilité,

---

40. Dans un tout autre univers théorique, on pourrait en dire autant de Amartya Sen : la séduction que sa tentative de dés-économiser relativement l'économie exerce chez divers économistes et au-delà ne saurait voiler le caractère purement conceptuel et abstrait de ce qu'il propose, comme sa proximité avec les théories du choix rationnel (cf. Bénicourt, 2004). Par ailleurs, nous ne discuterons pas ici des apports des écoles économiques françaises de la régulation (proche de l'institutionnalisme historique, et même à certains égards de l'ancien institutionnalisme) ou de l'économie des conventions, qui tentent d'apporter des réponses spécifiques à ces mêmes questions (cf. Théret, 2000b ; Favereau et Eymard-Duvernay, 2006).

41. Certes, l'économie néo-institutionnelle n'est pas homogène. Certains ont ainsi opposé (Ensminger, 1992 : 21) les « Williamsoniens » (focalisés sur le rôle des institutions dans la réduction des couts de transaction) et les « Northiens » (soulignant les multiples facettes des institutions). Mais, pour les questions qui nous intéressent ici, ces différences sont peu significatives.

et renoncer, au moins pour un temps, au langage des variables formelles, des modèles abstraits, des typologies déductives, des cadres d'interprétation passe-partout. Or, si divers anthropologues sont allés butiner du côté de l'économie néo-institutionnelle, bien rares sont à l'inverse les économistes néo-institutionnalistes qui se sont promené du côté les travaux des sociologues et des anthropologues, en particulier empiriques, alors qu'on pourrait penser que leurs interrogations sur l'enchâssement, les normes informelles et l'action collective auraient pu les amener dans cette direction.

Ceci nous ramène d'ailleurs à l'ancien institutionnalisme, dans la mesure où ce sont, en France, des économistes institutionnalistes « a-typiques », parfois plus proches de l'ancien institutionnalisme que du nouveau (cf. Colin, 1990), qui ont récemment noué un dialogue empirique avec l'anthropologie des actions publiques, en particulier à propos de domaines précis de l'action collective et/ou publique en Afrique, tels que l'eau ou le foncier. Par exemple, c'est dans le domaine foncier, cher à Jean-Pierre Chauveau, que des échanges fructueux se sont noués autour du problème des droits de propriété, auxquels les anthropologues apportent leurs analyses de la complexité des pratiques sociales, bien éloignées des outrances simplificatrices de l'économie classique, comme des préjugés culturalistes de l'anthropologie primitiviste. Jean-Pierre Chauveau et Jean-Philippe Colin ont ainsi analysé les processus complexes de l'*embeddedness* des transactions foncières en Côte d'Ivoire et montrent entre autres que « the social embeddeness of land transactions may not be reduced to the customary social forms » (Chauveau et Colin, 2010 ; Colin, 2008). Catherine Baron, quant à elle, s'est intéressée à la gouvernance dans le domaine de l'eau au Burkina Faso et a décrit les formes d'hybridation entre divers modes de régulation en utilisant une approche largement ethnographique (Baron, 2007 ; Baron et Maillefert, 2009 ; Baron et Bonnassieux, 2010).

Dans tous les cas, on remarquera que les convergences positives entre l'économie institutionnaliste et la socio-anthropologie se font toujours sur la base d'analyses ayant une dimension simultanément *historique* et *empirique*.

Et les autres (néo-)institutionnalismes ?

Que se passe-t-il alors si nous regardons du côté des autres néo-institutionnalismes, ceux qui, loin de l'économie, se situent dans d'autres champs disciplinaires ?

En effet les néo-institutionnalismes sont nombreux. "There are as many 'new institutionnalisms' as there are social science disciplines" (DiMaggio et Powell 1991 : 1). En dehors de l'économie néo-institutionnelle, on

distingue le plus souvent un néo-institutionnalisme en science politique, un néo-institutionnalisme en sociologie et un néo-institutionnalisme historique[42].

Le seul point commun de tous ces néo-institutionnalistes (à l'exception des nombreux politologues qui se situent à l'intérieur du paradigme du choix rationnel) est sans doute leur point de départ : « A common skeptical toward atomistic accounts of social processes and a common conviction that institutional arrangements and social processes matters » (DiMaggio et Powell 1991 : 3). On peut le dire autrement : à la différence des économistes néo-institutionnalistes, ils refusent le dogme de l'économie dominante :

> « L'ennemi est clairement désigné : c'est l'*homo œconomicus* de la théorie économique néo-classique ou plus largement la conception utilitariste d'un acteur rationnel et intentionnel sachant ce qu'il veut [...] et capable de choisir lucidement parmi un ensemble d'actions possibles... » (Friedberg, 1998 : 509).

Nous ne reprendrons pas la description souvent faite de leurs postures respectives et de leurs différences[43], mais nous ne nous intéresserons ici qu'à cette seule question : quelles approches les néo-institutionnalistes non économistes ont-ils du rapport économie/société ? En fait si, dans la galaxie néo-institutionnaliste, la plupart des sociologues et des historiens (et une minorité de politologues) en ont une analyse fort différente de celle de la plupart des économistes néo-institutionnalistes[44], c'est peut-être parce, pour eux, l'opposition entre ancien et nouveau institutionnalisme est peu pertinente, que l'enchâssement va de soi et qu'ils travaillent depuis longtemps à en explorer les modalités concrètes. « The primary source of the institutional challenge is empirical » (March et Olsen 1984 : 741).

Deux chemins complémentaires ont été suivis. D'une part, les uns ont attribué à « culture », ou aux termes équivalents (normes sociales, normes informelles, régulations), des contenus beaucoup moins idéologiques et stéréotypés et beaucoup plus ancrés empiriquement que ceux que l'économie néo-institutionnelle a attribués à « institutions informelles ». D'autre part, les autres ont localisé les processus culturels et normatifs

---

42. Bien sûr, raisonner en termes de frontières disciplinaires, comme DiMaggio et Powell, est toujours réducteur et ne tient pas compte des interférences, des passerelles ou des cas a-typiques. Les frontières sont parfois déplacées par les uns ou les autres, soit du fait des parcours individuels (par exemple, Ostrom vient de la science politique, Simon a reçu un prix Nobel d'économie), soit parce que les paradigmes voyagent, ainsi Hall et Taylor (1996) mettent dans une même catégorie les économistes et les politologues, ces derniers étant selon eux généralement adeptes du choix rationnel).

43. Cf. entre autres March et Olsen (1984), DiMaggio et Powell (1991), Hall et Taylor (1996), Théret (2000a), Lecours (2002).

44. « It is striking to see how distant these schools of thought have remained from each other » (Hall et Taylor 1996 : 955).

non plus dans l'environnement des organisations ou des formes de coordination de l'action collective, mais au cœur même de celles-ci.

Beaucoup de néo-institutionnalistes non économistes se sont éloignés des acceptions trop générales, trop stéréotypées et trop traditionnalistes de culture, et ont tiré les leçons du « *cognitive turn* » et de la révolution constructiviste. Ils ont aussi intégré les acquis de Goffman ou de Garfinkel. Dans cette première perspective, les normes informelles ne sont plus assimilées en bloc à un « système de valeurs » hérité du passé ; ce sont désormais le produit d'interactions quotidiennes, débouchant sur un ensemble de routines, de scripts cognitifs, de raisonnements pratiques, d'habitudes prises, de classifications, de cadres de référence, de procédures et de typifications, d'extension et de profondeur temporelles très variables. Face au modèle économiste d'acteurs stratégiques et contractants effectuant des choix rationnellement fondés en fonction de leurs préférences et des informations disponibles, les néo-institutionnalistes en sciences sociales n'opposent pas un contre-modèle culturaliste d'acteurs affectifs ou moraux se conformant à un ethos communautaire traditionnel, mais proposent plutôt un modèle complémentaire au premier[45], où les acteurs, parfois stratégiques, sont parfois aussi conformistes, agissent en fonction de « *taken-for-granted expectations* » (DiMaggio et Powell, 1991 : 10) et suivent simplement ce qu'ils croient être des comportements appropriés aux situations (cf. « *rules of appropriateness* », March et Olsen 1984 : 741)[46].

La seconde perspective, complémentaire, consiste à décrire les organisations formelles comme étant elles-mêmes dotées de micro-cultures, qu'elles produisent au fil des années et qui, étant devenues une partie de leur identité, influent sur les choix faits en leur sein. La culture n'est plus un vaste et vague système extérieur aux agents économiques et issu de la tradition, susceptible dans le meilleur des cas d'influer sur leurs préférences, sur les flux d'information, sur les coûts de transaction, ou sur le capital social ; elle est au contraire en quelque sorte dans la place, accessible par l'enquête, interne aux formes d'action collective, intégrée dans les relations professionnelles et les processus de prise de décision. Loin que les organisations ne soient que des machines à optimiser, on peut dire que « even the most seemingly bureaucratic of practices have to be explained in cultural terms » (Hall et Taylor 1996 : 947). On sait que ni les mythes et les rituels (comme formes codifiées de représentations et de pratiques partagées), ni les routines et les habitudes (comme modalités

45. Bien évidemment, le paradigme de l'enchâssement ne doit pas être conçu comme incompatible avec une prise en compte de l'agencéité des acteurs (il l'a parfois été). La critique des théories du choix rationnel (en ce qu'elles ont de réducteur) ne doit pas faire oublier que l'agencéité des acteurs reste pour une part stratégique, calculatrice, opportuniste ou rationnelle.

46. Théret (2000a : 4) note ainsi que « la culture dont il est question ici n'est pas simplement un ensemble de valeurs et d'attitudes partagées, mais plus généralement "le réseau de routines, de symboles et de scénarios qui forment les cadres de référence des comportements" (Hall, Taylor, 1996, p. 15) ».

pratiques du « *path dependancy* ») ne manquent dans les groupes professionnels, les entreprises, les associations ou la vie politique.

Ces deux perspectives ont l'une comme l'autre le mérite de permettre des usages empiriquement attestés du concept de culture et des notions qui y sont associées, que les observations comme les entretiens de terrain peuvent alimenter en données plausibles, en échappant à la pure spéculation et en prenant une distance vis-à-vis des stéréotypes culturels[47]. On peut toutefois penser, comme Erhard Friedberg, que la sociologie néo-institutionnaliste ne s'intéresse pas assez aux pratiques et reste parfois prisonnière d'une conception passive de l'*homo sociologicus*[48], « c'est-à-dire d'un acteur dont les conduites trouvent leur explication [...] dans le passé et dans les processus de socialisation qu'il a traversés » (Friedberg, 1998 : 509). Proches d'une théorie de l'habitus qui laisse peu de place à l'inventivité stratégique des acteurs, certains sociologues néo-institutionnalistes sous-estiment les fragmentations, les discontinuités, les contingences, les bricolages et les incohérences des sociétés étudiées (Friedberg, 1998 : 512-513).

Cependant, malgré ces réserves, la sociologie néo-institutionnaliste est généralement non culturaliste[49] et admet les contradictions, les différences internes et les ambiguïtés.

> "A broader examination of normative order would consider the relations among norms, the significance of ambiguity and inconsistency in norms, and the time path of the transformation of normative structure" (March et Olsen, 1984 : 744).

Elle prend aussi en compte les rapports de force : la sociologie des organisations comme l'histoire des institutions[50] se sont depuis longtemps intéressées aux relations de pouvoir et aux inégalités dans l'accès aux ressources (matérielles, politiques ou symboliques) ou aux réseaux. Enfin, elle laisse une place à l'« agencéité » (*agency*) des acteurs, à leurs marge de manœuvre, à leurs stratégies, que celles-ci soient calculatrices et oppor-

47. Nous définissons la culture comme « un ensemble de pratiques et de représentations dont des enquêtes auront montré qu'elles étaient significativement partagées par un groupe (ou un sous-groupe) donné, dans des domaines donnés et dans des contextes donnés » (Olivier de Sardan, 2010 : 443). Sans ce socle empirique, le concept de culture se réduit vite à un ensemble de stéréotypes, dès lors qu'on l'applique comme allant de soi à de vastes ensembles sociaux, de façon a-historique de surcroît.

48. Friedberg (1998 : 509) rappelle que ce sont Dupuy et Elster qui ont défini (de façon critique) ce paradigme de l'*homo sociologicus*.

49. Gazibo (2002) évoque toutefois certaines dérives culturalistes du néo-institutionnalisme sociologique, dans le domaine particulier de l'analyse comparée des processus de démocratisation.

50. On peut poser comme à peu près équivalentes la sociologie des organisations et la sociologie néo-institutionnaliste. Le rôle central de March et Simon en témoigne. Quant au néo-institutionnalisme historique, son homologie avec l'histoire des institutions va de soi. La sociologie économique a également de nombreuses affinités avec ces approches.

tunistes ou non. Le pluralisme des normes permet par exemple d'éviter les postulats d'homogénéité culturelle, et de réintroduire aussi bien les hiérarchies, les conflits et les contradictions que le jeu des acteurs[51].

Enfin, les approches néo-institutionnalistes en sociologie rejoignent à de nombreux égards le néo-institutionnalisme historique dans une perspective d'analyse diachronique des processus.

Nous avons donc ici un socle commun doté le plus souvent de trois propriétés : 1) insertion empirique ; 2) combinaison de l'approche par les normes et de l'approche par les pouvoirs ; 3) mise en perspective historique. Ces trois propriétés permettent un dialogue direct avec divers courants de l'anthropologie contemporaine, en particulier avec l'anthropologie du développement et l'anthropologie des actions publiques évoquées plus haut, mais aussi avec d'autres types d'anthropologie, comme l'anthropologie des institutions et des organisations, ou l'anthropologie des professions.

On remarquera aussi que ces trois propriétés étaient à divers égards présentes dans l'ancien institutionnalisme (mais à un niveau beaucoup plus général) et qu'elles font largement défaut dans les travaux *économiques* néo-institutionnalistes[52].

Nous pouvons mobiliser ici un intéressant contre-exemple : lorsque les sociologues des organisations « oublient » ces trois propriétés – comme cela peut évidemment arriver à chacun d'entre nous –, ils retombent à propos des institutions informelles et de la culture dans les mêmes travers que les économistes néo-institutionnalistes. Le piège culturaliste s'ouvre. C'est ce qui est arrivé, selon nous, à Michel Crozier. Après avoir développé une analyse très novatrice dans le contexte français du « phénomène bureaucratique », solidement ancrée dans des enquêtes, sensible aussi bien aux relations de pouvoirs qu'aux normes professionnelles partagées, et mêlant analyse synchronique et analyse diachronique, Crozier a été confronté à un résidu explicatif que ses enquêtes n'ont pu éclairer : pourquoi cette spécificité du phénomène bureaucratique français ? Pour répondre à cette question plus que complexe, il s'est tourné vers une réponse hélas simpliste et stéréotypée, qui évoque directement les naïvetés de certains économistes néo-institutionnalistes, et qui tourne le dos à la démarche qu'il avait suivie jusque-là : il invoque en effet « le phénomène bureaucratique comme phénomène culturel français » (Crozier, 1963 : 257) ». La culture, ce mot magique et passe-partout, surtout quand il est associé à des termes tels que « valeurs », sert alors à expliquer l'inexpliqué par l'inexplicable :

---

51. Le concept de « normes pratiques » introduit une complexité nouvelle dans le pluralisme des normes et appelle à des recherches empiriques, tant du côté de l'anthropologie des actions publiques que de la sociologie des organisations (cf. Olivier de Sardan, 2008).

52. Même si North est à divers égards un historien de l'économie, sa perspective historique disparaît quand il est question de la culture ou des normes informelles.

> « Le système administratif constitue le système fondamental, la loi non écrite à laquelle on tâchera toujours de se référer, parce qu'il correspond au système d'organisation et aux modes d'action idéaux et parce qu'il produit des décisions à la fois rationnelles, impersonnelles et absolues qui satisfont certaines valeurs françaises traditionnelles » (*id.*: 305).

Ou encore :

> « La contradiction routine/crise correspond à deux moments fondamentaux de la culture française, d'un côté l'acharnement sceptique contre le changement [...] et de l'autre la passion un peu mégalomane de transformer et de réformer le monde selon son propre schéma individuel rationnel » (*id.*: 344)[53].

Conclusion

Le rapprochement qui a été ici fait entre les acquis de la sociologie des organisations (comme forme particulière du néo-institutionnalisme) et l'anthropologie des actions publiques ne saurait surprendre. D'un côté, les thèmes convergent. L'anthropologie des actions publiques s'intéresse au fonctionnement des services publics, aux métiers et aux organisations qui concourent à la délivrance des biens publics, aux formes d'action et de coordination entre groupes et institutions stratégiques, aux rapports de pouvoir et d'autorité qui interviennent dans ces processus, aux écarts entre normes et comportements. Elle rencontre d'ailleurs dans cette démarche des disciplines voisines de la sociologie des organisations ou issues d'elle : analyse des politiques publiques, sciences de la gestion ou de l'administration, santé publique, etc. D'un autre côté, ce dialogue n'est pas nouveau : dans les années 1980, l'anthropologie du développement s'était alimentée en références issues de la sociologie des organisations[54], ouvrant ainsi la « bibliothèque mentale » de l'anthropologie sur d'autres disciplines que la linguistique, les sciences cognitives ou les sciences des religions, qui étaient alors ses sources de références extérieures favorites. À l'intérieur même de l'anthropologie, l'anthropologie du développement s'était inspirée d'auteurs a-typiques, non culturalistes, soucieux de la marge de manœuvre des acteurs et portés au dialogue avec la sociologie, comme Bailey (1969), ou Boissevain (1974).

---

53. Friedberg, dans un débat avec d'Iribarne, pense que cette dernière partie du livre de Crozier n'est « qu'une sorte de greffe sur un raisonnement qui peut très bien s'en passer » (Friedberg, 2005 : 181) et critique lui aussi le « réductionnisme culturaliste » qui « confère à la culture nationale un poids exorbitant dans l'explication des conduites » (*id.*: 183), en oubliant que la « culture nationale ne forme pas un tout homogène et unifié mais qu'il s'agit plutôt d'un bric-à-brac » (*id.*: 192).

54. Cf. Olivier de Sardan, 1995.

Cette ouverture était souhaitable et elle reste encore à développer. L'anthropologie *mainstream*, en particulier en France, était et reste encore, à la différence de l'anthropologie des actions publiques, assez peu orientée vers le dialogue avec les formes contemporaines de la sociologie et de la science politique, et moins encore avec l'économie institutionnaliste, préférant souvent, au nom de ses tropismes anciens mais récurrents (primitivisme, symbolisme, culturalisme, exotisme savant), divers replis corporatistes[55].

Est-il besoin de préciser que, de cette nécessaire ouverture de l'anthropologie aux vents du large, dont le dialogue avec les institutionnalistes, anciens ou nouveaux, est une des voies, Jean-Pierre Chauveau a été un acteur éminent ?

Bibliographie

ACHESON, J. 1994, *Anthropology and Institutional Economics*, Lanham : University Press of America.

ANDERS, G. 2010, *In the shadow of good governance. An ethnography of civil reform in Africa*, Leiden : Brill.

ARENSBERG, C.M., PEARSON, H.W. & K. POLANYI (éd.), 1957, *Trade and market in the early empires*, Glencoe : The Free Press.

BAILEY, F.G. 1969, *Stratagems and Spoils. A Social Anthropology of Politics*. Oxford : Blackwell.

BALANDIER, G. 1963, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris : Presses Universitaires de France.

– 1969, « Les relations de dépendance personnelle », *Cahiers d'études africaines*, 35 : 345-349.

– 1985, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

BARDHAN, P. & I. RAY 2008, "Economists, anthropologists and the contested commons", in : Bardhan & Ray (éd.), *The contested commons : conversations between economists and anthropologists*, London : Zed Books.

BARON, C. 2003, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Revue Droit et Société* 54 : 329-351.

– 2007, « Apport d'approches institutionnalistes à l'analyse de la gouvernance de l'eau », texte non encore publié.

BARON, C. & A. BONNASSIEUX 2010, « Service public de l'eau et gouvernance locale : participation et rôle des associations d'usagers de l'eau dans l'Ouest du Burkina Faso », texte non encore publié.

55. Les diverses réformes du CNRS en témoignent : jamais les anthropologues n'ont accepté d'être regroupés avec les sociologues ou les politologues, auxquels ils ont régulièrement préféré les préhistoriens !

BARON, C. & M. MAILLEFERT 2009, « La gestion de l'eau potable en Afrique francophone : éléments pour une lecture institutionnaliste de l'action collective », texte non encore publié.

BARTH, F. 1981, *Process and form in social life. Selected essays of Frederic Barth. Volume I*, London, Boston and Henley : Routledge and Kegan Paul.

BÉNICOURT, E. 2004, « Contre Amartya Sen », *L'Économie politique* 23 : 72-84.

BIERSCHENK, T. 2007, « L'éducation de base en Afrique de l'Ouest francophone. Bien privé, bien public, bien global », in : Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & Tidjani Alou, M. (éd.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 251-276.

– 2008, « The everyday functionning of an African public service : informalization, privatization and corruption in Benin's legal system », *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 57 : 101-139.

BLUNDO, G. & P.-Y. LE MEUR (éd.), 2009, *The governance of daily life in Africa. Ethnographic explorations of public and collective service*, Leiden : Brill.

BOHANNAN, P. & G. DALTON (éd.), 1962, *Markets in Africa*, Evanston : Northern UP.

BIERSCHENK, T. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN (éd.), 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris : Karthala.

BOISSEVAIN, J. 1974, *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*. Oxford : Blackwell.

CAILLÉ, A. 2000, *Anthropologie du don*, Paris : Desclée de Brouwer.

CAILLÉ A. & J.-L. LAVILLE 2007, « Actualité de Karl Polanyi », *La Revue du Mauss* 21 : 80-108.

CARTIER-BRESSON, J. 2010 « Les mécanismes de la construction de l'agenda de la gouvernance », *Mondes en Développement*, n° 152 : 111-127.

CHAUVEAU, J.-P. 2002, « Anthropologie économique », in : Bonte & Izard (éd.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF (1re édition 1991).

CHAUVEAU, J.-P. & J.-Ph. COLIN, 2010, « Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire. Revisiting the embeddedness issue », *Africa* 80 (1) : 81-103.

CHAUVEAU, J.-P., LE PAPE, M. & J.-P. OLIVIER DE SARDAN 2001, « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique », in : Winter, G. (éd.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala : 145-162.

CHEVALIER, J. 1983, « There is nothing simple about simple commodity production », *Journal of Peasant Studies*, 4(4) : 153-186.

CLASTRES, P. 1978, *La société contre l'État*, Paris : Éditions de Minuit.

CLEAVER, F. 2002, « Reinventing institutions: bricolage and the social embeddedness of natural ressources management », *European Journal of Development Research* 14 (2): 11-30.

COLIN, J.-P. 1990, « Regards sur l'institutionnalisme américain », *Cahiers des Sciences Humaines* 26 (3): 365-379.

– 2008, « Disentangling intra-kinship property rights in land: A contribution of economic ethnography to land economics in Africa », *Journal of Institutional Economics* 4 (2): 231-254.

COMMONS, J. 1970, *The economics of collective action*, University of Wisconsin Press (1re ed. 1950).

CROZIER, M. 1963, *Le phénomène bureaucratique*, Paris: Seuil.

DALTON, G. 1971, *Economic anthropology and development. Essays on tribal and peasant economies*, New-York & London: Basic Book.

– 1974, « How exactly are peasants exploited? », *American Anthropologist* 76: 553-561.

DALTON, G., VALENSI, L., RANDLES, W. et *al.*, 1981, « Symposium. Economic anthropology and history: the work of Karl Polanyi », *Research in Economic Anthropology* 4: 1-93.

DIMAGGIO, P. & W. POWELL 1991, « Introduction », in: DiMaggio & Powell (éd.), *The new institutionnalism in organizational analysis*, Chicago: The University of Chicago Press.

DUJARDIN, E. 1937, *Œuvres posthumes. Tome 1 : Les chemins de fer et le bien public*, Castries: Les Presses des Cabanes.

ENSMINGER, J. 1992, *Making a Market. The Institutional Transformation of an African Society*, Cambridge: Cambridge University Press.

ENSMINGER, J. & J. KNIGHT 1997, « Changing social norms. Common property, bridewealth and clan exogamy », *Current Anthropology* 38 (1): 1-24.

FASSIN, D. 2009, « Les économies morales revisitées », *Annales HSS* 6: 1237-1266.

FAVEREAU, O. & F. EYMARD-DUVERNAY (éd.), 2006, *Conventions et institutions: approfondissements théoriques et contributions au débat politique*, Paris: La Découverte.

FOSTER, G. 1965, « Peasant society and the image of limited good », *American Anthropologist* 67: 293-315.

– 1966, « Reply », *American Anthropologist* 68 (1): 210-214.

– 1972, « A second look at limited good », *Anthropological Quaterly* 45 (2): 57-64.

FRIEDBERG, E. 1998, « En lisant Hall et Taylor: néo-institutionnalisme et ordres locaux », *Revue Française de Science Politique* 48 (3-4): 501-514.

– 2005, « La culture "nationale" n'est pas tout le social », *Revue Française de Sociologie*, 46 (1): 177-193.

GAUDIN, J.-P. 2002, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris: Presses de Sciences Po.

GAZIBO, M. 2002, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », *Politiques et Sociétés* 21 (3): 139-160.

GLUCKMAN, M. 1971, *Analysis of a social situation in modern Zululand*, Manchester: Manchester University Press (1re éd. 1940).

GODELIER, M. 1974, *Un domaine contesté: l'anthropologie économique*, Paris/La Haye: Mouton.

GRANOVETTER, M. 1985, « Economic action and social structure: the problem of embeddedness », *American Journal of Sociology* 91 (3): 481-510.

GRANOVETTER, M. & M. SWEDBERG (éd.), 1992, *The Sociology of Economic Life*, Boulder: Westview Press

GREGORY, J. 1975, « Image of limited good or expectation of reciprocity ? », *Current Anthropology*, 16 (1): 73-92.

HALLER, T. (éd.) 2010, *Disputing the floodplains*, Leyden: Brill.

HALL, P. & R. TAYLOR 1996, « Political science and the three new institutionalisms », *Political Studies* 44: 936-957.

HELMKE, G. & S. LEVITSKY 2004, « Informal institutions and comparative politics: a research agenda », *Perspectives on Politics* 2 (4): 725-40.

HIBOU, B. & R. BANÉGAS 2000, « Civil society and the public space in Africa », *CODESRIA Bulletin* 1: 39-46.

HODGSON, G. 2000a, « Structures and institutions: reflections on institutionnalism, structuration theory and critical realism », mimeo., The Business School, University of Hertfordshire.

– 2000b, « What is the essence of institutional economics ? », *Journal of Economic Issues* 34 (2): 317-329.

– 2006, « What are institutions ? », *Journal of Economic Issues* 40 (1): 1-25.

HYDEN, G. 1980, *Beyond Ujamaa in Tanzania, underdevelopment and an uncaptured peasantry*, Londres: Heinemann.

KAPLAN, D. & B. SALER 1966, « Foster's image of the limited good: an example of anthropological explanation », *American Anthropologist* 68 (1): 202-05.

LATOUR, B. 1983, « Comment redistribuer le grand partage ? », *Revue de Synthèse* 110: 203-236.

LECOURS, A. 2002, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique: unité ou diversité », *Revue Politique et Société* 21 (3): 3-19.

LENCLUD, G. 1992, « Le grand partage ou la tentation ethnologique », in: Althabe, G., Fabre, D. & G. Lenclud (éd.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris: Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

LEONARD, D. 2000, « Lessons from the new institutional economics for the structural reform of human health services in Africa », in: Leonard (éd.), *Africa's changing markets for health and veterinary services. The new institutional issues*, London: Macmillan.

MARCH, J. & J.-P. OLSEN 1984, « The new institutionnalism: organisational factors in political life », *American Political Science Review* 78 (3): 734-749.

MAUCOURANT, J. & S. PLOCINICZAK 2009, « "L'institution" selon Karl Polanyi. Fondements et mise en perspective contemporaine », *Tracés* 17 : 143-156.

MEILLASSOUX, C. 1964, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris : Mouton.

– 1977, *Terrains et théories*, Paris : Maspero.

MÉNARD, C. 2007, « L'approche institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats », *Cahiers d'économie politique*, 44 : 103-118.

MOSSE, D. 2005, *Cultivating development : an ethnography of aid policy and practice*, Londres : Pluto Press.

– 2008, « Collective action, common property and social capital in South India : an anthropological commentary », in : Bardhan & Ray (éd.), *The contested commons : conversations between economists and anthropologists*, London, Zed Books : 83-106.

NORTH, D. 1990, *Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge : Cambridge University Press.

NUIJTEN, M. 1998, *In the name of the land. Organization, transnationalism and the culture of the state in a Mexican ejido*, Wageningen : Thesis.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P. 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris : Karthala.

– 1999, « A moral economy of corruption in Africa ? », *The Journal of Modern African Studies* 37 (1) : 25-52.

– 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine* 96 : 139-162.

– 2007, « De la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains », *Revue Tiers Monde* 191 : 543-552.

– 2008, « À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique », APPP Discussion Paper 5 (http://www.institutions-africa.org/publications/discussion-papers).

– 2009, « Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest », Niamey, *Études et travaux du LASDEL* 79 (cf également « Local governance and public goods in Niger », 2010, APPP Working Paper 10, http://www.institutions-africa.org/publications/working-papers).

– 2010, « Le culturalisme traditionnaliste africaniste. Analyse d'une idéologie scientifique », *Cahiers d'études africaines*, 198-199-200 : 419-453.

OSTROM, E. 1990, *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action. Political economy of institutions and decisions*, Cambridge : Cambridge University Press.

– 2005, *Understanding institutional diversity*, Princeton : Princeton University Press.

PARSONS, T. 1976, *Élément pour une sociologie de l'action*, Paris : Plon (ed. angl. 1951 The social system).

PARSONS, T. & N. SMELSER 1958, *Economy and society*, Londres : Routledge and Kegan.

PEJOVICH, S. 1999, « The effects of interaction of formal and informal institutions on social stability and economic development », *Journal of Markets and Morality* 2 (2) : 164-181.

PIKER, S. 1966, « The image of limited good : comments on an exercise in description and interpretation », *American Anthropologist* 68 (5) : 1202-1211.

POLANYI, K. 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard (1re ed. angl. 1944).

POPKIN, S. 1979, *The rational peasant. The political economy of rural society in Vietnam*, Berkeley : University of California Press.

REY, P.-P. 1971, *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Paris : Maspero.

RIGGS, F. 1964, *Administration in developing countries. The theory of prismatic society*, Boston : Houghton Misslin.

SAHLINS, M. 1981, *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris : Gallimard.

SCOTT, J. 1976, *The moral economy of the peasant. Rebellion and subsistence in Southeast Asia,* New Haven & London : Yale University Press.

SIMÉANT, J. 2010, « Économie morale et protestation – détours africains », *Genèses* 81 : 118-136.

SMITH, C. 1983, « Forms of production in practice : fresh approaches to simple commodity production », *The Journal of Peasant Studies* 11 (3) : 201-221.

SWEDBERG, R. 1995, *La sociologie économique*, Paris : Desclée de Brouwer.

TERRAY, E. 1972, *Le marxisme devant les sociétés primitives*, Paris : Maspe ro.

THÉRET, B. 2000a, *Institutions et institutionnalismes. Vers une convergence intra et interdisciplinaire des conceptions de l'institution ?*, Grenoble : Recherches et Régulations Working Papers.

– 2000b, « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? », *Lettre de la Régulation* 35 : 1-4.

– 2001, « Saisir les faits économiques : la méthode Commons », *Cahiers d'économie politique* 40-41 : 79-137.

THOMPSON, E.P. 1971, « The moral economy of the English crowd during the eighteenth century », *Past and Present* 50 : 76-117.

VEBLEN, T. 1970, *Théorie de la classe de loisir*, Paris : Gallimard (1re éd. anglaise 1899).

WILLIAMSON, O. 1979, « Transaction-costs economics, the governance of contractual relations », *Journal of Law and Economics* 22 (2) : 233-262.

– 2000, « The new institutional economics : taking stock, looking ahead », *Journal of Economic Literature* 38 : 595-613.

25

La terre comme droit de propriété intellectuelle

Le travail comme grammaire commune dans les sociétés du Sud

Jean-Pierre JACOB[1]

Dans le livre « Les associations paysannes en Afrique » que j'ai co-édité avec Philippe Lavigne Delville, l'article de Jean-Pierre Chauveau (1994) a été, pendant une bonne dizaine d'années, à peu près le seul à être régulièrement cité et commenté par les chercheurs s'intéressant aux associations paysannes et à la participation. Le fléchissement actuel des références audit article tient d'ailleurs non pas à ce que la pensée de Jean-Pierre aurait tout à coup vieilli, mais au fait que le sujet a été plus ou moins abandonné depuis lors et le livre lui-même pratiquement oublié. Le même engouement surgit à peu près chaque fois que Jean-Pierre publie un texte dans une édition collective, une formule qu'il affectionne particulièrement. Ses travaux sont toujours à la fois des travaux théoriques et épistémologiques fondés empiriquement. Ils ont une amplitude que seules peuvent conférer une familiarité extrême avec le terrain, une grande culture historique et économique, une attention permanente aux pièges les plus évidents de la discipline: le rejet de toute approche télescopique (Chauveau, 2007), l'explication par les représentations culturelles et la disparition de l'histoire (Chauveau, 2005). Ses articles sont donc toujours lus avec une extrême attention par les socio-anthropologues, qu'ils concernent le foncier, la sociologie politique, celle de l'aide ou du changement social. Jean-Pierre est en quelque sorte un anthropologue pour les anthropologues et ses textes, ses exposés et ses réactions à chaud aux travaux des uns et des autres, pour ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui de manière rapprochée, fonctionnent en quelque sorte comme des repères,

1. Anthropologue, Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID), Genève, jean-pierre.jacob@ird.fr.

à partir desquels il est possible de s'orienter dans l'effervescence de la production actuelle en sciences sociales africanistes. Pendant la première période de l'APAD[2], il est devenu le *leader* informel d'une sorte de « second cercle », réunissant une partie de ceux qui voulaient faire de l'anthropologie politique sans forcément s'intéresser de manière principale à la corruption, la voie empruntée par plusieurs fondateurs du mouvement.

Non que l'homme soit particulièrement pontifiant, imbu de lui-même ou arquebouté sur ses positions. Il est pour moi, de ce point de vue, un modèle d'*hexis* de chercheur, qui donne toujours l'impression de préférer ce qui va advenir – si possible en équipe – à l'œuvre passée, pourtant considérable. Lors d'un atelier mémorable qui s'est tenu à Abidjan en juin 2002, aux beaux jours de l'Unité de recherche (UR) 095 « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs » de l'IRD[3], je me souviens avoir vu Jean-Pierre reprendre avec Samuel Bobo l'entièreté de son protocole de recherche pour chercher à vérifier sur son terrain l'hypothèse que venait de développer devant nous Jean-Philippe Colin. Ce dernier nous avait présenté en effet, de retour d'une de ses missions en Basse Côte d'Ivoire, plusieurs tableaux qui montraient clairement les variations, pour un même exploitant, des faisceaux de droits en fonction de la manière dont il avait obtenu sa parcelle (par don, prêt, achat ou défriche...). La découverte, dont l'origine du moyen de produire détermine le contenu et l'étendue des droits sur celui-ci, a créé une petite révolution au sein de notre équipe. Jusque-là, nous partions plutôt d'un postulat « stratégiste » (les droits sont largement dépendants des rapports de force), même si ce postulat était euphémisé par l'allusion, sans cesse rappelée par Jean-Pierre, à la rationalité limitée des acteurs. À partir de cet épisode, il a bien fallu envisager l'idée que les droits individuels et leur étendue étaient fortement influencés par des logiques sociales, et notamment par une organisation *a priori* de l'accès à la terre et à sa jouissance à partir de catégories morales ou simplement pratiques. On sait qu'en Afrique de l'Ouest en général, « le travail crée des droits » et que les prérogatives de l'exploitant sur la parcelle qu'il a lui-même défrichée sont beaucoup plus importantes que celles qu'il pourra obtenir sur une parcelle familiale, créée par le travail d'un ou plusieurs ancêtres, dont il partage la jouissance avec d'autres ayants droit. À partir d'un corpus essentiellement ivoirien (recueilli par S. Bobo, 2005, pour les Gban du Centre-Ouest, par D.M. Soro et J.-P. Colin, 2004, pour les Senoufo de Basse Côte d'Ivoire), c'est-à-dire marqué à la fois par une très forte marchandisation de la terre, une tendance à l'individualisation des structures de production et des

2. Apad : Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement, fondée par J.-P. Olivier de Sardan et plusieurs chercheurs européens et africains en 1991. Le secrétariat général de l'association est récemment passé de l'African Studies Centre à Leiden au LASDEL, laboratoire de recherche basé à Niamey.

3. Elle réunissait notamment J.-P. Chauveau, J.-P. Colin, E. Léonard, P.-Y. Le Meur et l'auteur de ces lignes...

structures foncières, et une pression sur la terre importante, j'avais pu identifier quelques-uns des déterminants qui président aux restrictions dans le contenu et l'étendue des droits (voir Jacob, 2006 : 33), certaines pratiques (signalées comme telles ci-dessous) étant d'ailleurs d'envergure panafricaine :

– des requisits liés à une économie morale : donner en priorité aux plus jeunes des moyens de travail sur le domaine familial (il faut qu'ils puissent démarrer leur activité de production) en demandant aux plus âgés de chercher de la terre ailleurs (Senoufo) ; prêter de la terre aux beaux-frères parce qu'ils nourrissent votre sœur (général) ; traditionnellement (dans un contexte d'abondance de la ressource) prêter de la terre à un étranger (général) ; donner en priorité au chef de l'unité d'exploitation des moyens d'accéder à des revenus monétaires (il sera par exemple le seul à pouvoir exploiter des plantations pérennes sur le domaine familial, assorti du devoir de l'utiliser pour le bénéfice de tous) (Senoufo) ;

– une évaluation locale de l'immobilisation physique de la terre que représentent les différents arrangements fonciers : proscriptions d'installation de situations difficilement réversibles – par exemple des prêts de terre pour des cultures pérennes – qui compromettraient la circulation de la ressource selon le système de dévolution en vigueur (général) ; choix des modes de délégation de droits permettant une récupération facile de la terre (prêt plutôt que vente, général), ou perçus comme tels (terre cédée en métayage plutôt qu'en location, Senoufo ; terre prêtée à un étranger dans le cadre d'une relation de tutorat, général) ;

– des valeurs de bienséance liées au statut des personnes dans l'univers familial : obligation pour le cadet d'euphémiser l'expression de son intérêt individuel lorsqu'il a accès à une parcelle du domaine familial : il doit éviter de la mettre en location parce que ce serait la preuve « qu'il court après l'argent... » (Senoufo) ; il ne peut ni la mettre en gage, ni la transférer ou la confier en faire-valoir indirect (métayage) lorsqu'il l'a reçue en don de son père, tant que ce dernier est en vie (car ce serait agir comme s'il était déjà mort, Gban)[4].

Les restrictions dans le cadre des rapports autochtones-migrants

Ces descriptions relatives aux droits et obligations des exploitants concernent d'abord les rapports intra-familiaux et intergénérationnels et l'on en perçoit bien la logique : pousser les individus à étendre leurs possessions personnelles sans dommage pour le domaine familial, maintenir autant que possible le caractère patrimonial des terres héritées en

4. Cette position morale est soutenue par le dicton suivant : « On ne peut pas manger les champignons d'un arbre vivant ».

tentant de réduire les marges de manœuvre des cadets (dans le cas *gban*, au moins jusqu'au décès du père), utiliser, dans un contexte de pénurie foncière, les terres familiales dans une perspective holiste en favorisant certains producteurs au sein de l'unité d'exploitation : les plus jeunes pour qu'ils puissent démarrer leurs activités productives ; les chefs d'exploitation pour qu'ils aient les moyens de faire face aux besoins de consommation familiaux.

L'univers des rapports entre autochtones et immigrants nous permet d'aborder la question des restrictions à une autre échelle. On connaît les raisons pour lesquelles les migrants sont traditionnellement accueillis par les groupes autochtones. Dans les conditions historiques courantes en Afrique de l'Ouest de faiblesse des peuplements humains et de richesse en ressources naturelles, les autochtones recherchent la grandeur démographique et politique et ont, en accueillant des étrangers, la satisfaction morale de réaffirmer leur « commune humanité » avec eux. Dans ce contexte, la question de l'appartenance à la communauté est cruciale. D'une part, les membres de la communauté politique d'accueil se reconnaissent un droit collectif à façonner la citoyenneté locale[5], en demandant l'adoption de certains comportements par les nouveaux venus (mais aussi par les jeunes issus du groupe) : adhérer aux grands principes moraux partagés ; montrer leur désir de s'insérer dans le collectif en résidant sur place, en investissant localement et en calant leurs pratiques économiques en matière de production, d'accumulation et de redistribution sur celles des résidents. D'autre part, il est conféré aux accueillis, pour peu qu'ait pu être vérifié leur volonté de se plier aux règles édictées, un certain nombre de droits, la reconnaissance de leur appartenance à la communauté fonctionnant, comme le dit M. Walzer (1997 : 62-63), à la manière d'un bien permettant l'accès à d'autres biens (notamment en matière foncière). Dans une perspective comparable, Jean-Pierre distingue entre la dimension foncière et la dimension sociopolitique des transferts fonciers en faveur des migrants, cette deuxième dimension impliquant des obligations de nature sociale et politique qui, lorsqu'elles sont respectées, entraînent l'effectivité des droits concédés sur la ressource (il parle également d'enchâssement social des droits)[6].

Dans ce cadre, les restrictions ne portent pas tant sur le contenu et l'étendue des droits que sur le type d'audience qui peut valider la jouissance de ces droits. On pourrait notamment montrer (je l'ai fait ailleurs, voir Jacob, 2007a : 116) que dans les sociétés ouest-africaines, jusqu'à des périodes récentes, les droits des étrangers accueillis sont à peu près comparables à ceux dont jouissent les autochtones et les deux groupes sont

5. Sur cette notion et ses liens avec la citoyenneté formelle, voir Jacob et Le Meur (2010).

6. Jean-Pierre Chauveau, communication orale, séminaire de l'École des hautes études en sciences sociales « Terre, ressources naturelles, conflits dans les sociétés du Sud », Marseille, 27 novembre 2009.

soumis aux mêmes restrictions (ne pas vendre la terre, ne pas s'opposer à la mise en place d'un projet d'intérêt général). Il n'est pas jusqu'à l'interdit de planter des arbres dans les champs de brousse, que les experts mettent souvent en avant comme la preuve la plus visible de l'inégalité de statut des migrants, que les autochtones n'aient été amenés à devoir respecter, même si la situation a pu se modifier en leur faveur récemment (voir Jacob, 2007a et b).

Si c'est la communauté d'appartenance qui confère les droits, c'est elle également qui les légitime et rend leur opérationalisation possible, et elle le fait en fonction de son appréciation du respect par les accueillis de leurs obligations contreparties à l'échange. On en donnera deux exemples *a contrario*, l'un en Côte d'Ivoire, l'autre au Mexique, marqués tous deux par des situations dans lesquelles le pacte demandeurs de terres-autochtones paraît rompu du fait d'une absence de volonté des premiers, très engagés par ailleurs dans la production de cultures de rente, de s'inscrire dans les requisits sociaux de la citoyenneté locale.

Dans une étude consacrée à la sous-préfecture de Bonoua, dans le sud-est ivoirien, peu après la crise politique des années 2002-2003, H. Ouattara et M. Gadou (2006) se posent la question de comprendre pourquoi les jeunes autochtones abouré n'ont pas traité de la même manière les deux types « d'étrangers » présents sur les terroirs locaux, d'une part les allochtones ivoiriens (notamment yacouba et attié) et d'autre part les allogènes burkinabè. Les premiers n'ont pas subi de remise en cause de leurs droits alors que les seconds ont dû supporter des attaques parfois très dures (chasse à l'homme, destruction de plantations, interdiction de récolter...). Les auteurs, dont l'article est essentiellement focalisé sur les systèmes de production et les transactions pour l'accès à la terre dans le contexte précédant la crise, montrent que cette situation s'explique par le fait que les allochtones ne pratiquent pas la culture de l'ananas dans laquelle les autochtones abouré et les allogènes burkinabè sont par contre très investis. Les Burkinabè sont extrêmement actifs dans cette production (qui était extrêmement rentable à cette époque), pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif important, notamment en termes d'accès à de la main-d'œuvre. Principaux bénéficiaires, avec les autochtones, de la fertilité du territoire qu'ils ont réussi à convertir en une richesse monétaire importante, alors que les allogènes ne feraient que « se nourrir », les Burkinabè n'offriraient en retour ni comportements conventionnels de respect vis-à-vis de leurs tuteurs (ils les nargueraient et séduiraient leurs femmes), ni compensations (ils sont accusés de ne pas investir dans leur village d'accueil). C'est la raison pour laquelle, selon les auteurs, ils auraient été particulièrement inquiétés pendant la crise.

L'étude de Léonard et Velázquez (2010) sur Soteapan (État de Veracruz au Nord-Est de Mexico) souligne également le ressentiment des populations autochtones popoluca, dans un contexte pourtant extrêmement différent de la Côte d'Ivoire sur le plan institutionnel et économique, face à un certain type d'exploitants étrangers. Les auteurs montrent notam-

ment que de nombreuses tentatives d'invalidation de ventes de terres émergent actuellement dans les *ejidos* qu'ils étudient, les vendeurs ejidataires arguant de l'absence de conformité des pratiques sociales et économiques des acheteurs avec celles des producteurs de la communauté pour tenter de récupérer leurs parcelles. Pour les autochtones, les acheteurs réuniraient le plus souvent les caractéristiques typiques des « mauvais » étrangers, incapables de s'inscrire dans les devoirs de la citoyenneté locale. Ils ne résideraient pas dans la communauté, ne contribueraient pas aux charges collectives qui permettent l'entretien des biens et des institutions locales, ne faciliteraient pas l'accès à des emplois ou à des salaires des membres de la communauté et, surtout, ils s'enrichiraient indûment grâce à l'emploi de moyens de production très efficaces sur une terre obtenue à faible coût. Les contestations seraient en outre souvent motivées en sous-main par les pressions pour une justice intergénérationnelle, les fils des vendeurs en âge de s'installer demandant à leurs pères de les aider à trouver de la terre à cultiver. Pour les vendeurs, le déséquilibre entre le prix auquel la terre a été acquise et la valeur qu'elle permet d'obtenir depuis son acquisition constituerait une injustice qu'ils s'efforceraient de corriger *a posteriori* en tentant de transformer devant les instances judiciaires leur acte de vente en simple concession d'un droit de culture ponctuel.

Profits illégitimes

Ce qui est reproché aux « étrangers » dans ces deux cas, c'est leur oubli du fait que les droits qu'ils ont acquis et les profits qui en découlent le sont du fait de leur appartenance à une communauté, qui en confirme l'usage légitime ou en neutralise l'éventuelle « dangerosité ». On n'est d'ailleurs plus tout à fait dans l'univers de l'oubli dans le cas mexicain, mais plutôt dans celui d'une remise en cause des logiques locales. Ces dernières n'ont plus guère de pertinence pour des acteurs qui se caractérisent par leur absence d'ancrage et sont insérés dans le cadre d'une économie qui vit et se reproduit de l'exploitation des différentiels de valeur liées eux-mêmes à des différences dans la territorialisation. Les activités des entrepreneurs agricoles mexicains sont à ranger, de ce point de vue, dans une série de pratiques « globalisées » qui commencent à être bien connues, et dont P. Meyer-Bisch propose une liste (non exhaustive) :

> « Prélévement ici de matières premières à bas prix, ailleurs de main-d'œuvre à prix encore plus bas, délocalisation brutale des sites de production en fonction des coûts de fonctionnement, et distribution du produit sur un autre marché en dessous de toute concurrence, détruisant ainsi tout un bassin d'emploi... » (2000 : 74).

Avec les différentes réformes institutionnelles et juridiques qui ont abouti à partir des années 1970 à la destruction de l'*ejido*, ce gouverne-

ment des hommes organisé autour de la gestion de terres communes, c'est un changement radical des formes de détermination de la propriété et donc de l'audience dans laquelle les droits sont reconnus qui s'est imposé progressivement dans le monde rural mexicain, la loi donnant aux exploitants qui le désirent la possibilité d'acquérir des droits de propriété « modernes », c'est-à-dire libérés de la garantie des témoignages communautaires. Le lien entre le foncier et les hommes, qui se présente dans le contexte traditionnel sous la forme d'une antimétabole[7], est en passe d'être rompu, ce qui permet à la terre d'entamer une carrière autonome, en tant que capital, une fin souhaitable, si l'on en croit H. de Soto (1994, 2005) pour que les pauvres puissent enfin se sortir de leur condition. Les vendeurs issus de la communauté opposent à ce changement de référentiel une résistance de dernière minute, s'efforçant de démontrer que la validation des droits concédés passe, malgré tout, encore et toujours par eux.

Il est intéressant de noter que, dans les deux cas, ce dont il est fait grief aux « étrangers », c'est d'engranger des « profits illégitimes » (Léonard et Velázquez, 2010 : 85), c'est-à-dire de jouir, grâce à une terre concédée localement, d'un excès de fertilité sans que des contre-dons ne soient versés en contrepartie pour cette richesse (respect vis-à-vis des autochtones, investissements locaux...). Au Mexique, les tentatives d'invalidation des ventes de terre ont lieu après que les vendeurs se rendent compte qu'il n'y a aucune commune mesure entre le prix reçu pour leur bien et la valeur économique que l'acquéreur en retire après intensification de la production. En Côte d'Ivoire, les tentatives d'accaparement et de destruction de plantations surgissent dans un contexte politique national qui ouvre, à l'époque, une « fenêtre d'opportunité » pour ce type d'expression violente, après que les autochtones abouré aient constaté que la culture de rente menée par les Burkinabè les rendait de plus en plus riches et partant de plus en plus indépendants, c'est-à-dire irrespectueux à leur égard[8]. Il nous semble que ces griefs indiquent quelque chose d'important, qui pourrait expliquer le malentendu entre les autochtones et les exploitants étrangers.

Car les autochtones ne considérent pas la fertilité de la terre, qui permet notamment aux producteurs étrangers de bénéficier de profits importants[9], comme une donnée naturelle que l'investissement en travail et en intrants suffirait à révéler. Dans des contextes dominés par ce qu'on peut appeler simplement une religion de terroir (même si celle-ci est en train de disparaître ou de se « folkloriser »), la fertilité de la terre est perçue comme une dimension produite, c'est-à-dire réveillée et activée pour le bien de tous à

7. La terre appartient à l'homme, l'homme appartient à la terre (voir plus loin), autrement dit, pour reprendre C. Lemieux, l'origine des forces intérieures de l'homme se trouve en dehors de lui (2009 : 215).

8. « Les étrangers ne nous regardent plus... », selon la formule des autochtones souvent rapportée par les observateurs.

9. Chez les Winye du Burkina Faso (voir plus bas), l'idée selon laquelle « la terre » est plus favorable aux étrangers qu'aux natifs fait partie du sens commun.

la fois par les procédures symboliques d'installation lors de la mise en place du peuplement et par le travail rituel répété depuis lors (carnavals au Mexique, sacrifices en Afrique de l'Ouest...). Nous présenterons ci-dessous un exemple d'investissement symbolique de l'espace à partir de l'étude du peuplement *winye*, petit groupe ethnique du centre-ouest burkinabè. C'est donc un conflit de temporalités, c'est-à-dire de représentations divergentes quant au moment à partir desquels devrait s'appliquer l'idée de travail créateur de droits qui oppose les deux catégories d'acteurs. Si les exploitants étrangers ont tendance à penser qu'une fois obtenu l'accord de leurs tuteurs, ce qu'ils produisent sur la terre résulte d'abord de leurs investissements, les autochtones entendent leur montrer que l'effort de mise en valeur commence bien avant, avec la création du village, et que la fertilité du sol mais aussi la sécurité de l'habitat, la richesse des relations sociales que permet le village, les enfants qui y naissent, en bref l'ensemble des biens communs dont les villageois jouissent, doivent être expliqués et référés à ce moment fondateur. Ce sont les efforts des ancêtres autochtones qui ont abouti à l'installation d'un établissement humain viable, les signes de sa viabilité (les enfants, les récoltes qui y sont produites, les gens qui y sont accueillis et à qui l'on accorde des droits d'exploitation sur les ressources, en bref ce qui constitue la vie de la communauté) étant à considérer comme les confirmations dans le monde des hommes d'une relation positive établie par ces ancêtres avec les forces fécondantes de la nature. Si la communauté autochtone se présente comme la seule à pouvoir valider et rendre opérationnels les droits concédés à chacun et qu'elle s'estime habilitée à demander des contreparties, c'est parce qu'elle se considère comme détentrice du principe moteur intangible à partir duquel il est possible de faire advenir dans le monde réel, saison après saison, l'ensemble des choses bénéfiques à l'existence des hommes.

La terre comme droit de propriété intellectuelle

Examinons le récit canonique d'une fondation de village en pays winye[10], une zone où la religion de terroir est toujours pratiquée avec intensité. Il comprend plusieurs étapes qu'on résumera succinctement. A l'origine, un individu repère un poste de chasse caractérisé par l'abondance de son gibier, ce gibier étant attiré par l'eau d'un marigot impor-

10. Analyse effectuée à partir d'enquêtes réalisées principalement dans les villages de Nanou, Boromo, Balao et Kwena. J'ai proposé récemment une version de la fondation villageoise qui commencerait par l'installation de l'autel de terre (voir Jacob, 2007a: 182-188). C'est la version présentée ici, inspirée pour sa méthodologie par les travaux de Le Moal (1990), qu'il faut retenir.

tant[11]. L'homme, séduit par l'intérêt du lieu, retourne chez lui et revient avec des parents et le projet de fonder une communauté. Ensemble, ils s'efforcent d'identifier un premier culte à la brousse et pour ce faire pratiquent un test, qui consiste à enfoncer dans un endroit non défriché (révélé par divination) un piquet enduit de « médicaments ». Si les génies du lieu acceptent la présence des hommes et décident de faire alliance avec le fondateur, le piquet reste intouché. Mais si le piquet est arraché après 3 nuits c'est que les génies sont hostiles et le fondateur doit renoncer à son projet[12], c'est-à-dire à toute défriche et velléité d'installation pérenne. Si le piquet n'a pas été arraché, les hommes installent leurs huttes d'habitation en branchage (les mêmes qu'on trouve actuellement sur les champs de brousse). On pratique à cet autel de la brousse, dès qu'on en a les moyens, un sacrifice de mouton ou de bœuf qui a pour objectif de rendre la terre favorable au projet d'habitation des hommes et à lui faire accepter la souillure et la chaleur inhérentes aux activités auxquels ils se livrent (rapports sexuels, enterrement de placentas, de cadavres, cuissons de nourritures épicées, désordres divers...). Les génies du lieu, premiers habitants et premiers possesseurs de la terre sur laquelle vont vivre les hommes détestent la souillure et la chaleur et réclament le maintien de la pureté dans les endroits où ils vont continuer à résider après l'arrivée des hommes.

Ce sacrifice, qui n'est jamais réitéré, va permettre aux habitants de construire les premières maisons en banco. Elles sont généralement construites un peu à l'écart du culte de la brousse, si bien que s'impose l'identification d'une antenne de l'autel de la brousse à proximité de cet embryon de village, de manière à pouvoir procéder sans trop avoir à se déplacer à des sacrifices urgents. Il ne faut pas oublier que, dans ces premiers temps de l'histoire du peuplement, les déplacements en brousse peuvent être rendus impossibles par l'insécurité. Il se produira ainsi une spécialisation, le culte de la brousse original demeurant le destinataire des « gros » sacrifices (de « quatre pattes »: chèvre notamment) tandis que l'antenne est le destinataire des sacrifices urgents, où l'on offre surtout des « deux pattes » (volaille) et des promesses d'offrandes (par dépôt de cendre). C'est cette antenne qui deviendra généralement l'autel de terre. L'emplacement a été choisi parce que les devins ont déterminé qu'il s'agissait d'un lieu ayant

11. C'est ce marigot qui fournira la première eau de boisson au village. Mis en relation avec une colline des environs (car il n'existe pas de marigot sans colline en pays winye), ces deux sites consacreront la première partition symbolique du territoire entre génies de l'eau et génies de la terre et constitueront les premiers autels auxquels la communauté consacrera un culte collectif, après les autels de brousse et de terre. Ces sites (avec quelques autres identifiés par la suite) sont importants dans la mesure où les devins vont déterminer qu'ils fournissent aux enfants issus de femmes de la communauté leur « origine » (*kale*) ou pôle vital.

12. Les Winye procèdent de la même manière pour une défriche, car ils considèrent que toute défriche est une intention potentielle de création de village nouveau (pour un exemple, voir Jacob, 2007a: 108-113).

une vocation ancienne de rencontres animées et pacifiques entre des populations diversifiées de non-humains (ce sont d'anciens lieux de marché ou de places publiques des génies), dont le village des hommes qui va s'installer doit s'efforcer d'imiter les qualités. Le choix du lieu est confirmé par une ordalie (« test de poulets »). Le fondateur installe cet autel de la terre, dont l'influence est considérée comme déterminante dans le peuplement de l'établissement humain, sans attendre l'arrivée d'autres lignages. On y enterre des objets qui sont des biens sacrés, hérités des ancêtres, qui constituent la fertilité du lignage : de l'or, des « os de génies »[13], une carapace de mère des cauris[14], du muyele – petit mil écrasé mélangé à du sel et du beurre de karité –... On y pratique ensuite un sacrifice de bœuf. Il s'agit de faire de la terre une sorte de fétiche qui a « une bouche et des oreilles », une bouche pour manger les offrandes sacrificielles et des oreilles pour écouter les requêtes. La terre est considérée comme un bloc d'énergie massive mais plein d'inertie et c'est ce sacrifice de bœuf, puis les offrandes qui vont y être faites périodiquement, qui vont permettre au fondateur – puis aux chefs de terre qui vont lui succéder – de la « commander », de la stimuler pour qu'elle s'échauffe, nourrisse les hommes en parcourant les cycles saisonniers, les attire, les protège, les sanctionne le cas échéant[15]. L'autel de la terre est l'autel où l'on « attache » la pluie en début de campagne agricole en lui demandant de rester et où on la « libère » pour qu'elle ne fasse plus de dégâts lorsque les récoltes sont à point.

C'est, dit-on, la force de l'autel de la terre et des génies avec qui l'alliance a été contractée qui attirent d'autres lignages et permet au village d'atteindre la grandeur. À la mort du fondateur, on mettra en place le premier autel lignager. Comme pour toutes les autres morts qui vont se produire au village, l'eau de lavage de son cadavre sera bouillie dans une poterie supportée par deux pierres adossée au flanc du mur de sa maison, la première à avoir été construite en banco. C'est cet endroit où le feu a pénétré la terre qui deviendra l'autel des ancêtres. Les autres lignages installés feront la même chose de leur côté, à la mort du plus âgé du groupe. C'est à ce moment qu'un membre de la communauté, coupable d'enfreindre un interdit, pourra être correctement sanctionné[16]. Dans ce type de société, la répression d'un villageois, c'est-à-dire son agression par un animal ou un sorcier, n'est possible que si ses ancêtres l'ont

13. Matière décrite par D. Zahan (1960 : 217) comme résineuse, de couleur verte ou blanc crème, très rare et donc très prisée.

14. Selon les Winye, c'est la possession de tortues pondeuses de cauris (*Cypraea moneta*), appelées « mères des cauris » qui explique les richesses lignagères anciennes. Il m'a été donné de voir une de ces « carapaces de tortue » : il s'agissait en fait d'un gros coquillage, de type bénitier (*Tricadna gigas*), courant dans l'Océan Indien.

15. Pour une approche comparable du sacrifice, voir J. Bazin (2008 : 493-520).

16. Jusque-là il ne pouvait être sanctionné que par « la terre », réputée pour sa lenteur dans la répression des hommes, ou par d'autres autels comme un autel de masques ou de chasse.

« lâché », ce lâchage ne pouvant être ordonné que par un esprit supérieur, en l'occurrence l'âme du fondateur transformée lors des rituels funéraires en une sorte de quasi-génie du lieu (le *noho ñubo*, litt. « grand-père génie »), ayant accès au *pool* d'ancêtres de chacun des lignages représentés au village et habilité en conséquence à demander à n'importe lequel d'entre eux de priver tel ou tel de leur descendant de sa protection.

Le rôle des aînés, réunis dans un conseil des anciens autour du chef de terre, est entre autre de s'assurer que la combinaison unique, dont je viens de donner un aperçu, d'idées, de savoir-faire et d'efforts, qui a mené à la création et au progrès de l'établissement humain et de l'environnement humanisé qui se développe à partir de son centre (l'autel de la terre), preuve très littérale de sa « fécondité » – c'est-à-dire de sa capacité à porter des fruits et des relations – est reconnue, rappelée régulièrement, protégée de tout usage illégitime et justement compensée pour son exploitation[17]. Ils ont pour se conforter dans l'idée du caractère exceptionnel du processus ayant mené à la conservation et au progrès de leur propre communauté, preuve qu'elle est bien poussée par un savoir-faire efficace qui a permis d'en révéler la force fécondante, l'exemple moins heureux des dizaines de communautés avoisinantes, disparues dans les guerres, les razzias ou les épidémies.

Les anthropologues oublient trop souvent que les lignages autochtones, chefs de terre ou chefs politiques, parfois chefs de terres et chefs politiques qu'ils trouvent sur le terrain n'ont pas pour vocation principale d'animer les rituels ou de prononcer de grands discours publics (c'est évidemment à peu près leurs seules fonctions actuelles visibles), mais bien de recenser et de conserver les tours de main, savoir-faire et états psychologiques et moraux qui donnent des résultats en matière de gouvernement des hommes et de gouvernement de la nature, exactement comme les artisans accumulent, au long des générations qui se succèdent, les leurs en matière de production d'outils. Comme me le disait récemment un de mes informateurs, issu de la chefferie de terre d'un de mes villages d'enquête : « le pouvoir de la noblesse est un don divin fait à une catégorie de personnes, pour gouverner le monde par l'intelligence et la ruse [*leme*] » (Tiebele Sougué, Boromo, 29/7/08). Ces groupes spécialisés, héréditaires, ont accumulé dans la durée nombre de recettes en matière de techniques de gouvernement, issues de l'observation empirique et transmise. Elles sont matérialisées dans des objets (pierres, « médicaments », fétiches) dont la fonction est d'abord mnémotechnique, détenus pour certains dans le sanctuaire du chef de terre[18] et enfouis pour d'autres non pas à l'autel

17. Un droit de propriété intellectuelle est un droit qui protège la création d'un bien intangible et oblige au versement d'une compensation (sous forme par exemple d'une licence) en cas d'exploitation dudit bien (voir sur le sujet Kalinoe, 2004 : 43).

18. Ce que l'anthropologie appelle des *regalia*, sans beaucoup plus de précisions d'ailleurs puisqu'il est à peu près impossible de les voir et plus encore d'obtenir des discours approfondis sur leur fonction.

de terre – les éléments qui y sont enterrés concernent, comme on l'a vu, plutôt la fertilité aux bienfaits de laquelle doivent accéder tous les groupes installés au village – mais à l'autel des ancêtres :

> « L'autel des ancêtres...C'est là où on exploite la force de l'intelligence et de la ruse qui est enfouie sous terre. Elle comprend à la fois les connaissances secrètes et utiles en termes de règles, de lois, interdits, droits et devoirs. Le tout s'adresse aux hommes. La matérialisation de cette force se fait avec des pierres qui sont des dons des génies ou des acquis héréditaires ou encore des médicaments donnés par les devins ou les guérisseurs. Ces forces enfouies sous la terre sont des dons de Dieu donnés aux nobles pour favoriser la fondation du village... » (Tiebele Sougué, Boromo, 29 août 2008).

Ces lignages nobles se sont efforcés d'appliquer ces recettes quand la chance s'est offerte, par exemple lorsque l'occasion, qui s'est répétée[19], s'est présentée de fonder une nouvelle communauté. Ils sont bien évidemment capables d'en parler à un anthropologue qui ne les aborde pas simplement comme les conservateurs de coutumes désuètes ou les animateurs de rites ésotériques. On l'a dit, ils ont pour se conforter dans l'idée qu'ils possèdent bien des outils, des forces créatrices d'institutions fiables, le fait qu'à la différence de nombreuses communautés environnantes, fondées dans l'espérance et annihilées par les tourments de l'histoire, la leur a été capable de perdurer en portant des fruits et des relations.

Dans ce contexte, comme le suggèrent M. Strathern (2009, voire également Rival, 2009) et L. Kalinoe (2004) à propos des sociétés de Papouasie Nouvelle Guinée, l'établissement humain et les terres qui l'environnent sont d'abord présentés comme des morceaux de propriété intellectuelle aux mains du ou des lignages fondateurs avant d'être des morceaux de propriété matérielle qui peuvent éventuellement faire l'objet de transactions et d'arrangements divers. Ce que la terre est capable de produire (les animaux, les récoltes, éventuellement le minerai extrait, les hommes et les relations sociales qu'ils entretiennent) est perçu comme l'expression tangible d'une qualité intangible (la « fécondité » de la terre) mise en branle par les efforts des fondateurs puis de leurs descendants, avant de l'être par le travail des exploitants, qui n'en est que le révélateur. De par sa nature intangible, révélée dans le passé grâce à des savoir-faire secrets, difficilement reproductibles d'ailleurs à l'heure actuelle (il manque certains ingrédients), cette fécondité (plus que les droits qui seront distribués) constitue la véritable prestation autochtone et c'est à sa valeur que les natifs mesurent la justesse des contreparties fournies par les exploitants vivant de la richesse de leur terroir, que ces derniers soient de simples

19. Beaucoup de villages winye ont connu deux ou trois tentatives d'installation successives. L'expérience des lignages nobles en matière de gouvernement des hommes est évidemment plus ancienne puisque l'ethnie ne s'est formée qu'au milieu du XVIIe siècle, à partir d'éléments composites (bobo, jula, sissala, pougouli, nuna, peul...).

cultivateurs autochtones ou allochtones intégrés, des entreprises minières (voir pour un exemple au Mali, Grätz, 2004[20] ou Brutti, pour la Papouasie Nouvelle Guinée, 2007) ou encore des *agrobusinessmen*. Chaque fois que la fertilité extraite du terroir n'est pas échangée contre de « bons » comportements ou éventuellement, contre de « justes » compensations, les désaccords surgissent. Leur émergence sur des continents différents, nous en avons vu deux exemples ci-dessus, tendraient à démontrer qu'il existe une propension générale des systèmes autochtones à penser avant tout la terre dans le perspective d'un droit de propriété intellectuelle. Pour que la terre appartienne un tant soit peu à un exploitant, qu'il soit en droit d'en recueillir le produit, celui-ci doit appartenir à la communauté, c'est-à-dire à la terre qui la supporte, en en respectant les règles (voir sur le sujet, Strathern, 2009 : 13 ; Madjarian, 1991 : 59 ; Boltanski, 2009 : 119 ; Liberski, 1991 : 292-293). P. Shipton dit, dans le même esprit : « belonging to land is part and parcel of belonging to other people – in groups, networks, or open categories » (2009 : 111).

Fertilité et pollution

Dans un livre important sur l'anthropologie des idées de nature, P. Descola s'étonne de retrouver dans les monographies africanistes une opposition tranchée entre le village et la brousse, qui évoque à première vue la projection naturaliste propre à l'Europe, cette distinction de la nature et du social dont il souligne qu'elle résulte « d'un processus si long et si singulier de décantations et de ruptures multiples que l'on voit mal comment il aurait pu être partagé par d'autres cultures que la nôtre » (2005 : 109) :

> « Le premier [le village] est le lieu de l'ordre social, construit par le labeur, entretenu par le rituel, garanti dans sa pérennité par la hiérarchie segmentaire et par la présence des ancêtres, tandis que la seconde [la brousse] est une périphérie dangereuse, peuplée d'espèces prédatrices et d'esprits malfaisants, espace anomique associé à la mort et source ambiguë de puissance masculine » (2005 : 50).

Il conclut cette réflexion de manière optimiste pour le maintien de sa théorie en mobilisant les données de plusieurs auteurs (M. Jackson, W. van Beek) qui montreraient qu'il existe bel et bien en Afrique un brouillage des frontières ontologiques entre humains et non-humains (les guérisseurs

20. Il est regrettable que l'étude d'A. Keita et *al.* (2008) consacrée à l'analyse des effets de l'exploitation aurifère dans les communautés locales au Mali n'aborde à aucun moment la question des perceptions des populations face aux ponctions sans grande contrepartie opérées par les compagnies minières sur leurs terroirs.

parlent avec les arbres et les pierres grossissent en vieillissant) et que l'opposition brousse/village, si elle demeure et si elle n'est pas simplement l'artefact d'une tradition savante spécifique, n'implique pas pour autant « la distribution des occupants respectifs de l'un et l'autre espace dans des régimes d'essences distingués en nature » (2005 : 52).

Pour ma part, je considère que l'opposition village/brousse découle directement de l'histoire du peuplement, comme négociation par les hommes d'un espace libéré de l'obligation de pureté par des génies dont la présence n'est possible, à l'écart mais non loin des hommes, que si cet état de pureté est maintenu sur le territoire dans lequel ils évoluent. Cette pureté conservée est évidemment ce qui rend les génies supérieurs aux hommes dans leur capacité d'action et les érige au rang d'entités dont il convient de respecter les prescriptions, voire d'imiter les comportements. Les sociétés n'ont pas à faire face seulement à des enjeux de connaissance et de classification des êtres, elles doivent également produire les règles de fonctionnement les plus incontestables possibles, dans le cadre d'une « grammaire publique » (Lemieux, 2009). De ce point de vue, la notion de génie permet de situer l'ordre social dans la continuité de l'ordre du monde, de deux façons au moins. D'une part, comme le note M. Douglas, présenter les restrictions qu'un individu doit observer (par exemple) en matière de gestion de ses terres comme exigences des esprits permet de les faire mieux respecter qu'une simple convention sociale (1989 : 47). L'anthropologue pourra ensuite montrer qu'elles correspondent assez précisément à des prescriptions dans l'intérêt supérieur du collectif (en matière d'accueil des étrangers, de sauvegarde du patrimoine foncier au long des générations...) et conclure en fin de compte à un exemple d'application assez littérale de la thèse de Durkheim ([1912], 1968) lorsqu'il souligne que la religion, c'est la société elle-même. D'autre part, cette référence permet de mettre en relation spéculaire ce qui se passe en brousse et ce qui se passe au village ou même de faire des pratiques des génies le modèle d'inspiration des pratiques des hommes[21]. Il existe par exemple chez les non-humains des conceptions symétriques au « lâchage », évoqué plus haut, d'un descendant par ses ancêtres en cas de faute grave commise par celui-ci. Les animaux tués à la chasse sont présentés par les Winye comme des animaux malfaisants, nuisibles ou violents, qui n'ont pu être atteints par les chasseurs que parce que leurs propriétaires, les génies de la brousse, ont cessé de les protéger. Nous avons développé ailleurs (voir Jacob et Le Meur, 2010) l'idée qu'en cherchant à créer une citoyenneté locale, c'est-à-dire en réunissant autour d'eux des populations dotées de statuts différents, les autochtones ne visaient en fait qu'à reproduire le modèle de société locale déjà vécu « en double » par les génies présents avant leur arrivée sur un terroir donné.

21. Une idée qu'on retrouve constamment chez les Winye : le village des génies précède celui des hommes et rend ce dernier possible ; leurs sacrifices devancent toujours ceux des hommes...

Dans un univers entièrement occupé au départ par des esprits qui se définissent par leur recherche de fraîcheur et de pureté (ils ne supportent ni le chaud, ni le piment, ni la fibre urticante de l'hibiscus, pas non plus les déjections, les ordures, l'enfouissement de cadavres ou de placentas dans la terre, encore moins les rapports sexuels), il s'agit de créer malgré tout un monde viable pour les hommes. Ce monde est rendu possible par le premier sacrifice à l'autel de brousse, qui va permettre aux hommes d'identifier un espace villageois et de s'y livrer aux activités productrices de désordre qui sont consubstantielles à leurs conditions d'existence. Appropriée en quelque sorte par la souillure des hommes[22], libérée de la présence des esprits qui la quittent pour aller s'installer ailleurs, la terre du village, à l'exception bien entendu de l'autel de la terre, devient manipulable et transformable à merci : elle pourra servir à bâtir des maisons, être travaillée avec un outil en fer... Utilisée comme ressource productive, elle fera l'objet de droits forts et exclusifs : la durée du prêt sur un champ de case peut être strictement limitée, son possesseur peut y planter des arbres...

En brousse, aucune appropriation de ce genre n'est possible, car ce domaine demeure fondamentalement l'univers des génies et de la pureté : on y enterre aucun cadavre (sauf celui du noyé, du suicidé ou de l'homme mort à la guerre, qui sont considérés comme des morts réclamées par les génies de la brousse) ; il est interdit d'y avoir des rapports sexuels... L'accès aux terres qu'on y travaille demeure l'objet d'une négociation intense avec les génies qui continuent d'être considérés comme les premiers propriétaires des lieux. La fertilité l'est également. Selon les Winye, les génies peuvent décider de manger toute une récolte, s'ils s'estiment mal considérés ou mal entretenus par un exploitant. Cette négociation se règle de manière principale au centre du village, à l'autel de la terre et accessoirement sur le champ de brousse lui-même, avant et après sa défriche. La partition village/brousse renverrait donc à un dualisme cultuel inversé : un autel installé en brousse qui rend possible l'installation sur les terres du village et leur appropriation par pollution (et accessoirement l'expiation par les hommes des crimes commis en brousse) et un autel de terre au centre du village qui rend possible l'accès à la fertilité, notamment des terres de brousse (et l'expiation par les hommes des crimes commis au village[23]). Dans la mesure où l'homme ne possède jamais

22. Voir Michel Serres qui voit dans l'acte d'appropriation non pas une convention mais un acte « issu d'une origine animale, éthologique, corporelle, physiologique, organique, vitale... » (2008 : 15) et note que « le *pagus* des anciens latins appartenait en propre à la tribu paysanne, en raison de la présence des cadavres des ancêtres, enterrés là » (2008 : 9).

23. Cette opposition n'existe visiblement pas chez les Betsileo de Madagascar tels qu'ils sont décrits par S. Evers (2010) qui montre que l'appropriation de toute la terre passe par l'installation de tombeaux d'ancêtres (excluant tous ceux qui sont arrivés trop tard pour avoir accès à des terres libres et qui se retrouvent de ce fait dans un statut inférieur d'esclave [*andevo*]) et donc, en suivant la perspective de M. Serres, par la seule

complètement les terres de brousse, les droits sur celles-ci y sont faibles et inclusifs : les prêts de terre ne peuvent pas être limités, il est interdit d'y planter des arbres, de refuser l'accès à une parcelle non cultivée, de délimiter l'espace avec un outil en fer (on marque les arbres)...

Conclusion

Dans l'examen des rapports autochtones-étrangers à propos de la terre, nous sommes partis de l'idée que les restrictions portaient moins sur les droits distribués que sur la communauté habilitée à sanctionner ces droits et à les rendre effectifs. Nous avons tenté de montrer pourquoi la communauté autochtone considérait qu'elle était la seule à pouvoir opérer cette légitimation. C'est le travail autochtone qui a permis la création de ce bien intangible qu'est la fertilité de la terre, une fertilité dont chacun peut constater les effets par la simple présence au village d'enfants et de greniers remplis. Une démarche qui tenterait de réduire ces rapports à un échange de faisceaux de droits (d'usage, de tirer un revenu de l'usage, de déléguer, de transmettre...) contre des contreparties (sociales, économiques) ne serait pas véritablement fausse mais aurait le désavantage de ne refléter que le point de vue allochtone. C'est à Mary Douglas (1967) que nous devons l'idée selon laquelle de nombreux objets de valeur dans les sociétés traditionnelles ont des circulations volontairement restreintes et ressemblent plutôt à des *vouchers* ou à des licences dans des économies industrielles qu'à des équivalents généraux comme la monnaie. Ce rationnement, comme le dit Arjun Appadurai (2009 : 36), permet de créer une demande « socialement engendrée et régulée » par les offreurs (les lignages fondateurs). Mary Douglas en déduit une série de conséquences théoriques[24], dont on s'aperçoit qu'elles recouvrent de manière assez complète, une fois adaptées aux questions foncières, les problématiques développées par Jean-Pierre et l'équipe qu'il avait réunie autour de lui dans le cadre de l'UR 095 et le programme de travail qui se dessine sur ces bases à l'heure actuelle :

– les capacités d'acquisition qu'offre la terre sont hautement spécifiques et elles sont conditionnées par l'obligation de contreparties (sociales ou matérielles) ;

– sa distribution fait l'objet d'un contrôle de la part de la communauté autochtone. Les conditions qui gouvernent la distribution de droits créent un ensemble de relations de patron à client, dont l'analyse a été déve-

---

pollution (voir sur le sujet, Jacob et Le Meur, 2010). Comme le montre également l'auteure, seuls ceux qui possèdent des tombeaux d'ancêtres ont accès à la fertilité.

24. M. Douglas (1967 : 132-133) d'après le résumé qu'en propose A. Appadurai (2009 : 27), adapté par mes soins pour la contextualisation aux questions foncières.

loppée pour les questions foncières sous le thème des relations de tutorat, en rappelant que ces relations, dans leurs formes les plus instituées –et probablement les plus anciennes-, sont des rapports à trois, les liens bilatéraux entre un tuteur spécifique et son étranger étant médiatisés par l'organisation sociale et politique de la société locale (Chauveau, 2006 : 18) ;

– sa fonction principale consiste à fournir les conditions indispensables à l'accès à des positions statutaires dans le cadre de ce que nous avons appelé « une citoyenneté locale », marquée à la fois par une appartenance, l'accès à des droits découlant de celle-ci et l'absence de participation politique au cadre dans lequel la société définit ses orientations constitutionnelles, présentées comme hors de portée des hommes (de tous les hommes !) (voir sur le sujet Jacob et Le Meur, 2010).

Bibliographie

APPADURAI, A. 2009, « Les marchandises et les politiques de la valeur, Sociétés politiques comparées », *Revue européenne d'analyse des sociétés politiques* 11 : http://www.fasopo.org

BAZIN, J. 2008, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse : Anacharsis.

BOBO, S. 2005, Les conflits fonciers intrafamiliaux et intergénérationnels dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cas de Bodiba dans la sous-préfecture d'Oumé, rapport de synthèse CLAIMS, mimeo.

BOLTANSKI, L. 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris : Gallimard

BRUTTI, L. 2007, « From fertility rituals to mining companies : Eco-cultural issues and land rights in Oksapmin », *Journal de la Société des Océanistes* 125 (2) : 249-255.

CHAUVEAU, J.-P. 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in : Jacob, J.-P. & P. Lavigne Delville (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala-APAD : 25-60.

– 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays *gban* (Côte d'Ivoire) », *Afrique contemporaine*, 214 (2) : 59-83.

– 2006, « Les transferts coutumiers de droits entre autochtones et "étrangers" », in : Chauveau, J.-P., Colin, J.-Ph., Jacob, J.-P., Lavigne Delville, Ph. & P.-Y. Le Meur, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Résultats du projet de recherche CLAIMS, Londres, IIED : 16-29.

– 2007, « Socio-anthropologie et variation d'échelles. Ouvrir le jeu entre "rigueur du qualitatif" et "interprétation au sens large" », in : Biers-

chenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 443-474.

DESCOLA, P. 2005, *Par delà nature et culture*, Paris : Gallimard.

DE SOTO, H. 1994, *L'autre sentier : la révolution informelle dans le tiers monde*, Paris : La Découverte.

– 2005, *Le mystère du capital : pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*, Paris : Flammarion.

DOUGLAS, M. 1967, « Primitive Rationing : a Study in Controlled Exchange », in : Firth, R. (éd.), *Themes in Economic Anthropology*, London, Tavistock Publications : 119-147.

– 1989, *Ainsi pensent les institutions*, sl, Éditions Usher.

DURKHEIM, E. [1912] 1968, *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris : PUF.

EVERS, S. 2010, « Génèse et consolidation des identités dans les hautes terres de l'extrême sud de Madagascar », in : Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 141-176.

GRÄTZ, T. 2004, « Les frontières de l'orpaillage en Afrique Occidentale », *Autrepart* 30 : 135-150.

JACOB, J.-P. 2006, « Dimensions intra-familiales et inter-générationnelles de la question foncière », in : Chauveau, J.-P., Colin, J.-Ph., Jacob, J.-P., Lavigne Delville, Ph. & P.-Y. Le Meur, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Résultats du projet de recherche CLAIMS, Londres, IIED : 30-41.

– 2007a, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*, Paris : IRD Éditions.

– 2007b, « Commentaires. Le statut de la terre : un problème encore important au Burkina Faso », *Natures, Sciences, Sociétés* 15 (2) : 142-143.

JACOB, J.-P. & P.-Y. LE MEUR 2010, « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud », in : Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 5-57.

KALINOE, L. 2004, « Legal Options for the Regulation of Intellectual and Cultural Property in Papua New Guinea », in : Hirsch, E. & M. Strathern (éd.), *Transactions and Creations. Property Debates and the Stimulus of Melanesia*, New York, Berghahn Books : 40-59.

KEITA, A. et *al.*, 2008, *Communautés locales et « manne aurifère » : les oubliés de la législation minière malienne*, Londres : IIED.

LEMIEUX, C. 2009, *Le devoir et la grâce*, Paris : Economica.

LE MOAL, G. 1990, « De la brousse au village. Autels de fondation et code sacrificiel chez les Bobo », in Detienne, M. (dir.), *Tracés de fondation*, Louvain-Paris, Peeters : 69-84

LÉONARD, E. & E. VELÁZQUEZ 2010, « Citoyenneté locale et réappropriation du changement légal au Mexique. Une analyse des conflits fonciers à Soteapan, Veracruz », in : Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala : 61-94.

LIBERSKI, D. 1991, *Les Dieux du territoire. Unité et morcellement de l'espace en pays kasena (Burkina Faso)*, thèse de doctorat, Paris : EPHE, Ve section.

MADJARIAN, G. 1991, *L'invention de la propriété : de la terre sacrée à la société marchande*, Paris : L'Harmattan.

MEYER-BISCH, P. 2000, « La corruption des ordres et des acteurs du politique : la lutte contre le gris », *Nouveaux Cahiers de l'IUED* 9 : 64-86.

OUATTARA, K. H. & M. D. GADOU 2006, *Culture de l'ananas et rapports autour de la terre : une étude de cas dans le sud-est ivoirien*, colloque « Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques », 18-19 Mai, Montpellier, France.

RIVAL, L. 2009, "Response to Marilyn Strathern 'Land : Intangible or Tangible Property ?'", in : Chesters, T. (éd.), *Land Rights. The Oxford Amnesty Lectures 2005*, Oxford, Oxford University Press : 39-46.

SERRES, M. 2008, *Le mal propre. Polluer pour s'approprier ?*, Paris : Le Pommier.

SHIPTON, P. 2009, *Mortgaging the ancestors. Ideologies of Attachment in Africa*, New Haven : Yale University Press.

SORO, D. M. & J.-Ph. COLIN 2004, *Droits et gestion intra-familiale de la terre chez les migrants sénoufo en zone forestière de Côte d'Ivoire. Le cas de Kongodjan (sous-préfecture d'Adiaké)*, Document de travail de l'UR 095, n° 11, IRD, UR-REFO.

STRATHERN, M. 2009, "Land : Intangible or Tangible Property ?", in : Chesters, T. (éd.), *Land Rights. The Oxford Amnesty Lectures 2005*, Oxford, Oxford University Press : 13-38.

WALZER, M. 1997, *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris : Le Seuil.

ZAHAN, D. 1960, *Sociétés d'initiation bambara*, Paris-La Haye : Mouton.

26

Retour sur un débat ivoirien inachevé

À propos du millefeuille d'un *gaou* au pays gagou

Bruno Losch[1]

Je suis assigné depuis sept ans déjà au chapitre « Côte d'Ivoire » de l'*Africa Yearbook*[2] qui présente l'actualité politique, économique et sociale des États d'Afrique au sud du Sahara. Une épreuve annuelle, de fait, due au tumulte de l'actualité ivoirienne, et qui met le chroniqueur dans tous ses états. Alors que je rédigeais, fin mars – début avril 2011, l'édition 2010 de l'annuaire, au pire moment de la catastrophe ivoirienne, avec le président élu dans un hôtel, un président fantoche dans un prétendu bunker et des hélicoptères français jouant « *Apocalypse now* » sur la lagune, je réfléchissais – avec beaucoup de retard et après un « chicotage » en règle des coordinateurs scientifiques – à ma contribution à l'ouvrage d'hommage à Jean-Pierre Chauveau. Je me suis alors tout naturellement posé la question du lien qui pouvait exister entre Jean-Pierre et cette « débâcle totale », douloureux clin d'œil de l'histoire au « fait social total » dont l'exploration a fondé ses recherches ivoiriennes et a constitué les prémices et les prémisses de son millefeuille analytique.

Comment en était-on arrivé là ? Et, surtout, pourquoi le débat sur la Côte d'Ivoire, auquel Jean-Pierre a pris une part majeure, et pourtant

---

1. Économiste au CIRAD, détaché à la Banque mondiale, Washington, blosch@worldbank.org. L'auteur est seul responsable de ce qui suit et, selon la formule consacrée qui accompagne ses écrits récents et égarés, « les opinions exprimées dans ce document (lui) sont propres et ne reflètent pas nécessairement les vues du groupe de la Banque mondiale, son conseil d'administration, son management et ses États-membres ». Ce qui est rapporté ici, rédigé de façon pittoresque entre Addis-Abeba et N'Djamena, est à la fois partiel et partial et comprend une dose de provocation et une dose égale de relations à plaisanterie. Nombre des références historiques et éléments d'analyse sont tirés de Losch (1999).

2. *Africa Yearbook – Politics, Economy and Society South of the Sahara*, édité par A. Mehler, H. Melber et K. van Walraven et publié depuis l'annuaire 2004 par Brill-Academic Publishers.

restée en marge, n'a-t-il pas pu contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la nécessaire refondation du pacte national qui aurait pu éviter une telle décomposition ? Car les travaux de Jean-Pierre, qui ont touché le cœur de ce de quoi la Côte d'Ivoire est faite, n'ont été que très partiellement mobilisés par le débat *sur* le fameux modèle ivoirien et par le débat *en* Côte d'Ivoire.

Pour déterminer le degré de responsabilité de Jean-Pierre dans cette absence de cristallisation – et par extension, la responsabilité des nombreux collègues « ivoiristes » qui se sont penchés sur les convulsions des vingt dernières années –, il convient de pratiquer un retour sur ce « débat ivoirien » qui est resté totalement inachevé, ayant sombré tout d'abord dans les analyses castratrices des experts de l'ajustement structurel – réponse orthodoxe à la crise – puis dans la rhétorique identitaire et rapidement ethno-nationaliste, glissement qui peut être interprété comme la conséquence de la rupture des compromis fondateurs de la Côte d'Ivoire indépendante et de l'absence de leur renouvellement.

Voyons comment Jean-Pierre Chauveau s'est retrouvé pris dans, et a contribué à cette histoire, depuis ses premiers pas de *gaou*[3] en pays gagou (Chauveau et Richard, 1977 ; Chauveau, 1979), au début des années 1970, jusqu'à ses contributions toutes récentes sur « question foncière et crise politico-militaire » (Chauveau, 2000 ; Chauveau et Bobo, 2003, 2008 ; Chauveau et Richards, 2008)[4].

Et on dit premier gaou n'est pas gaou, oh
C'est deuxième gaou qui est niata, oh, ah[5].

3. *Gaou* est un des nombreux termes issus du nouchi, cet argot ivoirien des villes, principalement Adidjan, qui recompose, associe, crée de nouveaux mots à partir du français et des différentes langues parlées en Côte d'Ivoire, principalement le dioula. Le sens du mot *gaou* exprime l'état de « celui qui débarque », qui est dépaysé, déphasé et, en conséquence, assez couillon et couillonnable. Le mot a connu une notoriété internationale avec la chanson « Premier *gaou* » du groupe Magic System (1999). Le *niata* est le crétin, celui qui se fait couillonner à répétition. Bodiba, le terrain majeur de Jean-Pierre, est situé en pays gagou (ou gban), au sud-est de Sinfra.

4. La période pré-bodibienne inférieure est souvent oubliée mais il faut rappeler que les vrais premiers pas du grand homme en terre ivoirienne ont eu lieu en 1969 à Kokumbo, dans le « V baoulé », où il a tenté de faire fortune dans l'orpaillage (voir Chauveau, 1972). L'épuisement rapide du filon – ou un goût irrésistible pour la sauce *Sin' koho* – l'a conduit à s'établir durablement (avec tous les attributs de l'*embedded anthropologist*) à Bodiba, tout juste 50 km à l'ouest (« un petit pas pour lui mais un grand pas pour l'anthropologie du changement » ; voir l'introduction de cet ouvrage). Il essaiera toutefois de valoriser ses tentatives kokumbiennes en revendant son filon à des revues (Chauveau 1976, 1977, 1978).

5. Magic System (1999). Transcription par Eva Aïdara Cherif, Washington-Abidjan, août 2010.

Prélude

Le début des années 1970... pour comprendre il faut suivre Stephan Zweig et, comme dans son bel ouvrage sur la découverte de l'Amérique (Zweig, 1944), faire abstraction de tout ce que nous savons et avons appris depuis.

Quand Jean-Pierre Chauveau arrive en Côte d'Ivoire, c'est l'euphorie des années du « miracle ivoirien ». Houphouët-Boigny règne depuis presque trente ans déjà sur ce territoire formellement dessiné par le traité de Berlin[6]. Il est dans son deuxième septennat présidentiel; Philippe Yacé est le dauphin constitutionnel; toute contestation politique a été éradiquée par les pseudo-complots des années 1960; le jeune Konan Bédié démarre son accumulation politique et financière. Le choix de l'alliance avec les intérêts français et occidentaux, fondé au début des années 1950[7] et consolidé par une politique libérale d'ouverture, vaut à la Côte d'Ivoire un bon taux de croissance, basé sur un afflux de capitaux et qui va faire son succès (provisoire), et dont l'ampleur relative est alors accentuée par l'effondrement des Guinée et Ghana « socialistes » voisins.

Afflux de capitaux pour financer les infrastructures, ouverture de la « frontière du sud-ouest », avec la création du port de San Pedro, industrialisation naissante, opération « villes du chemin de fer » pour développer l'arrière-pays... et juteux éléphants blancs – le tout facilité par un code des investissements généreux promulgué dès 1959, juste avant l'indépendance. Afflux d'hommes : la main-d'œuvre de la sous-région, aspirée pour propulser l'économie de plantation ivoirienne au premier rang du marché mondial du cacao[8]; mais aussi les « experts », avec une assistance technique française de substitution colossale – des salles de classe aux ministères[9] –, mais encore les « chercheurs », avec la présence d'une

6. Même s'il n'est pas seul au début, Houphouët-Boigny s'impose vite comme l'homme fort du territoire et est élu sans discontinuer de 1945 (élection constituante française) jusqu'à son décès en 1993.

7. Derrière le mythe du « repli tactique » correspondant au désapparentement du RDA du parti communiste à l'Assemblée nationale française en octobre 1950, l'adhésion au réformisme colonial se traduit par un abandon de la gestion économique aux mains des grandes sociétés commerciales françaises (CFAO, SCOA, CFCI) qui se réunissent régulièrement dans l'appartement parisien du ministre Houphouët-Boigny. Les années 1950 – et non pas « l'indépendance du drapeau » raillée par Nkrumah – constituent le « moment fondateur » de la trajectoire ivoirienne – le *critical juncture* des anglophones (Mahoney, 2001).

8. Il s'agit en premier lieu, dans une belle continuité avec la période coloniale, de la main-d'œuvre du Mali et de la Haute-Volta, l'ancienne Haute Côte d'Ivoire et futur « Burkina façon » (comme dira Houphouët-Boigny pour moquer Sankara).

9. Dont, à l'époque de la planification triomphante du « développement », le fameux ministère du Plan, surnommé le « ministère du Blanc », où l'auteur de ces lignes fut *gaou* au début des années 1980.

recherche française omniprésente, fondée sur des instituts d'origine coloniale[10], qui facilite la tâche du pouvoir ivoirien. J'y reviendrai.

Jean-Pierre vient donc en Côte d'Ivoire dans ce contexte, en tant que jeune Orstomien, entrant dans l'ordre séculier d'une église à laquelle il restera fidèle toute sa carrière. En France, Pompidou est au pouvoir et les cheveux sont longs, malgré le dégrisement post-68 ; Nixon va connaître les délices du Watergate et la guerre du Viêt-nam n'est pas terminée ; la guerre froide consolide d'ailleurs son installation durable dans les conflits africains. Abidjan, la vitrine de la voie libérale sur le continent, euphorique, fait la fête. L'hôtel *Ivoire* a sa patinoire ; et la *Canne à sucre* est aux africanistes français le pendant plus canaille – en tant que *benchmark* – du *Norfolk Bar* à Nairobi pour leurs homologues britanniques (Colin et Losch, 1994)... L'ambiance musicale est toujours aux fondateurs – comme Amédée Pierre, Mamadou Doumbia – mais la relève arrive, boostée par le passage de James Brown à Abidjan en 1968, avec entre autres Bally Spinto, François Lougah, Ernesto Djédjé et son ziglibithy – un mix Beté-funk-soul. L'OFI de Bouaké a toujours son titre à succès qui tourne en boucle dans les bars :

> Bouaké et sa piscine – et ses grandes rues éclairées...[11]

Il n'y a pas d'ordinateur portable, ni même d'ordinateur de bureau tout court, même avec disquette[12]. À Abidjan, il faut aller perforer ses cartes à l'Office central de la mécanographie (OCM). Machine à écrire et stencils sont la règle ; le téléphone est rare ; et l'agent ORSTOM part sur le terrain en pataugas, avec 404 bâchée siglée, lit Picot et ordre de mission à présenter aux autorités locales (préfets, sous-préfets, chefs de village)...

Chronique libre du « débat ivoirien »

Dans ce contexte, un petit « débat ivoirien » a justement lentement émergé au tournant des années 1970. Petit par rapport au fameux « *Kenyan*

---

10. Cette particularité a été analysée par Janine Sarraut-Woods (1998) – *alias* Losch, Bosc et Chauveau –, qui rappelle l'origine de cette recherche « outre-mer » si française, l'ORSTOM étant chargé de l'inventaire des ressources naturelles et humaines de l'Empire, alors que les instituts spécialisés (à l'origine du CIRAD) étaient chargés de sa mise en valeur.

11. L'Orchestre de la fraternité ivoirienne (OFI) fut créé par Djibo Sounkalo, maire de Bouaké, en 1963. Ce sera pendant vingt ans un des plus fameux orchestres ivoiriens. « Bouaké et sa piscine » date de 1965 et sera repris par Jimmy Hyacinthe avec un succès renouvelé dans les années 1980 (album Retro).

12. Les « disquettes » (on dit « cellulaires » aujourd'hui) se trouvent dans les discothèques à la mode et les bars branchés, second terrain de tout bon chercheur, en particulier en sciences sociales.

debate », qui sera autrement plus prolifique et, surtout, débouchera sur une relecture *multi-layered* du processus de formation de l'État kenyan, dans la durée, par opposition à la seule dévolution d'État propre à sa construction[13]. Une approche millefeuillesque qui aurait dû attirer « l'homme de Bodiba »...

C'est le livre de Samir Amin – *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire* (1967) – qui a lancé et profondément marqué le débat ivoirien en mettant en avant la possibilité d'une croissance sans développement, mais en posant simultanément le caractère rédhibitoire d'une orientation économique strictement basée sur les exportations et un appel massif à des facteurs importés (capitaux, assistance technique, technologie). Ce travail de référence a ainsi servi de point d'appui pendant quinze ans à la discussion sur l'existence d'un « modèle ivoirien » et sur ses caractéristiques, les partisans s'en servant de repoussoir pour mieux montrer la réalité du miracle (croissance, début d'industrialisation, infrastructures, éducation, santé, stabilité politique), alors que les critiques y faisaient appel pour mieux démontrer le mirage (extraversion, inégalités, dépendance extérieure). Le cas ivoirien pouvait ainsi tout aussi bien, selon l'angle d'analyse et les prémisses théoriques, alimenter les courants de la modernisation ou ceux de la dépendance.

L'ouvrage coordonné quelques années plus tard par den Tuinder pour la Banque mondiale – *Ivory Coast: the Challenge of Success* (1978) – proposait un premier bilan plus nuancé, qui mettait en avant les réussites mais pointait aussi les périls (érosion des avantages comparatifs, écarts villes-campagnes, coût de l'urbanisation, croissance de la dette, conséquences politiques de l'immigration). C'est toutefois *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire* (1982), coordonné par Fauré et Médard, qui a véritablement provoqué un petit « *Ivorian debate* ». En s'intéressant à l'originalité multiforme de la trajectoire ivoirienne, notamment sa régulation sociopolitique et l'imbrication privé-État-classe dirigeante, il a suscité d'abondants commentaires et critiques, et des développements complémentaires de Gouffern (1982), Campbell (1983), Zolberg (1983), puis Morice (1987) et des réactions de Fauré (1983, 1987). Ce débat rappelait notamment les blocages structurels inévitables de l'expérience ivoirienne liés à l'extraversion et à un endettement rapide et spectaculaire, qui deviendra ensuite le point focal des discussions. Ces limites du modèle et ses défis étaient repris, avec une lecture différente, par l'ouvrage coordonné par Zartman et Delgado – *The Political Economy of Ivory Coast* (1984) – puis par la contribution de Campbell – *The Fiscal Crisis of the State* (1985) – et, enfin, par l'expertise dirigée par Duruflé (1986), reprise dans *L'ajustement structurel en Afrique* (1988), qui mettait en avant une situation d'impasse macro-économique étouffant toute perspective de relance de la crois-

13. Voir les bilans du débat kenyan proposés par Kitching (1985), Leys (1996), ainsi que Copans (1995) pour une synthèse en français, ainsi que la contribution de Berman et Lonsdale (1992) qui proposent cette distinction entre « *state formation* » et « *state building* ».

sance[14]. Un diagnostic qui sera finalement radicalement validé par les faits.

> C'est dans ma galère que la go Antou m'a quitté, oh, ah [...]
> L'argent est fini, Antou a changé de côté, oh
> Wari ban nan. Elle a changé de copain, oh[15].

L'impasse financière du tournant des années 1990 emporte alors « le pays du miracle » dans une soumission formelle au système d'aide international[16]. Après avoir servi d'exemple de réussite de la voie libérale en Afrique, puis de bon élève des premières années de l'ajustement, le pays est montré du doigt et relégué au fond de la classe par ses anciens supporters devenus contempteurs, en particulier la Banque mondiale, comme un cas typique de mauvaise gestion et d'État surdimensionné et rétif (Demery, 1994). Ce revirement, incroyablement rapide (mais la mémoire est courte), débouche sur une appropriation des analyses par les bailleurs de fonds et le débat ivoirien sombre alors dans les propos d'experts marqués par la standardisation des référentiels et la décontextualisation des propositions.

Face à un tel « rouleau compresseur », la recherche en sciences sociales sur la Côte d'Ivoire a eu une nette tendance à se replier sur des thématiques plus circonscrites, cadrées par les champs disciplinaires, avec une prédilection pour les analyses sectorielles et surtout locales voire micro-locales ou les études d'événements – réponse en creux aux analyses globalisantes. Je fais ici référence aux recherches *sur* la Côte d'Ivoire car, justement, une des particularités de ce débat ivoirien, à l'instar d'ailleurs du débat kenyan, est qu'il a été porté largement par des travaux de chercheurs non ivoiriens.

Ce constat, lourd de conséquences pour l'appropriation locale (et politique) du débat lui-même, renvoie au statut de la recherche et à son autonomie vis-à-vis du politique. En Côte d'Ivoire, du fait de la prégnance du dispositif institutionnel de l'ancienne tutelle coloniale, le Premier ministère de la Recherche scientifique n'est créé qu'en 1971 et reste très longtemps sans moyens concrets, les sciences sociales en étant nettement le parent pauvre. Mais l'ORSTOM était là... et le maintien des instituts fran-

---

14. À configuration macro-économique et macro-institutionnelle inchangée. Le fait qu'à cette époque personne n'ait osé remettre en cause le carcan du franc CFA est particulièrement troublant, et confirme l'existence d'une « bulle » CFA qui a joué un rôle retardateur – pour le pire (discussions avec l'auteur, Middleburg, Virginia, avril 2011).

15. Magic System (1999).

16. Soumission formelle car les jeux d'acteurs locaux permettront de contourner pour partie les nouvelles règles du jeu et l'assèchement des circuits antérieurs de gestion des rentes : stratégies renouvelées d'accès aux ressources, notamment foncières, comme le montrent clairement les travaux de Jean-Pierre Chauveau, ou anticipation des prescriptions des bailleurs de fonds pour des motifs de régulation politique interne, tout en jouant à l'élève modèle, pour ensuite opérer une reprise de contrôle, comme dans le cas des entreprises publiques étudiées par Contamin et Fauré (1990).

çais constituait alors une opportunité d'évitement pour le pouvoir ivoirien. Pour les chercheurs nationaux, l'impossibilité pratique d'aborder des sujets traitant du politique[17] et les choix de politique économique étant dans l'ensemble peu contestés, les travaux ont privilégié l'histoire coloniale, l'anthropologie, l'économie rurale – puis, ensuite... l'économétrie –, ou encore des analyses plus générales non centrées (explicitement) sur le cas ivoirien (à l'instar des travaux de Koulibaly sur le libéralisme par exemple). Nonobstant les travaux universitaires, réalisés sans moyens et pour la plupart méconnus, les publications sont dans l'ensemble peu nombreuses. Les rares auteurs qui se sont attachés à une analyse directe et de l'intérieur de l'expérience ivoirienne ont adopté des positions disciplinaires très marquées – de contournement –, notamment en science politique ou en anthropologie (comme Bakary ou Memel Fotê), ou alors ont fait le choix de l'opposition politique frontale – tels Amondji et Gbagbo (eh oui !) – qui était concurremment celui de l'exil, tout du moins jusqu'à la libéralisation formelle du régime à la fin des années 1980[18].

Une exception de taille toutefois à cette asymétrie dans la production des recherches est celle du Groupement interdisciplinaire en sciences sociales de Côte d'Ivoire (le GIDIS-CI), alliant principalement les ressources du centre ORSTOM de Petit Bassam[19] et de l'université de Cocody, qui essaiera de relancer un débat général dans les années 1990. Celui-ci sera amorcé par deux manifestations : une table-ronde en 1992 à Bingerville (GIDIS-CI 1994) et, surtout, un colloque en 1994 à Abidjan-Yopougon sur *Le modèle ivoirien en question* (Contamin et Memel-Fotê, 1997). Malgré le titre du colloque et une plénière magistrale au grand amphi de l'université de Cocody – au cours de laquelle Campbell, Memel-Fotê et Dozon s'attaqueront au modèle dans ses dimensions économiques, sociales et politiques –, l'évènement sera d'abord un état des lieux de la recherche en sciences sociales dans ses différentes composantes. Surtout le contexte politique général, marqué par une guerre de succession vitrifiée par les ambitions – et non pas hélas par un débat sur des options de gouvernement – empêchera tout relais de ces réflexions issues de la recherche vers le champ du politique[20].

---

17. Le modèle était libéral sur le plan économique seulement ; et le PDCI était parti unique !

18. Voir Koulibaly (1992), Bakary (1986, 1991, 1992, 1997), Memel Fotê (1991, 1993, 1997), Amondji (1984, 1986, 1988, 1991), Gbagbo (1982, 1983, 1984).

19. Centre spécialisé dans les sciences sociales, situé dans le quartier Zone IV à Abidjan, et véritable bastion de la recherche africaniste française et francophone (et en particulier de l'ERAF – l'économie rurale africaniste française –, voir Colin et Losch, 1994).

20. À compter du décès d'Houphouët-Boigny, trois personnalités dominent dès lors la scène politique : Konan Bédié, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara. Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale, termine le mandat d'Houphouët-Boigny de 1993 à 1995 et réussit à mettre Ouattara – ancien Premier ministre – hors jeu pour nationalité douteuse lors des élections de 1995. Le Front républicain Gbagbo–Ouattara boycotte les élections présidentielles, sapant la légitimité de Bédié dont le mandat est interrompu en décembre 1999 par le coup d'État militaire qui porte au pouvoir le général Gueï. *In fine* Gbagbo

L'effort du GIDIS restera sans suite et sera englouti dans l'abîme de la décennie 2000, où le débat ivoirien disparaît corps et bien dans l'analyse du conflit ouvert que connaît alors le pays. Depuis l'extérieur, un numéro spécial de la revue *Politique africaine* en 2000 sur *La tentation ethno-nationaliste* essaiera d'adopter une relecture sur la longue durée, mais le poids de l'actualité, des postures identitaires et de la dénonciation interne de l'origine néocoloniale de la crise empêcheront d'aller plus avant[21].

Une cristallisation partielle

Mais si le débat ivoirien s'est dissous dans l'agonie économique puis politique de la Côte d'Ivoire, c'est peut être parce qu'il lui a manqué des composants essentiels qui auraient permis sa cristallisation complète[22]. Il disposait pourtant de la plupart des ingrédients nécessaires...

En effet, à partir de Bodiba, Jean-Pierre Chauveau avec ses compères stratégiques – Jacques Richard tout d'abord puis Jean-Pierre Dozon – fourbissait ses armes à l'ombre des cacaoyères et préparait des contributions majeures qui auraient pu – auraient dû – mieux faire lever le gâteau analytique.

Dans « Une périphérie recentrée » et « Du terroir à l'État » (Chauveau et Richard, 1977 ; 1983), puis dans « Colonisation, économie de plantation et société civile », suivi de « Au cœur des ethnies... l'État » (Chauveau et Dozon, 1985 ; 1987) se met en place une redoutable machine qui, à partir d'une analyse sur la longue durée des sociétés rurales et de leurs jeux autonomes, démontre le rôle central de l'économie de plantation dans la trajectoire ivoirienne, son développement ayant façonné la production historique des ethnies, des groupes d'intérêt, des partis politiques et concurremment de l'État.

Pourtant, cette avancée majeure dans la compréhension de l'intrigue ivoirienne – Chauveau et Dozon (1988) parlent de « *l'épopée ivoirienne* » tissée autour du café et du cacao – n'a pas été mobilisée comme elle aurait dû l'être pour comprendre et anticiper les effets en cascade de la déconstruction des régulations imposées par les nouveaux rapports de force entre

dribble tout le monde et est élu en octobre 2000, reste cinq années de plus et finit – enfumé par les sondages – par perdre les élections de 2010 qu'il refusera de reconnaître, avec la fin que l'on sait...

21. Le numéro spécial de *Politique africaine* paru en 2003 sur *La Côte d'Ivoire en guerre. Dynamiques du dedans, dynamiques du dehors*, auquel Jean-Pierre a contribué (Chauveau et Bobo, 2003), s'inscrit plutôt dans une démarche conjoncturelle d'histoire au présent, à l'instar de la plupart des publications portant sur la crise en Côte d'Ivoire dans les années 2000.

22. Pas certain qu'un millefeuille cristallise... En tous cas une bonne couche de nougatine aurait pu faire l'affaire et tenir l'ensemble fermement !

la Côte d'Ivoire et l'extérieur. Leurs résultats sont probablement arrivés trop tard et, s'ils ont été utilisés par les chercheurs en sciences sociales spécialistes de la Côte d'Ivoire, ou dans le cadre de synthèses plus générales dans le champ de l'analyse du politique – notamment par Bayart (1989) –, ils n'ont pas permis de régénérer la réflexion d'un débat ivoirien qui sombrait alors dans l'ajustement.

Si les circonstances et la synchronie des processus d'exploration de la recherche et de décomposition du modèle ont été adverses, on ne peut toutefois éluder la question d'une sorte d'abandon, de désertion face à l'ennemi. Pourquoi ne pas être allé plus loin ? Pourquoi ce refus du taureau à combattre (pour prendre une lecture d'*aficionado* très chère à Jean-Pierre) ? Est-on en présence d'un repli tactique, comme Houphouët-Boigny 40 ans plus tôt – mais ici pour les délices de l'innovation cacaoyère, de la pêche piroguière et des stratégies micro-foncières (Chauveau, 1995 ; 1997a et b ; 1999)[23] ? Pourquoi Jean-Pierre Chauveau a-t-il laissé échapper la multidimensionnalité de l'intrigue ivoirienne qui comprenait des pans encore non dévoilés ? On souhaiterait une réponse ![24] Dans cette manœuvre, Jean-Pierre a consolidé sa stature de connétable de la socio-anthropologie du changement, mais la Côte d'Ivoire y a plus spécifiquement perdu :

> Dieu merci pour moi je savais chanter un peu, oh
> J'ai fait ma cassette, oh, on me voit à la télé, oh
> Matin midi soir, c'est moi je chante à la radio, oh
> Antou a vu çà elle dit : le gaou a percé, oh
> Attends, je vais partir le couper, oh[25].

Car si, selon *Le Meur*, le style d'Olivier de Sardan est wébérien quand celui de Chauveau est braudélien, ce dernier ne l'est qu'au tiers. Il a brillamment pénétré les « structures du quotidien » ; mais il s'est peu risqué à l'intérieur des « jeux de l'échange » et encore moins dans le « temps du monde »[26], alors que ce sont justement les enchâssements de ces champs d'analyse qui permettent de pousser plus avant l'intrigue ivoirienne.

Un possible tropisme familial et une origine bordelaise auraient pu pourtant faciliter l'exploration des jeux de l'échange et du monde des marchands, mais « l'essai n'a pas été transformé » (autre référence chau-

23. À cette époque d'ailleurs, au lieu de s'attaquer aux choses sérieuses, Jean-Pierre préfère se lancer avec Olivier de Sardan dans une futile apologie de Dujardin contre Calberson, que nous étions peu nombreux à défendre derrière Jean-Michel Yung.

24. On force bien sûr ici le trait. Nous nous sommes même essayés conjointement à une relecture à chaud pour le compte du gouvernement français (Losch et *al.*, 2003)... et Jean-Pierre s'est brillamment rattrapé dans la seconde partie des années 2000 par ses analyses du conflit.

25. Magic System (1999).

26. Titres des trois tomes de la trilogie braudelienne : *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme. XVe-XVIIIe siècle* (1979).

veauienne, voire chauveauesque, favorite). Et cette hésitation à franchir la frontière – qui illustre une certaine procrastination typique du syndrome cabanier[27] – reste non élucidée. On peut certes ici appeler à la rescousse la division du travail et la répartition des tâches entre champs disciplinaires ; mais ce qui était nécessaire était bien – justement – leur articulation[28].

En effet, au-delà du niveau de la production et des stratégies des acteurs locaux articulées aux initiatives de l'État ivoirien et à ses représentations du corps social, existe un système plus vaste qui inclut à la fois le domaine de la production et celui de la commercialisation, avec ses propres acteurs et ses organisations – dont une si belle Caisse de stabilisation –, qui interagissent aux échelles locale mais aussi nationale et internationale, où l'État joue son propre jeu et où le jeu des acteurs fait l'État.

C'est en référence à ce système plus vaste que j'avais suggéré l'existence d'un « chaînon manquant » de l'économie de plantation lors du colloque du GIDIS (Losch, 1997), chaînon manquant que j'essaierai d'investir et dont la quête permettra de mettre à jour un autre pan de l'intrigue ivoirienne (Losch, 2000b), en dénouant quelques fils supplémentaires du tissu de son histoire (Veyne, 1971). Car derrière les pièges de l'énonciation de la nouvelle économie politique à-la-Bates (1981), qui agite le « chiffon rouge » des caisses de stabilisation (Crook, 1988) pour décrier l'action publique et disqualifier les interventions de l'État, il s'est bien passé quelque chose d'inhérent à la trajectoire ivoirienne et qui constitue l'expression idiosyncratique des conflits entre forces économiques, sociales et politiques internes et de leur articulation avec l'extérieur (Boyer, 1995).

Au cœur des ethnies, l'État ; mais *au cœur de la Caisse, l'État aussi* ! Et si la Caisse a été *créée* totalement par l'État colonial, son appropriation lente a permis la *formation* progressive de l'État ivoirien, mais aussi d'un complexe politico-économique qui a peu à peu digéré les intérêts économiques d'origine coloniale et permis la construction d'un capitalisme ivoirien autonome, capable de jouer – très au-delà des rentes et de la « politique du ventre » (Bayart, 1989) – dans « *le temps du monde* »...[29]

---

27. Cf. l'éternel « je tire ou je pointe ? » (la pétanque étant, avec la tauromachie et le rugby, les trois vrais référentiels fondateurs de Jean-Pierre). Pour le rugby, c'est surtout pour faire le malin (NdE). Voir aussi le fameux texte d'Émile Dujardin cité en introduction de cet ouvrage, « De la grotte aux cabanes ».

28. Pour être absolument honnête, Jean-Pierre Chauveau n'a pas totalement ignoré les marchands, comme l'a montré sa période kokumbienne (cf. *supra*). Le « commerce lointain » et l'articulation précoloniale des économies lignagères font partie de son champ d'analyse. Ce qui est ignoré, ce sont les réseaux marchands et les marchands ultra-marins, conséquence des standards de l'anthropologie marxiste dominante des années 1960 et 70 pour qui seul est noble le mode de production « traditionnel ». Ce repêchage vaut probablement un upgrade de 1/3 à 2/5 dans la représentation braudelienne.

29. Cf. Losch (2000a). Belle ironie des circonstances et en écho à celles de « mes anciens », mes propres travaux sur le chaînon manquant et le complexe ivoirien sont arrivés trop tard, comme Grouchy !

Poulet est trop petit oh, çà peut pas te rassasier oh
C'est caïman braisé oh, je vais te donner oh
Kedjenou d'éléphant oh, tu vas manger oh[30].

Ce retour sur ce débat ivoirien inachevé coïncide avec une nouvelle étape de la trajectoire de la Côte d'Ivoire, où de nouveaux compromis institutionnalisés sont plus que jamais nécessaires[31]. Car, après vingt années de conflits pour la succession du Père fondateur, dont plusieurs de guerre ouverte, la facture des années Houphouët a été chèrement payée: aujourd'hui, dans le pays du miracle, 50 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue.

Alors ? On dit quoi même ? !

Type-là, Jean-Pierre, n'est plus *gaou* depuiiiis, dê. C'est grand grand type même. Mais, si c'est garçon, il faut plus blaguer, hein !

Bibliographie

AMIN, S. 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris: Éditions de Minuit.

AMONDJI, M. 1984, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris: Karthala.

– 1986, *Côte d'Ivoire, le PDCI et la vie politique de 1944 à 1985*, Paris: L'Harmattan.

– 1988, *La Côte d'Ivoire, la dépendance et l'épreuve des faits*, Paris: L'Harmattan.

– 1991, « La Côte d'Ivoire en crise », *La Pensée* 279: 33-49.

BAKARY, T.D. 1986, « Côte d'Ivoire: une "décentralisation politique centralisée" », *Géopolitique africaine* 2: 205-230 & 3: 65-103.

– 1991, « Côte d'Ivoire: l'étatisation de l'État », in: Médard, J.-F. (dir.), *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala: 53-91.

– 1992, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, Paris: L'Harmattan.

– 1997, « Political Polarization over Governance in Côte d'Ivoire », in: Zartman, I.W. (éd.), *Governance as Conflict Management. Politics and Violence in West Africa*, Washington, Brookings Institution Press: 49-93.

BATES, R.H. 1981, *Markets and States in Tropical Africa. The Political Basis of Agricultural Policies*. Berkeley: University of California Press.

30. Magic System (1999).

31. Après le cessez-le-feu, des « armistices politico-sociaux » – la version régulationniste du compromis institutionnalisé (Leborgne et Lipietz, 1992) – sont indispensables pour éviter que les divergences d'intérêts et les inégalités entre catégories sociales débouchent sur des conflits et des luttes infinies.

BAYART, J.-F. 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris: Fayard.

BERMAN, B. & J. LONSDALE 1992, *Unhappy Valley: Conflict in Kenya & Africa*, Book 1: *State & Class*, Eastern African Studies, London-Nairobi-Athens: James Currey-Heinemann-Ohio University Press.

BOYER, R. 1995, « Du fordisme canonique à une variété de modes de développement », in: Boyer, R. & Y. Saillard (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte: 369-377.

BRAUDEL, F. 1979, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme. XVe-XVIIIe siècle*, 3 tomes, Paris: Armand Colin.

CAMPBELL, B.K. 1983, « Le débat sur la dépendance. À quand un renouveau ? » *Politique africaine* 9: 131-139.

– 1985, « The Fiscal Crisis of the State: the Case of the Ivory Coast », in: Bernstein, H. & B.K. Campbell (éd.), *Contradictions of Accumulation in Africa: Studies in Economy and State*, Bervely Hills, Sage: 267-310.

CHAUVEAU, J.-P. 1972, *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo. La période précoloniale*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines, V, 7), multigr.

– 1976, « Notes sur les échanges dans le Baule précolonial », *Cahiers d'études africaines* 63-64, XVI (3-4): 567-602.

– 1977, « Société baule précoloniale et modèle segmentaire. Le cas de Kokumbo », *Cahiers d'études africaines* 68, XVII (4): 415-434.

– 1978, « Contribution à la géographie historique de l'or en pays baule, Côte d'Ivoire », *Journal des Africanistes* 48 (1): 15-70.

– 1979, « Économie de plantation et "nouveaux milieux sociaux": essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé (Côte d'Ivoire forestières) », *Cahiers ORSTOM, Série sciences humaines* XVI (1-2): 59-82.

– 1995, « L'innovation cacaoyère: histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest », in: Byé, P. & J. Muchnik (éd.), *Innovation et sociétés. I. Dynamismes temporels de l'innovation*, Montpellier, CIRAD: 43-58.

– 1997a, « Jeu foncier, institutions d'accès à la terre et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », in: Contamin, B. & H. Memel-Fotè (éd.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM: 352-360.

– 1997b, « Cocoa as Innovation. African Initiatives, Local Context and Agro-ecological Conditions in the History of Cocoa Cultivation in West African Forest Lands (c. 1850-c. 1950) », *Paideuma* 43: 121-142.

– 1999, « L'étude des dynamiques agraires et la problématique de l'innovation », in: Chauveau, J.-P., Cormier-Salem, M.-C. et E. Mollard (éd.), *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, Éditions de l'IRD: 9-31.

– 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine* 78: 94-125.

CHAUVEAU, J.-P. & K. S. BOBO 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine* 89: 12-32.

– 2008, « Crise de la ruralité en Côte d'Ivoire forestière. Ethnicisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation », in: Ouédraogo, J.-B. et E. Sall (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA: 105-124.

CHAUVEAU, J.-P. & J.-P. DOZON 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1): 68-80.

– 1987, « Au cœur des ethnies... l'État », in: Terray, E. (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan: 221-296.

– 1988, « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire », *Revue française de science politique* 38 (5): 732-747.

CHAUVEAU, J.-P. & J. RICHARD 1977, « Une "périphérie recentrée": à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines* 68, XVII-4 (1): 485-523.

– 1983, *Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'État: petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*, Atlas des structures agraires au sud du Sahara 19, Paris: Éditions de l'ORSTOM.

CHAUVEAU, J.-P. & P. RICHARDS 2008, « West African Insurgencies in Agrarian Perspective: Côte d'Ivoire and Sierra Leone Compared », *Journal of Agrarian Change* 8 (4): 551-552.

COLIN, J.-P. & B. LOSCH 1994, « But Where on Earth has Mamadou Hidden his Production Function? French Africanist Rural Economics and Institutionalism », in: Acheson, J. (éd.), *Anthropology and Institutional Economics*, Lanham, SEA-New York University Press: 331-363.

CONTAMIN, B. & Y.-A. FAURÉ (éd.), 1990, *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire*, Paris: Karthala-ORSTOM.

CONTAMIN, B. & H. MEMEL-FOTÊ (éd.), 1997, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris: Karthala-ORSTOM.

COPANS, J. 1995, « Le débat kényan », in: Ellis, S. & Y.-A. Fauré (éd.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM: 105-113.

CROOK, R.C. 1988, « Farmers and the State », in: Rimmer, D. (éd.), *Rural Transformation in Tropical Africa*, London, Belhaven Press: 116-139.

DEMERY, L. 1994, « Côte d'Ivoire: fettered adjustment », in: Husain, I. & R. Faruqee (éd.), *Adjustment in Africa. Lessons from Country Case Studies*, Washington, World Bank: 72-152.

DURUFLÉ, G. 1986, *Déséquilibres structurels et programmes d'ajustement en Côte d'Ivoire. Rapport de synthèse*, Paris: ministère de la Coopération, série Évaluations (multigr).

– 1988, *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris : Karthala.

FAURÉ, Y.-A. 1983, « La Côte d'Ivoire à la cote d'alerte », *Politique africaine* 9 : 140-143.

– 1987, « Retour à la méthode : Alain Morice et la Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 27 : 120-122.

FAURÉ, Y.A. & J.-F. MÉDARD (éd.), 1982, *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris : Karthala.

GBAGBO, L. 1982, *Côte d'Ivoire. Économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, Paris : L'Harmattan.

– 1983, « Les entreprises coloniales en Côte d'Ivoire à la veille de la seconde guerre mondiale », in : Coquery-Vidrovitch & A. Forest (dir.), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique. XIXe et XXe siècles*, tome 1, 477-487.

– (coord.) 1984, *Spécial Côte d'Ivoire 1960-1984*, cahier thématique *Peuples Noirs – Peuples Africains* 41-42.

GIDIS-CI, 1994, *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, Abidjan : GIDIS-CI-ORSTOM.

GOUFFERN, L. 1982, « Les limites d'un modèle ? À propos d'État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 6 : 19-34.

KITCHING, G. 1985, « Politics, Method, and Evidence in the "Kenya Debate" », in : Bernstein, H. & B.K. Campbell (éd.), *Contradictions of Accumulation in Africa*, Berverly Hills, Sage : 115-151.

KOULIBALY, M. 1992, *Le libéralisme. Nouveau départ pour l'Afrique Noire*, Paris : L'Harmattan.

LEBORGNE, D. & A. LIPIETZ 1992, « Flexibilité offensive, flexibilité défensive. Deux stratégies sociales dans la production de nouveaux espaces économiques », in : Benko, G. & A. Lipietz (éd.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF : 347-377.

LEYS, C. 1996, *The Rise and Fall of Development Theory*, Nairobi-Bloomington-London : EAEP-Indiana University Press–James Currey.

LOSCH, B. 1997, « À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne », in : Contamin, B. & H. Memel-Fotê (éd.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM : 205-230.

– 1999, *Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire. Une relecture de la trajectoire ivoirienne*, thèse de doctorat, Montpellier : Université de Montpellier I.

– 2000a, « Coup de cacao en Côte d'Ivoire. Économie politique d'une crise structurelle », *Critique Internationale*, 9 : 6-14.

– 2000b, « Éloge de la distinction. S'intéresser aux intrigues pour comprendre les situations africaines », *Économies et sociétés* 35 (série « Relations économiques internationales ») : 87-114.

LOSCH, B., MESPLÉ-SOMPS, S., CHAUVEAU, J.-P. & B. CONTAMIN 2003, *Le processus de libéralisation et la crise ivoirienne. Une mise en perspective à partir du cas des filières agricoles*, Montpellier : CIRAD, DIAL, ministère des Affaires étrangères.

MAHONEY, J. 2001, « Path-Dependent Explanations of Regime Change: Central America in Comparative Perspective », *Studies in Comparative International Development* 36 (1): 111-141.

MEMEL-FOTÊ, H. 1991, « Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie », *Cahiers d'études africaines* 123, XXXI (3): 263-285.

– 1993, « La fête de l'homme riche dans le Golfe de Guinée au temps de l'esclavage, XVIIe-XIXe siècles ». *Cahiers d'études africaines* 131, XXXIII (3): 363-379.

– 1997, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements », in: Contamin, B. & H. Memel-Fotê (éd.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM: 611-633.

MORICE, A. 1987, « L'État africain typique: lieu ou instrument? » *Politique africaine* 26: 42-62.

POLITIQUE AFRICAINE 2000, *Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste*, cahier thématique *Politique africaine* 78.

– 2003, *La Côte d'Ivoire en guerre. Dynamiques du dedans, dynamiques du dehors*, cahier thématique *Politique africaine* 89.

SARRAUT-WOODS, J. 1998, « La politique française de coopération en matière de développement rural. Des certitudes à la dérive », in: OPCF, *Rapport 1998*: 47-94.

TUINDER, B.A. (den) 1978, *Ivory Coast. The Challenge of Success*. Baltimore: World Bank & The Johns Hopkins University Press.

VEYNE, P. 1971, *Comment on écrit l'histoire*, Paris: Seuil.

ZARTMAN, I.W. & C. DELGADO 1984, *The Political Economy of the Ivory Coast*, New York: Praeger.

ZOLBERG, A.R. 1983, « La redécouverte de la Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 9: 118-131.

ZWEIG, S. 1992 [1944], *Amerigo. Récit d'une erreur historique*, Paris: Belfond-Le Livre de poche.

Bibliographie de Jean-Pierre Chauveau

2011

Chauveau, J.-P., Bobo, K.S., Kouassi, N. & M. Koné 2011 – Milices et sociétés rurales en Côte d'Ivoire durant le conflit (Zone Sud). Reconceptualiser le « dispositif milicien », Rapport de recherche, ANR « Transguerres » (Transformations des guerres. Dispositifs privés et publics de mobilisation et de gestion de la violence), multigr.

Chauveau, J.-P. 2011 – Intervention publique et conflits à dimensions foncières en milieu rural : le cas de la Côte d'Ivoire, Journée d'animation thématique Intervention publique et conflits à dimension foncière dans les pays du Sud du GIS Pôle foncier, MSH Montpellier, 29 mars.

– De la terre à la guerre... ou pas. *Sciences au Sud*, n° spécial sur la question foncière dans les pays du Sud.

2010

Chauveau J.-P., 2010 – Question foncière et conflit socio-politique en Côte d'Ivoire forestière. Séminaire EHESS Terre, ressources naturelles, conflits dans les sociétés du Sud, Marseille, décembre 2010.

– Question foncière, violences rurales et conflit sociopolitique. Quelques repères à partir du cas ivoirien. Journée Violence armée, sécurité et développement, MAEE, Paris, 30 novembre 2010.

– La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Intervention au séminaire Dialectique normes introduites, normes locales dans la gestion de l'environnement : de la parcelle au territoire. UR6 : Parcours 4 « Environnement, agriculture et développement », 2 novembre 2010.

Chauveau, J.-P. & A. Samba, 2010 – Un développement sans développeurs ? Histoire de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal. À paraître in : Pillon, P. (éd.), *Question alimentaire, mondialisation et recompositions de marché au Sénégal*.

Chauveau, J.-P. 2010 – La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. La « politique » des trans-

ferts de droits entre « autochtones » et « étrangers » en zone forestière. Congreso Reformas agrarias y gestion de los recursos naturales en Africa y America latina, Lleida 24-26 novembre 2010.
- Un développement « approprié ». Histoire de la pêche maritime artisanale sénégalaise jusqu'à l'Indépendance. À paraître in : Fontana, A. & A. Samba (éd.), *La pêche artisanale maritime sénégalaise*.
- Présidence, introduction et modération de la session « Rôle et place du foncier dans les conflits et les crises sociopolitiques », Forum international Foncier et Développement, MAEE et AFD, 9-10 novembre 2010.
- Question foncière, autochtonie et conflit en Côte d'Ivoire forestière. Conférence invitée au séminaire du Laboratoire d'anthropologie prospective, Louvain-la-Neuve, 29 octobre 2010.
- Un parcours de recherche sur (et dans) le changement social en Côte d'Ivoire, Séminaire Médiations théoriques et pratiques de l'anthropologie. Expériences anthropologiques et exercice de réflexivité, EHESS-Paris, 12 mai 2010.
- La loi de 1998 sur le domaine rural dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre « autochtones » et « étrangers » en zone forestière, in : Colin J.-Ph., Le Meur, P.-Y. & É. Léonard (éd.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala : 105-140.

Chauveau, J.-P. & J.-P. Colin 2010 – Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire. Revisiting the embeddedness issue, *Africa* 80 (1) : 81-103.

Chauveau, J.-P. 2010 – Mobilisations violentes, enjeu foncier et gouvernementalité rurale en Côte d'Ivoire forestière durant la crise militaro-politique. Centre d'études africaines, Séminaire Enquêtes sur les transformations des guerres, l'humanitaire et l'asile, Paris, janvier 2010.

2009

Chauveau, J.-P. 2009 – Les formes de mobilisation des jeunes et la gouvernementalité rurale dans la zone gouvernemenale du Sud ivoirien. Journée d'étude ANR Transguerres, 16 décembre 2009.
- Transferts fonciers coutumiers, question foncière et crise politico-militaire en Côte d'Ivoire forestière. Séminaire EHESS Terre, ressources naturelles, conflits dans les sociétés du Sud, Marseille, novembre 2009.
- Discutant invité du Panel 45 : From Nation-Building to the Politics of Belonging, Third European Conference on African Studies. AEGIS, Leipzig 4-7 June 2009.

- Contribution à: Lavigne Delville, P. & A. Durand-Lasserve (rédacteurs), Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud. Livre blanc des acteurs français de la coopération, Comité Technique « Foncier et Développement » MAE-AFD.
- Transferts fonciers et conflits. Cas ivoiriens. Institut des Régions Chaudes, Montpellier, Master ADR « Question foncière dans les pays du Sud », 13 février 2009.

2008

Chauveau, J.-P., avec la collab. de K. S. Bobo 2008 – La crise de la ruralité en Côte d'Ivoire forestière. Ethnicisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation, in: Ouédraogo J.-B. et Sall E. (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, 2008: 105-124.

Chauveau, J.-P. 2008 – Le conflit ivoirien à la lumière de ses racines agraires. Séminaire EHESS Terre, ressources naturelles, conflits dans les sociétés du Sud, Marseille, novembre 2008.

- Aux marges de l'État et des pouvoirs locaux: les organisations d'autodéfense des jeunes ruraux dans le Sud ivoirien. Colloque Les conflits armés en Afrique. Approches locales, contexte global, Bordeaux 9, 10 et 11 octobre 2008, Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques.
- Autodéfense ou rite performatif? Le phénomène barragiste dans la zone gouvernementale en Côte d'Ivoire. Programme ANR « Transguerres » (Transformations des guerres. Dispositifs privés et publics de mobilisation et de gestion de la violence), Colloque de mi-parcours, Chevilly-Larue, 22 et 23 octobre 2008.

Léonard, É. & J.-P. Chauveau 2008 – Les approches compréhensives en sciences sociales. In: Sociétés et développement durable. Apports des sciences sociales, Les dossiers d'Agropolis International, Compétences de la communauté scientifique, n° 7: 49.

Chauveau, J.-P. & P. Richards 2008 – Les racines agraires des insurrections ouest-africaines. Une comparaison Côte d'Ivoire-Sierra Leone. *Politique africaine*: 111, 131-167.

Chauveau, J.-P. 2008 – Transferts fonciers et relation de « tutorat » en Afrique de l'Ouest. Évolutions et enjeux actuels d'une institution coutumière. *Journal des Sciences Sociales*, GIDIS-CI, Abidjan: 7-32. Version remaniée de Chauveau J.-P., 2008. Transferts fonciers et relations de tutorat en Afrique de l'Ouest, in: H. Rakoto, B. Thibaud, D. Peyrusaubes (éd.). *Ruralités nords-suds: inégalités, conflits, innovations*. L'Harmattan (collection Itinéraires géographiques): 81-95.

- Recension de Moustapha Diop. *Réformes foncières et gestion des ressources naturelles en Guinée. Enjeux de patrimonialité et de*

propriété dans le Timbi au Fouta Djalon, Paris, Karthala, 2007, *Politique africaine*, 110.

Chauveau, J.-P. & P. Richards 2008 – West African Insurgencies in Agrarian Perspective. Côte d'Ivoire and Sierra Leone compared, *Journal of Agrarian Change* : 8.4, October : 515-552.

Chauveau, J.-P. 2008 – La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire. Une économie politique des transferts de droits entre « autochtones » et « étrangers » en zone forestière. In : Christoph Eberhard (éd.), *Law, Land use and the Environment. Afro-Indian Dialogues*, Institut Français de Pondichery, Pondichery : 155-190.

2007

Chauveau, J.-P. 2007 – Socio-anthropologie et variation d'échelle. Ouvrir le jeu entre « rigueur du qualitatif » et « interprétation au sens large », in : T. Bierschenk, G. Blundo, Y. Jaffré et M. Tidjani Alou (éd.). *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala : 443-474.

Chauveau, J.-P. & J.-Ph. Colin 2007 – Transfers fonciers et conflits. Une analyse comparative en Côte d'Ivoire. Séminaire EHESS Terre, ressources naturelles, conflits dans les sociétés du Sud, Marseille, novembre 2008.

Chauveau, J.-P. 2007 – Cacao et conflit en Côte d'Ivoire. Discussion du rapport de Global Witness, séminaire du Centre d'études africaines de l'EHESS, Paris, novembre 2007.

– Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ?, *Cahiers Agricultures*, éditorial du cahier thématique « Le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières », 16, septembre-octobre 2007 : 374-78.

Chauveau, J.-P. & P. Richards 2007 – Rural youth in recent wars. An agrarian perspective on coastal West Africa. Second European Conference on African Studies. AEGIS, Leiden 11-14 July 2007.

– Dispositifs privés et publics de mobilisation et de gestion de la violence. Problématique, cadrage conceptuel et thématique du chantier ivoirien. Projet ANR Trans-Guerres, Atelier ANR du 15 avril 2007.

– Contribution à la journée de réflexion « Continuum et articulations entre foncier rural et foncier urbain » du Comité Foncier et développement MAE-AFD. Paris, AFD, avril 2007.

– Contribution à l'atelier « Mobilising European Research for Development Policies ». European initiative leading to a European Development Report (EDR), European Union, Bruxelles 20-21 mars 2007.

Colin, J.-Ph., J.-P. Chauveau, É. Léonard, P.-Y. Le Meur, 2007 – Question foncière, pauvreté et exclusion. Texte proposé pour un ouvrage aux Éditions de l'IRD, édité par le DSS.

Chauveau, J.-P & J.-Ph. Colin 2007 – Changes in Land Transfer Mechanisms: Evidence from West Africa, in L. Cotula (éd.). *Changes in "Customary" Land Tenure Systems in Africa*, IIED et FAO: 65-80.

Chauveau, J.-P. 2007 – Jeunes, conflits, ruralités en Afrique de l'Ouest. Contributions à l'anthropologie du changement social contemporain. Colloque « L'anthropologie face à ses objets: nouveaux contextes ethnographiques », Marseille 23-25 janvier 2007.

Chauveau, J.-P. & P. Richards 2007 – Land, agricultural change and conflict in West Africa. Regional issues from Sierra Leone, Liberia and Côte d'Ivoire. Historical Overview. Sahel and West Africa Club, SAH/D(2007)568, Rural Transformation and Sustainable Development in West Africa, 61 p.

2006

Chauveau, J.-P. 2006 – État des savoirs en anthropologie sur le développement, le changement social, et la modernité de l'Afrique contemporaine: les études socio-anthropologiques dans le champ foncier. RTP Études africaines, Paris, CNRS, 29 nov-1er décembre 2006.

– Gouvernance foncière. Aspects méthodologiques et cas ivoiriens. Université d'été du LASDEL, Session 2006 « Espaces publics, services publics, biens publics », Niamey, 25 octobre – 7 novembre 2006.

Bobo, S. & J.-P. Chauveau 2006 – En attendant la communalisation: Un « coup d'État » dans une chefferie villageoise en pays gban (Centre Ouest de la Côte d'Ivoire). Colloque international « Les pouvoirs locaux et la décentralisation au Niger et en Afrique de l'Ouest », 29-31 octobre 2006, LASDEL, Niamey.

Chauveau, J.-P. 2006 – Transferts fonciers et relation de « tutorat » en Afrique de l'Ouest. Évolutions et enjeux actuels. Communication au colloque « Ruralités nords-suds: inégalités, conflits, innovations », Poitiers, MSHS, 19-20 octobre 2006.

– Quelle sécurisation du foncier rural en Côte d'Ivoire?. *Grain de Sel. La revue de l'Inter-Réseaux*, septembre-novembre 2006, Dossier: « Le foncier, un enjeu crucial aux multiples dimensions »: 20-21.

– Contribution à: Sahel and West Africa Club 2006. Land Reform Processes in West Africa: A Review, Sahel and West Africa Club Secretariat, SWAC, SAH: D(2006)560.

– La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers. Une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et

« étrangers » en Côte d'Ivoire forestière. Symposium international « Les frontières de la question foncière. Enchâssement social des droits et politiques publiques », Montpellier 17-19 mai 2006. Reprise revue de la contribution au colloque de Pondicherry « Land Law and Natural Ressources Management. Comparative Perspectives ».
- D'un despotisme décentralisé à l'autre. Action légale et action politique dans la mise en œuvre de la politique foncière en Côte d'Ivoire de 1944 aux années 1960. Colloque international. « La transmission de l'État colonial en Afrique. Héritages et ruptures dans les pratiques et les technologies du pouvoir », Paris, 28-29 avril 2006.
- Compte-rendu de la Conférence internationale « Le foncier. Enjeux et perspectives »/« Land Law and Natural Resources Management. Comparative perspectives », Pondicherry, 17-19 mars 2006, *Cahiers Agricultures*, 15 (3) : 320.
- La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers. Une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière. Land Law and Natural Ressources Management. Comparative Perspectives/Le foncier. Leçons et enjeux. Conference Hosted by Dr. Ambedkar Government Law College, Pondicherry/French Institute of Pondicherry, 17-19, March 2006.
- Jeunes, conflits, questions foncières et politique locale : le cas du pays gban (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire). Conférences de la Société des Africanistes, janvier 2006.
- Les transferts coutumiers de droits entre autochtones et « étrangers ». Évolutions et enjeux actuels de la relation de « tutorat ». In : J.-P. Chauveau, J.-Ph. Colin, Ph. Lavigne Delville, P.-Y. Le Meur. Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Londres, IIED : 16-29. Version anglaise : Customary transfer of rights between autochthons and "strangers". Current developments and issues in the tutorat relationship.

Chauveau, J.-P., J.-Ph. Colin, Ph. Lavigne Delville, P.-Y. Le Meur 2006 – Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Londres, IIED. Version anglaise : Changes in land acces and governance in West Africa : markets, social mediations and public policies. Results of the CLAIMS research project.

Chauveau, J.-P. 2006 – How does an institution evolve ? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire). In R. Kuba & C. Lentz (éd.), Landrights and the politics of belonging in West Africa, Brill Academic Publishers, African Social Studies Series, Leiden : 213-240.

2005

Chauveau, J.-P. 2005 – L'enregistrement des droits coutumiers et la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière. Anthropologie politique des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers. Séminaire « Ethnographie des institutions et des droits fonciers », EHESS Marseille, novembre 2005.

– La dimension régionale du conflit ivoirien, à partir des aspects fonciers du conflit en Côte d'Ivoire. Atelier du programme de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Ouagadougou, octobre 2004, 4 p.

– Compléments sur les relations entre l'intrafamilial et le tutorat dans le Centre-Ouest ivoirien (Oumé). Atelier du programme de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Ouagadougou, octobre 2004, 3 p.

– Le « tutorat » entre autochtones ou détenteurs de maîtrises territoriales et « étrangers ». Essai de synthèse. Atelier du programme de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Ouagadougou, octobre 2004, 5 p.

– Côte d'Ivoire. La question foncière, une bombe à retardement. Entretien, *Alternatives internationales*, 28, octobre : 9-10.

Chauveau, J.-P. & J.-P. Colin 2005 – Land Transfers and Land Conflicts. A Comparative Analysis in Côte d'Ivoire, International Conference The Changing Politics of Land in Africa : domestic policies, crisis management and regional norms, Pretoria, IAS/French Ambassy/ London School of Economics (28-29 novembre 2005).

Chauveau, J.-P. 2005 – Compte-rendu de la thèse de Abdoulaye Mohamadou « La recherche agronomique au Niger : pratiques et dynamiques (Cas de l'INRAN) », EHESS-Marseille. Bulletin de l'APAD, 26 : 105-108.

– Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière, in : *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire*, Paris, OCDE : 53-56.

Richards, P. & J.-P. Chauveau 2005 – Approach Paper. Projet Land, Agricultural Change and Conflict in West Africa : Regional Issues from Sierra Leone, Liberia and Côte d'Ivoire (Phase I : Historical Overview), Sahel and West Africa Club, septembre 2005.

– General framework for the Historical Overview (Côte d'Ivoire). Projet Land, Agricultural Change and Conflict in West Africa : Regional Issues from Sierra Leone, Liberia and Côte d'Ivoire » (Phase I : Historical Overview), Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 17 mai 2005.

Chauveau, J.-P. et *al.*, 2005 – Rapport scientifique 2004. Partenaire IRD. Projet de l'Union Européenne Change in Land Access, Institutions and Markets, janvier 2005.

Chauveau, J.-P. 2005 – institution. Transfers of land rights, migrations and the state in the western forest belt of Côte d'Ivoire. Panel « Land governance in Africa and the social embeddeness of property », Première conférence européenne d'études africaines, Londres (29 juin-3 juillet 2005), School of Oriental and African Studies, Institute of Commonwealth Studies and Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies (AEGIS).
- Dossier « Les jeunes ruraux en Afrique ». *Afrique contemporaine*, 214.
- Introduction thématique : Les jeunes ruraux à la croisée des chemins, *Afrique contemporaine*, Dossier « Les jeunes ruraux en Afrique », 214 : 15-35.
- Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays gban (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire), *Afrique contemporaine*, 214 : 59-83.

Chauveau, J.-P. avec la collaboration de S. K. Bobo, 2005 – Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière, *Outre Terre*, *Revue française de géopolitique*, 11 : 247-264.

Chauveau, J.-P. 2005 – D'un despotisme décentralisé à l'autre. Action légale et action politique dans la mise en œuvre de la politique foncière en Côte d'Ivoire durant la période de transfert de pouvoir (de 1944 aux années 1960). Le cas de l'Ouest forestier ». Séminaire « Transmission de l'État colonial », Centre de recherches africaines, Université de Paris I, 26 mai 2005.
- Migrants, villageois et renouvellement des générations en milieu d'agriculture de plantation », Table-ronde publique dans le cadre du Séminaire commun du Centre d'études africaines (EHESS-CNRS) : « Côte d'Ivoire : Peut-on comprendre la violence politique à partir des mutations sociales ? », 23 mars 2005.
- Discutant invité au Workshop : Adjudication of Land Disputes, Legal Pluralism and the Protection of Land Rights in Ghana and Cote d'Ivoire (17-18 février 2005), University of London, Institute of Commonwealth Studies.

Chauveau, J.-P. 2005 – Discutant invité au séminaire de l'Association Française des Anthropologues « Production d'un conflit et normalisations internationales. Le cas de la Côte d'Ivoire », 20 janvier 2005.

2004

Chauveau, J.-P. 2004 – Discutant invité à la Conférence Land in Africa. Market asset or secure livelihood ? International Institute for Environment and Development (IIED), Natural Resources Institute (NRI, Royal African Society (RAS), London, November 8-9, 2004.

– Land, conflict and migration in the western forest belt of Côte d'Ivoire. The « tutorat » relationship as an « internal frontier » institution, Communication invitée, séminaire du Christian Michelsen Institute « Land and conflicts », Bergen, Norvège, 23 novembre.

Chauveau, J.-P. & J.-P. Colin 2004 – The crisis in Côte d'Ivoire: Is the Northerners *vs*. Southerners dichotomy a relevant framing? Conference at the Christian Michelsen Institute, Bergen, Norvège, 24 novembre.

Chauveau, J.-P. & M. Koné 2004 – La nueva política agraria de Costa de Marfil a prueba de las dinámicas políticas locales, in: Léonard É., Quesnel A., Velázquez E. (coord.), Regulaciones y políticas agrarias. Juegos de actores y dinámica de los poderes, México, CIESAS-IRD-Porrúa.

Chauveau, J.-P. 2004 – Rapid Social Assessment on Côte d'Ivoire: A brief description. Projet Rapid Social Assessment-Côte d'Ivoire, Service Protection sociale, région Afrique, et Service Post-conflit, Banque mondiale, Washington, septembre 2004.

Hubert B., Blanc-Pamard Ch., Boisson J.-M., Chauveau J.-P., Maillet J., Papy F., 2004 – Rapport de la commission d'évaluation collective de l'UMR SAGERT (Cirad, Cnearc, Engref), août 2004.

Chauveau, J.-P. 2004 – Synthèse sur la session « dimension intergénérationnelle des dynamiques foncières », Atelier du programme de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Bamako, Mali, 21-24 juin 2004, 2 p.

– Introduction à la session sur le thème « tutorat entre autochtones et migrants », Atelier du programme de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Bamako, Mali, 21-24 juin 2004, 3 p.

– Note d'orientation pour le thème transversal « Tutorat entre autochtones et migrants », Programme de recherche européen CLAIMS, 2 p.

– Conflit, crise de la ruralité et crise foncière en Côte d'Ivoire forestière: le « tutorat » entre autochtones et migrants au centre des tensions. Atelier du programme de recherche européen CLAIMS (Changes in Land Access, Institutions and Markets), Bamako, Mali, 21-24 juin 2004, 13 p.

– Conflit, crise de la ruralité et crise foncière en Côte d'Ivoire forestière: le « tutorat » entre autochtones et migrants au centre des tensions. Communication au Comité de pilotage « Foncier rural en Afrique », MAE, juin 2004.

Chauveau, J.-P., Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur, 2004 – L'organisation sociale de la mobilité dans les sociétés rurales. Introduction du n° spécial d'*Autrepart* (30): Dynamiques de la frontière interne: gouverner les hommes et les ressources (Chauveau J.-P., Jacob, J.-P., Le Meur, J.-Y. (éd.): 3-23.

– (éd.), 2004 – N° spécial d'*Autrepart* (30): Dynamiques de la frontière interne: gouverner les hommes et les ressources.

Chauveau, J.-P. 2004 – Les Plans Fonciers Ruraux et la sécurisation des droits fonciers coutumiers par leur formalisation. Texte de l'interven-

tion dans le module de formation continue du CNEARC sur les politiques foncières, janvier 2004, 16 p.

2003

Chauveau, J.-P. 2003 – How does an institution evolve? Land, politics, intra-households relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire). Panel « Land rights in the Making and Unmaking of Côte d'Ivoire », African Studies Association Meeting, Boston 2003.

– Changement légal et dynamique de l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire. Intervention dans le DEA EDAAR, ENSAM-Montpellier I.

– Rural Land Plans: Establishing relevant systems for identifying and recording customary rights, IIED, London, Issue Paper n° 122. Version française: Plans Fonciers Ruraux: conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits coutumiers, IIED, Londres, Dossier n° 122.

– Plans Fonciers Ruraux. Conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux, GRAF-GRET-IIED, Ouagadougou 19-21 mars 2002: 35-48.

– Causes et aspects des conflits fonciers en zone forestière ivoirienne. Séminaire « Land, conflict and development: What role for donors? », USAID, the Development Centre & the Development Co-operation Directorate of the OECD, Paris, OCDE, 19-20 juin 2003.

– Ethnicisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation en Côte d'Ivoire, conférence à la Semaine Afrique organisée par le collectif des Africains de Montpellier, 11 avril 2003.

– Dynamiques foncières, changement législatif et durabilité de l'agriculture familiale de plantation dans la région forestière ivoirienne. M. Elloumi & A.-M. Jouve, *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*, Paris, Karthala-CIHEAM: 347-382.

Chauveau J.-P. avec la collaboration de Bobo K. S. 2003 – La crise de la ruralité en Côte d'Ivoire forestière. Ethnicisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation. Paru en 2008 dans les actes du séminaire « Identity, Security and the Renegociation of National Belonging in West Africa: Reflections on the Côte d'Ivoire Crises ». A Nordic Africa Institute-CODESRIA Project, Dakar, May 2003.

Chauveau, J.-P. 2003 – Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière. Sémi-

naire « Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire ». Paris, ministère des Affaires Étrangères – Club du Sahel, 13-14 mai 2003.

Chauveau, J.-P. & K.S. Bobo 2003 – La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien, *Politique africaine* 89 : 12-32.

Losch, B., Mesplé-Somps, S., Chauveau, J.-P. & B. Contamin 2003 – Le processus de libéralisation et la crise ivoirienne. Une mise en perspective à partir du cas des filières agricoles. Note d'analyse et annexes, ministère des Affaires Étrangères, CIRAD, DIAL, 21 + 27 p. (+ synthèse).

2002

Chauveau, J.-P. & P. Lavigne Delville 2002 – Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'Ouest francophone ?, in : M. Lévy (dir.), *Comment réduire pauvreté et inégalités en Afrique. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris IRD-Karthala : 211-239.

Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & J.-P. Olivier de Sardan 2002 – Local development brokers in Africa. The rise of a new social category, article soumis à *The Journal of Development Studies*.

Chauveau, J.-P. 2002 – La question foncière et sa politisation dans la crise ivoirienne, Table ronde sur la Côte d'Ivoire, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-en-Provence, novembre 2002.

– Éclairage historique sur quelques questions d'actualité en Côte d'Ivoire, Conférence au Centre de Documentation Tiers-Monde, Montpellier, octobre 2002.

– La loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural et l'agriculture de plantation villageoise : une mise en perspective historique et sociologique, *Réforme agraire 2002/1*, FAO : 62-78.

– Les droits fonciers : outils de description et questions de recherche empiriques, in Atelier de lancement, Projet UE INCO-DEV : Changes in Land Access, Institutions and Markets in West Africa, Ouagadougou, 21-23 janvier 2002 : 10-18.

– Commentaires du texte du Dr Ssekandi « Social, Political and Equity Aspects of Land and Property Rights », World Bank Regional Workshop on Land Issues in Africa, Kampala, Uganda, 29 April-3 May 2002.

– Dynamiques foncières, changement législatif et durabilité de l'agriculture familiale de plantation dans la région forestière ivoirienne Communication au séminaire « Dynamiques des espaces ruraux et réorganisation foncière », IAM.M., 15-16 avril 2002.

– Plans Fonciers Ruraux. Conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits, Actes provisoires du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs Pour une sécu-

risation foncière des producteurs ruraux, GRAF-GRET-IIED-MAE, Ouagadougou 19-21 mars 2002, 22 p.

Chauveau, J.-P. et *al.*, 2002 – PME agro-alimentaires : performances d'un système de connexion de l'offre agricole aux marchés de consommation urbains. Rapport final du partenaire 2 (IRD). Projet INCO DC n° ERB IC18-CT98-0336.

Chauveau, J.-P., Colin J.-Ph. & P.-Y. Le Meur 2002 – Mise en œuvre des politiques publiques foncières, jeux d'acteurs et effets sur les arrangements institutionnels, document de présentation d'opérations de recherche de l'UR Régulations foncières au comité d'évaluation de l'UMR MOISA, juillet 2002, 3 p.

Chauveau, J.-P. 2002 – Une lecture sociologique de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural. Formalisation des « droits coutumiers » et contexte socio-politique en milieu rural ivoirien, Montpellier, Travaux et documents RÉFO n° 6, 45 p.

– Les dispositifs locaux d'administration foncières, rapport provisoire de l'atelier « Les dispositifs locaux d'administration foncières » des 12/13/14 décembre 2001, Paris, GRET-IRD-LAJP-Comité de pilotage Foncier rural-MAE.

Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph. & J.-P. Chauveau 2002 – Negociating Access to Land in West Africa : A synthesis of Findings from Research on Derived Rights to Land, MAE et DFID, GRET-IIED-IRD.RÉFO, 128 p.

2001

Lavigne Delville, Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph. & J.-P. Chauveau 2001 – Securing secondary rights to land in West Africa, Issue paper n° 107, IIED, december 2001, 30 p. Version française : Lavigne Delville Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph., Chauveau J.-P, 2001 – Sécurisation des droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest, GRET-IIED-IRD RÉFO, Dossier N° 107, IIED, décembre 2001, 32 p.

Chauveau, J.-P. 2001 – La culture du cacao, la question foncière et la nouvelle loi sur le domaine rural en Côte d'Ivoire, *Agroligne*, 19, déc. 2001 : 14-16.

– Approches anthropologiques de la question foncière en Afrique, intervention au séminaire de l'UR dans le cadre du DEA « Développement rural » de l'Institut d'Ethno-sociologie de l'Université de Cocody, Octobre 2001, 15 p.

Chauveau, J.-P. & J.-P. Dozon 2001, Rapport de mission de Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre sur la place des recherches en sciences sociales de l'IRD en Côte d'Ivoire, Département DSF, IRD, Paris-Montpellier, 9 p.

Chauveau, J.-P. 2001 – La question foncière en Côte d'Ivoire et les recherches de l'UR RÉFO, exposé à la MCAC de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, 24 octobre 2001.

– Synthèse comparative de l'analyse sociale des entrepreneurs. Avancement, tâches à finaliser et méthodologie, INCO-PME Socio-anthropologie Document méthodologique, 4 p.

Chauveau, J.-P. & P. Lavigne Delville 2001 – Les dispositifs locaux d'administration foncière. Recommandations pour les études de cas, Comité de pilotage « Foncier rural », GRET-IRD-RÉFO-LAJP, 7 p.

Lavigne Delville, Ph., Toulmin C., Colin J.-Ph. & J.-P. Chauveau 2001 – L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale). Modalités, dynamiques et enjeux, Rapport final, Paris, GRET/IIED/IRD.RÉFO, 209 p.

– Reconnaître et sécuriser les procédures de délégation foncière. Dynamiques des délégations de droits. Synthèse des résultats de la recherche « Droits délégués d'accès à la terre, négociation, renégociation, sécurisation », Rapport provisoire, MAE et DFID, GRET-IIED-IRD.RÉFO, 207 p.

Chauveau, J.-P. 2001 – Quels référentiels théoriques en socio-anthropologie pour problématiser les rapports entre le thème « politiques publiques » et le thème « dispositifs collectifs privés », Montpellier, UMR MOISA, Opération « Renouvellement des politiques publiques », 2 p., multigr.

– Production et appropriation locale des politiques publiques. Le cas des politiques et les législations foncières en Côte d'Ivoire, cours de DESS Régions à forte contrainte, module « Acteurs et instruments sociaux du développement durable dans les régions à forte contrainte », Genève, mai 2001, 40 p., multigr.

– Une approche socio-anthropologique des politiques publiques inspirée par les politiques et les législations foncières en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest, Montpellier, UMR MOISA, Opération « Renouvellement des politiques publiques », 21 p., multigr.

– Question foncière et dynamiques institutionnelles en Afrique: les « institutions de la frontière », introduction au Séminaire RÉFO-EHESS, Marseille, février 2001, 13 p. multigr.

– Une perspective historique et sociologique sur la loi ivoirienne de décembre 1998 sur le Domaine foncier rural, au regard de la durabilité de l'agriculture de plantation villageoise, communication à la Conférence internationale « L'avenir des cultures pérennes », Yamoussoukro, 5-9 novembre 2001, 28 p.

Chauveau J.-P., Le Pape, M. & J.-P. Olivier de Sardan 2001 – La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques, in: G. Winter (coord.) avec J-P. Chauveau J.-P., G. Courade, J. Coussy, M. Le Pape, M. Levy, – *Inégalités et politiques publiques en Afrique: pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala: 145-162.

Winter, G. (coord.) avec J-P. Chauveau J.-P., G. Courade, J. Coussy, M. Le Pape, M. Levy 2001 – *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala.

Chauveau, J.-P. 2001 – African Farmers' Strategies. Knowledge, Politics and Ideology in Francophone Research, in : Colin J.-P. et E. Crawford (éd.), Research on Agricultural Sysytems : Accomplishments, Perspectives and Issues, Huntington, Nova Science Publishers.

Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & J.-P. Olivier de Sardan 2001 – Politische Makler und Entwicklungsmakler in der Sozialanthropologie : Ein Literaturüberblick, Working Papers on African Societies, n° 49, Berlin, Das Arabische Buch, 19 p.

2000

Bierschenk T., Chauveau, J.-P. & J.-P. Olivier de Sardan (éd.), 2000 – Les courtiers locaux en développement. *Des villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala.

Bierschenk, T., Chauveau, J.-P. & J.-P. Olivier de Sardan 2000 – Introduction. Les courtiers entre développement et État, in : T. Bierschenk, J.-P. Chauveau et. Olivier de Sardan (éd.), – *Les courtiers locaux en développement. Des villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala.

Chauveau, J.-P. 2000 – La loi sur le domaine foncier rural et les « droits coutumiers » dans le contexte socio-politique ivoirien actuel, Note de travail, Comité de pilotage « Foncier rural en Afrique », 30 mars 2000, MAE/DCT, 6 p. Traduction anglaise : The Law governing rural land tenure and « customary rights » in the present social and political situation in Côte d'Ivoire, Working report, 30 march 2000, Rural land-tenure in Africa Steering Committee, 10 p.

– Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État, *Politique africaine*, 78 : 94-125.

– The land question in Côte d'Ivoire : A lesson in history, IIED, London, Issue paper n° 95. Version française : La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'État. Ou : Comment remettre à zéro le compteur de l'histoire, Dossier n° 95, IIED, Londres.

– La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'État. Ou comment remettre à zéro le compteur de l'histoire ? International Institute for Environment and Development, Programmes Zones Arides, Dossier n° 95, août 2000, 32 p. Version en anglais : The land question in Côte d'Ivoire : A lesson in history, International Institute for Environment and Development, Programmes Zones Arides, Dossier n° 95, août 2000, 27 p.

– La nouvelle loi sur le domaine foncier rural. Formalisation des « droits coutumiers » et contexte socio-politique en milieu rural ivoirien.

Résumé du document de travail principal en cours, septembre 2000, Comité de pilotage « Foncier Rural en Afrique », MAE/DCT, 12 p.

Chauveau, J.-P., Jul-Larsen, E. & C. Chaboud (éd.), 2000 – *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, IRD – Ch. Michelsen Institute – Karthala.

Chauveau J.-P. & E. Jul-Larsen 2000 – Introduction. Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles, in: Chauveau J.-P., E. Jul-Larsen, C. Chaboud (éd.), – *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, IRD – Ch. Michelsen Institute, Karthala: 9-85.

Chauveau, J.-P. 2000 – Les « stratégies des agriculteurs africains ». Science, institutions, idéologie et politique dans les études de développement en France, Working Papers on African Societies, n° 45, Berlin, Das Arabische Buch, 37 p.

– Analyse sociale des formes de coordination. Fiche méthodologique, INCO-PME Socio-anthropologie Document méthodologique 3 (DM 03), Yaoundé, mai 2000.

– Méthodologie du chantier bissau-guinéen, Compte-rendu de l'atelier de Lisbonne 22-24 février 2000, INCO-PME Socio-anthropologie.

1999

Chauveau, J.-P., Cormier-Salem, M.-C. & E. Mollard (éd.), 1999 – L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation, Paris, IRD/Orstom, Coll. « À Travers Champs ».

Chauveau, J.-P. 1999 – Introduction. L'étude des dynamiques agraires et la problématique de l'innovation, in: J.-P. Chauveau, M.-C. Cormier-Salem, E. Mollard (éd.), – *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, IRD/Orstom, Coll. « À Travers Champs »: 9-31.

– Le modèle sociologique des sociétés paysannes et l'innovation, in: J.-P. Chauveau, M.-C. Cormier-Salem, E. Mollard (éd.). L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation, Paris, IRD/Orstom, Coll. « À Travers Champs »: 85-91.

Cormier-Salem, M.C. avec la collaboration de J.-P. Chauveau & S. Bouju 1999 – « Identité humaine des Rivières du Sud », unité historique et situation d'interface, in: M.-C. Cormier-Salem (éd.), *Rivières du Sud. Sociétés et mangroves ouest-africaines*, vol. 1, 149-205.

Koné M. & J.-P. Chauveau 1999 – Décentralisation de la gestion foncière et « petits reçus »: Pluralisme des règles, pratiques locales et régulation politique dans le Centre-Ouest ivoirien, *Bulletin de l'APAD*, 16, déc. 1998: 41-64.

Chauveau J.-P. & M. Koné 1999 – La nouvelle politique foncière ivoirienne à l'épreuve des dynamiques politiques locales, Atelier Transitions foncières et changement social, CIESAS-IRD, Mexico

Koné M., Basserie, V. & J.-P. Chauveau 1999 – Les pratiques locales de sécurisation foncière à support papier : étude de cas à Zahia (sous-préfecture de Gboguhé, préfecture de Daloa), Rapport de mission Orstom – Plan Foncier Rural.

Colin J.-P. & J.-P. Chauveau 1999 – Guide de production de données de terrain, in Ph. Lavigne Delville, dir., Les droits délégués d'accès à la terre et aux ressources : négociation, renégociation, sécurisation. Compte-rendu de l'atelier d'Accra, Coopération Française-Coopération Britannique-GRET-IIED.

Koné, M., Basserie, V. & J.-P. Chauveau 1999 – « Petite reçus » et « conventions » : les procédures locales de formalisation des droits fonciers et les attentes de « papiers ». Étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien, in P. Lavigne Delville et P; Mathieu, coord., Formalisation des contrats et des transactions. Repérage des pratiques populaires d'usage de l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale, GRET (Paris)-IRD (Louvain) : 52-76.

Chauveau, J.-P. 1999 – Analyse sociale des formes de coordination. Guide méthodologique. INCO-PME agro-alimentaires, socio-anthropologie. Document méthodologique N° 1, 10 p. multigr.

– Rapport individuel annuel 1999. Partenaire IRD. Coordination du volet socio-anthropologie. INCO-PME agro-alimentaires, 12 p. mulitgr.

– Collaboration à : Thésaurus multilingue du foncier. Version française, G. Ciparisse (dir), FAO, Rome, 216 p.

1998

Lavigne Delville Ph. (dir.), avec l'accompagnement scientifique de J.-P. Chauveau, J. Gastaldi, M. Kasser et E. Le Roy, 1998 – *Quelles politiques foncières pour l'afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française.

Cubrillo M. & C. Goislard, avec l'appui scientifique de J.-P. Chauveau, J.-P. Chauveau, J. Gastaldi, M. Kasser, E. Le Roy & C. Toulmin 1998, *Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire*, Paris, Karthala-Coopération Française.

Chauveau, J.-P. 1998 – Quelle place donner aux pratiques des acteurs ?, in : Ph. Lavigne Delville (dir.), avec l'accompagnement scientifique de J.-P. Chauveau, J.-P. Chauveau, J. Gastaldi, M. Kasser et E. Le Roy – *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération française : 36-39.

– La logique des systèmes coutumiers, in: Ph. Lavigne Delville, avec l'accompagnement scientifique de J.-P. Chauveau, J.-P. Chauveau, J. Gastaldi, M. Kasser et E. Le Roy – *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française: 66-75.

Chauveau, J.-P. & P. Mathieu 1998 – Dynamiques et enjeux des conflits fonciers, in: Ph. Lavigne Delville (dir.), avec l'accompagnement scientifique de J.-P. Chauveau, J. Gastaldi, M. Kasser et E. Le Roy. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française: 243-258.

Chauveau J.-P., Bosc, P.-M. & M. Pescay 1998 – Le Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire, in: Ph. Lavigne Delville (dir.), avec l'accompagnement scientifique de J.-P. Chauveau, J.-P. Chauveau, J. Gastaldi, M. Kasser et E. Le Roy. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française: 553-582.

Lavigne Delville, P. & J.-P. Chauveau 1998 – Quels fondements pour des politiques foncières en Afrique francophone ?, in: P. Lavigne Delville (dir.), avec l'accompagnement scientifique de J.-P. Chauveau, Gastaldi, M. Kasser et E. Le Roy. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala-Coopération Française: 721-736.

Chauveau, J.-P. 1998 – Côte d'Ivoire: la fausse question ethnique, *Courrier de le Planète*, 45, mai-juin: 34-35.

Chauveau, J.-P. & P. Lavigne Delville 1998 – Communiquer dans l'affrontement. La « participation cachée » dans les projets participatifs ciblés sur les groupes sociaux défavorisés, in: J.-P. Deler, Y.-A. Fauré, A. Piveteau, P.-J. Roca (dir.), *ONG et développement. Société, économie, politique*, Paris, Karthala, 193-214.

Chauveau, J.-P. 1998 – Le Plan Foncier rural en Côte d'Ivoire: institutions, procès, acteurs dans un contexte d'incertitude, Les nouvelles approches institutionnelles. Atelier d'étude du Grand Programme Privé-public de l'Orstom, UMR Regards, Papiers n° 13: 26-29.

Chauveau, J.-P., Bouju, S., Dia, A.D., Maarouf, M. & A. Sall 1998 – Rapport de synthèse. Socio-anthropologie, Gestion durable des ressources marines renouvelables, 10 p.

Chauveau, J.-P. & J.-M. Gastellu 1998 – Évolutions mésoéconomiques et sociales par milieux et filières, in: *Les familles africaines dans la crise : Faut-il modifier les politiques publiques ?*, Paris, Orstom: 39-46.

Chauveau, J.-P. & M. Le Pape1998 – Comportements des ménages, pluralité des normes et dynamiques des institutions. Implications pour les politiques publiques, in: *Les familles africaines dans la crise : Faut-il modifier les politiques publiques ?*, Paris, Orstom: 57-61.

Chauveau, J.-P. & M. Le Pape 1998 – Rapport du thème 1: Comportements des ménages, pluralité des normes et dynamiques des institutions. Implications pour les politiques publiques, Séminaire « Compor-

tements des ménages, dynamiques sociales et politiques publiques », Abidjan, novembre 1998, Orstom.

1997

Chauveau, J.-P. (dir.) 1997 – La dynamique des sociétés rurales face aux projets de développement participatifs de développement. Réflexions et propositions d'action à partir d'expériences en Afrique de l'ouest, FAO, Rome, Série Participation populaire, n° 11, 150 p.

Chauveau, J.-P. 1997 – Des « stratégies des agriculteurs africains » au « raisonnement stratégique ». *Histoire, usages et remise en question d'un concept d'un concept pluri-disciplinaire, Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au sud*, C. Blanc-Pamard et J. Boutrais, (éd.), Paris, Éditions de l'ORSTOM, coll. Dynamique des systèmes agraires.

– Cocoa as innovation. African initiatives, local contexts and agro-ecological conditions in the history of cocoa cultivation in West Africa forest lands (c; 1850-c; 1950), *Paiedeuma*, 43, n° spécial "The Making of African Landscapes": 121-142.

– Afrique: la montée de l'insécurité, entretien avec Jean-Pierre Chauveau, Orstom, *Courrier de la planète*, 38, janvier-février 1997: 8-9.

– Jeu foncier, institutions d'accès à la terre et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoiriren, in: Contamin, B. & H. Memel-Fotê (éd.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM: 352-360.

– Synthèse: Gérer le foncier et les ressources renouvelables: instances et législation, Comité de pilotage Foncier rural en Afrique, ministère de la Coopération, 6 p.

– Co-rédaction du rapport final et des recommandations de la commission « Rôle de l'État et des systèmes coutumiers, décentralisation, démocratisation » de l'Atelier d'experts africains « Gérer le foncier rural en Afrique », Gorée, ministère de la Coopération – Overseas Development Administration.

Catanzano, J., Chauveau J.-P., Failler P., Feral F. 1997 – Guide de présentation des pêcheries nationales, Gestion durable des ressources marines renouvelables, 11 p.

– Termes de référence pour les travaux disciplinaires socio-anthropologie, droit et économie, Gestion durable des ressources marines renouvelables, 17p.

Chauveau, J.-P. & S. Bouju 1997 – Durabilité et pêcheries de poulpes en Afrique de l'Ouest. Point de vue socio-anthropologique, Gestion durable des ressources marines renouvelables, 14 p.

1996

Chauveau, J.-P. 1996 – Les agricultures africaines: privilégier la performance ou privilégier les processus ?, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° hors série: « Un continent en transition »: 205-212.

Chauveau, J.-P. & É. Léonard 1996 – Côte d'Ivoire's pioneer fronts: Historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation, in: W.G. Clarence-Smith (éd.), Cocoa pioneer fronts since 1800: the role of small holder, planters and merchants: 176-194, London, Macmillan.

Chauveau, J.-P. 1996 – Préface à: J.-P. Darré, *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*, Paris, APAD-Kathala: 5-10.

– Facteurs économiques et facteurs sociaux dans l'interaction hommes-sociétés-milieu. Exposé introductif, Séminaire « Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides », CIRAD, Montpellier, 13-17 novembre 1995, Montpellier, CIRAD: 557-562.

Chauveau, J.-P. & P. Lavigne Delville 1996 – Communiquer dans l'affrontement. La « participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes sociaux défavorisés, Colloque « ONG et développement: du Nord au Sud », Bordeaux, Tome 1: 153-173.

Courade, G., Chauveau, J.-P. et *al.*, 1996 – Les planteurs familiaux camerounais et ivoiriens dans la décennie 90: subir, résister ou rebondir ?, Atelier « Ménages et crise », ORSTOM-CEDERS, Marseille.

Bosc, P.-M., Chauveau, J.-P. & M. Pescay 1996 – Le Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire, in: Foncier rural, ressources renouvelables et développement. Analyse comparative des différentes approches (Document de travail), GRET, ministère de la Coopération: 337-359.

Bosc, P.-M., Chauveau, J.-P., Affou, Y.S. Fian, A. & P. d'Aquino 1996 – Évaluation de l'opération pilote de Plan Foncier Rural, Abidjan-Monpellier, ministère de l'Agriculture et des ressources animales – CIRAD/SAR, 401 p. plus annexes.

Chauveau, J.-P. 1996 – Quelle place donner aux pratiques des acteurs ?, in: Foncier rural, ressources renouvelables et développement. Analyse comparative des différentes approches (Document de travail), GRET, ministère de la Coopération: 29-31.

– La logique des systèmes coutumiers, in: Foncier rural, ressources renouvelables et développement. Analyse comparative des différentes approches (Document de travail), GRET, ministère de la Coopération: 47-54.

Chauveau, J.-P. & P. Mathieu1996 – Dynamiques et enjeux des conflits fonciers, in: Foncier rural, ressources renouvelables et développement. Analyse comparative des différentes approches (Document de travail), GRET, ministère de la Coopération: 155-166.

1995

Chauveau, J.-P. & J.-M. Yung (éd.) 1995 – *Innovations et sociétés*, vol. II : *Les diversités de l'innovation*, Montpellier, CIRAD, avec une introduction de J.-M. Yung & J.-P. Chauveau, Débat introductif : 17-32.

Chauveau, J.-P. 1995 – Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière, Blanc-Pamard, C & L. Cambrézy (éd.), *Dynamiques des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, Coll. Colloques et séminaires : 107-130. Repris dans *Bulletin du GIDIS-CI*, 10 : 12-32.

1995 – Chauveau, J.-P. & É. Léonard. Les déterminants historiques de la diffusion de la cacaoculture et des fronts pionniers en Côte d'Ivoire, *Bulletin du GDIS-CI*, n° 11, ORSTOM-Petit-Bassam : 66-94.

Chauveau, J.-P. 1995 – Farmer strategies : the history and utility of a multi-disciplinary concept in Francophone development studies, Rural *Extension Bulletin*, University of Reading (Angleterre) 7 : 24-28.

– Land pressure, farm houshold life cycle and economic crisis in a cocoa-farming village (Côte d'Ivoire), in : Ruf, F. & P.S. Siswoputranto (éd.), *Cocoa Cycles. The economics of Cocoa Supply*, CIRAD-ASKINDO International Conference, Bali, October 1993, Cambridge, Woodhead Publishing Limited : 107-124.

– L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest, Séminaire « Innovations et sociétés. Quelles agricultures ? Quelles innovations ? », CIRAD-INRA-ORSTOM, Montpellier, 13-16 sept. 1993, Montpellier CIRAD : 43-58.

– Les sociétés paysannes et l'innovation : les principaux paradigmes et leur évolution, Journées du LEA, Montpellier, octobre 1995.

– Compte-rendu de Mariatou Koné, Être encadreur en Côte d'Ivoire : principes et pratiques, *Chroniques du Sud*, 14, Paris, ORSTOM-SUD : 118-119.

Chauveau, J.-P. & F. Verdeaux 1995 – Une histoire des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire. Compte-rendu de : Karine Delaunay : Les pêcheurs ghanéens sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche piroguière maritime en Côte d'Ivoire au XXe siècle, *Chroniques du Sud*, 16, Paris, ORSTOM-SUD : 134-136.

Chauveau, J.-P. (dir.), Lebas, P. et *al.*, 1995 – Appropriation d'innovation et exclusion de groupes vulnérables dans les projets participatifs de développement rural en Afrique de l'ouest, Document provisoire, FAO, Division des Ressources Humaines, 126 p., annexes.

Chauveau, J.-P. 1995 – Collaboration à : P. Milleville et *al.*, Stratégies et comportements des agriculteurs les plus pauvres vis-à-vis de l'intensification et de la préservation des ressources naturelles dans les pays de l'Afrique soudano-sahélienne, Document provisoire, FAO, 141 p.

– Note sur les orientations et les thèmes de recherche à privilégier, Comité National de Coordination pour la recherche au service du déve-

loppement (CNC), Groupe de travail « Les voies du développement », 9 p.

1994

Chauveau, J.-P. 1994 – Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement, in: J.-P. Jacob et P. Lavigne Delville (éd.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED: 25-60.

- Crises, innovations et reconversions: histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (années 1980-1945), Crises et ajustements en Côte d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles. Actes de la Table-Ronde, Bingerville, 30 novembre-2 décembre 1992: 105-116.
- L'anthropologie historique de l'exploitation des ressources maritimes et côtières, M.-C. Cormier-Salem (éd.), *Dynamiques et usages de la mangrove dans les pays des Rivières du sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, Paris, ORSTOM, coll. « Colloques et séminaires »: 85-87.
- Histoire de la diffusion de la cacaoculture au Ghana, au Nigeria et en Côte d'Ivoire, communication à la Table-ronde « Plantes, paysages et histoire en Afrique sub-saharienne », Paris.
- L'empire colonial de l'ethnologie appliquée, communication aux IIe Journées de l'APAD, « Les sciences sociales et l'expertise en développement », Bamako.
- Projet de développement rural, approche participative et exclusion de groupes vulnérables en Afrique de l'Ouest, Séminaire « Le développement peut-il être social ? »ministère des Affaires étrangères, ORSTOM, Royaumont, 9 p.
- Compte-rendu du colloque: Les pêches piroguières ouest-africaines. Perspectives en sciences sociales, Bergen, 25-28 août 1993, Chroniques du Sud, 12, Paris, ORSTOM-SUD: 162-163.

1993

Chauveau, J.-P. 1993 – Pressions foncières et stratégies paysannes. Premières observations à partir d'une mission en Côte d'Ivoire, *Chroniques du Sud*, n° 11: 53-59, Paris, ORSTOM.

- Rapport de mission en Côte d'Ivoire (oct. déc. 1992), *Bulletin du GIDIS-CI* 4: 39-50.

– Du populisme bureaucratique comme idéal-type de la culture du développement, « L'Afrique sub-saharienne. Sécurité, stabilité et développement », *Journées d'études 1992 du Sécrétariat Général de la Défense Nationale* – La Documentation Française : 429-460.
– Cocoa as innovation. Institutions and local contexts in the diffusion of cocoa cultivation in West Africa in comparative perspective, « Cocoa Production and Economic Development in the 19th and 20th centuries », SOAS and London School of Economics, Londres, 15-17 sept. 1993, 14 p.
– La constitution des sociétés de pêcheurs maritimes en Afrique de l'Ouest », Séminaire « Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : perspectives en sciences sociales », ORSTOM-Université de Bergen, Bergen 25-28 août 1993, 12 p.
– Le laboratoire d'études agraires, *Chroniques du Sud*, 9, Paris, ORSTOM-SUD : 31-32.

Chauveau, J.-P., Meyer, J.-B. & B. Schlemmer 1993 – Quelles agricultures ? Quelles innovations ? Compte-rendu du colloque « Innovations et Sociétés », CIRAD-INRA-ORSTOM, Montpellier, 13-16 septembre 1993, Chroniques du Sud, 13, Paris, ORSTOM-SUD : 130-134.

Chauveau, J.-P. 1993 – Anthropologie et sociologie du développement. Sélection d'articles (avec une introduction), LEA-Université Paul Valéry, 168 p.
– L'innovation cacaoyère : stratégies d'acteurs, institutions et contextes locaux. La diffusion comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest, Synthèse des groupes de travail et textes des contributions session 1991-1992, Table-ronde du LEA, L'Innovation en milieu rural II, Documents scientifiques du Laboratoire d'études agraires, Montpellier ORSTOM-LEA : 135-166.
– L'innovation conservatrice, Synthèse des groupes de travail et textes des contributions session 1991-1992, Table-ronde du LEA, L'Innovation en milieu rural II, Documents scientifiques du Laboratoire d'études agraires, Montpellier ORSTOM-LEA : 51-58.

Chauveau, J.-P., Cormier-Salem, M.-C. & E. Mollard 1993 – Réflexions à partir du séminaire du LEA, Synthèse des groupes de travail et textes des contributions session 1991-1992, Table-ronde du LEA, L'innovation en milieu rural II, Documents scientifiques du Laboratoire d'études agraires, Montpellier ORSTOM-LEA : 117-120.

Chauveau, J.-P., Cormier-Salem, M.-C. & E. Mollard (éd.), 1993 – Synthèse des groupes de travail et textes des contributions session 1991-1992, Table-ronde du LEA, L'innovation en milieu rural II, Documents scientifiques du Laboratoire d'études agraires, Montpellier ORSTOM-LEA, 221 p.

1992

Chauveau, J.-P. (éd.), 1992 – Bulletins de l'APAD 2 et 3.

Chauveau, J.-P. 1992 – Pour une sociologie historique du développement et: L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire. Remaniement de deux articles antérieurs pour le recueil de textes *Institutions et pratiques de développement. Itinéraires*, Baré, J.-F. & P. Couty (éd.), ORSTOM-SUD: 13-24 et 77-124.

– La pirogue sénégalaise. Généalogie d'une innovation, *Le courrier de la planète*, n° 10, sept-oct.: 334.

– Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnnelle du développement rural en Afrique de l'Ouest, *Bulletin de l'APAD* 2: 23-32.

– Le modèle de développement participatif est-il alternatif?, *Bulletin de l'APAD* 3: 20-30.

– Le développement rural participatif: essai d'anthropologie historique d'une catégorie de savoir et d'action, Congrès de l'Association européenne des anthropologues sociaux, Prague, 24 p.

– Un point de vue anthropologique sur l'institutionnalisme, Séminaire d'économie et de sociologie rurales du CIRAD, Montpellier.

– Compte-rendu de lecture d'A. Henry et *al.*, Tontines et banques au Cameroun. Le principe de la société des amis, *Revue canadienne d'études africaines*.

– Compte-rendu de lecture de J.-M. Yung et J. Zaslawsky: Pour une prise en compte des stratégies des producteurs, Bulletin bibliographique, INSEE-DRIC, 28: 51-54.

1991

Chauveau, J.-P. (éd.), 1991 – *Bulletin de l'APAD* 1.

Chauveau, J.-P. & J. Weber 1991 – L'apport des synthèses régionales. Perspectives historiques et institutionnelles sur la recherche interdisciplinaire dans le domaine des pêches artisanales, in: J.R. Durand, J. Lemoalle, J. Weber (éd.), *La recherche face à la pêche artisanale*, t.I.: 51-62.

Chauveau, J.-P. 1991 – Affectation de l'espace et ressource naturelle renouvelable: le cas de la pêche artisanale, in: Le Bris, E. Mathieu, P. & E. Le Roy (éd.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala.

– Les variations spatiales et temporelles de l'environnement socio-économique et l'évolution de la pêche maritime artisanale sur les côtes

ouest-africaines (xve-xxe siècles) in : Cury, P. & C. Roy (éd.), *Pêcheries ouest-africaines. Variabilité, instabilité et changement*, Paris, ORSTOM : 14-25.
- Anthropologie économique, in : *Dictionnaire de l'ethnologie*, Bonte, P. & M. Izard (éd.), Paris, PUF : 214-218 (ré-éd. 2002).
- Baule (ou baoulé), *Encyclopaedia Universalis* : 908-910.
- Enquête sur la récurrence du thème de la « participation paysanne » dans le discours et les pratiques de développement rural depuis la colonisation (Afrique de l'Ouest), *Chroniques du SUD*. 6.
- Existe-t-il des demandes nouvelles émanant du secteur du développement à l'adresse des sciences anthropologiques ?, *Bulletin de l'APAD* 1 : 19-21.

Laloé, F., Chauveau, J.-P. & A. Samba 1991 – Du schéma d'aménagement à ses résultats réels : l'effet « informel » dans l'aménagement des pêches sénégalaises, *La Recherche face à la pêche artisanale*, t. II, Paris, ORSTOM : 999-1006.

Chauveau, J.-P, 1991 – Compte-rendu de lecture : J.-C. Devèze : L'enjeu culturel du développement, *Bulletin de l'APAD* 2.
- Compte-rendu de lecture : Groupe de travail Coopération Française : Les interventions en milieu rural, *Bulletin bibliographique*, INSEE, Coop., avril 1991, n° 25 : 109-113.
- The historical geography of fisheries migrations in the CECAF region (end XIX century to 1980's), Fishermen's Migrations in West Africa, FAO/DANIDA/NORWAY, IDAF/WP/36, 12-35.

Chauveau, J.-P., Cormier-Salem, M.-C. & J.-L. Ndiaye 1991 – Aperçu sociologique sur le secteur de la transformation artisanale des débarquements de la pêche maritime au Sénégal, Séminaire Recherche française agro-alimentaire tropicale : du laboratoire à l'entreprise, Nantes, 9 p.

Chauveau, J.-P. 1991 – Les modèles sociologiques des sociétés paysannes et l'innovation, in : J.-P. Chauveau et *al.* (éd.), *L'innovation en milieu rural*, Montpellier, ORSTOM-LEA, 6 p.

Chauveau J.-P., N. Finot, P. Gondard, P. Maizi, G. Mersadier, P. Milleville (éd.), 1991 – Introduction. L'innovation en milieu rural, Table-ronde du LEA, Documents scientifiques du LEA, 1, Montpellier ORSTOM-LEA.

Chauveau, J.-P. 1991 – Les conditions institutionnelles de « l'innovation provoquée » en situation de développement, in : Chauveau, J.-P., N. Finot, P. Gondard, P. Maizi, G. Mersadier, P. Milleville (éd.), *L'innovation en milieu rural*, Documents scientifiques du LEA 1 : 22-30.

Chauveau, J.-P. 1991 – Sociologues et anthropologues sur le développement rural et l'innovation, Recueil de textes, DEA Économie du développement agicole, DEA Anthropologie des dynamiques rurales et DEA Sociologie, 1991-1992.

1990

Chauveau, J.-P. & A. Samba, 1990 – Un développement sans développeurs ? Historique de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal, Réflexions et perspectives, vol. 1, n° 2, Dakar, Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, 20 p.

Chauveau, J.-P. 1990 – Sociologues et anthropologues sur l'innovation agricole, Recueil de textes, DEA Économie du développement agicole, 1990-1991.

– Sociologues et anthropologues sur le développement agricole en Afrique, Recueil de textes, DEA Interdisciplinaires d'études africaines, 1990-1991.

1989

Chauveau, J.-P. 1989 – *Cahiers d'études africaines*, n° spéciaux thématiques 114 & 115-116, « Rivages, passages ».

Memel-Fotê, H. & J.-P. Chauveau1989 – L'identité politique baule (Côte d'Ivoire), *Revue de la Bibliothèque Nationale* 34 : 33-40.

Chauveau, J.-P. 1989 – Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. 1ère partie : Cinq siècles de pêche européenne (du XVe siècle au milieu des années 1950) – 2e partie : L'essor thonier et les limites d'une politique nationale d'industrialisation de la pêche (de 1955 aux premières années de l'Indépendance) – Bibliographie historique sur la pêche européenne et industrielle au Sénégal (XVe siècle-début des années 1960), *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, 1-2, 237-288.

Chauveau, J.-P. & A. Samba 1989 – *Market Development, Government Interventions and the Dynamics of the Small Scale Fishing Sector : An Historical Perspective of the Senegalese Case, Development and Change*, London, vol. 20, 4, October : 599-629.

Chauveau, J.-P. 1989 – Rivages, passages, *Cahiers d'études africaines* (4) : 187-191. (Éditeur scientifique des deux volumes thématiques 114 et 115-116 Rivages).

– Note sur l'histoire de la motorisation dans la pêche artisanale maritime sénégalaise. Préconditions et rançons d'un succès précoce, Économie de la mécanisation en région chaude, Montpellier, CIRAD : 19-30.

– Compte-rendu de lecture de Jean Boulègue, Les Luso-Africains de Sénégambie. XVIe-XIXe siècles, *Cahiers d'études africaines*, 115-116, XXIX-3-4 : 462-463.

Chauveau, J.-P. & G. Pontié 1989 – Politique et développement, politique de développement, Journées des sociologues, Paris, ORSTOM : 26-34.

Chauveau, J.-P. & F. Verdeaux, avec la collaboration d'E. Charles-Dominique, rédigé et augmenté par J.M. Haakonsen 1989 – Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest, Cotonou, FAO/DANIDA/NORWAY, DIPA/WP/25, 219 p.

1988

Chauveau, J.-P. 1988 – Les Gba ou Gagu de Côte d'Ivoire : un système de parenté bilinéaire à nomenclature crow, in : Copet-Rougier, E. & F. Héritier (éd.), *Les complexités de l'alliance*, vol.I, Paris, Archives contemporaines.

Chauveau, J.-P. & J.-P. Dozon1988 – Ethnies et État en Côte d'Ivoire, *Revue Française de Science Politique*, 38 (5) : 732-747.

Chauveau, J.-P. 1988 – Compte-rendu de lecture de Grolleaud, M. & J.-P. Raison, « La conservation des grains en Afrique tropicale. Document de travail », *Cahiers d'études africaines*, 101, XXVIII-2 : 300.

1987

Chauveau, J.-P. 1987 – La colonisation « appropriée ». Essai sur les transformations économiques et sociales en pays baule (Côte d'Ivoire) de 1891 au début des années 1920, in : M.H. Piault (éd.), *La colonisation : rupture ou parenthèse*, Paris, L'Harmattan, Coll. Racines du présent, 326 p. : 57-122.

Chauveau, J.-P. & J.-P. Dozon 1987 – Au cœur des ethnies... l'État, in : E. Terray (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 481 p. : 221-296.

Chauveau, J.-P. 1987 – La part baule. Effectif de population et domination ethnique : une perspective historique, *Cahiers d'études africaines*, 105-106, XVII, 1-2 : 123-165.

1986

Chauveau, J.-P. & C.-H. Perrot (éd.), 1986 – *Cahiers d'études africaines*, n° spécial thématique : 101-102, « Milieux, histoire, historiographie ».

Chauveau, J.-P. 1986 – « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaine à

la Côte Occidentale depuis le XVe siècle », *Cahiers d'études africaines* (101/102): 173-236.
– Une présentation: temps des milieux et temps des sociétés, *Cahiers d'études africaines* (101/102): 7-12. (Éditeur scientifique du n° spécial « Milieux, histoire, historiographie »).
Chauveau, J.-P. 1986 – Le développement « approprié ». Mise en valeur coloniale et autonomie locale, *Bulletin de liaison*, Paris, ORSTOM, Département H (3): 23-44.

1985

Chauveau, J.-P. & J.-P. Dozon 1985 – Kolonisation, Plantagenwirtschaft und bügerliche Gesellshaft in der Elfenbeinküst, in: Conte, E. (éd.), *Macht und Tradition in Westafrika*, Frankfurt/New York, Campus Verlag-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme: 243-282.
Chauveau, J.-P. 1985 – Mise en valeur coloniale et développement. Perspective historique sur deux exemples ouest-africains, in: Boiral, P. Lantéri, J.-F. & J.-P.Olivier de Sardan (éd.), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire: Sciences Sociales et développement rural*, Paris, Karthala-CIFACE, 224 p.: 143-166.
– L'économie de plantation villageoise caféière et cacaoyère en Côte d'Ivoire: les leçons de l'histoire, *Cahiers de la Recherche-Développement*, Montpellier, CIRAD, 8: 46-49.
– L'avenir d'une illusion: histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire, *Études rurales* 99/100: 281-325.
– Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal. Présentation et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste, Anthropologie maritime, Paris (2): 301-18.
Chauveau, J.-P. & J.-P. Dozon 1985 – Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM des Sciences Humaines* 21 (1): 68-80.

1984

Chauveau, J.-P. 1984 – Le fer, l'outil et la monnaie: hypothèses à partir du jènde, ancien couteau à débrousser baule (Côte d'Ivoire), *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, n° spécial « Outils agraires », XX (3-4): 471-484.
– La pêche piroguière maritime au Sénégal. Les leçons de l'histoire, Mer, Paris, Secrét. d'État à la Mer, n° hors série « Les ambitions mari-

times du Sénégal », automne: 9-15; repris dans *Équinoxe*, Paris: IFREMER, 1985: 40-45.
- Une entreprise interdisciplinaire dans le domaine de la métallurgie africaine, *Cahiers d'études africaines* 95, XXIV-3: 371-376.
- Compte-rendu de lecture de Okali, Christine, Cocoa and Kinship in Ghana. The Matrilineal Akan of Ghana, *Cahiers d'études africaines*, 96, XXIV-4: 515-517.

1983

Chauveau, J.-P. & J. Richard 1983 – *Bodiba en Côte d'Ivoire (Du terroir à l'État, petite production marchande et salariat agricole dans un village Gban)*, Paris, ORSTOM, Col. ASAS n° 19, 119 p. + 14 cartes.
Chauveau, J.-P. 1983 – L'historicité du secteur informel et commercial en Côte d'Ivoire, suivi de « Le secteur informel en pays Baule: création coloniale ou survivance d'activités traditionnelles? » in: *Le développement: idéologies et pratiques*, Paris ORSTOM: 213-220 et 221-240.
- Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation du Ghana, in: E. Le Bris, E. Le Roy, E. Leimdorfer (dir.), *L'enjeu foncier en Afrique Noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 425 p.: 45-55.
- Pratiques et philosophies du financement des économies sous-développées par des sources extérieures, in: *Le développement: idéologies et pratiques*, Paris, ORSTOM: 19-26.
Chauveau, J.-P. Dozon, J.-P., Le Bris, E. Le Roy, E., Salem, G. & F.G. Snyder 1983 – « Rapport introductif aux journées d'Études » in: E. Le Bris, E. Le Roy, E. Leimdorfer (dir.), *L'enjeu foncier en Afrique Noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 425 p.: 17-43.
Chauveau, J.-P. 1983 – Évolution des politiques d'intervention en milieu rural en Côte d'Ivoire, et en particulier dans le pays baule, in *Le développement: idéologies et pratiques*, Paris ORSTOM: 46-53.
- La navigation et la pêche maritimes dans l'histoire économique du littoral sénégambien (XVe-XIXe siècles), in: Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise, Document Scientifique du CRODT, n° 84, Dakar: 25-35.
- Sociologie de la pêche maritime artisanale au Sénégal. Tâches préliminaires, méthodologie et opérations en cours, in: Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise, Document Scientifique du CRODT, n° 84, Dakar: 37-53.
- Bibliographie historique du littoral sénégambien et de la pêche artisanale maritime (jusqu'au début du XXe siècle), Document scientifique du CRODT, Dakar, n° 98, 72 p.
- Compte-rendu de lecture de Ake, Claude, A Political Economy of Africa, *Cahiers d'études africaines*, 89-90, XXIII-1-2: 199-201.

– Compte-rendu de l'ouvrage de T.C. Weiskel, French Colonial Rule and the Baule Peoples. Resistance and Collaboration 1889-1911, *L'Homme* 23 (1): 155-9.

1982

Chauveau, J.-P. 1982 – Histoire de développer. Six opérations de développement en Afrique Noire, en collaboration avec C. Aubertin, R. Cabanes, Ph. Couty, G. Pontié, Cl. Robineau, *Revue Tiers-Monde*, XXIII, 90, avril-juin: 297-344.

– L'image de l'agriculture baule et les « développeurs ». « Référent précolonial » et réalités historiques (Côte d'Ivoire), *Économie rurale* 147-148, janvier-mars: 95-101.

Chauveau, J.-P. & F. Laloé 1982 – La pêche maritime artisanale dans les îles du Saloum: bilan provisoire, in: Atelier d'Étude des mangroves et de l'estuaire du Saloum, rapport final, UNESCO-Unité Rosta de Breda, Dakar, décembre: 155-169.

Weber, J., Chauveau, J.-P. & M. Faye 1982 – Contraintes découlant du site choisi pour l'implantation du Centre coopératif de mareyage de Joal, ISRA-CRODT, mai, 41 p. multigr.

1981

Chauveau, J.-P., Dozon, J.-P. & J. Richard 1981 – Histoires de riz, histoires d'ignames: le cas de la moyenne Côte d'Ivoire, *Africa* 51, Londres, I.A.I.: 621-657.

Chauveau, J.-P. 1981 – L'apport de la démarche historique dans l'étude du Développement. Pour une définition « substantiviste » du développement (avec un essai d'application au pays baule, Côte d'Ivoire), in: Chauveau, J.-P. & Ph. Couty (éd.), Histoire sociale du Développement, document présenté au cours d'un stage de formation du C.P.D.C.E.T. (ministère de la Coopération), 66 p. multigr.

– Petite production marchande et stratification socio-économique en économie de plantations villageoise (Région de Kokumbo, sous-préfecture et Toumodi, Côte d'Ivoire. Ire partie: variations villageoises et variables collectives de la réussite économique, 78 p. multigr.

1980

Chauveau, J.-P. 1980 – Agricultural Production and Social Formation: the Baule region of Toumodi-Kokumbo in Historical Perspective, in: Klein, M.A. (éd.), *Peasants in Africa. Contemporary and Historical Studies,* Sage Publications Series: 143-174.
- Baoulés et Européens au moment du passage de l'Administrateur Pobéguin en Côte d'Ivoire, *Acta Geographica*, 2e trimestre: 19-31.
- Spécialisations écologiques, État et réalisation de la valeur par les échanges à longue distance, *Cahiers d'études africaines* 77-78, XX (1-2): 161-167.
- Compte-rendu de lecture de H. Cangah & S.P. Ekanza, La Côte d'Ivoire par les textes, *Cahiers d'études africaines* 77-78, XX (1-2): 185-186.

1979

Chauveau, J.-P. 1979 – *La région de Kokumbo. Notes sur l'histoire économique et sociale (pays baoulé, Côte d'Ivoire)*, Paris, Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 104, 228 p.
- Groupes culturels et ethniques (carte des), Atlas de Côte d'Ivoire, participation à la carte établie par Y. Person & J.-P. Trouchaud, Abidjan, ORSTOM, I.G.T.
- Économie de plantation et « nouveaux milieux sociaux »: Essai d'analyse comparative et historique à partir d'observations en pays gban et baoulé (Côte d'Ivoire forestière), *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines* XVI (1-2): 59-82.
- Occupation spatiale et histoire économique et sociale du Baoulé, in: Maîtrise de l'espace agraire et Développement en Afrique Tropicale, Actes du colloque de Ouagadougou CNRST-ORSTOM, Paris, éd. de l'ORSTOM: 45-51.
- Comparaison des formes togolaises et ivoiriennes d'économie de plantation (café, cacao), Deux notes sur l'économie de plantation dans le sud-ouest du Togo, ORSTOM-Université du Bénin: 2-13, multigr.

1978

Chauveau, J.-P. 1978 – Contribution à la géographie historique de l'or en pays baule, Côte d'Ivoire, *Journal des Africanistes*, 48 (1): 15-70.

1977

Chauveau, J.-P. & J. Richard 1977 – Une périphérie recentrée. À propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire, *Cahiers d'études africaines* XVII (4): 485-524.
– Société baule et modèle segmentaire, *Cahiers d'études africaines* XVII (4): 417-434.
– Compte-rendu de lecture de B. Holas, Le Gagou. Son portrait culturel, *Cahiers d'études africaines* XVII (4): 653-655.
– Réussite économique et statut social en milieu de plantations villageoises. Résultats d'enquête sur huit villages baoulé de la sous-préfecture de Toumodi, volume I. Présentation méthodologique, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 35 p. multigr.
Chauveau, J.-P. & J. Richard 1977 – Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'État: petite production marchande et salariat agricole dans un village gban, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 181 p. multigr.

1976

Chauveau, J.-P. 1976 – Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial, *Cahiers d'études africaines* XVI (3-4): 576-602.
Chauveau, J.-P., Richard, J. & M. Benoit-Cattin 1976 – Apports et limites de l'analyse des exploitations agricoles en économie de plantations villageoises. Essai de confrontation interdisciplinaire (pays gban, Côte d'Ivoire), Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 43 p. multigr.
Chauveau, J.-P. & J. Richard 1976 – Une « périphérie recentrée ». À propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 79 p. multigr.
Chauveau, J.-P. 1976 – Projet de grille d'inventaire des échanges précoloniaux en Côte d'Ivoire, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 7 p. multigr.

1975

Chauveau, J.-P. & J. Richard 1975 – Organisation socio-économique gban et économie de plantation, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines VIII, 2), 88 p. multigr.
Chauveau, J.-P. 1975 – Société baoulé et modèle segmentaire, Kumasi, Communication au colloque interuniversitaire Ghana-Côte d'Ivoire, 28 p. multigr.

1974

Chauveau, J.-P. 1974 – Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial, Bondoukou, communication au Colloque sur les peuples communs au Ghana et à la Côte d'Ivoire, 43 et 8 p. (cartes) multigr.

1973

Chauveau, J.-P. 1973 – Note sur la morphologie matrimoniale de Kokumbo (pays baoulé, Côte d'Ivoire). Perspective historique, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines VI, 3), 2 volumes: 126 et 23 p. multigr.

1972

Chauveau, J.-P. 1972 – Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo. La période précoloniale, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines V, 7), 125 p. multigr.

– Note sur la place de Baoulé dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 30 p. multigr.

– Note de méthode sur l'inventaire et la localisation des établissements humains (pays gagou, sous-préf. d'Oumé), Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 5 p. multigr. (diffusion restreinte).

Chauveau, J.-P. & J. Richard 1972 – Problèmes soulevés par l'inventaire et la localisation du peuplement en zone forestière: note méthodologique (cas du pays gagou ou gban, sous-préfecture d'Oumé), Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines V, 5), 35 p. multigr.

Chauveau, J.-P. 1972 – Régime foncier et organisation du travail dans la région de Kokumbo, Abidjan, Autorité de la Vallée du Bandama, Cellule de formation à l'encadrement, fiche sociologique n° 4, 10 p. multigr.

Chauveau, J.-P. & J. Richard 1972 – Observations concernant les Gban relatives au commentaire de M. Person de la carte des groupes culturels (Atlas de Côte d'Ivoire), 2 p. multigr.

Chauveau, J.-P. 1972 – Études et recherches sur la dynamique des collectivités rurales face aux éléments de changement, Exposés au Comité technique, ministère de la Recherche scientifique de Côte d'Ivoire-ORSTOM, p. 15-23, multigr.

1971

Chauveau, J.-P. 1971 – Essai bibliographique sur la société baoulé (histoire, anthropologie) in V. Guerry, *La vie quotidienne dans un village baoulé*, Abidjan, INADES, 1re édition: 124-137; 2e édition complétée 1972: 123-151.

Chauveau, J.-P. (en collaboration avec A.-M. Pillet & C. Pamard) 1971 – Bazoches en Morvan rapport de stage, École pratique des hautes études, Paris, multigr.

Chauveau, J.-P. 1971 – Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kolumbo, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Sciences Humaines, IV, II), 48 p. multigr.

1969

Chauveau, J.-P. 1969 – Essai d'analyse socio-économique de la Tunisie, mémoire de Diplôme d'Études supérieures ès Sciences économiques, Faculté de Droit de Bordeaux, 178p.

– Essai d'analyse de la notion d'obstacle socio-culturel au développement économique, mémoire de maîtrise de sociologie, Faculté des Lettres de Bordeaux, 73 p.

Table des matières

1. **Introduction. La gouvernementalité comme millefeuille. De l'art de la métaphore pâtissière chez Jean-Pierre Chauveau** 5

Pierre-Yves Le Meur

PREMIÈRE PARTIE

CHANGEMENT AGRAIRE ET PRATIQUES PAYSANNES

2. **Des pratiques paysannes à l'État. L'apport de Jean-Pierre Chauveau à la formalisation d'une socio-anthropologie des dynamiques sociales dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire** 41

Jonas Ibo

3. **Pareto en Côte d'Ivoire. Cycle du caoutchouc et concentration foncière** 59

François Ruf

4. **Youth, migrants and agribusiness in cocoa frontiers. Land, labour, child trafficking and the crises of governance in West Africa** 93

Kojo Amanor

5. **When frontiers close. Land, authority and migration in the cotton zones of western Burkina Faso and east central Benin** 125

Sara Berry

DEUXIÈME PARTIE

DISPOSITIFS DU DÉVELOPPEMENT

6. **Petites histoires de malentendus** 149

Chantal BLANC-PAMARD

7. **Du nouveau dans la « participation » ? Populisme bureaucratique, participation cachée et impératif délibératif**..... 161

Philippe LAVIGNE DELVILLE

8. **Le développement ? C'est de la m...!** 189

Michael SINGLETON

TROISIÈME PARTIE

POLITIQUE DU FONCIER

9. **The dynamics of property in Africa** 207

Christian LUND

10. **The monetization of land transfers in northern Côte d'Ivoire**..... 227

Thomas BASSETT

11. **Différents lieux, différents acteurs, mêmes argumentaires. Note sur les tensions foncières entre autochtones et migrants en savane** ivoirienne 251

Jean-Philippe COLIN

12. **Structures sociales et enjeux fonciers à Santo Antão, Cap-Vert. Études des relations entre famine, migrations, eau et terre**..... 269

Pierre-Joseph LAURENT, Claudio FURTADO

13. Orpaillage, droits d'usage et conflits sur les ressources. Études de cas au Bénin et au Mali 303

Tilo GRÄTZ

14. « Natives » and « settlers » : Negotiating land tenure in the Black Volta region (Burkina Faso), 1930s-1990s 325

Carola LENTZ

QUATRIÈME PARTIE

AUTOCHTONIE ET CITOYENNETÉ

15. Autochthony as a « nervous language ». Some elements of its genealogy 347

Peter GESCHIERE

16. Vous avez dit « autochtone » ? 369

Jean-Pierre DOZON

17. L'autochtonie en milieu urbain ouest-africain. Éléments pour une approche comparative 383

Mathieu HILGERS

18. La terre, l'étranger et le citoyen. Des situations de citoyenneté associées à la terre 405

Peter HOCHET

CINQUIÈME PARTIE

ÉTAT ET POLITIQUES

19. Local political fields as negotiated orders. Non-representative participation and political violence in Parakou, Republic of Benin (1950-2005) 425

Thomas BIERSCHENK

20. « Graisser la barbe ». La corruption en Mauritanie vue par ses élites 449

Giorgio BLUNDO

21. Subject, leader, chief, commander. *Woðaaþe* politics between clan and communal structure 477

Nikolaus SCHAREIKA

22. « Good guys » and « bad guys » : The Burkinabe public debate on the Ivorian crisis 509

Sten HAGBERG, Jesper BJARNESEN

23. Sacred contagion. Cults of war in Nigeria and Sierra Leone compared 535

Paul RICHARDS

SIXIÈME PARTIE

OUVERTURES

24. Enchâssement et normes informelles. Les institutionnalismes et l'anthropologie 555

Jean-Pierre Olivier de SARDAN

25. La terre comme droit de propriété intellectuelle et le travail comme grammaire commune dans les sociétés du Sud 583

Jean-Pierre JACOB

26. Retour sur un débat ivoirien inachevé. À propos du millefeuille d'un *gaou* au pays gagou 603

Bruno LOSCH

Bibliographie de Jean-Pierre Chauveau 619

Composition :
Michel SOULARD
35250 Andouillé-Neuville
michel-soulard@orange.fr

Achevé d'imprimer en décembre 2011
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : décembre 2011
N° d'impression : 112051

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

Le parcours de chercheur de Jean-Pierre Chauveau, aussi foisonnant que cohérent, suffirait à justifier l'hommage d'un livre. Au cours de plus de quarante années de recherches, d'enseignements et de débats scientifiques, il a, dans les échanges directs comme par ses écrits, influencé la façon de penser d'une foule de chercheurs et de praticiens du développement. Ses travaux ont jalonné la réflexion sur des dimensions structurantes des processus de développement et de construction mutuelle de la société civile et de l'État en Afrique sub-saharienne.

Loin de la paraphrase ou de l'évocation hagiographique, les contributions réunies dans cet ouvrage proposent des mises en dialogue et en débat des analyses de Jean-Pierre Chauveau, parfois aussi des témoignages d'une rencontre marquante. Écrites par des chercheurs d'horizons divers, elles partagent avec leur inspirateur cette curiosité inépuisable pour la dynamique des sociétés africaines confrontées à la « mécanique » du développement, mais aussi, parfois, un certain émoi pour le *temple* d'un torero, les rebonds voluptueux d'une rumba ou ceux, plus capricieux, du ballon ovale.

Cette suite de conversations avec l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau aborde, sur le registre scientifique, sans négliger celui de la « parenté à plaisanterie » qu'il manie avec art, les principales thématiques qui ont balisé une œuvre dense et multiforme dans les champs de l'anthropologie historique, politique et économique, des études ivoiriennes et africaines, du développement, de l'innovation et de la gouvernance des ressources naturelles. Plus qu'un simple hommage, cet ouvrage s'adresse aux chercheurs et étudiants en sciences sociales, aux praticiens du développement et aux décideurs politiques que ces questions intéressent.

Eyolf Jul-Larsen est anthropologue à l'Institut Chr. Michelsen de Bergen (Norvège), ses recherches ont porté sur les pêcheries en Afrique de l'Ouest et s'intéressent plus largement aux conflits et à la gouvernance des ressources naturelles en Afrique ; Pierre-Joseph Laurent est anthropologue, il mène ses recherches au Burkina Faso et au Cap-Vert et dirige le laboratoire d'anthropologie prospective à l'Université catholique de Louvain ; Pierre-Yves Le Meur est anthropologue à l'IRD en Nouvelle-Calédonie, il a longtemps travaillé en Afrique de l'Ouest (Bénin) avant de se tourner vers le Pacifique, sur les thèmes du foncier, de la mine, des savoirs locaux et du politique ; Éric Léonard, spécialiste de la Côte d'Ivoire et du Mexique, est socio-économiste à l'IRD, et ses recherches portent sur le foncier, les politiques publiques et l'histoire agraire. Tous les quatre ont travaillé avec Jean-Pierre Chauveau dans le cadre de programmes de recherche traitant de la pêche artisanale, du foncier, des dispositifs du développement ; ils ont aussi publié avec lui et même partagé quelques parties de pétanque.

APAD

IRD
Institut de recherche pour le développement

UMR GRED

9 782811 105860

ISBN : 978-2-8111-0586-0

hommes et sociétés